



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

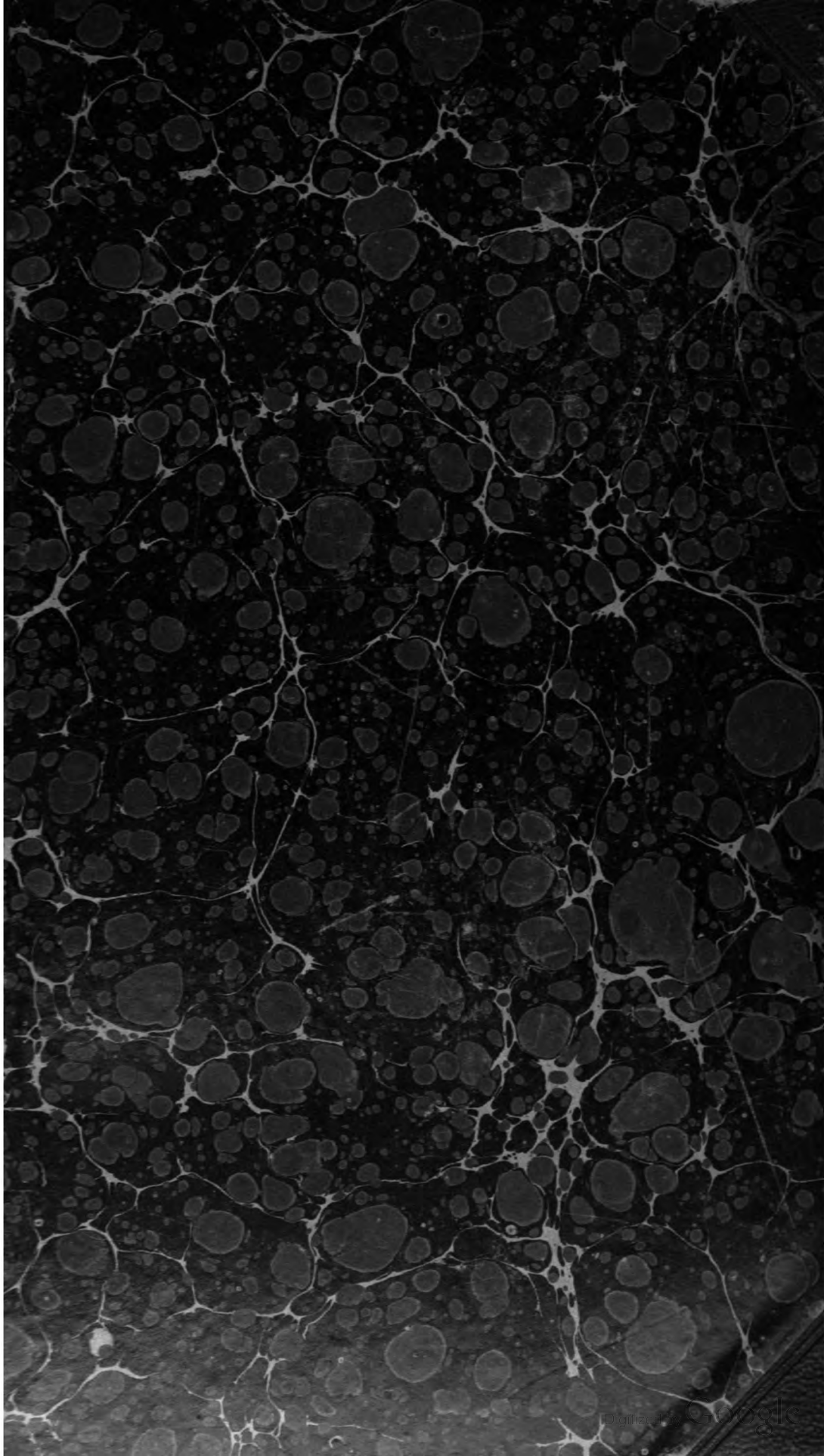
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



4° Genral.

83 ca / 7

Vegiano

<36616934520018

<36616934520018

Bayer. Staatsbibliothek



VAN DER TAELEN.

COMPLÉMENT

AU

NOBILIAIRE

DES

PAYS-BAS ET DU COMTÉ DE BOURGOGNE,

PAR

LE BARON J. S. F. J. L. DE HERCKENRODE,

AUTEUR DE LA COLLECTION DE TOMBES, ÉPITAPHES ET BLASONS DES ÉGLISES ET COUVENTS DE LA HESBAYE, — DE LA GÉNÉALOGIE HISTORIQUE, CHRONOLOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE DES ANCIENS PATRIARCHES, DEPUIS LA CRÉATION DU MONDE JUSQU'À LA NAISSANCE DE N. S. JÉSUS-CHRIST, — DE LA VIE DE LA COMTESSE MARIE D'OYENBRUGGHE, DITE DE DURAS, PREMIÈRE SUPÉRIEURE DU CÉLÈBRE COUVENT DE BERLAIMONT, À BRUXELLES, ET DE CELLE DE LA COMTESSE DE BERLAIMONT, NÉE DE LALAING, FONDATRICE DUDIT COUVENT, ETC., ETC.

Deuxième Volume.



GAND,

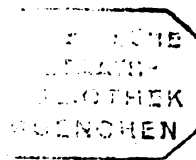
CHEZ F. ET E. GYSELYNCK, IMPRIMEURS ET LITHOGRAPHES,

RUE DES PEIGNES, 36.

1866.

Bayerische
Staatsbibliothek
München

g. m. 154





DE FRAIPONT.

FAMILLE DE FRAIPONT.



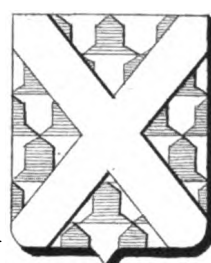
1. DE GERWEYS.



2. DE FRAIPONT (ancien).



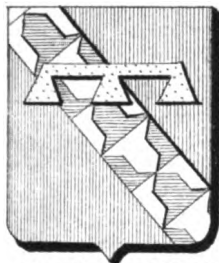
3. DE BERWAL.



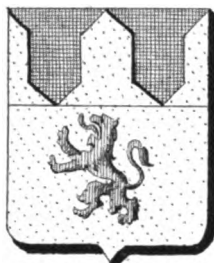
4. DE TRINEPPE.



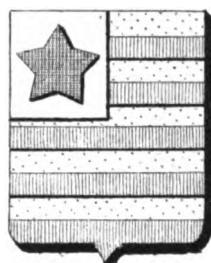
5. DE LOCHIN.



6. DE LA BOUVERIE.



7. DE DOMMESTEIN.



8. DE STEVORT.



9. DE LA SIERRA.



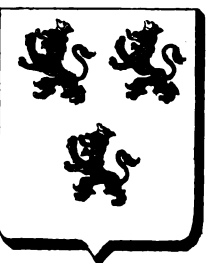
10. DE BORLÉ.



11. DE MÉAN.



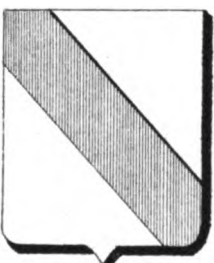
12. STREEL.



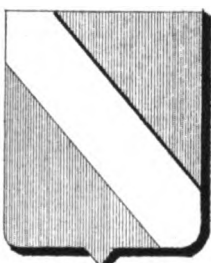
13. DE MICHE.



14. DE LA HAYE.



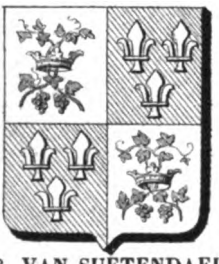
15. DE HORION.



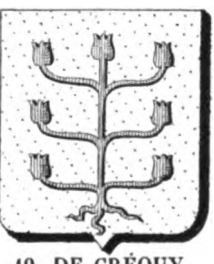
16. DE ROEY.



17. DE JAYMART.



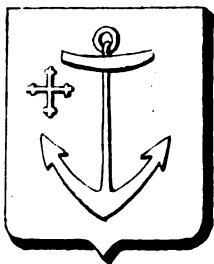
18. VAN SUETENDAEL.



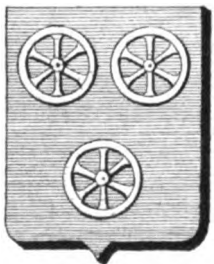
19. DE CRÉQUY.



20. DE THUNDER.



21. DE CANNEN.



22. DE ROYER.



23. DE CREEFT.

COMPLÉMENT

AU

NOBILIAIRE DES PAYS-BAS

ET DU

COMTÉ DE BOURGOGNE.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

CONCERNANT LA

Noble et ancienne Maison DE FRAIPONT,

AU PAYS DE LIÈGE.

La maison de Fraipont, issue de celle de Hamal, porte pour armes : *d'argent aux cinq fusées de gueules posées en fasce*, qui est DE HAMAL, à une double aigle de sable brochante sur les fusées.

I. Messire Renier de Fraipont, écuyer, qui vivait du temps d'Adolphe de la Marck, épousa la fille de messire Alexandre DE GERWEYS, dont les armes étaient : *d'argent, semé de fleurs-de-lis de sable, brisé d'un lambel à trois pendants de gueules* (Fig. 1). Il est à remarquer ici que le dit Renier de Fraipont portait DE HAMAL chargé d'un lion d'argent en abîme (Fig. 2), ce que ses descendants ont continué jusu'en 1533, comme il sera dit plus loin (1). — De son mariage naquirent :

1° Renier, qui suit.

2° Jean de Fraipont.

Et 3° Roland de Fraipont.

(1) C'est par erreur que nous avons dit, en notre *Collection de Tombes et Épitaphes de la Hesbaye*, p. 55, que ce fut un Lambert de Fraipont, échevin de Liège, qui le premier changea le lion de ses armes en une aigle à deux têtes de sable.

- II.** Renier de Fraipont, II^e de ce nom, releva l'an 1325 certain bien situé près du fossé de Waremmes. Il épousa N..... (1), fille de Franck, qui portait : *de gueules à la bande onnée d'argent*. Leur fils Nicolas suit.
- III.** Nicolas de Fraipont, chevalier, releva, en 1358, plusieurs biens de ses oncles Jean et Roland, en la terre de Franchimont, du temps d'Arnould de Hornes, prince-évêque de Liège. — Sa femme Catherine, fille de Jean DE BERWAL, portait pour armes : *de gueules à la bande onnée d'argent* (Fig. 3). Ils eurent deux enfants, savoir :
- 1^o Toussaint, qui suit.
- Et 2^o Marguerite de Fraipont, religieuse à Robertmont (2), abbaye à laquelle son frère Toussaint donna le plein fief dont il va être parlé.
- IV.** Toussaint de Fraipont, chevalier, feudataire de Jean de Bavière, prince-évêque de Liège, releva à Stavelot, l'an 1403, un plein fief dont il fit ensuite don à l'abbaye de Robermont. Il s'allia avec Catherine, fille du seigneur DE TRINEPPE, dont les armes étaient : *de vair au sautoir de gueules* (Fig. 4). — De ce mariage vint :
- V.** Jean de Fraipont, seigneur de la cour allodiale de Liège, en 1440, qui épousa la fille de Conrard DE LONCHIN, dont les armes étaient : *d'argent à deux lions léopardés l'un sur l'autre de sable* (Fig. 5) (3). Leur fils Guillaume suit.
- VI.** Guillaume de Fraipont, épousa à Liège, du temps de Jean de Hornes, en la cour féodale, le 10 décembre 1494, dame Moge, fille de Jean DE LA BOUVERIE, chevalier, qui portait : *de gueules à la bande de vair, brisé en chef d'un lambel à trois pendants d'or* (Fig. 6). — Cette famille DE LA BOUVERIE est une des plus anciennes du pays de Liège : Jacques de Hemricourt, en son remarquable *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, et le *Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège* la citent fréquemment. Ce fut un Jean DE LA BOUVERIE, dit LE RUYTE, seigneur de Viane, en Flandre, et de Baudegnies et de la Chapelle, en Hainaut, haut-voué de Liège et de la Hesbaye, et bourgmestre de Liège en 1455, 1460, 1465 et 1482, qui fut député à la fameuse cavalcade du transport du Perron de Bruges à Liège en 1478. — De Guillaume de Fraipont et de Moge DE LA BOUVERIE, sa femme, vint Jean, qui suit.
- VII.** Jean de Fraipont, II^e de ce nom, fut colonel au service de l'empereur Charles-Quint, et son chambellan par lettres patentes données à Barcelonne le 12 mai 1533. Ce monarque lui accorda la permission *de supprimer le lion*

(1) Probablement DE BERWAL.

(2) L'abbaye de Robertmont, de l'ordre de Cîteaux, était située sur le territoire de la commune de Wez, en la province de Liège. Elle doit son origine à des filles de la famille Desprez, qui s'y retirèrent au XI^e siècle pour vivre en recluses. — Cette abbaye a été supprimée par le gouvernement français.

(3) Les membres de la famille DE LONCHIN ont souvent varié leurs armes : il y en a qui ont porté d'argent à la croix engrêlée d'azur ; d'autres ont porté de vair pur, etc., etc.

de ses armes et d'y substituer une aigle de l'Empire. — Il épousa Angèle DE DOMMESTEIN, qui portait : *d'or au lion de gueules, au chef vairé d'or et de sable d'un trait* (Fig. 7). Cette dame le rendit père de Jean III, qui suit.

VIII. Jean de Fraipont, III^e de ce nom, s'allia, par contrat passé par devant les échevins de Liège, l'an 1578, avec dame Marie DE STEVORT, ou DE STEVORDT, issue des anciens comtes souverains de Looz, dont elle portait les armes, savoir : *burelé d'or et de gueules de dix pièces, brisées d'un franc canton d'argent, chargé d'une étoile à cinq rais de sable* (Fig. 8). — Deux fils naquirent de ce mariage, savoir :

1^o Gilles de Fraipont, qui épousa Marguerite DE JOIRION, parente de George DE JOIRION, un des maîtres à temps (bourgmestre) et commissaires de Liège, et greffier des seigneurs échevins, dont les armes étaient : *de gueules à la bande ondée par le haut d'argent, chargée d'un renard de gueules courant dans le sens de la bande* (Fig. 9). — Leur fille Marie de Fraipont fut mariée avec messire Renier DE BORLÉ, issu de la noble maison DE HANEFFE, qui portait : *d'argent, semé de fleurs-de-lis de sable, au franc canton d'or, chargé d'un lion de sable* (Fig. 10).

Et 2^o Lambert, qui suit.

IX. Lambert de Fraipont, échevin de Liège et conseiller privé du prince-cardinal Gérard de Groesbeeck, épousa dame Jeanne DE JALHÉA, dit GROULART, fille de Gilles, mort en 1580, et de dame Marie DE MARNEFFE, décédée le 11 janvier 1608, âgée de 84 ans. — La dite Jeanne avait un frère, grand-prévôt des Ardennes. — Cinq enfants naquirent de la susdite alliance, savoir :

1^o Gérard, qui suit.

2^o Marie de Fraipont, mariée à messire George DE MÉAN, jurisconsulte, seigneur de Méan, Bossu, Tahier, etc., l'un des seigneurs du conseil ordinaire et du conseil privé, bourgmestre de Liège en 1587 et 1591, et gentilhomme reçu à l'état de la noblesse du pays de Liège et comté de Looz. Après le décès de sa femme, il fut pourvu d'une prébende de la cathédrale de Liège, et fait chancelier du prince Ernest de Bavière. Son épitaphe, placée dans une des chapelles de cette cathédrale, était ainsi conçue :

“ *D. O. M. GEORGIO DE MÉAN, domino temporali de Bossus, civitatis Leodiensis secundo consuli, Serenissimo Principi Ernesto à consiliis ordinariis et secretis; uxore defunctâ, ab eodem præbendâ ecclesiæ cathedralis decorato; Legationibus, aliisque muneribus Principis et Patriæ nomine perfuncto, sagarum veneficio immaturâ morte sublato filii posuere. Obiit anno 1602 mensis junii 13.* ”

Ce George DE MÉAN était fils de Jean DE MÉAN et de Marguerite DE JOIRION, fille de George DE JOIRION, un des maîtres à temps et commissaires de Liège, greffier des seigneurs échevins, et de Marie DARY; et petit-fils de Jean DE MÉAN et de sa troisième femme Catherine DAMERIER. — De George DE MÉAN et de Marie de Fraipont naquirent plusieurs garçons et une seule

filles, Marguerite DE MÉAN, laquelle fut mariée avec messire Guillaume DE LAMBOY, seigneur de Dessener, Cortessem, Wintershoven, Bossu, etc., avec qui elle fut enterrée au chœur de l'église de Wintershoven (1). Leur pierre tombale porte cette épitaphe :

D. O. M.

*Hic obdormiunt ac generosi GUILLELMUS
A. LAMBOY-DE DESSENER, Dûs temporalis
dicti loci Wintershoven, Bossuz, etc. atque
MARGARETHA DE MÉAN conjuges, obiit
ille anno 1636, mensis Aprilis die 28^a,
illa anno 1612, mensis Septembris
die 15^a; quorum animæ
Requiescant in pace (2).*

et ces quatre quartiers :

<i>Lamboy.</i>	<i>Méan.</i>
<i>Eynatten.</i>	<i>Fraipont.</i>

DE MÉAN porte pour armes : d'argent à l'arbre terrassé de sinople, le tronc chargé d'une aigle de sable couronnée d'or, tenant dans ses pattes un bâton d'argent (Fig. 11).

La famille DE MÉAN, une des plus illustres du pays de Liège, y a fourni un grand nombre de bourgmestres et d'échevins et des conseillers du conseil ordinaire et du conseil privé. — Un Charles DE MÉAN, commissaire-déciseur à Maestricht et bourgmestre de Liège en 1641 et 1646, s'acquit une grande réputation par ses vastes connaissances en droit et par ses écrits. — Un Laurent baron DE MÉAN et du St-Empire, chanoine de Liège, conseiller d'état, etc., fut ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, au traité de paix de Ryswyck en 1697. — Un Pierre baron DE MÉAN, créé comte de Méan de Beaurieux et du St-Empire, fut conseiller aux conseils privé et ordinaire, ministre d'état et des conférences du prince-évêque de Liège, commissaire-déciseur à Maestricht, membre de l'état noble de Namur, etc. — D'autres personnages

(1) Wintershoven est situé à deux lieues de Tongres et de Hasselt, dans la province du Limbourg. Cette seigneurie, qui était très ancienne, puisque nous trouvons que l'empereur Charles-le-Chauve la donna à un gentilhomme, nommé Titebold, en 891, fut achetée à Guillaume de Crahey ou Krahey, le 27 août 1636, par Guillaume de Lamboy, dont nous donnons ci-dessus l'épitaphe.

(2) Cette épitaphe est surmontée d'un écusson écartelé; aux 1 et 4 contre-écartelé, aux 1 et 4 de sable à la fasce d'or, au franc canton burelé d'argent et de gueules de 10 pièces, qui est DE LAMBOY, et aux 2 et 3 de vair à la fasce d'or, chargée d'une double aigle éployée de sable, qui est DE DESSENER; aux 2 et 3 des grandes écartelures aussi contre-écartelé, savoir aux 1 et 4 d'argent à l'arbre de sinople, posé sur une terrasse du même, le fût de l'arbre traversé ou posé sur une vrille d'argent, posée en fasce, qui est DE MÉAN ancien, et aux 2 et 3 d'argent à cinq fusées de gueules posées en fasce et chargées d'une aigle de l'Empire, qui est DE FRAIPONT. Le tout surmonté d'un casque orné de ses lambrequins et couvert d'un tortil, et pour cimier une tête et col de bouc de sable, accorné, barbé et colleté d'or.

remarquables appartiennent à cette maison, entr'autres, dans ces derniers temps, François-Antoine comte DE MÉAN, qui fut élu prince-évêque de Liège en 1792. Forcé d'émigrer lors de l'invasion des armées françaises et de séjourner pendant huit années en Allemagne, ce prélat donna sa démission pendant l'année qui suivit le concordat de 1801, et accepta plus tard, en 1816, le siège archiépiscopal de Malines, où il termina sa carrière le 15 janvier 1831.

3° Anne de Fraipont, troisième enfant de Lambert et de Jeanne DE JALHÉA, dit GROULART, morte en 1615, ayant été mariée à George DE STREEL, échevin de Liège, qui paraît être décédé la même année qu'elle, en 1615, âgé de 62 ans. — Cette famille DE STREEL, qui a fourni plusieurs bourgmestres de Liège, porte pour armes : *de gueules à l'aigle éployée d'argent, au chef d'argent chargé de deux annelets d'azur, posés en fasce* (Fig. 12) (1).

4° Barbe de Fraipont, femme d'Arnould DE MICHE, écuyer, bourgmestre de Liège en 1697, fils de Nicolas DE MICHE, bourgmestre de la même ville en 1560. Il portait pour armes : *d'argent aux trois lionceaux de sable, armés, lampassés et couronnés d'or* (Fig. 13).

Et 5° Catherine de Fraipont, mariée à Mathieu DE LA HAYE, bourgmestre de Liège en 1614 et 1629, fils de Thierry et de Gertrude DE LA SAULX. Il portait : *de gueules aux trois têtes de léopards d'or* (Fig. 14).

X. Gérard de Fraipont, I^{er} de ce nom, mort en 1609, avait épousé dame Marguerite DE HORION, dont les armes étaient : *d'argent à la bande de gueules* (Fig. 15). Elle était fille de Jean DE HORION, seigneur de Wermerbosch, et de dame Marie DE ROE ou DE ROYE (mariés le 29 décembre 1563), fille de Zacharie DE ROEY, mort en 1575, seigneur de Spalbeeck, qui releva Supperneau le 14 décembre 1541, et de Séverine DE HOLTMEULEN (mariés le 25 janvier 1548), et petite-fille de Frédéric DE ROEY ou ROY, qui releva Supperneau le 14 juillet 1515, et de Lismonde DE POLLART. — DE ROEY porte : *de gueules à la bande d'argent* (Fig. 16). — Du dit mariage vint :

XI. Gérard de Fraipont, II^e de ce nom, seigneur de Wermerbosch, mort le 20 mars 1627. Il avait épousé, le 25 août 1621, dame Anne DE JAYMART, fille de Hubert DE JAYMART DE GENEFFE, qui portait : *d'argent à trois lions malordonnés de sable, armés, lampassés et couronnés d'or, au franc canton d'or, chargé de trois forces de sable* (Fig. 17); et de Marie DE RYCKEL, fille de Guillaume DE RYCKEL et de Marie DE HINNISDAEL. Le dit Hubert DE JAYMART était fils de Henri DE JAYMART et de Sophie DE HINNISDAEL, petit-fils de Henri DE JAYMART, dit DELLE CROIX DE GENEFFE, mort le 30 janvier 1533, et d'Elisabeth DE DALHEM, morte le 18 octobre 1557, et arrière-petit-fils de Thierry DE JAYMART, dit DELLE CROIX, qui demeurait à Vienne et mourut en 1508, et de Jeanne DE FAMILLEUX, dite DE BIERSEE. — Gérard de Fraipont et Anne DE JAYMART eurent deux fils, savoir :

(1) Le voué DE STREEL, dont il est fait mention dans le *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, p. 286, portait : *de gueules à la double aigle éployée d'argent, au chef d'argent chargé de trois annelets d'azur*.

1^o Gérard III, qui suit.

Et 2^o Hubert-Thomas de Fraipont, doyen du chapitre royal d'Aix-la-Chapelle, mort le 10 février 1682.

XII. Gérard de Fraipont, III^e de ce nom, seigneur de Wermerbosch, épousa Anne-Marie DE HORION, fille de Jean et d'Anne VAN ESSE, petite-fille de Jean DE HORION, et d'Anne-Corbeau DE JAYMART. De cette alliance vinrent :

1^o Gérard, qui suit.

2^o Jean-Charles de Fraipont, chanoine d'Aix-la-Chapelle.

Et 3^o Anne-Marguerite de Fraipont, religieuse à l'abbaye noble de Herkenrode, morte le 17 septembre 1723, à 81 ans.

XIII. Gérard de Fraipont, IV^e de ce nom, seigneur de Wermerbosch, naquit à Vliermael et y fut baptisé le 21 mars 1645. Il épousa, en 1685 (selon d'autres en 1686), Louise-Gertrude DE CRÉQUY, fille de Jean-Richard DE CRÉQUY-DE WALCOURT, né à St-Trond le 4 février 1631, bourgmestre de Capelle-St-Winnox, seigneur de Créquy et de Walcourt, amman héréditaire d'Oudezele, etc., et d'Anne-Françoise VAN SUETENDAEL (mariés à Maestricht le 10 avril 1662), celle-ci fille de Denis VAN SUETENDAEL et de Gertrude DE HEUSCH, fille de Guillaume et petite-fille de Henri VAN SUETENDAEL, dont les armes étaient : *écartelé, aux 1 et 4 d'argent aux deux branches de vigne au naturel, passées en sautoir, et chargées en abîme d'une couronne d'or; aux 2 et 3 de sinople aux trois fleurs-de-lis d'argent* (Fig. 18).

Le susdit Jean-Richard DE CRÉQUY DE WALCOURT était fils de Louis DE CRÉQUY, bourgmestre de Capelle-St-Winnox, et de Jeanne DE VOOCHT, petit-fils de Jean et arrière-petit-fils d'Antoine DE CRÉQUY. Ce dernier fils de Mathieu, petit-fils d'Antoine et arrière-petit-fils de Mathieu DE CRÉQUY, grand-veneur de . . . , dans la châtellenie de Cassel, par commission d'Isabelle de Portugal, comtesse de Flandre. Ce dernier Mathieu DE CRÉQUY était fils de Richard DE CRÉQUY, qui portait pour armes : *d'or au créquier de gueules* (Fig. 19), et de Jeanne DE VENDÔME.

Gérard de Fraipont et Louise-Gertrude DE CRÉQUY eurent les deux fils qui suivent :

1^o Charles-Louis de Fraipont, chanoine régulier et chantre à Neumoustier-lez-Huy, mort le 11 novembre 1758.

Et 2^o Guillaume-Laurent, qui suit.

XIV. Guillaume-Laurent de Fraipont, seigneur de Wermerbosch, fut baptisé à Betz le 5 février 1691. Il épousa Marie-Elisabeth DE THUNDER, fille de Jean DE THUNDER, capitaine, et de Marie-Gertrude DE LA PIERRE. — Cette famille DE THUNDER porte pour armes : *de . . . à un canon vomissant de la mitraille, accompagné en pointe de six boulets, rangés trois et trois triangulairement, et d'un baril à poudre, posés sur une même ligne, de . . .* (Fig. 20). — De la dite alliance vinrent :

1^o Jean-Thomas-Charles de Fraipont, chanoine d'Aix-la-Chapelle.

2° Marie-Sophie de Fraipont, religieuse au Val-Notre-Dame.
Et 3° Louis-Charles, qui suit.

XV. Louis-Charles de Fraipont, seigneur de Wermerbosch, épousa Marie-Mechtilde DE CANNEN, fille de Théodore-Amand-Antoine DE CANNEN, conseiller du prince-évêque de Liège, et de Marguerite VAN BRECHT. Elle portait pour armes : *d..... à une ancre de . . .* (Fig. 21). — Leurs enfants furent :

- 1° Messire Jean-Charles-Thomas de Fraipont, qui suit.
- 2° N.... de Fraipont, religieuse au Val-Notre-Dame.
- 3° Jean-Baptiste-Théodart baron de Fraipont, chanoine d'Aix-la-Chapelle.
- 4° Pierre de Fraipont, prêtre.
- Et 5° Thadée de Fraipont, officier au service impérial-royal.

XVI. Messire Jean-Charles-Thomas baron de Fraipont, épousa Anne-Marie-Lambertine-Joséphine DE ROYER, fille de Messire-Joseph-Thomas DE ROYER, seigneur de Libermé, et de la dame Marie-Catherine baronne DE CHINDEL.
— La famille DE ROYER porte pour armes : *d'azur à trois roues d'argent* (Fig. 22).
— Du dit mariage vint :

XVII. Joseph-Ferdinand-Thomas-Arnould-Antoine-Marie baron de Fraipont-de Wermerbosch, propriétaire à S^t-Trond, marié, depuis le 20 septembre 1832, à dame Eulalie-Isabelle-Augustine DE CREEFT, laquelle porte pour armes : *d'argent aux trois lionceaux de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules* (Fig 23).
— Cette dame est fille de feu Auguste-Joseph-Adrien chevalier DE CREEFT, né en 1768, voué de la ville de S^t-Trond (1), et de Marie-Christine-Louise ULENS (mariés à Gingelom, près de S^t-Trond), fille de Jean-Henri ULENS, avocat et bourgmestre de S^t-Trond, membre du tiers-état du pays de Liège, etc., et d'Isabelle-Louise TRIMPENEERS (fille de Jean-Gisbert TRIMPENEERS, avocat, bourgmestre de S^t-Trond, et de Marie-Louise-Eve baronne DE PETZ), et petite-fille de Guillaume-Baudouin ULENS, échevin et mayeur du banc de Gelinden et de Montenacken en 1731, bourgmestre de S^t-Trond en 1741 et 1756, et député du tiers-état de la principauté de Liège, possesseur de la cour censale-seigneuriale de Rockendael, alias Auvercom, à S^t-Trond, et seigneur de la cour des tenants de Malenpeerd, commune de Schuelen, etc., et de Marie-Christine COLEN (2).

(1) Auguste-Joseph-Adrien DE CREEFT fut nommé voué de la ville de S^t-Trond par diplôme du prince-évêque de Liège, François-Antoine de Méan, le 12 décembre 1793, en remplacement de son père. Ce diplôme authentique, ainsi qu'une autre pièce portant le scel et la signature du prince-évêque Constantin-François, des comtes de Hoensbroeck, datée du 2 avril 1787, et concernant l'extraction d'Auguste-Joseph-Adrien DE CREEFT, nous ont été communiquées. Il y est dit, entr'autres choses, que les DE CREEFT sont très anciens et nobles.

(2) La famille ULENS, du Limbourg, a, pendant près de trois siècles, et pour ainsi dire sans interruption, et de génération en génération, fourni des échevins du banc de la justice de Montenacken, de Gelinden, de Borloo et de Buvinghen; des bourgmestres, des échevins et des conseillers de la ville de S^t-Trond et des communes de Gingelom et de Grand-Jamines; des jurisoconsultes, un notaire admis près le Conseil de la souveraine Cour de Brabant; un procureur à la Cour de justice de S^t-Trond, etc., etc. Elle est représentée aujourd'hui par : 1° Jean-Henri-Paul ULENS, né à S^t-Trond en 1816, avocat, con-

Le susdit Auguste-Joseph-Adrien DE CREEFT était fils de Nicolas-Bonaventure DE CREEFT, né à St-Trond en 1723 ou 1728, capitaine au régiment de la Mark, au service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, ensuite nommé quatre fois voué de la ville de St-Trond, savoir : le 30 juin 1764, — le 2 avril 1772, — le 12 août 1785, — et le 24 mai 1793, — et d'Isabelle-Marie-Christine baronne DE HEUSCH DE LA ZANGRIE, sa première femme; petit-fils de Messire Nicolas DE CREEFT (1), né à St-Trond en 1789, voué de cette ville, et de Marie-Claire DE MAUGER; et arrière-petit-fils de

seiller provincial du Limbourg, conseiller communal de la ville de St-Trond, membre du bureau de bienfaisance et du mont-de-piété, capitaine de la garde civique, membre du comité de patronage du canton de St-Trond, membre du comité d'inspection des aliénés de l'arrondissement de Hasselt, etc., etc.; époux de sa cousine Marie-Louise-Henriette-Véronique ULENS, dont deux fils en bas-âge; — 2^e Guillaume-Marie-Félix ULENS, né en 1821, rentier-propriétaire à St-Trond, non marié, frère de Jean-Henri-Paul ci-dessus; — 3^e Paul-Marie-François ULENS, né à Gingelom à 1831, bourgmestre de la commune de Grand-Jamines, cousin-germain de l'avocat Jean-Henri-Paul ULENS, non marié; — 4^e Marie-Louise-Henriette-Véronique ULENS, dont il a été parlé ci-dessus, et sœur de Paul-Marie-Henri-Paul; — et 5^e Marie-Anne-Louise ULENS, douairière depuis 1829 de feu Théodore-François-Joseph baron DE HERCKENRODE, en son vivant bourgmestre de la commune de Grand-Jamines, et tante et belle-mère de l'auteur de cet ouvrage. — La famille ULENS porte pour armes : barré de sable et d'argent, les barres d'argent chargées respectivement de 2, de 3 et de 2 tourteaux de sable, — brisé d'un franc canton d'azur à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes du même.

(1) Cette famille noble DE CREEFT est une des plus anciennes de l'ancien pays de Liège. Son nom a souvent varié et s'est écrit tour-à-tour DELLE GREYSSSE, DELLE GREVECHE, KREBZ ou CREBZ, VAN DEN CREEFT, VAN DEN CREEFF, et DE CREEFT. On remarque au nombre de ses alliances les DE SURLLET, DE RYCKEL, DELLE FALLOISE, DE CANNART, dit DE HAMAL, DE SASSEMBROECK, DE WAROUX, DE STEVORT, DE SART, LE BAILLY, DE ZELICES, DE HERCKENRODE, DE MENTEN, VAN OETEREN, VAN DER SMISSSEN, VAES, BOGAERTS, DE FRESIN, DE LA HAYE, DE LANTREMANGE, DE CHESTRET, DE HEUSCH, CRUTS, ULENS, VAN DEN ABBELE, DE LOM DE BERG, VAN VUCHT DE GORDON, DE FRAIPONT, RENAUD, etc.

Elle a fourni des capitaines distingués, des bourgmestres, des échevins et des voués de la ville de St-Trond, des échevins de Vliermael, un recteur magnifique de l'ancienne Université de Louvain, des conseillers et secrétaires du prince-évêque de Liège, un chevalier de St-Louis, etc.

Les membres actuels de la famille DE CREEFT sont :

1^o Eulalie-Isabelle-Augustine DE CREEFT, épouse de Joseph-Ferdinand DE FRAIPONT, à St-Trond.

2^o Marie-Christine-Louise DE CREEFT, célibataire à St-Trond.

3^o Jean-Bonaventure-Charles chevalier DE CREEFT, rentier-propriétaire à St-Trond, époux de Thérèse-Françoise-Caroline Boux, de Waremme, dont postérité.

4^o Hortense-Françoise-Charlotte DE CREEFT, demeurant à Hasselt avec son époux Laurent-Charles DE CREEFT.

(Tous quatre enfants de feu Auguste-Joseph-Adrien-Bonaventure chevalier DE CREEFT et de feu Marie-Christine-Louise ULENS.)

5^o Louise DE CREEFT, née à l'île de la Grenade, aux Antilles (en Amérique), veuve de N.... HARTFORD, demeurant à Erpent, près de Namur.

6^o Antoinette DE CREEFT, demeurant aussi à Erpent.

7^o Laurent-Charles DE CREEFT, né à l'île de la Grenade, demeurant à Hasselt avec son épouse Hortense-Françoise-Charlotte DE CREEFT, sa cousine-germaine, mentionnée ci-dessus. — Dont neuf enfants.

(Tous trois enfants de feu Ferdinand-Ignace-Guillaume-Nicolas DE CREEFT, ancien officier au régiment de Salm-Salm, au service de France, puis au régiment royal liégeois, et enfin capitaine au service de l'Angleterre, et de feu Charlotte RENAUD, veuve de N... DE LA PAGERIE, née à l'île de la Grenade, décédée à St-Trond.)

8^o Jean-Louis-Charles-Antoine DE CREEFT, à St-Trond.

9^o Florent-Adrien-Charles-Frédéric DE CREEFT, à St-Trond.

10^o Anne-Marie-Henriette DE CREEFT, veuve d'Augustin MOREAU, ancien notaire-certificateur pour les pensionnaires de l'Etat en 1811, membre du conseil de régence de St-Trond en 1818, bourgmestre en 1822 et membre à vie du conseil de régence de St-Trond en 1824.

Et 11^o Jean-Louis-Félix DE CREEFT, avocat à St-Trond.

(Tous quatre enfants de feu Jean-Louis DE CREEFT et de feu Marie VAN DEN ABBELE.)

messire Henri DE CREEFT, seigneur de Graesen, Muysen, Schauburcht, etc., échevin de St-Trond en 1683, et d'Alexandrine DE LANTREMANGE. — De Joseph-Ferdinand-Thomas-Arnould-Antoine-Marie de Fraipont et d'Eulalie-Isabelle-Augustine DE CREEFT sont nés :

- 1° Léopold-Auguste-Louis-Joseph de Fraipont.
 - 2° Philomène-Joseph-Marie-Hubert de Fraipont.
 - 3° Julien-Pierre-Marie de Fraipont.
 - 4° Sidonie-Caroline-Marie-Eulalie de Fraipont.
 - 5° Edouard-Paul-Marie de Fraipont.
 - 6° Allemie-Caroline-Ferdinande de Fraipont.
 - 7° François-Louis-Joseph-Marie de Fraipont.
 - Et 8° Marie-Caroline-Pauline de Fraipont.
-

Le fragment généalogique qui précède a été dressé d'après nos archives personnelles, et extrait, en grande partie, de deux documents authentiques concernant la maison DE FRAIPONT : l'un est une généalogie dressée le 16 décembre 1748, à Aix-la-Chapelle, par Charles-François Urlichs, notaire impérial; l'autre contient les quartiers de Jean-Baptiste-Théodart baron de Fraipont, et porte les signatures et scels des comtes de Berlaimont de la Chapelle, d'Argenteau d'Ochain, et de Lannoy de Clervaux. Cette dernière pièce a été dressée le 10 mai 1788.

SUPPLÉMENT

A LA

Généalogie de la Famille DE BERLAERE.

Voyez ci-devant t. I, p. 27 et suivantes.

Plusieurs lacunes ou fautes graves s'étant glissées dans quelques généalogies de la famille de Berlaere, imprimées depuis peu d'années, nous croyons bien faire en donnant ici des copies de divers actes authentiques que nous nous sommes procurés et dont la véracité ne peut être contestée. Ces copies serviront à rétablir, sous leur véritable point de vue, divers passages importants, notamment ceux qui concernent le mariage de Guillaume de Berlaere avec sa seconde femme Marguerite van Cromphaut, et non Rombaut. — Voici ces actes :

ANNEXE 1.

Extrakt uit het register Staten van goed, enz., verleden voor Schepenen van Gedeede der stad Gent, van den jare 1559-1560, deelmakende van de Archieven dexer stad (f° 33 r°).

Compeert etc. joncvr Mgriete van Cromphaut houdghe bleven achter Willem van Berlaere, filius Paesschiers, met ende by consente van Jacob Deynoot, filius Augustyns, hueren man ende keerckel. voocht, de welcke v̄laersde dat zou hadde onder haer duechdel. rustende ende in proprieteyte toebehooren Joos van Berlare tselvs Willems zone, de naerscreven rentebrieven etc.

Actum XXIIII^{en} may XV^o LIX^o.

Voor gelykvormig extrakt, afgeleverd ten Stadhuize van Gent,
den 19 january 1854.

De gemeente-secretaris, C. WÆLBROECK.

Traduction de l'acte qui précède.

Extrait du registre des Etats des biens, etc., passés par devant les Echevins des Parchons de la ville de Gand, de l'année 1559-1560, faisant partie des Archives de cette ville (f° 33 r°).

Comparut, etc., dame Marguerite van Cromphaut, tenancière de Guillaume van Berlaere, fils de Passchier, avec et par consentement de Jacques Deynoot, fils d'Augustin, son mari et tuteur légal, laquelle déclare qu'elle a en sa possession les actes de rente ci-après appartenant à Josse van Berlaere, fils du dit Guillaume, etc.

Actum XXIII mai XV^e LIX.

Pour extrait conforme, délivré à la Maison-de-Ville de Gand, le
19 janvier 1854.

Le secrétaire communal, C. WAELBROECK.

Remarque. — Le susdit acte cite Marguerite van Cromphaut comme veuve de Guillaume van Berlaere, fils de Paschier de Berlaere, et on y trouve la preuve que cette Marguerite était, en 1559-1560, femme de Jacques Deynoot (Voyez t. I, p. 34, degré VIII). Il y est fait également mention de Josse van Berlaere, que, à la page 35 ci-devant, nous donnons comme fils aîné du dit Guillaume de Berlaere et de sa première femme Jossine van Ghilse.

ANNEXE 2.

Extrakt uit het register Staten van goed, enz., van den jare 1555-1556, verleden voor Schepenen van Gedeele der stad Gent, berustende in de Archieven dezzer stad (f° 169 r°).

Allen den ghenen, etc., dat dit es den staet van goede toebehooren Jacques ende Lievin van Berlaere, W^{ms} zonen die hy hadde by joncvr^e Margriete van Cromphoudt, zyne tweetste ghesel. was, den zelven wees (boven den inhoudene van huerl. vaderl. state van goede alhier voor scepenen onse voorsaten ghepasseert den XIII^{en} novembris XV^e LII, gheregistreert f° CV^e, die zo v^{re} alst den voorn twee wees annegaet in alle zyne pointen ende artielen in viguere ende effecte blyft) toecommen, vschenen ende verstorven by den overlydene van Anthuenis van Berlare, huerl. broede was die deser weerelt ovleet den XXVII^{en} july lestleden, daer zy hoys ende elc een V^e stake afbedeghen zyn, welck goet de voors^e joncvr^e Mgriete van Cromphoudt als moede ende voocht byd consente ende auctorisatie van Jacob Deynoot, alnu huen man, upbrocht ende overghegheven heeft voor ons scepenen voornt als uppervoochden, ten aldernaesten en claersten dat zoe al tselve ten steerhuuse van voorn Anthuenis ghegadert, bevonden ende jeghens Guille ende Joos van Berlare den wees broeders, metg Joos de Grave ende Hughes van Moustry, zynen voocht voorts joncvr^e Adriane Ja Kathelyne Vuten Eechoute met Gheeraert De Cokere, hueren man ende joncvr^e Adriane Vuten Eechoute met Cornelis Croessins, hueren keerckl. voocht, welke voorn Joos de Grave, joncvren Katheryne ende Adriane Vuten Eechoute repnten joncvr^e Magdaleene van Berlare f° W^{ms}, huerl. joncvr^e moede, den wees medehoyrs verhaellant, verpaerct, verscheeden ende verdeelt heeft, ter

̄ntie ende by advyse van huerl. ghemeene maghen ende vrienden te wetene de voorn̄ Joos ende Guille van Berlare, broeders, Joos de Grave ende Hughet van Moustry, zynen voocht, Gheeraert de Coke ende Cornelis Croessins, M^r Adriaen van der Vaet, p̄bre, Thomas Blanck̄t ende Jeronimus Grenut, ter causen van zynen ghesel., etc.

Actum den VI^{en} septembris XV^e LV.

Voor gelykvormig extrakt afgeleverd ten Stadhuize van Gent
den 19 january 1854.

De gemeente-secretaris, C. WÆLBROECK.

Traduction de ce qui précède.

Extrait du registre des Etats des biens, etc., des années 1555-1556, passés par devant les Echevins des Parchons de Gand, et déposés aux Archives de cette ville (f^o 169 r^o).

A tous ceux qui ces présentes, etc., q̄e ceci est l'état des biens qui appartiennent à Jacques et à Liévin van Berlaere, fils de Guillaume et de dame (jonckvrouwe) Marguerite van Cromphoudt, sa seconde femme. Auxquels orphelins (indépendamment du contenu de l'état des biens de leur père, passé par devant les Échevins, nos devanciers, le 14 novembre 1552, enregistré f^o 105, et qui, pour autant que cela concerne les dits deux orphelins, reste en vigueur sous tous ses points et articles) ces biens reviennent, sont échus et adhérités par le décès d'Antoine de Berlaere, leur frère, qui trépassa le 27 juillet dernier, et dont ils sont les hoirs et héritiers chacun pour un cinquième; lesquels biens la dite dame Marguerite van Cromphoudt, en sa qualité de mère et tutrice, avec le consentement de Jacques Deynoot, son mari actuel, a remis et déclaré par devant nous Échevins susdits, chef-tuteurs; le plus approximativement et clairement, qu'elles les a trouvé et réuni, à la succession du prédit Antoine, pour être, entre : Guillaume et Josse van Berlaere, frères des orphelins, avec Joos de Grave et Hugues van Moustry, son tuteur; dame Adrienne et Catherine Uuten Eechoute avec Gérard de Cokere, son mari, et dame Adrienne Uuten Eechoute avec Corneille Croessins, son tuteur légal, lequel Josse de Grave et les dames Adrienne et Catherine Uuten Eechoute représentent dame Madeleine van Berlaere, fille de Guillaume, leur dame mère, cohéritiers des orphelins, partagé mis en lot et divisé en présence et de l'avis de leurs parents et amis, savoir : les prédits Josse et Guillaume van Berlaere, frères, Josse de Grave et Hugues van Moustry, son tuteur, Gérard de Coke et Corneille Croessins, M^r Adrien van der Voet, prêtre, Thomas Blanckaert et Jérôme Grenut, à cause de sa femme, etc.

Actum le 6 septembre 1555.

Pour extrait conforme, délivré à la Maison-de-Ville de Gand,
le 19 janvier 1854.

Le secrétaire-communal, C. WÆLBROECK.

Remarque. — Cette pièce mentionne Jacques et Liévin van Berlaere, fils de Guillaume van Berlaere et de Marguerite van Cromphaut, sa seconde femme, ainsi que Antoine van Berlaere, leur frère, qui alors, 1555-1556, était décédé (Voir ci-devant, p. 36, 7^o) le 27 juillet 1555.

Josse van Berlaere (fils du premier mariage de Guillaume van Berlaere, qui épousa, en secondes noces, Marguerite van Cromphaut) y figure également, ainsi que Guillaume van Berlaere, avec qui il est dit frère du dit Josse.

Madeleine van Berlaere (fille du dit premier mariage) (Voir ci-devant, p. 36, 4^o) y est également mentionnée.

ANNEXE 3.

Extrakt uit het register Staten van goed, enz., verleden voor Schepenen van Gedeele der stad Gent, van den jare 1560-1561, deelmakende van de Archieven dezzer stad (f^o 133 v^o).

Compareerde Joos de Beerlaere, f^o Willems, de welcke verclaersde wel ende duechdel. ghetransporteert hebbende, draecht up, transporteert ende cedeert, by dezen Jan Van Huffele, lakensnyder deser stede, zulcke eene losrente van twintich scellinghen grooten tsiaers den pennync XVI^e, vry van bylevin als hem ten steerfhuuze van Willem van Beerlaere, zynen halften broedere, anhecavelt ende toeghelaten es gheweest, vallende telcken half maerte, enz.

In volcommen ende onderhouden van welcke belofte hebben scepenen voorseit den zelve comparant naer zyne expresse begheerte ghecondempneert ende condempneren by desen, den XII^{en} maerte XV^e LX.

Voor gelykvormig extrakt, afgeleverd ten Stadhuize van Gent, den 19 january 1854.

De gemeente-secretaris, C. WÆLBROECK.

Traduction de l'acte qui précède.

Extrait du registre des Etats de biens, etc., passés par devant les Échevins des Parchons de Gand, 1560-1561, et faisant partie des Archives de cette ville (f^o 133 v^o).

Est comparu Josse de Berlaere, fils de Guillaume, lequel a bien et clairement déclaré avoir transporté et cédé, comme il transporte et cède par cette, à Jean Van Huffele, coupeur de drap, en cette ville, une rente rachetable de vingt escalins de gros par an, le denier 16, libre de toutes charges, ainsi qu'elle lui est échue à la mortuaire de Guillaume van Berlaere, son demi-frère, échéante à chaque demi-mars, etc.

En accomplissement et entretien de cette promesse, les échevins susdits ont condamné et condamnent le dit comparant sur son expresse réquisition le 12 mars 1560.

Pour extrait conforme, délivré à la Maison-de-Ville de Gand, le 19 janvier 1854.

Le secrétaire communal, C. WÆLBROECK.

Remarque. — Le susdit acte mentionne : Josse de Berlaere, fils de Guillaume (et de sa première femme Jossine van Ghilse), et demi-frère (c'est-à-dire né d'une autre mère) de Guillaume van Berlaere.

ANNEXE 4.

Extrakt uit het register Staten van goed, enz., verleden voor Schepenen van Gedeelde stad Gent, van den jare 1529-1530, deelmakende van de Archieven dezer stad (f° 24 v°, in de rollen).

Willem van Beerlare, fi^a Paesschiers als vooght en ind' name van Jooskin van Beerlare zynen zone die hy hadde by wilen joncvr Joozyne van Ghylse zyne gheselnede was, midts in ditte vvanghen joncvr Magdaleene van Beerlare houdst van wilen Lievin de Grave zyne dochtere, cot in ghedeele van zulcken goede en v steerfste als daer joncvr Monica van Beerlare gheselnede was van Hughes van Scoebeke tvoors^{te} Jooskins en joncvr Magdaleene zuustre was, vute v storven es ende ditte vand' gheheeld' v steerfste en ghoede duergaen, begheren in dier voughen danof bate theffene en belofter commere af te gheldene n de wet vand' poort d'inne v binden der voorn wees goet, voort conseteren heml. d' vooren zekers ende borghen ov' hem en elc voor al de voorn Willem en joncvr Maegdaleene.

Actu IIII^{en} july XV^e XXX.

Voor gelykvormig extrakt, afgeleverd ten Stadhuize van Gent,
den 19 january 1854.

De gemeente-secretaris, C. WÆLBROECK.

Traduction de l'acte qui précède.

Extrait du registre aux Etats des biens passés devant les Echevins des Parchons de Gand de l'année 1529-1530, faisant partie des Archives de cette ville (f° 24 v°, dans les rôles).

Guillaume van Berlaere, fils de Passchier, en sa qualité de tuteur et au nom de Josse van Berlaere, son fils, qu'il a eu avec feue dame Jossine van Ghilse, son épouse, et aussi en remplacement de dame Madeleine van Berlaere, veuve de feu Liévin de Grave, sa fille, vient hériter des biens et héritage de dame Monique van Berlaere, épouse de Hughes van Scoebeke, sœur des dits Josse et Madeleine; délaissés à son décès, et cela de toute la succession et biens, désirant ainsi, en retirer le bénéfice, et en rabattre les charges, selon la coutume de la ville, y engageant les biens des mineurs, et consentant à se porter garant et caution pour eux, et chacun d'eux l'un pour l'autre les susnommés Guillaume et dame Madeleine.

Actum le 4 juillet 1530.

Pour extrait conforme, délivré à la Maison-de-Ville de Gand,
le 19 janvier 1854.

Le secrétaire-communal, C. WÆLBROECK.

Remarque. — L'acte qui précède mentionne Guillaume van Berlaere, fils de Passchier, et son fils, Josse van Berlaere, procréé de son mariage avec Jossine van Ghilse (sa première femme). Il cite aussi Madeleine van Berlaere, veuve de Liévin de Grave, sa fille (Voir ci-devant, p. 35, 1°, et p. 36, 4°).

ANNEXE 5.

Extrakt uit het register Staten van goed, enz., van den jare 1559-1560, verleden voor Schepenen van Gedeelte der stad Gent, deelmakende van de Archieven derzelfde stad (f° 8 v°).

Dit es de ij^e augmentacie van state van goede toebehooren Jacques en Lieven van Berlare, Willems zone, die hy hadde by joncvr Margriete van Cromphaut, zyne tweeste ghezel. was, den zelven weesen (boven den inhoudene van huerl. vaderl. staet van goede, alhier voor scepenen onze voorzaten ghepasseert den xiiij^{en} novembris XV^e LII, f° CV, en der augmentacie vand. v^e st. van Anthuenis van Berlare huerl. broede was, ghepasseert als boven den VI^{en} septembris XV^e LV, f° LXXX^e die zo verre alst den voorn twee weesen annegaet, in alle huerl. poincten en art^{en} in vigeure ende effecte blyven) preter vand. ghenen d' of veranderinghe, rekeninghe ende bewys ghedaen es, op den xxiiij^{en} dach van meye XV^e LIX lestleden, zo men by der zelve rekenin bevinden mach, toecommen ende ghesucced by den overlydene van Guillē van Berlare, huerl. broedere was, die deser weerelt overleet den XVI^{en} in Lauwe XV^e LVII etc.

Welc goet de voors. joncvr Margriete van Cromphaut als moede' ende voocht by den consente ende auctorisatie van Jacob Deynoot alnu hueren man, upbrocht ende overghegheven heeft voor ons schepenen voorn. etc.

Actum XXIII^{en} may XV^e LIX^e.

Voor gelykvormig extrakt, afgeleverd ten Stadhuize van Gent, den 19 january 1854.

De gemeente-secretaris, C. WAELBROECK.

Traduction de l'acte qui précède.

Extrait du registre aux Etats des biens, etc., de l'année 1559-1560, passés devant les Echevins des Parchons de Gand, et faisant partie des Archives de cette ville (f° 8 v°).

Ceci est le deuxième supplément de l'Etat des biens appartenant à Jacques et Liévin van Berlaere, fils de Guillaume, qu'il procréa de dame Marguerite van Cromphaut, sa deuxième femme, lesquels orphelins (indépendamment du contenu de l'état des biens de leur père, passé par devant les Échevins, nos devanciers, le 14 nov. 1552, f° 105, et l'augmentation survenue par le décès d'Antoine van Berlaere, leur frère, passé comme dit est ci-dessus le 6 septembre 1555, f° 80, et cela pour autant que cela concerne les susdits deux orphelins, et qu'ils restent en vigueur en tous leurs points et articles) au sujet des changements, comptes et preuves qui ont été faits, le 23 mai 1559, comme conste par le dit compte fait par le décès de Guillaume van Berlaere, leur frère, le 16 janvier 1557, etc.

Lesquels biens ont été déclarés par la dite dame Marguerite van Cromphaut, en sa qualité de mère et de tutrice et avec l'autorisation de Jacques Deynoot, maintenant son mari, par devant nous Échevins susdits, etc.

Actum 24 mai 1559.

Pour extrait conforme, délivré à la Maison-de-Ville de Gand, le 19 janv. 1854.

Le secrétaire-communal, C. WAELBROECK.

Remarque. — L'acte ci-dessus cite Jacques, Liévin et Antoine van Berlaere, tous trois fils de Guillaume et de Marguerite van Cromphaut, sa seconde femme, laquelle, en 1559-1560, était femme de Jacques Deynoot.

ANNEXE C.

Extrakt uit het register Staten van goed, etc., verleden voor Schepenen van Gedeelte der stad Gent, van den jare 1562-1563, deelmakende van de Archieven dezer stad (f° 50 v°).

Compareert in psoone Jacques van Beerlare, filius Willems, by staete van huwel. zyns tzelfs, de welcke kende ende verclaersde duechdelic upgheheven ende ontfæen hebbende vuten handen van Mer Niclaes de Meyere, ruddere, in huwel. hebbende joncvrauwe Margriete Cromphaut, te vooren weduwe van Jacob Deynoot, ende daer te vooren weduwe van Willem van Beerlare, comparants moedere, alle de Iren, chaerters ende wettel. van den besetten ende onbesetten losrenten den pennynck XVI^e hem comparant toecommen ende ghesuccedeert by den overlydene van den voorn Willem zyn vadere en van Anthus ende Guill. van Beerlare zyne broeders waeren etc.

Actum IX^{on} july XC^e LXII.

Voor gelykvormig extrakt, afgeleverd ten Stadhuize van Gent, den 19 january 1854.

De gemeente-secretaris, C. WAELBROECK.

Traduction de l'acte qui précède.

Extrait du registre des Etats de biens, etc., passés par devant les échevins des Parchons de Gand, pour l'année 1562-1563, faisant partie des Archives de cette ville (f° 50 v°).

Comparut en personne Jacques van Berlaere, fils de Guillaume, majeur par mariage, lequel reconnaît et déclare avoir loyalement levé et reçu des mains de messire (mer, m'her) Nicolas de Meyere, chevalier, époux de dame Marguerite Cromphaut, veuve de Jacques Deynoot, et antérieurement veuve de Guillaume van Berlaere, mère du comparant, toutes les lettres, chartes et actes légaux de rentes hypothéquées et de rentes non hypothéquées, rachetables au denier 16, échues à lui comparant par le décès du prénommé Guillaume, son père, et ceux d'Antoine, et de Guillaume, ses frères, etc.

Actum, le 9 juillet 1562.

Pour extrait conforme, délivré à la Maison-de-Ville à Gand, le 19 janvier 1854.

Le secrétaire communal, C. WAELBROECK.

Remarque. — De l'acte qui précède conste que Jacques van Berlaere était fils de Guillaume et de Marguerite van Cromphaut, mariée en secondes noces avec Jacques Deynoot et en troisièmes noces avec messire Nicolas de Meyere, chevalier (Voyez ci-devant t. I, p. 31, degré VIII).

ANNEKE 7.

Extrakt uit het register Staten van goed, enz., verleden voor Schepenen van Gedeele der stad Gent, van den jare 1573-1574, deelmakende van de Archieven dezzer stad (f° 114 v°).

Kennelic zy allen lieden dat Rombault Roose commen ende ghecompareert es voor Scepenen van Ghedeele in Ghendt, de welcke kende wel en duechdel. vercocht hebbende en vercoopt by des. tot behouf ende proffyte van Jacques van Berlaere eene lyfrente van XXX sch. groon t's^{re} den penninck X°, tot proffyte en ten lyfē van Charles ende Guillame van Beerleere, zyne twee kinderen die hy ghehadt heeft by joncvrau L'evine Petrins, f^{re} Maercq, vallende en verschynen de zelve lyfrenten ten tween termynen t's^{re}, etc.

Actum, den XVII^{ma} junio XV° LXXIII.

Voor gelykvormig extrakt, afgeleverd ten Stadhuize van Gent, den 19 january 1854.

De gemeente-secretaris, C. WÆLBROECK.

Traduction de l'acte qui précède.

Extrait du registre des Etats de biens, etc., passés par devant les Echevins des Parchons à Gand, de l'année 1573-1574, faisant partie des Archives de cette ville (f° 114 v°).

Faisons savoir à chacun que Rombaut Roose est venu et a comparu par devant les Échevins des Parchons à Gand, lequel déclare reconnaître avoir vendu et vend par les présentes à l'usage et au profit de Jacques van Berlaere une rente viagère de 30 escalins de gros par an, le denier 10, au profit et en rente viagère de Charles et de Guillaume van Berlaere, ses deux fils, qu'il a eus de dame Liévine Pétrins, fille de Marc, laquelle rente échoit et paraît en deux termes par an, etc.

Actum, le 17 juin 1573.

Pour extrait conforme, délivré à la Maison-de-Ville de Gand, le 19 janvier 1854.

Le secrétaire communal, C. WÆLBROECK.

Remarque. — Il résulte de cet acte que Jacques van Berlaere (le même mentionné dans l'acte qui précède) épousa Liévine Petrins et qu'il fut par ce mariage père de Charles et de Guillaume van Berlaere (Voyez ci-devant, t. I, f° 36, degré IX).

ANNEKE 8.

Extrakt uit het register Staten van goed etc., verleden voor Schepenen van Gedeele der stad Gent, van de jaren 1619-1620 en 1620-1621, deelmakende van de Archieven der stad Gent (f° 101 r°).

Allen den gonen die dese pnte lren zullen zien ofte hooren lesen Schepen van Ghedeele, raeden en paisierders der stede van Ghendt, saluut met kennessen der waerheden doen te weten dat dit naervolghen es den staet van goede van Chaerles-

Philippote en Adriane de Beerlaere, kinderen van wylen Charles de Beerlae, gheprocreert by jo^e Elysabeth de Neyt, zyn huusvr^e, heml. toecommen vschenen en vstorven van voorn haerl. vader, overleden binnen der stede van Ghendt, den iiij^{en} febr^u zesthien hond^t twintich, van wiene zy met Guill^e de Beerlae en joncvr Jacquemyne de Beerlae huusvr van Abraham Diericx huerl. broeder en zuster, gheheel hoirs en elck een V^{en} staecke bedeghen zyn, welck goet Balthazar de Mangheleere als deelvoocht hier te vooren ghecreert aldus upbringht en overgheeft voor ons Schepen voornt, ten aldernaersten en clærsten etc.

Item XX sch. gr. ts^{re} den pen XX^e vallen tel 1^{en} meye v^{er}kendt by Adriaen Hervyn en Catharyne Hemps zyn huusvr in proffycyte van Gil^{is} van Eerfven, bezet up gron van eerfven ligghen in prochie van Synghem volghen^t den chaetre aldaer ghepass^t xii^{en} april XV^e XXIX naer Paesschen, den overledenen toecommen vuytter successie van wylen Jacques de Beerlae, zynen vader, die zone was van Willem van Beerlae an wel. die ghetransporteert was by etc.

Item XV sch. gr. ts^{re} den pen XVI^e vschinen tel. 1^{en} meye v^{er}kendt by Jan Fierins, f^e Jasparts, in proffycyte van Adriaen Alaert, besedt up gront van eerfven ligghen in prochie van Synghem en d' ontrent conforme den chaetre ghepass^t voor meye en Schepen van Huyse den xxvij^a ja^r XV^e XXVII, den overledenen ghesucced^t van voorn Jacqs van Beerlae, zyn vader, die d'anne ghecommen was by successie van Willem van Beerlae, zyn vader, an wel. die ghetransporteert was van Daneel Vuyten-Eechoute en joncvr Magdaleene Beerlae zyn huusvr etc.

Item XV sch. gr. ts^{re} den pen XVI^e vallen tel. 1^{en} july, v^{er}kendt by Johanne van Cauwenb^w van Pauwels de Cleercq in proffycyte van w^e en hoirs van Willem van Beerlae besedt up gron van eerfven ligghen in prochie van Oordeghem, volghen den chaetre aldaer ghepass^t den xvij^a decemb. XV^e LVII den overleden toecommen by transporte van Guill^e van Beerlae zyn broeder volghen den transport, in papiere, onder t' handteeken van daten VIII^a marty XV^e LXXXIX. — Item etc.

Actum pnt dheeren Tucschaep en Baert, den XXX^a ja^r 1621.

Voor gelykvormig extrakt, afgeleverd ten Stadhuize van Gent,
den 19 january 1854.

De gemeente-secretaris, C. WAELBROECK.

Traduction de l'acte qui précède.

Extrait du registre aux Etats des biens, etc., passés par devant les Echevins des Parchons à Gand, des années 1619-1620, et 1620-1621, faisant partie des Archives de la dite ville (f^o 101 r^o).

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et ouiront, les Échevins des Parchons, conseillers et paisierders de la ville de Gand, Salut avec connaissance de la vérité, faisons savoir que ce qui suit est l'état des biens de Charles, de Philippote et d'Adrienne de Berlaere, enfants de feu Charles de Berlaere, procréés de dame Elisabeth de Neyt, son épouse, lesquels biens leur sont échus par le décès de leur dit père, mort en la ville de Gand le 4 février 1620, duquel Charles

de Berlaere ils sont pleins hoirs pour un cinquième chacun, avec Guillaume de Berlaere et dame Jacquemine de Berlaere, épouse d'Abraham Diericx, leurs frère et sœur. Les dits biens sont ainsi déclarés et détaillés par devant nous Echevins dénommés, de la manière la plus claire et la plus précise, par Balthazar de Mangheleere, en sa qualité de tuteur, etc.

Item, une rente de 20 escalins de gros par an, le denier 15, échéant à chaque premier mai, reconnue par Adrien Hervyn et par Catherine Hemps, son épouse, au profit de Gilles van Eerfven, hypothéquée sur terres patrimoniales, sises en la paroisse de Synghem, conformément à une charte y passée le 12 avril 1529, après Pâques, échue au défunt du chef de la succession de feu Jacques de Berlaere, son père, qui était fils de Guillaume van Berlaere, auquel elle avait été transportée par, etc.

Item, une rente de 15 escalins de gros par an, le denier 16, échéante à chaque premier de mai, reconnue par Jean Fierins, fils de Jaspard, au profit d'Adrien Alaert, hypothéquée sur un héritage sis en la paroisse de Synghem et environs, conformément à la charte passée par devant le mayeur et les échevins de Huysse, le 27 janvier 1527, échue au défunt du chef de la succession du susdit Jacques van Berlaere, son père, qui l'avait acquise par la succession de Guillaume van Berlaere, son père, auquel elle avait été transportée par Daniel Vuyten-Eechoute et dame Madeleine Berlaere, etc.

Item, une rente de 15 escalins de gros par an, le denier 15, échéante à chaque premier juillet, reconnue par Jeanne van Cauwerberghe, veuve de Paul de Cleercq, au profit de la veuve et des hoirs de Guillaume van Berlaere, hypothéquée sur une terre et héritage sis en la paroisse d'Oordeghem, selon une charte qui y a été passée le 17 décembre 1557, et échue au défunt par transport de Guillaume van Berlaere, son frère, selon le transport sur papier, soussigné en date du 8 mars 1589. — Item, etc.

Actum, présents : les sieurs Tuschap et Baert, le 30 janvier 1621.

Pour extrait conforme, délivré à la Maison-de-Ville de Gand,
le 19 janvier 1854.

Le secrétaire communal, C. WÆELBROECK.

Remarque. — De l'acte ci-dessus résulte que Charles de Berlaere (mentionné dans la pièce précédente) épousa Elisabeth de Neyt (Voir ci-devant t. I, p. 37, degré X), et qu'il en eut : Charles, Philippote et Adrienne de Berlaere. — Il en résulte aussi que le dit Charles de Berlaere mourut à Gand le 4 février 1620, et non en 1628, comme nous l'avons dit ci-devant à la page 37.

On y trouve aussi que les dits Charles, Philippote et Adrienne van Berlaere avaient encore un frère nommé Guillaume, et une sœur nommée Jacquemine, qui fut mariée avec Abraham Diericx (Voir ci-devant t. I, p. 28).

ANNEXE 9.

Extrakt uit het register Staten van goed, enz., verleden voor Schepenen van Gedeelte der stad Gent, van den jare 1657-1658, deelmakende van de Archieven derzelfde stad (f° 111 r°).

Allen den ghenen die dese p̄sente l̄ren zullen sien ofte hooren lesen, Schepenen van Ghedeelte, raeden en paysierders der stede van Ghendt, Saluut met kennisse der waerheden, doen te weten dat voor ons commen en ghecompare zyn in p̄soone joncvr^e Marie Lievens, f^e s^r Lievin, hauderigghe, bleven achter den eers. Guille de Beerlare, f^e s^r Charles, ter eender syde, en m^r Charles de Beerlare, advocaet in den Raedt van Vlaen, midts^g jo^e Isabelle de Beerlare, respectivel. by competente aude haerl. zelfs, met heer Jan-Baptiste van Steenberghen, raedt en ad^e fiscael in den voors Raede, cousyn en deelvoocht ghecr over m^r Pr de Beerlare, bachelier in de rechten, en over de weesen van d'heer Jan de Driese, f^e d'heer Guille, gheprocr by jo^e Anna de Beerlaere, kinderen van voorn eersamen Guille de Beerlare, en de voors^e eerste compte, en ten lesten jo^e Marie de Beerlaere, oock haer zelfs, en dochter van selven eersamen Guille de Beerlaere, die hy in voorgaen houwel. verweckt heeft by jo^e Margriete de Vare, f^e s^r Jacobs, syne gheselnede was, tsamen hoors en representeren elck eenen vyfden staeck ten steerfhuuse van den voorn eersamen Guillaeme de Beerlare, haerl. respectiven vaedere en groetvadere, ter andere; te kennen gheven dat tusschen heml. onder andere goedyⁿ ghemeene ende onverdeelt waeren, enz.

Actum ter p̄ntie d'heeren Jan Vilain, heere van Werve, en m^r Charles-Eugene de Lau, als Schepenen, den XIX^{en} marty 1658.

Voor gelykvormig extrakt, afgeleverd ten Stadhuize van Gent, den 19 january 1854.

De gemeente-secretaris, C. WAELBROECK.

Traduction de l'acte qui précède.

Extrait du registre des Etats de biens, etc., passés par devant les Echevins des Parchons à Gand, de l'année 1657-1658, faisant partie des Archives de la dite ville (f° 111 r°).

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou ouiront, nous Echevins des Parchons, conseillers, paysierders de la ville de Gand, Salut, faisons savoir avec pleine connaissance de la vérité, que par devant nous sont comparus et comparaissent en personnes : dame Marie Lievens, fille du s^r Liévin, veuve de l'honorable Guillaume de Berlaere, fils du s^r Charles, d'une part, et de m^r Charles de Berlaere, avocat au Conseil de Flandre, — ainsi que dame Isabelle de Berlaere, respectivel. by competente aude haerl. zelfs, avec le s^r Jean-Baptiste van Steenberghen, conseiller et avocat fiscal au dit Conseil, cousin et nommé tuteur de m^r Pierre de Berlaere, bachelier en droits, et des orphelins du sieur Jean de Driese, fils du sieur Guillaume, procréé de dame Anne de Berlaere, — enfants du susnommé honorable Guillaume de Berlaere et de la prédite première comparante, — et en dernier lieu dame Marie de Berlaere, aussi majeure et fille du même honorable Guillaume

de Berlaere, qu'il a procréée d'un précédent mariage avec dame Marguerite de Vare, fille du s^r Jacques; — ensemble hoirs et représentants, chacun pour une part d'un cinquième en la mortuaire du susnommé Guillaume de Berlaere, leur père et grand-père respectif, d'autre part; donnant à connaître qu'il y a entre autres biens indivis entre eux, etc.

Actum en présence des sieurs Vilain, seigneur de Werve, et M^r Charles-Eugène de Lau, en leur qualité d'échevins, le 19 mars 1658.

Pour extrait conforme, délivré en la Maison-de-Ville de Gand, le 19 janvier 1854.

Le secrétaire-communal, C. WAELBROECK.

Remarque. — Cet acte mentionne Guillaume de Berlaere, fils de Charles, et sa veuve Marie Lievens (laquelle fut sa troisième femme). — Il y est aussi parlé des enfants de Jean de Driese et d'Anne de Berlaere, son épouse, fille des dits Guillaume de Berlaere et Marie Lievens; et on y cite aussi Marie de Berlaere, fille du dit Guillaume et d'un précédent mariage, savoir avec Marguerite de Vare (Voir ci-devant, pp. 38 et 39).

ANNEXE 10.

Extrakt uit het register Staten van goed, etc., verleden voor Schepenen van Gedeede der stad Gent, van den jure 1666-1667, deelmakende van de Archieven derzelfde stad (f° 275 r°).

Allen den ghonen, etc., doen te weten dat voor ons commen en ghecompar syn in persoon M^r Pieter de Beerleere, ad^t in Raedt van Vlaend, soone van wylent s^r Guille de Beerlaere en jo^e Marie Lievens, midtsg dheer Jacq de Vriese f^s s^r Niclaeys, als cosyn en staen voocht van weesen van dheer Jan de Vriese, f^s d'heer Guille, gheprocr by jo^e Anna de Beerlaere, syne gheselnede, was oock dochter van voor s^r Guille de Beerlaere en de voorn jo^e Anna de Beerlaere, te kennen gheven, etc.

Soo ist dat de voorn compten tot behouwe en proffycyte van M^r Chls de Beerlaere, advocaet in voorn raedt van Vlaen, oock sone van voors s^r Guille de Beerlaere en de voorn jo^e Marie Lievens, tot voldoenyn van syne thien hondt XXV # gr., die hy over syn deel hebben moet vut de goederen by de voorn jo^e Marie Lievens, haerl. moeder achter ghelaeten, by desen ghecèdeert en ghetransporteert hebben de naerschr. renten beset en onbeset mette vloopen van diere. Alvooren eene rente, etc.

Item over tcrois van sel. rente van twee jaeren tleste vschenen XXVI^{en} 9^{ber} 1666 en de raete tot en metten XXIII^e febr. 1667, daete van het overlyden van voorn jo^e Marie Lievens, tot wanneer alle de achterstell in desen vutlech en naervolghende vercavelyn begrepen, gherekent ende ghecalculeert zyn, etc.

Eyndelyn blyfven den voorn M^r P^r de Beerlaere, ad^t, mitsg jo^e Isabelle de Beerlaere, en de weesen van dh^r Jan de Vriese, ghemeene, de behuysde hofstede mette huusen, schueren, stallen, boomen en cattheylen daer mede gaende ghestaen en ghelegghen binnen de prochie van Meulebeke, onder dheerl van t'opper ammanschap, groot I^e LXXXIII R, midtsg noch ses bunderen oind land en meersch, ghelegghen als

vooren, onder d'ammanye van Thielt an voorn jo^e overledene ghegeven by ghifte metter waermer handt thaeren proffyte ghedaen by jo^e Marie de Beerlaere, f^e s^r Guill. voorn^t gheprocr^t by jo^e Marg^{te} de Baere, metten last van haeren usufruit, etc.

Actum den iiij april 1667 pnt d'heer P^r Bollaert, heere van Bossche en Martinus vand Vynck daete als boven.

Voor gelykvormig extrakt, afgeleverd ten Stadhuize van Gent,
den 19 january 1854.

De gemeente-secretaris, C. WAELBROECK.

Traduction de ce qui précède.

Extrait du registre aux Etats des biens, etc., passés par devant les Echevins des Parchons à Gand, de l'année 1666-1667, faisant partie des Archives de la dite ville (f^o 267 r^o).

A tous ceux qui ces présentes, etc., faisons savoir que par devant nous sont comparus en personne M^r Pierre de Berlaere, avocat au Conseil de Flandre, fils de feu le s^r Guillaume de Berlaere et de dame Marie Lievens, ainsi que le s^r Jacques de Vriese, fils du s^r Nicolas, en sa qualité de cousin et de tuteur actuel des enfants du s^r Jean de Vriese, fils du s^r Guillaume, procréés de dame Anne de Berlaere, son épouse, fille du dit s^r Guillaume de Berlaere et de la dite dame Anne de Berlaere, font savoir, etc.

C'est ainsi que les comparants susdits ont cédé et transporté les rentes ci-après, avec leurs arrérages au profit et à l'usage de M^r Charles de Berlaere, avocat au susdit Conseil de Flandre, aussi fils du dit s^r Guillaume de Berlaere, et de la dite dame Marie Lievens, en acquittement de ses 1025 livres de gros, qu'il doit avoir du chef de sa part dans les biens délaissés par la dite dame Marie Lievens, leur mère.

Item du chef de l'intérêt de la même rente pendant deux années, le dernier finissant le 26 novembre 1666, et l'arrérage jusques et y compris 23 février 1667, date du décès de la dite Marie Lievens, époque à laquelle tous les arrérages compris dans cet acte et partage y suivant seront compris et calculés, etc.

Finalement, il reste en commun au dit M^r Pierre de Berlaere, avocat, ainsi qu'à dame Elisabeth de Berlaere et aux enfants du s^r Jean de Vriese, la ferme avec les bâtiments, granges, écuries, arbres et catheylen y attachés, situés dans la paroisse de Meulebeke, sous la seigneurie de la haute-ammanie, d'une étendue de 184 verges, ainsi que 6 bonniers de terre arable et de prairie sis comme dessus, sous l'ammanie de Thielt, donnés à la dite dame défunte, de la main à la main, et à son profit, par dame Marie de Berlaere, fille du s^r Guillaume, née de dame Marguerite de Baere (?), avec la charge de son usufruit, etc.

Actum, le 4 avril 1667, en présence du s^r Pierre Bollaert, seigneur de Bossche, et de Martin van der Vynck, sous la date comme ci-dessus.

Pour extrait conforme, délivré à la Maison-de-Ville de Gand,
le 19 janvier 1854.

Le secrétaire-communal, C. WAELBROECK.

Remarque. — L'acte qui précède mentionne Guillaume de Berlaere et Marie Lievens, ainsi que Pierre et Charles de Berlaere, leurs fils, et Anne de Berlaere, leur fille, mariée avec Jean de Vriese.

ANNEXE 11.

Acte de baptême d'ANNE, fille de GUILLAUME DE BERLAERE et de MARIE LIEVENS.

Afschrift van eenen akt ingeschreven ten Doopregister der parochiale kerk van Sinte Nicolaes, ten jare 1621, alwaer onder ander staet als volgt :

16 novembris 1621 bapt̄a fuit Anna filia Guillelmi de Berleere et Mariæ Lievens. Susceptor Hermanus de Neyt, suscep̄trix Anna Lievens.

Voor gelykvormig afschrift, afgeleverd ten Stadhuize te Gent, den 16 september 1841.

De officier van den burgerlyken stand, VAN POTTELSBERGHE.

ANNEXE 12.

Acte de baptême de CHARLES DE BERLAERE, fils de GUILLAUME et de MARIE LIEVENS.

Afschrift van eenen akt ingeschreven ten Doopregister der parochiale kerk van Sinte Nicolaes, ten jare 1627, alwaer onder ander staet het volgende :

18 jului, Bapt̄us est, et natus Carolus de Berelere, f̄s Guillelmi et Mariæ Lievens. Susc̄. Abraham Dutrix et Elisabeth Louise.

Voor gelykvormig afschrift, afgeleverd ten Stadhuize te Gent, den 16 september 1841.

De officier van den burgerlyken stand, VAN POTTELSBERGHE.

ANNEXE 13.

Acte de baptême d'ANNE-JACQUELINE DE VRIESE, fille de JEAN et d'ANNE DE BERLAERE.

Afschrift van eenen akt ingeschreven ten register van Doope der parochiale kerke van S^t-Michiels, ten jaer 1656, alwaer onder ander staet als volgt :

25 januarii 1656 Bapt̄a est Anna Jacoba, f̄s postuma D. Joēs de Vriese et Annæ de Beerlaere conjugum nata 24 hujus hora sexta matutina, suscep̄ D. Ferdinandus Raymont et D^{na} Jacoba de Berlaere. — Sig. G. Breydele, p^{ter}.

Voor gelykvormig afschrift, afgeleverd ten Stadhuize te Gent, den 16 september 1841.

De officier van den burgerlyken stand, VAN POTTELSBERGHE.

ANNEXE 14.

Acte de baptême de CHARLES-PIERRE, fils de CHARLES DE BERLAERE et de MARIE-CLAIRE DE MAHIEU.

Afschrift van eenen akt ingeschreven ten Doopregister der parochiale kerk van St-Bavo, ten jaer 1670, alwaer onder ander staet als volgt :

17 augustij 1670 Baptus est Carolus Petrus f^{us} consultiss^{mi} Dⁿⁱ Caroli de Beerlare D^{na} Mariæ-Claræ Maiou conjugum, natus die 16 ejusdem ad medium octav. vesperti. suscept^{us} consultiss^{mi} Dⁿⁱ Petro de Beerlaere, ad. in consilio Flandriæ, et D^{na} Catharina van Rode.

Voor gelykvormigen uittrek, zegge afschrift, afgeleverd ten Stadhuize te Gent, den 16 september 1841.

De officier van den burgerlyken stand, VAN POTTELSBERGHE.

ANNEXE 15.

Acte de baptême de CHARLES-PIERRE, fils de CHARLES-PIERRE DE BERLAERE et d'ANNE-THERÈSE DE BERLAERE.

Afschrift van eenen akt ingeschreven ten Doodregister der parochiale kerk van St-Bavo, ten jaer 1698, alwaer onder ander staet als volgt :

3^o augusty 1698 baptizavi sub conditione Carolus Petrus filius Dⁿⁱ Caroli Petri de Berlaere et D^{na} Annæ Theresiæ de Berlaere conjug natus hodie post meridiem circa horam tertiam suscep^{us} consultiss^{mi} dⁿⁱ Petrus de Berlaere, advocatus in concilio Flandri, et D^{na} Maria Anna van den Berge. — J. Wittouk, vice-p^{ter}.

Voor gelykvormig afschrift, afgeleverd ten Stadhuize te Gent, den 16 september 1841.

De officier van den burgerlyken stand, VAN POTTELSBERGHE.

ANNEXE 16.

Acte baptistaire de JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, fils de CHARLES-PIERRE DE BERLAERE et de MARIE-THERÈSE VAN LOO.

Afschrift van eenen akt ingeschreven ten Doopregister der parochie St-Pieters, binnen de stad Gent, provincie Oost-Vlaenderen, van het jaer 1721.

Joannes Bap^a Josephus, f^{ilius} prænobilis Domini Caroli Petri van Berlaere, toparchæ de Overbroek, ter Walle, etc., et prænobilis Dominæ Mariæ Theresiæ van Loo conjugum, bapt. est 10^o july 1721 et natus hodie mane ad medium 5^o suscept^{us}.

D^{nos} Joannes Bap^{tes} de Smedt et prænobilis Domina Maria Anna Blas uxor prænobilis
Dⁿⁱ Caroli Petri van Berlaere equitis aurati ita est. — Tho. Blancaquaert, vicep. B. M.

Voor gelykvormig afschrift, afgeleverd ten Stadhuize van Gent,
den 16 september 1841.

De officier van den burgerlyken stand, VAN POTTELSBERGHE.

ANNEXE 17.

*Acte baptistaire de PIERRE-NORBERT-LIÉVIN, fils de JEAN-BAPTISTE DE BERLAERE et
d'ANNE-MARIE-FERDINANDE COOLMAN.*

Extrait du registre des Naissances de l'église de St-Nicolas à Gand, de
l'an mil sept cent cinquante.

Anno Domini 1750 die 12 novembris baptizavi Petrum Norbertum Livinum filium
prænobilis Domini Joannis Baptistæ de Berlaere, Amani hujus civitatis et prænobilis
Dominæ Annæ Mariæ Ferdinandæ Coolman conjugum, natum heri quadrante ante
duodecimam nocturnam : susceptores perillustres Dominus Petrus Ludovicus vice-
comes van der Varent hujus civitatis primi scabellii scabinus et castellanæ veteris
Burgensi Feudatarius, et D^{lla} Teresia Alberta Ludovica Stalins. — J. F. Bruyn-
steen, pastor.

Pour extrait conforme, délivré à la Mairie de Gand, ce
23 février 1811.

L'officier public délégué, VERHEGGHEN.

ANNEXE 18.

*Acte du décès de PIERRE-NORBERT-LIÉVIN DE BERLAERE, veuf de COLETTE VAN
OVERWALLE.*

D'un acte inscrit au registre des Décès de la ville de Gand, province de
la Flandre-Orientale, au f^o 182, a été extrait comme suit :

Le vingt-trois avril mil huit cent onze, à six heures de relevée, est décédé
Pierre-Norbert-Liévin de Berlaere, rentier, âgé de soixante ans, né en cette ville,
y domicilié rue Haute, veuf de Colette van Overwaele, époux de Rosalie-Louise-
Françoise van der Meere, fils de feus Jean-Baptiste et d'Anne-Marie-Ferdinand
Coolman.

Collationné et trouvé conforme au dit acte par nous premier échevin délégué
pour l'état civil.

Gand, ce 14 avril 1820.

VERHEGGHEN.

Par ordonnance :

Le secrétaire, HYE-SCHOUTHEER.

ANNEXE 19.

Acte de naissance de CHARLES-AUGUSTE-LOUIS-FIDÈLE DE BERLAERE.

D'un acte inscrit au registre des Naissances de la ville de Gand, province de la Flandre-Orientale, n° 298, a été extrait ce qui suit :

3 juin 1800. Le quatorze prairial, huitième année républicaine, à neuf heures du soir, est né Charles-Auguste-Louis-Fidèle de Berlaere, fils de Pierre-Liévin, rentier, et de Rosalie van der Meere, son épouse légitime, domiciliés rue Haute, section de la Fraternité, en cette ville.

Furent présents : Emmanuel van de Walle et Jeanne Holderbeke.

Collationné et trouvé conforme par nous, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, premier échevin délégué pour l'état-civil.

Gand, le 11 juin 1822.

F. VERHEGGHEN.

Par ordonnance :

Le secrétaire, HYE-SCHOUTHEER.

NOTICES GÉNÉALOGIQUES

CONCERNANT

La Famille VAN DER TAELEN, dite VAN TALE,

ET AUSSI VAN GHINDERTALEN.



La famille van der Taelen porte pour armes : *d'argent à trois merlettes de sable, rangées sur une même ligne, au chef cousu du même, à trois pals d'azur. L'écu sommé d'un casque d'argent, grillé, liseré d'or et fourré de gueules, couvert de son tortil d'azur et d'argent et orné de ses lambrequins des mêmes émaux. Cimier : une merlette de l'écu.* (Archives héraldiques du Ministère des Affaires étrangères de Belgique; act. scab. 1400, tom. I, p. 56, n° 7. MS. de J. B. Hauwaert, armorial, tom. II; liber Justini, etc., f° 270; liber familiæ, f° 314; tom. XIV, intitulé : *Probationum*, f° 438.)

Joseph-Josse van der Taelen, professeur de médecine à l'Université de Louvain, docteur sous l'Alma Mater du 3 juillet 1790, obtint de cette université : *un écu écartelé, aux 1 et 4 d'or à 3 pals d'azur, au chef de gueules chargé d'une fleur-de-lis d'argent; aux 2 et 3 parti, émanché d'argent et de gueules. L'écu surmonté d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de gueules, orné de son bourlet et de ses lambrequins d'or et d'azur. Cimier : un lion issant d'or, tenant entre ses pattes un bâton du même, supportant un bonnet au chapeau de sable* (Fig. 1).

Il paraît que la famille van der Taelen tire son nom du fief seigneurial de *Tale*, qui était situé aux marches de l'Artois, dans l'ancienne Flandre. La branche belge ne s'est établie à Gand que vers la fin du XIV^e siècle, ou au commencement du XV^e.

Les armoiries de Tale, portées actuellement par une famille française, sont : *de gueules écartelé d'argent* (Fig. 2).

Les divers actes authentiques que nous avons consultés pour la rédaction de cette notice généalogique, nous fournissent la preuve que le nom de cette famille a souvent varié. En effet, nous trouvons qu'il s'est tour-à-tour orthographié Van-

dertale, Vandertalen, van der Talen, van der Taelen, Vandertael, van Taelen, et même van Geendertale et Gindertalen! Cela provient du peu d'exactitude que nos devanciers mettaient à écrire les noms de famille dans les actes publics et dans les registres de l'état civil. Leur indifférence était même si grande sous ce rapport que nous citerons à la fin de cette notice, Annexe I, des actes dans lesquels les filles se nomment van Ghindertalen, tandis que leurs frères, nés des mêmes père et mère, se nomment van der Talen (1).

Nous avons soin dans cette notice d'écrire les noms d'après l'orthographe des actes officiels que nous avons sous les yeux, en indiquant les sources où nous les avons puisés.

Nous trouvons un Gérard Vandertaelen, qui, vers la fin du XVI^e siècle, vivait à Bruxelles avec son épouse Catherine LEEMANS (2), par laquelle il fut père des trois enfants qui suivent, savoir :

1^o Gaspard Vandertaelen, dont il va être parlé.

2^o Guillaume Vandertalen, baptisé en l'église de S^{te}-Gudule, à Bruxelles, le 11 février 1594.

Et 3^o Anne Vandertalen, baptisée en la même église le 26 mars 1602, ayant pour parrain Sébastien Delaporte, et pour marraine Anne Vandertalen.

N. B. Nous trouvons vers la même époque une Anne Vandertalen, baptisée en l'église de S^{te}-Gudule le 10 mai 1572, fille d'Arnold, — et une Jeanne Vandertalen, fille de Paul, baptisée en la dite église le 2 octobre 1574, ayant pour parrain et marraine Paul van der Talen et Jeanne van Welle.

Gaspard van der Taelen fut baptisé en l'église de S^{te}-Gudule, à Bruxelles, le 5 avril 1589. Il épousa Anne BLESERS, ou DE BLESER (3), de laquelle il eut un fils, nommé Gérard, qui suit.

Gérard Vandertalen, baptisé en la dite église le 9 septembre 1615, ayant pour parrain et marraine Gérard Vandertalen et Paschasie Smets, épousa, en premières noces, Philippine CRISPEELS, sive CRISPYNS, et, en secondes noces, Elisabeth VAN DER LINDEN (4). — De ces deux mariages vinrent huit enfants, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Emérence van der Taelen, baptisée en la dite église le 8 avril 1639.

2^o Egide ou Gilles, qui suit.

3^o Pierre van der Taelen, baptisé en la dite église le 5 mai 1643.

4^o Anne-Claudine Vandertaelen, baptisée le 13 juin 1645.

(1) Les familles van der Taelen et van Ghindertalen forment cependant deux familles parfaitement distinctes. La famille van Ghindertalen porte pour armes : un écu de gueules à 3 losanges d'argent, posées 3 et 2, surmontées en chef d'une rose du même entre deux étoiles d'or. Elle fut anoblie par lettres patentes en date du 23 septembre 1640, en la personne de Jean van Ghindertalen, échevin de la ville de Bruxelles, sept fois, de 1621 à 1642, dont le fils Guillaume van Ghindertalen, greffier du conseil de Brabant, etc., fut créé chevalier en 1668.

(2) MS. Hauwaert, Just. f^o 202. Rap. f^o 47.

(3) Just. f^o 238, v^o. Rap. f^o 37. MS. Hauwaert.

(4) VAN DER LINDEN : d'or à un tilleul arraché de sinople, accompagné de trois maillets penchants de sable (MS. Hauwaert, *Armorial*, L. II) (Fig. 3).

5° Anne van der Taelen, baptisée le 3 avril 1647.

6° Jérôme van der Taelen, baptisé le 18 juillet 1649.

(Du 2^a Lit.)

7° Jeanne van der Taelen, baptisée le 27 mars 1654.

8° Antoine van der Taelen, baptisé le 12 décembre 1656.

Et 9° Lucas van der Taelen, baptisé en la dite église de S^{te}-Gudule, à Bruxelles, le 11 octobre 1658.

Egide ou Gilles van der Talen, fils de Gérard et de Philippine CRISPEELS, naquit à Bruxelles et y fut baptisé, en l'église de S^{te}-Gudule, le 5 avril 1641, ayant pour parrain et pour marraine Gilles Debleser et Jeanne van Gilse. — Il épousa Barbe BEURRELYNS (BUERLYNS ou BUERLYNX). Il convola avec Catherine VAN BUYTEN.

De ces deux alliances sortirent :

(Du 1^{er} Lit.)

1° Marguerite van der Taelen, baptisée en ladite église de S^{te}-Gudule le 16 mars 1664. Son parrain et sa marraine furent : Gérard van der Taelen et Marguerite Buerelyns.

2° Elisabeth van der Taelen, baptisée le 22 novembre 1665.

3° Gérard van der Taelen, baptisé le 8 juillet 1668. Son parrain fut Gérard van der Taelen et sa marraine Anne van der Taelen.

4° Marie-Françoise van der Taelen, baptisée le 4 septembre 1669.

(Du 2^a Lit.)

5° Jeanne van der Taelen, baptisée en la dite église de S^{te}-Gudule, à Bruxelles, le 3 avril 1672.

6° Gérard van der Talen, baptisé en la dite église le 23 avril 1674. Il eut pour parrain et marraine : Gérard van der Talen et Jeanne van Buyten.

7° Anne-Marie van der Talen, baptisée le 23 mars 1676.

Et 8° Elisabeth, baptisée le 24 janvier 1678, en l'église de S^{te}-Gudule, à Bruxelles. Son acte baptistaire la dit fille d'Egide ou Gilles van Gindertalen et de Catherine VAN BUYTEN.

AUTRE BRANCHE.

I. Pierre van der Taelen (aussi van den Taele et Vandertalen, dans les actes baptistaires de ses enfants) épousa Anne VAN BLEYENBERCH (1), dont le nom se trouve aussi écrit dans les mêmes actes VAN BLYENBERGHE, VAN WEYENBERGHE, BLEYNENBERCH, VAN BLYENBERCH et VAN WEYENBERCH. — Leurs enfants furent :

1° Jeanne Vandentaele, baptisée en l'église de S^{te}-Gudule, à Bruxelles, le 8 octobre 1606, où furent également baptisés ses frères et sœurs. Elle fut

(1) VAN BLYENBERGHE : d'argent à l'écusson de gueules, au chef émanché du même, chargé de deux roses d'argent (MS. Hauwaert, lib. I, f° 93. Lib. civ., f° 169; MS. O'Kelly, roy d'armes) (Fig. 4).

tenue sur les fonts baptismaux par Gérard Vandentaele, le jeune, et par Anne Vandentaele.

2° Nicolas Vandertalen, baptisé le 11 novembre 1608.

3° Jacques Vandertalen, baptisé le 15 novembre 1610.

4° Anne van der Taelen, baptisée le 8 janvier 1612.

5° Claire Vandertaelen, baptisée le 4 septembre 1616. Ses parrain et marraine furent : Gérard Vandertalen et Claire Gelux.

6° Pierrette Vandertaelen, sœur jumelle de Claire qui précède.

7° Marthe Vandertalen, baptisée le 24 octobre 1618.

8° Pierre Vandertalen, baptisé le 25 août 1620.

9° Gérard Vandertalen, frère jumeau de Pierre ci-dessus. Ses parrain et marraine furent : Gérard Vandertalen et Jeanne van Blyenberch.

10° Jeanne Vandertale, baptisée le 17 avril 1623, mariée à Pierre Dossi, qu'elle rendit père de Jeanne Dossi, baptisée en l'église de St-Géry, à Bruxelles.

Et 11° François, qui suit.

II. François van der Taelen, fils de Pierre et d'Anne VAN BLEYENBERCH, fut baptisé en l'église de S^{te}-Gudule à Bruxelles, le 24 mars 1625. Il épousa : en premières noces, Michelle VERBRUGGEN (1), et, en secondes noces, Anne DANDELOT, nommée aussi DANDELOZ et DANDELEU, dans les actes baptistaires de ses enfants (2). De ces deux mariages vinrent les six enfants qui suivent :

(Du 1^{er} Lit.)

1° Ingelbert Vandertael, baptisé en l'église de N.-D. de la Chapelle le 30 avril 1647.

2° Everard Vandertaelen, baptisé en l'église de N.-D. de la Chapelle, à Bruxelles, le 30 septembre 1648, ayant pour parrain et marraine : Everard Vandertaelen et Elisabeth Aerts.

(Du 2^a Lit.)

3° Sébastien Vandertalen, baptisé en la dite église le 30 septembre 1659.

4° Jean, qui suit.

5° Lambert van der Taelen, baptisé en l'église de N.-D. de la Chapelle, à Bruxelles, le 7 février 1664.

Et 6° Jeanne-Marie van der Taelen, baptisée en la dite église le 15 fév. 1667.

III. Jean Van der Taelen, fils de François et de sa seconde femme Anne DANDELOT, naquit à Bruxelles et y fut baptisé en l'église de Notre-Dame de la Chapelle le 10 novembre 1660. Il fut marié à Zellick, par le curé François Van den Broeck, le 4 novembre 1688, avec Anne VAN DEN BRUEL, alias VAN BRIEL (3), de laquelle il eut six enfants, savoir :

(1) MS. Hauwaert, lib. Magnus, f° 81.

(2) DANDELOT : échiqueté d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout (Fig. 5).

(3) VAN DEN BRUEL : d'azur à la croix engrêlée d'argent (MS. Hauwaert, Armorial, liv. II, Raps., f° 169) (Fig. 6).

- 1° Caroline van der Taelen, baptisée en l'église de Zellick le 20 nov. 1692.
- 2° Jeanne van der Taelen, baptisée en l'église de Zellick le 14 septembre 1695.
- 3° Marie van der Taelen, baptisée en la même église le 28 octobre 1699.
- 4° Josse, qui suit.
- 5° Jean-Baptiste van der Taelen, aussi baptisé en l'église de Zellick le 4 avril 1706.
- Et 6° Marie van der Taelen, baptisée en l'église de Zellick le 18 janv. 1709.

IV. Josse van der Taelen, fils de Jean et d'Anne VAN DEN BRUEL, mentionnés ci-devant, naquit à Zellick et y fut baptisé en l'église paroissiale le 6 fév. 1703. Il fut stadhouder du pays de Tervueren (1), y mourut le 6 mai 1770 et y fut inhumé le 8 du même mois dans le chœur latéral de l'église, près de l'autel. Il avait épousé, au dit Tervueren, Cornélie VAN HEMELRYCK (2), de laquelle il eut huit enfants, tous baptisés à Tervueren, savoir :

- 1° Henri van der Taelen, baptisé en l'église de Tervueren le 23 mars 1729.
- 2° Catherine-Françoise van der Taelen, baptisée le 6 février 1731.
- 3° Pierre-Josse, qui suit.
- 4° Guillaume van der Taelen, baptisé le 10 avril 1737, qui épousa Marie DE BOISSCHOT (3), dont il n'eut point d'enfants.
- 5° Thomas van den Taelen, baptisé le 14 mars 1739, décédé échevin de la cour de justice de Tervueren, où il avait épousé Catherine-Jacqueline DRUART (4).
- 6° Henri-Joseph van der Taelen, baptisé le 18 juin 1741.
- 7° Paul van der Taelen, baptisé le 26 janvier 1744.
- Et 8° Marie-Anne van der Taelen, baptisée le . . . , mariée à Pierre-Jean DE WEVER, écuyer et greffier de Tervueren.

V. Pierre-Josse van der Taelen, fils de Josse et de Cornélie VAN HEMELRYCK, ci-devant nommés, naquit à Tervueren et y fut baptisé en l'église paroissiale le 8 janvier 1733. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par Pierre van der Taelen et Catherine van der Smissen. — Il épousa, le 28 mai 1765, Anne-Catherine SWEERTS (5). Son acte de mariage le titre de *Dominus Expertissimus*. — De cette alliance sortirent :

- 1° Joseph-Josse, qui suit.
- Et 2° Pierre-Hubert Vandertaelen, dont la postérité suivra après celle de son frère Joseph-Josse.

VI. Joseph-Josse Vandertaelen, fils de Pierre-Josse et d'Anne-Catherine SWEERTS, fut baptisé en l'église de St-Germain, à Tirlemont, le 25 février 1766. Son acte baptismal le dit *filius Domini-Petri-Judoci Vandertaelen, J. V. L. et*

(1) V. Archives gééal., Register van Cheynsen, 1782.

(2) VAN HEMELRYCK : écartelé, aux 1 et 4 d'azur à deux chevrons d'or; aux 2 et 3 contr'écartelé, aux 1 et 4 d'argent au lion de sable; aux 2 et 3 d'or à la merlette de sable (Fig. 7).

(3) DE BOISSCHOT : d'argent à la croix de gueules (Fig. 8).

(4) MS. Hauwaert, Liv Raps. f° 423.

(5) SWEERTS : parti, émanché d'argent et de gueules (Fig. 9).

Domicellæ Annæ-Catharinæ Sweetts, conjugum, quem suscep. D^{mus} Henricus-Josephus Vandertaelen nomine Dⁿⁱ Judoci Vandertaelen et D^{la} Barbara-Theresia van Osmael. — Il fut greffier ordinaire et professeur en médecine à l'université de Louvain, docteur sous l'Alma-Mater du 3 juillet 1790, et trépassa en la dite ville le 18 décembre 1819. Il avait épousé dame Marie-Josèphe SENY (1), née à Offus-Ramillies le 15 avril 1774, décédée à Louvain le 5 juin 1854. Elle était fille de Pierre SENY, né en 1720, mort le 26 floréal an XII, et de dame Antoinette-Geneviève HENRICO, et petite-fille de Jean-Joseph SENY et d'Anne BADUEL ou LE BADUEL (2). — De Joseph-Josse van der Taelen et de Marie-Josèphe SENY, son épouse, sont issus six enfants, savoir :

1^o Pierre-Joseph-Bernard van der Taelen, qui suivra.

2^o Pierre-Hubert-Joseph van der Taelen, né à Louvain le 4 brumaire an X, docteur en médecine.

3^o Constant-Servais van der Taelen, né à Louvain le 12 thermidor an XI, époux d'Anne-Elisabeth VAN NERUM, née à Hoegaerde le 8 septembre 1808, fille de Jean-Henri et d'Elisabeth SWEERTS. Leur fils, Henri van der Taelen, né à Hoegaerde le 5 mars 1832, est veuf depuis le 27 janvier 1864, sans hoirs, de Blandine COUNEGRAS.

4^o Auguste-Jean-Baptiste van der Taelen, né à Louvain le 24 germinal an XIII, docteur en droit.

5^o Marie-Victoire-Désirée van der Taelen, née à Louvain le 23 déc. 1807, veuve, depuis le 10 octobre 1854, d'Ives-Corneille-Joseph POULLET (3) docteur en droit, mort à Louvain, inhumé à Meerbeeck, fils d'Ives-Joseph, mayor de Boort-Meerbeeck, puis échevin de la ville de Louvain, président de l'administration générale des hospices de cette ville, membre des États-Généraux sous le royaume des Pays-Bas, et de Jeanne-Cornélie SCHEPPERS, — et petit-fils de Corneille-François-Joseph POULLET, seigneur de Steenwinckel, plusieurs fois échevin et trésorier de Malines, et de Catherine-Josèphe-Françoise ESTRIX. — De ce mariage est issue : Léontine-Marie-Joséphine POULLET, née le 14 avril 1839. Elle a épousé, le 20 juin 1866, Léon DAUW. La famille DAUW porte : *d'or à un fer de moulin de sable, accompagné en pointe d'une fleur de . . . de sinople; au franc quartier de gueules et d'or; aux trois pals d'azur surchargés d'une coquille d'or* (Fig. 13).

Et 6^o Félix-Jean-Joseph van der Taelen, né à Louvain le 6 octobre 1810, inspecteur d'arrondissement à Charleroi.

VII. Pierre-Joseph-Bernard van der Taelen, — fils de Joseph-Josse et de Marie-

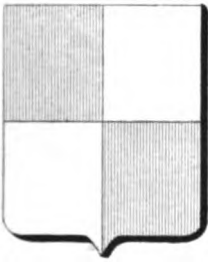
(1) SENY : de gueules à la bande d'azur, chargée de 3 croix de Bar, ou croisettes alésées d'or, entre 5 boules ou besants d'argent, 2 en chef et 3 en pointe. (*Nob. du Duché de Lorraine et de Bar*, p. 8. Gand, 1862. Voyez, à la fin de cette notice, l'annexe 3 (Fig. 10).

(2) LE BADUEL : tiercé en fasce; au 1^{er} de sable; au 2^o échiqueté d'argent et de gueules de 3 tires; et au 3^o de gueules à une étoile à 6 rais d'or (Fig. 11).

(3) POULLET : de gueules à un croissant entre 8 fleurs-de-lis, le tout d'argent (Fig. 12).

FAMILLE VAN DER TAELEN.

2



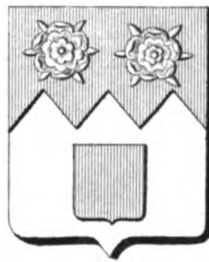
TALE.

5



VAN DER LINDEN.

4



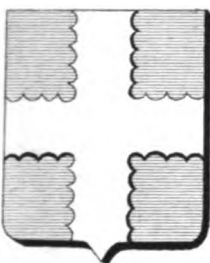
VAN BLYENBERGE.

3



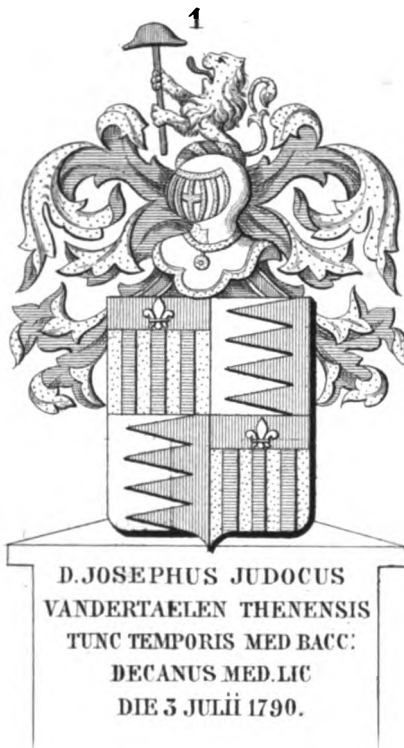
DANDELLOT.

6



VAN DEN BRUEL.

1

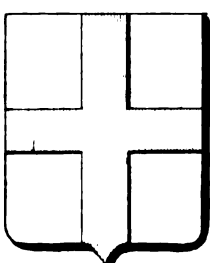


7



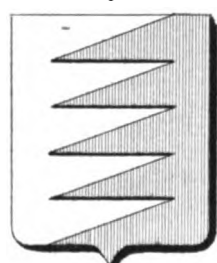
VAN HEMELRYCK.

8



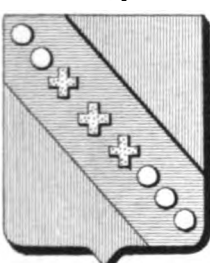
DE BOISSCHOT.

9



SWEERTS.

10



SENY.

11



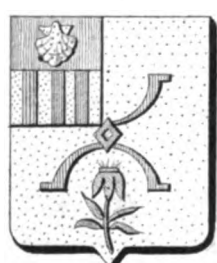
LE BADUEL.

12



POULLET.

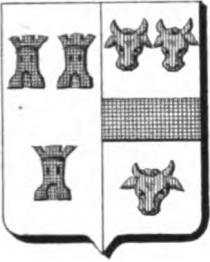
13



DAUW.

FAMILIE VAN DER TAELEN.

14



COCKAERTS.

15



VAN DEN PERRE.

16



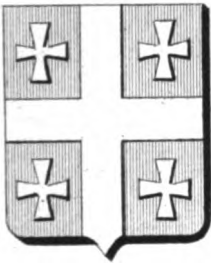
VAN CATTENBROECK.

17



HEYMANS.

18



VERCLEREN.

19



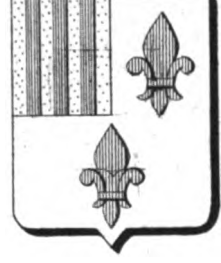
VAN DER TALEN.

20



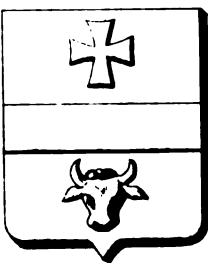
MEESTER-JANS.

21



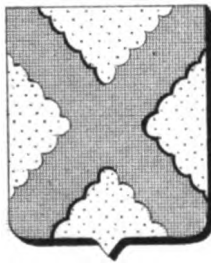
VRANCX.

22



BLYCKAERTS.

23



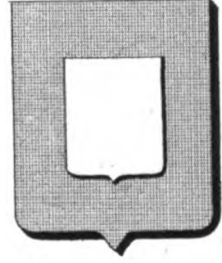
VAN LOCHORST.

24



VAN DER BRUGGE.

25



BILLEMONT.

26



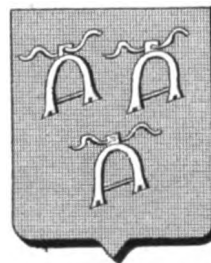
S'HERTOGHEN.

27



VAN NES.

28



D'ACQZ.

FAMILLE VAN DER TAELEN.

29



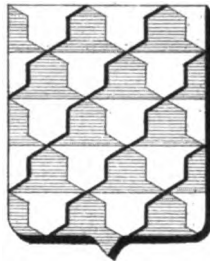
BOLLEN.

30



GOUTHIER.

31



DE LONCIN.

32



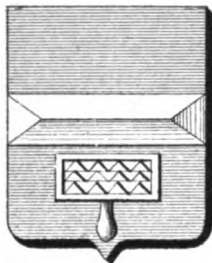
JOOSTENS.

33



HILLEMA.

34



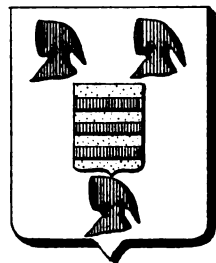
SCHEPPERS.

35



HOLVOET.

36



DE FUNAL.

37



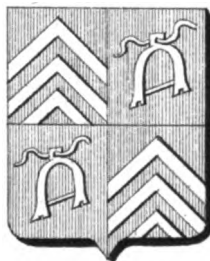
CORTY.

38



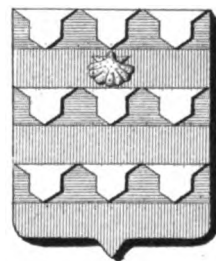
PAHEAU.

39



DE MARNEFFE.

40



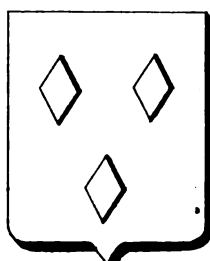
DE BERLAIMONT.

41



DE BLEHEN.

42



DE JUPPLEU.

Josèphe SENY, mentionnés plus haut, — naquit à Louvain le 28 prairial et fut inscrit le 6 messidor an VIII de la République française. Il est docteur en droit et a épousé Françoise-Jeanne-Emilie BLYCKAERTS, d'une ancienne famille de Tirlemont, mais originaire de Louvain, où elle a été admise comme patricienne (1). De cette alliance est sorti :

VIII. Henri-François-Joseph-Albert van der Taelen, né à Louvain le 23 oct. 1831, époux de Victorine-Emilie-Fanny BLYCKAERTS, sa cousine-germaine. Leurs enfants sont :

1^o Henriette-Françoise-Albertine-Marie van der Taelen, née à Louvain le 28 avril 1856.

Et 2^o Joseph-Henri van der Taelen, née à Louvain le 28 juillet 1857.

Postérité de Pierre-Hubert van der Taelen, fils de Pierre-Josse et d'Anne-Catherine SWEERTS, mentionnés ci-devant, au degré V, 2^o.

VI^{BIS}. Pierre-Hubert van der Taelen, fils de Pierre-Josse et d'Anne-Catherine SWEERTS, naquit à Tirlemont et y fut baptisé en l'église de St-Germain le 18 décembre 1767. Il épousa Marie-Barbe SONDERVORST, par laquelle il fut père de :

1^o Jean-Baptiste, qui suit.

Et 2^o Joseph-Josse van der Taelen, né à Tirlemont le 29 mai 1801, veuf, depuis le 13 mai 1853, de Marie-Thérèse LINDEKENS. Leurs enfants sont :

A. Jean-Baptiste van der Taelen, né le 22 juin 1830.

B. Louis, né le 4 février 1832.

C. Auguste, né le 6 mai 1834.

D. Henri, né le 10 novembre 1835.

E. Anne-Catherine, née le 13 février 1837.

F. Joséphine, née le 1 janvier 1840.

Et G. Marie, née le 22 avril 1844.

VII. Jean-Baptiste van der Taelen, fils de Pierre-Hubert et de Marie-Barbe SONDERVORST, naquit à Tirlemont le 27 juin 1796 et mourut le 22 juillet 1864. Il avait épousé Françoise-Marie-Thérèse VERLAINE, fille de Daniel-Grégoire et de Jeanne-Catherine LA RUELLE. — De ce mariage vinrent :

1^o Marie-Barbe-Julie van der Taelen, née le 9 septembre 1834 :

2^o Marie-Adèle, née le 27 mars 1836.

3^o Joséphine-Désirée, née le 31 octobre 1838.

4^o Jacques-Louis, né le 1 avril 1841.

5^o Henri-Robert, né le 30 juillet 1844.

6^o Marie-Louise, née le 29 mai 1847.

Et 7^o Ignace-Félix, né le 18 décembre 1849.

(1) Voyez, à la fin de cette notice, l'annexe 4.

ANNEXE 1.

*Extraits d'actes officiels où les filles se nomment VAN GHINDERTALEN et leurs frères
VAN DER TALEN.*

A Bolenbeke : *Josyne van Ghindertalen*, — *Anthony van der Talen*, — et *Lancelot van der Talen*, hofstaets geheiten Vinckenborck (ferme appelée Vinckenborck) (1).

A Laken et à Jette : *Lancelot van der Talen*, man ende momboir Marie Cockaerts (mari et tuteur de Marie Cockaerts) (2).

A Bolenbeke : Digne Sridders, femme de *Joos van den Perre*, — *Josyne van Ghindertalen*, — *Antoine van der Talen*, au nom de *Lancelot van der Talen*.... (3).

Antoine van der Tulen, sous le nom de *van Ghindertalen*, achète une seigneurie à Bolenbeke le 18 juin 1361, par engagère. Les droits seigneuriaux furent rachetés en 1609 par le domaine.

**Dissemblances singulières dans les actes baptistaires suivants en l'église de S^{te}-Gudule,
à Bruxelles.**

12 février 1590. *Joes van den Dertalen*, filius Judoci atque *Margareta van Mestraten*.

19 janvier 1591 *Margareta filia Judoci Vangendertale* et *Margareta van Mestraten*.

23 septembre 1593. *Judocus Vangendertalen*, filius Judoci et *Margareta Mestraten*.

10 avril 1596. *Hubertus filius Judoci van der Talen* et *Margareta Mestraten*.

On trouve aux archives de l'Etat, greffe du tribunal à Bruxelles, dans un acte du 24 juin 1491, f° LX v° :

Un Berttel *van der Talen* qui est nommé échevin à Dilbeek.

Aux mêmes archives, registre 1441 à 1579, f° 103 v°, acte du 10 janvier 1510 :

- Dat comen syn voor ons in propren persoonen *Lysbet*, *Margriete* et *Goedele van Cattenbroeck*,
- wettige kinderen wylen was *Henrick van Cattenbroeck* (4) mette *Janne van der Talen* der voerscreven
- Goedelen man ende wettige momboir.... ende tot behoef *Heinrics van Cattenbroeck*, haers wettiger
- brueders, ende *Marie van Ghindertalen*, ejus uxoris, ende..... •

Puis, les mêmes registres présentent une confusion complète dans l'orthographe du nom. C'est ainsi qu'un acte d'adhérence du 13 janvier 1492, f° LXVI v°, porte en tête :

• *Barthelmeus van Ghindertalen* ende *Joanna Heymans*, • tandis que le corps de l'acte renseigne : *Berthelmeus van der Talen* ende *Joanne Heymans* (5).

Ailleurs : acte d'adhérence du 7 juin 1494, f° LXIX v°. • *Henrick van Ghindertalen* ende *Barbe Vercleeren*. •

Acte d'adhérence du 25 avril 1497, f° LXIX r°. • *Henrick van der Talen* ende *Barbe Vercleeren* (6). •

Dans un acte du 27 décembre 1526, f° 173 v°, on trouve : *Jan van Ghindertalen*, soens *Janne* ende *Margriete Smesmakers*, qui adhèrent le manoir de Incxem.

Puis, dans un acte du 26 décembre 1528, f° 184 r° : *Janne van der Talen*, sone *Jan* ende *Maergriete Smesmakers*, qui adhèrent un manoir en partie (hofstadt).

Enfin, dans un acte du 16 juin 1544, f° 20 v°, on retrouve les mêmes *Henri van der Talen* et *Barbe Vercleeren*, mentionnés plus haut, mais cette fois-ci en ces termes :

• *Henrick van Ghindertalen* ende *Barbara van der Cleeren*, • qui créent une rente perpétuelle en faveur de l'église de Dilbeek.

(1) Livre censal fait en 1491, Bruxelles, f° CXXII r°.

(2) Livre censal fait en 1563, Bruxelles, f° 243 v°. — Cette Marie COCKAERTS portait : parti, au 1^{er} d'argent, à trois tours de sable; au 2^d d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois rencontres de bœuf de gueules (Fig. 14).

(3) Même livre, f° 279 r°. — La famille VAN DEN PERRE, dont il est ici question, porte : d'azur au lion d'or, armé, lampassé de gueules, accolé du même; au chef d'or chargé d'une aigle naissante de sable, languée de gueules, mouvante de la pointe (Fig. 15).

(4) VAN CATTENBROECK : d'or à trois maillets penchants de gueules, accompagnés en abîme d'un cor de sable (Fig. 16).

(5) HEYMANS : d'azur, à la tête et buste de femme au naturel, chevelée d'or (Fig. 17).

(6) VERCLEEREN : de gueules, à la croix d'argent accompagnée de quatre croisettes du même (Fig. 18).

ANNEXE 2.

*Fragments généographiques concernant une autre famille VAN DER TAELEN
ou VAN DER TALEN.*

Une famille van der Taelen existait autrefois dans le Brabant, où une terre de ce nom, à Velthem, porte encore son nom. Elle a habité Wechter et portait pour armoiries : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croissants montants d'argent, de chacun desquels sort un épi d'or* (1) (Fig. 19).

A cette famille appartenait :

Martin van der Taelen, fils de Maximilien et Barbe MEESTER-JANS (2), sa femme le 1 octobre 1552.

Arnould van der Taelen épousa Théodora VAN DER BELEN, par laquelle il fut père de treize enfants, savoir :

1^o Catherine van der Taelen, baptisée le 6 octobre 1617.

2^o Nicolas, qui suit.

3^o Artus Vandertale, baptisé le 15 décembre 1622.

4^o Catherine van der Taelen, baptisé le 1 octobre 1624.

5^o Une autre Catherine, baptisée l'année suivante, le 29 octobre.

6^o Bartholomé van der Taelen, baptisé le 23 septembre 1627.

7^o Guillaume van der Taelen, baptisé le 4 juillet 1629.

8^o Corneille van der Taelen, baptisé le 15 septembre 1630.

9^o Barbe van der Taelen, baptisée le 2 novembre 1632.

10^o Anne van der Taelen, baptisée le 23 janvier 1635.

11^o Josse Vandertaelen, baptisé le 26 août 1636.

12^o Marie-Anne Vandertalen, baptisé le 19 avril 1639.

Et 13^o Antoinette Vandertalen, baptisée le 11 mai 1641.

Nicolas Vandertaelen, fils d'Arnould et de Théodora VAN DER BELEN, fut baptisé le 5 février 1619.

Il épousa Marie VAN DER VOEST, de laquelle il eut quatre enfants, savoir :

1^o Jean Vandertaelen, baptisé le 6 avril 1636

2^o Barbe van der Taelen, baptisée le 5 mars 1637.

3^o Marie van der Taelen, baptisée le 30 mai 1638.

Et 4^o Pierre Vandertaelen, baptisé le 3 septembre 1639.

Un Leuardi Vandertal épousa Adrienne VAN DEN VELDE, par laquelle il fut père de Jeanne, baptisée le 31 janvier 1659.

Un Evrard Vandertale épousa Marie BARDON. De ce mariage une fille, nommée Jeanne, baptisée le 6 novembre 1659.

Un Mathieu Vandertaelen épousa Catherine Loos ou LEES, dont il eut Jacqueline Vandertaelen, baptisée le 24 mai 1641.

Un Daniel Vandertaelen fut, par sa femme Marguerite PLANENS, père de Marie Vandertaelen, baptisée le 21 août 1643.

Un Chrétien van der Taelen épousa Jeanne VRANCKX, dite VRANCKX (3). Leurs enfants furent :

1^o Etienne Vandertaelen, baptisé le 25 mars 1665.

2^o Jean, baptisé le 12 février 1667.

3^o Ferdinand, baptisé le 13 août 1669.

4^o Antoine, baptisé le 8 février 1672.

5^o Jacqueline, baptisée le 27 janvier 1674.

6^o Françoise, baptisée le 15 novembre 1676.

7^o Jossine, baptisée le 31 mai 1680.

Et 8^o une autre Jossine van der Taelen, baptisée le 22 février 1682.

(Cour féodale de Brabant, n^o 52, 1725 à 1729, f^o 77. — Relevé de fief par Charles van Taelen, par le trépas de Nicolas van Taelen, etc.)

(1) D'après un Dictionnaire manuscrit d'armoiries au bureau héraldique de Belgique.

(2) Jacques MEESTER-JANS fut anobli au port des armes anciennes de sa famille, par lettres du roi Philippe IV du 20 juillet 1657. Ces armes sont : d'azur à 2 faucilles affrontées d'argent, emmanchées d'or; écartelé de gueules à 3 mâcles d'argent, 2 et 1, accompagnées de 3 étoiles en chef, de 2 accotants la 3^e mâcle, et d'une en pointe (Fig. 20).

(3) VRANCKX : d'argent à deux fleurs-de-lis de gueules, une en chef au deuxième quartier, et une en pointe; au franc canton d'or à trois pals de gueules (Fig. 21).

ANNEXE 3.

FAMILLE SENY (1).

La famille Seny, originaire du duché de Lorraine et de Bar, porte pour armes : *de gueules, à la bande d'azur, chargée de trois croix de Bar (croisettes alésées d'or, accompagnées en chef de deux en pointe de trois boules (besants?) d'argent* (2) Elle obtint des lettres de noblesse par mercedes du 20 mai 1486.

Marie-Josèphe Seny, femme de Joseph-Josse VAN DER TAELEN, avait pour bisaïeul Jean-Joseph Seny et pour bisaïeule Anne Baduel ou le Baduel (3), avec laquelle il habitait l'ancien et vieux château d'Offus — De ce mariage naquirent dix enfants, savoir :

1^o Pierre, dont l'article suit.

2^o Anne-Marie Seny, mariée à Ghislain-Joseph ORCMANS, et morte sans laisser de postérité.

3^o Charles Seny, religieux.

4^o, 5^o, 6^o, 7^o, 8^o, 9^o et 10^o sept autres enfants, morts en bas-âge ou à marier.

Pierre Seny, naquit en 1720 et mourut le 26 floréal an XII, ayant épousé Antoinette-Geneviève HENRICO, par laquelle il fut père de sept enfants, qui suivent :

1^o Jean-Baptiste Seny, épousa Marie-Agnès BOUVIER.

2^o Jean-Joseph Seny, marié à Marie-Barbe MICHOTTE.

3^o Caroline Seny, femme de N... MALEVÉ.

4^o Marie-Claire Seny, mariée à N... GRENIER, décédé président du tribunal de première instance à Namur.

5^o Ghislain, décédé célibataire.

6^o Marie-Josèphe, qui suit.

Et 7^o Bernard-Joseph Seny, qui épousa Marie-Thérèse HENRICOT.

Marie-Josèphe Seny, née à Offus-Ramillies le 15 avril 1774, décédée à Louvain le 8 juin 1854, était veuve, depuis le 18 décembre 1819, de Joseph-Josse VAN DER TAELEN.

ANNEXE 4.

FAMILLE BLYCKAERTS.

Cette famille, l'une des plus anciennes de la ville de Tirlemont, mais originaire de Louvain, porte pour armes : *de à la fasce de, accompagnée en chef d'une croisette de et en pointe d'une rencontre de bœuf de* (Fig. 22).

Un Guillaume Blyckaerts fut, par sa femme Marie-Anne IMMENS, père de :

Antoine-Florent Blyckaerts, baptisé à Tirlemont, en la paroisse de St-Germain, le 12 mars 1680. Il épousa Barbe BATAILLE, dont il eut :

Jacques-Antoine Blyckaerts, baptisé en l'église de St-Rombaut, à Malines, le 3 juillet 1725, y mourut le 15 janvier 1775, et fut inhumé au cimetière de St-Jean.

On remarque encore dans la sacristie de l'église du béguinage à Tirlemont, une pierre sépulcrale portant cette épitaphe (4) :

*Hier liggen begraven jof^e Maria
Susanna Blyckuerts, begynlien
van desen Hove, die sterft den
17 meert 1720, ende jof^e Antonia
Blyckuerts, grwoere regente
van desen Hove, die sterft
den 26 november 1751 (5).*

Cette épitaphe est surmontée de deux écussons, l'un de forme carrée, aux armes de la famille Blyckaerts, comme ci-dessus, l'autre de forme ovale, ayant pour meubles une corne (?), accompagnée de trois quintefeuilles ou roses. Devise des Blyckaerts : *hoc signo fretus, nec dura nec aspera terrent.*

(1) Voir ci-devant, p. 8.

(2) *Nobiliaire du duché de Lorraine et de Bar*, p. 8, Gand. 1862.

(3) Elle était une des deux filles du dernier seigneur de Temploux, de Zwarlée et autres, lienz lequel fut déclaré forclois de ses seigneuries pour refus de paiement de certaines taxes qui lui avaient été imposés. L'argent était fort rare à cette époque, et c'est ce qui explique l'impossibilité dans laquelle ce seigneur se trouva de payer?

(4) MS du roi d'armes O'Kelly de 1778, f^o 57 et 58.

(5) *Traduction.* Ici sont enterrées dame Marie-Susanne Blyckaerts, béguine de ce couvent, laquelle mourut le 17 mars 1720, et dame Antoinette Blyckaerts, ci-devant régente de ce couvent, morte le 26 novembre 1751.

ANNEXE 5.

Extraits des livres généalogiques et manuscrits de feu J. B. Hauwaert, secrétaire et échevin de Bruxelles, mort le 19 octobre 1688, déposés es-mains de M^r F. Van der Beken-Pasteels, bourgmestre de la commune de Vieux-Turnhout (12 octobre 1864).

VAN DER TAELEN porte : d'argent à trois merlettes de sable, rangées en fasce, au chef cousu du même, à trois pals d'azur (1).

Baudouin de Cattenbroeck, filius q. Joannes, 1408, épousa dame Yde VAN LOCHORST (2). Dont :

Henri van Cattenbroeck (t. IV, f° 286, n° 14), fil. q. Balduinis, fuit admis. in fam. Roodenbeeck, scab. Bruxel. 1471, épousa Gertrude VAN DER BRUGGE (3), fils de Jean, 1460, t. IV, f° 380, n° 11, t. II, f° 91, n° 5. Elle mourut en 1500, lui en 14...; gisent en l'église de Dielbeke. Du dit mariage vinrent :

1° Henri, qui suit.

2° Elisabeth van Cattenbroeck, mariée avec Louis BILLEMONT (4).

3° Gudule van Cattenbroeck, femme de Jean van der Talen, dit Gindertalen.

4° Pierre van Cattenbroeck.

5° Jean van Cattenbroeck.

6° Baudonin van Cattenbroeck.

Et 7° Josse van Cattenbroeck.

N. B. Les dites Elisabeth, Marguerite et Gudule van Cattenbroeck sont citées dans un acte du 10 janvier 1510 (5), avec leur frère Henri.

Henri van Cattenbroeck fut admis dans le lignage de Roodenbeecke en 1509. Il épousa Marie VAN GINDERTALEN.

La famille van Cattenbroeck porte pour armes : d'or au cornet de gueules, accompagné de trois annelets penchants du même (6).

Pierre van der Talen, fils de Jean, épousa Madeleine s'HERTOGHE, 1537 (7).

Jean VAN DER TAELEN épousa Gudule VAN CATTENBROECK, d'une des familles patriciennes de Bruxelles, par laquelle il fut père de (8) :

1° Bartholomé van der Talen, 1524.

2° Jean.

3° Henri.

4° Louis.

5° Jeanne.

6° Barbe.

7° Jacqueline.

Et 8° Béatrix van der Talen, 1524.

ANNEXE 6.

Analyse des actes concernant la famille VAN DER TAELEN, dans les états de biens de 1468 à 1481, et 1496 à 1500, déposés aux Archives de la ville de Gand.

1° Acte par lequel Liévin Ryssinc et Arnould de Costere sont nommés tuteurs de Jean (*Hannekins*) van der Tule, fils de Jean. — 10 juin 1469. Registre 1468-1469, f° 7 r° (rolle).

2° Acte par lequel les dits Liévin Rysins (sic) et Arnould de Costere, en leur dite qualité de tuteurs de Jean van der Tule, fils de Jean et de Liévine Beernaerts, sa femme, déclarent accepter la succession de leur mère la dite Liévine Beernaerts.

(1) Collection de divers blasons. etc., aux livres ci-dessus.

(2) VAN LOCHORST : d'or au sautoir engrêlé de sable. (Fig. 23).

(3) VAN DER BRUGGE : écartelé; aux 1 et 4 d'or à la bande fuselée de cinq pièces d'azur, brisé en chef d'un lambel à trois pendans de sable; aux 2 et 3 parti, émanché d'or et de gueules (Fig. 24).

(4) BILLEMONT : de sable à l'écusson d'argent (Fig. 25).

(5) Liber familiæ, f° 314, aux dits manuscrits Hauwaert.

(6) T. IV, f° 380, n° 3, MS. Hauwaert. Livre relié en cuir, intitulé : *Justinus florus et salustus monum^{ta}*.

(7) s'HERTOGHE : de au griffon de (Fig. 26).

(8) Même volume.

Les cautions furent : Pierre de Commere et Daniel van den Hecke. — 19 juillet 1469. Reg. 1468-1469, f° 6^{ro} (rolle).

3^o Acte par lequel *Amelberge van Praet*, du consentement de son époux *Pierre van der Tale*, déclare accepter la succession de sa sœur *Elisabeth van Praet*.

Jean de Buekele se constitue caution pour cette acceptation. — 24 février 1479. Reg. 1479-1480, f° 9^{vo} (rolle).

4^o *Amelberge Praets*, du consentement de son mari *Pierre van der Tale*, Marguerite Praets, assistée de son époux Jean van der Biest, etc., déclarent être satisfaits de la part héréditaire qui leur revenait respectivement dans la succession d'*Elisabeth Praets*, épouse d'*Adrien de Maerscale*. — 13 mars 1479. Registre 1479-1480, f° 86^{vo}.

ANNEXE 7.

Extrait du volume intitulé : Act. Scab. 1400, t. I, p. 56, n° 7, des archives héraldiques du ministère des affaires étrangères.

Extracten uyt diverse briven van registers soo van Brussel als van andere steden.

56. Dat Henderick van Cattenbroeck heeft getrouwt jouff^e Gertruyt van der Bruggen ende dat sy hebben achtergelaeten 8 kinderen, als te wetene : Hendrick, Jan, Bauwen, Jacop, Joos, Margarite, Lysbeth ende Goedele van Cattenbroeck, die getrouwt heeft Jan van der Talen, blykt alles by lottinge gepasseert voor schepenen van Itterbeke, in date 22 juny 1500. Van Reest habet originales, nunc 1685 habet den greffier Goubau. Cont sy allen dat Hendrick van Cattenbroeck, sone wylen Henricx van Cattenbroeck, dien hy hadde van jouffrouwe Gertruden van der Bruggen. synen wive was, heeft gegeven Jacope de Ruyt, sone wylen Jacope de Ruyt, een hoofstadt, etc. Actum 3 february 1502

Onderteekent de Wintere, secretaris Bruxelli, Van Reest, ht originalis de Goubau, greffier van Raede van Brabant.

Quatre écussons de : Cattenbroeck. Van Bruggen. Van Talen. De Ruyt.

ANNEXE 8.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register in Dilbeeck van 't jaer 1441 tot 1579, reposant au greffe du tribunal de 1^{re} instance à Bruxelles.

23 Oct. 1538.

Folio 240^{vo}.

Wy scepenen in Dielbeke, etc..... doen cont allen den ghenen die dese letteren selen sien oft hoeren lesen dat opten dach van heden voer ons commen syn in propren persoenen Jan van Ghindertalen, soen wylen Jans van Ghindertalen, dien hy hadde van wylen Goedelen van Cattenbroeck, synder huysvrouwe was, in d'een zyde.

Item Lowys van Ghindertalen, broeder van vader ende moeder des voirscreven Jans van Ghindertalen, in d'andere zyde.

Item Ambrosius van Ghindertalen, insgelycx broeder van vader ende moeder der voirscreven Jans ende Lowys van Ghindertalen, in de derde zyde.

Item Henrick van Ghindertalen, soen wylen Bertelmeeus van Ghindertalen, die brueder was, doen hy leefde, van vader ende moeder der voirscreven Jans, Lowys ende Ambrosius van Ghindertalen, in de vierde zyde.

Item de voirscreven Lowys van Ghindertalen, als momboir ende in den naeme van Heynkene ende Hennekene van Ghindertalen, kinderen wylen Henricx van Ghindertalen, brueder insgelycx, doen hy leefde van vader ende moeder der voirscreven Jans, Lowys, Ambrosius ende wylen Berthelmus van Ghindertalen, in de vyfte zyde.

Item Johanne van Ghindertalen, suster insgelycx van vader ende moeder der voirscreven Jans, Lowys, Ambrosius, wylen Bertelmeeus ende Henrics van Ghindertalen, ende Jan Zuetmans, der selver Johannan van Ghindertalen, man ende wettich momboir, in de seste syde.

Item Berbele van Ghindertalen, weduwe wylen Wynants Baten, oick suster van vader ende moeder der voirscreven Jans, Lowys, Ambrosius, wylen Bertelmeeus, Henricx ende Johannan van Ghindertalen, in de zevenste zyde.

Item Jacomyne van Ghindertalen, suster insgelycx van vader ende moeder der voirscreven Jans,

Lowys, Ambrosius, wylen Bertelmecus, Henricx, Johannen ende Berbelen van Ghindertalen, ende Jan van Cutssem, derselver Jozyne van Ghindertalen man ende wettich momboir, in de achste zyde.

Item Boudewyn van Cattenbroeck, als procureur voere ende in den name van Byatrycen van Ghindertalen, suster van vader ende moeder der voerscreven Jans, Lowys, Ambrosius, wylen Bertelmecus, Henricx, Johannen, Berbelen ende Jacynne van Ghindertalen, ende Machiele de Coninck, der selver Beatrycen man ende wettich momboir, in de negenste zyde.

Ende hebben gekint ende gelytel dat zy underlinge met vriendelyckheyden ryphen rade ende voersienigen advyse te voeren daer gehadt by toedoene van hueren vrienden ende mergen geloed gescheiden ende gedeilt hebben al sulcke goeden, pachten, cheinsen, renten, als hun tsarmen toecomen bleven ende verstorven zyn by der doot ende aflivigheyt wylen Jans van Ghindertalen ende Gordele van Cattenbroeck, mans ende wyf, ende vader ende moeder der voerscreven gebruederen ende gesusteren van Ghindertalen, ende oude vader ende oude moeder der voerscreven Henrics, Heynkene ende Hennekene van Ghindertalen.

Alsoe dat daer aff den voerscreven Janne van Ghindertalen metten lothe te deele gevallen ende aengescreven zyn de goeden, etc. etc. Ende des t'orconden, etc. Actum Coram Lathem, Vriese, xxiii octobris anno XV^o XXXVIII.

Beatrix van Ghindertalen.

Item. Alsoe dat daer aff den voerscreven Boudewyne van Cattenbroeck, in den name als boven, metten lothe te deele gevallen ende aengescreven es te weetene : ierst, etc. etc. . . . Actum ut supra.

Johanne van Ghindertalen.

Item. Alsoe dat daer aff der voerscreven Johannen van Ghindertalen ende Janne Zuetmans, hueren manne, metten lothe te deele gevallen ende aengescreven zyn : ierst, etc. etc. Ut supra usque finem, etc.

Berbele van Ghindertalen.

Item. Alsoe dat daer aff der voerscreven Berbelen van Ghindertalen, weduwe wylen Wynants Baten, metten lothe te deelen gevallen ende aengescreven es : ierst, etc., etc.

Ambrosius van Ghindertalen.

Item. Alsoe dat daer aff der voerscreven Ambrosyse van Ghindertalen metten lothe te deele gevallen ende aengescreven es : ierst, etc., etc., Ut supra et ante, etc.

Hendrik van Ghindertalen.

Item. Alsoe dat daer aff den voerscreven Henrick van Ghindertalen, soen wylen Bertelmecus van Ghindertalen, metten, etc., etc.

Lowys van Ghindertalen.

Item. Alsoe dat daer aff den voerscreven Lowyse van Ghindertalen metten lothe te deele gevallen ende aengescreven is etc., etc., Ut ante, etc.

Heynken ende Hanneken van Ghindertalen.

Item. Alsoe dat daer aff den voerscreven Heynkene ende Hennekene van Ghindertalen, kinderen wylen Henrics van Ghindertalen metten lothe te deele gevallen, etc., etc.

ANNEXE 9.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register in Dilbeek van 't jaar 1441 tot 1579, reposant aux archives du greffe du tribunal de 1^{re} instance, à Bruxelles.

7 Juin 1494.

Folio 69 v^o.

Henrick van Ghindertale ende Berbele Vercleren.

Doen condit allen den ghene die dese letteren selen sien oft hoiren lesen dat voir ons comen syn in haren properen persooene Elisabeth Genairts, dochter van Janne Genairts, met Janna Forestier, haren man, ende wettegen momboir, ende droeghen tsamen op den meyer met eenen halme in de hant de hellicht van eenen halven buender lants in de parochie van Dielbeke aen den Varent

gelegen, dwelke der voirscreve Lysbeth by der doot van wylen Kathelyne van Dielbeke, haren moederen, verstorven is, etc., etc. als dat sy sculdich waren te doenen tot behoef van Henrick van Ghindertalen ende Barberen Vercleren, synder wetteger geslinnen, na ende terstond quam de selve meyer by synder maninghen, etc., etc. van welken goeden de voirscreven Henrick ende Barbele hebben gelooft te stane te scote ende te lote, na sede ende costume van onsen banck, etc. Actum vii junii anno MIII^o XCIII. Presentibus Talen ende Maryen.

ANNEXE 10.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register in Dilbeek van 't jaer 1441 tot 1579, reposant aux archives du greffe du tribunal de 1^{re} instance, à Bruxelles.

13 Janvier 1492.

Folio 66 v^o.

Bertelmeus van Ghindertalen ende Johanna Heymans.

Doen condt ende allen den ghenen die dese letteren selen sien oft hoiren lesen dat voir ons comen is in synen properen persooone Philips Tserjacobs, alias van der Poele, sone wylen Vranx, etc., die hy hadde van jouffrouwe Jacqu-myne van der Schatieren, synen wettige wyve, ende droech op met eenen halme den meyer in de hant in den naam ende tot behoef Bartholomeus van der Talen, sone wylen Henricx, etc., ende Johanne Heymans, dochter wylen Govaerts, etc., syn wetteger geselline, een half buender lants parum gelegen in de prochie van Dielbeke, etc., etc. Actum opten xiii dach der maent van januarii anno X^o II, na costume van scrijven des hoefs van Cameryck. Presentibus Moelen ende Maryen. Habet sub se Broecke ad sibi de liberandum.

ANNEXE 11.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register in Dilbeek van 't jaer 1441 tot 1579, reposant aux archives du greffe du tribunal de 1^{re} instance, à Bruxelles.

23 Avril 1497.

Folio 69 r^o.

Henrick van der Talen ende Berbel Vercleren.

Doen condt allen etc. dat voir ons comen syn in haeren properen persooonen Elisabeth van Dielbeke, wetteghe dochter Gielis, met Steven van Bueren, haren wettigen man ende momboir, ende droegen tsamen op den meyer met eenen halme in de handt, de helicht van eenen halven buender, etc., etc., dwelcke der vorscreven Elisabeth by der doot van wylen hairen vader verstorven is, ende es gelegen tussehen die goeden onser voirgenoemden heere van Cameryck ende der voirgenoemden Henricx ende Berbelen in beyden syden gelegen ende doir es die voirgenoemde Henricx ende Berbele wettelyck inne geerft by mannisse van den meyer ende by wysdomme van ons scepenen, etc., etc., etc. Actum XIII^o XCVII, xxv aprilis.

ANNEXE 12.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register in Dilbeek van 't jaer 1441 tot 1579, reposant aux archives du greffe du tribunal de 1^{re} instance, à Bruxelles.

10 Janvier 1510.

Folio 103 r^o.

Henri van Cattenbroeck.

Dat comen syn voer ons in propren persooonen Lysbet, Margriete ende Goedele van Cattenbroeck, wettige kinderen wylen was Henrick van Cattenbroeck met Janne van der Talen der voerscreven Goedele man ende wettige momboir, en droegen op te samen, met eenen halmen in de handen, Jans van der Meeren, meyer des voerscreven heeren van Cameryck, dats te wetenen al alsulken recht, actie ende deel, etc. hebben te samen hier op geworpen ende vertegen met wetteger vertienessen ende hen ontguedt ende onterft, in den naeme ende tot behoef Henrics van Cattenbroeck, haers wettiger brueders ende Marie van Ghindertalen, ejus uxoris, ende hebben ze volcomelyck genoech aldair bewyst hier nae ende terstont, etc., etc. Scot ende Loth. Actum XV^o X, x januarii.

ANNEXE 13.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register in Dilbeeck van 't jaer 1441 tot 1579, reposant aux archives du greffe du tribunal de 1^{re} instance, à Bruxelles.

27 Décembre 1526.

Folio 173 v^o.**Jan van Ghindertalen.**

Wy scepenen etc., doen condit allen den ghenen die dese letteren selen sien ofte hoeren lesen dat comen syn in propren persoonen Getruyt Sdeckers, dochter wylen Willems de Deckere ende Gieles Wouters, huer man, ende wetlich momboer, ende hebben opgedragen tot behoef Jans van Ghindertalen, in den name ende tot behoef van hem selven, ende oick in den name ende tot behoef van Margrieten Smesmakers, synder huysvrouwe, allet recht ende deel als hen toecomen bleven byder doot des voerscreven wylen Willems de Deckere ende Kathelyne Wyts huerlieder vaders ende moeders, van cender hofstadt metten huysen, stalle gelegen in de parochie van Dielbeke tot Juxem etc., etc. Actum xxvii decembris anno XV^o ende XXVI. Presentibus : Latem, Talen, scepenen.

ANNEXE 14.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register in Dilbeeck van 't jaer 1441 tot 1597, reposant aux archives du greffe du tribunal de 1^{re} instance, à Bruxelles.

26 Décembre 1528.

Folio 184 r^o.**Voere Janne van der Talen, soen Jans.**

Wy schepenen, etc., doen condit eenen iegelycken dat opten dach van heden voer ons comen syn Berbele Sdeckers, doghter wylen Willems de Deckere, ende Jan van den Voorde, heur man ende hebben opgedragen met wettiger verthienissen tot behoef Jans van der Talen, soen Jans, ende Margrieten Smesmakers, synder huysvrouwen, die daer toe comen es met Janne van der Talen, Berthelmeeus soenen, hueren vremptden momboer 't derde deel van cender hofstadt gelegen in de prochie van Dielbeke De voerscreve Berbele Deckers ende huer man hebben hen daer aff ontvuyt ende onterft ende de voerscreven Jans van der Talen ende Margriete Smesmakers zynder inne geguedt ende geerft Actum xxvi decembris anno XV^o XXVIII. Presentibus : Talen, Goelens, Elst, Meeren, scepenen.

ANNEXE 15.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register in Dilbeeck van 't jaer 1441 tot 1579, reposant aux archives du greffe du tribunal de 1^{re} instance, à Bruxelles.

16 Juin 1544.

Folio 20 v^o.**De kereke ende heyligegeest van Dielbeke.**

Wy scepenen van Dielbeke, etc., doen te weten dat, etc., voer ons comen syn in properen persoonen Henrick van Ghindertalen ende Barbara van der Cleren, syne wettige huysvrouwe; ende hebben geloeft te gevenen jaerliex eeuwelyck ende erfelyck Gielyse de Neve, alias de Ruwe, als kerckmeestere, ende Gielyse van der Elst, als heylichgeestmeestere der prochien van Dielbeke, ontsaende de rente nabescreven d'een helicht dair aff tot behoef der voirscreven kercken, ende dander helicht tot behoef der voirscreven heylichgeest van Dielbeke, te wetene Hier toe es geschiet by consente ende manissen Jan van der Meeren, meyers des voirscreven heeren van Simpy, van wegen desselfs als heere van den gronde dair overstaende In kennisse, etc. Actum xvi junii anno XV^o ende vierenveertich. Presentibus : Goossens, Fierman.

ANNEXE 16.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register van Dilbeeck van 't jaar 1441 tot 1579, reposant aux archives du greffe du tribunal de 1^{re} instance, à Bruxelles.

31 Mai 1554.

Folio 96 v^o.**Boudewyn van Cattenbroeck tot behoef als bynnen.**

Wy scepenen van Dielbeke des heeren van Simpy doen te weten dat, op ten dach van heden, datum van desen, voer ons comen es in properen persoenen Ambrosius van Ghindertale, sone wylen Jans van Ghindertalen, te Mertenbeke, ende heeft geloeft te geveuen jaerlycx erfelycx Boudewyn van Cattenbroeck, sonen wylen Henricx van Cattenbroeck, dair moeder aff was wylen Marien van Ghindertalen, suster doen zy leefde des voirscreven wylen Jans van Ghindertalen, ontfande de rente nabescreven tot zynen behoef ende tot behoef van zynen broeders ende zusters ende huere mans ghelyckelyck te deylene : te wetene Actum ultima may anno XV^o ende vierenvvystich. Presentibus : Gielis de Ruwe, scepen in Dielbeke, Heyman, Nagele, Huyge, Ghysels, scepenen van Iiterbeke, hiertoe ontleent.

ANNEXE 17.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register in Dielbeeck van 't jaer 1441 tot 1579, reposant aux archives du greffe du tribunal de 1^{re} instance, à Bruxelles.

23 Janvier 1563.

Folio 30 v^o.**Voor de Capelrye opt slot te Dielbeke.**

Wy scepenen van Dielbeke, etc., doen te weten dat voer ons commen es in properen persoenen Henrick van Ghindertalen, soenen wylen Berthelmecus van Ghindertalen, ende heeft geloeft te geveuen jaerlycx erfelycx Rogieren Lestaminot, hoefmeestere des voirscreven eerwerdige heeren des biscofs van Cameryck, ontfande in den naeme ende tot behoef van der Cappelryen gefundeert opt slot van Dielbeke : te wetene Gegeven int jaer ons heeren duysent vyf hondert ende dryentsestich, opten dryentwintichsten dach der maent van januaris, nae styl van Brabant. Scepenen : Goes Buschere.

ANNEXE 18.

Extrait d'un volume intitulé au dos : Register in Dielbeeck van 't jaer 1441 tot 1579, reposant aux archives du greffe du tribunal de 1^{re} instance, à Bruxelles.

12 Octobre 1520.

Folio 146 r^o.**Henrick van der Talem.**

Wy scepenen van Dielbeke, etc., doen conft dat voere ons commen zyn Laureys Beidaels ende Jan Sarteels, als kerckmeesters der kercken van Sinter Claes in Brusselle, ende hebben in den name der selver kercken opgedregen cum de re in den handen Jans van der Meeren, meyers des voirscreven heeren Anthoenis van Croy, tot behoef Henriexs van der Talem, soen wylen Berthelmecus van der Talem, ende Berbelen van der Cleeren, syn wyff, dit ontfande met Clasc de Smet huere vrempden momboer. Ende des t'orconden. Actum xii octobris anno XV^o XX. Presentibus scepenen Elst, Meeren, Talem.

ANNEXE 19.**Archives générales du royaume de Belgique.**

Extrait d'un livre censal de Bruxelles, fait en 1491 et conservé dans les archives de la Chambre des Comptes; f^o CXXII, r^o.

Te Bolenbeke.

Jozyne van Ghindertalen, Anthonys van Ghindertalen, Lanceloot van der Talem, van 1 $\frac{1}{2}$ dachwant lants ende hofstaets geheiten Vinckenborch, naest de goeden buyden de Troost in d'een zyde ende s'Heerenstrate ommegeande. III s. lov.

ANNEKE 20.

Archives générales du royaume de Belgique.

Extrait d'un livre censal de Bruxelles, fait en 1563 et conservé dans les archives de la Chambre des Comptes.

Folio 245 v^o.*Te Laeken ende Yette.*

Lanceloot van der Taelen, als man ende momboir Marie Cockaerts, sustere, Geerarts Cocaert sone wylen Geerardts, her Willem van Cattenbroeck, priestere, jouffrouwe Marie van der Moelen, Henrick van Ruet, van eenen deele vyvers boven Swolfs bosch die was Enercoys kinderen, etc. Ut patet in libro tsamen. IX s. lov.

Fo 279.

Te Bolenbeke.

Digne Sridders, weduwe Joes van den Perre, Josyne van Ghindertalen, Anthonis van der Taelen, van weghen Lanceloots van der Taelen, van 1 $\frac{1}{4}$ dachwant lants ende hofstaets geheeten Vinckenborch, naest de goeden Buyden de Troost in d'een zyde ende s'Heerenstrate ommegaende III s. lov.

ANNEKE 21.

Archives générales du royaume de Belgique.

Extrait d'un registre intitulé sur le plat de la couverture : Register van de cheynsen van Vueren (Tervueren) en Duysbourg, 1752, et conservé dans les archives de la Chambre des Comptes.

Judocus van der Taelen, stadthouder des heere rentmeester van Tervueren ende Duysbourg, by coope Adrianus Fierens, nomme uxoris Maria Naegels, by successie Jan Naegels, te voorens den rentmeestere van Everbroeck, by successie der weduwe Gillis Ydens, in t'out register fol. 45 v^o op Jan Ydens, van halff bunder. Folio 26 v^o.

Sieur Guillielmus van der Taelen, ingesetene der parochie van Tervueren over het vercryghen by erfuytgevinge van die heeren staeten van Brabant, van eene partye erlve, gelegen op de plaetse van Tervueren, palende ter cenre. Folio 118 r^o.

ANNEKE 22.

FAMILLE POULLET.

La famille Pouillet est une des plus anciennes de la Hesbaye, où son nom s'est orthographié tantôt Pouilhes, d'après le célèbre Jacques de Hemricourt, en son *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, tantôt Pouilhet, d'après Salbray, et quelques fois Poulet, alias Pouillet, selon d'autres. Elle porte pour armes : *de gueules au croissant entre huit fleurs-de-lis, le tout d'argent.*

Jean Pouilhet de Ferme, chevalier, qui mourut en 1336 et fut enterré en la chapelle de Ferme, en Hesbaye, portait pour armes : *de gueules au croissant d'or, entre huit fleurs-de-lis du même.* — Il avait été l'un des douze juges du pays de Liège désignés, au mois de mai 1333, pour conclure la paix après la célèbre et sanglante guerre, qui, pendant plus de trente ans, désola le pays de Liège, et est connue sous le nom de guerre des d'Awans et des Waroux. — Ce Jean Pouilhet de Ferme était fils de Robert de Ferme, chevalier, seigneur de Selle et de Termoigne, mort le 24 février 1319 et enterré dans les cloîtres du Val-Notre-Dame, petit-fils de Fastré ou Fastrade de Ferme, chevalier, seigneur des dits lieux et de Ferme, maréchal de l'évêché de Liège en 1261, et arrière-petit-fils de Humbert de Ferme, chevalier, seigneur de Ferme, de Selle et de Termoigne, qui mourut le 29 novembre 1263 et fut enterré dans la chapelle de Ferme. — Le dit Humbert avait pour père Libert de Ferme, chevalier, sire de Ferme (1).

(1) On trouve vers cette époque un Renard de Ferme, qui portait : *d'azur au croissant d'argent.* Il fut père d'Ermesinde de Ferme, mariée à Albert de FUMAL, chevalier, en 1150, comme conste par un accord entre Henri, comte de Namur et de Luxembourg, et Gérard, comte de Rethel. — De ce mariage est issu la famille de FUMAL.

Le dit Jean Pouilhet de Ferme épousa Léonore OBERT DE HUY, fille de Thomas, par laquelle il fut père de Robert de Ferme, chevalier, seignr de Ferme, qui épousa Marguerite N..., morte le 28 avril 1370, avec laquelle il fut inhumé en la chapelle de Ferme, et de Jean de Ferme, surnommé Pouilhet de Houtain-l'Evêque, écuyer.

Ce dernier Jean se maria deux fois. D'une de ses deux femmes vint une fille Oude de Ferme, dit Pouilhet de Houtain, morte le 30 avril 1398 et inhumée aux Pères Carmes-en-Ile, à Liège, et un fils, N... Pouilhet de Houtain, estoc d'une branche à laquelle appartenait Guillaume, qui suit :

Guillaume Pouilhet, dit de Houtain et aussi Pouillet, mayeur de Houtain-l'Evêque, épousa Sibille VAN NES (1), fille de Jean VAN NES, seignr de Cras-Avernas, et de Jeanne d'OUMALE, dite DE LIMONT, petite-fille de Henri VAN NES et d'Isabau PAREAU, et arrière-petite-fille de Henri VAN NES et de Sibille DE GLIMMES. — Guillaume mourut en 1536, ayant eu de son dit mariage deux fils, savoir :

1^o Jacques Pouillet, échevin de la haute cour de Houtain-l'Evêque, époux de Catherine BERNARD. Il mourut en 1632, laissant deux fils :

A. Henri Pouillet, qui fut aussi échevin de la haute cour de Houtain-l'Evêque et mourut avant 1688, ayant épousé Barbe COLLIN.

Et B. Adrien Pouillet, échevin de la haute cour de Houtain-l'Evêque, qui épousa Anne-Marie d'Acoz (2). Et 2^o Henri, qui suit :

Henri Pouillet, échevin à Houtain-l'Evêque, mourut le 18 octobre 1657. Il avait épousé Anne BOLLEN (3), fille de Henri, aussi échevin de Houtain-l'Evêque, et de Catherine VAN BINCKOM. — De cette alliance sortirent :

1^o Catherine Pouillet, mariée à Robert HEEREN, commandant d'armes à Montenacken, au nom du prince-évêque de Liège, puis échevin à Montenacken. — Ce Robert convola avec une demoiselle DE HENOCH DE GRAMMEROT.

Et 2^o Henri, qui suit :

Henri Pouillet, échevin à la cour de justice de Montenacken, épousa, le 2 janvier 1637, Anne GONTHIER (4), fille d'Arnould et de Marie DE LONCIN (5). Leur fils Arnould suit.

Arnould Pouillet ou Pouillet fut émancipé à Houtain-l'Evêque en 1639 et fut poorter de la ville de Malines. Il épousa, le 7 octobre 1683, Anne FRANS. Il fut aussi seigneur de Steenwinkel en 1704, mourut à Malines le 2 juillet 1707, et y fut inhumé dans l'église de Notre-Dame. Du dit mariage vint :

Jean-François Pouillet, baptisé à Malines le 22 septembre 1684, fut seigneur de Steenwinckel, mourut le 4 mai 1768 et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame à Malines. Il avait épousé, le 25 janvier 1720, Marie-Catherine JOOSTENS (6), fille d'Antoine, propriétaire du cens seigneurial, dit Ter-Wedume, sous Boort-Meerbeek, et de Suzanne HILLEMA (7). — Enfant issu du mariage : Corneille-François-Joseph Pouillet, seigneur de Steenwinckel, né à Malines le 8 mai 1734, épousa, le 15 janvier 1758, Catherine-Josèphe-Françoise ESTRIX. Leurs enfants furent :

1^o Ives-Joseph, qui suit.

Et 2^o Egid-Joseph Pouillet, conseiller-pensionnaire de la ville de Malines, conseiller à la Cour supérieure de Justice à Bruxelles, où il trépassa en 1821, sans enfants de son épouse Constance-Marie DE BROUWER. Il fut inhumé à Boort-Meerbeek.

Ives-Joseph Pouillet, baptisé à Malines le 23 octobre 1760, fut mayeur de Boort-Meerbeek, puis échevin de Louvain, président de l'administration des hospices de cette ville, membre des États-Généraux sous le gouvernement des Pays-Bas. Il mourut le 20 septembre 1841, à Louvain, et fut enterré à Boort-Meerbeek. Il avait épousé à Malines, le 11 juillet 1796, Jeanne-Cornélie SCHEPPERS (8), fille de Jean-Pierre et de Jeanne POULLET. — Leurs enfants furent :

1^o Corneille-Joseph-François-Xavier Pouillet, qui suit :

2^o Ives-Corneille-Joseph Pouillet, docteur en droit, qui mourut le 10 octobre 1854, à Louvain, et

(1) VAN NES : d'argent, au chef émanché de gueules (Fig. 27).

(2) d'Acoz : de sable, à trois étrières à l'antique d'argent (Fig. 28).

(3) BOLLEN : d'or, au lion de gueules, chargé sur l'épaule d'un écusson d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules (Fig. 29).

(4) GONTHIER : de gueules, à la bande d'argent (Fig. 30).

(5) DE LONCIN : de vair (Fig. 31).

(6) JOOSTENS : d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais, et en pointe d'un trèfle, le tout d'argent (Fig. 32).

(7) HILLEMA : parti, au 1^{er} du parti, d'or à une demi-aigle de sable, issante du parti; au 2^d coupé, en chef d'azur, à une étoile à cinq rais d'or, et en pointe d'or à un trèfle de sinople (Fig. 33).

(8) SCHEPPERS : d'azur à d'argent, accompagné en pointe d'une étrille du même (Fig. 34).

fut inhumé à Meerbeeck. Il avait épousé Marie-Victoire-Désirée VAN DER TAELEN, née à Louvain le 23 décembre 1807, fille de Joseph-Josse VAN DER TAELEN, professeur en médecine à l'université de Louvain, docteur sous l'Alma Mater, etc., et de Marie-Josèphe SENY, mentionnés ci-devant en la généalogie VAN DER TAELEN, degré VI. De ce mariage est née : Léontine-Marie-Joséphine.

Et 3^e Prosper-Emmanuel-Joseph Pouillet, président du tribunal de 1^e instance, à Louvain, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., marié à Herminie-Marie-Louise HOLVOET (1), fille de Benolt, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, ancien gouverneur du Brabant septentrional et de la Flandre-Occidentale, conseiller d'état, membre de la 1^e chambre des États-Généraux, et de Marie-Thérèse GOVAERT. — Leurs enfants sont :

A. Edmond-Ives-Joseph-Marie Pouillet, né le 31 décembre 1839, docteur en droit, professeur à l'université catholique de Louvain en 1863.

Et B. Albert Pouillet, docteur en droit, docteur en sciences politique et administrative.

Corneille-Joseph-François-Xavier Pouillet naquit à Louvain le 3 décembre 1799, et fut docteur en droit, échevin de la ville de Louvain, président de l'hospice des pauvres aveugles, ancien juge suppléant près le tribunal de 1^e instance, etc. Il mourut à Louvain le 18 mai 1866, étant marié, depuis le 5 juin 1829, avec M^{me} Marie-Catherine VAN TILR. De ce mariage sont nés :

1^o Emile Pouillet, lieutenant au 6^e régiment d'infanterie de ligne.

2^o Léonie-Jeanne-Louise-Marie Pouillet.

3^o Mathilde-Louise-Josèphe Pouillet.

Et 4^o Prosper-Jules-Jean-Joseph Pouillet, lieutenant au 2^e régiment de chasseurs à cheval.

ANNEXE 23.

Archives de l'État à Liège.

*Extrait d'un registre aux œuvres de Houtain-l'Evêque des archives des cours,
1652 à 1669, section A, 5.*

Approbation du testament dam^{lle} Anne Bolle et Henrick Pouillet, le vieu, presents mayeur et eschevins susdit.

L'an 1634, le 6 de novembre, présente mayeur et eschevins susdit, personnellement constitué le s^r Henri Pouillet, le vieu, notre confrere, laquelle nous at requis volloir approuver et réalisez ce présent instrument ou testament, escripte de la main vénérable M^{re} Hieroesme Fica, curé de Houtain, datée du 13 febvrier, ans dit, laquelle instrument ou testament tennons pour approuvée et réalisée en tant qu'a nous est salve et garde le bon droit d'ung chacun, ce qui fut mis en garde de loi dont s'ensuitte le dit testament de a mot l'an 1634, le 13 febvrier, à lande fermée en la maison Cloes Andries, en la présence de moy pasteur de Houtain et des témoins en bas dénommés dam^{lle} Anne Bollen de Houtain, ayant esté confessée et communiee, etc. at de son propre mouvement et volonté dernier, en révoquant tout aultre testament ordonné et fait son testament, etc. cavoir, il laisse en présence de sou frere marit M^r Henri Pouillet, y consentant à son fils Hendrick Pouillet, résidant au temple sa cense avec ses appendices et adhérents, etc.

Item à sa fille Anne-Marie, résident à la Bosquelle, luy laisse sa petite cens avec ses appendices et adherents etc. item en tout échange, elle laisse aux heritiers de sa fille dam^{lle} Catherine Pouillet, scavoir, ses enfans diex florins fl de rente à prendre. etc. Item aussy en contr'échange, elle laisse aux heritiers de sa fille Sybille Pouillet, scavoir, ses enfans aussy diex florins fl de rente, etc. Item à son feu marit Mon^r Hendrick Pouillet luy laisse deux bonniers de terre ligge à prendre et à avoir sur le territoire de Monteacken ou de Houtain, la ou bon luy semberat pour ledit Pouillet disposer à son bon plaisir, lesquels diveses et conditions testamentalles ont esté passé en présence de M^r Mattias Berwart et de Jacque de Ry, témoins a ce appeleis et requis et de moy Hieroesme Foca, pasteur de Houtain.

Le tout se accorde avec son originelle, ce que jattest Hieroesme Foca ut supra.

(1) HOLVOET : d'azur, au chevron de sable, chargé de cinq étoiles à cinq rais d'or, et accompagné en chef, au canton dextre, d'une colonne d'argent, et en pointe d'une hermine contournée au naturel, et au canton sénestre d'une balance d'or et d'argent, soutenue d'une épée d'argent, garnie d'or, posée en pal (Fig. 35).

ANNEXE 24.**Archives de l'État à Liège.***Extrait d'un registre aux reliefs de la Cour féodale de 1420 à 1428 (pag. déchirée).*

Mess^r Jehan Pouilles, fils Fastret Pouilles, de Houttainct Levesque, releva à Liège l'an mil IIII XX le xxv jour de septembre, IIII bonniers de terre crulle ou environ gisans ou terroir de Mess^e et eilhours en plusieurs pièches par le reportation de gelle fil Werotte de Bicalmont qui la meismes lavoit revelet par l'obbit et trepas doudit Werotte son père saulve puissant pⁿe Rasse de Ghudinchoven, Henry de Sormaing, Willeaume Dauthin, Loys Deheybes, Jacquemin Teix et plusieurs aultres.

ANNEXE 25.**Archives de l'État à Liège.***Extrait d'un registre aux reliefs de la Cour féodale de 1418 à 1428.*

Mess^e Gille, fils Fastret Poillet, de Houtem Leveske, releva à Liège, l'an XIII^e le xxiii jour de may, IIII bonnières de terre ecrulle ou la entours gisans ou terroir de Messe en plusieurs pièches par l'obbit et tréspassement de Jehan Pouillet, son frère, jadis sauvet promesse ce daprouver, etc. Présens : Willaume de Villers, Jack Berrant et plusieurs aultres.

ANNEXE 26.**Archives de l'État à Liège.***Extrait d'un registre de la Cour féodale. — Voverie de Hesbaye, 1368-1479, f^o 17 r^o.*

Item l'an XIII^e et quatre, xii jour de novembre, présent se que hommes Miss^r Arno^t de Treit, p^bre, Renaer de Bertinher, Jehan Hubbar et Thiri de Ramey, fut ledit Henri si conseillé, qu'il reportat sus en la main madame Marie de Looz, avoveresse de Hesbaing, la moitié des xiiii bonniers et demi de terre gissant à Fexhe, desus nommé et le werpit en ayouwe de Jehan Poulhet, de Houten Levesque, marij à dem^elle Jehanne, sa femme, fille audit Henri le Berwier, et en accomplissant les convenances de son mariage, parquoy madite damme la avoveresse qui les dites convenances de mariage grecat et ratifiat, luy rendit fief à tenir pour ung plain fief, et ainsi il le relevat et en fist féaulté et homage.

ANNEXE 27.**Archives de l'État à Liège.***Extrait d'un registre de la Cour féodale. — Voverie de Hesbaye. — 1368-1479, f^o 63 r^o.*

Item l'an XIII^e et XV, xxi jour de may.

(On omet.)

Item la mesme relevat Jehan Poulhet de Houtens Levesque, le fief qu'il tenait et qui est déclaré sur le 31 jueillet de ce registre.

ANNEXE 28.

Archives de l'État à Liège.

Extrait d'un registre de la cathédrale de Liège. — Cour féodale. — Vouverie de Hesbaye. 1368-1479, f° 75 r°.

Item l'an XLIII^e et XLIII, vii jour de may.

(On omet.)

Item la mesme relevat semblablement comme de nouveau Jehan Poulhet de Houtem la moitié de xiiij bonniers et demi de terre, pour ung plain fief dont Wautier del Berck manant à Wines tient l'autre moitié, et dont certaines œvres et declarations apparent sur le 30 jueillet et dam^{elle} Jehan del Marck, haut vowé ly rendit saulve le bon droit de chacun, si en fit seaulté et hommage, etc. L'an xiiij^e et xlvj, xvliij^e jour du mois de may, relevat Jehan Poilhet, fils au devant dit Jehan Poilhet, son père et par sa succession, le fief de susdit, saulve le bon droit de chacun, si en fit seaulté et hommage, etc. Homes a ce notre M^{re} Jehan de Strele, Jehan de Koir, Jehan de Labbie, Goswin de Champ, Messire Jehan de Thiennes et Termongne.

ANNEXE 29.

Archives de l'État à Liège.

Extrait d'un registre aux œuvres de Houtain-l'Evêque des archives des cours, 1698 à 1720, section A, 9, f° 42.

Approbation du testament fû fr Jacque Henri Pouillet.

L'an mille sept cents et trois, le dixneuvième jour de janvier, par devant nous la courte et justice de Houtain Levesque, présents mayeur Christian Addons, échevins Jean François Huyssmans et Jean Poelmans, personnellement comparut Jean Moreau, marit à la dam^{elle} Barbara Pouillet, nous at mis ens mains le testament soubscrit fait par fr fr Jacque Pouillet, son beau-frère, nous requerant et demandant queouldrions icellui approuver et réaliser, etc.

Joncher Jacobus Pouillet, met consent van syne moeder joufr Barbara Collin, maeckt syn testament, laet voor syn wytvaert te doen aen syn moeder ses roeden los lants, etc. Item laet noch aen joufr Barbara Pouillet, syn suster, vier bonderen van syn erve, etc., laet hy aen syne andere twee susters, te weten, j^e Margarita Pouillet et j^e Anna Pouillet, geschiet den 15 Xbris 1693.

Onderteeckent : D. Reers, pastoor. — Estoit signée concordat cum originali de verbo ad verbum. Ita attestor hac tertio Xbris 1702. Eustachius Marnett, pastor de Weseren et deservitor de Hauthem, Epl. ex commissione superiorum.

ANNEXE 30.

Extrait du greffe des échevins, harenne, convenances et testaments du 30 mars 1626 au 17 décembre 1637. — Folio 363 verso.

A tous, etc., salut scavoir faisons que cejourd'hui daete soubescrite sur la requeste à nous faite par Art. Gouthier, pour et au noms de Hendrick Pouillette, son gendre, et de dam^{elle} Anna Gouthier, sa fille, tendante que volsissions ouyr et examiner les soubsignes, etc., par escrit les convenances matrimoniales pieca faïtes et arrestée pour cause de mariage du dit Hendrick et de la dite Anna Gouthier, conjoints, pour après tels preuves faïtes les approuver et mettre en garde de loy par les solempnitez et ceremonies y requises et necessaires avons dicellui dit acte faït donner lecture par ung de noz greffier serimente qui contenoit ce que de mot a autre sensuit : In nomini Domini amen. Le deuxième febvrier mille six cents trente sept, comparurent le s^r Hendrick Pouillette, adjonctz le s^r Jean Boesmans de Gocce, d'une part, et s^r Ardt. Gouthier, d'autre parte, adjonctz s^r Jean Boesmans de Corthis et Remi Petit, Jan de Moumael, pour faire et traicter de convenances de mariage par notre Mère la S^{te}-Eglise avec s^r Hendrics Pouillette, le jeune, et dam^{elle} Anna

Gouthier, pour quel effect le dit s^r Pouillet donne à son filz la cense de Temples si long et si large qu'il s'extent, etc. en telle estat qu'il le tient au présent avec toutes appendices, terres, prairies et bois, y compris aussy la disme de M^{me} de Herckenrode, avec ce luy donne quatre chevaux, deux vages, deux amailles et cinquante brebis, tout d'une sorte que d'autre huit pourceaux, une licte, avec ce que sensuïtte. Item luy donne, etc., etc.

Les quels parties d'un costé et d'autres promectent de ny de frauder ny fruster en aucun bien héréditaire, etc. toutes fois s'il arrivoit qu'il n'eust point d'hoires a eage parfaicte ou quilz viens a mourir l'un ou l'autre lesdits biens se debveront retourner a plus proche qui treuve serat d'un costé et d'autre, etc. et pour signe de verification les dits parties ont signé de leurs propres mains, etc., etc. Ainsy signé à l'original Hendrick Pouillet, Ardt. Gouthier, Jean Boesmans de Goye, Jan Boesmans de Cortis, Remy Petit, Jean de Moumael, etc. Avons lesdites convenances de mariages en la sorte que les soy comportent bien et deynement approuver, selon droit, loy, usance et coustume de cestuy pays de Liège, sauve et reservé le bon droit d'ung chascun, etc. . . mille six cent trengte sept du mois de jung le vinge cinqueisme jour.

ANNEXE 31.

Archives de l'État à Liège.

Extrait d'un registre intitulé : Archives des Cours; Houtain-l'Evêque; Œuvres; 1652 à 1669.

Emansipation faicte à la courte de Houtain l'Evêque le quinziesme de febvrier 1659, présence mayeur en ce cas substitué Godfroid de Vorroux, eschevins Pier Vecone et ledit Vorroux.

Par devant nous mayeur et eschevins susdit personnellement constitué le seigneur Henrick Pouillet, après avoir presté le serment en ce cas requis et accoustumé at hoesté hors la tutelle manbour me et gouverne tous ses enfans, filles et fils, scavoir Hendrick Pouilhet, Guillaume Pouilhet, Robert Pouilhet, Arnould Pouilhet, Jean-François et Hubert Pouilhet, et Anne Pouilhet sa fille, protestant de ne volloir qu'il debvoir estre recherchié de ce qu'il poldraient à futur faire dire ou perpétrer et pour leur entretenance reportat sus ens mains dedit mayeur tous ses biens en genneralle présents et futurs les quittat et devestit en profit de susdit enfans présent acceptant pour sus prendre et avoir chescun cinqque patar de rent par an, heritables eschéant al Saint-Andricr, apostre, et pour vision de payement al chandeleur, et à fault de payement y revenir par quinzaine, laquelle dit emansipation at esté al mesme instance intimé aux dits emancipés par notre greffier qui at attesté et mis en garde de loy.

ANNEXE 32.

Copie.

Clause extraite hors du testament de feu honoré s^r Guillaume Pouillet, approuvé à la cour de Houthem, 1543, 12 de mars.

Item le dit testament laisse encor deurs muids de wasseind de rente héréditaire pour faire celebrer une messe perpétuellement chaque sepmaine à l'honneur de Dieu et Madame S^{te}-Anne, à prendre annuellement à scavoir les quatre stiers sur une court et maison gissant sur le brouck de mare joindant Damont à champ Daval à dit brouck vers bb (Brabant), à Jean Beyne et vers Meuse . . . , etc.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou ouïront, le mayeur et eschevins de la hault court de justice de Houthem Lévéque. Salut en Dieu permanable et coïgnissance de vérité, salut tout que par devant nous comme par devant haulte court et justice de susdit sont comparus personnellement l'an 1543 en moy de juin le 7 jour, présens mayeur Guillaume Pouillet, eschevins Matthy Mottart, Jo^{es} Gilba, Gerard Symon, Willaume Jermas, Fastrie Donnea, Libert Boesmans et Librecht Bollen, tous eschevins de la dite court, honble et discrète personne Jehan Loddon, sique marit et mombour de Dnille Marie Pouillet, jadis derrièr leau, partie faisant pour ses humiers et vicaire d'une parre, et Jean Keldermans et Messire Melchior Keldermans, son frère, d'autre part, les quelles dites parties nous ont remonstré com. un jour jadis passé Guillaume Godschoul de Houthem jadis que Dieu absout,

avecque Isabeau Roben, jadis son épouse ont donné et testaté l'an 1543 du mois d'aoust, le 27 jour pour aider à fonder une autelle en l'église paroichielle de Houthem Lévêque en l'honneur de Notre-Dame Madame S^{te} Anne pour aider prière pour leurs âmes de leurs amis trespassés, la somme de deux muids de wassend de rente héritable mesure de S^t Trond afin et payement de Houthem, les a prendre et avoir annuellement sur deux bonniers de terre gissant sur la hauteur de Houthem et quatre pièces à scavoir sur une demi bonnier, etc.

Et pour aider contribuer et augmenter à la fondation predite Jehan Laddon com. marit et mombour de Dam^{elle} Marie Pouillet derrièr leau de Houthem tant pour ses humiers et vicarie et ledit Jehan Keldermans et Messire Melhior Keldermans, son frère, vesty de Houthem Lévêque, fils légitime de Jean Keldermans, engendré en la dite Dam^{elle} Marie Pouillet pour leur propriété furent si conselly et avise de leur pure et lige volonté sans distraction aucune qu'ils reportarent sus en main dudit mayeur six stiers de bled rente héritable sur la Meuse Michel Michoul de Houthem seant, etc., encor quatre stiers sur la maison Raes Byne et item encore huit verges de terre gissant par de la sept banniers, etc., et ces pour aider prières pour leurs âmes et de leurs prédécesseurs trépassés, voir et à condition que la ditte Dam^{elle} Marie Pouillet demeurera sa vicairie durant collateresse de la dite autelle de S^t Anne pour le polloir donner le mieux à elle plaira de donner et le plus donner qu'elle trouvera et après son décèsse le plus prosme de part elle trouvé en vie et le plus ainsi sans fraude pour ly polloir donner laquelle et à ses amis plairat sans fraude et après son décèsse icelluy plus prosme trouvé en vie toujours retournant la dite collation de donner la dite autelle de ligne en ligne à plus prosme et plus vieux trouvé en vie sans fraude et ce parmy quittarent effestuerent et del tout deshéritaient sains quelque retenai ly aions et profit dudit actuelle Madame S^{te} Anne; dont Lambert Mabylle com. mambour du dit autelle S^{te} Anne fut ses œuvres requérant acceptant demandant ensqueles susdit mayeur à rapport et enseignement de nous eschevins souscrits de dit dix stiers de bleid de rente héritable de huit verges grand de terre au dit Lambert Mabile au nom de la fondation du dit autelle S^{te} Anne fondé en l'église paroichielle de Houthem don et vesture en le commandat ban et paix à droit et a loy tellement que pourront en jouir à toujours héritablement sy que de sa bonne et belles héritages ou redevoir pouill. toujours en le bon droit d'un chacun sans fraude. Tous lesquelles œuvres warde et vesture du dit mayeur mis en le warde et retenance de nous les échevins soubscopy parmy les droits payans à l'offerant. Et afin que ce soit chose plus ferme et plus estable sy avons nous la dite court apprendre à cette présente lettre œuvres notre scel duquelle nous usons communément en tous ensemilles cas et en autres enseigne de vérité. Fait et donné l'an mois et jour prescrits; estoit signé : Godfroy De Verroux, greffier per registrum, et plus bas : Nicolas Heers, greffier per copiam.

ANNEXE 33.

Copie d'une déclaration de M. J. Bormans, curé de Houtain-l'Evêque, en date du 30 octobre 1716.

Den ondergeteekende, pastor van Houthem, landt van Luyck, verklaert met dezen uyt onze oude registre, namentlyk der jaer 1609, dat s^r Guilliam Pouillet voortsgebracht heeft Henry en Jac. Pouillet; Henry Pouillet getrouwt synde met joufvrouw Anna Bollen, voorsgebracht Henry (Henry dont est issu Arnould), Anne-Marie, Catherine, Sibille en Guilliam Pouillet, welke Guilliam Pouillet, getrouwt tot Horpmael, heeft voortsgebracht Léonard Pouillet, soo het blyckt uit die attestatie van den h. pastor der voorschreve parochie; tot teken der waarheyd van deze heeft ondergeteekent dezen 30 octobre 1716.

J. BORMANS, pastor van Houthem.

ANNEXE 34.

Archives de l'Etat à Liège.

Extrait d'un registre aux œuvres de Houtain-l'Evêque. — Archives des Cours, 1640 à 1651, section A, N° 4, f° 123.

L'an 1643, le 5^{me} d'octobre, par devant nous mayeur Henrick Paya, eschevins Henrick Pouillet, Godfroid de Vorroux et ledit Paya, tous eschevins de la hault court et justice de Houtain-Levesque, personnellement constitue Henrick Pouillet, le jeusne, notre confrère, laquelle nous at requis parmi ses droit payant volloir rappruver et réaliser ce présent testament et velunté dernier, fait par feu

s^r Jacque Pouillet, et dam^{lle} Catherine Bernard, son père et mère, escript de la main maître Gille Plessereaz, notaire, comme cy après sensuitt de mot à mot, lequel dit testament tennons pour rapprové et réalisé, en tant qu'il est en notre puissance, solve garde le bon droi dung chescun et mis fut en garde de loy.

L'an mille six cent trengt ung, le 23^{me} de febvrier, par devant moy notaire sousigné, présent^s les témoins soubscript personnellement, constitué Mons. Jacque Pouillet et dam^{lle} Cathérine Bernard, sa compaigne, prévoyans lincertitude des deces humains et auffin qu'après lung ou lautre leurs enfans ne tombent en discord, ont unanimement ordonné et faiet leur testament et volonté dernier, laquelle veulent estre observé, nonobstant leur précédent passé, etc. (à St-Trond). Item ring trengte az pères capucins, ossy à St-Trond, et ce a chasque trespas des dits disposans, pour quel debvoir le survivant et l'héritier que dessus aurat à faire tout contentement honorable et raisonnable, puis iceux disposans laissent à la fabricq de St-Lambert, pour leurs tort fait sil en at, siez patar braihant à payer une fois, et veulent qu'après de leur decés immédiatement et continuellement douze ans après le supervivant et l'héritier respectiv susdit fassent faire laniversaire pour leurs âmes de et de leurs amis trépassée dans lenglieze de Houttain, etc. et ordonnent que Henrick, leur plus aisé fil ayez leur court maison, jardin, appendices et appartenances, qu'ils demeurent et habitent au lieu dudit Houttain, joindant az repntans Paulus Everaets, daval a Henrick Vryera, repntans joncker Jan de Rychele. vers moese az chemin vers Braibant, ausdites repntans et à la communauté de Houttain, parmi par le dit filz payant à s^r Baré deux muyd wassent rente, suyvnt les documens et a chasque de ses frères et sœurs, scavoir : Ambroise Driane et Catherine, deux muyd de wassent rente, escheant olle St-Andrien et à payer alle chandeleur au plus tard, après le deces derniers desdites père et mère redimible chasque muyd, etc. de quoy scavoir de tous avantages susdits les dites Bernard Oriane et Catherine auront chesq. avant parte hors du regr aux rentes desdits disposans, vingt ung fl. ₤ rente, et quant à la reste de tous biens, sœur, père et mère disposans veulle et ordonnent que lesdites quatre enfans les partent également, et que pour faire ledit partage, le dernier vivant deux deux avecqs deux des plus proches des deux costés, scavoir une homme de chasque costés soit tenus pour qualifié à cet effet soit et que ce que par le survivant et lesdites deux hommes serat partagie au plus, également soit tenu pour bien fait, encor que chasque pièce ne fuist divisé par quatre, mais à la bonne discretion desdites drs vivant et deux plus proches plus oultre ont lesdites disposans ordonné, que sy ledit Hendrick leur fils aille devie a trepas avant lestat de mariage ladvantaige susluy spécifiés succederat à Ambroise, et le cas advenant lors par après audit Ambroise, iceux advantaige à Oriane, davantaige ont ordonné que sil y at quelqun de leurs dites enfans qui vienne à desobéir notablement au jugement du survivant et plus proches susdits, en tel événement iceulx survivant et plus proche poldront en faisant le partage, poldront oster la tierce de tel desobeissant et l'attribuer aux aultres à cuy leur plairat finablement, lesdits disposans ont ordine que le dernier vivant deux poldrat absolument joyr et soy de vingt fl. ₤ rente, hors de leurs dites regres, et disposez ou alieuer iceulx vingt fl. ₤ à son profit et plaisir, au reste ont iceulx disposans deputé pour leur executeur testamentaire, j^r Hendrick Pouillet et Etienne Poelmans, avecqs vénérable maître Pier Boedehon, curé de Houttain, priant par lesdites disposans que lesdites constitué en veulent prendre la charge uservant de povoir addier et dimunuer au présent déclarut par les dites disposans que parmy la présent disposition, debverat cesser l'effect des convenances de mariages fait à ladite Catherine, leur fille, avecqs maître Pier Tilman, son marit, pardevant Hendrick Vriesen, noir le troisième de novembre dernier, a ce de cent patakon seullement, que ladite Catherine et son dit marit seront tenus (... illisible ...), faisant le partage susdit; item ont lesdites disposans ordonné qu'advenant que lung desdites quatre enfans devant le trepas de leur ambedeux parens disposans susdites vienge a deceder de ce monde sans laisser hoires legitimes provenant a le age de XV ans, la parte de tel decedans debverat retourner au plus proches, sauffe ce que les droit donnent pour la légittimeté comme ossy lesdites disposans ordonnent pour après leur decés ambedeux (... illisible ...), lieus de la part que telle decedant desquels il nauroit disposé hors testament, daultant qui ceux père et mère désirent que leurs biens demerent au plus possible tousiours en leur ligne, et comme il est ci-dessus dit qu'à l'effect des convenances de mariage fait de leur costé à la dite fille Catherine, ces seroit par cestuy présent act partant en ce lieu, ordonnent de donner à icelle et son marit susdite pendant la vicairie desdites disposans par an, sept muyd etc. fait le present act à Houttain Levesque en la maison desdites disposans, y présents témoins venerable maître Henri Poelmans, curé de Goer, le susdit Henri Pouillet, Leonard de Melchxwezere.

(Signé) : GILLE PLESSEREAT, notaire reqiis.

ANNEXE 35.*Archives de l'État à Liège.**Extrait d'un registre aux œuvres de Houtain-l'Évêque. — Archives des Cours, 1611 à 1623, section A, N° 2, f° 1082 v°.*

Rechasse faicte le 23^{me} de janvier 1623, par nous mayeur Godefroid de Fraisne, eschevins Henri Bolle, Jacque Pouillet et Missoule.

Par devant nous mayeur et eschevins susdits comparurent personnellement pour faire ce que cy-après honorable sieur Henri Bolle, feu marit à dam^{elle} Catherine Binckum, sa première femme, avecque Henri Pouillet, son gendre, tant pour eulx que pour Jan Boesman, ossy son gendre, touschant lusu-fruict dudit Henri Bolle et la propriété de ses dits gendres respectivement d'une part et les repntans maître Martin van Binckum, etc., etc.

Ce qui fut mis en garde sur l'an de grace de la S^{te} Nativité notre Seigneur mille six cent et vingt-trois du mois de janvier le vingt es troisième jour.

ANNEXE 36.*Extrait du même registre, f° 50 v°.*

Lettre Henri Pouillet delle maison qui fut feux Pieter Bolle, faict le xxv jour du mois de juing 1614, par nous mayeur Ardt Dennea, eschevins Henri Bolle, Godefroid de Vorroux, Lambert Missoule et Lambert Preveneirs.

A tous ceulx qui ceste présente lettre verrunt et orunt, nous Ardt Dennea, pour le temps souverain mayeur de la haulte court et justice de Houtain, le vescet eschevins Henri Bolle, Godefroid de Vorroux, Lambert Missoule et Lambert Preveniers, tous eschevins de la haulte court et justice susdit en Dieu. Salut scavoir faisons à tous que par devant nous sont venus et comparus pour faire ce que cy après sensuytte, honnestes et discreit personnes honorable Henri Bolle, notre confrère et eschevins, d'une part, et honorable Hendrick Pouillet, son beau fils, d'autre part.

Lesquels sauons et gardons au rapport l'un de l'autre et afin que ce soit chose plus ferme et estable si avons nous mayeur et eschevins susdits appendus ou fait apprendre à ces présents lettres ouverts notre propre sciel en signe de vérité duquel usons tous ensemble et en tel cas semblable et tous ensemble et autres sur l'an, mois et jour susdits.

ANNEXE 37.*Archives de l'État à Liège.**Extrait d'un registre aux œuvres de Houtain-l'Évêque, 1623 à 1639, section A, N° 3, f° 64.*

OEuvre faicte le 5^{me} de febvrier 1627 par nous, mayeur Guilheume de Vorroux, eschevins Pouillet, Missoule, Vriesen, Pulinck, Jossar et Vorroux.

Par devant nous mayeur et eschevins susdits comparurent personnellement pour faire ce que cy-après sensuytte honnestes et discreit personnes Ghiert Poelmans, d'une part, et le s^r Jacque Pouillet, joint avecqs lui le s^r Henrick Pouillet, son frère, d'autre part, etc., etc.

Et fut mis en garde sur l'an mois et jour susdits.

ANNEXE 38.*Extrait du même registre, f° 179.*

Rechosse faicte le 21^{me} de juing par nous mayeur et eschevins susdits.

Par devant nous mayeur et eschevins susdits comparurent personnellement pour faire ce que cy-après sensuytte honeste et discreit personnes Gheysen Vocanen, d'une part, et Daniel Putzeis, sy que marit

et mambour à dam^{lle} Catherine Bernard relictz de feu s^r Jacque Pouillet soy faisant partie en ce cas pour les premiers enfants engendré entre la dit dam^{lle} et le dit feu s^r Pouillet, etc.

Constituant par le dit Daniel pour faire réaliser la présente par devant tous juges là ou besoin sera tous porteurs de cette promettant warenschap et mis en garde.

ANNEKE 39.

Copie.

Anno 1634 22 februarij obyt Domicella Anna Bollen, anno 1637 18 octobris obyt Domicellus Henricus Pouillet.

Quod attestor secundum registrum pastorale. Datum hac octava septembris 1663.

(Signé) : HIERONIMUS FOSA, pastor in Houtain epi.

Certifié : POULLET.

Au dos : Extract uyt den register Houtem.

ANNEKE 40.

ÉPITAPHES DIVERSES DE LA FAMILLE POULLET.

A Leine (1).

Chy gist Ghotfroy Royr, qui trépassat l'an XV^e et XVII le XXIIII^e jour de Septembre.

Chy gist Zabialx Pouilletz son épouse qui trespasat l'an

REMARQUE. Cette épitaphe était surmontée des effigies d'un homme et d'une femme, sans armures, et accompagnée de quatre quartiers, parmi lesquels nous distinguons l'écusson de la famille DE ROYER (de , à 3 roues de), celui de la famille POULLET (de , à un croissant montant de , accompagné de fleurs-de-lis de), et un troisième écusson, de à 10 besants (ou tourteaux) de , au franc canton de , semé de billettes de

A Liège (2),

en l'église de St-Hubert, se trouvait jadis une sépulture portant cette épitaphe :

Chy gist vaillant et honorable home André de Hacur (3), qui trépassat l'an M.CCCC et XXXV jour de Fevrier. Priez pour eux.

Chy gist honorable demoiselle Marie de Houtens (4), sa feme, qui trépassat l'an M.CCCC et XVIII jour d'Avril.

REMARQUE. Cette sépulture portait deux écussons, l'un aux armes de la très ancienne et noble famille hesbignonne DE HACCOURT, l'autre à celles DE HOUTAIN et absolument semblables à celles de la famille POULLET, que nous avons blasonnées ci-dessus, ce qui nous fait supposer que cette Marie DE HOUTAIN appartenait à la branche de la famille POULLET, surnommée DE HOUTAIN-L'EVÊQUE.

A Fumal (3),

en l'église paroissiale, se trouvait jadis une sépulture, portant l'épitaphe et les quartiers qui suivent :

Icy repose noble homme Guillaume de Fumal, en son vivant bailly dudict lieu, qui trépassat le 7 de decembre 1601. Priez Dieu pr son ame.

(1) D'après les Manuscrits généalog. de Le Fort, épitaphes K, 28, aux archives de l'État à Liège, Inventaire N° 31.

(2) Item, K, 28, Inventaire N° 30.

(3) DE HACCOURT ou DE HACCOURT.

(4) DE HOUTAIN.

(5) MS. généal. de Le Fort, liasse K, 12, lettre H, famille Hinnisdael.

Et Mademoiselle Marie de Marnef, sa noble compaigne, fille de feu noble homme Jean de Marneff, en son temps escuer et sr de Genes.

FUMAL (1).	POUILLEZ (3).	MARNEF (5).	BLEHEN (7).
CORTY (2).	PANNEAU (4).	BERLAIMONT (6).	JUPPLEU (8).

Cette épitaphe portait au centre les écussons accolés des familles DE FUMAL et DE MARNEFFE, le tout surmonté d'un heaume orné de ses lambrequins et couvert de son tortil avec une tête et col de licorne pour cimier.

A Fumal (9),

en l'église paroissiale, existait autrefois une pierre sépulcrale, portant cette épitaphe :

Chy gist honorable et discrete home Johan de Fumale, baillit dudit Fumale, qui trepassa l'an M.V^e XXXVIII, le III. . . . Priez pour luy; et dam^{le} Marie Poulle, dite de Berlo, son espeuse.

Cette épitaphe est surmontée des armoiries accolées de FUMAL et de POULLET, avec heaume, lambrequins, bourlet et cimier, comme à l'épitaphe qui précède.

A Louvain.

Epitaphe en l'église de St-Jacques (chapelle latérale de gauche) :

<i>D. O. M. ac memoriae eruditissimi viri Domini Jois Antonii Joostens S. T. Licenti hujus ecclesiae collegiatæ canonici nec non collegii Alticollensis Præsidis emeriti</i>	<i>qui finitima anni 1753ⁱⁱⁱ cum fugeret hora finitimum vitæ spiritum creatori reddidit nascebatur Mechliniæ anno 1703 hæredes mæsti posuere. R. I. P.</i>
---	--

Les armoiries qui surmontent cette épitaphe sont : d'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un trèfle, le tout d'argent, avec la devise : OMNIA VANITAS.

A Bardine (10), dans l'église paroissiale.

Cy gisent Jean de Fumal, escuyer, lequel tresp. le 8^e d'avril 1594, et dam^{le} Gertrude d'Avin, sa compaigne, laquelle tresp. le 20 d'avril 1611.

Cette épitaphe est surmontée des armoiries timbrées DE FUMAL, comme ci-dessus, et accompagnée de ces quartiers :

FUMAL.	HENRICOURT.	AUVIN.	CORTIL.
POUILLET.	BERSET.	SAVENIER.	PANNEAU.

(1) DE FUMAL : d'argent à trois capuchons de gueules, accompagnés en abîme d'un écusson d'or à trois fasces de gueules (Fig. 36).

(2) CORTY : de gueules, à trois lions naissants d'argent, couronnés d'or (Fig. 37).

(3) POUILLEZ : comme ci-devant.

(4) PANNEAU : d'or, à trois merlettes de sable, 2 et 3, accompagnées en chef de deux forces du même (Fig. 38).

(5) DE MARNEFFE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules à trois chevrons d'argent, aux 2 et 3 du même à l'étrier d'argent, les chapes du même (Fig. 39).

(6) DE BERLAIMONT : fascé de six pièces de vair et de gueules, la première pièce de gueules, chargée d'une coquille d'or (Fig. 40).

(7) DE BLEHEN : d'argent à la fasce de gueules entre deux jumelles, accompagnée en chef de trois capuchons, le tout de gueules (Fig. 41).

(8) DE JUPPLEU : de . . . à 3 losanges de . . . (Fig. 42).

(9) MS. général. de Le Fort, liasse IV, 12, lettre H, Hinnisdael.

(10) Archives Héraldiques au départ. des Affaires étrangères, t. I, p. 386; Epitaphes et Quartiers, N° 222.

A Boert-Meerbeeck.*D. O. M.*

à la mémoire de

*M. Ives Joseph Poulet Li en D^r,
anciennement**1^{er} échevin et président du Conseil général
des hospices et secours
de la ville de Louvain;**mayeur de Boert-Meerbeeck,
membre des États provinciaux,**membre de la 2^{me} chambre des États généraux, etc.,
né à Malines le 23 octobre 1760.**décédé à Louvain le 20 septembre 1841;
de Dame**Jeanne Cornélie Scheppers,
son épouse, née à Malines le 2 avril 1768,
y décédée le 8 mars 1839;*

et de

*M^r Egide Jos^h Emm^l Poulet, Li en D^r,
leur frère,**anc^m conseiller pensionnaire de Malines,
conseiller à la Cour supr^e de Justice à Bruxelles,
époux de dame Constance De Brouwer,
né à Malines le 9 janvier 1768,
décédé, sans postérité, à Bruxelles, le 7 août 1821.**R. I. P.***A Boert-Meerbeeck, contre l'église paroissiale :***D. O. M. Sépulture de Monsieur Corneille-Joseph Poulet, en son vivant échevin et trésorier de la
ville et province de Malines, décédé le 8 Octobre 1806, et de dame Catherine-Josèphe-Françoise Estrix,
son épouse, décédée le 9 Octobre 1788, et de leurs descendants. R. I. P.***A Boert-Meerbeeck, le 16 octobre 1860, contre l'église paroissiale :***D. O. M. A la mémoire de M. Ives-Corneille-Joseph Poulet, docteur en droit, né à Louvain le
18 Juillet 1801, y décédé le 10 Octobre 1834, et de son épouse dame Marie-Victoire Désirée Van der
Taelen, née à Louvain le 23 déc. 1807, décédée le R. I. P.***A Notre-Dame à Malines :***D. O. M. Rustplaets van S^r Joannes-Franc. Poulet, oudt 84 jaren, sterft 1 may 1768, en jouff.
Marie-Catherina Joostens, syn huysv., oudt 49 jaeren, sterft 20 aug. 1780. R. I. P.*

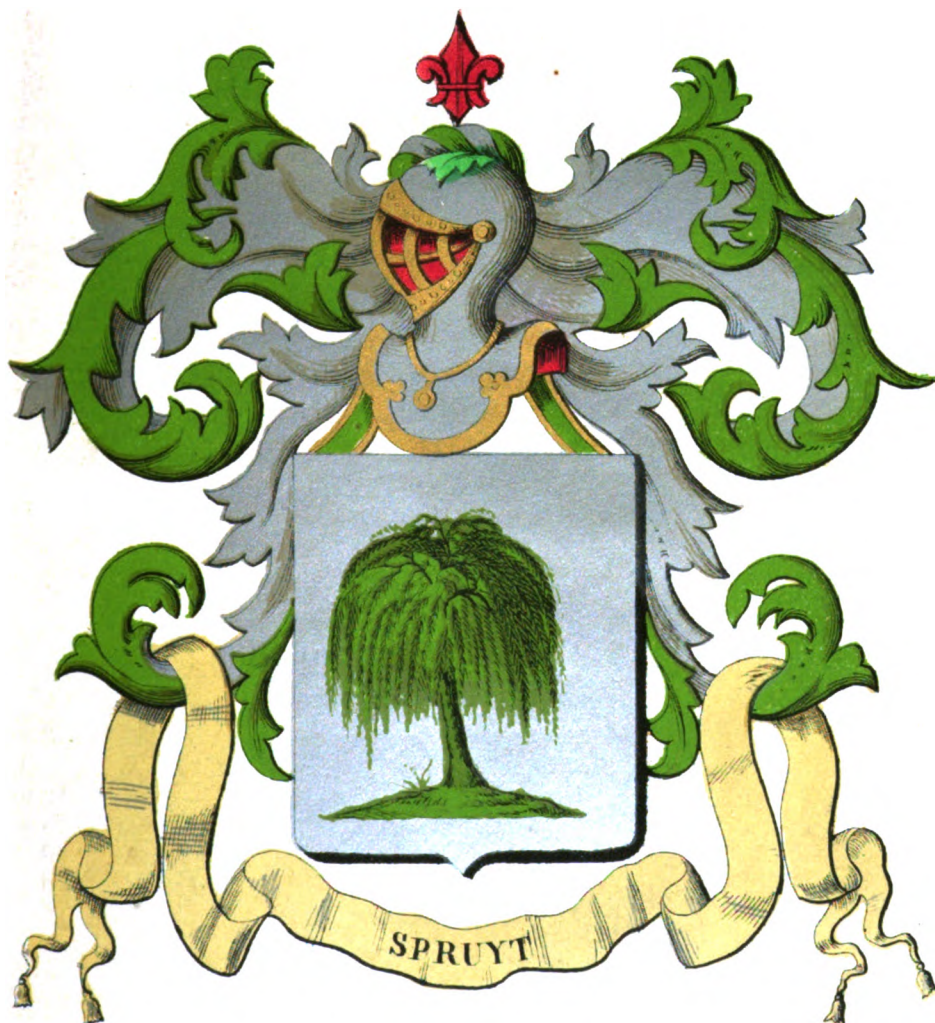
Ces quatre pierres tumulaires sont surmontées des écussons des familles y mentionnées.

ANNEXE 41.

Extrait du volume intitulé : Stads-Rekening. 1476-1477. Ville de Gand.

F^o 409 r^o. Item ghegheven Janne Vandertalen, die metten eersten saudenien (soldats) uut trac, over
ende in den name van den vijf neeringhe, over zijn maentghelt. XX s. gr.

• Il résulte d'annotations aux fol. 407 et 408 qu'un corps de troupes communales, commandé par
• Jean Vandertalen, fut mobilisé et se rendit sur les bords du Rhin pendant les guerres de Charles-
• le-Téméraire contre la Suisse. •



FAMILLE SPRUYT.

1



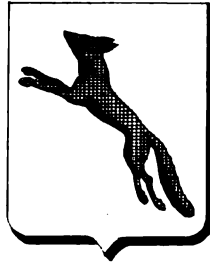
SPRUYT.

2



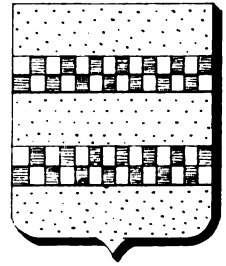
DE NEVE.

3



DE VOS.

4



VYTS.

5



VAN DER HAEGEN.

6



DE JONGHE.

7



VAN HAVRE.

8



DE STEELANDT.

9



GRAMMAYE.

10



DU QUESNOY.

11



VAN LEEUWEN.

12



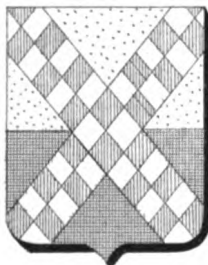
VAN DER TOMMEN.

13



DE BEUFF.

14



VAN DER DUSSEN.

15



DE MONFLIN.

16



HUSMANS.

FAMILLE SPRUYT.

17



DE PARTZ.

18



DE VILLEGAS.

19



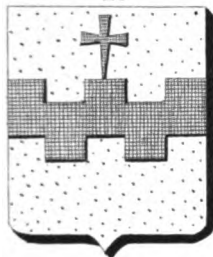
DE CALUWE.

20



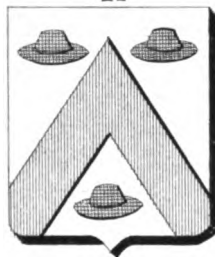
VAN DEN DYCKE.

21



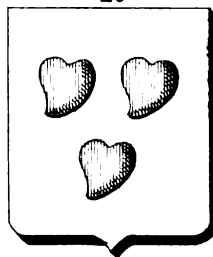
WEYMAERE.

22



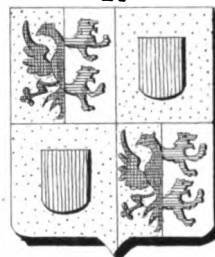
VAN DE GEVEL.

23



VAN DEN KERCKHOVE.

24



DE CASSINA.

25



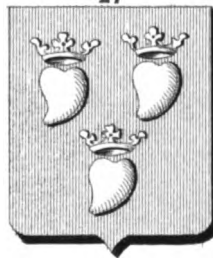
DE WILDE.

26



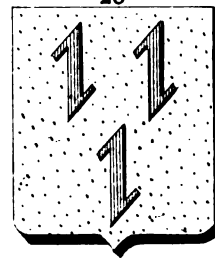
VAN DER EERDE.

27



DE MEYSKENS.

28



VAN GALEN.

29



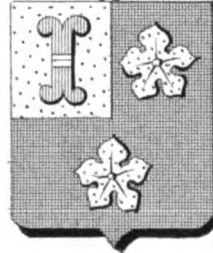
DE BRONCKHORST
DE BATENBURG.

30



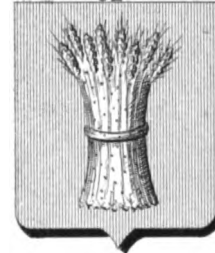
DE CALUWAERT.

31



MAES.

32



DE BUËNS.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

CONCERNANT

LA FAMILLE SPRUYT.

La noble famille SPRUYT, originaire de Hollande, porte pour armes : *d'argent à un arbre terrassé de sinople, surmonté d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, assorti de son bourlet et de ses lambrequins d'argent et de sinople; cimier : une fleur-de-lis de gueules* (Fig. 1).

I. Arnould Spruyt épousa une dame dont le nom nous est inconnu et par laquelle il fut père de Jean, qui suit :

II. Jean Spruyt, écuyer, s'allia avec Anne DE NEVE, d'une des plus nobles et des plus anciennes familles du pays de Waes (1). De ce mariage vint :

III. Juste Spruyt (selon d'autres Jean), écuyer, qui épousa Marguerite DE Vos (2), par laquelle il fut père de :

1° Laurent, qui suit.

2° Jean Spruyt.

Et 3° Juste Spruyt.

IV. Laurent Spruyt, écuyer, épousa Avezoete VYTS ou VYT, fille de George ou Christophe VYTS (3) et d'Avezoete CABELIAU, et veuve de Gilles VAN DER HAGHEN. Cinq enfants sortirent de cette union, savoir :

1° Guillaume, dont l'article suit.

(1) DE NEVE : de gueules à une truite d'argent, posée en bande (Fig. 2).

(2) DE Vos : d'argent au renard rampant de sable (Fig. 3).

(3) VYTS : d'or à deux fasces échiquetées d'argent et d'azur de deux tires (Fig. 4).

2^o Jean Spruyt, écuyer, qui mourut sans postérité de son mariage avec Catherine VAN DER HAEGEN (1).

3^o Thomasine Spruyt, mariée : en premières noces, avec Laurent Nys, enterré à Beveren; en secondes noces, avec Jean DE JONGHE-DE STOELDYCK (2), veuf en premières noces de Marie DE KIMPE, qu'elle rendit père de Jean DE JONGHE, marié à N.... Nys (3), fille de Laurent; et, en troisièmes noces, avec Sigebert ou Segers SNOECK (4).

Et 4^o Cécile Spruyt, qui fut femme de François VAN HAVRE, receveur et conseiller de S. M. C. en Flandre, fils de Henri et de Marie VAN SCHOOTE. — Il est à remarquer ici que M^r F. V. Goethals, dans son *Dictionnaire des Notabilités nobiliaires de Belgique*, ne donne pas une CÉCILE SPRUYT pour femme à FRANÇOIS VAN HAVRE; mais il rapporte que Adrien VAN HAVRE, frère de ce François, dont il ne nomme pas la femme, a habité Stekene avec son épouse, et que leur succession fut partagée entre leurs enfants par devant les échevins de cette commune. Ces enfants avaient, dit-il, pour tuteur Jean DE JONGHE susmentionné. Ce qui donne beaucoup de poids à cette version, c'est que, d'après M^r Serrure (dans son ouvrage *Jean van Havre, heere van Walle*), Adrien VAN HAVRE (5) épousa une dame N.... SPRUYT.

Et 5^o Marguerite Spruyt, dite van der Haegen, épousa Jean DE STEELANDT (6), chevalier, mort à Gand en 1580, fils de Jean, qui demeura à Patz-lez-Waesmunster en 1499, haut-échevin du Pays de Waes, mort le 31 avril 1522 et enterré au cloître de Waesmunster, et de Catherine VAN DER EECKEN. Cette Marguerite Spruyt mourut le 25 février 1577 et fut inhumée à S^t-Jacques.

V. Guillaume Spruyt, fils de Laurent et d'Avezoete VYTS, écuyer, épousa, par contrat anténuptial, passé à Anvers, devant le notaire Zeger S'Hertoghe, le 7 avril 1544, Marie GRAMMAYE (7), fille de Thomas et de Catherine PELS. De ce mariage vinrent :

1^o Laurent, dont l'article suivra après la postérité de son frère Thomas.

2^o Guillaume Spruyt, qui mourut célibataire et fut inhumé à Hoogstraete.

3^o Thomas, qui suit.

Et 4^o Marie Spruyt, femme de Jacques DU QUESNOY (8), fils de Simon, écuyer, et de Marie VAN DER TOMMEN, morte en 1558, fille de Jean VAN DER TOMMEN, écuyer, et d'Elisabeth VAN OFFHUYTS.

(1) VAN DER HAEGEN : d'or à trois hures de sangliers de sable, défendues d'or (Fig. 5).

(2) DE JONGHE : burelé d'argent et d'azur de huit pièces (Fig. 6).

(3) Nys : de , à trois

(4) SNOECK : de , au chevron de , accompagné de trois quintefeuilles de

(5) VAN HAVRE : d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois quintefeuilles du même; au chef d'or à trois pals d'azur (Fig. 7).

(6) DE STEELANDT : de gueules à la fasce d'argent, frétée de quatre sautoirs d'azur (Fig. 8).

(7) GRAMMAYE : d'azur à trois fascés d'or, chargée chacune de quatre petits sautoirs de gueules (Fig. 9).

(8) DU QUESNOY : de sable au chevron d'or, accompagné en pointe d'une feuille de chêne du même (Fig. 10).

VI. Thomas Spruyt, seigneur de Santvliet, drossart du pays de Gaesbeke, gentilhomme de la princesse de Gavre, comtesse d'Egmont, mourut le 27 mars 1609, et fut enterré, avec sa seconde femme, à St-Géry, à Bruxelles, sous une pierre sépulcrale. Il avait épousé : 1^o Marie VAN LEEUWEN (1), et 2^o, le 2 octobre 1582, Louise VAN DER TOMMEN (2), morte le 11 octobre 1649, fille de Louis, écuyer, seigneur d'Oplinter, de Wiltsele, de Linden, etc., et de Marie VAN DEN DYCKE, fille de Jean, écuyer, et de L.... DE BOXTTEL. Leurs enfants furent :

1^o Claude, qui suit.

2^o Thomas Spruyt, mort officier au service de S. M., au siège de Berg-op-Zoom.

3^o Anne Spruyt, pauvre-claire, à Anvers.

Et 4^o Anne-Marie Spruyt, morte le 24 mai 1671, étant veuve, depuis 1623, de François DE BEUFF, né le 3 février 1565, capitaine au service de S. M. C., et gouverneur des forts St^e-Marie, la Perle, Calloo, etc. (3). Leurs enfants furent :

A. Jean DE BEUFF, mort célibataire.

B. François DE BEUFF, qui suit.

Et C. Anne DE BEUFF, mariée à don Ferdinand DE AYALA, fils de Grégoire, échevin d'Anvers en 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, colonel au service de S. M. C. Leur fils don Pedro DE AYALA fut religieux à l'abbaye de Bellingen.

François DE BEUFF, selon d'autres Jean, épousa, le 19 décembre 1651, sa cousine Suzanne-Guillielmine SPRUYT, fille d'Antoine et de Johanne DE WEYMAER, morte en 1687. Il mourut le 18 février 1680, ayant eu de son dit mariage les sept enfants qui suivent :

a. François DE BEUFF, qui épousa à Louvain Elisabeth AERT-BRIERS, par laquelle il fut père : 1^o de Cécile-Eléonore DE BEUFF, morte à Bruxelles le 14 avril 1796, ayant été mariée, le 30 novembre 1730, à Pierre-Charles-Joseph VAN DER DUSSEN, seigneur de Kestergat, né le 2 décembre 1691, fils d'Adolphe et de Renilde-Thérèse Spruyt; et 2^o de Marie DE BEUFF, née le 17 janvier 1697, alliée, le 11 décembre 1723, à François-Gaspard DE LA GARDYE.

b. Marie-Angéline DE BEUFF, femme de François DE COMBAER.

c. Dorothee DE BEUFF, mariée à Antoine DE RODRIGUEZ.

d. Anne-Marie DE BEUFF, femme de Jean-François DE MONTFLIN, mentionné ci-après.

e. Frédérique DE BEUFF.

(1) VAN LEEUWEN : parti d'or et de gueules, à deux lions de l'un à l'autre, celui du second contourné (Fig. 11).

(2) VAN DER TOMMEN : d'or, à la fasce d'azur, frettée d'argent, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, issant de la dite fasce (Fig. 12).

(3) DE BEUFF : de gueules au lion d'argent, armé et lampassé de. . . . (Fig. 13).

f. Françoise DE BEUFF.

Et g. Thomas DE BEUFF.

VII. Claude-François Spruyt (selon d'autres Gelaude), écuyer, seigneur de Santvliet, Champles, Wilre, fils de Thomas et de Louise VAN DER TOMMEN, épousa, en 1644, Jacqueline DE REBZ, d'Enghien, dame de Puttemberg, Wavre, Langerode, qui testa à Bruxelles le 28 juillet 1695, et fut enterrée à St-Géry (1). Elle était fille d'Adrien DE REBZ et de Marie-Thérèse DE SCHILDERS. De cette alliance sortirent quatre enfants, savoir :

1° Claude-François, qui suit.

2° Renelde- (ou Charlotte) Thérèse Spruyt, mariée, en 1673, avec Jean-Adolphe VAN DER DUSSEN (2), seigneur de Bornival et de Kestergat, par achat fait en 1685, mort le 17 août 1708 et enterré à Leerbeek, près de Kestergat, avec cette épitaphe et ces quartiers :

*Cy gist noble et
généreux seigneur JEAN-
ADOLPHE VAN DER DUSSEN,
en son vivant
seigneur de Bornival
et de Kestergaeten,
qui trespassa le 17 du
mois d'août 1708,
et dame RENILDIE-TRÉSIE
SPRUYT, sa compagne,
qui trespassa
.
prie Dieu
pour leurs âmes.*

Quartiers :

<i>van Dussen.</i>	<i>Malsperg.</i>
<i>van Ylingen.</i>	<i>Wemschets.</i>
.	<i>Blitterswic.</i>
.	<i>van Berck.</i>

Le dit Jean-Adolphe VAN DER DUSSEN était fils de Charles, seigneur de Hauteville et de la Tour, capitaine d'une compagnie allemande au service d'Espagne, et de sa première femme Louise VAN MONSPERG. De ce mariage vinrent :

A. Jean-Jacques VAN DER DUSSEN, seigneur de Kestergate et de Bornival, mort sans alliance, à Ath, en 1710.

(1) DE REBZ, d'Enghien : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois (palmes?) de sinople; aux 2 et 3 tiercé en fasce d'argent, d'azur et d'or (?).

(2) VAN DER DUSSEN : coupé d'or et de sable, au sautoir échiqueté d'argent et de gueules de deux tires, brochant sur le tout (Fig. 14).

B. Eugène-François VAN DER DUSSEN, seigneur de Kestergate, de Bornival, etc., châtelain d'Ath, où il mourut en 1745, ayant épousé, en premières noces, en 1715, Claire-Eugénie-Albertine LOWAR, morte en 1717; et, en secondes noces, Constance-Thérèse RUBENS, morte en 1764, fille d'Albert-Marie RUBENS, seigneur de Ramay, lieutenant de la cour féodale du pays de Malines, puis conseiller-receveur-général des domaines et finances, et de Caroline-Constance HELMAN, — et arrière-petite-fille du célèbre peintre Pierre-Paul RUBENS. — Caroline-Constance HELMAN était fille de Jérôme HELMAN, seigneur de Waesbecq, mort en 1687, et de Cornélie VECQUEMANS, morte en 1684, enterrée à St-Jean, à Malines.

C. Isabelle-Louise VAN DER DUSSEN.

D. Pierre-Charles-Joseph VAN DER DUSSEN, seigneur de Kestergate, né en 1691, épousa, en 1730, Cécile-Eléonore DE BŒUF ou DE LE BŒUF, et aussi DE BEUFF, décédée à Bruxelles en 1796, fille de François et d'Elisabeth AERT-BRIERS. Leur arrière-petit-fils, M. Ferdinand-Guillaume-Ghislain baron VAN DER DUSSEN, de Kestergate, né à Molenbeeck en 1812, y a épousé, en 1840, Honorine-Caroline-Marie-Thérèse-Ghislaine baronne VAN EESBEKE, dite VAN DER HAEGHEN, dont trois fils et une fille.

Et E. Louise-Claudine VAN DER DUSSEN, dame de Loudrange, morte en 1706 sans laisser de postérité de ses deux mariages, savoir : 1^o avec Jean-François-Joseph DE CLOEPS, seigneur d'Hazoy et de Goé, conseiller au conseil de Brabant; et 2^o avec Charles-Emmanuel DE VILLEGAS D'AA.

3^o Marie-Charlotte Spruyt, née à Bruxelles, y baptisée en l'église de St-Catherine le 20 février 1649, et y décédée le 27 juillet 1727, enterrée en l'église de St-Géry. Elle avait été mariée, le 4 avril 1671, à François-Louis DE MONFLIN (1), seigneur haut-justicier de Bondorff, Holst, Tintange, Romeldange, Bilsdorff, Arsdorff et des cour et mairie de Praxt, de Rambrouck, Rodt et Attert, colonel de cavalerie au service de Hollande, gouverneur de Louvain, colonel de tous les carabiniers aux Pays-Bas, mort à l'abbaye de Grand-Bigard, près de Bruxelles, le 21 avril 1701. — Il était fils de François DE MONFLIN, seigneur d'Aigremont, de Matton, de Bondorff (Bigonville), page et porte-guidon du roi Philippe IV dans son voyage en Portugal, puis gouverneur d'Ivoy, mort en 1661, et de Marie-Gertrude DE BIRSDORF, dame héritière de Bondorff et de Bilsdorff, avec laquelle il fut inhumé dans l'église de Bondorff. — De François-Louis DE MONFLIN et de Marie-Charlotte Spruyt, sa femme, sont issus :

a. Claude-François DE MONFLIN, né à Bruxelles en 1672.

b. Marie-Thérèse DE MONFLIN, née à Bruxelles en 1673, religieuse à Grand-Bigard.

c. Charles-Alexandre DE MONFLIN, né à Bruxelles en 1676, capitaine de cavalerie, mort sans alliance en 1711, enterré à Bondorff.

(1) DE MONFLIN : de sable à la rose d'or, accompagnée en chef de trois annelets du même (Fig. 15).

d. Jean-François DE MONFLIN, seigneur de Hondelange et de Wilre, capitaine d'infanterie, né à Bruxelles en 1679, décédé au château de Hondelange le 22 septembre 1753, ayant épousé, à Anvers, en 1727, Anne-Marie LE BŒUF, des comtes de le Bœuf, née à Bruxelles en 1701, morte en 1772, à Hondelange, où elle fut inhumée, ainsi que son mari, sous une pierre sépulcrale, qui y existe encore et qui porte leur épitaphe et ces quartiers :

<i>de Monflin.</i>	<i>du Mont.</i>	<i>Breiderbach.</i>	<i>van der Tommen.</i>
<i>du Lory.</i>	<i>de Cesse.</i>	<i>Hillessem.</i>	<i>van den Dycke.</i>
<i>de Cugnon.</i>	<i>Birsdorf.</i>	<i>Niederwampach.</i>	<i>Rebz.</i>
<i>Grummelscheidt.</i>	<i>d'Ysbeck.</i>	<i>Oberwampach.</i>	<i>Borggrave.</i>
<i>Bertignon.</i>	<i>de Borcy.</i>	<i>de Spruyt.</i>	<i>Schilders.</i>
<i>Rechicourt.</i>	<i>Grummelscheidt.</i>	<i>de Vyts.</i>	<i>van Elten.</i>

(*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, par le baron Stein d'Altenstein, année 1867, page 207.)

e. Christine DE MONFLIN, née à Bruxelles en 1681, morte au berceau.

f. Louis-Albert DE MONFLIN, seigneur de Bondorff, Bilsdorff, Arsdorff, etc., capitaine dans un régiment bavarois de cavalerie, né à Bruxelles en 1686, qui épousa Charlotte-Marie-Hermance DE TRAPPÉ DE LOZANGE. — Dont deux fils et une fille.

g. Louis-Joseph DE MONFLIN, official à la contadorie de guerre, puis commissaire de guerre, né à Bruxelles en 1688, qui épousa, en 1715, Marie-Josèphe DE LE TENRE, veuve de Daniel-Joseph DE JONCQUIÈRE, morte en 1751. — Dont cinq enfants.

Et h. Eugène-Adolphe DE MONFLIN.

4^o Jean-Baptiste Spruyt, seigneur de Wavre, Puttenberg, Langerod, baptisé à St-Géry, à Bruxelles, le 12 juillet 1661, qui épousa Jeanne-Marie HUSMANS (1). fille de Jacques-François, écuyer, et de Marie-Marguerite DE VAULX. — Leur fille, Charlotte Spruyt, mourut en 1740, ayant été mariée à Charles-François DE PARTZ (2), vicomte de Courtrai, conseiller du grand-conseil à Malines, mort le 8 janvier 1756, fils de François-Liévin, seigneur de Gruyte et de Ogierlande, et de Philippine-Maximilienne D'ODRIMONT, fille de Maximilien, capitaine de cavalerie au service de S. M. C., et de Marie DE RANTERE. — Le dit Charles DE PARTZ épousa, en secondes noces, le 20 décembre 1740, Marie-Françoise DOUGLAS, dite DE SCHOT, morte sans postérité le 21 janvier 1754, née à Malines et y baptisée le 14 juin 1694.

Et 5^o Louis-Adrien Spruyt, cinquième et dernier enfant de Claude-François et de Jacqueline DE REBZ, naquit à Bruxelles et y fut baptisé à l'église de St^e-Catherine le 2 octobre 1647. Il fut reçu licencié en droit à l'université de Louvain, visita ensuite l'Italie et, à son retour dans sa patrie,

(1) HUSMANS : d'or, à une tour de gueules, sommée d'un lion naissant de sable (Fig. 16).

(2) DE PARTZ : d'argent, au léopard de sinople, armé et lampassé de gueules (Fig. 17).

il se rendit à l'abbaye d'Afflighem, où il prit l'habit religieux et prononça ses vœux le 8 septembre 1672, sous le nom de D. Romain. Ordonné sous-diacre le 18 mars 1673, diacre le 19 mai 1674, il fut nommé zélateur en 1677. Les religieux l'élevèrent ensuite à la position de prévôt en 1691, et il se démit de cette charge à la suite de certaines dissensions qui éclatèrent dans l'abbaye. Il se rendit ensuite, le 30 octobre 1698, à l'abbaye de Bornhem, qu'il quitta quelque temps après pour rétablir sa santé délabrée. Il y rentra le 18 octobre 1704. A la mort du prieur Constantin, il fut nommé prieur par les religieux, dignité qu'il remplit pendant deux ans. Il donna ensuite sa démission pour se préparer à la mort, qui arriva pour lui le 14 fév. 1718. Son corps fut déposé dans le caveau placé dans la chapelle de la Vierge, où son tombeau porte le N° 9.

VIII. Claude-François (ou Adrien) Spruyt, écuyer, seign^r de Champles, Wilre, etc., fils de Claude-François et de Jacqueline DE REBZ, épousa : en premières noces, Thérèse-Constance (ou Gasparine-Théodorine) DE VILLEGAS (1), née le 14 avril 1672, fille de Paul-Melchior, baron d'Hovorst, mort le 11 mars 1677, seigneur de Viersel, Bouckhout, Werster, etc., conseiller et commis des domaines et finances du roi, et de Marie-Isabelle D'OPHEM, morte le 8 mars 1707, fille unique et héritière de messire Jacques D'OPHEM, chevalier, seigneur de Over- et Neder-Heembeke, Aa, receveur-général des domaines du roi, puis conseiller-commis des domaines, et d'Elisabeth VITS. — Il épousa, en secondes noces, dame N.... DE REYNEGHEM.

Postérité de Laurent Spruyt, un des fils de Guillaume et de Marie GRAMMAYE, mentionnés ci-devant au degré V, 1°.

VI^{BIS}. Laurent Spruyt (selon d'autres Antoine) fut écoutez de la seigneurie de Berchem. Il épousa Anne DE CALUWE (2), fille de Josse ou Juste, écuyer, et de Jossine VAN SCHYNGE; petite-fille de J.... DE CALUWE et d'Elisabeth GEERINX. Du dit mariage sortirent :

1° Guillaume Spruyt, mort sans postérité, ayant épousé Anne VAN DEN DYCKE (3), dame de Santvliet, en partie, veuve de Philippe MONETT, commissaire des armées de LL. AA. en 1599, et leur envoyé vers l'empereur Rudolphe II. Cette dame était fille de Guillaume VAN DEN DYCKE, seigneur de Santvliet et de Veersdyck, et de Jeanne VAN DER GEENST, sa première

(1) DE VILLEGAS : d'argent à une croix vidée et enhendée de sable, à la bordure componée de seize pièces de gueules et d'argent, chaque compon de gueules chargé d'une tour d'or, et chaque compon d'argent d'une chaudière de sable (Fig. 18).

(2) DE CALUWE : d'azur au cheval ailé (?) d'argent (Fig. 19); selon une ancienne généalogie de la famille Spruyt et la pierre sépulcrale mentionnée ci-après.

(3) VAN DEN DYCKE : de sable à trois fascés d'or, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de gueules (Fig. 20).

femme, qui fut mère par Charles-Quint de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme et gouvernante des Pays-Bas.

2° Antoine Spruyt, bailli de Beveren par commission d'Anne de Croy, comtesse d'Arenberg du 7 septembre 1601, mort le 31 décembre 1654, âgé de 77 ans. Il s'était allié, en 1623, avec Jeanne DE WEYMAERE (1), inhumée auprès de son mari en l'église de St-Jacques, à Anvers, sous une pierre tombale qui existe encore, ornée en chef des armes timbrées de la famille Spruyt, écartelées avec celles de la famille Grammaye, et portant l'épithaphe et les huit quartiers qui suivent :

Sepulture
van Jonckheer ANTHOINE
 SPRUYTE, f^s LAVRENS, sterft
 den 31 december a^o 1654, oudt
 synde 77 jaren.
Ende Joncvroy JOANNA WEYMAER,
 syne huysvrouwe, die sterft

Bidt voor de siele.

Quartiers : *Spruyte, Grammaye, Vyts et Pels.*
de Caluwe, Scheynge, Geerincx et Gestel.

D'Antoine Spruyt et de Jeanne DE WEYMAERE susdits, vinrent un fils et une fille, savoir :

A. Antoine Spruyt, écuyer, échevin de la ville d'Anvers en 1676, 1677, 1695 et 1699, qui épousa Marie VAN DE GEVEL (2). Dont : Jean-Antoine Spruyt, mort, sans laisser de postérité, à Anvers en 1723; François-Ambroise Spruyt, mort sans alliance en 1700; et Michel-Guillaume Spruyt, aussi décédé sans alliance à Anvers en 1715.

Et B. Suzanne-Guillielmine Spruyt, mariée à son cousin François DEL ou DE BEUFF (selon d'autres Jean), fils de François et d'Anne-Marie SPRUYT, fille de Thomas SPRUYT et de Louise VAN DER TOMMEN.

3° Henri Spruyt, qui suit.

4° Anne Spruyt, épouse de Jean VAN DEN DYCKE, qu'elle rendit père de :

a. Jeanne-Marie VAN DEN DYCKE, épouse de Liévin VAN DEN KERCKHOVE, écuyer, poort-bailli ou stadthouder de la ville d'Alost. Leurs enfants furent : Anne-Marie VAN DEN KERCKHOVE, mariée, en premières noces, avec N..... VAN OOSTERHOUT, et, en secondes noces, avec N.... VAN OMEL, greffier de la ville de Bruxelles.

b. Antoinette VAN DEN DYCKE, femme de N.... IMMENS.

(1) WEYMAERE : d'or, à la fasce bretessée et contre-bretessée de sable, accompagnée en chef d'une croisette au pied fiché de gueules (Fig. 21).

(2) VAN DE GEVEL : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 chapeaux de sable (Fig. 22).

Et c. Charlotte VAN DEN DYCKE, mariée à Jacques VAN DEN KERCKHOVE, écuyer, poort-bailli de Grammont. Il portait, ainsi que Liévin VAN DEN KERCKHOVE ci-dessus : *d'argent à trois cœurs de gueules* (Fig. 23). Leur fils Charles-Antoine VAN DEN KERCKHOVE, écuyer, fut poort-bailli ou stadthouder de Grammont, et-épousa, en premières noces, N.... COLINS, et, en secondes noces, le 27 mars 1667, Charlotte-Marguerite DE CASSINA, fille de messire Hugues-Jean-François DE CASSINA, baron de Boulers, beer de Flandres, seigneur de Schendelbeke et de Petit-Rœux, page de l'infante Isabelle, puis colonel d'un régiment de cavalerie au service d'Espagne, et écuyer du prince cardinal-infant, mort le 24 octobre 1653, à 38 ans, à Grammont, et de Marie-Madeleine-Julienne-Montane comtesse DE WONSHEIM. La famille DE CASSINA porte : *écartelé, aux 1 et 4 parti d'or et d'argent à une demi-aigle de l'empire de sable, mouvante de la partition, à dextre, et à deux demi-lions léopardés l'un sur l'autre et contournés d'azur, armés et lampassés de gueules, mouvants de la même partition à sénestre, qui est DE CASSINA; aux 2 et 3 d'or à l'écusson de gueules, qui est DE BOULERS* (Fig. 24).

Et 5^e Marie Spruyt, morte sans alliance.

VII. Henri Spruyt, fils de Laurent et d'Anne DE CALUWE, épousa Marie DE WILDE (1). De cette alliance sortirent :

1^o Henri, qui suit.

2^o Justus Spruyt, mort sans hoirs.

Et 3^o Isabelle Spruyt, morte en célibat.

VIII. Henri Spruyt, écuyer, épousa Madeleine VAN DER EERDE (2). Leurs enfants furent :

1^o François, qui suit.

2^o Josse Spruyt, mort sans alliance en Espagne.

Et 3^o Jean-Baptiste Spruyt, aussi mort en Espagne.

IX. François Spruyt, écuyer, épousa Jeanne DE MEYSKENS (3). Leur fils unique Jean-Baptiste suit.

X. Jean-Baptiste Spruyt, écuyer, naquit à Peuthy, près de Vilvorde, en 1680, et fut baptisé le 27 décembre. Il entra au service de S. M. en 1712, fut receveur des droits des provinces de Flandre, ensuite intendant en chef des vivres et du matériel de guerre des armées de S. M., et mourut à Lokeren le 29 novembre 1775, à 95 ans. Il avait épousé, en premières noces, Marie-Josèphe DU PONT, et, en secondes noces, Johanne-Elisabeth

(1) DE WILDE : d'or au chevron de sable, chargé vers le chef de deux étoiles d'or et accompagné de trois têtes et cols de cerfs au naturel, 2 en chef et 1 en pointe (Fig. 25).

(2) VAN DER EERDE : parti, au 1 d'or, à trois trèfles de sinople; au 2^d coupé, en chef d'or à la merlette de sable, et en pointe de sinople à la herse triangulaire d'or (Fig. 26).

(3) DE MEYSKENS : de gueules à trois cœurs d'argent, couronnés d'or (Fig. 27).

VAN GALEN (1), fille d'Antoine et de Wivina BRANTS, née à Terheyden, près de Breda, et morte à Lokeren le 29 février 1775. Elle était nièce de Johan VAN GALEN, amiral des escadres hollandaises dans la Méditerranée. De ces deux alliances sortirent sept enfants, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Jean-François Spruyt, qui épousa Françoise DE Vos.

(Du 2^d Lit.)

2^o Thomas Spruyt, écuyer, né en octobre 1725, drossart et grand-bailli de Sichem, décédé le 17 janvier 1789, et enterré à Sichem. Il avait épousé Marie-Anne SOMERS, morte sans enfants.

3^o Henri-Rudolphe Spruyt, écuyer, qui, par sa femme Barbe-Isabelle DE BRONCKHORST DE BATENBURG (2), fut père d'une fille, Marie-Catherine Spruyt, mariée à N.... DE CALUWAERT (3).

4^o Philippe-Lambert, dont l'article suit.

5^o Gisbert-François Spruyt, religieux à Dilighem.

6^o Marie-Jeanne-Charlotte Spruyt, femme de Charles DE MEULEPAS.

Et 7^o Anne-Pétronille Spruyt, mariée avec Jean SOMERS, mort à Aerschot le 4 mars 1788.

XI. Philippe-Lambert-Joseph Spruyt, fils de Jean-Baptiste et de sa seconde femme Jeanne-Elisabeth VAN GALEN, naquit à Gand le 1 avril 1727, y fut baptisé en l'église de St-Nicolas, et devint un peintre de genre d'un grand mérite. — Confié d'abord à Jean-Baptiste Mille, élève de Jacques Van Helmont, qui jouissait d'une bonne réputation à cette époque de mauvais goût, il se rendit ensuite à Paris, où son mérite le fit recevoir dans l'atelier de Charles Van Loo, premier peintre du roi Louis XV. Vers l'an 1757, le jeune Spruyt partit pour Rome, visita les principales villes de l'Italie et fut reçu au nombre des élèves de Raphaël Mengo. — Le pape Clément XIII le chargea de plusieurs œuvres importantes. — Étant à Naples, il fut créé chevalier doré ou de l'Eperon d'or, ainsi que comte palatin, par diplôme en date du 20 septembre 1760, lequel diplôme nous avons sous les yeux. Revenu dans sa patrie, nommé directeur et premier professeur à l'Académie de Peinture de Gand, en 1770, il y fut chargé de la formation des cabinets de plusieurs amateurs, tels que les van Sasseghem, Baut de Rasmon, de Plotho, etc., et, vers la fin du règne de Marie-Thérèse, il obtint la mission, par ordre de cette souveraine, de faire le relevé des objets d'art qui se trouvaient dans les couvents et églises. La ville de Gand le chargea aussi de la rédaction du catalogue des tableaux qu'elle possédait. Cette œuvre, terminée en 1778, fut envoyée à la cour le 9 juin de la même année. —

(1) VAN GALEN : d'or à trois crampons recramponnés de gueules, posés en pal (Fig. 28).

(2) DE BRONCKHORST DE BATENBURG : de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or (Fig. 29).

(3) DE CALUWAERT : d'or à trois merlettes de sable (Fig. 30).

Philippe-Lambert-Joseph Spruyt mourut à Gand le 5 mai 1801. On lui doit, outre la nomenclature des tableaux et des objets d'art de la ville de Gand, deux autres ouvrages, savoir :

Beginnelsen der teeckenkonst, behelsende de maniere om te teeckenen, na prenten, teekeningen, schilderyen, plaester ende het leven ofte model. — Gent, in-4°, avec 20 planches.

Et *Konstlievende mengelingen, uytgegeven door de Koninglyke Academie van Teeken, Schilder en Bauwkunde binnen Gent.* — Gent 1794, in-8°.

Philippe-Lambert Spruyt avait épousé, en premières noces, le 17 juillet 1768, Isabelle-Thérèse MAES (1), laquelle trépassa le 4 septembre 1770; et, en secondes noces, le 29 juin 1772, à Gand, Cécile-Johanne-Catherine DE BUËNS (2), fille de Jean-Baptiste et de Marie BRAECKMAN. — Les enfants issus de ces deux mariages furent :

(Du 1^{er} Lit.)

1° Charles-Joseph-François Spruyt, né à Bruxelles en 1769, fut élève de son père. Il trépassa, sans avoir été marié, le 14 novembre 1851, à l'âge de 82 ans, et fut inhumé à St-Josse-ten-Noode.

(Du 2^d Lit.)

2° Gabrielle-Jeanne-Philippine Spruyt, née le 18 mars 1775, à Gand, morte le 19 février 1861.

Et 3° Jean-Louis, qui suit.

XII. Jean-Louis-Romain Spruyt, né le 18 nov. 1776, mourut le 14 déc. 1822 et fut enterré à Evergem. Il avait été médecin militaire dans l'armée française sous la République et le premier Empire. Sa femme, Catherine-Colette DE NECKEBROECK, qu'il avait épousée le 9 pluviôse an XI, était née le 22 oct. 1780 et lui survécut jusqu'au 8 août 1864. Leur fils Adolphe-Jean suit.

XIII. Adolphe-Jean Spruyt, né à Gand le 5 mars 1805, médecin militaire dans l'armée hollandaise et dans l'armée belge, a épousé, le 24 juillet 1833, Marie-Ferdinandine VAN BOSTERHOUT. De cette alliance sont issus :

1° Bernard Spruyt, médecin militaire dans l'armée belge.

Et 2° Marie-Joséphine Spruyt.

Remarque. — La notice qui précède a été dressée d'après une ancienne généalogie, appartenant à la famille SPRUYT, ainsi que d'après des actes de l'état-civil, et elle a été vérifiée et complétée à l'aide des œuvres de plusieurs généalogistes éminents. — Les armoiries, dont le blasonnement y est incomplet et dont nous ne donnons pas la gravure, se trouvent trop détériorées sur la dite ancienne généalogie pour que nous puissions nous en permettre la reproduction exacte.

(1) MAES : de sable à deux quintefeuilles d'or, 1 en chef et 1 en pointe; au canton d'or chargé d'un double roc de gueules (Fig. 31).

(2) BUËNS : de gueules à la gerbe de blé d'or, liée de (Fig. 32).



GEVARTS.

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

CONCERNANT LA DESCENDANCE ET LA CONSANGUINITÉ

DE

Messire HUBERT GEVARTS,

CONSEILLER DE LA REINE-DOUAIRIÈRE DE HONGRIE, ETC.,

ET DE

Marguerite Cock-van Opynen.

SON ÉPOUSE.



Ce travail intéresse particulièrement les familles PROOST, VAN LAER, DE ROOSE, KINSCHOT, VAN DER STEGHEN, D'UDEKEM, DE VILLEGAS, VAN NIEUWENHUYSEN, D'OVERSCHIE, BOLS et autres.

La noble famille GEVARTS porte pour armes : *de gueules, à la bande ondée d'argent, accompagnée de six billettes du même, posées en orle. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, orné de son bourlet et de ses lambrequins de gueules et d'argent, et au-dessus, en cimier, une tête et col de cerf* (1).

I. La généalogie de cette ancienne famille commence par Wauthier Gevarts, nommé entre les nobles vassaux de Brabant tués dans une bataille le 21 septembre 1377. — Il épousa dame Mechtilde d'ODEN, par laquelle il fut père de Gérard, qui suit.

(1) Voyez notre *Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne*, à la page 845, article GEVARTS, où nous faisons mention de l'anoblissement du célèbre jurisconsulte Jean Gevarts. Nonobstant cet anoblissement, nous donnons ici la famille Gevarts comme noble d'ancienneté.

II. Gérard Gevarts s'allia avec dame Susanne VAN BECHENDYCK, et en eut :

III. Jean Gevarts, décédé à Turnhout en 1429, ayant épousé Elisabeth VAN BRUSSEL (1). De cette alliance sortit :

IV. Jean Gevarts, écuyer, qui épousa Marguerite VAN LIER (2), fille de Jean, écuyer, et d'Aleyde VAN DER KEELEN, par laquelle il fut père de Jean, qui suit.

V. Jean Gevarts, dit VAN BRUSSEL, écuyer, fut revêtu d'une des premières charges à la cour du duc Philippe-le-Bon. Il quitta ensuite la cour et vint s'établir à Turnhout, où il vivait en 1470. Sa femme, Cornélie BACK (3), fille de Jean BACK ou plutôt BACK, chevalier, échevin de Bois-le-Duc en 1478 et 1495, et de Cornélie DICKBIER, petite-fille de Jean BACK-DE TILBOURG (1435), et de Mechtilde VAN BROECKHOVEN (4), et arrière-petite-fille de Berthout ou Arnould BACK, et de N... VAN BOUCHOUT. — Cette ancienne famille BACK, originaire de la Campine, a fourni des échevins de Bois-le-Duc, des écoutêtes d'Oosterhout, un conseiller du prince-évêque de Liège, un lieutenant-grand-veneur de Brabant, des avocats au conseil de Brabant, un tréfoncier-général du prince Maurice de Nassau, des sergents-majors, des conseillers-receveurs à Breda, un conseiller-receveur de S. M. britannique à Breda, des capitaines et des lieutenants distingués, etc., etc. — Ses membres sont alliés avec les GODIN, VAN DRONGELEN, VAN BROECKHOVEN, VAN DIEPENBEECK, VAN OIRDEVELT, VAN VEEN, DE VLADERACKEN, VAN GLABBEKE, MONINCK, DE BREDERODE, DICKBIER, VAN DEN COULSTRE, VAN GRONSFELT, DE WITTHEM, DE T'SERCLAES, DE WAROUX, D'ALCKEMADE, DE DAELHEM, DE SALAZAR, DE CLOOTWYCK, VAN DEN DORPE et autres bonnes maisons.

Une Françoise BACK, fille de Corneille, lieutenant-grand-veneur de Brabant, et de Marie LIPS, eut de son époux Jean DE GREVE une fille, nommée Josine DE GREVE, qui fut mariée avec Guillaume DE WAEYENBERGHE, docteur en médecine. De ce dernier mariage naquit Jacques VAN WAEYENBERGHE, greffier de la judicature forestière à Bruxelles, qui fut anobli par le roi Philippe IV, le 23 décembre 1662, et obtint la permission de relever le nom et les armes de la famille DE BACK (5).

Des dits Jean Gevarts et Cornélie BACK naquit Hubert, qui suit.

VI. Hubert Gevarts, conseiller de la reine-douairière de Hongrie, Marie, archiduchesse d'Autriche, vivait à Turnhout en 1520. Il épousa Marguerite Cock-VAN OPYNEN, fille d'Arnould Cock-VAN OPYNEN (6), décédé le 7 mars 1472,

(1) VAN BRUSSEL : d'azur au barbeau posé en pal d'or.

(2) VAN LIER : d'argent à trois fleurs-de-lis de sable.

(3) BACK ou BACK : d'argent, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

(4) VAN BROECKHOVEN : d'azur, à trois fers de moulin d'or; coupé, fascé du même et d'azur de quatre pièces.

(5) Voyez mon *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 79.

(6) COCK-VAN OPYNEN : de gueules à trois pals de vair; au chef d'or, au lion naissant de gueules, armé et lampassé d'azur.

Cette famille est issue des anciens comtes de Blois et de Chatillon, en France.

et de Giette DE HERLAER (1), fille de Guillaume DE HERLAER, *le Vieil*, chevalier, et d'Elisabeth DE BRACKEL (2); petite-fille d'Arnould COCK-VAN OPYNEN, décédé le 27 mars 1472, et de sa seconde femme Christine VAN DER HORST (3), morte le 27 septembre 1439; et arrière-petite fille de Jean COCK-VAN OPYNEN, chevalier, seigneur d'Oyen, mort en 1396, et de Roselle DE BUREN. — Hubert Gevarts eut de son dit mariage quatre enfants, savoir :

1^o Hubert, qui suit.

2^o Jean Gevarts, écuyer, né à Turnhout en 1510, qui épousa Catherine BUTKENS (4), dont la mère était une VAN DER BEKEN. De cette alliance sortit :

Jean Gevarts, seigneur de Wilre, en Bierbeeck, docteur et professeur en droit à l'université de Louvain, mort le 11 avril 1589, qui épousa Esther TACQUET (5), avec laquelle il fut inhumé en l'église de S^t-Quentin, à Louvain, devant l'autel de S^t-Jean, avec leurs effigies et ces huit quartiers :

<i>Gevarts.</i>	<i>Taquet.</i>
<i>Cock-van Opynen.</i>	<i>Lernout.</i>
<i>Butkens.</i>	<i>Outeroy.</i>
<i>van der Beken.</i>	<i>de Vos.</i>

De ce mariage vint : Adrienne Gevarts, mariée à Adolphe DES TROMPES (6), chevalier, seigneur de Westhoven, Boesinghe, Geluwe, grand-bailli de la ville et châtellenie d'Ypres, fils de Jean DES TROMPES, chevalier, seigneur de Westhove, maître ordinaire et président de la chambre des comptes à Lille, anobli en 1594, mort le 5 juin 1617, et de Jeanne COLINS; petit-fils de Jean DES TROMPES, bourgmestre de Bruges et conseiller des finances, et d'Isabelle ou Antoinette BOOT; arrière-petit-fils de Jean DES TROMPES, bourgmestre de Bruges, 1507, et de Madeleine CORDIERS; ce dernier Jean, fils de Daniel DES TROMPES, bailli de la ville d'Ostende, et de N.... VAN WAES, aliis PRAET. — Les dits Adolphe DES TROMPES et Adrienne Gevarts eurent deux fils, savoir : Jean-Gaspard DES TROMPES, seigneur de Boesinghe, Geluwe, etc., mort sans postérité de Françoise-Louise LE FRANÇOIS, son épouse; et N.... DES TROMPES, tué à la bataille de Calloo.

3^o Anne Gevarts, mariée à Ambroise DE KINSCHOT. Leur article suit à la page 75.

Et 4^o Lucie Gevarts, femme de Dominique VAN NIEUWENHUYSE. Il sera parlé d'eux après la postérité d'Anne Gevarts et d'Ambroise DE KINSCHOT.

(1) DE HERLAER : d'argent, à trois têtes de lion, arrachées de gueules, lampassées et couronnées d'or.

(2) DE BRACKEL, ou BRAECKEL : de gueules à deux bars adossés d'argent, accompagnés de six croisettes recroisettées au pied fiché d'or.

(3) VAN DER HORST : d'argent à quatre fasces ondées de gueules.

(4) BUTKENS : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois raies ou carlettes (en flamand *buiten*) d'azur.

(5) TACQUET : d'or, au sautoir engrêlé de sable.

(6) DES TROMPES : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois pommes de pin d'or.

VII. Hubert Gevarts naquit l'an 1520 et mourut en 1584 à Turnhout, ayant épousé Anne BIERENS. Leur fils Jean suit.

VIII. Jean Gevarts, jurisconsulte célèbre, fut envoyé des archiducs Albert et Isabelle, en l'année 1606, à la paix avec la République des Provinces-Unies. Il embrassa l'état ecclésiastique, étant veuf d'Anne AERTSENS, et fut anobli par lettres du 8 mars de la dite année 1606, pour sa personne seule, à l'effet d'être capable de jouir d'une prébende affectée aux nobles, en la cathédrale d'Anvers. Il fut aussi vicaire-général de cet évêché. Son épouse était fille de Jean AERTSENS (1), bourgmestre de Berg-op-Zoom, dont la mère était une PORQUIN. — Jean Gevarts et sa femme furent inhumés en l'église cathédrale d'Anvers, avec épitaphe. Leurs enfants furent :

1° Anne Gevarts, mariée avec Guillaume PROOST. Voyez plus loin.

2° Jean Gevarts, mort en Hongrie.

3° Charles Gevarts, doyen du chapitre de St-Pierre, à Turnhout, puis de St-Germain, à Lierre, où il mourut, et gît avec ses quatre quartiers.

Et 4° Gaspard, qui suit.

IX. Gaspard Gevarts, écuyer, greffier de la ville d'Anvers, conseiller et historiographe de l'empereur Ferdinand III, épousa Marie HAECX (2), fille de David HAECX, aumônier de la ville d'Anvers, où il était né, décédé le 13 août 1606, à 42 ans, et d'Isabelle SCHOTT, dit DOUGLAS, fille de Jacques SCHOTT, dit DOUGLAS (3), aumônier et receveur de la ville d'Anvers, mort le 4 sept. 1601, âgé de 63 ans, et d'Elisabeth VAN HOINSEM, décédée le 12 mai 1698, âgée de 58 ans. Les dits Gaspard Gevarts et Marie HAECX n'eurent qu'une fille unique, savoir :

X. Marie Gevarts, fille unique et dernière de sa famille, fut mariée, par contrat du 5 janvier 1644, par devant le notaire van den Bergh, à Anvers, avec Charles-Marie DE SIVORI, chevalier, fils de Nicolas DE SIVORI (4), chevalier, et de Jeanne-Georgie RAMINEZ, et petit-fils de Nicolas DE SIVORI, patricien de Gênes, et de Claire DE SPINOLA, des comtes de Mèdes, en Lombardie. Leur fils Charles-Jacques DE SIVORI mourut sans alliance.

(1) AERTSENS : écartelé, aux 1 et 4 d'or à trois merlettes de sable; aux 2 et 3 d'or au sautoir échiqueté d'or et de sable de deux traits.

(2) HAECX : d'or à trois crocs de sable et deux fasces du même, brochantes sur le tout.

Cette famille fut anoblie par lettres datées de Madrid du 11 novembre 1676, en la personne de Melchior HAECX, conseiller-pensionnaire de la ville d'Anvers. Il était frère de Marie HAECX, femme de Gaspard Gevarts, ci-dessus.

(3) SCHOTT, dit DOUGLAS : d'argent au cœur de gueules, couronné d'une couronne royale d'or; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

(4) DE SIVORI : écartelé, aux 1 et 4 de gueules à une mâchoire d'âne d'argent; aux 2 et 3 d'or à la fasce échiquetée de gueules et d'argent de trois traits, ayant derrière elle, en pal, un bâton fleurdelisé de gueules.

**Postérité d'Ambroise DE KINSCHOT et d'Anne Gevarts, mentionnés
ci-devant au degré VI, 3°, p. 73.**

VII^{BIS}. Ambroise DE KINSCHOT épousa Anne Gevarts, fille de Hubert Gevarts, conseiller de la reine-douairière de Hongrie, et de Marguerite Cock-VAN OPYNEN, mentionnés ci-devant au degré VI. Le dit Ambroise DE KINSCHOT était fils de Henri DE KINSCHOT, mort le 21 avril 1537, et de Barbe DE MELDAW ou MELDAU. Il fut receveur de la reine de Hongrie. Dont huit enfants, parmi lesquels :

1° Henri, qui suit.

Et 2° Marie DE KINSCHOT, laquelle fut tenue sur les fonts baptismaux par la reine-douairière Marie de Hongrie. Elle fut mariée avec Jean ROOSE (1), écuyer, fils de Jean et de Jeanne DE RYNGOUT ou RYNGOET, et petit-fils de Jean ROOSE, écuyer, bailli de Harlebeke, et de Jeanne L'APOSTOLLE. Voyez leur descendance plus loin.

VIII. Henri de Kinschot, licencié ès-lois et avocat au conseil de Brabant, mourut le 7 octobre (selon d'autres en septembre) 1608, à l'âge de 67 ans. Il avait épousé Marguerite SCHOTT, dite DE DOUGLAS, fille de François SCHOTT, dit DE DOUGLAS, seigneur de Bautershem, aumônier de la ville d'Anvers, mort le 23 avril 1587, âgé de 72 ans, et d'Anne BOSSCHAERT, décédée le 23 janvier 1572, à l'âge de 69 ans. Dont, entr'autres :

1° François, qui suit.

Et 2° Anne DE KINSCHOT, morte le 1 mai 1649, ayant été mariée avec Jérôme DE GAULE (2), chevalier, conseiller du grand-conseil à Malines en 1619, chancelier de Gueldre, mort, étant conseiller privé du roi, en 1650, le 16 juillet, à Ruremonde, où il fut inhumé avec épitaphe dans la collégiale. Il était fils de Baudouin DE GAULE et d'Isabeau VAN DER MEEREN, fille de Jean VAN DER MEEREN et de Catherine NAGELS, comme conste par preuves des années 1565, 1567, 1583 et 1586, des registres de la ville de Bruxelles, et petit-fils de Ferdinand DE GAULE et d'une dame dont nous ignorons le nom. Jérôme DE GAULE et Anne DE KINSCHOT procréèrent sept enfants, savoir :

A. Henri DE GAULE, prêtre et chanoine de S^t-Donat, à Bruges, où il mourut le 6 février 1645.

B. François, qui suit.

C. Baudouin DE GAULE, prêtre et chanoine de la cathédrale de Ruremonde, 1653.

D. Jean-Baptiste DE GAULE, conseiller au conseil de guerre, qui épousa N. DE BRÉ.

E. Anne-Marie DE GAULE, morte en 1646, ayant été mariée avec Charles

(1) ROOSE : de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même.

(2) DE GAULE : d'azur au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

DE HOVINES ou D'HOVYNE (1), chevalier, seigneur de Bourguelles, conseiller et chef-président du conseil privé du Roi, lequel lui survécut jusqu'au 13 avril 1671. Leur fils Laurent DE HOVINES, seigneur de Steenkercke, Gouvernies, Granbray, Winckele, Rattendael, etc., conseiller du conseil privé à Bruxelles, épousa Anne-Marie DE BLASERE (2), fille de Louis DE BLASERE, seigneur d'Yedewalle, watergrave de Flandres et premier échevin des parchons de Gand en 1619 et 1626, et d'Anne DE VARICK (3). Laurent DE HOVINES fut, par son dit mariage, père de Barbe-Marie-Brigitte DE HOVINES, fille unique, dame de Steenckercke, de Bourgel, Gouvernies, Winckele, Granbray et Rattendael, mariée à Philippe-Ignace DE GOTTIGNIES (4), seigneur de Woudenbrouck, mort le 29 octobre 1716, qu'elle rendit père d'un fils unique, Guillaume-Joseph-Philippe DE GOTTIGNIES, né le 1 juillet 1699, seigneur de Woudenbroeck, etc., mort sans alliance le 28 juin 1722.

F. Isabelle DE GAULE (sixième enfant de Jérôme et d'Anne DE KINSCHOT), qui mourut le 17 octobre 1668, ayant été femme de François DE MEULENAERE, conseiller du conseil en Flandres, mort le 3 octobre 1653, fils d'Alexandre DE MEULENAERE (5), échevin et bourgmestre de Bruges, mort le 17 novembre 1660, et de Jacqueline DAGUA, morte le 12 septembre 1673. Leur arrière-petit-fils Jean-Antoine-Ghislain-André DE MEULENAERE, *dernier hoir mâle de sa famille*, mourut sans alliance 18 avril 1764.

Et G. Catherine DE GAULE, selon titre de 1653.

François DE GAULE, second fils de Jérôme et d'Anne DE KINSCHOT, mentionnés plus haut, fut commissaire des montres de Sa Majesté, et épousa Antoinette VAN DEN BEMPDE, de laquelle il eut :

a. Jérôme DE GAULE, selon titres de 1653.

b. Bauduin DE GAULE.

Et c. Marguerite-Thérèse DE GAULE, alliée à N... HOEVELMANS, capitaine d'une compagnie de Crawattes (Croates?) pour le service de l'empereur.

IX. François DE KINSCHOT, fils aîné de Henri et de Marguerite SCHOTT, dite DOUGLAS, seigneur de Rivière, Ganshorn, Ham, Bever, Rellegem, etc., fut successivement greffier des domaines et finances des Pays-Bas en 1606 et conseiller et commis en 1618. Il fut créé chevalier par lettres du 15 juillet 1628, fut ensuite trésorier-général en 1630, conseiller d'Etat le 2 mars 1643, et acquit, vers l'année suivante, la seigneurie de St-Pierre-Yette, en Brabant.

(1) DE HOVINES : d'argent à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles (*aliis molettes*) d'or, accompagnées en chef de deux têtes et cols de boucs, barbées, accornées et affrontées de gueules, et en pointe d'une rencontre du même.

(2) DE BLASERE : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois cornets de sable, embouchés et virolés d'or, posés en pal, deux en chef et un en pointe.

(3) DE VARICK : d'argent à trois têtes de lions arrachées de gueules, lampassées et couronnées d'azur.

(4) DE GOTTIGNIES : d'argent à trois maillets de sable, penchés vers la dextre de l'écu.

(5) DE MEULENAERE : d'argent à l'anille de sable.

Il fut ensuite nommé chancelier de Brabant en 1650 et mourut le 3 mai 1651 (1), ayant épousé Marguerite DE BOOT (2), dame de Clercamp, fille d'Adrien DE BOOT, écuyer, et de Jeanne DE HOVINES, dame de Clercamp. — De son dit mariage naquirent un fils mort jeune, deux filles mortes sans alliance, et François qui suit.

X. François DE KINSCHOT, chevalier de l'ordre militaire de St-Jacques, seigneur de Rivière, Ganshorn, Bever, Ham, Relegem et St-Pierre-Yette, fut créé baron de Rivière par lettres données à Madrid le 7 octobre 1654; par autres lettres, en date du 18 novembre 1679, il fut créé comte de St-Pierre-Yette. Il fut aussi conseiller d'Etat du roi et plus ancien conseiller et commis des domaines et finances; il mourut en 1700. — Il avait été marié trois fois : en premières noces à Marie-Gertrude DE LANCHALS (3), dont il n'eut point d'enfants, fille de Philippe DE LANCHALS, seigneur d'Olsene, Denterghem, Gotthem, Straeten, Manchicourt, la Potterie et Ghelubroeck, échevin de la ville de Gand en 1610, 1612, 1614, 1616, 1619, 1622, 1629 et 1631, créé chevalier en 1618, mort haut-échevin du Pays-de-Waes le 17 octobre 1637, — et de Florence DE GRUUTERE. — Il épousa, en secondes noces, Angeline-Hélène D'OYENBRUGGE (4), chanoinesse de Moustier, morte le 18 novembre 1679, d'une des plus anciennes et des plus illustres familles des Pays-Bas. Elle était fille de Godefroid seigneur D'OYENBRUGGE et d'Oude-Molen, capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le service du roi d'Espagne, mort le 10 février 1647, et d'Anne-Marie D'OYENBRUGGE-DE DURAS, baronne de Meldert, chanoinesse de Moustier, morte le 16 janvier 1676, et petite-fille de Gérard seigneur D'OYENBRUGGE, créé chevalier par le roi Philippe IV en 1626, bourgmestre de Bruxelles en 1635, etc., et de Philippote DE LIGNE, dame de Stribon et d'Oude-Molen. — François DE KINSCHOT épousa, en troisièmes noces, Anne-Catherine DE BERG-DE TRIPS (5), fille de Herman-Frédéric et de Madeleine D'EYNATTEN DE NIEUWENBOURG, laquelle lui survécut. De la seconde alliance sortit une fille unique, savoir :

XI. Anne-Thérèse-Hyacinthe DE KINSCHOT, comtesse de St-Pierre-Yette, baronne de Rivière, etc., morte le 20 mai 1698, ayant été mariée à Paul-Philippe DE VILLEGAS, seigneur de Luttre (6), fils puîné de Paul-Melchior DE VILLEGAS,

(1) Ce François DE KINSCHOT portait : d'or à la fasce bretessée et contre-bretessée de sable (Concession signée à Madrid le 30 septembre 1647 par le roi Philippe IV).

(2) DE BOOT ou BOODT : écartelé aux 1 et 4 de gueules à huit besants d'or, posés 3, 2 et 3; aux 2 et 3 d'azur à trois fleurs-de-lis, au pied coupé d'argent.

(3) DE LANCHALS ou LANCKHALS : de gueules coupé sur une rivière d'argent, ombrée d'azur, sur laquelle nage un cygne d'argent, le col et la tête sur le gueules.

(4) D'OYENBRUGGE : fascé d'or et de sinople de six pièces.

(5) DE BERG-DE TRIPS : fascé d'argent et de gueules de six pièces, les pièces d'argent frêtées de gueules.

(6) DE VILLEGAS : écartelé, au 1 d'argent à une croix vidée et enhendée de sable, à la bordure componée de seize pièces de gueules et d'argent, chaque compon de gueules chargé d'une tour d'or, et chaque compon d'argent d'une chaudière de sable, qui est DE VILLEGAS; au 2 d'or à la fasce bretessée et contre-bretessée de sable, qui est KINSCHOT; au 3 d'argent à une bande fuselée de gueules de cinq pièces, qui est VAN OPHEM; au 4 fascé d'or et de sinople de six pièces, qui est D'OYENBRUGGE.

baron d'Hovorst, et de Marie-Elisabeth VAN OPHEM, dame de Luttre. De ce mariage vinrent :

1^o François-Gérard-Balthazar, qui suit.

2^o Jean-Dominique-Joseph DE VILLEGAS-KINSCHOT, né le 26 mars 1697, décédé le 4 avril 1713. Il avait épousé Marie-Anne-Thérèse DU BOIS, dite VAN DEN BOSSCHE, née à Bruxelles le 8 août 1702, décédée le 9 février 1780. Cette dame était fille de Pierre-Antoine DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, écuyer, et de Marie-Anne DE NIEULANT, dame de Hooghercamer et Terdorent, sa première femme. De cette alliance sortit :

Gaspard-Bernard-Jean-Dominique DE VILLEGAS, né le 12 octobre 1724, qualifié comte de St-Pierre-Yette, lequel épousa, en mai 1752 (selon d'autres le 30 avril 1752), Isabelle-Marguerite-Théodore-Josèphe VAN DER LAEN, qualifiée comtesse de la Thieuloye, née le 10 avril 1723 à Gand, et y baptisée en l'église de Notre-Dame, fille de Philippe-Louis-Théodore VAN DER LAEN, seigneur de Bresende, né le 2 avril 1698, et de Marguerite-Françoise-Josèphe YSEBRANT (qu'il avait épousée à Gand le 19 mai 1722), née en cette ville le 23 mars 1700. De ce mariage sont nés à Bruxelles :

A. Philippe-Joseph-Ghislain DE VILLEGAS, né le 7 avril 1753.

B. Pierre-François-Rudolphe-Ghislain DE VILLEGAS, né le 10 mai 1754.

C. Balthazar-Charles-Ghislain DE VILLEGAS, né le 2 mai 1755.

D. Jean-Marie-Ghislain DE VILLEGAS, né le 15 juin 1756.

E. Marie-Josèphe-Bernardine DE VILLEGAS, née le 8 janvier 1762.

Et F. Philippe-Marie-Joseph-Ghislain DE VILLEGAS, né le 19 sept. 1763.

3^o Gaspard-Joseph DE VILLEGAS, conseiller du conseil de Brabant, créé vicomte par l'empereur Charles VI, le 20 octobre 1731, et mort sans postérité le 1 janvier 1738. Il avait été allié à Marie-Françoise DE COXIE (1), fille d'Albert DE COXIE, chef et président du conseil privé des Pays-Bas, et de Claire STALINS, — et petite-fille de Michel DE COXIE, conseiller du conseil suprême d'État, à Madrid, et d'Anne-Marie DEL PIANO.

Et 4^o Reine-Charlotte DE VILLEGAS-KINSCHOT, dame de Luttre, mariée, en premières noces, à Charles-Léopold DE FIERLANT (2), successivement échevin, bourgmestre, trésorier et surintendant du rivage de la ville de Bruxelles, mort le 1 décembre 1729 (selon d'autres en 1728), sans avoir eu d'enfants de trois femmes, dont la première fut N.... DE FINIA (3), la seconde Irène-Françoise DE ARAZOLA DE ONATE (4), fille de Mathieu-Augustin, seigneur de Peuteghem, et d'Anne-Ernestine DE RÉAEL (Voyez notre *Nobiliaire des*

(1) DE COXIE : d'argent à sept billettes couchées de gueules, posées 3, 5 et 1; au chef d'or, à la double aigle issante de sable.

(2) DE FIERLANT : écartelé; aux 1 et 4 parti d'argent et de gueules, à une quintefeuille boutonnée de l'un en l'autre; aux 2 et 3 d'azur à une roue d'or.

(3) DE FINIA : d'azur à un bras armé d'argent, tenant une épée du même.

(4) ARAZOLA DE ONATE : d'argent à deux loups de sable, l'un sur l'autre, traversants au pied d'un arbre de sinople.

Pays-Bas, p. 49), et la troisième Reine-Charlotte DE VILLEGAS, mentionnée ci-dessus. — Cette dernière dame épousa, en secondes noces, Jean-Antoine DE VARICK, et, en troisièmes noces, Amé-Louis-Edouard DE HALMALE (1), seigneur de Lierre, de la terre de Luttre, Ter Grippen, Liberchies, Pelaines, créé comte de Halmale en 1752, puis baron de Pelaines en la même année. La dite Reine-Charlotte DE VILLEGAS mourut, sans enfants de ses trois maris, le 6 novembre 1746, à 57 ans, et eut pour héritier son troisième époux, Amé-Louis-Edouard DE HALMALE, qui épousa en secondes noces, le 31 juillet 1754, Albertine-Honorée-Ghislaine-Pauline DE VISSCHER DE CELLES, née le 12 mars 1734, morte le 23 avril 1757 et enterrée à Santhoven. — Le dit comte DE HALMALE mourut le 21 février 1775, ayant eu de son second mariage un fils unique.

XII. François-Gérard-Balthazar DE VILLEGAS (fils de Paul-Philippe et d'Anne-Thérèse-Hyacinthe DE KINSCHOT, mentionnés au degré précédent) fut héritier du comté de St-Pierre-Yette et de la baronnie de Rivière. Il fut aussi seigneur de Ganshorn, de Ham, de Relegem, etc. Sa femme, Anne-Marie DE PAEPE, était fille de Pierre-Martin DE PAEPE (2), écuyer, conseiller du conseil de Brabant, et de Marie MAES; petite-fille de Léon-Jean DE PAEPE, seigneur en Asque, puis de Glabbeek, conseiller de la ville de Bruxelles, puis conseiller et avocat-fiscal du conseil de Brabant, ensuite conseiller-régent du conseil suprême des Pays-Bas à Madrid, et enfin conseiller d'état et chef et président du conseil privé à Bruxelles, créé chevalier par lettres du roi Philippe IV de l'an 1665, mort le 8 août 1685, à 75 ans; et d'Elisabeth VAN LANGENHOVE, morte le 30 juin 1687, à 70 ans. — Des dits François-Gérard-Balthazar DE VILLEGAS et Anne-Marie DE PAEPE vint :

XIII. Gaspard-Bernard-Jean-Dominique DE VILLEGAS-KINSCHOT, né le 12 octobre 1724, comte de St-Pierre-Yette, baron de Rivière, seigneur de Kinschot, Ham, Bever, Relegem et Ganshorn, épousa, le 30 avril 1752, Isabelle-Marguerite-Thierrette-Josèphe VAN DER LAEN (3), dame (vicomtesse?) de la Thieu-loye, née le 10 avril 1723, fille de Philippe-Louis-Thierry VAN DER LAEN, seigneur de Bresende, né le 2 avril 1698, mort à Gand le 28 décembre 1763, et de sa première femme Marguerite-Françoise-Josèphe YSEBRANT (4), fille de Jean-Charles YSEBRANT, seigneur de Rilland et Lendonck, et d'Isabelle-Florentine-Yolende DE BERNEMICOURT.

(1) DE HALMALE : de gueules billeté d'or, au lion armé, lampassé du même, brochant sur le tout.

(2) DE PAEPE : de gueules au sautoir engrêlé d'or.

(3) VAN DER LAEN : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois barillets couchés du même, cerclés d'or, et sommés d'un entonnoir aussi d'or.

(4) YSEBRANT : d'or, à un castor sautant d'argent, posé en bande.

Postérité de Dominique VAN NIEUWENHUYSE et de Lucie Gevarts, mentionnés ci-devant au degré VI, 4^e, p. 73.

VII^{TER}. Dominique VAN NIEUWENHUYSE (1), écuyer, mort le 10 novembre 1581, fils de Godefroid, écuyer, épousa Lucie Gevarts, fille de Hubert Gevarts, conseiller de la reine-douairière de Hongrie, Marie, archiduchesse d'Autriche, et de Marguerite COCK-VAN OPYNE, mentionnés ci-devant au degré VI. Il fut inhumé aux Dominicains à Bois-le-Duc, ayant eu de son dit mariage :

1^o Ide VAN NIEUWENHUYSE, qui suit.

2^o Marie VAN NIEUWENHUYSE, décédée le 30 avril 1626, ayant été mariée avec Henri VAN DER CLUSEN (2), écuyer, seigneur de Dommelen, écoutête de la ville de Turnhout.

Et 3^o Marguerite VAN NIEUWENHUYSE, qui fut femme de Guillaume MAES, écuyer, seigneur de Ranst. Leur article se trouve plus loin.

VIII. Ide VAN NIEUWENHUYSE mourut le 19 septembre 1625 et fut enterrée auprès de son père. Elle avait été mariée : en premières noces, le 6 février 1570, avec Paul VAN LEEMPUTTE (3), écuyer, capitaine en la ville de Bois-le-Duc, en 1579, pour le service royal, lors des troubles des Pays-Bas (*Théâtre de la Noblesse du Brabant*, ast. 25, article VAN LEEMPUTTE); et, en secondes noces, avec Godefroid ABSOLONS (4), écuyer, fils de Gaspard et de Philippote HERMEYS. De ces deux alliances sortirent :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Dominique VAN LEEMPUTTE, écuyer, qui obtint du roi Charles II permission de faire supporter ses armes de deux griffons d'or. Il épousa une dame dont le nom nous est inconnu et par laquelle il fut père de :

Paul VAN LEEMPUTTE, receveur-général des domaines du roi au quartier de Bois-le-Duc, receveur des licentes, mort conseiller ordinaire du conseil souverain de Brabant.

2^o Henri VAN LEEMPUTTE, conseiller et receveur-général du roi à Cambrai, qui épousa en premières noces Isabeau VAN DEN BERGHE, dont plusieurs enfants, et en secondes noces Catherine DE LOSECART, dont : une fille, N.... VAN LEEMPUTTE; un fils, Adrien-Pierre VAN LEEMPUTTE, et un autre fils, Jacques-Charles VAN LEEMPUTTE.

(Du 2^a Lit.)

Et 3^o Guillaume ABSOLONS, échevin de Bois-le-Duc, qui suit.

(1) VAN NIEUWENHUYSE : d'argent au lion de sable, armé et lampassé d'or.

(2) VAN DER CLUSEN : écartelé; aux 1 et 4 de sable à trois glands, soutenus chacun d'une branche de chêne, feuillée de deux feuilles, le tout d'or; aux 2 et 3 d'azur à trois étoiles à six rais d'or. Sur le tout un chef d'or à une aigle issante et éployée de sable, languée de gueules.

(3) VAN LEEMPUTTE : d'azur à deux étoiles à six rais d'or, rangées en fasce.

(4) ABSOLONS : d'argent, à deux fleurs-de-lis au pied coupé de gueules, l'une en chef sur le 2^e quartier, l'autre sur la pointe de l'écu; au franc canton de gueules, chargé d'un sautoir échiqueté d'argent et de sable de deux tires.

IX. Guillaume ABSOLONS, échevin de Bois-le-Duc, épousa Isabelle DE BROUCHOVEN (1), fille de Roger DE BROUCHOVEN, seigneur de Vechel et d'Erp, mort le 16 février 1656, et de Jeanne VAN HOORENBEKE (2), décédée le 27 août 1652, enterrée avec son mari en l'église de St-Jean, à Bois-le-Duc (Voyez notre *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 338, degré XIV), fille d'Arnould VAN HOORENBEKE, mort le 2 janvier 1603, et d'Hélène WOLF, décédée le 18 septembre 1609. Du dit mariage vint :

X. Antoinette-Marie ABSOLONS, décédée le 10 juin 1715, étant veuve, depuis le 8 octobre 1694, d'Alard-Adrien DE RIETWYCK (3), baron de Roquigny, seigneur de Fontaines, Luighem, etc., mort le 8 février 1694, fils d'Helenus-Mancius DE RIETWYCK, mort le 12 octobre 1654, et de Louise DE BARONAGE, dame de Poddeghem, morte le 14 juin 1684, et petit-fils de Charles DE RIETWYCK et d'Hélène-Mancie baronne DE MÉRODE, morte à Bruxelles le 14 mai 1618, fille de Jean baron DE MÉRODE, de Petershem en partie, Perweys, Duffel, Leefdael, seigneur de Westerloo, Iselmonde, etc., mort en 1601, et de sa seconde femme, Marguerite DE PALLANT, décédée le 16 octobre 1613. Leur fille Marie-Claire-Louise suit.

XI. Marie-Claire-Louise DE RIETWYCK, dame de Linghem, Fontaines, mourut le 24 avril 1739, ayant épousé, par contrat du 21 décembre 1690, Jean-Jacques DE BROUCHOVEN, baron de Putte, seigneur de Rythoven, — fils d'Antoine-Ferdinand DE BROUCHOVEN, baron de Putte, seigneur de Schrieck, Grootloo et Rythoven, écoutête de Lierre le 10 janvier 1650, puis bourgmestre de Bruxelles, créé baron de Putte, par lettres du roi Philippe IV du 4 avril 1664, et de Marie DE CALUWAERT, fille de Jacques, seigneur de Buysermaten, conseiller au grand-conseil à Malines, mort en 1657, et de Catherine VAN DER GOES. — De Jean-Jacques DE BROUCHOVEN et de Marie-Claire-Louise DE RIETWYCK susdits vint :

XII. Marie-Madeleine-Claire-Nicole DE BROUCHOVEN, fille unique, baronne de Putte, dame de Schrieck, Grootloo, Fambergen, Fontaines, Gorters, etc., née le 13 août 1698, décédée le 16 février 1743. Elle avait été mariée, le 1 juin 1735, à Charles-Louis VAN DER STEGHEN (4), cornette au régiment de Westerloo, fils puîné de Jean-Adolphe comte VAN DER STEGHEN, seigneur de S^{te}-Waltrude et de Wachene, grand-drossard de Brabant, et de Marie-Françoise VAN DER MEERE, sa deuxième femme. Il se maria en secondes noces, le 17 juin 1743, avec Florence-Charlotte VAN DER MEERE, sa cousine-

(1) DE BROUCHOVEN : d'azur à trois anilles d'or.

(2) VAN HOORENBEKE : d'azur au cor de chasse d'argent, embouché et virolé d'or, lié de gueules, l'embouchure à sénestre.

(3) DE RIETWYCK : écartelé, aux 1 et 4 de sable au chevron d'argent ; aux 2 et 3 d'or à trois pals de gueules, à la bordure engrêlée d'azur, qui est de Mérode ; sur le tout d'argent au lion de sable.

(4) VAN DER STEGHEN : d'or, au lion de sable, armé, lampassé de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir.

germaine, laquelle mourut le 8 septembre 1718, deuxième fille de Jacques-Maximilien VAN DER MEERE, chevalier, seigneur de Voorde, et de Florence-Charlotte GRASS. De ces deux mariages vinrent :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Philippe-Norbert-Marie VAN DER STEGHEN, qui suit.

2^o Marie-Caroline VAN DER STEGHEN, qui mourut sans enfants, à Louvain. Elle avait été mariée à Joseph-François DE MAN (1), baron d'Attenrode et de Wevere, seigneur de Gossoncourt, de Beersel, etc. Il était fils de Jacques-Nicolas DE MAN, écuyer, seigneur des deux Lennick, de Lodyck, de Nieuw-Stryen, etc., conseiller et vice-chancelier de Brabant, mort le 15 octobre 1726, et d'Anne-Marie-Thérèse DE CORDES, héritière d'Attenrode, Ter-Meeren et Beerssele, née le 27 août 1665, morte le 28 novembre 1735.

(Du 2^d Lit.)

Et 3^o Jeanne-Louise VAN DER STEGHEN, née fille unique le 24 sept. 1745.

XIII. Philippe-Norbert-Marie VAN DER STEGHEN naquit à Bruxelles le 6 mai 1726.

Il fut baron de Putte, seigneur de Schrieck, Grootloo, Poddeghem, Tamberghen, Gorsten, etc., conseiller de la ville de Louvain en 1771, 1772 et 1773. Il épousa, en premières noces, le 22 décembre 1753, Marie-Françoise baronne DE GRUUTERE (2), dame d'Yedeghem, décédée en couches à Louvain le 25 novembre 1771, fille de François-Joseph-Bruno baron DE GRUUTERE, seigneur d'Yedeghem, né à Grammont le 10 juillet 1711, et d'Isabelle-Françoise-Josèphe DU BOIS-DE FIENNES (à Bruxelles, le 15 avril 1731), née le 4 août 1706. Il épousa, en secondes noces, Marie-Thérèse-Françoise BOLSD'ARENDONCK (3), dame de la Franchise d'Arendonck, de Draeckenhoff en Vosselaer, née à Turnhout le 26 août 1732, fille de Norbert-François BOLSD'ARENDONCK, né à Welde le 14 mai 1691, licencié en médecine et docteur-praticien très renommé à Turnhout, seigneur de la Franchise d'Arendonck, anobli par lettres du 7 novembre 1733, et de sa seconde femme Marie-Isabelle VAN LAER (4), dame d'Arendonck, de Draeckenhoff, Lille, Rhety, fille de Pierre VAN LAER, licencié ès-lois, receveur des droits d'entrée et de sortie à Turnhout, drossard de Beerse et de Vosselaer, et de dame Isabelle PROOST.

La dite Marie-Thérèse-Françoise BOLS avait été mariée, en premières noces, le 22 décembre 1751, avec Jean-Baptiste DE HERCKENRODE, seigneur de Steenberghe, S^{te}-Anne-Valbeek, Gest-à-Gérompont, Offus, Halmael, chef-

(1) DE MAN : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de maures de sable, tortillées d'argent.

(2) DE GRUUTERE : de sable à trois jumelles d'or.

(3) BOLS : de gueules à deux lions d'or, affrontés et jouant de la patte, posés sur une terrasse de sinople; au chef cousu d'azur, chargé de trois besants d'or.

(4) VAN LAER : d'argent à trois canards au naturel, nageant sur une eau du même; au chef d'or, à l'aigle éployée issante de sable, languée de gueules.

mayeur de la ville de Louvain de 1752 à 1758, en laquelle année il mourut le 2 mai, à l'âge de 42 ans, à Louvain; fils de Simon DE HERCKENRODE, né à Louvain le 25 novembre 1668, seigneur de Halmael, Gest-à-Gérompont, Offus et en Laecken, sénateur de Louvain de 1695 à 1699, de 1704 à 1712, de 1717 à 1720, et de 1734 à 1736, du doyenné de 1700 à 1703, et de 1727 à 1733, et échevin de la même ville de 1713 à 1716, de 1723 à 1726, et de 1737 à 1742, mort en cette dernière année, et de Claire-Thérèse JACOBS. Cette dame était fille de Jérôme JACOBS (1), seigneur de Steenberghe, S^{te}-Anne-Valbeek, ten Waevere, Corbeeck-over-Dyle, et de Barbe-Thérèse HUGO (2), née à Tirlemont en 1651, sœur d'Etienne HUGO, époux de Justine-Olive HÆCX. Leur arrière-petit-fils est l'auteur de cet ouvrage.

Postérité de Jean ROOSE, écuyer, et de Marie DE KINSCHOT, mentionnés ci-devant au degré VII bis, 2^o, p. 75.

VIII^{BIS}. Jean ROOSE, écuyer, épousa Marie DE KINSCHOT, fille d'Ambroise DE KINSCHOT et d'Anne Gevarts, mentionnés ci-devant au degré VII bis. Leurs enfants furent :

1^o Jean ROOSE, qui suit.

2^o Pierre ROOSE, chevalier, seigneur de Froidmont, Han-sur-Sambre, Jemeppe, pair du comté de Namur, chef-président du conseil privé des Pays-Bas et conseiller d'état, mort le 27 février 1673, à 87 ans, et enterré au chœur du S^t-Sacrement, en l'église de S^{te}-Gudule, à Bruxelles, où on lui éleva une superbe tombe en marbre, ornée de ses huit quartiers.

3^o Ambroise ROOSE, dont il sera parlé à la page 18.

Et 4^o Marie ROOSE, mariée à Jacques VAN EYCKE (3), seigneur de Terbiest, trésorier-général de la ville d'Anvers en 1643 et 1644, mort le 24 juillet 1652, à 66 ans, ayant épousé, en secondes noces, Jeanne CANIS. Nous donnons leur postérité.

IX. Jean ROOSE, seigneur de Martissart, bourgmestre de la ville d'Anvers en 1634, 1635, 1637, 1639 et 1640, mourut le 24 juillet 1641, et fut inhumé en l'église de S^t-Jacques, à Anvers. Il avait épousé Anne FRÉDÉRICX (4), dame de Seclin, décédée le 10 juillet 1670, fille de Gerbrand et de Catherine DE MOY. — De ce mariage vinrent :

1^o Albert, qui suit.

2^o Pierre-Ferdinand ROOSE, baron de Bouchout, seigneur de Froidmont, Han-sur-Sambre, Loupoigne, Baisy, pair de Namur, conseiller du conseil souverain de Brabant, mort sans postérité le 10 décembre 1700.

(1) JACOBS : d'or, à une coquille oreillée de sable.

(2) HUGO : d'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée en pointe d'un croissant montant du même.

(3) VAN EYCKE : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois croix patriarcales, au pied fiché de gucules.

(4) FRÉDÉRICX : d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or, la poitrine brisée d'une étoile d'or.

3^o Jacques ROOSE, seigneur de la ville et territoire Seclin, protonotaire apostolique, prévôt de l'église cathédrale de S^t-Bavon, à Gand, nommé par S. M. C. Philippe IV. Il jouit de ce bénéfice 30 ans, pendant une partie desquels il fut premier député pour le clergé aux états de Flandres, et deux fois un des vicaires-généraux de l'évêché vacant de Gand. Il mourut le 10 février 1672, et fut inhumé dessous la chapelle des Prévôts, sous une tombe de marbre blanc, avec ses armoiries en chef et une épitaphe. Il y avait avant 1703, vis-à-vis de cette chapelle, au-dessus du confessionnal, un monument de marbre, qui fut ensuite placé dans la dite chapelle, dessous la fenêtre, avec armoiries, inscription et quartiers, comme suit :

JACOBUS ROOSE,
Pbr. J. U. L.
Exemptæ eccl. cath. S^{ti} Bavonis
dum Viveret
Canonicus et præpositus
per annos XXX.
Episcopatus Gandensis non Semel.
Vicarius generalis,
ad Status Flandriæ e clero Gand.
Deputatus primarius,
toparcha oppidi et territorii Seclinien.
Hic expectat resurrectionem
et misericordiam,
quam ut consequatur.
Fundavit Missam quotidianam ad hoc Altare :
item 150 flor. annue distribuendos in
pauperes, die annivers., fructus post obitum
restantes mensæ S^{ti} Spiritus legavit, aliaque pie.
Vivere desiit
X februarii M. D. C. LXXII.

L'inscription suivante fut placée dans la même chapelle sur le monument susdit.

JACOBUS ROOSE,
J. U. L. Pbr.
Exemptæ eccl. cath. S^{ti} Bavonis
dum Viveret
Canonicus et præpositus
per annos XXX.
Episcopatus Gand, non Semel
Vicarius generalis,
ad Status Flandriæ e clero Gand.
Deputatus primarius
toparcha oppidi et territorii Seclinien.
P. C.
Vivere desiit X februarii a^o M. D. C. LXXII.

Quartiers : *Roose. Ryngoot. Kinschot. Gevaert.*
Frédéricx, dit vr. Bouchorst. Ruys. de Moy. de Clerc.

4° Jean ROOSE, religieux au Val-Rouge ou Roo-Clooster, près de Bruxelles.

5° Henri ROOSE, chanoine de la cathédrale de St-Omer.

Et 6° Ambroisine ROOSE, religieuse à l'abbaye de Cambron, en Hainaut, ordre de Cîteaux.

X. Albert ROOSE, fils de Jean et d'Anne FRÉDÉRICX ci-dessus, seigneur de Seclin et de Martinsart, major de la ville d'Anvers, fut créé chevalier avec une couronne au lieu de bourlet et la permission de faire supporter l'écu de ses armes par deux cygnes au naturel, colletés d'une couronne d'or, tenant chacun une bannière, à dextre aux armes DE ROOSE, et à senestre à celles de VAN LIERE, par lettres du roi Charles II du 26 janvier 1682. Il mourut le 20 avril 1707, étant veuf, depuis le 26 août 1694, de Christine-Barbe VAN LIERE, dite DE LA TORRE (1), fille de Paul VAN LIERE, chevalier, premier échevin de la ville d'Anvers en 1631 et 1632, et de Christine DE LA TORRE. Les enfants sortis de ce mariage sont :

1° Jean-Alexandre, qui suit.

2° Anne-Marie ROOSE, mariée à Jean-Charles VAN HOVE, écuyer, premier bourgmestre de la ville d'Anvers en 1695, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704 et 1705, fils de Jean-Augustin VAN HOVE (2), seigneur de Beerendrecht et Swyndrecht, créé chevalier par lettres du roi Philippe IV du 5 septembre 1663, mort en 1684, et d'Anne-Marie HELLEMANS, fille de Pierre HELLEMANS, seigneur d'Aertselaer et de Cleydael, et de Marie HELMAN. Le dit Jean-Augustin était fils de Jean VAN HOVE, seigneur de Burcht, Beerendrecht et Swyndrecht, mort le 25 mars 1648, et de Digue DE DECKERE, morte le 10 juillet 1640; et petit-fils de Jean VAN HOVE, seigneur de la cour féodale d'Altena, mort le 17 juin 1601, et de Marie VAN DEN CRUYCE, sa première femme, morte en 1684.

La dite Anne-Marie ROOSE fut, par son mariage avec Jean-Augustin VAN HOVE, mère de huit enfants, savoir :

1° Jean-Albert VAN HOVE, qui suit.

2° Jean-Augustin VAN HOVE, major de cavalerie.

3° Jean-Charles VAN HOVE, capitaine d'infanterie, mort major de la ville d'Anvers.

4° Jean-Guillaume VAN HOVE

5° Simon-Balthazar VAN HOVE, major de la ville d'Anvers.

6° Digne VAN HOVE, dame de l'ordre de la Croix étoilée, mariée : 1° à Ernest comte DE WINTERFELT (3), capitaine des archers gardes du corps de l'empereur dans les Pays-Bas, lieutenant-feld-maréchal de ses armées, et gouverneur de Termonde. Il fut créé comte par lettres de l'empereur Charles VI

(1) VAN LIERE : d'argent à trois chevrons de gueules.

(2) VAN HOVE : de sable à la bande échiquetée d'or et de gueules de deux traits, accompagnée de deux quintefeuilles d'argent, percées du champ.

(3) DE WINTERFELT : d'azur à une gerbe de froment d'or, liée d'argent, posée à droite, et sénestrée d'un chien posé sur ses pattes de derrière, d'argent.

du 26 septembre 1719, et mourut le 12 octobre 1724. Il était fils puîné de Charles-Théodore marquis DE WINTERFELT, lieutenant-général des armées du roi Philippe V, et gouverneur de la ville de Lierre; 2° à Maximilien-Joseph comte DE LALAING (1), vicomte d'Audenarde, etc., conseiller d'état intime et actuel de leurs MM. II. et RR., conseiller d'état d'épée, général d'artillerie des armées de l'impératrice-reine, gouverneur et grand-bailli des ville et district de Bruges et du Franc, mort le 19 avril 1736.

7° Thérèse-Josèphe VAN HOVE, alliée à Louis comte DE FANTONI, chambellan et conseiller d'état intime de Vincent de Gonzague, et son ministre plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, en 1712.

Et 8° Marie-Constance VAN HOVE, mariée à Thomas HERTOP, colonel d'infanterie et gouverneur de Lierre.

XI. Jean-Albert VAN HOVE, premier conseiller-pensionnaire de la ville d'Anvers et député ordinaire des états de Brabant, fut créé baron de Schilde, près d'Anvers, par lettres de l'empereur Charles VI du 17 avril 1728.

Postérité d'Ambroise ROOSE, fils de Jean et de Marie DE KANSCHOT, mentionnés ci-devant au degré VIII bis, p. 82, et d'Anne DE RAM.

IX^{BIS}. Ambroise ROOSE, seigneur de Calsteren et conseiller au grand-conseil à Malines, par patentes du mois d'août 1637, épousa Anne DE RAM (2), morte le 29 novembre 1653, fille de Jean DE RAM et de Marie VAN HONSEM. — Leurs enfants furent :

1° Marie ROOSE, mariée à Jacques DE LANDAS (3), vicomte de Heule, seigneur de Bierges, Wisbecq. De ce mariage vint :

Marie DE LANDAS, vicomtesse de Heule, dame de Bierges et Wiesbeeck, femme de Michel-Godefroid D'OVERSCHIE (4), créé libre baron du S^t-Empire, par diplôme de l'empereur Léopold du 10 janvier 1676, fils de Lambert D'OVERSCHIE et de Marguerite DUYST VAN VOORHOUTE (fille de Henri DUYST VAN VOORHOUTE, seigneur de Sevenhuysen et de Wildevenen, et d'Agathe VAN BREMAN), petit-fils d'Isebrant D'OVERSCHIE, seigneur de Sutburg, et de Sophie VAN DER HOEST-VAN KRIEKENBECK, et arrière-petit-fils d'Isebrant D'OVERSCHIE, chevalier du S^t-Sépulcre, et de Gertrude ADRICHEM. — La dite Marie DE LANDAS fut mère de :

Charles-Joseph D'OVERSCHIE, vicomte de Heule, seigneur de Bierges, Wisbeeck, Baertwyck, etc., qui obtint confirmation d'armes, couronne de comte, supports, bannières et le titre de baron applicable sur quelque terre dans

(1) DE LALAING : de gueules à dix losanges d'argent, 3, 3, 3 et 1.

(2) DE RAM : d'argent au bouc sautant de gueules.

(3) DE LANDAS : parti, endenté de cinq pointes d'argent et de gueules.

(4) D'OVERSCHIE : d'or à une gerbe de jonc de marais au naturel, liée d'argent.

les Pays-Bas, tant pour lui que pour ses descendants mâles et femelles, par lettres de l'empereur Charles VI du 6 octobre 1719. Il épousa : en premières noces, Éléonore-Charlotte DENNETIÈRES (1), et, en secondes noces, Marie-Barbe-Lucie-Amélie BAUWENS-VAN DER BOYEN, baronne de Neer-Yssche. Du premier lit naquirent quatre enfants, savoir : trois fils et une fille, et du second lit également trois fils et une fille.

2° Isabelle Roose, seconde fille d'Ambroise et d'Anne DE RAM, laquelle fut mariée à Pierre-Cyprien DE VARICK, chevalier par patentes du 29 mai 1652, seigneur de Carnin et de Dieval, grand-bailli des ville et châtellenie de Lille et chevalier d'honneur au conseil souverain de Tournai, dont elle fut la 2° femme.

Et 3° Jean-Charles, qui suit.

X. Jean-Charles Roose, baron de Leeuw-St-Pierre, seigneur de Miremont, Spy, Calsteren, conseiller du grand-conseil à Malines, mourut le 5 janvier 1694, à 65 ans. Il avait épousé Marie-Thérèse-Florence DE VARICK, dame de Berchem-St-Laurent et de Nieuwerdonck, laquelle lui survécut jusqu'au 31 mai 1705. Cette dame était fille de Pierre-Cyprien DE VARICK, chevalier, seigneur de Carnin et de Dieval, grand-bailli des ville et châtellenie de Lille et chevalier d'honneur au conseil souverain de Tournai, mentionné ci-dessus, et de Marie-Anne-Clémence LAURYN, sa première femme. De cette alliance sont issus :

1° Jean-Charles Roose, baron de Leeuw-St-Pierre, capitaine de cavalerie au service de S. M. C., mort sans alliance en 1704.

2° Ambroise-Cyprien Roose, baron de Leeuw-St-Pierre, après son frère, seigneur de Miremont, etc., aussi mort sans alliance le 12 octobre 1720, et inhumé à Leeuw-St-Pierre.

3° Alexandre-Louis Roose, prévôt de la métropolitaine de Malines, mort le 8 décembre 1748.

Et 4° Philippe-François-Pierre, qui suit.

XI. Philippe-François-Pierre Roose, baron de Leeuw-St-Pierre, après ses frères, seigneur de Froidmont, Han-sur-Sambre, Miremont, Onoz, Calsteren, Loupogne, etc., haut-voué de Jemeppe, pair de Namur, membre de l'état noble de la même province et écoutète de Malines, mourut le 2 septembre 1751, après avoir donné la démission de sa charge d'écoutète de Malines en 1742. Il avait épousé à Tournai, le 28 octobre 1722, Marie-Caroline-Françoise VAN DER GRACHT (2), morte à Malines le 27 octobre 1775, fille d'Antoine-Ignace VAN DER GRACHT, seigneur de Fertin, grand-bailli de Tournai et du Tournesis, et de Marie-Elisabeth BERNARD-DU BOIS, sa 1° femme. — De ce mariage vint :

XII. Eugénie-Françoise-Ignace Roose, fille unique, baronne de Leeuw-St-Pierre, morte à Bruxelles le 14 juin 1762, ayant été mariée, le 11 juin 1745, à

(1) D'ENNETIÈRES : d'argent à trois écussons d'azur, chargés chacun d'une étoile d'or.

(2) VAN DER GRACHT : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

Charles-Vital-Alexandre DE COLOMA (1), né à Malines le 28 février 1718, page de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, puis chambellan honoraire de l'impératrice-reine, décédé le 21 novembre 1758. Il était fils de Jean-Alphonse COLOMA, né à Anvers le 28 janvier 1677, conseiller au grand-conseil de Malines en 1711, avocat fiscal en 1714, conseiller-régent du conseil suprême à Vienne en 1725, créé comte de Coloma le 3 août 1728, chef et président du conseil privé aux Pays-Bas et conseiller d'Etat en 1733, mort à Bruxelles le 7 janvier 1739, et de Barbe LE POYVRE, sa première femme, née à Bruges le 1 décembre 1678, et décédée à Malines le 21 octobre 1724. — Eugénie-Françoise ROOSE procréa de son dit mariage deux filles et un fils, savoir :

1^o Marie-Philippine-Ghislaine COLOMA, née à Malines le 13 juin 1746, mariée, le 2 février 1765, avec Joseph-Albert-Ferdinand-Ghislain DE VISSCHER, baron de Celles (2), seigneur de Ramaye, etc., chambellan actuel de LL. MM. II. et RR. depuis le 16 avril 1770. — Il était fils de Ferdinand-Philippe-Ignace-Louis DE VISSCHER, baron de Celles, seign^r de Tranlez, etc., et de Constance-Honorée-Thérèse DE HAGHEN, fille unique d'Honoré-Henri vicomte DE HAGHEN, chancelier de Brabant, et de Cornille-Paule RUBENS, dame de Ramaye. Leurs enfants furent :

A. Thérèse-Constance-Ernestine-Ghislaine DE VISSCHER-DE CELLES, née le 19 août 1766.

B. Ferdinand-Joseph-Alexandre-Ghislain DE VISSCHER-DE CELLES, né le 19 mars 1768.

Et C. Joseph-François-Guillaume-Ghislain DE VISSCHER-DE CELLES, né le 6 juin 1771.

Tous trois baptisés à S^t-Géry, à Bruxelles.

2^o Jean-Ernest-Ghislain DE COLOMA, second enfant de Charles-Vital-Alexandre et d'Eugénie-Françoise-Ignace ROOSE, né le 4 décembre 1747, reçu à l'état noble de Brabant en octobre 1769.

Et 3^o une fille posthume, née le 20 mars 1759.

**Postérité de Guillaume Proost et d'Anne Gevarts, mentionnés
ci-devant au degré VIII, 1^o, p. 74.**

IX^{BIS}. Guillaume Proost, *vont-heer* (rerum inventarum Dominus) de Turnhout, de Schoonbroeck et d'Arendonck, secrétaire de Wecheldersande, de Lille et de Vlimmeren, par commission du 18 novembre 1605, secrétaire de la ville, franchise et pays de Turnhout, par commission du 19 avril 1607, puis conseiller-receveur-général des domaines de Sa Majesté en la même ville, mourut le 12 juin 1649. — Il avait épousé, le 25 juillet 1607, Anne

(1) DE COLOMA : d'azur à la bande d'or, accotée de deux colombes d'argent, becquées et membrées de gueules; à la bordure d'or, chargée de huit taux d'azur.

(2) DE VISSCHER : de gueules au sautoir d'or.

Gevarts, dont il était veuf depuis le 24 novembre 1631. — Cette dame était fille de Jean Gevarts, jurisconsulte célèbre, et d'Anne AERTSSENS, mentionnés ci-devant au degré VIII. — Guillaume Proost et son épouse Anne Gevarts gisent en l'église de St-Pierre, à Turnhout, à l'entrée du circuit du chœur. — Le dit Guillaume Proost (1) était fils de Pierre, secrétaire du vieux et nouveau Gastel, au marquisat de Berg-op-Zoom, mort en 1663, et de Henriette VAN STEENHUYS, décédée en 1652, fille de Herman VAN STEENHUYS et de Ruth DAS, morte en 1599, petite-fille de Godefroid VAN STEENHUYS, qualifié échevin de la ville de Grave, au pays de Cuyck, et d'Anne DE KÆL, et arrière-petite-fille de Thierry VAN STEENHUYS, fils de Henri VAN STEENHUYS, échevin de la dite ville de Grave en 1455, 1456, 1462, 1464, et scellant en cette qualité d'un écu à un chevron, accompagné en pointe d'un anneau. — Quant à Pierre Proost susdit, il était fils d'un autre Pierre Proost, écoutète de la ville de Santvliet et des villages de Stabroeck, Berendrecht, Wilmerdonck, etc., mort en 1622, inhumé au chœur de l'église de Stabroeck, devant le grand autel, et d'Alite PELLENS.

De Guillaume Proost et d'Anne Gevarts, son épouse, sont issus :

1^o Jean PROOST, né à Turnhout et y baptisé le 11 août 1608, *vont-heer* de Turnhout, de Schoonbroeck et d'Arendonck, seigneur de Calster, par achat, licencié ès-droits à Louvain en 1634, avocat au conseil de Brabant en 1635, secrétaire de Turnhout, mort le 4 juin 1668. Il avait épousé Dina PRINCEN, dite WATSON, laquelle lui survécut jusqu'au 8 sept. 1671 et gît auprès de lui dans la chapelle de la Portiuncule, aux Récollets, à Turnhout.

2^o Guillaume qui suit.

Et 3^o Pierre PROOST, né le 9 mars 1628, sous-prieur à Corsendonck, vivant le 9 novembre 1667.

X. Guillaume Proost naquit à Turnhout le 14 et y fut baptisée le 19 sept. 1626. Il fut seigneur en Turnhout, Schoonbroeck et Arendonck et écoutète de Kinschot. Il épousa dame Angéline VAN ASTEN (2), fille d'Adrien et d'Agnès LE ROY. — Ces époux donnèrent une verrière ornée de leurs armes aux Récollets, à Turnhout. Leur fils Guillaume-Adrien-Joseph suit :

XI. Guillaume-Adrien-Joseph PROOST, né à Turnhout et y baptisé le 26 septembre 1652, fut *vont-heer* de Turnhout, de Schoonbroeck et d'Arendonck, licencié ès-droits le 22 novembre 1674, secrétaire de la ville de Turnhout en 1674. Il épousa Elisabeth PAULI ou PAULY (3), fille de Jean, conseiller-

(1) PROOST : d'azur, à la fasce bretessée et contre-bretessée d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

(2) VAN ASTEN : d'or à la fasce d'azur, chargée d'un sautoir de gueules et accompagnée en chef et en pointe d'une étoile à six rais d'azur.

(3) PAULY : coupé, en chef d'argent à trois membres d'aigles de sable; en pointe d'or à trois hures de sable.

receveur-général des domaines de la princesse d'Orange, et de Marguerite GERTMAN, sœur de messire Mathias GERTMAN, docteur en théologie et prévôt des collégiales de St-Pierre et de St-Amé, à Douai, chancelier de l'université et régent du séminaire royal, tous deux enfants de Marc GERTMAN et de Jeanne-Marie VAN MEURS. Dont deux enfants :

1° Isabelle, qui suit.

Et 2° Pierre-François PROOST, capitaine-lieutenant au service des Provinces-Unies, qui épousa une dame dont nous ignorons le nom, et de laquelle il eut postérité.

XII. Isabelle PROOST fut mariée à Pierre VAN LAER, licencié ès-droits et avocat, juge des droits d'entrée et de sortie à Turnhout, écoutète de Beerse et de Vorsselaer, près de Turnhout, fils de Jean, écuyer, et d'Elisabeth WOUTERS, sa première femme; petit-fils d'Abraham VAN LAER et de Marie STYMANS, et arrière-petit-fils de Pierre VAN LAER, qui eut pour père Jean VAN LAER, écuyer, officier du génie au service de l'empereur Charles-Quint, aux sièges de Tunis et de la Goulette, en 1535 et 1536, et de Catherine LEMMENS. De la dite alliance sortit :

XIII. Marie-Isabelle VAN LAER, dame d'Arendonck, Draeckenhoff, Lille et Rhéty, morte le 31 mai 1740, ayant été mariée, à Vorsselaar, près de Turnhout, le 13 juillet 1729, à Norbert-François BOLS, écuyer, né à Welde le 14 mai 1691, seigneur de la franchise d'Arendonck, etc. (Voyez ci-devant, p. 82), veuf, en premières noces, de Claire-Catherine RINQUET (ex matre NOYDENS), et fils de Jacques BOLS et d'Elisabeth VERBRAECKEN. Il mourut le 16 décembre 1767 à Turnhout et y fut inhumé avec sa femme en l'église de St-Pierre, dans la sépulture de la famille PROOST. — Leurs enfants furent :

1° Norbert-Joseph BOLS, né à Turnhout le 19 juillet 1730, seignr d'Arendonck, licencié ès-droits, avocat au conseil de Brabant.

2° Marie-Thérèse-Françoise BOLS, dont il sera parlé à la page 91.

3° Jean-Baptiste-François-Pierre BOLS, seigneur de Draeckenhoff, né le 7 mars 1735, licencié ès-droits, avocat au conseil de Brabant, par admission du 19 octobre 1757. Il épousa Barbe-Marie-Anne DE PAEFFENRODE (1), d'une ancienne famille noble originaire du duché de Bergland, en Allemagne, laquelle a fourni un chambellan de l'archiduc Maximilien, des bourgmestres et échevins de Bruxelles, etc.

Et 4° Pétronille-Marie-Isabelle BOLS, mariée avec Pierre-Rudolphe DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE (2), seigneur de Weghenwalle et de Terbeken, fils de Guillaume-Dominique DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE et de Marie-Thérèse LANTMAN, sa première femme, fille de Charles-Rudolphe LANTMAN ou LANDMAN

(1) DE PAEFFENRODE : de gueules à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en bas.

(2) DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE : d'or, à la fasce de gueules, chargée de trois étoiles d'argent, et accompagnée en chef de trois merlettes du même.

et de Marie-Thérèse VAN DER PIET, — petit-fils de Pierre-Antoine ou Philippe-Antoine DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, seigneur de Terscharent, et d'Anne-Philippine DE DONGELBERGHE, sa seconde femme, fille de Charles DE DONGELBERGHE et de Marie VAN RYSWYCK, — et arrière-petit-fils d'Antoine DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, et de Marie-Claire JACOBS, fille d'Antoine JACOBS et de Marie STEEMAN. — Ce dernier Antoine DU BOIS, fils d'Antoine DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, et d'Elisabeth VAN DE VELDE.

Des dits Pierre-Rudolphe DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE et de Pétronille-Marie-Isabelle BOLS, son épouse, naquit :

Marie-Norbertine-Colette DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, mariée à Ignace baron DE KELLER, docteur en médecine, conseiller de l'empereur d'Autriche, fils de François, primat d'Auspitz, en Moravie, et de Rosalie DE VASQUEZ.

XIV. Marie-Thérèse-Françoise BOLS-D'ARENDONCK, fille de Norbert-François et de Marie-Isabelle VAN LAER, mentionnés ci-dessus, naquit à Turnhout le 26 août 1732. Elle fut mariée, en premières noces, à Turnhout, le 23 déc. 1751, avec Jean-Baptiste DE HERCKENRODE, seigneur de Steenberghe, S^{te}-Anne-Valbeek, Gest-à-Gérompont, Offus, Haelmael, etc., chef-mayeur de la ville de Louvain de 1752 à 1758, en laquelle année il trépassa et fut inhumé en la chapelle de sa seigneurie de Steenberghe, près de Louvain. Sa veuve convola, par contrat passé à Louvain le 21 mai 1773, avec Philippe-Norbert-Marie VAN DER STEGHEEN, né à Bruxelles le 6 mai 1726, baron de Putte, Grootloo, Poddeghem, Tamberghen, etc., conseiller de la ville de Louvain (Voir ci-devant, p. 82). La dite Marie-Thérèse-Françoise BOLS mourut au château de la Motte, à Grand-Jamines, près de S^t-Trond, et fut inhumée en l'église de Turnhout. Elle avait été mère, par son premier mariage, des trois fils qui suivent :

1^o Norbert-François DE HERCKENRODE, né à Louvain le 11 février 1753, mort le 9 janvier 1760 à Turnhout, où il fut inhumé dans l'église de S^t-Pierre, en la sépulture de la famille Proost.

2^o Thierry-François-Marie DE HERCKENRODE, né et décédé en 1755, et inhumé en l'église de S^t-Michel, à Louvain.

Et 3^o Joseph-Antoine-François, qui suit.

XV. Joseph-Antoine-François baron DE HERCKENRODE naquit à Louvain le 13 mars 1756. Il fut licencié ès-droits, seigneur de la Motte en Grand-Jamines, Waenrode en Lubbeek, sénateur de Louvain en 1779, puis chef-mayeur de la même ville. Il mourut le 16 août 1801, et fut inhumé au chœur de l'église de la commune de Grand-Jamines, dans le caveau de la famille de Herckenrode. Il avait épousé, le 11 septembre 1786, à Namur, Jeanne-Marie-Claire D'UDEKEM (1), née le 11 décembre 1762, décédée à Bruxelles le 12 mai 1821, et inhumée dans le caveau de la famille de Herckenrode, en l'église paroissiale de Grand-Jamines. Elle avait convolé

(1) D'UDEKEM : d'argent à la bande de sable, chargée de trois maillets d'or dans le sens de la bande.

avec Antoine-Victor-Modeste-Crésence-Marie DE JAMBLINNE DE NOVILLE, veuf d'Anne LEGILLON, né à Madrid en 1765, fils de Nicolas et de Marie-Emmanuelle SANTIAGO-LERIN. — La dite Jeanne-Marie-Claire D'UDEKEM était fille de Ferdinand-Philippe-Joseph D'UDEKEM, conseiller, échevin, puis bourgmestre de la ville de Louvain, et en cette qualité député aux états de Brabant, né au château de Guertechin en 1720, mort à Louvain en 1770, — et de Marie-Barbe-Thérèse DE LA BAWETTE. — petite-fille de Michel-Joseph D'UDEKEM, seigneur de Guertechin, page de la princesse de Darmstadt, puis de la comtesse de Lamberg, ensuite capitaine au régiment de la Marck, et de Marguerite DE BORLÉ; et arrière-petite-fille de Maximilien-François D'UDEKEM, seigneur de Guertechin, page, puis gentilhomme de la chambre de S. A. S. le landgrave de Hesse-Hombourg, capitaine au régiment de Nassau et de Saint-Ouen, volontaire à la guerre de Hongrie, chambellan et commandant des gardes de S. A. S. le margrave de Baden-Baden, et son envoyé près des armées alliées, et de divers princes souverains, né au château de Guertechin, mort à Louvain en 1703, et d'Anne-Catherine DE MAROTTE-DE CALENELLE.

Cette maison D'UDEKEM, une des plus anciennes et des plus illustres de l'ancien duché de Brabant, commence sa généalogie par Rasse ou Rosson D'UDEKEM, sire de ce lieu, de Lubbeke, de Schaffen, chevalier, etc., qui figure parmi les principaux seigneurs du Brabant, convoqués en 1156 par les tuteurs du duc de Louvain.

De Joseph-Antoine-François DE HERCKENRODE et de son épouse Jeanne-Marie-Claire D'UDEKEM sont issus :

1° Théodore-François-Joseph baron DE HERCKENRODE, né à Louvain en 1787, bourgmestre de la commune de Grand-Jamines, où il mourut, en son château de la Motte, en 1829. Il avait épousé à St-Trond, en 1810, Marie-Anne-Louise ULENS, née à St-Trond le 1 mai 1780, encore vivante, rentière-propriétaire à St-Trond. Cette dame est fille de Jean-Henri ULENS, avocat, bourgmestre de St-Trond en 1772 et 1793, membre du tiers-état de Liège, et d'Isabelle-Louise TRIMPENEERS. — Du dit mariage est née une fille unique, Thérèse-Marie-Désirée DE HERCKENRODE, mariée à St-Trond, en 1841, à son cousin-germain Jacques-Salomon-François-Joseph-Léon DE HERCKENRODE, dont il sera parlé plus loin.

2° Auguste-Jean-Baptiste-Pierre-Joseph, qui suit.

3° Barbe-Marie-Anne DE HERCKENRODE, née à Louvain le 8 mars 1793, décédée sans alliance à Bruxelles en 1852.

4° Amélie-Thérèse-Françoise DE HERCKENRODE, née à Dusseldorf, pendant l'émigration, le 21 janvier 1794, vivante rentière-propriétaire à Turnhout, veuve, depuis le 12 février 1841, de Charles-Joseph-Antoine-Amour baron DE JAMBLINNE DE MEUX, par création de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas. Leurs enfants sont :

A. Elisa-Marie-Antoinette DE JAMBLINNE DE MEUX, mariée à Londres, le 3 janvier 1846, à don Basilio DE GUERRA, ancien député aux Cortès

d'Espagne, député et sénateur du Mexique, plénipotentiaire à Bruxelles pour le Mexique, etc. — Ces époux habitent Rome.

B. Charles-Adolphe-Alphonse-Marie baron DE JAMBLINNE DE MEUX, né au château d'Emines, mort à Turnhout le 10 octobre 1858. Sans alliance.

C. Théophile-Jérôme-Florent baron DE JAMBLINNE DE MEUX, né au château d'Emines, le 28 décembre 1820, ingénieur, à Bruxelles, qui a épousé Victoire VERSTEYLEN, de Turnhout. Dont plusieurs enfants.

D. Sylvie-Florentine DE JAMBLINNE DE MEUX, encore célibataire à Turnhout.

E. Zénaïde-Théodorine-Charlotte DE JAMBLINNE DE MEUX, morte jeune, à Namur, en 1836.

Et *F.* Auguste DE JAMBLINNE DE MEUX, mort jeune.

Et 5^e François-Xavier-Joseph baron DE HERCKENRODE, né au château de la Motte, à Grand-Jamines, le 13 août 1796, lieutenant en second au service du royaume des Pays-Bas, décédé à Bruxelles en 1848, ayant épousé, à Courtrai, Mélanie-Adelaïde GORTEBEKE, décédée au dit Courtrai en 18... Dont plusieurs enfants.

XVI. Auguste-Jean-Baptiste-Pierre-Joseph baron DE HERCKENRODE, né à Louvain le 23 juin 1789, successivement vélite dans les dragons de la Garde impériale française en 1808, sous-lieutenant au 18^e régiment de ligne en 1811, premier lieutenant au même régiment en 1812, lieutenant en premier de la maréchaussée royale sous le royaume des Pays-Bas en 1815, capitaine de la même arme en 1818, confirmé dans son grade de capitaine-commandant de la gendarmerie nationale belge en 1830. — Il mourut à Liège en 1837, ayant épousé à Gand, le 26 mars 1817, Pauline-Charlotte DE BERLAERE (1), née à Gand le 26 mars 1817, et y décédée le 7 janvier 1861. Cette dame était fille de Pierre-Norbert-Liévin chevalier DE BERLAERE-DE TRIVIÈRES et de sa seconde femme Rosalie-Françoise-Louise comtesse VAN DER MEERE et de Cruyshautem. — Du dit mariage naquit un fils unique, savoir :

XVII. Jacques-Salomon-François-Joseph-Léon DE HERCKENRODE, né à Huy le 15 Mars 1818, reconnu dans la noblesse du royaume de Belgique, avec le titre de baron, par diplôme de S. M. Léopold I^{er}, en date du 11 juin 1846. C'est lui qui est l'auteur de cet ouvrage. Il a épousé, en premières noces, à St-Trond, en 1841, sa cousine-germaine Thérèse-Marie-Désirée DE HERCKENRODE, dont il a été parlé plus haut, née au château de la Motte, à Grand-Jamines, décédée à St-Trond le 2 mars 1848. Il a épousé, en secondes noces, à Bruges, en 1850, Désirée-Louise DE CRAENE. De ces deux alliances sont nés :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Marie-Thérèse-Isabelle-Alphonsine DE HERCKENRODE, née à St-Trond le 12 mai 1844.

(1) Voyez cette famille en notre *Complément au Nobiliaire des Pays-Bas*.

2° Pauline-Charlotte-Françoise-Alphonsine DE HERCKENRODE, née à St-Trond le 8 octobre 1845.

3° Amélie DE HERCKENRODE, née à St-Trond en 1847, et y décédée le 10 janvier 1851.

(Du 2^d Lit.)

4° Jean-Marie-François-Léon DE HERCKENRODE, né et décédé à Bruxelles en 1857.

5° Guillaume-Marie-Théodore-Gérard-George DE HERCKENRODE, né à Héverlé, près de Louvain, le 12 décembre 1859.

Et 6° Joséphine-Marie-Christine DE HERCKENRODE, née à Bruges le 5 janvier 1864.

Postérité de Guillaume MAES et de Marguerite VAN NIEUWENHUYSE, son épouse, mentionnés ci-devant au degré VII^{ter}, 3°, p. 80.

VIII^{TER}. Guillaume MAES (1), écuyer, seigneur de Ranst, épousa Marguerite VAN NIEUWENHUYSE, fille de Dominique et de Lucie Gevarts, mentionnés ci-devant au degré VII^{ter}. — De ce mariage vinrent :

1° Jeanne MAES, mariée à Jacques LE ROY, seign^r de Herbais, président de la chambre des comptes en Brabant, créé chevalier par lettres du 27 août 1639. — Dont : Ignace LE ROY (2), seigneur de Herbais et de Tourneppe, conseiller, puis président de la chambre des comptes en Brabant, créé chevalier par lettres du 25 janvier 1655, mort en 1667, ayant épousé Susanne-Catherine NYS, décédée en 1662, de laquelle il eut un fils unique, Ignace-Landelin LE ROY, qui épousa N... D'ORIGONE.

Et 2° Marguerite, qui suit.

IX. Marguerite MAES fut femme de François DE RAET (3). Un monument sépulcral, magnifiquement taillé, en l'église de St-George, à Anvers, rappelle leur souvenir en ces termes :

D. O. M.

*Memoriæ præclari viri D. Francisci DE RAET,
ex nobili antiquo stemmate apud Gelros oriundi,
hic vero ut Egenos juvaret mortuus,
quies succurerat, vivus X. florenorum millia
pauperibus hoc loco alendis pia munificentia legavit.
D. Margareta MAES, quæ mariti benemerentis
suæque, ac suorum animæ salut. Sacrum
perpetuum hoc in æde fundavit, hoc monumentum P. C.
Decessit ille A° salut. M.DC.XXXIII kal. Augusti.
Uxor ejus vixit LXII. migravit ex hac vita A°.
Salut. M.DC.XLV.XIX. kal. februaryi.*

(1) MAES : de sable à deux quintefeuilles d'argent, l'une en chef sur le 2^d quartier, l'autre sur la pointe de l'écu ; au franc canton d'or, chargé d'un double roc d'échiquier de gueules.

(2) LE ROY : d'argent à la bande de gueules.

(3) DE RAET : de gueules à trois patins d'or.

Le dit François DE RAET fut par sa femme, Marguerite MAES, père de Marie qui suit.

X. Marie DE RAET mourut en 1662, ayant été mariée avec Philippe LE ROY, chevalier banneret, libre baron du S^t-Empire, par diplôme de l'empereur Léopold du 30 mai 1671, seigneur de Broechem, Oelegem et en Ravels, commissaire-général des munitions de guerre, puis commissaire-général des vivres, ensuite surintendant des contributions, et enfin conseiller et commis des domaines et finances des Pays-Bas, et député vers les Etats-Généraux des Provinces-Unies, au sujet de la paix conclue à Munster en 1648. — Leurs enfants furent :

1^o Jacques LE ROY, libre baron du S^t-Empire, seigneur de Broechem, conseiller et commis des domaines et finances des Pays-Bas, lequel s'est acquis une grande réputation par les ouvrages qu'il a écrits.

2^o Philippe LE ROY, religieux à l'abbaye d'Affligem. —

3^o Antoine LE ROY, capitaine au service de l'empereur, mort à Vienne le 27 avril 1684.

4^o Joseph, qui suit.

Et 5^o Françoise-Pauline LE ROY, libre baronne du S^t-Empire, mariée avec Frédéric-Antoine DE DONIA (1), seigneur de Redingen, fille de Sirice-Antoine et de Marie-Anne-Béatrice DE LUCIANO.

XI. Joseph LE ROY, libre baron du S^t-Empire, gentilhomme de la bouche de l'empereur Léopold, et surintendant des ouvrages de la cour de Bruxelles, épousa N.... LE ROUX (2), fille de René, chevalier, seigneur de Tercammen, et de Catherine VAN BEMMEL. De cette alliance sortit :

XII. Joseph-Benoît-Casimir LE ROY, libre baron du S^t-Empire, seigneur de Libertange, qui épousa, en premières noces, Jeanne-Isabelle-Claire DE COLOMA, veuve de Jérôme-Théodore baron DE COPIS (3), seigneur de Bindervelt, morte à Bruxelles le 4 mai 1742, sans lignée, après avoir fait donation de tous ses biens à son mari; et, en secondes noces, le 2 juillet 1742, Marie-Elisabeth ARAZOLA DE ONATE, veuve de N.... DE SUCCA, seigneur de Bouvry, de laquelle il n'eut point d'enfants.

(1) DE DONIA : parti, au 1 d'or, au lion de gueules, armé, lampassé d'azur; au 2 d'or, à trois roses de gueules, posées en fasces.

(2) LE ROUX : de gueules, au chevron accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un anneau, le tout d'or.

(3) DE COPIS : d'argent, à quatorze tourteaux de gueules, rangés 4, 4, 3, 2 et 1.





GÉNÉALOGIE

DE

LA NOBLE ET ANCIENNE MAISON DE CREEFT.



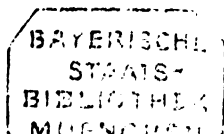
Armes : d'argent à trois lions de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de gueules, orné de son bourlet et de ses lambrequins d'argent et de sable, et au-dessus, en cimier, un lion issant de l'écu.

Les archives de cette ancienne maison donnent pour nom primitif à cette famille celui de PAS-DE WONCK, que l'on rencontre dans le *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, par le chevalier Jacques de Hemricourt, p. 296. On lit, en effet, dans ce curieux et remarquable ouvrage que le chevalier Wathi DE PAS-DE WONCK (1), mort au mois d'août 1263, et enterré au village de Wonck, fut le chef de la maison liégeoise connue sous le nom de GREVESSE. Or, l'ancien nom liégeois de la maison DE CREEFT est DELLE GREVESSE, ou plutôt DELLE GREVÈCHE. Ce nom a beaucoup varié, comme le témoignent quelques anciennes chartes concernant cette famille, car on y trouve successivement DELLE GREVESSE et DELLE GREVÈCHE, en liégeois; KREBZ ou CREBZ, en allemand; VAN DEN CREEFT ou VAN DEN CREEFF, en flamand; et enfin DE CREEFT, qui est le nom actuel.

Nous ignorons vers quelle époque et à quelle occasion les PAS-DE WONCK adoptèrent le nom de DE GREVESSE.

Quoi qu'il en soit, nous possédons quelques documents qui semblent prouver

(1) Le chevalier Wathi DE PAS-DE WONCK portait : d'argent au chef de gueules.



que des membres de la famille de Creeft ont encore porté le nom de du Bois avant de se nommer DELLE GREVESSE. — Nous lisons, en effet, aux registres des échevins de la ville de Liège ce qui suit :

« Traite de mariage fait lan 1451, le onzieme decemb., entre vaillantes hono-
 » rables, saiges et discreits personnes ANDRIES, fils legitime de JOHAN BOILLEAUW,
 » partie faisant pour lui mesme dune partie, et JOHAN DE BOIS dit DELLE GREVECHE,
 » manant a Alcken, partie faisant pour damoyselle MARGARITE sa fille dautre
 » parte, lequel dicte JOHAN BOILLEAUW apporta en mariage cent cinquante trois
 » livres et trois stiers spelte rente par an heritable, outre de plusieurs autres
 » grands biens heritage fut traite en leglise de Notre Dame aux fous a Liege,
 » present : JOHAN CHABOT, de Jupille, chevalier, LIBERT TEXTOR, BAUDUIN LE POLLEN,
 » tous trois echevins de Liege, TILMAN VALDOREAL, maitre pour le temps delle cite
 » de Liege, ARNULD DE BAXHORN et JOHAN DELLE BAERE, etc., etc. »

Et plus loin :

« 1452, folio 60, comparurent JAN DE BOIS, dit DELLE GREVECHE, manant
 » a Alcken, dune part, et ANDRIES BOILLEAUW, son gendre, fils legitime JOHAN
 » BOILLEAUW, dautre part, et de la tierce partie damoiselle MAROYE, qui fut
 » femme JOHAN jadis DE WAROUX, et qui avantreinement fut femme a LOUIS jadis
 » DE VELROUX, et Ameil DE VELROUX, son fils legitime de jadis LOUIS engendrait
 » lequel JAN DE BOIS reporterait ses biens allodials a profit de dessus nommes, etc. (1) »

Une branche de la famille DELLE GREVÈCHE s'est établie dans les environs d'Aix-la-Chapelle et de Heinsberg, et y a adopté le nom de KREBZ ou CREBZ, comme l'indiquent dans le *Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège*, p. 257, les quartiers d'Arnold DE CRICKENBEECK, époux de N.... DE HEINSBERG. A cette branche appartenaient : Joachim KREBZ, qui, en 1540, était conseiller aulique (*hofrath*) au service d'Othon-Henri, comte-palatin du duc de Bavière; et Marie-Marguerite KREBZ, mariée à Waldenrath, près de Heinsberg, avec Mathias SCHENCKEN (2), qu'elle rendit père de Marie-Josèphe SCHENCKEN, baptisée le 5 janvier 1761; de Herman SCHENCKEN, de Henri SCHENCKEN, de Marie-Agnès SCHENCKEN, religieuse au couvent de Reidt, et de Jean-René SCHENCKEN, commissaire des guerres dans l'armée prussienne, père de René SCHENCKEN, licencié en droit, également commissaire des guerres dans l'armée prussienne, pendant les campagnes de 1813-1815.

I. Johan delle Grevesse, homme de fief de l'évêché de Liège, avec Arnould d'El-deren, Guillaume de Hamal, Alexandre de Seraing, Jean de Widoye et plusieurs autres, fit relief par devant la cour féodale de ce pays le 3 août 1423. Il épousa Isabeau DE SURLLET (3), d'une très ancienne famille liégeoise, souvent mentionnée dans le *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, et qui a fourni

(1) Une copie de ces deux actes se trouve dans une généalogie de la maison de Creeft, dressée, en 1673, par Bartholomé Hanus, héraut-d'armes du prince-évêque de Liège.

(2) SCHENCKEN : d'or à deux castors de gueules.

(3) DE SURLLET : d'or, au sautoir de gueules.

plusieurs bourgmestres, échevins et tréfonciers de Liège. — Du dit mariage sont issus :

1^o Jean, qui suit.

Et 2^o Marie van den Creeft, qui fut femme de Jean DELLE FALLOISE (1), fils de Jean, échevin de Liège, et de Marie DE XHENEMONT (2), fille de Godefroid DE XHENEMONT, seign^r de ce lieu, vivant en 1440, et de N.... DE BERG-DE TRIPS; la dite Marie DE XHENEMONT veuve en premières noces de Jean DE VILLERS, écuyer, et remariée en troisièmes noces à Urbain DE VILLERS, bourgmestre de la ville de Liège.

II. Jean de Creeft, écuyer, fit relief, en 1460, par devant la cour féodale de Liège. Il épousa Anne DE RYCKEL (3), comme le témoigne la sépulture dans l'église de Hanneffe de messire Godefroid de Meerbich, chevalier, sur laquelle furent gravés ces huit quartiers :

<i>Meerbich.</i>	<i>Falloise.</i>
<i>Rivière.</i>	<i>Crickenbeeck.</i>
<i>Dinsbrich.</i>	<i>Creeft.</i>
<i>Guyjoven.</i>	<i>Ryckel.</i>

La dite Anne DE RYCKEL était fille d'Eustache, ou Stasse DE RYCKEL, seigneur de Termotten, en Grand-Jamines, et de Catherine DE HORPMAEL (4), petite-fille d'Eustache DE RYCKEL, seigneur de Ryckel, près de S^t-Trond, mayeur de Looz, assassiné en plein marché par Guillaume de Hemricourt, seigneur de Herck, et d'Aleyde DE JUPPRELLE, dite DE JAMINES; et arrière-petite-fille de Herman BOLLE, seigneur de Ryckel, et de N.... dame héritière de Gorsleeuw et de Grand-Spauwen.

Cette famille DE RYCKEL, une des plus anciennes et des plus illustres de la Hesbaye, a pris son nom de la seigneurie de Ryckel et est issue de la famille DE MONTFERRAND, au témoignage de Jacques de Hemricourt, dans son *Miroir des Nobles de la Hesbaye*. — On remarque parmi ses alliances les DE HACCOURT, DE HORPMAEL, DE FRAIGNÉE, DE STEVORDT, DE LA BOUVERIE, DE KERCKEM-DE WARFUSÉE, DE PRINTHAGEN, DE CRICKENBEECK, DE SART, dit HELMAN, DE WIDEUX, dit VAN DEN BOSSCHE, DE POUILHET-DE FERME, D'ALCKEN, DE DONCEL, DE BUEREN, DE JAYMAERT, DE NAVAIGNE, DE BRONCHORST, DE BADE-DOURLACH, DE BLANCKART-D'ALSTORFF, DE BILANDT, DE RIVIÈRE-D'ARSCHOT, PIPENPOY, DE HINNISDAEL, DE HERCKENRODE, DE ROOST, DE RYCKEL-D'OIRBEECK, D'OESTROM-DE MOERSBERGEN, etc., etc.

(1) DELLE FALLOISE : de gueules à deux léopards l'un sur l'autre d'argent.

(2) DE XHENEMONT : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de six merlettes du même. — Cette noble famille est une des plus anciennes du pays de Limbourg : elle tire son nom de la seigneurie de Xhenemont, au ban de Herve, commune de Battice, où l'on voit encore une partie de son ancien château. Elle a fourni un grand nombre de hauts fonctionnaires et de guerriers, et tenait le parti des Waroux dans les fameux démêlés connus sous le nom de guerre des Awans et des Waroux, en Hesbaye.

(3) DE RYCKEL : d'or, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

(4) DE HORPMAEL : de . . . au lion de . . . tenant une bannière de . . .

Enfin, la famille DE RYCKEL a fourni des vaillants chevaliers, des chanoines de St-Lambert à Liège (1), des gentilshommes de l'état noble du pays de Liège et comté de Looz, des capitaines et autres officiers au service de France, des pages à la cour de Bourgogne, etc. Elle s'est éteinte en la personne d'Arnould-Balthazar DE RYCKEL, comte de Ryckel, baron de Mouland, où il mourut sans enfants le 17 octobre 1728, et où il fut inhumé solennellement avec ses armes, en présence de l'officier de la seigneurie de Mouland, muni de la procuration des hérauts-d'armes de S. M. I. aux Pays-Bas, lesquels n'avaient pu se rendre à la cérémonie; son épitaphe fut conçue en ces termes : *Très noble et illustre seigneur Arnold-Balthazar de Ryckel et de Navaigne, seigneur de Mouland, Navaigne, des anciens sires et comtes de Ryckel, dernier de son nom, décédé le 17 octobre 1728, dont les armes furent enterrées au jour des exèques le 17 de novembre, avec les cérémonies accoutumées.*

De Jean de Creeft et de son épouse Anne DE RYCKEL naquirent deux enfants, savoir :

1^o Jean, qui suit.

Et 2^o Marie van den Creeft, laquelle fut mariée, en premières noces, avec Louis DE VELROUX (2), écuyer, fils d'Ameil et de Catherine DE SPROLANT (3), d'une très ancienne famille, issue de celle de DE BIERSEZ, et dont il est beaucoup parlé dans le *Miroir des Nobles de la Hesbaye* et dans le *Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège*. — Les dits Ameil DE VELROUX et Catherine DE SPROLANT donnèrent une vitrière à l'église de Notre-Dame, à Tongres, portant leurs armes accolées et cette inscription : *D. Amelius de Velroux, miles, Dñus de Sassembroeck, et D. Catherine van Sprolant, ejus uxor* (4). — Marie van den Creeft épousa ensuite, en secondes noces, par contrat du 11 décembre 1451, Adrien DE BOILLEAUW (5), fils de Jean et de Jeanne LE BERWIER (6); puis, en troisièmes noces, Jean DE WAROUX (qui, selon d'autres, fut son second mari).

(1) Les chanoines de ce chapitre portaient le titre de *tréfonciers*. Cette qualité était une des plus illustres de la hiérarchie ecclésiastique. Le chapitre de St-Lambert fut toujours un des plus importants de l'Europe, mais surtout en 1134; il était alors dans toute sa splendeur, car on y remarquait à la fois deux fils d'empereur, sept fils de rois, trente de comtes et sept fils de barons.

(2) DE VELROUX : d'azur, au chef d'argent, au lion de gueules, couronné d'or, brochant sur le tout.

(3) DE SPROLANT : d'argent, à trois roses de gueules, boutonnées d'or, feuillées de sinople; brisé en chef d'un lambel à trois pendants d'azur.

(4) On trouve vers la même époque, d'après le *Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège*, un Ameil DE VELROUX, écuyer, maître à temps de la cité de Liège en 1453, qui eut le courage de se mettre de la députation chargée d'implorer la clémence de Charles-le-Téméraire, en faveur des Liégeois et de leur ville; mais ce duc, sans respect pour le droit des gens, après avoir détruit cette belle cité, fit trancher la tête à Ameil DE VELROUX, dans la ville de Maestricht. Ce seigneur avait épousé Catherine del Grevéche, d'Alcken (de Creeft), fille de Jean et de la fille de Fastré Baré de Wcez, châtelain du dit Alcken.

(5) DE BOILLEAUW, famille mentionnée dans le *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, porte : de vair, au sautoir de gueules, chargé en abîme d'un écusson d'or au lion de gueules.

(6) LE BERWIER : d'or, aux trois rencontres de bœufs de gueules. Le *Miroir des Nobles de la Hesbaye* cite une maison de ce nom qui portait : d'argent au chef de gueules, qui sont aussi les armes du chevalier Wathi de Pas-de Wonck, estoe de la famille de Creeft, comme il a été dit ci-devant.

III. Jean van den Creeft, seigneur de Jesseren, à trois quarts de lieue de Looz, qu'il releva le 19 novembre 1483 et en 1493, épousa Marguerite DE CANNART-DE HAMAL (1), fille d'Arnould DE CANNART-DE HAMAL, qui vivait en 1418 et releva la maison de Cannart (au village de Stevort, près de Hasselt) à la Salle de Curange, *Registro Heinsberg*, vol. 7, f° 47 (2); et de dame N.... D'ANTINNES DE CHENEFFE. — Cette famille DE CANNART est issue de l'illustre maison DE HAMAL. — De Jean van den Creeft et de Marguerite DE CANNART-DE HAMAL vinrent les trois enfants qui suivent :

1° Jean, rapporté ci-après.

2° Marguerite van den Creeft, mariée, par contrat du 9 décembre 1497, à Jean DE SART, dit HELMAN (3), écuyer, bourgmestre de Liège en 1504, 1514 et 1519, fils de Jean, aussi bourgmestre de Liège en 1458, et d'Isabeau DE WAROUX. Il convola avec Catherine DE RYCKEL, fille de Jean BOLLE, seigneur de Ryckel, et de Jeanne DE KERCKEM.

Et 3° Catherine van den Creeft, femme de Jean LE BAILLY, ou BAILGE, écuyer, de Jemeppe, demeurant à Neerhem, hauteur de Brusthem lez-S^t-Trond, qu'il releva à Liège le 27 mars 1507.

IV. Jean van den Creeft, écuyer, seigneur de Hofstadt, au quartier de Sichem, seigneurie consistante en maison, terres, prés et appartenances, comme conste par la donation qu'il en fit, le 4 juillet 1506, à Jean son fils. Il épousa D. Barbe VAN STEVORT, ou DE STEVORT, issue des anciens comtes souverains de Looz, dont elle portait les armes (*burelé d'or et de gueules de dix pièces, brisées d'un canton d'argent à une étoile à cinq rais de sable*).

V. Jean de Creeft épousa Catherine ZELICHS (4), fille de Guillaume ZELICHS, dit DE BRABANT, écuyer, échevin de la ville de S^t-Trond, et de dame N.... VAN DEN BOSCH DE MOUPERTINGHE. De ce mariage vint :

VI. Fastrode de Creeft, alias Jean van den Creeft, qui épousa Catherine DE STEVORT, avec laquelle il donna une verrière dans le parcours du cloître des Récollets à S^t-Trond. Cette verrière était encore, en 1840, ornée des armoiries timbrées de VAN DEN CREEFT et DE STEVORT, ainsi que de celles des familles DE ZELICHS, de VAN VORSSSEN, dit DE FREZIN, DE WANIER, dit

(1) DE CANNART-DE HAMAL : d'argent à cinq fusées de gueules, rangées en fasce, qui est de Hamal; brisé en chef au canton dextre d'une merlette de sable.

(2) Curange est un des plus anciens villages du comté de Looz. Ce fut Gérard, comte de Looz, qui y établit, en 1171, la salle dite de Curange, qui dépendait du conseil privé du prince de Liège. Les princes-évêques Maximilien-Henri de Bavière et George-Louis de Berg portèrent, en 1667 et 1727, des réglemens touchant les reliefs et droits de la dite salle. Cette cour était composée d'un stadtholder, de quelques chevaliers, des sept échevins de Vliermael et d'un greffier. Elle fut supprimée à la fin du dernier siècle.

(3) DE SART, dit HELMAN : de gueules au chef émanché de trois pointes d'or.

(4) La famille ZELICHS, qui a pour auteur le fils naturel d'un duc de Brabant, et qui tire son nom du village de Zelich, près de Diest, qui fut son apanage, porte pour armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent au lion de sable; au 2 de sable au lion armé et lampassé de gueules, qui est de Brabant, et au 3 fascé d'argent et d'azur, au lion de gueules brochant sur le tout, la queue passée en sautoir, qui est de Luxembourg.

BANNIERS, et de DE HERCKENRODE; elles ont été enlevées ou détruites par suite de circonstances qui nous sont inconnues. Quant à l'inscription qui les surmontait, elle existe encore et est conçue en ces termes :

*Deese venster heeft gegeven Joncker JAN
VAN DEN CREEFT ende Joffrouwe CATHERINE
VAN STEVORT, int' jaer Ons Heere 1544, gerenoveert
deur Joffrouw ALET VAN HERCKENRODE,
weduwe van Joncker JAN VAN DEN CREEFT, int'
jaer 1605, wederom gerenoveleert door Joncker
SILVESTER VAN DEN CREEFT, Heere van
Halle, en Joffrouwe MARIA MENTEN, vrouwe van
Halle, int' jaer 1620, wederom gerenoveleert
deur Joncker JAN VAN DEN CREEFT, van Halle, ende
Joffrouwe ANNE VAN OETEREN, int' jaer 1653 (1).*

La dite Catherine DE STEVORT convola, par contrat du 7 janvier 1547, avec Jean VAN STEENENHUYSE ou VAN DEN STEEN, écuyer. Elle fut mère, par son premier mariage, de Jean, qui suit.

VII. Jean van den Creeft, seigneur de Waelsbergen, Wommerson et Schauburcht, épousa, par contrat du 7 novembre (ou décembre) 1562, dame Aleide DE HERCKENRODE (2), fille de Nicolas, écuyer, et de Marie VAN VECOVEN, et petite-fille de Henri DE HERCKENRODE, écuyer, bourgmestre de la ville de St-Trond en 1460, mort en 1512, et de sa seconde femme Ide DE MENTEN. La dite Aleide DE HERCKENRODE trépassa le 1 décembre 1623, et fut inhumée dans l'église du Béguinage de St-Trond, ainsi que sa fille Marie, sous une pierre sépulcrale qui y existe encore et sur laquelle on remarque, outre les armoiries accolées des familles DE CREEFT et DE HERCKENRODE, avec timbre, tortil, cimier et lambrequins, cette épitaphe :

*Hier liet begraven de eerlycke
Joe ALET VAN HERCKENROYE, wetti-
ge huysvrouwe van den eerent-
festen JOHAN VAN DEN CREEFT,
die sterft int' jaer 1623, 1 december,
ende Joe MARIE VAN CREEF,
die sterft 21 febr. 1655.
R. I. P.*

(1) *Traduction* : Cette croisée fut donnée par messire Jean van den Creeft et dame Catherine van Stevort, en l'année de Notre-Seigneur 1544, renouvelée par dame Aleide van Herckenrode, veuve de messire Jean van den Creeft, en l'an 1605; encore renouvelée par messire Silvestre van den Creeft, seigneur de Halle, et dame Marie Menten, dame de Halle, en l'année 1620; encore renouvelée par messire Jean van den Creeft, de Halle, et dame Anne van Oeteren, en l'année 1653.

(2) DE HERCKENRODE : d'or à la croix d'azur, chargée de neuf vairs d'argent, tournés vers celui du centre. Nous avons donné la généalogie de cette famille dans notre *Complément au Nobiliaire des Pays-Bas*.

Jean van den Creeft et Aleide DE HERCKENRODE procrèèrent cinq enfants, savoir :

1° Silvestre, qui suit.

2° Jean van den Creeft, tué au célèbre siège d'Ostende, où il était enseigne, quoique seulement âgé de 19 ans.

3° Nicolas, dont l'article suivra après la postérité de son frère Silvestre.

4° Marie van den Creeft, béguine à St-Trond, décédée le 21 février 1655, enterrée auprès de sa mère, comme il a été dit ci-devant.

Et 5° Marguerite van den Creeft, née à St-Trond le 4 juin 1582.

VIII. Silvestre van den Creeft fut capitaine de cavalerie contre les Turcs au service de S. M. C. en 1592, puis bourgmestre de St-Trond (1), où il épousa, en 1599, Marie DE MENTEN (2), dame de Halle, fille d'Arnould, écuyer, et de Marie DE SCHROOTS. Elle mourut le 8 mars 1620 et fut inhumée au chœur de l'église de Halle, lez-St-Trond, sous une belle pierre tombale, taillée aux armes timbrées de la famille de Creeft, accolées à celles de la famille DE MENTEN, avec cette épitaphe :

*Hier leet begraeven die eeren-
trycke ioufrawe MARIA
MENTEN, wettighe huysvrauwe
van den eerenfesten SILVESTER
VAN DEN CREEFT, pandheer
sdorps van Halle, die sterft
in 't jaar 1620 den 8 merte
1630 filium suum posuit,
nobilis JOES VAN DEN CREEFT et
uxor eius domicell. DE OETE-
REN, ille obiit 1674.
R. I. P. (3)*

De Silvestre van den Creeft et de Marie DE MENTEN naquirent sept enfants, savoir :

1° Jean, qui suit.

2° Silvestre van den Creeft, qui épousa Marguerite VAN DER SMISSEN (4), fille de Théodoric VAN DER SMISSEN, né à Tongres le 28 octobre 1584, et de

(1) D'après les archives de la famille de Creeft; il est cependant à remarquer que l'abbé Courtejoie, en son *Histoire de la ville de St-Trond*, p. 340, ne mentionne pas ce Silvestre van den Creeft au nombre des bourgmestres de St-Trond.

(2) DE MENTEN : d'or à la croix de gueules. — Les membres actuels de cette famille chargent cette croix d'une fleur-de-lis en cœur.

(3) Ci-git l'honorable dame Marie Menten, épouse légitime de l'honorable Silvestre van den Creeft, feudataire du village de Halle, qui trépassa en l'année 1620, le 8 mars, etc.

(4) VAN DER SMISSEN : d'argent à la bande-barre de gueules, accompagnée de trois croissants de sable, posés 1 en chef, 1 au flanc dextre et 1 en pointe; et d'un lion contourné de gueules au flanc sénestre.

Marguerite MOTMANS, petit-fils de Léon VAN DER SMISSSEN et d'Anne BERSSES (mariés le 26 novembre 1580), et arrière-petit-fils de Liévin VAN DER SMISSSEN, écoutète de Gors-op-Leeuw.

3° Nicolas van den Creeft, mort au service d'Espagne.

4° Warnier van den Creeft, aussi mort au service d'Espagne.

5° Jeanne van den Creeft, béguine.

6° Marie van den Creeft, mariée avec Gilles VAES (1), écuyer, bourgmestre de St-Trond en 1647, fils de Gilles VAES, né à Tongres le 30 sept. 1577, échevin de St-Trond, et de Luidgarde PUTMANS (2), fille d'Arnould PUTMANS et de Catherine BUNTINCX. Le dernier Gilles VAES était fils de Gilles VAES, né à Tongres le 4 mars 1634, et de Georgie DE SCHROOTS, née le 7 janvier 1556, et petit-fils d'André VAES, mayeur de Tongres en 1570, mort le 13 mai de la même année, et de Catherine GHYSELEERS.

Et 7° Anne van den Creeft, mariée avec Bernard BRAZE, qui épousa, en secondes noces, D. Catherine LE ROY, de Nivelles, dont une fille, nommée Jacqueline, mariée avec Guillaume VAN DER SMISSSEN, licencié en droit, échevin de Tongres; et, en troisièmes noces, D. Henriette d'ELDEREN.

IX. Jean van den Creeft, seigneur de Halle, Wommersom et Walsberge, né à St-Trond le 16 juillet 1600, épousa Anne VAN OETTEREN (3), dont la mère était une VAN DE WYER ou VAN DER WIER. Dont huit enfants, savoir :

1° Silvestre van den Creeft, voué et mayeur de la ville de St-Trond, qui épousa Claire DE GUTSCHOVEN (4).

2° Jean-Léonard van den Creeft, conseiller et secrétaire du prince-évêque de Liège, qui épousa Marie-Catherine DE TORNACO, fille du conseiller de ce nom, et de Catherine DE MARSELAER.

3° Anne van den Creeft, mariée à Jean CHARLIER, dit *la Hache*, capitaine de cavalerie au service de France, mort à Léau.

4° Gertrude van den Creeft, femme de Winand DE LA HAYE, licencié en droit et voué héréditaire de Mortier.

5° Jeanne van den Creeft, religieuse à St-Trond.

6° Anne-Ide van den Creeft, mariée à Corneille DE BOSSY.

7° Sophie-Thérèse van den Creeft, femme d'Albert d'OBLUY, écuyer.

Et 8° Catherine van den Creeft, morte sans alliance.

(1) VAES : de sable aux trois béliers d'argent, accornés d'or, qui est VAES; écartelé d'argent à l'aigle éployée de sable, qui est GHYSELEERS.

(2) PUTMANS : de gueules aux trois merlettes de sable, rangées en fasce; coupé d'or aux cinq vergettes flamboyantes de sable, mouvantes de la pointe, à la fasce de sable, brochante sur le tout.

(3) VAN OETTEREN : parti, au 1 d'argent à trois losanges de gueules posées en pal, au 2 d'or à trois chevrons de gueules.

(4) DE GUTSCHOVEN : d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.

Postérité de Nicolas van den Creeft, second fils de Jean et d'Aleyde DE HERCKENRODE, mentionnés ci-devant au degré VII, 3°.

VIII^{BIS}. Nicolas van den Creeft, capitaine de cuirassiers contre les Turcs, au service de l'empereur, puis bourgmestre de la ville de S^t-Trond en 1607, 1609 et 1614, épousa Elisabeth DE HERCKENRODE, fille de Henri, seigneur de Porten et de Muysen, et de Catherine VAN LANGEL. De ce mariage naquirent quatre enfants, savoir :

1° Jean, rapporté ci-après.

2° Henri van den Creeft, docteur en droit, recteur de l'université de Louvain.

3° Silvestre van den Creeft, qui mourut sans laisser de postérité de sa femme Marie VAN VORSSSEN ou DE FRESIN (1), d'une ancienne famille noble de la Hesbaie. Elle était proche parente de Jean VAN VORSSSEN, receveur du pays de Montenacken et de la ville impériale de S^t-Trond, décédé le 3 octobre 1631, qui, avec son épouse Catherine VAN DER BORCHT, décédée le 27 décembre 1640, fut inhumée en l'église des Récollets, à S^t-Trond, sous une pierre sépulcrale qui existe encore, et sur laquelle on remarque ses armoiries timbrées, accolées à celles de la famille VAN DER BORCHT, et accompagnées de ces quatre quartiers : *van Vorssen, van den Putte, van der Borch, Nickmans*, et de cette épitaphe : *Hier liet begraven JOHAN VAN VORSSSEN, syne churfnade des landts Montenacken en S^t-Truyden, rentmeester, 1631, 3 october, en jouffroy CATHERINA VAN DER BORCHT, 1640, 27 december* (2).

Et 4° Catherine van den Creeft, laquelle fut femme de Pierre VAN HEDENRYCK et mourut sans laisser de postérité.

IX. Jean van den Creeft, seigneur de Muysen et de Schauburgh, échevin de Vliermael (3), épousa dame Ide BOGAERTS, par laquelle il fut père de Henri et de Catherine, qui suivent :

1° Henri van den Creeft. — Son article va être rapporté.

Et 2° Catherine van den Creeft fut femme de Henri DE MENTEN, fils d'Arnould et d'Anne DE RYCKEL, mariés le 7 mars 1639.

X. Henri de Creeft, seigneur de Graesen, Muysen, Schauburgh ou Schauburcht, échevin de la ville de S^t-Trond, épousa dame Alexandrine DE LANTREMANGE (4) le 5 janvier 1689. Ils procréèrent quatre enfants, savoir :

1° Nicolas, qui suit.

2° Marie-Catherine de Creeft, baptisée à S^t-Trond le 22 septembre 1687.

(1) VAN VORSSSEN : de gûcules à deux fasces d'hermines.

(2) Ci-git Jean van Vorssen, receveur du pays de Montenacken et de S^t-Trond, 1631, 3 octobre ; et dame Catherine VAN DER BORCHT, 1640, 27 décembre.

(3) Vliermael est situé à deux lieues et demie de Hasselt et à une lieue et un quart de Looz. Les comtes de Looz y avaient une cour pour les causes féodales du comté, des jugements de laquelle on pouvait aller en appel à Curange. Cette cour fut transférée à Hasselt en 1470 ; elle était composée de sept échevins.

(4) DE LANTREMANGE : de sable à la bande d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or.

3^e Silvestre de Creeft, baptisé à St-Trond le 21 novembre 1685.

Et 4^e Henri de Creeft, baptisé à St-Trond le 30 janvier 1683.

XI. Nicolas de Creeft naquit à St-Trond et y fut baptisé le 5 janvier 1689. Il fut voué de cette ville et épousa Marie-Claire DE MAUGER, fille de Lambert DE MAUGER (1) et de Marguerite LAURENTY (fille de Charles LAURENTY, greffier des échevins de Liège, et de Jeanne BEX), — petite-fille de René DE MAUGER et de Marie RANDAXHE (2), et arrière-petite-fille d'Adrien DE MAUGER et de Marie DE LONGPREZ. — Les dits Nicolas de Creeft et Marie-Claire DE MAUGER procrèrent quatre enfants, savoir :

1^o Renier-Nicolas de Creeft, échevin de la ville de St-Trond, qui épousa Barbe HEEREN, de laquelle il n'eut point d'enfants.

2^o Christophe de Creeft, qui épousa, en premières noces, N.... VOEL-DE HOLLEDE, douairière BODSON, et, en secondes noces, Charlotte DE CHESTRET, de laquelle il eut trois enfants :

A. Dame N.... de Creeft, mariée à N.... DE LORD-DE MONTESQUIOUX, en France.

B. Messire N... de Creeft, dont on ne connaît ni le sort, ni la postérité.

Et C. Messire N... de Creeft, capitaine aux gardes wallonnes, au service d'Espagne, où il devint colonel et brigadier. Il se maria dans ce pays, et il parait, d'après quelques journaux, qu'il était un des chefs de Sarragosse en 1842.

3^o Marie-Catherine de Creeft, épousa le chevalier Philippe DE MAUGER, conseiller du prince-évêque de Liège.

Et 4^o Nicolas-Bonaventure, qui suit.

XII. Nicolas-Bonaventure de Creeft, né à St-Trond le 30 avril 1723 ou 1728, fut capitaine au régiment de la Marck, au service de France, et obtint, en récompense de ses anciens et loyaux services, la croix de St-Louis. Il fut nommé quatre fois voué de la ville de St-Trond, savoir : le 30 juin 1764, par le prince-évêque de Liège, Charles de Hoenbroeck; le 2 avril 1772, par le prince-évêque Charles-François des comtes de Velbruck; le 12 août 1785, par le prince-évêque César-Constantin-François des comtes de Hoensbroeck-d'Oest; et, le 24 mai 1793, par le prince-évêque François-Antoine des comtes de Méan. Il épousa, en premières noces, Isabelle-Marie-Christine baronne DE HEUSCH-DE LA ZANGRIE (3), fille d'Arnould-François baron DE HEUSCH, seigneur de la Zangrie, Gellick, Eygenbilsen, Petersheim, etc., etc., et de Marie-Anne-Mathilde DE BAUSSELE, fille de Henri-Charles DE BAUSSELE et de Marie-Catherine DE JEGHER; et, en secondes noces, Isabelle-Charlotte

(1) DE MAUGER : d'azur, à la fleur-de-lis d'argent, écartelé de sable à l'étoile d'or.

(2) RANDAXHE : de sinople à la fasce d'argent, accompagnée vers la sénestre du chef de deux maillets d'or posés en barre; au franc canton de gueules semé de fleurs-de-lis d'or.

(3) DE HEUSCH : d'or, à la flèche de gueules posée en bande, la pointe en haut.

baronne DE HEUSCH-DE SCHALCKHOVEN, née le 22 septembre 1738, au château de Thisnes lez-Hannut, fille de Laurent-Alard baron DE HEUSCH, seigneur de Schalckhoven, et de sa seconde femme, Anne-Françoise VAN EYLL. — Les dites Isabelle-Marie-Christine baronne DE HEUSCH-DE LA ZANGRIE et Isabelle-Charlotte baronne DE HEUSCH-DE SCHALCKHOVEN étaient toutes deux petites-filles de Guillaume baron DE HEUSCH, seigneur de la Zangrie, et de Barbe D'EDELBAMPT, née à St-Trond le 12 février 1652. — Nicolas-Bonaventure de Creeft eut de ses deux mariages huit enfants, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Anne-Adrienne de Creeft, qui fut mariée, en 1787, avec Jean-Henri-Servais CRUTS, échevin de la ville de Maestricht, qu'elle rendit père de Balthazar et de Jean CRUTS. Le premier mourut célibataire; le second épousa Caroline COLPIN, propriétaire actuelle du château de la Zangrie.

(Du 2^d Lit.)

2^o Auguste-Joseph-Adrien, qui suit.

3^o Ferdinand-Ignace-Guillaume-Nicolas de Creeft, dont l'article suivra après la postérité de son frère Auguste-Joseph-Adrien.

4^o Jean-Louis de Creeft, qui, par sa femme Marie VAN DEN ABBEELE, fut père de :

A. Jean-Louis-Charles de Creeft.

B. Jean-Louis-Félix de Creeft, avocat à St-Trond.

C. Florent-Adrien-Charles de Creeft.

D. Marie-Henriette de Creeft, née à St-Trond le 28 mars 1811, mariée, le 19 septembre 1844, avec Augustin MOREAU, né à St-Trond le 15 août 1776, nommé notaire public le 25 brumaire, an X de la République française (16 novembre 1801, certificateur pour les pensionnaires de l'État, par décret du 19 octobre 1818, bourgmestre de St-Trond par arrêté royal du 4 janvier 1822, membre du conseil de régence de cette ville le 22 mai 1824, etc., décédé à St-Trond. Il était fils de Gautier MOREAU, né à Berlo en 1749, notaire, à St-Trond, où il mourut le 26 mars 1818, et de Louise DONY (qu'il avait épousée le 30 octobre 1774), née à St-Trond le 14 décembre 1750, y décédée le 30 mai 1840. Le dit Augustin MOREAU était veuf, en premières noces, d'Agnès-Alexandrine ROBYNS (qu'il avait épousée à St-Trond le 20 octobre 1803), née à Printhaghen le 14 avril 1786, décédée à St-Trond le 19 avril 1813; et, en secondes noces, de Marie-Victoire LAMBERT (qu'il avait épousée le 27 avril 1835), née à Bastogne le 6 février 1799, décédée à St-Trond le 9 juin 1843. Du premier mariage vinrent six enfants.

Et E. Joséphine de Creeft, qui fut mariée à Joseph STEYNEN, propriétaire, à St-Trond.

5^o Marie-Adrienne-Isabelle de Creeft, décédée à St-Trond le 11 juillet 1846, à 70 ans, ayant été mariée sans enfants à Charles DE LOM-DE BERG (baron?),

ancien officier au service de Prusse, puis rentier-propriétaire à St-Trond, où il mourut.

6° Joséphine de Creeft, femme de François STEYNEN. Dont : Joseph STEYNEN, qui épousa sa cousine-germaine Joséphine de Creeft, et Auguste STEYNEN, mort jeune.

7° Antoinette-Caroline-Alexandrine de Creeft, mariée, en 1817, à Jean-Godefroid-Marc chevalier VAN VUCHT-DE GORDON (1), dont elle eut une fille, morte jeune. Il était fils de Jean-Nicolas VAN VUCHT, né en 1750, mayor de St-Trond, et d'Emilie-Anne-Elisabeth DE BELLEFROID, — petit-fils de Guillaume-Henri-Pierre VAN VUCHT, né en 1723, mayor de St-Trond, mort en 1770, et de N... HARDIQUAIS, dit HAUTKEES, née à St-Trond en 1729 et y décédée en 1763, — et arrière-petit-fils de Jean-Henri VAN VUCHT et d'Anne-Elisabeth DE MENTEN. — Ce dernier Jean-Henri, fils de Guillaume VAN VUCHT, mayor de St-Trond, et de Jeanne CRULS; — petit-fils de Jean VAN VUCHT, bourgmestre et greffier de la ville de St-Trond, et de Marie OMALIA, — et arrière-petit-fils de Guillaume VAN VUCHT et de Claire VAN DEN PUTTE. — La susdite Antoinette-Caroline-Alexandrine de Creeft convola avec Pierre ROBERTI, né le 1 avril 1795, ancien lieutenant au service des Pays-Bas, chevalier de l'ordre de Guillaume I^{er} (1815), ensuite échevin de St-Trond, etc., décédé en 1866, fils de Henri ROBERTI (2), né le 31 janvier 1758, mort le 9 août 1823, et de Marie-Marguerite CHAUDOIR, de Liège, — et arrière-petit-fils de Lambert ROBERTI, né le 6 février 1727, bourgmestre de St-Trond, et d'Albertine-Caroline-Thérèse-Appoline LINTERMANS. Le dit Pierre ROBERTI épousa, en secondes noces, sa belle-sœur, Charlotte DE CREEFT, de laquelle il n'eut point d'enfants; il avait eu trois fils et deux filles de son premier mariage.

Et 8° Charlotte de Creeft, huitième et dernier enfant de Nicolas-Bonaventure de Creeft et de sa première femme, Isabelle-Marie-Christine DE HEUSCH-DE LA ZANGRIE, fut la seconde femme de son beau-frère Pierre ROBERTI, mentionné ci-dessus.

XIII. Auguste-Joseph-Adrien de Creeft, né à St-Trond le 22 avril 1768, fils aîné de Nicolas-Bonaventure et de sa première femme Isabelle-Marie-Christine baronne DE HEUSCH-DE LA ZANGRIE, fut nommé voué de la ville de St-Trond par le prince-évêque de Liège, François-Antoine de Méan, le 12 décembre 1793,

(1) La noble famille VAN VUCHT porte pour armes : d'argent à deux. (espèce de buts à tirer à l'arc) de gueules, centrés d'argent (?), 1 en chef au second canton, l'autre en pointe; au franc canton de gueules à trois roses d'argent.

La généalogie de cette maison commence par Nicolas VAN VUCHT, conseiller et maître de la chambre des comptes en Brabant, l'an 1480, dont le fils Jean VAN VUCHT, mayor de Haelen, épousa Henriette MADOETS, fille de Gabriel, conseiller et maître de la chambre des comptes en Brabant en 1495. — Cette famille est aujourd'hui éteinte.

(2) La famille ROBERTI, dont il est ici question et dont le nom s'est tour-à-tour écrit ROBERTS. ROBIERTS, ROBIERS ou ROBIET, porte : d'or au chef échiqueté du même et de sable de deux tires, — Elle est une des plus anciennes familles patriciennes de la ville de St-Trond, où elle a fourni un grand nombre de bourgmestres et autres magistrats.

en remplacement de son père. Il épousa, le 21 août 1799, à Gingelom, Marie-Christine-Louise ULENS (1), née à St-Trond le 24 juin 1773, morte le 19 oct. 1839, fille de Jean-Henri ULENS, né à St-Trond le 7 novembre 1737, avocat, bourgmestre de la ville de St-Trond en 1772 et 1793, et d'Isabelle-Louise TRIMPENEERS (mariés le 14 août 1771), née le 23 juin 1743, décédée le 26 juillet 1786; — petite-fille de Guillaume-Bauduin ULENS, né à St-Trond le 26 février 1705, prêtre de Gelinden, bourgmestre de St-Trond en 1741 et 1756, seigneur de la cour des tenants de Malempert, commune de Schuelen, possesseur de la cour censale seigneuriale de Rockendael, alias Auwercom, à St-Trond et environs, mambour des pauvres de St-Trond, etc., etc., décédé au dit St-Trond le 1 septembre 1762, — et de Marie-Christine COLEN (mariés le 15 février 1730), née à St-Trond en 1705 et y décédée en 1768. — Le dit Auguste-Joseph-Adrien de Creeft mourut en 1834, ayant eu de son mariage avec Marie-Christine-Louise ULENS sept enfants, savoir :

1° Jean-Charles-Bonaventure-Auguste-Constantin de Creeft, né en 1801, décédé prêtre le 2 août 1838.

2° Adrien-Nicolas-Augustin de Creeft, licencié en droit, juge au tribunal de 1^{re} instance, séant à Tongres, décédé à St-Trond le 12 juillet 1838, à 35 ans.

3° Eulalie-Isabelle-Augustine de Creeft, née en 1805, mariée, depuis le 20 sept. 1832, à Joseph-Ferdinand baron DE FRAIPONT DE WERMERBOSCH (2), membre de la commission des hospices à St-Trond, etc. Dont plusieurs enfants.

4° Marie-Christine-Louise de Creeft, née à St-Trond en 1807, rentière-propriétaire en cette ville. Non mariée.

5° Joséphine-Pauline de Creeft, née en 1811 à St-Trond, et y décédée le 15 janvier 1836.

6° Hortense-Françoise-Charlotte de Creeft, née en 1813, mariée, depuis 1840, à son cousin-germain, Laurent-Charles DE CREEFT, dont il sera parlé plus loin.

Et 7° Jean-Bonaventure-Charles, qui suit.

XIV. Jean-Bonaventure-Charles de Creeft, chevalier, né à St-Trond en 1809, reconnu dans la noblesse du royaume de Belgique, président du bureau de bienfaisance et du mont-de-piété de la ville de St-Trond, a épousé, à Boëlh,

(1) ULENS : barré de sable et d'argent de six pièces, les barres d'argent chargées respectivement de 2, de 3 et de 2 tourteaux de sable; brisé d'un franc canton d'azur, à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes du même.

Déjà, dans la généalogie de la famille DE FRAIPONT, (tome II, de ce *Complément*, p. 9), nous avons fait connaître l'ancienneté de la famille ULENS, qui aujourd'hui a pour représentants : M^r Jean-Henri-Paul ULENS, avocat, conseiller provincial du Limbourg, échevin de la ville de St-Trond, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand par création du 16 janvier 1866, membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc.; son épouse et cousine-germaine M^{me} Marie-Louise-Henriette-Véronique ULENS; leurs deux fils en bas-âge; M^r Guillaume-Marie-Félix ULENS, rentier-propriétaire à St-Trond, membre de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, et M^r Paul-Marie-François ULENS, rentier-propriétaire, bourgmestre de la commune de Grand-Jamines, beau-frère et cousin-germain de M^r l'avocat Jean-Henri-Paul ULENS, ci-dessus.

(2) DE FRAIPONT DE WERMERBOSCH : d'argent aux cinq fusées de gueules, chargées d'une double aigle de sable.

le 28 octobre 1848, Thérèse-Françoise-Caroline Boux, fille de Jean-François Boux, d'une ancienne famille, qui, depuis trois siècles, a fourni des mayeurs et des échevins à la ville de Waremmé, et de Thérèse-Caroline Gosin. — De cette alliance sont sortis :

- 1° Hubert-Adrien de Creeft.
- 2° Odilie-Marie-Hubertine de Creeft.
- 3° Marie-Thérèse-Hubertine de Creeft.
- 4° Charles-Marie-Hubertine de Creeft.
- Et 5° Marie-Joséphine-Hubertine de Creeft.

Postérité de Ferdinand-Ignace-Guillaume-Nicolas de Creeft, fils de Nicolas-Bonaventure et de sa première femme, Isabelle-Marie-Christine baronne DE HEUSCH-DE LA ZANGHE, mentionnés ci-devant au degré XII, 3°.

XIII^{TER}. Ferdinand-Ignace-Guillaume-Nicolas de Creeft, d'abord officier au régiment de Salm-Salm, au service de France, puis au régiment royal liégeois, au même service, ensuite capitaine au service d'Angleterre, épousa, à l'île de Grenade (Antilles), le 10 janvier 1804, Marie-Françoise-Charlotte RENAUD, veuve sans enfants de James RANSON, docteur en médecine, décédé à l'île de Grenade, et fille de David-François RENAUD, natif de Neuchâtel, en Suisse, et de Louise-Angélique DYEL DU PARQUET. Ils trépassèrent tous deux à St-Trond, lui en 1852 et elle en 1850. Leurs enfants furent :

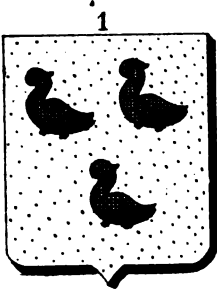
- 1° Laurent-Charles, qui suit.
- 2° Louise-Charlotte de Creeft, née à l'île de Grenade, veuve de M^r Frédéric HARFORD, natif de Londres.
- 3° Auguste-Charles de Creeft, né à l'île de Grenade et y décédé célibataire.
- Et 4° Antoinette-Elisabeth de Creeft, née à l'île de Grenade.

XIV. Laurent-Charles de Creeft, né à l'île de Grenade, a épousé à St-Trond, en 1840, sa cousine-germaine, Hortense-Françoise-Charlotte DE CREEFT, mentionnée ci-devant, et avec laquelle il demeure à Hasselt. De cette alliance :

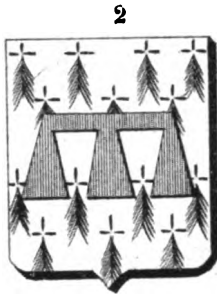
- 1° Auguste-Ferdinand-Marie-Adrien de Creeft, né à St-Trond le 26 novembre 1840, prêtre du diocèse de Liège.
 - 2° Marie-Hortense de Creeft, née à St-Trond le 25 juillet 1843.
 - 3° Alice-Louise-Marie de Creeft, née à St-Trond le 4 mars 1845.
 - 4° Ferdinand-Louis-Antoine-Marie de Creeft, né à St-Trond le 27 avril 1847.
 - 5° Charles-Guillaume-Marie de Creeft, né à Gand le 6 juillet 1850.
 - 6° Eugène-Jean-Marie-Louis de Creeft, né à Gand le 21 janvier 1852.
 - 7° Isabelle-Charlotte-Louise-Marie de Creeft, née à Gand le 12 sept. 1854.
 - 8° Joseph-Antoine-Marie de Creeft, né à Gand le 17 juin 1857.
 - Et 9° Paul-Alphonse-Marie de Creeft, né à Gand le 16 octobre 1858.
-



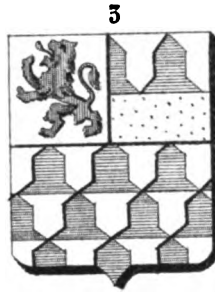
FAMILLE DE CANNART D'HAMALE.



DE MARILLES



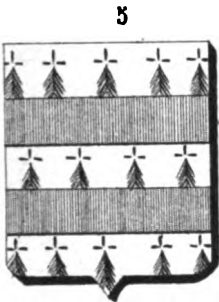
DE SAINT-SERVAIS.



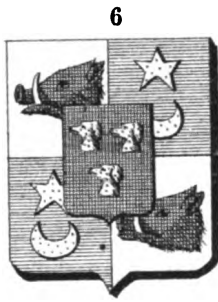
DU JARDIN.



D'ANTHINES.



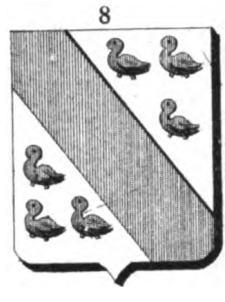
DE CORSWAREM.



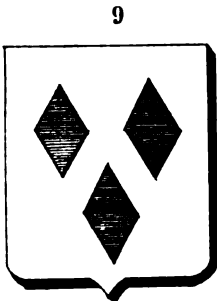
**BELLARME DE
COMMUNE.**



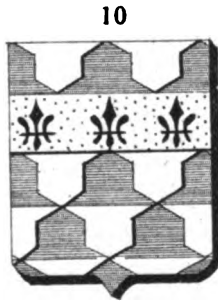
VAN BEELEN.



D'EYNATTEN.



**HAGHEN ou VAN
HAGEN.**



DU BOIS DE MELIN.



BASSELLIERS.



DE T'SERCLAES.



VAN DE WERVE.



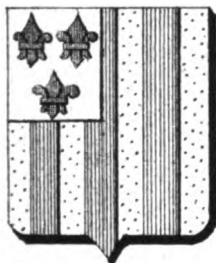
T'SERAERTS.



VAN ARNHEM.

FAMILLE DE CANNART D'HAMALE.

16



**VAN MECHELEN-
DE BERTHOUT.**

17



VAN GOETHEM.

18



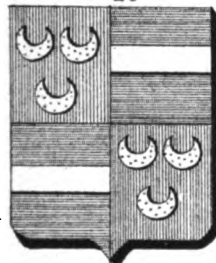
PROOST.

19



VAN DER LAEN.

20



DE WASSENAER.

21



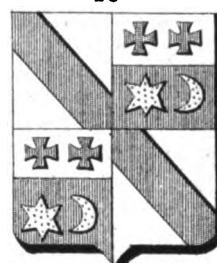
GUIOT.

22



VAN OPMEER.

23



LE ROY.

24



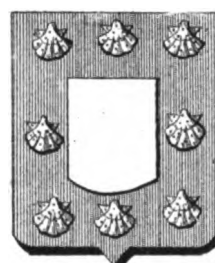
DE BEECKMAN.

25



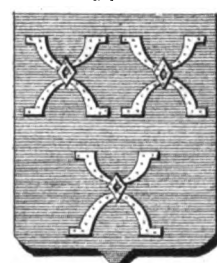
DE S-VAAST.

26



VAN BENSTENRAEDT.

27



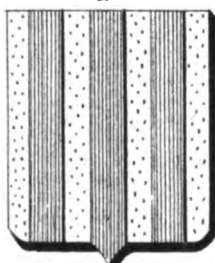
DE BROUCKHOVEN.

28



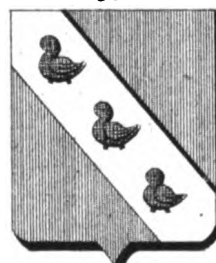
VAN DUNNE.

29



VAN MECHELEN.

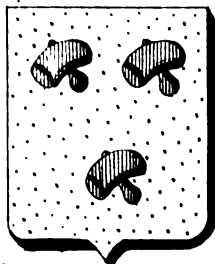
30



BE CX.

FAMILLE DE CANNART D'HAMALE.

31



**DE HULDENBERGHE,
dit VAN DER BORCHT.**

32



VAN DER MEERE.

33



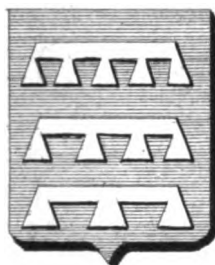
VAN DER STEGEN.

34



D'ARCÉ.

35



HOENS.

36



VAN ROYEN.

37



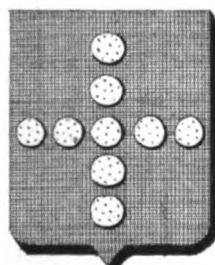
DE WAEPENAERT.

38



FRANTZEN.

39



DE MEESTER.

40



DU TRIEU.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

CONCERNANT

LA FAMILLE DE CANNART D'HAMALE,

ISSUE DES

ANCIENS SIRES ET BARONS DE HAMAL.



ARMES : *d'argent à cinq fusées de gueules, rangées en fasce, qui est DE HAMAL ancien (1); la seconde fusée surmontée d'une merlette de sable. L'écu timbré d'un heaume ou casque d'argent, grillé, liseré et couronné d'or, fourré d'azur, assorti de ses lambrequins d'argent et de gueules, et ayant pour cimier une tête et col de béliet (et pour quelques-uns de bouc) d'argent, accolé, accorné et clariné d'or. Supports : deux lions d'or, armés, lampassés de gueules.*

Un ancien document que nous avons sous les yeux donne pour cimier aux armes d'un membre de cette famille une tête et col de canne d'argent, becquée de gueules.

La maison DE CANNART D'HAMALE est originaire du pays de Liège, comme l'attestent une tradition constante d'anciens monuments conservés dans la famille

(1) DE HAMAL moderne porte de gueules à 5 fusées d'argent, rangées en fasce.

et dans des dépôts publics, les œuvres d'un grand nombre de généalogistes, tant anciens que modernes, ainsi que plusieurs anciens auteurs dont les travaux sont inédits. Tous, unanimement, la font descendre de celle DE HAMAL, de même que plusieurs autres bonnes maisons, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer celles de BRIALMONT, d'ELDEREN (ou ODEUR), de MONTFORT, de LOVERVAULX, de FRAITURE, de PAIVES, de TRAZEGNIES, de GEER, de TELLËT, de VERBOIS, de CRISGNÉE, de KEMEXHE dit LOEN, etc.

Cette origine ne lui a été contestée que tout récemment, et par erreur, dans un article de l'*Annuaire de la Noblesse belge*, publié par M. le baron Isidore de Stein d'Altenstein, année 1866, et ce d'après des données fournies par M. le chevalier de Borman de Schalckhoven. Cette erreur a été basée sur des lettres de légitimation accordées à la branche issue illégitimement de Mathias-Victor van Cannart-d'Hamale, né à Haelen en 1688, écoutez de Diest, chef-mayeur de la ville et pays de Sichein, mort à Sassicht, près de Leide, et d'Antoinette Smeyers. On nous a informé que l'*Annuaire de la Noblesse belge*, de l'année 1869, renfermera une rectification à ce sujet.

Nous sommes très loin de contester, n'importe sous quel rapport, la valeur historique des chartes et autres documents cités par M. le chevalier de Borman de Schalckhoven à l'appui de sa notice et extraits, soit de ses archives personnelles, soit des anciens registres aux reliefs de l'ancienne principauté de Liège. Qu'il nous soit cependant permis de ne pas suivre l'ordre établi par ce savant écrivain pour les cinq premières générations de la maison de Cannart-d'Hamale, et d'adopter pour notre travail, à l'aide de certaines archives qui nous ont été communiquées et d'autres qui nous appartiennent, une filiation toute autre, sauf à faire paraître plus tard des fragments généalogiques complémentaires concernant la même famille.

Nous suivrons donc en cette notice, avec plusieurs notables changements, la marche que nous avons adoptée, en 1844, dans notre *Collection de Tombes et Épitaphes recueillies dans les églises et couvents de la Hesbaye*, à l'article DE CANNART. Nous donnerons préalablement quelques renseignements concernant la famille DE HAMAL qui a donné naissance à celle DE CANNART.

Mais, tout d'abord, nous devons avouer humblement que c'est en vain que nous avons essayé de concilier les nombreuses généalogies de la famille DE HAMAL, imprimées depuis le commencement du siècle dernier : leurs premières générations sont même si embrouillées que, très souvent, les personnages qui dans les unes figurent comme pères de certains autres, sont cités comme fils de ceux-ci dans d'autres.

Ce serait une tâche des plus arides que celle que s'imposerait celui qui essaierait de donner d'une manière irréfutable l'origine ainsi que l'histoire généalogique des anciens sires de Hamal, ainsi que des diverses familles qui en sont issues. Bien des érudits s'en sont déjà occupés, et cependant leurs labeurs n'offrent sous ce rapport qu'un dédale des plus obscurs, car ils ne s'accordent qu'en bien peu d'endroits.

On ne peut cependant nier que la maison DE HAMAL est, sans contredit, une des plus anciennes de la Hesbaye, au pays de Liège, où se trouvait le fief de Hamal qui lui a donné son nom et qui comprenait le territoire du hameau actuel de Hamal, englobé dans la commune de Russon, en flamand *Rutten*, situé sur la rive droite du Geer. — Cette ancienne seigneurie, qui relevait des comtes souverains de Looz, possédait autrefois un château fort. Plusieurs comtes de Looz y furent enterrés dans l'ancienne chapelle. L'empereur Frédéric y eut son camp en 1214, et son château fort fut, en 1346, abandonné aux flammes et au pillage par les Liégeois révoltés. Dix-huit ans plus tard, il essuya pareil désastre des Liégeois qui revenaient du siège de Herck-la-Ville.

Plusieurs auteurs, entr'autres Jean Le Carpentier, en son *Histoire de Cambrai et du Cambresis*, 2^e vol., p. 644 (1), disent que le premier qui se trouve avoir pris la qualité de sire ou de baron de Hamal fut Florent ou Floris, dit le Vieux (2), qui épousa une dame dont le nom ne nous a pas été transmis, et par laquelle il fut père de Florent qui suit.

Florent, ou Floris, dit *le Jeune*, sire ou baron de Hamal, mourut en 1192, ayant épousé Mahaud DE SOMBREFFE, dame de Louvervau (aussi Lovervaut et Lovervaulx), à la persuasion de laquelle il donna à l'abbaye de St-Aubert la portion qu'il avait sur les dimes de Sausoy, et ce pour le motif que Baudouin DE SOMBREFFE, frère de sa femme (3), y était chanoine. De la dite alliance vint :

Louis, sire de Hamal, mort en 1209, ayant épousé Mechtilde DE HAUTPENNE, ou HAULTEPENNE (4), fille d'Eustache-Persant, *le Vieux*, DE HANNEFFE, chevalier banneret. Leur fils Daniel suit.

Daniel, sire de Hamal, d'Elderen et de Villers, mourut en 1250 et fut inhumé à Hamal. Il avait épousé Jeanne DE FLERON, fille d'Arnould (ou Louis, selon But-

(1) D'après une attestation délivrée à Bruxelles, le 12 octobre 1634, par P. de Launay, seigneur d'Asfelt, J. Prevost, de le Val et J. le Roux, rois, hérauts et poursuivants d'armes, conformément à des chartes, documents, tombeaux, preuves qui se rencontrent dans le pays de Liège, — et d'après les manuscrits des seigneurs de Hemricourt et del Rey, et aussi d'après une sentence donnée, en 1626, par le prince-évêque de Liège, en faveur de seigneurs issus de Hamal.

(2) M. le baron de Stein d'Altenstein commence la généalogie de Hamal par Guillaume-le-Riche, cité dans le *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, par de Hemricourt, et qu'il donne comme père probable de Daniel de Hamal, que nous donnons comme arrière-petit-fils de Florent ci-dessus.

(3) DE SOMBREFFE : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois merlettes du même.

(4) DE HAULTEPENNE : d'argent semé de fleurs-de-lis de gueules.

Cette famille DE HAULTEPENNE est issue de celle de WARFUSÉE, dont les armes étaient de gueules semé de fleurs-de-lis d'argent. Cette diversité des émaux dans les armoiries des membres d'une même famille était très fréquente autrefois dans la Hesbaye et au pays de Liège, et servait à distinguer les différentes branches sorties d'un même tronc. — Cette maison DE WARFUSÉE, si souvent citée par J. de Hemricourt dans son *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, en offre des exemples très remarquables. C'est ainsi que les DE KERCKEM, les DE DURAS, les DE NEUFVILLE-SUR-MEUSE, les DE HERMALE, et autres, portent toutes comme DE WARFUSÉE, mais avec des émaux différents. Il est cependant à remarquer que toutes ces familles avaient des cimiers différents.

On sera aussi peut-être étonné de la différence qui existe ci-dessus entre le nom de famille de Mathilde DE HAULTEPENNE et celui de son père. C'était jadis une coutume assez générale parmi les nobles que les puînés et les cadets laissaient à leur aîné le premier titre de leur maison, et se contentaient du nom de la terre qui leur était tombée en partage. Butkens, Le Carpentier, Belleforts et autres auteurs fourmillent de faits analogues.

kens) comte DE LOOZ (1) et d'Alix, dite DE LOUVAIN, fille de Henri I^{er} duc DE BRABANT. De ce mariage :

1^o Guillaume, qui suit.

2^o Eustache de Hamal.

Et 3^o N.... de Hamal.

Guillaume de Hamal paraît avoir épousé, en premières noces, la fille du comte DE TWENTE (DE LEUTES?), et, en secondes noces, Marie DE MOUMALE DE WARFUSÉE, ou plutôt DE WARFUSÉE DE MOUMALE (2). Il mourut en 1269 et fut inhumé dans l'église de Hamal.

La dite Marie DE WARFUSÉE, dite DE MOUMALE, était proche parente de Walther DE MOUMALE, surnommé le *bon Wafflar de Moumale*, un des plus valeureux chevaliers de son temps. Voici ce que nous en rapporte J. de Hemricourt, en son *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, pp. 11, 12 et 121 : « Messire Wathi de Moumale, qui fut surnommé le bon Wafflar de Moumale, fut, de son temps, l'un des plus braves Hesbignons. Rien ne dépeint mieux l'esprit chevaleresque de cette époque que les aventures auxquelles ce seigneur assista. Il advint alors que Charles d'Anjou, roi de Sicile, et Pierre, roi d'Arragon, étant en guerre, ces deux princes convinrent de terminer leurs différends par un combat singulier de cent hommes d'armes contre un pareil nombre; — mais ce nombre fut réduit à cinquante de part et d'autre. Le roi Charles choisit entre les siens trois Hesbignons et un Brabançon, qui furent : le seigneur de Hanneffe, le seigneur Wathi de Moumale, le bâtard de Wesemaele et Guillaume Malclerc de Hemricourt, chevalier banneret, surnommé le bon seigneur de Hemricourt, l'homme de son temps le plus habile et le plus adroit aux exercices du corps, qui s'appliquait particulièrement à chercher en différents pays les occasions de signaler son courage dans les divers exercices du corps, à quoi il faisait de grandes dépenses.

« Ces quatre preux et leurs compagnons avaient reçu chacun un cheval de bataille pour le jour du combat (1282). Les champions Arragonais n'ayant pas comparu au jour fixé, on invita nos chevaliers à rendre les chevaux qui leur avaient été confiés; mais le bon seigneur de Hemricourt répondit à l'envoyé du roi : « Comment, mon ami, le roi m'a donné un méchant cheval pour défendre sa gloire et ses intérêts; je me suis exposé au hazard de perdre la vie, moi qui n'ait pas d'engagement dans son pays, et qui ne suis ni son sujet, ni son vassal, et pour ma récompense il me l'envoie quérir et veut reprendre son présent!... Par les yeux de Dieu, je lui renverrai son présent, mais ce sera en tel état que jamais homme brave et généreux ne le pourra monter avec honneur.... » Alors, se faisant amener ce cheval, il lui coupa la queue et la crinière, et le rendit de la sorte.

Six ans plus tard (1288), le duc Jean de Brabant, après la bataille de Woeringen, où il avait défait les troupes de l'archevêque de Cologne, du comte de

(1) DE LOOZ : burelé d'or et de guéules de dix pièces.

(2) DE MOUMALE porte de guéules semé de fleurs-de-lis d'argent, qui est de Warfusée.

Gueldre et du comte de Luxembourg, choisit Guillaume Malclerc, seigneur de Hemricourt; Wathi de Moumale, dit le bon Wafflar de Moumale; le seigneur de Hanneffe, et François bâtard de Wesemaele, pour la garde de sa personne et la défense de son honneur.

Nous avons dit, avant de commencer cette digression, que Guillaume de Hamal eut pour seconde femme Marie DE MOUMALE DE WARFUSÉE. De ce mariage sortirent :

1^o Daniel, qui suit.

Et 2^o Elisabeth de Hamal, femme de Walther DE BETUES, morte en 1309 et inhumée dans la chapelle des Lépreux, à Tongres, sous une pierre tombale, portant en tête un écusson en losange, aux armes DE BETUES, parti DE HAMAL, et cette épitaphe :

*Hic jacet Domina Elisabeth Dñā
de Betues, uxor quondam Dñi Waltheri,
militis. Domini de Betues, et filia Dñi
Guillelmi de Hamalia, militis, ob. 1309 (1).*

Daniel de Hamal, que quelques auteurs font frère et non fils de Guillaume, fut sire de Hamal et d'autres lieux, et mourut en 1289, le 7 janvier. Il fut enterré à Elderen (en français Odeur, village situé sur la grand'route de St-Trond à Liège, à 15 kilomètres de cette dernière ville), mais selon d'autres à Hamal, avec sa femme Marie ou Ode DE SURLET (2), fille aînée de Louis et de Marguerite DE HOZEMONT. Leurs enfants furent :

1^o Louis de Hamal, chevalier, mort le 13 mars 1299, ayant épousé Isabeau, fille de Guillaume DE VALCKENBOURG, dit DE LONGUESPÉE DE GOTHEN. Ils avaient eu un fils, nommé Jean de Hamal, religieux de St-Jacques, à Liège, puis prieur de St-Hubert, et une fille nommée Jeanne, laquelle fut mariée avec Arnould, fils de Jean comte DE LOOZ.

2^o Gilles de Hamal, chevalier, sire d'Elderen, de Herne et de Schalckhoven, mort le 24 septembre 1354, et inhumé dans l'église d'Elderen, où l'on voit encore sa tombe. Il avait épousé Marie ou Marguerite DE KERSBEKE (3), fille de Franc, sire de ce lieu, chevalier en 1319, et de Jeanne DE MOLEMBEKE (4), et petite-fille de Franc, aussi chevalier et seigneur de Kersbeke. La dite Marie DE KERSBEKE avait, entr'autres, un frère nommé Jean, qui fut seigneur d'Avendoren, près de Tirlemont, et fut père de Marie DE KERSBEKE, mariée, par contrat du 23 avril 1369,

(1) DE BETUES : de vair à la fasce d'or et sur le tout un chevron de gueules.

Cette famille, dont le nom s'est aussi orthographié Betuc, Bethue, Betuwe, Bethove et Betho, tire son nom de l'ancien fief de Betho, qui était situé sur le territoire actuel de Mulcken, près de Tongres. Il s'y trouvait un château fort, remplacé en 1716 par un château flanqué de tours et entouré de fossés, que fit bâtir le chevalier François de Hinnisdael, comte de Crainhem, etc., trésorier de Liège et prévôt de l'église collégiale de Tongres.

(2) DE SURLET : d'or au sautoir de gueules.

(3) DE KERSBEKE : d'argent à un lambel à cinq pendants de gueules, celui du milieu plus long que les quatre autres.

(4) DE MOLEMBEKE : d'argent à trois cœurs de gueules, un en chef au 2^o quartier, l'autre en pointe; au franc canton d'argent à la bande losangée de gueules.

avec Godefroid DE MONTENACKEN, chevalier, sire de Graesen et de Wilre; puis, en secondes noces, avec le sire DE MARBAIS.

De Gilles de Hamal et de Marie ou Marguerite DE KERSBEKE sont nés, entr'autres enfants, Guillaume et Jean-Guillaume qui suivent :

A. Guillaume de Hamal, sire d'Elderen, mort en 1430, époux de Catherine DE CORSWAREM. D'ici descendent les marquis de Trazegnies et les comtes de Hamal actuels.

B. Jean-Guillaume de Hamal, dit d'Elderen, époux de Jeanne DE BERCHEM. Dont : Henri-Eugène de Hamal d'Elderen, qui épousa Cornélie DE FLODORP, fillè de Pierre et d'Isabelle D'ALAMAND. Leur fils Thierry suit.

Thierry de Hamal d'Elderen épousa Catherine DE LERAERT, fille de Pierre et d'Eléonore DE MUTZENBERG. De ce mariage :

Anne de Hamal d'Elderen, mariée avec Henri DE HERCKENRODE, écuyer, fils de George, chevalier, mort en 1451, et de Catherine DE BREDAM, dite BAVIÈRE, fille de Wolfroid DE BREDAM, dit BAVIÈRE, et de Catherine DE MÉRODE. Le dit Henri DE HERCKENRODE épousa, en secondes noces, Ide DE MENTEN, morte le 2 octobre 1519, étant veuve depuis le 24 1512. Ces deux derniers époux reposent en l'église des Récollets à St-Trond, devant la Chaire de Vérité, sous une pierre sépulcrale qui y existe encore et sur laquelle on remarque, outre leur épitaphe, ces quatre quartiers : *de Herckenrode, de Bavière, de Menten et de Cuypers*. — De ces deux mariages vinrent cinq enfants, entr'autres :

(Du 1^{er} Lit.)

a. Thierry DE HERCKENRODE, demeurant à St-Trond, en 1511, qui épousa Christine PROVENER, fille de Lambert, écuyer, qui testa à Liège en 1529, et de Mechtilde DE BLEHEN. De ces époux descend en ligne directe et légitime l'auteur de cet ouvrage.

(Du 2^d Lit.)

b. Henri DE HERCKENRODE, qui épousa Marie VAN HERCK, par laquelle il fut père de :

Nicolas DE HERCKENRODE, marié avec Marie VAN VECOVEN. Dont :

Aleide DE HERCKENRODE, femme, en 1562, de Jean DE CREEFT, écuyer, fils de Fastrade, écuyer, et de Catherine DE STEVORT, — petit-fils de Jean VAN DEN CREEFT et de Catherine DE ZELICHS, — arrière-petit-fils de Jean, seigneur de Hofstadt, et de Barbe DE STEVORT. — Ce dernier Jean, fils de Jean VAN DEN CREEFT, écuyer, seigneur de Jesseren, et de Marie DE CANNART. — D'ici descendent les DE CREEFT actuels à St-Trond et à Hasselt.

3^e Gauthier de Hamal (troisième fils de Daniel et de Marie ou Ode DE SURLET), sire de Payves, ou plutôt Paifve, en flamand *Peen* (dans la province de Liège), époux de la fille unique de Guillaume MOULNIER, fils de Libert.

4^e Jean de Hamal, sire de Blisen, qui eut un fils, nommé Daniel ou Danau, sire de Blisen, estoc des *Seigneurs de Schoonbeeck*.

5° Eustache, dont l'article suit.

6° Marguerite de Hamal, qui fut femme d'Ernekin DE SERAING.

Et 7° Agnès de Hamal, mariée à Thomas DE MALLE, chevalier.

Eustache de Hamal, sire de Brialmont (province de Liège, aujourd'hui faisant partie de la commune de Tilf), où il bâtit une tour d'une admirable structure, dont il ne reste plus que des ruines, vendit, en 1281, à l'abbaye de St-Trond, l'avouerie du village de Helchteren (ou Halegtère, entre Liège et Bois-le-Duc). Cette vente fut approuvée l'année suivante par Arnould, comte de Looz. Eustache de Hamal se maria deux fois, savoir : en premières noces, avec Mahaut DE CLERMONT, fille du comte d'Esseneux, et, en secondes noces, avec Basile DE HEMRICOURT (1), de laquelle il eut quelques enfants. De son premier mariage vinrent Guillaume et Regnault qui suivent.

1° Guillaume de Hamal, seigneur de Montfort-sur-Oultre, qui aujourd'hui fait partie de la commune d'Esseneux (province de Liège), où l'on remarque encore les ruines de son ancien château fort qui, en 1465, fut rasé par les Brabançons et par les Luxembourgeois. Il mourut en 1316, ayant épousé N.... DE KERCKEM (2), fille d'Adam, chevalier, et de dame N.... DE LA SAUL. De cette union :

Jean sire de Hamal et de Montfort-sur-Oultre, décédé le 30 juin 1386, étant veuf, depuis le 3 avril 1358, de Marie D'OREY, dite DE RUMMEN (3), fille de Guillaume et de Jeanne DE LOOZ, dite DE QUABECK, fille d'Arnould comte DE LOOZ, VII° de ce nom. La dite Marie D'OREY était sœur d'Arnould D'OREY, seigneur de Rummen, époux d'Isabelle, fille de Louis DE MALE, comte de Flandres, lequel Arnould D'OREY fut un des prétendants au comté de Looz, et mourut après la guerre qu'il avait faite de ce chef à l'évêque et au pays de Liège, et pendant laquelle on lui avait abattu le superbe château de Rummen qu'il avait fait élever à grands frais.

Le susdit Guillaume D'OREY, beau-père de Jean de Hamal, avait été dans sa jeunesse écuyer de Jeanne dame DE QUABECK, fille du comte DE LOOZ. Cette dame, à laquelle il plût, l'épousa malgré l'opposition de sa famille. Ils furent inhumés dans l'église de l'abbaye d'Orient, près de St-Trond, sous une tombe sur laquelle ils furent représentés avec leur fils Arnould D'OREY ; celui-ci et son père Guillaume la tête découverte, les mains jointes, le corps bardé de fer, l'épée au côté ; Guillaume D'OREY portait l'écusson d'Orey sur la poitrine, et Arnould D'OREY portant son écusson de même, mais écartelé avec celui de Looz ; tous trois ayant les pieds reposant sur un chien, emblème de la fidélité. Leur épitaphe était conçue en ces termes :

(1) DE HEMRICOURT : de gueules à la bande d'argent.

(2) DE KERCKEM : d'argent semé de fleurs-de-lis de gueules.

(3) D'OREY, dit DE RUMMEN : d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

Hier liggen begraven
heer WILLEM VAN URLE (1),
heere van Rummen,
ende
vrouwe JENNE VAN QUAEDBEKE, sijn wijf,
die wielicker was wittich dochter
greve ARDT VAN LOEN,
ende gravinne MARGARITEM,
ende
her ARD, beder soen, die welcke
heer van Rummen was (2).

De Jean de Hamal et de Marie d'OREY susdits naquirent : un fils, nommé Guillaume, qui fut tué à la bataille de Bas-Wilre, en 1372, une fille, nommée Marie, qui fut femme de Conrard d'ALSTEREN, maréchal-héréditaire de l'archevêché de Cologne et du pays de Juliers, dont descendent les VAN ALSTEREN, dits DE HAMAL, et une fille, nommée Elisabeth, laquelle fut mariée avec Engelbert DE LA MARCK, chevalier-banneret, puis, en secondes noces, avec Renard MAXHERI, seigneur de Schoonvorst, etc.

Et 2° Regnault de Hamal, fils cadet d'Eustache et de sa première femme Mahaud DE CLERMONT, dont l'article suit.

Regnault de Hamal, surnommé de Brialmont, épousa dame N.... DE KERCKEM, par laquelle il fut père de quatre enfants, savoir :

1° Julien, rapporté ci-après.

2° Théodore de Hamal, seigneur de Flémalle, qui quitta le nom de Hamal pour adopter celui de Flémalle, ce qui fut continué par sa postérité. Cette terre de Flémalle, située à 3 kilomètres de Liège, est très ancienne, car nous trouvons qu'en 807 Zuentibold, roi de Lorraine, y fit construire une chapelle où se retira sa fille Relinde pour y mener une vie solitaire. Cette chapelle passa ensuite aux Templiers, puis aux chevaliers de Malte. Son château fut, en 1490, abandonné aux flammes et au pillage par les Liégeois, révoltés contre leur prince-évêque.

3° Eustache de Hamal, seigneur de Geer, château très bien bâti sur la rivière de ce nom, dans la province de Liège.

Et 4° Regnault de Hamal, dit de Geer, premier de ce nom. Il retint le cri de guerre de Hamal seulement, en mémoire de son origine (3), et adopta le nom de

(1) Traduction flamande du nom d'Orey, qui s'est aussi écrit d'Heurle ou d'Oultre.

(2) Ici sont enterrés messire Guillaume VAN URLE, seigneur de Rummen, et dame Jeanne DE QUAED-BEECK, sa femme, laquelle était fille légitime du comte Arnould DE LOOZ et de la comtesse Marguerite, et messire Arnould, leur fils, lequel était seigneur de Rummen.

(3) Le cri de guerre ou le cris d'armes était, selon du Cange, une clameur conçue en deux ou trois paroles, prononcées au commencement ou au fort du combat et dans la mêlée, par un chef ou par tous les soldats ensemble, suivant les rencontres et les occasions. On s'en servait aussi dans les tournois où les hérauts-d'armes annonçaient à haute voix ceux qui arrivaient. Il résulte de cette explication que le cri de guerre servait de signal pour livrer le combat ou pour se reconnaître dans la mêlée. Les rois et les grands seigneurs avaient tous leurs cris; mais il fallait pour cela avoir le droit de lever bannière. Chacun connaît les rôles importants joués par les célèbres cris de guerre : *Vlaenderen den Leeuw!* des Flamands, — *Mont-joie St-Denis!* des rois de France, — *Mont-joie au noble Duc!* des ducs de Bourgogne, — *Dieu aide au premier baron Chrétien!* des Montmorency, — *Diez le Volt!* des Croisés, etc., etc.

GEER, qu'il transmet à ses descendants. Sa femme, Catherine DE FLÉMALLE (1), lui donna plusieurs enfants, entr'autres : Jean DE HAMAL, dit DE GEER, fils aîné, qui épousa Isabeau DE SURLET, fille du seigneur de Wasebecque, et Regnault, fils cadet, qui suit :

Regnault DE GEER, II^e de ce nom, chevalier, épousa Catherine DE VAULTPART, de la maison DE WARFUSÉE, par laquelle il fut père d'une fille, mariée à Guillaume DE HARVILLE, et d'un fils, savoir :

Gilles DE GEER, chevalier, par sa femme Marie DE KEMEXHE, père de trois enfants qui furent :

A. Regnault, qui suit.

B. Jean DE GEER, chancelier de Brabant, selon Butkens, del Rey et autres.

C. Isabeau DE GEER, femme de Henri DE WALAVE DE LAMINES.

Regnault DE GEER, III^e de ce nom, épousa Jeanne DE SURLET. De ce mariage :

Lambert DE GEER, dit DE CHAYNÉE-DE FIEZ, écuyer. Il épousa Colette DE LANDGRIS, issue de la très ancienne maison DE COURTERECHE, au pays de Liège. Un de leurs fils, nommé Louis, eut pour femme Eugénie DE LIÉRIVE, et un autre, nommé Regnault, suit.

Regnault DE GEER, IV^e de ce nom, dit DE CHAYNÉE, écuyer, épousa Nicole DE VEROZ, de laquelle il eut :

Lambert DE GEER, II^e de ce nom, dit DE CHAYNÉE, écuyer, qui par sa femme Agnès LAMBEL, dite CRAWILLON, fut père de :

Louis DE GEER, qui se qualifia seigneur de Noirmont, à cause de sa femme Marguerite DE HIERLOZ, dame héritière de ce lieu, au duché de Luxembourg. Leur petit-fils, Louis DE GEER, II^e de ce nom, écuyer, fut seigneur de Gaillard-Mont, abandonna sa patrie pour vivre en réformé sous les provinces étrangères. Ce dernier Louis avait eu de sa seconde femme, Jeanne DE NEELE, un fils, Louis DE GEER, III^e du nom, qui séjourna plusieurs années en Suède, où, par son industrie et par ses soins admirables, il remit en son plus beau jour le commerce de cuivre et de fer au grand avantage de la couronne de Suède, et où il posséda les seigneuries de Finspong, d'Osterbuy et de Leufsta.

Julien de Hamal, fils aîné de Regnault, dit de Brialmont, et de N... DE KERCKEM, mentionnés ci-devant, fut seigneur de Brialmont. — On ignore l'époque de sa mort, mais on sait qu'il fut inhumé dans la nef de l'église de Chaynée. Il avait épousé la fille de Jean DE SOUVEGNÉE ou SOUVIGNÉ, voué de Chaynée (2), de laquelle il eut :

1^o Wéry, qui suit.

2^o Jean DE BRIALMONT, mort sans enfants.

Et 3^o Lambrusche DE BRIALMONT, échevin de Liège, qui eut pour femme la fille de Gilchon CHABOT, du Hainaut, et de dame Hubine D'HUY, dont la mère DE WAROUX.

Wéry, dit *le Gaillard de Brialmont*, haut-voué de Chaynée, épousa Jeanne DE FRAYPONT (3), par laquelle il fut père de cinq enfants, que nous allons rapporter.

(1) DE FLÉMALLE : d'argent au sautoir de gueules.

(2) DE SOUVEGNÉE : d'argent à trois macles de gueules.

(3) DE FRAYPONT : de gueules semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout.

Il releva dans la ville de Huy, le jour de l'octave de St-Denis de l'an 1323, du prince-évêque de Liège, quatre bonniers de terre, sous Meef, après la mort de Gaillard N...., en présence de Jean d'Oreille (ou d'Urle), et de Willem, châtelain de Waremme, chevalier, homme de fief du dit prince. — Le dit Wéry et sa femme Jeanne DE FRAYPONT furent inhumés en l'église de Chaynée, sous une sépulture armoriée à l'antique et datée de 1390.

1° Gilles DE BRIALMONT, seigneur de Vaudermont, épousa, en premières noces, dame N.... DE RENESSE, et, en secondes noces, dame Luidgarde DE CORTIS, de laquelle il eut Jean DE BRIALMONT, chevalier, seigneur de Brialmont, par donation de sa tante Catherine de Brialmont.

2° Renschen DE BRIALMONT épousa la fille de Lambert seigneur DE CHANTEMERLE. — Ils eurent deux fils : l'un nommé Jean, fut chevalier et épousa dame N.... DE SAUCY XHENDREMALE, et l'autre, nommé Gilles DE BRIALMONT, eut de sa femme, N.... DE XHOCÉ, fille de Gilles, un fils, Thys DE BRIALMONT, qui épousa Marguerite DE SPARMONT. — De ce dernier mariage vinrent :

A. Agnès DE BRIALMONT, laquelle fut femme de Jean D'ANTHINNE, dit DE MILLERS.

B. Dame N.... DE BRIALMONT, mariée avec Adam CORBEAU D'ANTHINNE.

C. Jean DE BRIALMONT, qui épousa, en premières noces, Catherine D'ANTRINNES, morte en 1505, et, en secondes noces, Marie DU MOULIN, de laquelle il eut :

Ottard DE BRIALMONT, voué de Xhocé, sire de Fraiture, d'Attryn, etc. Il épousa Aldegonde DE BERLAIMONT, dont il eut quatre enfants, savoir :

a. André DE BRIALMONT, mort sans laisser de postérité.

b. Thys DE BRIALMONT, aussi mort sans enfants.

c. Marie DE BRIALMONT, femme de Jean D'ARGENTEAU, seigneur d'Oxhain, d'Avesnes, de Payves, de Wignée, voué de Mehaigne.

d. Jean DE BRIALMONT, haut-voué de Xhocé, sire de Fraiture, d'Avesnes-sur-Mehaigne, d'Attryn, d'Avesne-en-Geneure, de Barchinne, etc., qui épousa Louise VAN DER MEEREN. Quatre enfants vinrent de ce dernier mariage, savoir :

AA. Othon-Ernest DE BRIALMONT, seigneur de Fraiture, bailli du Condros, qui épousa, en premières noces, Catherine VAN DER GRACHT, baronne de Mortagne, en secondes noces Françoise DE TRIEST, et, en troisièmes noces, Marguerite DE LINDEN.

BB. Constance DE BRIALMONT, femme de François D'OULTREMONT, baron de Han.

CC. Aldegonde DE BRIALMONT, femme d'Emile D'OULTREMONT, seignr de Lamines.

DD. Anne DE BRIALMONT, mariée avec Jean DE COUTEREAU, baron de Jauche.

3° Wérard DE BRIALMONT, troisième fils de Wéry, dit *le Gaillard de Brialmont*, et de Jeanne DE FRAIPONT. — Son article suit.

4° Jean DE BRIALMONT, qui épousa Jeanne DE S'KENDREMALE.

5° Cathérine DE BRIALMONT, mariée, en premières noces, avec Wauthier d'Assche, et, en secondes noces, avec Jean DE SURLET. Elle testa à Liège le 26 juillet 1430.

Wérard DE BRIALMONT DE CHAYNÉE (troisième fils de Wéry, dit *le Gaillard de*

Brialmont, et de Jeanne DE FRAYPONT), chevalier, épousa Aleide DE MARILLES (1), fille unique de Jean DE MARILLES, seigneur de Malsen, en Brabant, et de dame N.... DE SURLET, fille unique de messire Thibaut DE SURLET, seigneur de Lardier, et d'Alix DE RAHIER, fille unique de Henri DE RAHIER. Leurs enfants furent :

1° Simon, qui suit.

Et 2° Jean de Cannart, chevalier, qui épousa Marie, fille de Bauduin DE S^t-SERVAIS, chevalier (2).

I. Simon DE BRIALMONT DE CHAYNÉE, fut surnommé DE CANNART, à cause d'une maison féodale de ce nom qu'il possédait près de Hasselt, au comté de Loz, sous Stevordt. Il brisa ses armes en y ajoutant une merlette de sable, en mémoire des armes de sa mère, Aleide DE MARILLE. Il épousa, en 1386, dame N.... DU JARDIN (3), par laquelle il fut père de :

II. Guillaume, selon d'autres Jean, de Cannart, qui épousa, en 1417, la fille de Gauthier D'ANTHINES, seigneur de Geneffe (4). Leur fils Gérard suit.

III. Gérard de Cannart, seigneur de Cannart, épousa Marie DE CORSWAREM (5). Dont :

IV. Guillaume de Cannart, qui par sa femme dame N.... BELLARME DE COMMUNE (6) fut père de :

V. Guillaume de ou van Cannart, seigneur de Cannart, mentionné avec son père Guillaume (et non Gaspard), le 26 mars 1540, à la Salle de Curange (vol. 1536-1544, f° 42), dans l'acte de relief de la cour de Cannart. Il mourut en 1571 ou 1572, à l'âge de 72 ans, ayant épousé dame Marguerite VAN BEELEN (7), comme conste par le relief fait à la Salle de Curange, de la maison de Cannart, le 5 mars 1572 (vol. 1568-1589, f° 149, v°). Cette dame mourut entre le 5 mars et le 6 septembre de la dite année 1572, ayant eu quatre enfants, savoir :

1° Gaspard van Cannart, fils aîné, seigneur de Cannart, déjà mort le

(1) DE MARILLES : d'or à trois merlettes de sable (Fig. 1).

Jean Blondeau, en ses remarques, dit : le village de Marilles a donné son nom à une noble famille, de laquelle vivait, vers l'an 1330, en Brabant, Jean DE MARILLES, chevalier, qui de la fille de messire Thibaut DE SURLET procréa Nicolas DE MARILLES, et une fille alliée à Wéry DE BRIALMONT, fils de feu Wéry GAILLARD DE CHAYNÉE.

(2) DE S^t-SERVAIS : d'hermines au lambel à trois pendants de gueules (Fig. 2).

(3) DU JARDIN : vairé de neuf vairs, à la fasce haussée d'or, au franc canton d'argent, chargé d'un lion de gueules (Fig. 3).

(4) D'ANTHINES : d'azur à l'écusson d'argent, chargé d'une rencontre de bœuf de gueules, et accompagné de huit billettes du même en orle (Fig. 4).

(5) DE CORSWAREM : d'hermines à deux fasces de gueules (Fig. 5).

(6) DE BELLARME DE COMMUNE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à la hure de sanglier de sable ; aux 2 et 3 d'azur à l'étoile d'or en chef, et un croissant d'or en pointe. Sur le tout de sable à trois têtes de chiens bragues d'or (Fig. 6).

(7) VAN BEELEN : d'argent à la rencontre de buffle de sable, accornée et bouclée d'or, et trois oiseaux de sable perchés sur les cornes et sur la tête (Fig. 7).

6 septembre 1572, ayant épousé Marie VAN EYNATTEN DE THYS (1), comme conste par un acte en date du 19 avril 1577, par lequel acte les tuteurs de leurs deux enfants Guillaume et Elisabeth vendirent la cour de Cannart à Jean, leur oncle (reliefs de la Salle de Curange, vol. 1568-1589, f° 49). La dite dame était chanoinesse de Munsterbilsen, et fille de Loup ou Louis D'EYNATTEN, seigneur de Thys, et d'Elisabeth JAEYMAERT. Elle convola, en secondes noces, avec Lambert HEILSPIEGEL, licencié ès-lois, avec qui elle vivait encore en 1608, ayant eu de son premier mariage deux enfants, savoir :

A. Guillaume van Cannart, baptisé en l'église de Notre-Dame, à Tongres, le 4 mars 1570, mort sans alliance, ayant testé en 1595, par devant Adrien le Pollain, notaire à Liège.

B. Elisabeth van Cannart, née à Tongres, mariée deux fois : en premières noces, avec Jacques DE HEUL ou HUYLE, dont elle eut un fils nommé Jacques DE HEUL; et, en secondes noces, avant le 26 septembre 1595, avec Arnold VAN YSEREN, qualifié chevalier, qui, après plusieurs procédures et débats contre Jean et Mathias van Cannart, ses oncles, resta en possession de la maison de Cannart, laquelle il vendit, le 10 décembre 1604, à Gérard van Moupertinghen, ou plutôt van den Bosch, dit Moupertinghen (en français du Bois de Melin), seigneur de Gorsleeuw, de Grand-Spauwen et d'autres lieux, y adhéré par le même acte à la Cour de Curange.

2° Jean, qui suit.

3° Mathias, qui forma la seconde branche.

4° Elisabeth van Cannart, laquelle fut femme de Frédéric HAGHEN ou VAN HAGEN (2), écuyer du Limbourg, avec qui elle vivait en 1572.

VI. Jean van Cannart, second fils de Guillaume et de Marguerite VAN BEELEN, seigneur de Cannart par cession des tuteurs des enfants de son frère Gaspard et adhéritance du 19 avril 1577, comme il a été dit ci-devant, demeurait à St-Trond en 1576. Il fut mayeur de Stevord et de Berbroeck, en 1581, et vivait à Tongres le 10 juin 1596. Sa femme, Marguerite VAN DEN BOSCH DE MOUPERTINGHEN ou DU BOIS DE MELIN (3), était fille de Michel, écuyer, et de Marguerite VAN REEPEN, et petite-fille de messire Lambert VAN DEN BOSCH DE MOUPERTINGHEN et de Jeanne D'EYNATTEN DE LICHTENBORGH. — Leurs enfants furent :

1° Lambert, qui suit.

2° Michel de Cannart, colonel au service de l'empereur, tué au siège de Prague. Il mourut sans laisser de postérité.

VII. Lambert de ou van Cannart, naquit à la maison de Cannart, fit bâtir une maison à Hulshout, mourut à Lierre le 14 juin 1677, à l'âge de 80 ans,

(1) D'EYNATTEN, ancienne et illustre famille chapitrale, porte : d'argent à la bande de gueules, accompagnée de 6 merlettes du même, mises en orle (Fig. 8).

(2) HAGHEN ou VAN HAGEN : d'argent à trois losanges d'azur (Fig. 9).

(3) DU BOIS DE MELIN : de vair à la fasce haussée d'or, chargée de trois fleurs-de-lis de sable (Fig. 10).

et fut enterré à Massenhoven. Il avait épousé, en premières noces, dame Catherine BASSELIER ou BASSELIERS (1), déjà morte le 13 juillet 1632, lorsqu'on fit le relief de la maison de Laere (*t goed de Laere*), à Massenhoven, lui ayant appartenu. Elle était fille de Jean et d'Odile DE LONGIN, — fille de Roland DE LONGIN, capitaine de cavalerie, et d'Anne VAN DER BORCH DE MOESICK, ex-mâtre VAN DUFFEL. — La dite Catherine BASSELIERS testa avec son mari le 30 avril (ou 30 mars) 1632, par devant le notaire Servais Caeyvoerts ou Cayvoirts, à Hulshout. — Lambert van Cannart épousa, en secondes noces, Jossine T'SERCLAES (2), née à Louvain, veuve de Guillaume DE DUFFEL, et fille de Florent T'SERCLAES et de Berthilde VAN SWIETEN. Il n'y eut point d'enfants de ce second mariage; — du premier naquirent trois fils et deux filles, savoir :

1^o Jean, qui sera rapporté plus loin.

2^o Marguerite de Cannart, laquelle trépassa le 3 septembre 1682, à Massenhoven, et y fut inhumée. Elle avait été mariée au dit Massenhoven, le 28 octobre 1679, avec Guillaume-François VAN DE WERVE, seigneur de Gyssenoudekercke (3), — veuf, en premières noces, d'Anne-Marguerite T'SERAERTS (4), fille de Lancelot, — et fils d'Augustin VAN DE WERVE, seigneur d'Hovorst, de Bouchaute, de Voorschooten, alias Vliersel, etc., capitaine d'une compagnie de trois cents chevaux pour le service du roi d'Espagne, mort en 1647, et de Marie-Anne VAN DE WERVE (fille aînée de Guillaume VAN DE WERVE, seigneur de Vremdyck, d'Immerseel et de Schilde, et d'Anne VAN DE WERVE, dame de Gyssenoudekercke, en Hollande).

Le dit Augustin VAN DE WERVE était fils de Jean VAN DE WERVE, chevalier, seigneur d'Hovorst, du conseil de guerre des archiducs Albert et Isabelle, et gouverneur pour leur service de la ville de Deynze, mort le 6 novembre 1622, et de sa première femme, Jossine LOMELLINI, dame d'honneur de l'infante Isabelle, d'une des vingt-huit familles nobles de la république de Gènes, à laquelle elle a donné des doges et d'autres magistrats.

Quant à Guillaume-François VAN DE WERVE, mari en secondes noces de Marguerite van Cannart d'Hamale, il épousa en troisièmes noces Françoise SANDELANTS, fille de Jacques, chevalier, colonel d'un régiment écossais au service de la république des Provinces-Unies, et de Françoise VAN DE WERVE, dame de Ter Weer, près de Wassenaer.

3^o Erard-François, qui formera la *Branche des seigneurs de Massenhoven*.

4^o Anne de Cannart d'Hamale, née à Helshout le 25 janvier 1624, encore

(1) BASSELIERS : d'azur au basilic d'or, armé et langué de gueules (Fig. 11).

(2) DE T'SERCLAES : de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, chargé sur l'épaule d'un écusson d'or, au chef échiqueté d'argent et de sable de deux tires, qui est DE BYGAERDEN (Fig. 12).

(3) VAN DE WERVE : écartelé, aux 1 et 4 d'or au sanglier passant de sable; aux 2 et 3 de sable à trois chevrons d'argent (Fig. 13).

(4) T'SERAERTS : de gueules au lion d'argent, lampassé et couronné d'or, accompagné de six quintes-feuilles d'argent (Fig. 14).

filles, à Lierre, lorsqu'elle y testa avec sa sœur le 11 septembre 1676 (selon d'autres, lorsqu'elle y mourut à cette date).

5^o Arnould Cannart d'Hamale, né le 4 décembre 1639 à Hulshout, mort sans alliance le 16 juin 1659.

VIII. Jean de Cannart d'Hamale, seigneur de la cour censale de Landwyck, au village de Donck, près de Herck, au comté de Looz, mourut le 30 octobre 1681 et fut enterré au chœur de l'église de Massenhoven. — Il avait épousé à Donck, le 28 octobre 1648, Anne-Marie VAN ARNHEM, dame de Landtwyck (1), morte le 2 octobre 1665 et inhumée dans le chœur de l'église de Halen. Elle était fille de Laurent VAN ARNHEM, mort en 1630, et de Catherine DE FONTIGNY, fille de Renier DE FONTIGNY et d'Aleyde DE VELPEN. Le dit Laurent VAN ARNHEM était fils de Laurent, seigneur de Landtwyck, mayeur de Herck, et de Catherine DE SINGEM.

Jean de ou van Cannart épousa, en secondes noces, par contrat passé par devant le notaire Gilles-Marcel De Laet, à Waelwyck, le 30 septembre 1666, Marguerite DE COCK, veuve en premières noces de Jean-François DE MARON, morte sans enfants; et, en troisièmes noces, par contrat passé devant le notaire Jean Teulings, à Breda, le 5 janvier 1680, Adrienne VAN YPELAER, dame de Villers, de Lens, de Croix et autres lieux, aussi morte sans enfants. — Du premier mariage de Jean de Cannart vinrent Lambert et Madeleine qui suivent :

1^o Lambert. Son article sera rapporté.

2^o Madeleine-Françoise de Cannart d'Hamale, née à la maison de Landwyck, mourut le 11 mai 1685 et fut inhumée à Massenhoven. Elle avait été mariée à Diest, en l'église de S^t-Sulpice, le 4 août 1675, avec Mathias DE CANNART, son cousin, dont elle fut la première femme.

IX. Lambert de Cannart d'Hamale naquit à Haelen le 25 septembre 1651, fut seigneur de Landtweyk et mayeur de Haelen, où il mourut le 8 décembre 1701 et où il fut enterré auprès de sa mère. Il avait épousé, en l'église de Notre-Dame à Anvers, le 17 juillet 1684, Livine-Jossine ou Liévine-Joséphine VAN MECHELEN-DE BERTHOUT (2), morte le 8 juin 1695, fille de Jean VAN MECHELEN-DE BERTHOUT, échevin d'Anvers, en 1663, mort le 2 mai 1692, et de Susanne-Caroline DELLA FAILLE, fille de Daniel DELLA FAILLE et de Jeanne DULDSE. Le dit Jean VAN MECHELEN était fils de Gabriel, capitaine, et de Marie VLOOTS, sa seconde femme, — et petit-fils de Lancelot BERTHOUT VAN MECHELEN et de sa première femme, Wilhelmine VAN HAEFTEN.

Lambert van Cannart eut de son dit mariage :

1^o Jeanne-Catherine de Cannart d'Hamale, née à Turnhout le 8 mai 1685, morte le 16 juin 1695.

(1) VAN ARNHEM : d'argent à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'or (Fig. 15).

(2) VAN MECHELEN-DE BERTHOUT ; d'or à trois pals de gueules, au franc canton d'argent à trois fleurs-de-lis de sable (Fig. 16).

2° Lambert-Valère de Cannart d'Hamale, né à Haelen le 13 août 1686, religieux-prêtre à Corssendonck.

3° Mathias-Victor, qui suit.

4° Jean-Charles-Joseph de Cannart d'Hamale, né à Haelen le 1 avril 1691, vivant encore en 1716.

5° Maur-Ferdinand de Cannart d'Hamale, né le 24 septembre 1692, religieux à l'abbaye de St-Trond, où il mourut le 11 décembre 1741, étant profès vingt-neuf ans et prêtre vingt-quatre ans.

6° Isabelle-Marie-Joséphine de Cannart d'Hamale, née à Diest le 26 mai 1695, mariée à Jean-Baptiste VAN GOTHEN ou VAN GOETHEM (1), écuyer.

X. Mathias-Victor de Cannart d'Hamale, naquit à Haelen le 21 mai 1688 et y fut baptisé le 30 du même mois. Il fut écoutète de Diest et chef-mayeur des ville et pays de Sichem, et mourut à sa campagne de Sassicht, près de Leide, où il fut enterré. — Il avait épousé, en premières noces, en 1711, à Diest, Julie-Madeleine PROOST, née à Gestel et y baptisée le 7 septembre 1687, fille de Henri-Jacques PROOST (2), drossart de Diest, de Sichem et de Montaigu, et d'Antoinette s'GRAUWEN, de Breda, petite-fille d'Antoine-Pierre PROOST, mort le 11 août 1663, et d'Anne BROUWERS-DE ROOSENDAEL.

Mathias-Victor de Cannart eut pour seconde femme, à Lierre, Marie-Claire-Christine VAN DER LAEN (3), née en 1718, dame de Liaukama, fille d'Alexandre-Joseph VAN DER LAEN, seign^r du dit lieu, mort en 1724, et de Marie-Walburge DE COUDENHOVE, qu'il avait épousée le 28 juillet 1717, morte le 17 février 1721, — et petite-fille d'Erard-Théodore VAN DER LAEN, seigneur de Merchtem, et de Claire DE BARGAS, fille de Barnabé DE BARGAS-MACHUCA, sergent-général de bataille et gouverneur d'Ostende, et d'Isabelle-Claire DE PASTRANA.

Le dit Erard-Théodore VAN DER LAEN, était fils de Thierry, seigneur de Schrieck, de Grootloo, etc., bourgmestre de Malines et surintendant du guet et garde de la dite ville et des forts adjacents, créé chevalier en 1623, mort en 1644, et de Catherine de LIAUKAMA, dame de Merchtem; — petit-fils de Jean VAN DER LAEN, seigneur de Schrieck et de Grootloo, bourgmestre de Malines, mort en 1633, et d'Anne CYMON; — et arrière-petit-fils de Nicolas VAN DER LAEN, trésorier-général d'Eléonore d'Autriche, reine de France, mort en 1564, et d'Agathe DE HUYTER.

La dite Marie-Claire-Christine VAN DER LAEN, étant veuve de Mathias-Victor de Cannart-d'Hamale, fut mariée, en secondes noces, avec Ernest-Herman VAN EWSSUM, capitaine au service de Hollande, mort en 1748; puis, en troisièmes noces, le ... septembre 1750, avec Alard baron DE

(1) VAN GOTHEN : coupé, en chef d'or, semé de billettes de gueules (Fig. 17).

(2) PROOST : d'azur à la fasce breteessée et contre-breteessée d'or, accompagnée de trois étoiles du même (Fig. 18).

(3) VAN DER LAEN : d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois barrilets du même, cerclés d'or, et sommés d'un entonnoir aussi d'or (Fig. 19).

HACKFORT, aussi capitaine au dit service. — Elle mourut subitement chez sa fille, M.... W.... E.... VAN ASBEECK, née VAN EWSSUM DE LIAUKAMA, en sa maison de Lulema, à Warfhuyzen, le 24 août 1787, à 69 ans.

Quant à Mathias-Victor de Cannart d'Hamale, il avait eu, pendant son veuvage, d'Antoinette SMEYERS, un fils naturel, nommé Henri-Mathias van Cannart-d'Hamale, né à Diest et mort à Anvers en 1804, aïeul de MM. van Cannart-d'Hamale, qui existent aujourd'hui en cette ville.

Du dit Mathias van Cannart d'Hamale et de ses deux femmes, Julie PROOST et Marie VAN DER LAEN vinrent trois enfants, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Marie-Alexandrine-Jacqueline de Cannart d'Hamale, née à Diest le 6 mai 1712, mariée à Jacques-Albert baron DE WASSENAER, seigneur, après la mort de son frère, de Warmond, né le 20 octobre 1709 à Grunsvoort, en Gueldre, frère puîné de Pierre-Renier baron DE WASSENAER (1), grand-prévôt de l'église libre et impériale de St-Servais, à Maestricht, seigneur de Mechelen, etc., mort à Maestricht le 16 janvier 1772, âgé de 63 ans, 6 mois, et, comme lui, fils de Thomas-Walrave baron DE WASSENAER, seigneur d'Alckemade et de Vryenhoeck, et de Marguerite-Alexandrine DE LYNDEN DE CROONENBURG. — Il mourut à Anvers le 26 juillet 1774, à 65 ans, ayant été colonel de cavalerie au service des Etats généraux des Provinces-Unies. — De ce mariage sortirent :

A. Thomas-Guillaume DE WASSENAER, chanoine de St-Servais, à Maestricht.

B. Henri DE WASSENAER, juriste, puis capitaine au service de Hollande, qui épousa à Anvers, le 17 août 1775, Hélène-Louise DE HEUVEL, morte à Anvers le 12 mars 1779, et y enterrée en l'église de Notre-Dame.

C. Elisabeth DE WASSENAER (probablement Elisabeth-Jacqueline, née le 15 novembre 1744), mariée à Gestel, près de Breda, en 1763, après le 12 juin, avec F.... COUSEBANT, seigneur de Waspick. — Leur fils Jean-Alexandre-Henri-Joseph naquit le 21 février 1778, à Anvers.

D. Jean DE WASSENAER, cornette au service de Hollande, puis capitaine.

E. Marguerite-Jacqueline DE WASSENAER, femme à Gestel, le 7 juin 1779, de Messire N.... DE ROEST.

2^o Julie de Cannart d'Hamale, laquelle fut mariée à Turnhout, en 1748, avec Paul GUIOT, seigneur de St-Quintin (2), fils aîné de Mathieu GUIOT, seigneur de Doignon et de St-Quentin, et de Marguerite ou Marthe DE FEYDAU (mariés le 10 janvier 1722). — Ils demeurèrent quelque temps à Turnhout, puis à Gestel, et ensuite dans la Basse-Marche, en France. — De cinq enfants qu'ils eurent, un fils fut dans les cheveau-légers de la garde

(1) DE WASSENAER : écartelé, aux 1 et 4 de gueules à trois croissants d'argent; aux 2 et 3 d'azur à la fasce d'or (Fig. 20).

(2) GUIOT porte : d'or au lion de gueules, lampassé et couronné d'or, au chef d'argent aux deux pattes de griffon de sable, mises en sautoir, à la bordure dentelée de gueules (Fig. 21).

ordinaire du roi très chrétien, et une fille, nommée Julie GUIOT, fut mariée, le 18 juillet 1775, en la chapelle de Doignon, près de Couffoulens, en Poitou, avec Paul PLUMANT DE BAILLOT.

(Du 2^d Lit.)

3^o Engelbert-Alexandre-Mathias, qui suit.

XI. Engelbert-Alexandre-Mathias-Elco de Cannart d'Hamale (fils de Mathias-Victor et de sa seconde femme Marie-Claire-Christine VAN DER LAEN), naquit à Sassicht le 2 juillet 1735 et fut baptisé à Westerloo. Il fut d'abord prêtre, demeura avec sa mère au château de Liaukama, à Sixbiron, en Frise, et devint ensuite chanoine de S^t-Jacques, à Anvers, puis curé à Waréga, en Frise, diocèse de Leeuwaerden. — Il mourut le 28 juin 1791.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE MASSENHOVEN.

VIII^{BIS}. Erard-François de Cannart d'Hamale (second fils de Lambert et de sa première femme Catherine BASSELIERS) fut baptisé à Hulshout le 28 janvier 1629, sous le seul nom d'Erard, auquel il ajouta depuis celui de François. Il fut seigneur de Massenhoven par adhéritance du 15 sept. 1671, mourut le 6 août et fut inhumé au dit Massenhoven. — Il avait épousé, en premières noces, par contrat passé devant le notaire A. Sébille, à Anvers, le 22 mars 1664, Marie-Thérèse VAN OPMEER (1), baptisée en l'église de S^t-George, à Anvers, le 15 octobre 1630, morte à Lierre le 18 février 1674, enterrée à Massenhoven. Cette dame était fille de Luc VAN OPMEER, seigneur de Contich, de Helmont, échevin de la ville d'Anvers, ex-mâtre VAN DEN BROECK, et de Marie SMEESTERS, ex-mâtre VISSENACKEN. En secondes noces, il épousa Catherine DE CLERCQ, ou DE CLERCK, morte le 16 janvier 1695, et enterrée le 28 du même mois à S^t-Rombaut, à Malines, où son blason se voit encore. — Il est vraisemblable qu'elle était fille de Louis de CLERCK, bourgmestre de Malines en 1669, ex-mâtre PANSAERTS, et de Catherine BERNAERTS, sa première femme. — D'Erard-François de Cannart d'Hamale et de sa première femme Marie-Thérèse VAN OPMEER étaient provenus trois enfants, savoir :

1^o Jean van Cannart d'Hamale, mort enfant, enterré à Massenhoven le 25 juillet 1666.

2^o Jean-Charles de Cannart d'Hamale, baptisé en l'église de S^t-Jacques, à Avey, le 23 juin 1668, seigneur de Massenhoven, mort le 4 février 1700 et enterré à Massenhoven.

3^o Ferdinand-Erard, qui suit.

IX. Ferdinand-Erard de Cannart d'Hamale, seigneur de Massenhoven; après son

(1) VAN OPMEER : d'azur à une sirène d'argent, tenant de la dextre un miroir du même, bordé d'or, et de la sénestre un globe d'azur, cintré et croisé d'or (Fig. 22).

frère, et de Bautershem-sous-Santhoven, naquit à Lierre et y fut baptisé le 9 février 1674. Il y trépassa le 15 novembre 1719 et fut inhumé à Massenhoven. — Il avait épousé, au mois d'août 1696, Marie-Isabelle LE ROY (1), laquelle lui survécut jusqu'au 15 mars 1741, et fut inhumée à Massenhoven. — Cette dame était fille de Jacques LE ROY, chevalier-héréditaire et libre baron du S^t-Empire romain, seigneur de Broechem, conseiller et commis des domaines et finances, et d'Anne-Isabelle MACQUEREEL, ou MACKEREEL, ex-mâtre VAN DER PIET, sa seconde femme, petit-fils de Philippe LE ROY, seigneur de Broechem, commissaire-général des munitions, puis greffier, conseiller et commis des domaines et finances du roi et député vers les Etats-Généraux des Provinces-Unies au sujet de la paix conclue, etc., et de Marie DE RAEDT. — Les enfants issus de la dite alliance furent :

1^o François-Erard-Joseph de Cannart d'Hamale, né à Massenhoven le 21 juillet 1697, et y ondoyé, mais baptisé à S^{te}-Gudule, à Bruxelles, le 23 juillet 1698, mort aux études le 19 novembre 1711, à Mons, où il fut inhumé en l'église de S^{te}-Waudru. •

2^o Joseph-Alphonse-Philippe, qui suit.

3^o Anne-Marie-Josèphe de Cannart d'Hamale, née à Massenhoven et y baptisée le 23 décembre 1701, les cérémonies suppléées le 5 mai 1762, à S^t-George, à Anvers, enterrée à Massenhoven le 30 mars 1705.

4^o Jean-Bernard-Alexandre-Joseph de Cannart d'Hamale, né à Anvers et y baptisé en l'église de S^t-Jacques, le 21 août 1703, prêtre, tué par la foudre au château de Bosschenstein-sous-Broechem, le 19 août 1729, enterré à Massenhoven.

5^o Jeanne-Marie-Josèphe de Cannart d'Hamale, inhumée à Massenhoven le 7 avril 1706, à l'âge de 16 ans.

6^o Marie-Reine-Josèphe de Cannart d'Hamale, née en 1706, morte à l'âge de 15 mois.

7^o Ludgarde-Antoinette-Josèphe de Cannart d'Hamale, née le 21 déc. 1708, morte à Lierre le 12 octobre 1771, y enterrée à S^t-Gommare.

8^o Anne-Reine-Josèphe de Cannart d'Hamale, née le 1 octobre 1713, morte huit jours après.

X. Joseph-Alphonse-Philippe de Cannart d'Hamale, fils de Ferdinand-Erard et de Marie-Isabelle LE ROY, naquit à Anvers et y fut baptisé le 14 février 1699, en l'église de S^t-George. Il fut seigneur de Massenhoven et de Bauterssem, mourut à Bruxelles le 13 juin 1762 et fut enterré à Massenhoven. Il avait épousé en l'église de S^t-Pierre, à Malines, le 7 mai 1729 (le contrat sous seing-privé du 6 avril précédent), Anne-Marie-Henriette-Josèphe DE BEECKMAN, dame de Westerhove, née à Malines et y baptisée en l'église de

(1) LE ROY : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à la bande de gueules, qui est LE ROY ; aux 2 et 3 de gueules à une étoile d'or et un croissant tourné à dextre du même, au chef d'argent, chargé de deux croix pattées de gueules, qui est HOFF (Fig. 25).

S^t-Pierre, le 26 juillet 1791, décédée à Massenhoven, le 7 octobre 1755, et inhumée en l'église de S^t-Pierre, à Malines.

Anne-Marie-Henriette-Josèphe DE BEECKMAN était fille de Philippe-Antoine DE BEECKMAN (1), seigneur de Schore, né au château de Vieusart en 1672, créé chevalier du S^t-Empire, par diplôme de l'empereur Charles VI, du 17 décembre 1714, licencié ès-lois à Louvain le 20 mai 1695, avocat au grand-conseil de Malines en 1705, conseiller au dit grand-conseil en 1716, mort à Malines le 12 décembre 1740, — et de Louise-Thérèse-Ludgarde DE BRAZE, née à Malines, y baptisée en l'église de S^t-Pierre le 22 juillet 1669, dame d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrois, — fille de Henri DE BRAZE, seigneur d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrois, et de Marie-Elisabeth DU MONCEAU.

Le dit Philippe-Antoine DE BEECKMAN était fils de Ferdinand DE BEECKMAN, né à Liège et y baptisé à S^t-Adalbert le 6 mars 1614, seigneur de Vieusart, Neusart, Oignies, Steen en Orsmael, Montreuil, la Motte, député des états de Liège à la cour de Ratisbonne et à la cour impériale de Vienne, envoyé des dits états au Traité de Tongres en 1640, et dans le courant de la même année près du cardinal-infant, à Bruxelles, et près du duc de Lorraine, enfin, en 1646, au Congrès de Munster, conseiller et souverain greffier de la cité et l'un des secrétaires des états, élu bourgmestre de Liège en 1652, etc., etc., — et d'Anne DE FONTIGNY, née le 31 janvier 1633, morte à l'abbaye de la Ramée, le 3 janvier 1712.

De Joseph-Alphonse-Philippe de Cannart d'Hamale et d'Anne-Marie-Henriette-Josèphe DE BEECKMAN, sa femme, naquirent trois filles, savoir :

1^o Marie-Antoinette-Thérèse-Josèphe de Cannart d'Hamale, née à Malines et y baptisée le 10 février 1730, en l'église de S^t-Pierre, dame de Massenhoven, décédée sans alliance le 16 avril 1770, à Malines, et inhumée à Massenhoven.

2^o Thérèse-Joséphine-Ghislaine de Cannart d'Hamale, née à Massenhoven le 12 mars 1737, dame de Massenhoven et de Westerhove, décédée à Malines le 30 décembre 1823, à l'âge de 87 ans. Elle avait été mariée à Massenhoven, le 4 octobre 1760, avec Auguste-Ignace-Joseph-Norbert baron DE S^t-VAAST (2), seigneur de Denterghem, né à Malines, en la paroisse de S^t-Pierre, et y baptisé le 1 août 1734, licencié ès-droits, lieutenant de la cour féodale de Malines, où il mourut le 25 avril 1797. Il était fils de Pierre-Claude-Marie baron DE S^t-VAAST (ex-mâtre LAMSOETE), chancelier de Gueldres, conseiller d'état, et de Cécile DE GRAUW (ex-mâtre VAN ORSAGHEN). Leurs enfants furent :

A. Alard-Joseph-Ghislain-Augustin-Pierre DE S^t-VAAST, né le 31 août 1762, officier, mort le 27 août 1828, enterré à Massenhoven. Il avait épousé N....

(1) DE BEECKMAN : de gueules à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois roses du même, feuillées de sinople, boutonnées et couronnées d'or (Fig. 24).

(2) DE S^t-VAAST : d'azur à la double aigle d'argent (Fig. 25).

baronne DE GAILLARD DE FASSIGNIES. Dont : Charles et Léopoldine DE S^t-VAAST.

B. Régine-Cécile-Josèphe-Ghislaine DE S^t-VAAST, née le 11 mars 1764, décédée le 18 avril 1792, religieuse visitandine à Bruxelles.

C. Rosalie-Claire-Colette-Ghislaine DE S^t-VAAST, née le 6 juin 1768, morte en

D. Victoire-Lucrèce-Ghislaine DE S^t-VAAST, née le 16 mai 1769, morte en 1770.

E. Marie-Anne-Ghislaine DE S^t-VAAST, née le 18 septembre 1771, morte en

F. Joséphine-Charlotte-Ghislaine DE S^t-VAAST, née en 1774, morte le 11 du même mois.

Et G. Éléonore-Charlotte-Félicité-Ghislaine DE S^t-VAAST, née le 22 janvier 1778, morte le 23 février 1794.

Et 3^e Joséphine-Ghislaine de Cannart d'Hamale, née à Massenhoven le 28 décembre 1740, morte à Anvers le 4 août 1748, inhumée à Massenhoven.

SECONDE BRANCHE ou BRANCHE CADETTE.

VI. Mathias de Cannart d'Hamale (fils de Guillaume et de Marguerite VAN BEELEN), seigneur de Gustingén, près d'Alcken, au pays de Liège, fit, le 25 mars 1578, le retrait de la moitié du fief de Cannart, acheté par son frère Jean (1). Il épousa Anne BENSTENRAEDT (aussi BENSENRAEDT), avec laquelle il demeura à Strüch, au pays de Fauquemont (Valckenburg). Cette dame était fille de Jean VAN BENSTENRAEDT (2), seigneur de Strüch, et de Marie DU CHÂTEAU. Ses quartiers étaient :

<i>Cannart.</i>	<i>van den Bosch.</i>
<i>van Beelen.</i>	<i>van Kessen.</i>
<i>Bellarme de Commune.</i>	<i>d'Eynatten.</i>
<i>Stevordt.</i>	<i>Strabach.</i>

Du dit mariage vint :

VII. Mathias de Cannart d'Hamale, mort le 15 septembre 1655 et enterré en la chapelle de Loon-op-t'Sandt. Il avait épousé à Rumpst, le 12 sept. 1626, Jeanne VAN BROUCHOVEN, ou VAN BROUCKHOVEN (3), décédée le 14 févr. 1633. Elle était fille de Roger VAN BROUCHOVEN, seigneur de Vechel et d'Erp, échevin de Bois-le-Duc, mort le 16 février 1656, et de Jeanne VAN HOORENBEKE, morte le 27 août 1652; petite-fille de Henri DE BROUCHOVEN, premier échevin de Bois-le-Duc, puis conseiller-receveur-général des aides

(1) Reliefs de la Salle de Curange, vol. 1568-1589, f^o 162.

(2) VAN BENSTENRAEDT : de gueules à l'écusson d'argent, entouré d'un orle de huit coquilles d'or (Fig. 26).

(3) DE BROUCKHOVEN : d'azur à trois fers de moulin d'or (Fig. 27).

au quartier de Bois-le-Duc en 1595, mort en 1604, et de Jeanne DE WEERDT, alias VAN DER STEGHEN, morte en 1605.

Le dit Henri DE BROUCHOVEN était fils de Pierre DE BROUCHOVEN, qualifié *edele en vrome joncker* (noble et vaillant damoiseau) dans son testament de l'an 1567, mort en 1570, à Bois-le-Duc, et de Judith VAN DOERNE, morte en 1593.

Mathias van Cannart d'Hamale fut, par sa dite femme Jeanne VAN BROUCHOVEN, père de deux enfants, savoir :

1^o Engelbert-François, qui suit.

2^o Gaspardine-Charlotte de Cannart d'Hamale, morte sans enfants le 14 avril 1658 et inhumée auprès de son père à Loon-op-t'Sandt. Elle avait été mariée, en 1652, avec Everard VAN DER SCHUEREN DE HAAGHOORT, capitaine de cavalerie, fils aîné d'Everard, chevalier de l'ordre de S^t-Michel, de France, seigneur de Haaghoort, et de Marie VAN CUYL.

Le dit Everard VAN DER SCHUEREN épousa, en secondes noces, en 1662, Antoinette VAN DEN KERCKOVE, ou VAN DEN KERCKHOVE.

VIII. Engelbert-François de Cannart d'Hamale naquit à Loon-op-t'Sandt le 19 mai 1629, mourut le 18 (le 12?) septembre 1665, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Massenhoven le 21 du même mois. Il avait épousé, le 18 janvier 1654, Martine-Angeline VAN DUNNE, dame en Turnhout, Beerse et Rode, laquelle lui survécut jusqu'au 9 février 1660. Cette dame était fille de Liévin VAN DUNNE (1), seigneur des dits lieux, et d'Angéline COOMANS. — De la dite alliance sortirent :

1^o Mathias, qui suit.

2^o Liévin-Adrien de Cannart d'Hamale, né à Oosterwyck le 27 sept. 1658, mort sans alliance.

3^o Erard de Cannart d'Hamale, aussi né à Oosterwyck, mort jeune.

IX. Mathias van Cannart d'Hamale, seigneur en Turnhout, Beerse et Rode, naquit le 28 octobre 1654, à Oosterwyck, et mourut le 29 novembre 1726; il fut inhumé à Turnhout. Il avait épousé, en premières noces, à Diest, en l'église de S^t-Sulpice, le 4 août 1675, sa parente, Madeleine-Françoise VAN CANNART D'HAMALE, née à Landwyck, décédée le 11 mai 1685, et enterrée à Massenhoven. Elle était fille de Jean van Cannart-d'Hamale, seigneur de la cour censale de Landwyck, et d'Anne-Marie VAN ARNHEM, mentionnés ci-devant.

Mathias van Cannart d'Hamale épousa, en secondes noces, à la maison de Landwyck, à Donck, le 24 janvier 1688, Marie-Thérèse VAN MECHELEN (2), née le 13 (selon d'autres le 23) mai 1660 et morte le 28 septembre 1728, enterrée à Turnhout. Cette dame était sœur de Liévine-Jossine VAN

(1) VAN DUNNE : de gueules à une quintefeuille d'argent, feuillée et tigée du même (Fig. 28).

(2) VAN MECHELEN : d'or à trois pals de gueules (Fig. 29).

MECHELEN, femme de Lambert de Cannart d'Hamale, précité, et fille, comme elle, de Jean VAN MECHELEN, échevin d'Anvers en 1663, mort en 1692, et de Susanne-Catherine (selon d'autres Susanne-Caroline) DELLA FAILLE.

Mathias de Cannart d'Hamale et ses deux femmes eurent quatorze enfants, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Engelbert-François-Erard, qui suit.

2^o Gaspardine-Charlotte de Cannart d'Hamale, née le 9 octobre 1678, religieuse aux Bons-Enfants (Bonnesfanten), à Hasselt, où elle trépassa le 13 décembre 1750, après 53 années de profession.

3^o Guillaume-Mathias de Cannart d'Hamale, né le 17 février 1681, mort sans laisser de postérité à Goes, en Zélande, le 21 février 1748.

4^o Marie-Esther de Cannart d'Hamale, née le 24 novembre 1682, morte le 10 janvier 1726, ayant épousé Henri BECX (1), veuf en premières nocces de N.... DE RYCKEL D'OIRBEECK.

5^o Jean de Cannart d'Hamale, né le 12 septembre 1684, mort le 20 décembre suivant.

(Du 2^d Lit.)

6^o Jean-Hyacinthe-Marie de Cannart d'Hamale, né le 7 septembre 1638, seigneur de Boortmeerbeeck, qu'il acquit le 27 mai 1754, et de Schoonenberg, mourut sans laisser de postérité, à Bruxelles, en la paroisse de Finisterræ, le 13 novembre 1771, et fut enterré à Boortmeerbeeck. Il avait épousé à Malines, en l'église de St-Jean, le 24 juillet 1726, Marie-Françoise DE HULDENBERGHE, dit VAN DER BORCHT (2), décédée à Malines en 1728, fille de François, seigneur d'Olmén, et de Marie-Anne DE ZOETE. Il épousa, en secondes nocces, à Bruxelles, en la dite paroisse de Finisterræ, le 29 juillet 1749, Florence-Caroline VAN DER MEERE (3), née au château de Voorde le 19 septembre 1707, décédée à Bruxelles, en la paroisse de St^e-Catherine, le 6 juin 1776, et enterrée à Boortmeerbeeck. Cette dame était veuve, en premières nocces, de son cousin-germain Charles-Louis VAN DER STEGEN (4), baron de Putte, avec qui elle avait été mariée à Voorde le 17 juin 1743, veuf de Marie-Madeleine DE BROUCHOVEN, baronne de Putte, — et fils de Jean-Adolphe comte VAN DER STEGEN et de Marie-Françoise VAN DER MEERE, né à Bruxelles le 8 novembre 1697, et y décédé le 8 juin 1748.

La dite Florence-Caroline VAN DER MEERE était fille de Jacques-Maximilien, seigneur de Voorde, et de Florence-Caroline DE GRAS.

7^o Maximilienne-Josèphe-Angéline de Cannart d'Hamale, née le 24 avril 1690, fille dévote, morte et enterrée à Weert.

8^o Ambroise-Jacques-Joseph-Louis de Cannart d'Hamale, né à Turnhout le

(1) BECX : de gueules à la bande d'argent, chargée de trois merlettes de sable (Fig. 30).

(2) DE HULDENBERGHE, dit VAN DER BORCHT : d'or à trois maillets de gueules (Fig. 31).

(3) VAN DER MEERE : d'azur à 3 feuilles de mûrier d'or (Fig. 32).

(4) VAN DER STEGEN : d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, et à la queue fourchue (Fig. 53).

28 septembre 1691, religieux à Postel, puis curé à Luycx-Gestel, où il mourut le 7 septembre 1741.

9° Jean-François-Antoine de Cannart d'Hamale, né le 28 mai 1693, mort sans alliance à Turnhout le 28 février 1725.

10° Anne-Marie-Thérèse de Cannart d'Hamale, née le 14 mars 1695, religieuse carmélite à Ruremonde, décédée le 2 mai 1752.

11° Bartholde-Alexandre-Mathias de Cannart d'Hamale, né le 24 mars 1698, chanoine de St-Jacques, à Anvers, y décédé le 30 novembre 1771, inhumé dans la sépulture de la famille de Santa-Cruz.

12° Reine-Jeanne-Victoire-Marie de Cannart d'Hamale, née le 10 sept. 1699, religieuse carmélite à Ruremonde.

13° Sibille-Jeanne-Joséphine de Cannart d'Hamale, née le 6 novembre 1696, morte le 3 octobre 1706.

Et 14° Catherine-Isabelle-Barbe de Cannart d'Hamale, née le 3 juin 1701, morte en 1707.

X. Engelbert-François-Erard de Cannart d'Hamale, fils aîné de Mathias et de sa première femme Madeleine-Françoise DE CANNART D'HAMALE, naquit au château de Darendael, à Oosterwyck, le 3 septembre 1677, et y fut baptisé le 14 du même mois. Il fut seigneur en Turnhout, Wittegracht, Beerse et Rode, mourut à Lierre le 9 août 1762, et y fut inhumé dans l'église de St-Gomare. Il avait épousé à Herenthout, le 19 juin 1723, Isabelle-Marie-Josèphe D'ARCÉ (1), laquelle trépassa à Westerloo, le 19 juillet 1756, et fut enterrée à Massenhoven. Cette dame était veuve, en premières noces, de Pierre HOENS (2), seigneur de Wittegracht, ex-mâtre DE PAPE, et fille de Martin D'ARCÉ, gouverneur du fort S^{te}-Marie, et de Gabrielle DE BARGAS y MACHUCA. — De la dite union sortit un fils unique, savoir :

XI. Mathias-Barnabé-Jean de Cannart d'Hamale, né à Lierre le 25 novembre 1724, seigneur de Wittegracht et en Turnhout, Beerse, Rode, etc., bourgmestre de Lierre en 1764, 1765 et 1766, mort en 17... Il avait épousé à Ruppelmonde, le 8 janvier 1756, dame Marie-Josèphe-Cornélie VAN ROYEN (3), dame de Steendonck, née le 25 septembre 1726, décédée au château de Ravesteyn, près de Lierre, le 8 juillet 1774, et enterrée à Ruppelmonde. Elle était fille unique de François-Ignace VAN ROYEN, licencié ès-lois, et de Jeanne-Catherine D'HANINS. — Dont sept enfants, savoir :

1° Marie-Françoise de Cannart d'Hamale, née le 18 mai 1757, à Ruppelmonde, décédée le 18 février 1810, à Bruxelles, ayant été mariée à Lierre, le 12 février 1787, avec Joseph-Philippe VAN DER STEGEN DE PUTTE, né à Bruxelles, en la paroisse de S^{te}-Catherine, le 17 septembre 1754, mort à

(1) D'ARCÉ : d'azur à cinq fleurs-de-lis de sable, à l'orle échiqueté d'argent et de gueules de deux traits (Fig. 34).

(2) HOENS : d'azur à trois lambels d'argent, le premier de cinq, le second de quatre et le troisième de trois pendants, posés l'un sur l'autre (Fig. 33).

(3) VAN ROYEN : d'azur à trois chevrons d'or (Fig. 36).

Bruxelles le 6 mai 1799. Il était fils de Philippe-Norbert-Marie VAN DER STEGEN, baron de Putte, et de Marie-Françoise baronne DE GRUTERE, sa première femme.

2° Florence-Charlotte-Guillielmine de Cannart d'Hamale, née à Ruppelmonde le 23 juillet 1758, morte à Lierre le 3 mars 1770.

3° Hyacinthe-Mathias, qui suit.

4° Jean-Alexandre-Ernest de Cannart d'Hamale, né à Lierre le 2 juillet 1761, mort à Herstal. Il avait épousé à Berlaer, le 20 thermidor an VII (7 août 1799), Reine-Antoinette-Josèphe DE WAEPENAERT (1), veuve d'Augustin-Joseph-Charles HUSMANS DE MERBOIS, née à Beveren, décédée à Campenhout le 22 septembre 1822, fille d'Emmanuel-Jean DE WAEPENAERT, chevalier, haut-échevin du pays de Termonde et bourgmestre de cette ville, et de Marie-Jeanne GOUBAU, sa seconde femme. De ce mariage vinrent quatre enfants, savoir :

A. Louise de Cannart d'Hamale.

B. Auguste-Hyacinthe-Joseph-Ghislain.

C. Emmanuel de Cannart d'Hamale.

D. Barbe de Cannart d'Hamale.

5° Alexandre-Joseph de Cannart-d'Hamale, né à Lierre le 19 août 1762.

6° Thérèse-Ghislaine-Augustine de Cannart d'Hamale, née à Lierre le 20 août 1763, Carmélite à Lierre, morte à Edimbourg (en Ecosse).

Et 7° Reine-Félicité de Cannart d'Hamale, née à Lierre le 19 juillet 1769, y décédée le 11 avril 1843.

XII. Hyacinthe-Mathias-Jean de Cannart d'Hamale, fils aîné de Mathias-Barnabé-Jean et de Marie-Josèphe-Cornélie VAN ROYEN, naquit à Lierre le 9 fév. 1760, et mourut le 11 février 1808, en la paroisse de St-Quentin, à Louvain, où il avait épousé, le 14 août 1792, Thérèse-Joséphine-Lambertine FRANTZEN (2). Cette dame, née à Louvain et y baptisée en la paroisse de St-Quentin, le 28 novembre 1772, était fille de Charles-Léonard et de Marie-Catherine-Lambertine PERSOENS. Elle mourut à Louvain le 23 janvier 1855, ayant eu de son dit mariage neuf enfants, savoir :

1° Mathias-Lambert-Hyacinthe de Cannart d'Hamale, né le 20 mai 1798, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Boom, mort le 2 juillet 1798, enterré à Héverlé-lez-Louvain.

2° Charles-François-Eugène de Cannart d'Hamale, né le 10 juin 1794, baptisé le 12 du même mois dans l'église de Boom, mort à Louvain le 19 septembre 1798, enterré à Héverlé.

3° Jean-Ernest-Henri de Cannart d'Hamale, né le 19 juin 1796, baptisé le même jour dans l'église de St-Michel, à Louvain, major de la garde civique, décédé en la dite ville le 2 décembre 1863.

(1) DE WAEPENAERT : de gueules à trois têtes humaines de carnation, armées chacune d'un casque d'acier poli (Fig. 37).

(2) FRANTZEN : d'argent à trois grappes de raisins au naturel, tournées vers la pointe de l'écu, tigées et feuillées de deux feuilles de sinople ; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent, couronné d'or (Fig. 38).

4° Joseph-Charles-Philippe de Cannart d'Hamale, né le 20 janvier 1798, à Louvain, et y baptisé en l'église de St-Michel, mort le 26 novembre 1801 et enterré à Héverlé.

5° Charles-Joseph de Cannart d'Hamale, né le 19 juillet 1799, à Louvain, et y baptisé le surlendemain en l'église de St-Michel, mort le 28 août 1801, enterré à Héverlé.

6° Reine-Thérèse-Jeanne de Cannart d'Hamale, née le 8 juillet 1801, morte le 25 février de l'année suivante, enterrée à Héverlé.

7° François-Joseph-Ghislain, qui suit.

8° Reine-Thérèse-Ghislaine de Cannart d'Hamale, née le 24 mars 1805, morte en 1808.

Et 9° François-Joseph-Constant-Ghislain de Cannart d'Hamale, né à Louvain le 10 février 1807, mort l'année suivante.

XIII. François-Joseph-Ghislain de Cannart d'Hamale, né à Louvain le 1 juin 1803, docteur en droit, sénateur de l'arrondissement de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, chevalier de la Légion d'honneur, commença sa carrière par être successivement avocat, juge (à défaut de titulaire), et capitaine de la garde civique mobilisée de Louvain.

Rentré dans la vie civile, il s'établit à Malines, nouvelle patrie qu'il adopta de bon cœur et à laquelle il voua toutes ses sympathies. Il y débuta par coopérer à la fondation de diverses institutions utiles : Société d'Horticulture, Jardin botanique, École de Chant, Société de Musique, Réunion lyrique, Société des Sciences médicales et naturelles, refuge pour les vieillards infirmes et incurables, Caisse de Prévoyance en faveur des ouvriers, Institut des Beaux-Arts, etc., etc.; partout son zèle et son activité furent mis à contribution, et il eut la satisfaction de voir toutes ces œuvres couronnées de succès.

En 1842, il entra au conseil d'administration de l'hospice Oliveten, refuge dont nous venons de parler et qu'il préside encore.

Élu conseiller communal en 1845, il fut nommé successivement membre de l'administration de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie de Musique, dont il devint le président; puis membre du conseil de patronage des condamnés libérés, membre de l'administration des Hospices civils, de l'administration du Mont-de-piété et du bureau administratif de l'Ecole moyenne.

En 1848, alors que le gouvernement sentit la nécessité de stimuler l'agriculture et de la pousser dans la voie du progrès, un arrêté ministériel le nomma membre de la commission directrice de l'exposition nationale d'agriculture et d'horticulture et membre de la commission spéciale chargée de l'organisation du premier congrès agricole de Belgique qui s'est réuni à Bruxelles le 21, 22, 23 et 24 septembre 1848.

C'est à cette occasion qu'un arrêté royal, rappelant les services rendus

dix-sept ans auparavant comme capitaine de la garde civique mobilisée de Louvain, lui conféra les insignes de chevalier de l'ordre de Léopold, insignes qu'il reçut des mains mêmes du Roi.

En 1850, un arrêté ministériel du 29 mars le nomma membre de la commission spéciale chargée d'apprécier les mémoires transmis au Ministère de l'Intérieur pour participer au concours institué par le précédent congrès, pour la rédaction du meilleur traité élémentaire de culture maraîchère. Il y remplit les fonctions de secrétaire-rapporteur.

Il prit également une part très active à la réorganisation de la garde civique, dont il reçut plus tard le commandement comme colonel de la légion, fonctions dont il crut devoir se démettre en 1853, alors qu'une malencontreuse loi vint porter atteinte à cette belle institution.

M. de Cannart est actuellement sénateur de l'arrondissement de Malines ;
Président de l'Hospice Oliveten ;

Président de la Caisse de Prévoyance en faveur des ouvriers de Malines ;

Président-fondateur de la Société royale d'Horticulture et de son magnifique jardin botanique ;

Président de la Fédération des Sociétés d'Horticulture de Belgique ;

Membre de la Commission provinciale d'Agriculture d'Anvers.

Président du Comice du 5^e district agricole ;

Président de la Société agricole du Nord, qui est une fédération des divers comices et sociétés agricoles de la province ;

Vice-président de la Société centrale d'Agriculture de Belgique et président d'honneur de la Société des conférences agricoles de Duffel.

Lors de l'organisation du premier Congrès de botanique et d'horticulture qui a siégé à Bruxelles en 1864, il en fut nommé président, et il fut successivement vice-président des mêmes Congrès à Amsterdam en 1865 et à Paris en 1867. Il fut également vice-président du Congrès pomologique de Namur en 1864 et de Bordeaux en 1868, où siégea le Congrès pomologique de France, dont il est un des membres titulaires.

M^r de Cannart d'Hamale a encore dirigé, en qualité de président, les travaux de la commission organisatrice de la belle, riche et intéressante exposition d'objets d'art religieux qui a eu lieu à Malines en 1864. Ce fut à cette occasion que le Saint-Père lui conféra les insignes de commandeur de l'ordre de S^t-Grégoire-le-Grand.

En 1865, un arrêté royal du 9 août le désigna pour faire partie de la commission organisatrice de l'exposition universelle de Paris, et un arrêté subséquent du 8 février 1867 le nomma membre titulaire du jury international. Il fut désigné pour la classe 88, dont il devint le président. L'empereur, pour le récompenser des services qu'il avait rendus à l'œuvre internationale, le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

M^r de Cannart, qui depuis plus de trente ans se consacre aux intérêts de l'horticulture et de l'agriculture, est membre de plusieurs sociétés de botani-

que, d'horticulture et d'agriculture de France, de Prusse et de Belgique. On lui doit divers écrits concernant les deux sciences qu'il affectionne particulièrement.

M^r François-Joseph-Ghislain de Cannart d'Hamale a épousé, en premières noces, le 11 octobre 1831, à Malines, Catherine-Antoinette-Ghislaine DE MEESTER (1), née à Malines le 17 février 1804, et y décédée le 30 mars 1858, fille de Pierre-Joseph-Ghislain DE MEESTER, membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, et de Madeleine-Antoinette-Ghislaine BACKX. Il a épousé, en secondes noces, à Malines, le 12 février 1863, sa belle-sœur Marie-Joséphine-Valentine-Julie DU TRIEU-DE TERDONCK, née à Malines le 12 avril 1825, veuve de Gaspard DE MEESTER, et fille de Charles-Augustin-Jean baron DU TRIEU-DE TERDONCK (2), sénateur, et de Barbe-Sophie-Pétronille PIERETS DE CROONENBURGH (3).

**Copie d'une Attestation délivrée en 1662 par P. A. de Launay, premier
roi d'armes à titre de Brabant.**

*Guillaume de
Cannart, escuyer,
vivant en l'an
mille cinq
cent et nonante.*

*Dam^{lle} Marguerite
van Beelen,
femme du seigneur
Guillaume
de Cannart.*

*Jean van
Benstenraedt,
escuyer,
seigneur de
Struche.*

*D^e Marie de
Chesteau ou
Chasteau, femme
du seign^r Jean van
Benstenraedt.*

*Mathe ou Mathieu
de Cannart, escuyer,
frère de Jean, seigneur
de Cannart,
au comté de Loos.*

*Anne de Bens-
tenraedt, femme de
Mathieu de
Cannart.*

*Mathieu van
Cannart, escuyer.*

« Nous Pierre-Albert de Launay, chevalier, baron de Launay et du S^t-Empire, premier roy d'armes provincial de ces Pays-Bas du tiltre de Brabant pour Sa Majesté, etc., certifions et attestons à tous qu'il appartiendra d'avoir dressé ces quatre quartiers du seign^r Matthieu de Cannart (scavoir de Cannart, van Beelen, van Benstenraedt et de Chesteau), et qu'ils sont d'ancienne noblesse, mesmement que celui de Cannart est extrait par succession de temps et représentation de personnes de illustre maison de Hamal, dont les marquis de Trasignies, comtes de

(1) DE MEESTER : de sable à neuf tourteaux d'or posées en croix (Fig. 39).

(2) DU TRIEU : d'azur à l'étrier à l'antique d'argent, lié de gueules, accompagné de trois étoiles à six rais d'or. Devise : *Bien faire et ne rien craindre* (Fig. 40).

(3) M^r François DE CANNART D'HAMALE porte ses armes écartelées avec celles de FRANTZEN. (Voyez la planche principale de cette notice.)

Comignies, barons de Vierves, sont aussi extraicts, selon qu'il nous est apparu par divers tiltres, chartres et aultres enseignements dignes de foy, et spécialement de la comté de Looz, d'où la dicte maison est originaire, comme aussi de ce duché de Brabant, en foy de quoy avons faict la présente soubz nostre signature et séel, à Bruxelles, le 14^e jour de may 1662.

» (Signé) P. A. de Launay, et scellé de son scel imprimé en hostie rouge. »

« Nous bourguemres, eschevins et conseil de ceste ville de Bruxelles, au duché de Brabant, certifions et déclarons à tous ceux qui ces présentes verront, que Mess^{re} Pierre de Launay, chl^r, baron du dit lieu et S^t-Empire, est premier roy d'armes provincial de ces Pays-Bas du tiltre de Brabant, etc., et qu'on a tousjours donné comme on donne à tous ses certificats et actes entière foy et créance en jugement en hoirs. En tesmoing de quoy nous avons fait signer ces pñtes d'un de nos secrétaires et seeler du seel secret de la ditte ville. Fait en icelle, le 14^e may 1662.

» (Signé) De Condés, et seillé du seel de la d^e ville, imprimé en hostie verde. »

« Je soussigné, escuyer, roy d'armes ordinaire de Sa Majesté du tiltre d'Artois, certifie et atteste à tous ceux qu'il appartiendra, que les quatre quartiers dépeints et blasonnez au blanc de cette, savoir : de Cannart, van Beelen, van Bensten-raedt et de Chesteau, sont d'ancienne et bonne noblesse, et qu'ils touchent le S^r Matthieu de Cannart, escuyer, etc., en foy de quoy j'ai faict la présente à Bruxelles, le 20^e jour du mois de may 1662.

» (Signé) H. Prevost, de le Val, et scellé de ses armes, imprimé en hostie blanche. »

Au dos de cette pièce se trouve ce qui suit.

« Nous bourgemres, eschevins et conseil de cette ville de Bruxelles, au duché de Brabant, certifions et déclarons à tous ceux qui ces présentes verront, que le S^r Henry Prevost de le Val, escuyer, est roy d'armes de Sa Majesté au tiltre d'Artois, et qu'on a tousjours donné à tous ses actes et attestations entière foy, de quoy nous avons fait signer ces présentes d'un de nos secrétaires, et seeler du scel secret de la dite ville; fait en icelle, le vingtiesme jour de mai 1662.

» (Signé) Jac. de la Sauz (?), et aussi seelé du seel de la ditte ville.

» Collationné contre son original, escrit et peint comme ci-devant, la présente copie y est trouvée accorder par moy Guillaume Van der Cruysen, notaire royal du nombre de la ville d'Anvers.

» Fait à Anvers, le 27 juin 1705.

» (Signé) G. V. Cruysen, not. reg. G. A. 1705. »

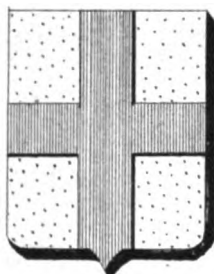
Remarque. L'attestation ci-dessus est ornée de sept b'asons coloriés, savoir trois de la famille de Cannart, puis un de van Beelen, deux de Benstenraedt et un de Chasteau.



DE CLEBSATTEL de CERNAY.

FAMILLE DE CLEBSATTEL DE CERNAY.

1



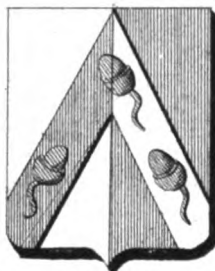
D'ANDLAW.

2



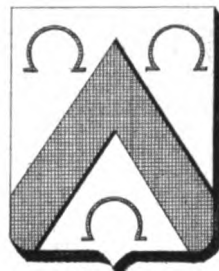
DE FERRETTE.

3



MUNCH.

4



DE KESSELRING.

5



DE REINACH
DE FRÖNINGEN.

6



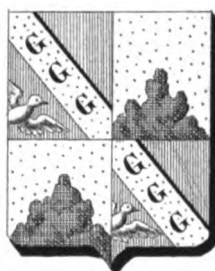
DE LA MANCYE
DE CLAIRAC.

7



MAES.

8



GERVAIS DE S'-LAURENT.

9



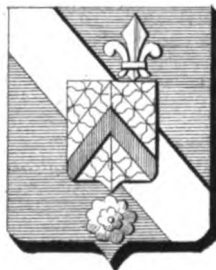
DE SALZE.

10



DE KERCADO-MOLAC.

11



DE SENZEILLE.

12



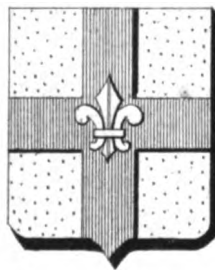
DE FUSCO-MATALONI.

13



DE WAHA.

14



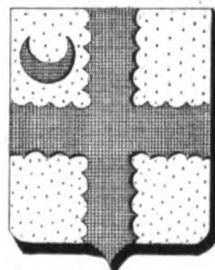
DE MENTEN.

15



BERGERET.

16



DU HAMEL.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LA FAMILLE

DE CLEBSATTEL DE CERNAY.

ARMES : écartelé, aux 1 et 4 d'or au sapin de sinople, terrassé du même; aux 2 et 3 de gueules à une tête et col de bouquetin d'argent. L'écu couvert d'une couronne de marquis et supporté par deux lions d'or. Devise : EIN MANN, EIN WORT.

La maison DE GEBSATTEL ou CLEBSATTEL est une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la Franconie, où, dès le XII^e siècle, elle occupait un rang élevé dans la noblesse et où elle avait entrée dans tous les chapitres nobles.

Goetz ou Gunther de cette famille était châtelain du château de Gebe-Sede, près de Rothembourg, en Franconie. La tradition rapporte que les descendants de ce Gunther prirent le nom de ce château et le transmirent jusqu'à leurs descendants actuels. Arno, fils de ce Gunther, servait sous Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne, et fut tué à la prise de Milan, en 1161.

On remarque encore parmi les membres de cette famille des chevaliers et des commandeurs de l'ordre teutonique, des chanoines de Bamberg et de Wursbourg, des magistrats, des généraux et un prince du S^t-Empire, Jean-Philippe de Gebsattel, évêque de Bamberg, mort en 1619.

Vers 1625, pendant la guerre de trente ans, un cadet de cette famille, François-Philippe DE CLEBSATTEL, capitaine d'une compagnie de reitres au service du S^t-Empire, vint s'établir à Thann, dans la Haute-Alsace, et fut la souche de la branche de la famille de Clebsattel, établie en Belgique et en France, et qui fait l'objet de cette notice.

- I.** François-Philippe de Clebsattel, capitaine d'une compagnie de reîtres au service du St-Empire, vint s'établir à Thann, dans la Haute-Alsace, vers 1620. La tradition ainsi qu'une chronique de la ville de Thann rapportent que, pendant la guerre de trente ans, étant poursuivi de près par l'ennemi au passage de St^e-Marie-aux-Mines, il sauta avec son cheval d'une hauteur prodigieuse, et ne se tua pas parce qu'il avait fait un vœu à la Vierge du Vieux-Thann. On voit encore dans l'église de cette petite ville un ancien tableau représentant ce miracle. — Il épousa une dame dont le nom ne nous a pas été conservé et qui le rendit père de :
- II.** François de Clebsattel, grand-bailli de la ville de Thann, où il est cité dans un acte de l'année 1650, et où il épousa une dame dont nous ignorons le nom. De cette union sortirent :
- 1^o François-Louis, qui suit.
 - 2^o N.... de Clebsattel, qui fut femme du prévôt de Lanser.
 - Et 3^o Jean-Sébastien de Clebsattel, chanoine et doyen du chapitre de Thann.
- III.** François-Louis de Clebsattel, licencié ès-lois, avocat au conseil souverain d'Alsace, fut nommé grand-bailli de Thann, par lettres patentes du 9 janvier 1683, et décéda en cette ville le 19 janvier 1733. Il avait épousé, le 30 décembre 1688, Marie-Elisabeth HUG DE WINTERBACH, laquelle ne lui survécut que jusqu'au 15 avril de la dite année 1733. Elle était fille de Jean-Sébastien HUG, chevalier, seigneur de Winterbach, conseiller au parlement de Metz, et de Marie-Barbe D'ANDLAW (1). Leurs enfants furent :
- 1^o François-Christophe-Antoine, qui suit.
 - 2^o Anne-Elisabeth de Clebsattel, née à Thann le 13 janvier 1691, décédée le 30 mars 1721, ayant épousé à Thann, le 23 mai 1720, François-Antoine DE FERRETTE (2), seigneur d'Auxelles, fils de François-Matron DE FERRETTE, seigneur d'Auxelles, et de Marie-Lucrèce MUNCH (3).
 - 3^o Thibaut-Xavier-Auguste, né à Thann le 28 août 1692.
 - 4^o Anne-Marie-Ursule, née à Thann et y baptisée le 30 juin 1694.
 - 5^o Marie-Louise-Françoise de Clebsattel, née à Thann le 25 août 1695, morte en 1730. Elle avait épousé, le 9 juin 1723, Joseph-Daniel DE PESCHERY, capitaine au régiment de Rozen, cavalerie, au service de France, puis lieutenant-colonel au régiment de cavalerie de Hermenstal, enfin lieutenant-gouverneur de la Haute-Alsace et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis.
 - 6^o Marie-Jeanne de Clebsattel, née à Thann et y baptisée le 29 juin 1706, mariée, le 18 février 1721, à François-Antoine NEFFS, grand-bailli d'Altkirch, fils de Valentin, aussi bailli d'Altkirch.

(1) D'ANDLAW : d'or à la croix de gueules (Fig. 1).

(2) DE FERRETTE : de gueules à deux truites adossées d'or (Fig. 2.)

(3) MUNCH : parti d'argent et de gueules, au chevron de l'un en l'autre, chargé de trois glands versés au naturel (Fig. 3.)

IV. François-Christophe-Antoine de Clebsattel, chevalier, seigneur de Cernay, Boron, Traubach, Gevenatt, Niderhoff, etc., naquit à Thann le 7 avril 1689 et y fut baptisé le 10 du même mois. Il fut grand-bailli de la ville de Thann et grand-veneur du duc de la Melleraye, et mourut à Thann le 11 janvier 1760. Il avait épousé, par contrat du 18 janvier 1714, Marie-Sybille DE KESSELRING, dame de Wintzenheim (1), fille de Jean-Philippe DE KESSELRING, seigneur du dit lieu, capitaine au corps royal de la maréchaussée de France, et de Jeanne-Elisabeth comtesse DE REINACH DE FRÖNINGEN (2). De leur union vinrent :

1° Paul-Jules-Octave de Clebsattel, né à Thann et tenu sur les fonts baptismaux, le 12 novembre 1714, par le duc de la Melleraye et la comtesse de Rozen. Il embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine de Thann et trépassa le 29 avril 1742.

2° Marie-Françoise, née à Thann et baptisée le 9 janvier 1716.

3° François-Célestin, qui suit.

4° François-Philippe-Louis, qui forma la *Seconde Branche*.

5° Wolfgang-Antoine de Clebsattel, dit de Kesselring, chanoine de l'église de Thann, où il avait été baptisé le 5 mai 1722.

Et 6° Joseph-Wolfgang-Melchior de Clebsattel, né à Thann et y baptisé le 9 avril 1726.

V. François-Célestin de Clebsattel, baron de Cernay, seigneur de Niderhoff, d'Ober-et Nider-Traubach, Gevenatt, Wintzenheim, Boron et Steinbach, naquit à Thann et y fut baptisé le 24 mai 1717. D'abord capitaine au régiment de *Ponthieu*, infanterie, au service de France, par commission du 2 février 1742, ensuite capitaine de grenadiers au régiment de *Provence*, et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, pour la belle conduite qu'il avait tenue pendant la guerre de sept ans, enfin commandant pour le roi des ville et château de Belfort, par commission du 27 septembre 1762. Il avait épousé à Bergues-St-Winoc, en Flandre, le 8 mars 1761, Marie-Louise-Dorothée DE LA MANCYE DE CLAIRAC, née à Bergues-St-Winoc le 4 mai 1739, fille de Louis-André DE LA MANCYE DE CLAIRAC (3), brigadier des armées de France, chevalier des ordres royaux et militaires de St-Louis et de St-Lazarre, ingénieur en chef de Bergues-St-Winoc, et de Marie-Josèphe MAES (4). Il épousa, en secondes noces, à Belfort, le 23 février 1765, Marie-Louise-Gertrude GERVAIS DE St-LAURENT, décédée à Colmar le 20 janvier 1801, fille de Louis GERVAIS DE St-LAURENT (5), capitaine au régiment de *Piémont*, infanterie, au

(1) DE KESSELRING : d'argent au chevron de sable, accompagné de trois anneaux de chaudron de sable (Fig. 4).

(2) DE REINACH DE FRÖNINGEN : d'or au lion de gueules, masqué et chaperonné d'azur (Fig. 5).

(3) DE LA MANCYE DE CLAIRAC : d'azur au lion d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même (Fig. 6).

(4) MAES : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une doire posée en fasce du même (Fig. 7).

(5) GERVAIS DE St-LAURENT : écartelé, aux 1 et 4 de gueules à une bande d'or, chargée de trois G de sable, et une colombe d'argent naissant de l'angle sénestre de l'écu; aux 2 et 3 d'or à un rocher de sable (Fig. 8).

service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, et de Madeleine DU PART. — De ce deux mariages naquirent :

(Du 1^{er} Lit.).

1^o Marie-Louise-Sybille-Célestine-Flore de Clebsattel de Cernay, mariée, le 9 mars 1784, à Armand DE SALZE (1), chevalier, maréchal-de-camp au service de France, commandant de Bergues-St-Winoc et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

(Du 2^d Lit.)

2^o Anne-Claudine-Fortunée, morte célibataire.

3^o Marie-Gertrude-Célestine-Victoire de Clebsattel de Cernay, née à Belfort le 10 juin 1765, mariée à Corentin-Joseph LE SÉNÉCHAL DE KERCADO, marquis de Molac (2), lieutenant-général au service de France, grand'croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis, gouverneur de Quimper, veuf de sa cousine Marie-Louise LE SÉNÉCHAL DE KERCADO.

4^o Marie-Anne-Claudine-Françoise-Louise de Clebsattel de Cernay, née à Belfort le 8 mai 1767, mariée à Emmanuel-Philibert-Suzanne marquis LUZERNE DE RORA, de Champion, en Piémont.

5^o Isaac-Gabriel-Anne-Armand-Charles, qui suit.

6^o Catherine-Louise-Fortunée de Clebsattel de Cernay, née à Belfort le 26 novembre 1772, mariée au chevalier Charles MALABAYA, de Turin.

7^o Charles-Eugène de Clebsattel de Cernay (senior), seigneur de Traubach et de Niderhoff, né à Belfort le 4 avril 1774, chef de bataillon au 21^e régiment de ligne au service de France, chevalier des ordres de St-Louis et de la Légion d'Honneur, décoré de l'ordre du Lis. Il épousa Anne-Henriette-Alexandrine-Claire DE FRANCALMONT.

8^o Charles-Eugène de Clebsattel de Cernay (junior), seigneur de Traubach et de Niderhoff, né à Belfort le 22 avril 1775, admis à l'école militaire de la Flèche le 12 juillet 1784, sur preuves de noblesse certifiées par d'Hozier, juge d'armes de France, le 24 mars 1784, puis capitaine de frégate dans la marine royale de France.

9^o Louise-Eulalie-Célestine-Flore.

Et 10^o Catherine-Henriette-Sophie de Clebsattel de Cernay.

VI. Isaac-Gabriel-Anne-Armand-Charles baron de Clebsattel de Cernay, seigneur de Niderhoff, Traubach, Boron, Wintzenheim, etc., naquit à Belfort le 18 juin 1768. Il entra, le 22 mai 1778, à l'école militaire de Pont-à-Mousson, sur preuves de noblesse, certifiées par d'Hozier, juge d'armes de France, le 7 mars 1778. Nommé sous-lieutenant au régiment *Colonel-général*, infanterie, au service de France, par commission du 4 avril 1784, il émigra en 1791, servit dans l'armée des Princes de Bourbon, rassemblée à Coblenz, puis dans l'armée sarde, où il

(1) DE SALZE : d'azur au lion d'or, couronné du même (Fig. 9).

(2) DE KERCADO-MOLAC : d'azur à neuf mâcles d'or, 5, 3 et 3, accolées et aboutées (Fig. 10).

devint capitaine au régiment de dragons de *Piémont*, en 1796. Ce fut aussi pendant son émigration qu'il fut reçu chevalier de Malte. Rentré en France, il fut nommé capitaine au 21^e régiment de dragons en 1803, chevalier des ordres royaux et militaires de St-Louis et de la Légion d'Honneur, sous la Restauration, et mourut à Metz le 2 septembre 1823. Il avait épousé, le 28 février 1810, Marie-Ange-Flore-Adélaïde-Alphonsine-Michelle-Josèphe baronne DE SENZEILLE (1), née au château de Serainchamps le 23 août 1781, fille d'Arnould-Mathias-François-Joseph DE SENZEILLE, baron de Soumagne et de Han-sur-Lesse, seigneur de Fraineux, Nandrin, Soheit, Hustinay, Hamerenne et de la Motte, chambellan de S. M. I. et R. Ap., membre de l'état noble du Luxembourg, et d'Adélaïde-Justine-Joséphine comtesse DE FUSCO-MATALONI (2), dame de l'ordre de la Croix étoilée. De ce mariage :

1^o Armand-Alphonse, qui suit.

Et 2^o Justine-Adélaïde de Clebsattel de Cernay, née à Paris le 24 février 1814, décédée à Liège le 17 juin 1846.

VII. Armand-Alphonse baron de Clebsattel de Cernay, naquit à Metz le 12 octobre 1812, et mourut au château de Fraineux le 26 octobre 1855. Il avait épousé, le 13 octobre 1842, Emérence-Louise-Emmanuelle baronne DE WAHA-BAILLONVILLE (3), née au château de Hornes le 27 janvier 1824, fille de François-Guillaume-Joseph baron DE WAHA-BAILLONVILLE et de Jeanne-Catherine-Josèphe DE MENTEN DE HORNES (4). Elle s'est remariée, en secondes noces, le 16 octobre 1861, à Lambert-Richard-Edmond DE RYCKMAN DE BETZ, né à Louvain le 12 septembre 1813, fils de Jean-Justin-Lambert DE RYCKMAN DE BETZ, sénateur, et de Pétronille-Anne-Jeanne VAN DER BEKEN-PASTEELS. De la dite alliance sont issus :

1^o Jean-Charles-Marie-Armand-Emmanuel, qui suit.

Et 2^o Marie-Ange-Henriette de Clebsattel de Cernay, née au château de Hornes le 21 mai 1849.

VIII. Jean-Charles-Marie-Armand-Emmanuel baron de Clebsattel de Cernay, né au château de Hornes le 4 avril 1847.

DEUXIÈME BRANCHE.

V^{BIS}. François-Philippe-Louis de Clebsattel, fils de François-Christophe-Antoine et de Marie-Sybille DE KESSELRING, naquit à Thann et y fut baptisé le 9 février 1720. Il fut seigneur de Traubach, avocat au conseil souverain

(1) DE SENZEILLE : d'azur à la bande d'or, accompagnée en chef d'une fleur-de-lis d'argent, et en pointe d'une rose du même. Sur le tout un écusson vairé en chevron, chargé d'un chevron de gueules et couronné d'or (Fig. 11).

(2) DE FUSCO-MATALONI : d'azur au lion d'or, couronné du même, armé et lampassé de gueules (Fig. 12).

(3) DE WAHA : de gueules à l'aigle d'hermines, becquée et membrée d'or (Fig. 13).

(4) DE MENTEN : d'or à la croix de gueules, chargée en abîme d'une fleur-de-lis d'argent (Fig. 14).

d'Alsace, grand-bailli de la ville de Thann et mourut le 20 avril 1796. Il avait épousé, le 23 août 1751, Claire-Barbe DE MENWEEG, née en 1729, décédée le 22 janvier 1799, fille de Joseph-Jacques-Balthazar, conseiller au conseil souverain d'Alsace. De ce mariage vinrent quatorze enfants, savoir :

1° Sybille-Claire-Barbe de Clebsattel, née à Thann le 30 octobre 1752.

2° François-Joseph-Antoine de Clebsattel, né à Thann le 17 septembre 1753, décédé le 31 janvier 1754.

3° Marie-Anne-Béatrix de Clebsattel, née le 1 avril 1755.

4° Aloyse-François-Joseph de Clebsattel, né à Thann le 18 avril 1756, juge-de-peace à Thann, où il mourut le 26 novembre 1824, célibataire.

5° Marie-Angélique-Antoinette de Clebsattel, religieuse de l'ordre de S^t-Dominique, née à Thann le 11 avril 1757, décédée le 16 janvier 1815.

6° François-Joseph-Célestin-Aloyse de Clebsattel, né le 29 mai 1758, mort enfant.

7° Joseph-Antoine de Clebsattel, né le 14 juin 1759, décédé le 7 avril 1760.

8° François-Joseph-Jean-Baptiste de Clebsattel, né le 10 juin 1760, officier au service d'Espagne, où il mourut.

9° Marie-Anne de Clebsattel, née le 4 juin 1761.

10° Béatrix-Marie-Ursule de Clebsattel, née le 23 juillet 1762, décédée le 12 octobre 1837, célibataire.

11° Joseph-Antoine de Clebsattel, né le 23 octobre 1763, décédé le 14 février 1764.

12° Marie-Anne-Antoinette de Clebsattel, née le 26 janvier 1765, décédée le 15 août de la même année.

13° Marie-Françoise-Ursule de Clebsattel, née le 13 juillet 1766, décédée le 19 avril 1837, ayant été mariée, le 16 août 1803, à Gilbert-Elisabeth BERGERET (1), général de brigade au service de France, décédé, le 8 janv. 1811, à Thann.

14° Marie-Anne de Clebsattel, née le 8 octobre 1767, décédée le 6 janvier 1815, ayant été mariée à François-Anrable DU HAMEL, seigneur de Canchy et du Mesnil, qui lui survécut jusqu'au 4 décembre 1827. Il était fils de François-Louis-Théoneste DU HAMEL, seigneur de Canchy et du Mesnil, capitaine au régiment *Royal-Allemand*, cavalerie, au service de France, chevalier de S^t-Louis (2).

Et 15° Louise, décédée célibataire à Thann le 14 octobre 1837.

(1) BERGERET : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un mouton paissant sous des rayons sortant de l'angle du chevron, le tout aussi d'or (Fig. 13).

(2) DU HAMEL : d'or à la croix engrêlée de sable, cantonnée au 1^{er} d'un croissant du même (Fig. 16).

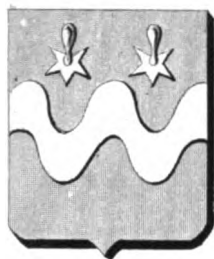




RAALEN.

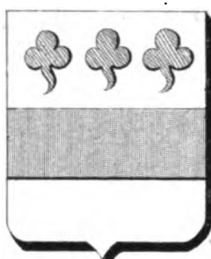
FAMILLE RAELLEN.

1



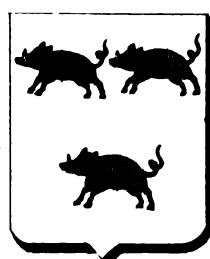
LAUWICK.

2



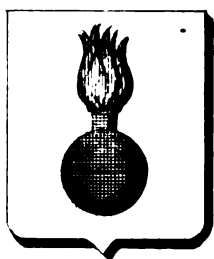
DE NEUNINCK.

3



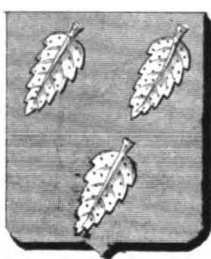
EVERAERT.

4



BOM.

5



VAN DER MEEREN.

6



DOMMER DE POLDERSVELT

7



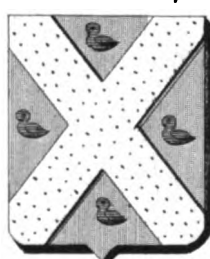
STROOBANT.

8



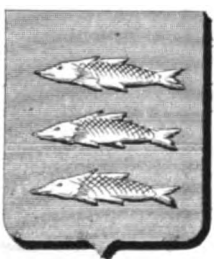
VAN POUCKE.

9



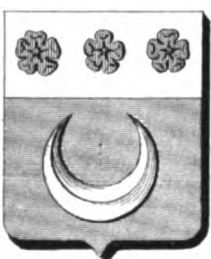
DE ROO.

10



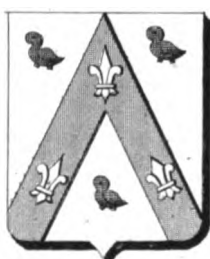
VAN DE VYVERE.

11



DE POTTER.

12



WOUTERS.

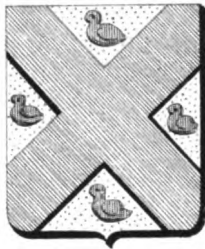
FAMILLE BAELEN.

13



HANNECART.

14



DE LE SALLE.

15



CLINQUÈ.

16



DE LE PLEUS, DIT PLEUS.

17



MEURILLON.

18



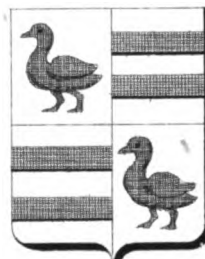
CUVEIER.

19



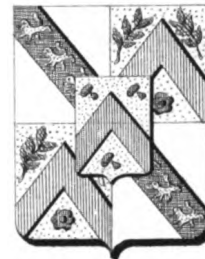
VAN ELSLANDE.

20



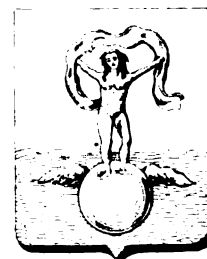
VAN RUTHEN, DIT VAN RULLEN.

21



HAMELINCK.

22



GROVERMAN.

23



DE MEULENAERE.

24



DE ROUCY.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

sur la

FAMILLE RAELLEN,

Anciennement **RAELIN, RAELEN.**



ARMES : *coupé d'or et de sable, à trois hures de sangliers de l'un en l'autre, défendues d'argent; l'écu timbré d'un casque d'argent, grillé, liséré et couronné d'or, assorti de son bourlet et de ses lambrequins d'or et de sable, et au-dessus, en cimier, une hure de sanglier de sable, défendue d'argent, entre un vol adossé par ses ailerons, dont une partie à dextre est d'or, et l'autre à sénestre de sable (1).*



La famille **RAELLEN** (anciennement *Raelin, Raelen*) est originaire de la ville de Menin; vers la fin du XVI^e siècle, une branche s'établit à Comines pour se fixer, au milieu du siècle suivant, à Gand, où elle s'est éteinte. Cette famille contracta, tant à Menin qu'à Comines, à Gand et à Alost, des alliances distinguées dans la noblesse et la magistrature. Deux de ses membres s'illustrèrent par leur science et méritèrent une place dans les *Mémoires sur l'histoire littéraire* de Paquot. Le diplôme de noblesse de la famille *Raellen* date de 1721; mais c'est un diplôme *confirmatif*; on a toujours considéré cette famille comme étant d'une ancienne souche patricienne (2). Nous nous bornons ici à donner la branche de Comines.

I. MARTIN RAELLEN, échevin de Comines, né vers 1570, épousa, vers 1595, MAR-

(1) Voyez *Nobiliaire des Pays-Bas* (notre édition), p. 1609.

(2) C'est ainsi que dans le supplément à l'*Histoire van Belgis*, de Marc van Vaernewyck, il est dit au sujet d'Hubert Raellen, cité parmi les Gantois célèbres : « *uyt een edel geslacht* », ce qui concorde du reste avec les termes du diplôme délivré par l'empereur Charles VII à Jean-Baptiste Raellen, seigneur de *Ten Bulcke*.

GUERITE DE MEUNINCK. Il décéda à Comines le 14 août 1631; son épouse ne lui survécut que de quelques jours.

De ce mariage sont issus :

1^o *Claire Raellen*, qui épousa *Antoine Lauwick* (et dont la postérité sera rapportée après celle de ses frères).

2^o *Jean Raellen*, qui suit.

3^o *Georges Raellen*, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère Jean.

4^o *Gilles Raellen*, qui épousa, le 19 décembre 1628, à Comines, *Françoise Bouten*. Les témoins furent : Martin Raellen et Jean Raellen. *Françoise Bouten* décéda le 24 septembre 1640; Gilles Raellen mourut également jeune. Leurs enfants furent placés sous la tutelle de leurs oncles Noël Bouten et Jacques Raellen, ainsi qu'il résulte d'un acte passé devant les échevins de Comines, le 9 décembre 1653. Gilles Raellen épousa en secondes noces, le 10 juillet 1641, *Françoise des Remaux*, en présence de Georges Raellen et d'Antoine Serruus.

Du mariage de Gilles Raellen et de *Françoise Bouten* sont issus, tous nés à Comines :

A. *Martin Raellen*, né le 26 août 1629, tenu sur les fonts par Martin Raellen et Catherine Tevels.

B. *Marguerite Raellen*, née le 23 mars 1631, tenue sur les fonts par Noël Bouten et Marguerite de Meuninck.

C. *Marie Raellen*, née le 11 janvier 1634, tenue sur les fonts par Robert Busynne et Martine Bouten.

D. *Gilles Raellen*, né le 26 avril 1636, tenu sur les fonts par Jean Raellen et Marie Casier.

5^o *Jacques Raellen*, encore cité en 1658.

II. JEAN RAELEN (fils de Martin et de Marguerite de Meuninck ⁽¹⁾) épousa, le 8 novembre 1620, à Comines, **MARIE SERRUUS**, fille de Maillard Serruus et de Jacqueline de la Barre. Les témoins furent Martin Raellen, Guillaume de Clercq, etc.

De ce mariage sont issus :

1^o *Pierre Raellen*, né à Comines le 30 novembre 1622, tenu sur les fonts par Maillard Serruus et Marguerite de Meuninck, épouse de Martin Raellen, qui épousa *Catherine Reyniers*. De ce mariage est issue :

Jeanne-Marie Raellen, née à Gand (St-Jacques) le 23 août 1666, tenue sur les fonts par Martin Raellen et Jeanne van Poucke.

2^o *Robert Raellen*, né à Comines le 15 juillet 1624, tenu sur les fonts par Robert Busynne et Jeanne de Meuninck.

3^o *Georges Raellen*, qui suit.

4^o *Louise Raellen*, née à Comines le 29 novembre 1628, tenue sur les fonts par Jacques Willot, seigneur de Pernes, et Louise Vertrissen. Elle épousa,

(1) DE MEUNINCK : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois trèfles de sinople (Fig. 2).

le 8 janvier 1665, à Gand (S^t-Jacques), *Jean-Baptiste van de Vyvere* (1), fils de Jean van de Vyvere et d'Anne de Craene, en présence de Jean van den Broucke et de M^e Jean van de Wiele. Elle décéda à Gand (S^t-Jacques) le 3 décembre 1713.

5^o *Jean Raellen*, dont la postérité sera rapportée après celle de Georges.

6^o *Maillard Raellen*, né à Comines le 29 mai 1633, tenu sur les fonts par François de Leu, remplaçant Pierre de Leu, et Jeanne Beernaerts. Il épousa à Comines, le 17 avril 1662, *Marie Senave*. Les témoins furent Antoine de Creen, Jean Raellen et Jacques Lauwick. Il fut parrain, en 1666, à Comines, d'un des enfants du même Jacques Lauwick. L'année suivante, il figure encore avec son épouse sur une liste des habitants de cette ville; en 1668, il habitait Gand.

Du mariage de Maillard Raellen et de Marie Senave est issue :

Martine Raellen, née à Gand (S^t-Jacques) le 30 juillet 1668, tenue sur les fonts, le lendemain, par Jean Raellen et Pétronille Everaert.

III. *GEORGES RAELEN*, seigneur de Ten Bulcke (fils de Jean et de Marie Serruus), né à Comines le 27 janvier 1627, épousa, le 15 février 1654, à Gand (S^t-Jacques), *PÉTRONILLE EVERAERT* (2), fille d'Hubert Everaert et de Jacqueline de Luttre. Les témoins furent Pierre Raellen et Gilles Huybrecht. Georges Raellen décéda à Gand le 1 avril 1694, Pétronille Everaert dès le 9 juin 1676. Ils furent enterrés ensemble dans l'église de S^t-Jacques, sous une pierre tombale que l'on y voit encore aujourd'hui.

De ce mariage sont issus, tous nés à Gand (S^t-Jacques) :

1^o *Anne Raellen*, née le 6 décembre 1654, tenue sur les fonts par Jean Raellen et Anne van der Vynckt (épouse, en secondes noces, de son grand-père Hubert Everaert). Anne Raellen mourut jeune.

2^o *Liévine Raellen*, née le 10 octobre 1655, tenue le lendemain sur les fonts par Georges Raellen (le vieux) et Jeanne Everaert.

3^o *Hubert Raellen*, né le 14 novembre 1656, tenu sur les fonts, le 19, par Hubert Everaert et Louise Raellen. Il fit sa philosophie au Collège du Porc, à Louvain, et fut proclamé *primus* de l'Université en 1677. Après avoir étudié la théologie, il obtint une chaire de philosophie, et la remplit jusqu'en 1686, époque à laquelle il devint curé de S^t-Quentin à Louvain. Il prit alors le grade de licencié en théologie, et exerça les fonctions pastorales pendant vingt-huit années, au bout desquelles il passa à l'abbaye de Forêt, près de Bruxelles, pour y être directeur des religieuses de cette maison. C'est là qu'il mourut le 8 mai 1721. On lui doit la dernière édition du pseautier de Regnier Snoy (*Psalterium paraphrasibus illustratum, authore Raynerio Snoy. Novissima editio*. Lovanii, Guill. Stryckwant, 1704; in-12). Hubert Raellen créa une bourse pour l'étude de la rhétorique et de la philosophie, en y

(1) *VAN DE VYVERE* : d'azur à trois poissons rangés en fasce d'argent (Fig. 10).

(2) *EVERAERT* : d'argent à trois sangliers de sable, 2 et 1 (Fig. 5).

appelant les membres de sa famille, et à leur défaut des Gantois, de préférence de la paroisse de St-Jacques.

4° *Liévin Raellen*, né le 21 avril 1659, tenu sur les fonts par Liévin Vereecken et Jeanne Vyncke; mort encore enfant.

5° *Pierre Raellen*, né le 23 août 1660, tenu sur les fonts par Pierre Raellen et Guillelmine de Necque; mort encore enfant.

6° *Jean Raellen*, né le 22 août 1662, tenu sur les fonts le 24 par Jean Raellen et Catherine Leyssens. De même que son frère Hubert, il fit ses études à l'université de Louvain, au collège du Porc, et y remporta des succès. Il succéda à la chaire de son frère en 1686. Il obtint, en vertu des privilèges de la faculté des arts, un canonicat de la cathédrale de Liège, qu'il permuta pour un canonicat de la cathédrale de Bruges (St-Donat), dont il fut élu chantre le 6 octobre 1723. Il mourut le 19 avril 1731.

7° *Georges Raellen*, né le 1 juillet 1664, tenu sur les fonts par Jean Raellen et Marie van der Eecken. Il devint chapelain de St-Donat à Bruges, et mourut le 9 mars 1718. Il fut enterré dans l'église de St-Donat avec son frère Jean, sous une tombe de marbre blanc, décorée de leurs armoiries.

8° *Philippe-Albert Raellen*, né le 14 mars 1666, tenu le lendemain sur les fonts par Philippe-Albert Bouben et Jeanne van Poucke. Il devint chanoine de Notre-Dame à Bruges et décéda le 19 mars 1729.

9° *Pétronille Raellen*, née le 31 décembre 1667, tenue sur les fonts par Jean van de Vyvere et Jeanne Everaert; morte dès le 18 juillet suivant.

10° *Catherine-Marie Raellen*, née le 31 décembre 1667, tenue sur les fonts par Georges Raellen (fils de Georges) et Catherine van der Eecken; morte encore enfant.

11° *Pierre Raellen*, qui suit.

12° *Pétronille Raellen*, née le 18 avril 1670, tenue sur les fonts par Chrétien de Wans et Pétronille van Overwaele; décédée le 20 août 1704.

13° *Marie-Elisabeth Raellen*, née le 23 août 1672, tenue sur les fonts par Philippe-Albert Bouben et Catherine Everaert; morte encore enfant.

14° *Marie-Elisabeth Raellen*, née le 22 mai 1674, tenue sur les fonts par Jean Soetynck et Catherine Helaut.

IV. **PIERRE RAELEN**, seigneur de Ten Bulcke (fils de Georges et de Pétronille Everaert), né en 1669. Il épousa, le 28 mars 1694, à l'église de St-Jacques de Gand, BARBE BOM (1), fille de Jean Bom et d'Anne-Louise van Loo. Les témoins furent Jean Bom et Pierre Raellen. Pierre Raellen décéda le 7 avril 1708 et son épouse le 10 août 1702. De ce mariage sont issus :

1° *Hubert-Georges Raellen*, né le 26 décembre 1694, tenu sur les fonts, le lendemain, par Hubert Raellen, licencié en théologie, curé de St-Quentin à Louvain, et Anne-Louise van Loo, sa grand-mère; mort enfant.

2° *Jean-Baptiste Raellen*, qui suit.

(1) Bom : d'argent à la bombe de sable (Fig. 4).

3^e *Pierre-Jean Raellen*, né le 11 mars 1697, tenu sur les fonts par Jean Bom, remplaçant Jean Raellen, prêtre, et par Anne-Louise Bom. Il fut avocat au conseil de Flandre, échevin parchon de la ville de Gand en 1731, 1732 et 1733, et échevin de la keure en 1752; il occupa cette charge jusqu'à sa mort, arrivée le 28 mars 1753. Pierre-Jean Raellen avait épousé, le 7 septembre 1720, en l'église de St-Michel à Gand, dame *Marie-Anne-Michelle van der Meeren* (1) (fille de Jean van der Meere, avocat au conseil de Flandre, et de Marie Boury). Les témoins du mariage furent : Jean van der Meeren et Jean-Baptiste Raellen. — De ce mariage sont issus :

A. *Marie-Jeanne-Walburge Raellen*, née le 19 juillet 1721, tenue sur les fonts par Georges Dommer, représentant Jean-Baptiste Raellen, et par Marie-Walburge Boury.

B. *Jean-Philippe Raellen*, né le 18 novembre 1723, tenu sur les fonts par Jean van der Meere, avocat au conseil de Flandre, et par Anne-Philippine Raellen. Il devint lieutenant civil de Gand. Il mourut le 6 mai 1768 et fut enterré à St-Georges-Oudenhove

C. *Jean-Antoine-Pierre Raellen*, né le 19 septembre 1725, tenu sur les fonts le lendemain par Jean-Baptiste-Balthazar van der Meere et Marie-Pharaïlde-Walburge van der Meere. Il devint avocat au conseil de Flandre et échevin parchon en 1752.

D. *Marie-Anne-Jeanne Raellen*, née le 6 décembre 1731, tenue sur les fonts par Jean De Potter et Anne-Louise Bont.

4^e *Bernard-François Raellen*, né le 11 janvier 1699, tenu sur les fonts par Pierre Bom et Pétronille Raellen; décédé le 9 octobre 1717.

5^e *Marie-Jeanne-Georgine Raellen*, née le 14 juin 1700, tenue sur les fonts par Georges Raellen, prêtre, et Marie-Jeanne Bom.

6^e *Anne-Philippine Raellen* (2), née le 21 octobre 1701, tenue sur les fonts par Philippe Raellen et dame Anne van Loo. Elle fut mariée à Jean-François de Potter (3) fils de Jean de Potter, échevin de Gand, et de Marie van Hecke (4). Elle décéda le 29 mai 1730 et gît avec son mari à St-Jacques de Gand.

V. JEAN-BAPTISTE RAELLEN (fils de Pierre et de Barbe Bom), seigneur de Ten Bulcke, bailli de la principauté de Gavre et assesseur ordinaire du collège du comté d'Alost, naquit à Gand (St-Jacques) le 1 mars 1696. Il fut tenu sur les fonts par Jean-Baptiste Bom et Anne-Louise van Loo, remplaçant la marraine Catherine Raellen. Il devint licencié en droit le 14 sept. 1718.

(1) VAN DER MEEREN : d'azur à trois feuilles penchées vers la droite de l'écu et renversées d'or; cimier : deux bottes renversées, l'une à dextre d'argent, l'autre à sénestre de sable, éperonnées d'or (Fig. 8).

(2) Son arrière-petit-fils, M. Philippe de Potter-Lereverend (fils de Jean-Baptiste de Potter et d'Anne-Liévine Kooman, petit-fils de Philippe de Potter et de Marie Odevaere), est aujourd'hui collateur, à titre du plus proche parent, de la bourse d'étude fondée par Hubert Raellen.

(3) DE POTTER : d'azur au croissant d'argent au chef du même, chargé de trois roses de gueules (Fig. 11).

(4) VAN HOOREBEKE, *Nobiliaire de Gand*, p. 181.

Il obtint confirmation de noblesse par diplôme de l'empereur Charles VI, du 8 mai 1721. Jean-Baptiste Raellen mourut le 29 janvier 1761, et gît avec sa seconde femme à Alost, aux Grands-Carmes.

Il avait épousé : 1^o MARIE-MADELEINE OMAERE. Le mariage fut célébré à Gand, à l'église de St-Bavon, le 8 janvier 1715, en présence de Jean Raellen, chanoine de St-Donat à Bruges, et de dame Jeanne Omaere. — 2^o AGATHE-MARIE-THERÈSE DOMMER DE POLDERSVELT ⁽¹⁾ (fille de Gérard Dommer et de Marie Spies). Le mariage fut célébré à Amsterdam en janvier 1717.

De Jean-Baptiste Raellen et d'Agathe-Marie-Thérèse Dommer sont issus :

1^o *Pierre-Jean Raellen*, né à Gand le 14 août 1720, tenu sur les fonts le 17, dans l'église de St-Bavon, par Pierre Jean Raellen, avocat au conseil de Flandre, et noble dame Marie-Catherine Patheet, épouse de noble homme Denis van der Haeghe, seigneur de Ter Gaver, remplaçant la marraine Marie Spies, épouse de Gérard Dommer. Pierre-Jean Raellen décéda à Alost le 17 février 1785.

2^o *Marie-Lucrèce-Agathe-Thérèse Raellen*, née à Alost le 17 décembre 1728, tenue sur les fonts par Gérard Dommer, en présence de Corneille Dutry et de demoiselle Lucrèce Dutry, décédée à Bruxelles (S^{te}-Gudule) le 10 mai 1779.

Marie-Lucrèce Raellen épousa : A. à Alost, le 30 décembre 1743, *Jean-François Dommer de Poldersvelt*, son cousin, fils de Gisbert-Martin Dommer et de Catherine De Witt, en présence de Jean Raellen et de Jacques Dommer. B. le 30 novembre 1765, à Bruxelles, en l'église de Coudenberg, *Jacques-Gabriel-Antoine Stroobant* ⁽²⁾, seigneur de Terbrugge et de Berenhove, fils de François-Joseph Stroobant et de dame Marie-Gabrielle de Rons. Les témoins furent : Jean-Baptiste de Wannemaker, vicaire de l'église de Coudenberg et noble homme Henri-Louis-Joseph Stroobant de Terbrugge.

Son fils Charles-Guillaume Stroobant épousa dame Marie van de Voorde, dont est issue dame Adelaïde-Françoise-Marie Stroobant, qui épousa M. Charles-Auguste Vervier, membre des Etats-Provinceaux de la Flandre-Orientale.

3^o *Albertine-Josèphe-Marie Raellen*, née à Alost le 10 août 1730. Le parrain et la marraine furent noble homme Eugène comte de Lannoy, chambellan de l'empereur, gouverneur de Termonde, et noble dame Albertine comtesse de Hasselt, qui se firent remplacer par noble homme Jean-Baptiste de Argo, capitaine au service de l'empereur, et demoiselle Marie-Anne Jaerens.

4^o *Catherine-Marie-Jeanne-Caroline Raellen*, née à Alost le 2 septembre 1732, tenue sur les fonts par Pierre Raellen, remplaçant Jean de Potter, et demoiselle Barbe-Caroline de Witte, remplaçant la marraine Marie Spies.

5^o *Théodore-Nicolas-Jean-Julien Raellen*, né à Alost le 29 novembre 1735,

(1) DOMMER DE POLDERSVELT : d'or au chien de berger de sable, assis sur une terrasse de sinople, colleté et enchaîné d'or, la chaîne attachée à dextre vers le bas du 5^e canton et en dehors de la terrasse; le tout accompagné en chef de trois paniers à anses de sable (Fig. 6).

(2) STROOBANT : d'or à une fleur-de-lis d'azur au chef d'hermine chargé de trois pals de gueules (Fig. 7).

tenu sur les fonts par Jacques Dommer, remplaçant noble homme Théodore-Nicolas Schoutten, et demoiselle Barbe de Witte, remplaçant demoiselle Elisabeth Bleesen.

6° *Jeanne-Marie-Esther Raellen*, née à Alost le 30 mars 1737, tenue sur les fonts par Jacques Dommer, remplaçant Jean Velthuys, et dame Marie Spies, veuve de Gérard Dommer, remplaçant noble dame Jeanne-Elisabeth Bleesen, dame de Werven. Elle fut mariée à *Jacques-Albert Wouters* (1), seign^r de Dalmen, licencié en droit.

III. JEAN RAELEN (fils de Jean et de Marie Serruus), né à Comines le 5 oct. 1630, tenu sur les fonts par Gilles Raellen et Martiné Bouten, épousa, le 22 juin 1664, JEANNE VAN POUCKE (2), fille de Jean van Poucke et de Catherine de Langhe. Jean Raellen mourut le 1 mai 1705, à Gand (S^t-Jacques).

De son mariage sont issus (tous nés à S^t-Jacques de Gand) :

1° *Jean Raellen*, né le 1 mai 1665, tenu sur les fonts, le lendemain, par Jean Raellen et Catherine van Poucke. Il épousa, le 28 septembre 1692, à S^t-Jacques de Gand, *Catherine Baut*, de la famille des barons Baut de Rasmon, fille de Louis Baut et de Liévine Neyt (3). Les témoins furent Jean Raellen et Elisabeth Baut. Jean Raellen décéda à Gand le 31 juillet 1748, son épouse le 14 octobre 1740, et furent enterrés ensemble à l'église de S^t-Nicolas sous une pierre tombale.

2° *Pierre Raellen*, né le 10 décembre 1666, tenu sur les fonts le 12 par Pierre Raellen et Marguerite van Poucke, mort sans alliance.

3° *Jossine Raellen*, née le 8 avril 1669, tenue sur les fonts par Georges Raellen et Jossine Geeraerd.

4° *Pétronille Raellen*, née le 18 avril 1670, tenue sur les fonts par Chrétien de Wans et Pétronille van Overwaele.

5° *Jacques Raellen*, né le 9 novembre 1672, tenu sur les fonts par Pierre van Poucke et Marie Senave, épousa, le 31 août 1718, à Gand (S^t-Jacques), *Catherine-Pétronille Letérol*, fille de Jean Letérol et de Jeanne Dosci. Les témoins furent Jean Raellen et Jean-Baptiste de Vos.

De ce mariage sont issus, tous deux nés à S^t-Jacques de Gand :

1° *Jean Raellen*, né le 2 juin 1722, tenu sur les fonts par Jean Raellen et Jeanne Dosci.

2° *Jean-Baptiste-Bernard Raellen*, né le 20 août 1724, tenu sur les fonts par Jean-Baptiste de Vos et demoiselle Jeanne Raellen. Il devint prêtre-chapelain à Gavre et mourut le 24 mars 1804.

6° *Pétronille Raellen*, née le 10 février 1675, tenue le lendemain sur les fonts par Jean Raellen (fils de Martin) et Pétronille Everaert.

(1) WOUTERS : d'or au chevron de gueules, chargé de trois fleurs-de-lis, accompagné de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe. Cimier : une merlette de l'écu (Fig. 12).

(2) VAN POUCKE : d'or, au lion léopardé de sable (Fig. 8).

(3) VAN HOOREBEKE, *Nobiliaire de Gand*, p. 2 et 3.

7° *Arnould Raellen*, né le 10 mars 1677, tenu sur les fonts le lendemain par Arnould Desmet et Catherine Reniers, devint carme.

8° *Isabelle-Claire Raellen*, née le 22 janvier 1679, tenue sur les fonts par Charles Van Hove et Isabelle Temmerman.

9° *Liévine Raellen*, née le 20 avril 1682, tenue sur les fonts par Guillaume Minne et Liévine van Bray.

10° *Marie-Anne Raellen*, née le 26 mai 1684, tenue sur les fonts par Georges Raellen et Jossine Raellen.

11° *Martin Raellen*, né le 6 février 1686, tenu sur les fonts par Martin Raellen et Aldegonde Zoetaert.

Postérité de GEORGES RAELEN

(fils de Martin).

II. GEORGES RAELEN (fils de Martin et de Marguerite de Meuninck) naquit à Comines vers 1600. Il se fixa à Gand, où il obtint droit de bourgeoisie par ordonnance échevinale du 7 décembre 1645. Il avait épousé Marie CASTILLON. Il mourut à Gand (St-Jacques) le 24 février 1662, âgé de 62 ans. Il laissa :

1° *Georges Raellen*, qui suit.

2° *Martin Raellen*, né à Comines le 11 janvier 1637, tenu sur les fonts par Pierre Castillon et Françoise Bouten, qui épousa, le 30 septembre 1659, à St-Jacques de Gand, *Catherine Leyssens* (fille de Mathias et de Françoise van Vaereseele), en présence de Georges Raellen et de Philippe Nachtegael. De ce mariage sont issus :

A. *Martin Raellen*, né en 1660, décédé à Gand (St-Jacques) le 18 fév. 1705.

B. *Jeanne Raellen*, née à St-Jacques de Gand, le 8 novembre 1667, tenue sur les fonts par Jacques van Driessche et Jeanne de Roo.

C. *Georges Raellen*, né à Gand (St-Jacques) le 25 janvier 1670, tenu sur les fonts, le lendemain, par Georges Raellen, fils de Jean, et par Paschasie Leyssens.

D. *Jacques Raellen*, né à Gand (St-Jacques) le 17 juin 1672, tenu sur les fonts par Jacques Cocq et Pétronille Vytse.

III. GEORGES RAELEN (fils de Georges et de Marie Castillon), né à Comines le 26 octobre 1635, tenu sur les fonts par Jean Raellen et Jeanne du Thoict, épousa JEANNE DE ROO (1), d'une ancienne famille brugeoise.

De ce mariage sont issus, tous nés à St-Jacques de Gand :

1° *François-Jean Raellen*, né le 26 novembre 1667, tenu sur les fonts, le lendemain, par Georges Raellen, fils de Jean, et Elisabeth de Roo. Il épousa, le 1 février 1695, à l'église de St-Jacques à Gand, *Claire Dielman*, en présence d'Antoine de Kever et de Georges Raellen.

(1) de Roo : de gueules au sautoir d'or, accompagné de quatre merlettes de sable, une en chef, une en pointe et une à chaque flanc (Fig. 9).

De ce mariage sont issus :

A. *Claire-Marie Raellen*, née à Gand (S^t-Jacques) le 11 mai 1695, tenue sur les fonts par Georges Raellen et Marie de Roo.

B. *François Raellen*, né à Gand (S^t-Jacques) le 20 novembre 1698, tenu sur les fonts par François Village et Isabelle Raellen.

C. *Jean-Amand Raellen*, né à Gand (S^t-Nicolas) le 6 février 1701, tenu sur les fonts par Jean Hebbelinck et Marie Feverin.

2° *Jean-Jacques Raellen*, né le 30 octobre 1669, tenu sur les fonts, le lendemain, par Roland Aquin et Catherine Leyssens.

3° *Jacques Raellen*, né le 22 janvier 1672, tenu sur les fonts par Michel van den Heuvel et Pétronille Everaert.

4° *Ignace Raellen*, né le 26 février 1674, tenu sur les fonts par Jean Willays et Anne de Roo; mort à Gand (S^t-Jacques) le 22 janvier 1718. Il avait épousé, le 16 mai 1706, à Gand (S^t-Michel N.), *Anne de Riemaker*, en présence de François Raellen et de Jeanne-Thérèse Fermond.

De ce mariage sont issus :

A. *Ignace-Jean Raellen*, né le 11 février 1713 à Gand (S^t-Jacques), tenu sur les fonts par Jean-Baptiste Pycke et Marie-Françoise de Maeyere; mort encore enfant.

B. *Chrétien Raellen*, né le 10 mars 1715, à Gand (S^t-Jacques), tenu sur les fonts par Chrétien de Waens et Pétronille de Roo.

5° *Elisabeth-Jeanne Raellen*, née le 18 mai 1676, tenue sur les fonts, le lendemain, par Jean Raellen, fils de Jean, et Elisabeth de Mile.

6° *Pierre Raellen*, né le 23 mai 1681, tenu sur les fonts par Jean Maes et Jossine Raellen.

Postérité de CLAIRE RAELEN

(*filie de Martin*).

II. *CLAIRE RAELEN* (filie et aînée des enfants de Martin Raellen et de Marguerite de Meuninck), née à Comines vers 1595, y épousa, le 18 novembre 1618, *ANTOINE LAUWICK* (1). Les témoins furent Jean Berten, échevin de Comines, et Adolphe Bécue, seigneur de Casterwalle, etc. (2).

De ce mariage sont issus :

1° *Pierre Lauwick*, né à Comines le 24 octobre 1621, tenu sur les fonts par Pierre Berten et Jeanne Bernaert.

(1) Antoine Lauwick était issu d'une ancienne famille du duché de Gueldre, dont une branche émigra au XV^e siècle, à la suite des troubles qui désolèrent ce pays, et vint se fixer en Flandre. De même que leurs ancêtres de Hollande, les van Lauwyck ou Lauwick de Flandre portaient : *de gueules à la fusce ondée d'argent, accompagnée de deux molettes du même* (Fig. 1). On trouve leurs armes ainsi blasonnées dans un armorial brugeois de la fin du XVI^e siècle, contenant exclusivement les armoiries des familles établies ou alliées en Flandre.

(2) *Nobiliaire des Pays-Bas* (notre édition), p. 127.

2° *Anne Lauwick*, née à Comines le 7 novembre 1624, tenue sur les fonts par Omer van Singhele, échevin de Comines, et Pétronille van Damme.

3° *Georges Lauwick*, né à Comines le 1 janvier 1627, tenu sur les fonts par Georges Raellen (son oncle) et Louise Berten.

4° *Antoine Lauwick*, né le 3 mars 1629, tenu sur les fonts par Pierre Berten et Jeanne Daems.

5° *François Lauwick*, né à Comines le 3 février 1630, tenu sur les fonts par Pasquier van Damme et Jossine Bouten.

6° *Jacques Lauwick*, qui suit.

7° *Antoine Lauwick*, né à Comines le 11 juillet 1638, tenu sur les fonts par Nicolas Lettens et Catherine de Bonnet. Il épousa, à Comines, le 4 juillet 1672, *Catherine van Hazebrouck* (qui portait : *de gueules à la fasce losangée d'argent*) (1). Antoine Lauwick fut auteur d'un rameau aujourd'hui éteint, qui contracta des alliances avec les *Hannecart*, *de le Salle*, *des Ramaux*, *Clinqué*, etc. (2).

III. JACQUES LAUWICK (fils d'Antoine et de Claire Raellen), né à Comines le 5 novembre 1635, tenu sur les fonts par Jacques Raellen (son oncle) et Catherine Boumet. Il épousa, à Comines, le 7 février 1657, MARIE DE LE PLEUS, dit PLEUS (3) (fille de François Pleus et de Marie de Creen). De ce mariage sont issus onze enfants, parmi lesquels :

1° *Egide Lauwick*, qui suit.

2° *Jean-Baptiste Lauwick*, né à Comines le 3 janvier 1666, tenu sur les fonts par Maillard Raellen (son cousin) et par Jeanne Martenaere.

IV. EGIDE LAUWICK (fils de Jacques et de Marie de le Pleus, dit Pleus), né à Comines le 1 juin 1658, épousa, le 4 septembre 1679, MARIE PINQUET (fille de Jacques Pinquet (4) et de Martine Billau).

De ce mariage est, entre autres, issu : *Antoine Lauwick*.

V. ANTOINE LAUWICK (fils d'Egide et de Marie Pinquet, né à Comines le 12 fév. 1682. Il épousa, le 13 novembre 1703, MARIE-JEANNE BRUSSIN (fille de Jean Brussin, échevin de Comines, et de Pétronille van Capple).

De ce mariage est issu, entre autres : *Antoine-Servais Lauwick*.

VI. ANTOINE-SERVAIS LAUWICK (fils d'Antoine et de Marie-Jeanne Brussin), né le 19 janvier 1713, décédé le 25 février 1767, enterré dans l'église de Comines avec épitaphe. Il épousa, à Comines, le 11 mai 1745, MARIE-CÉCILE CAIGNET, née à Warneton (fille de Martin et de Marie-Françoise d'Ambre).

(1) *Généalogie de Coussemacker*, p. 223, pl. V.

(2) HANNECART : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'argent et en pointe d'une merlette du même (Fig. 13).

DE LE SALLE : d'or au sautoir de sinople, accompagné de quatre merlettes de gueules (Fig. 14).

CLINQUÉ : de sinople à l'agneau pascal portant une croix d'or (Fig. 15).

(3) DE LE PLEUS, dit PLEUS : d'azur à la fasce d'or, surmontée de trois étoiles à cinq raies d'or, rangées en chef (Fig. 16).

(4) Jacques Pinquet (fils de François et de Marie Lernoult) fit une donation de *six mille florins* aux pauvres de Comines, par acte passé devant les échevins le 9 juin 1663.

De ce mariage sont issus, entre autres :

1° *Antoine-Joseph Lauwick*, qui suit.

2° *Pierre-Joseph Lauwick*, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère.

VII. ANTOINE-JOSEPH LAUWICK (fils d'Antoine-Servais et de Marie-Cécile Caignet), né à Comines le 18 décembre 1745. Il fut *maire* de Comines (Belgique) et occupa ces fonctions depuis le mois de messidor an VIII (mois d'août 1800) jusqu'au moment de son décès, arrivé le 10 pluviôse an XII (9 févr. 1804). Il avait épousé, le 10 juin 1777, ROSALIE FACON (fille de Guillaume et de Chrisoline Braine).

De ce mariage sont issus, entre autres :

1° *Marie-Cécile-Josèphe Lauwick*, née le 26 juin 1780, mariée à Comines (Belgique), le 10 octobre 1818, à *Guillaume-Antoine-Joseph Forge* (fils de Guillaume-Antoine et de Marie-Anne-Catherine Lemaire). Elle décéda le 12 mars 1857, et est enterrée avec son mari et ses deux filles, sous un monument au cimetière de Comines (B.).

2° *Henri-Louis-Joseph Lauwick*, qui suit.

3° *Julie-Rosalie-Josèphe Lauwick*, née le 27 décembre 1785, à Comines (B.), mariée, le 29 mai 1816, à Comines (F.), à *Augustin-Seraphin-Joseph Meurillon* (1) (fils de Charles-Honoré-Joseph et de Marie-Dominique Meurillon).

4° *Louis-Constantin-Xavier Lauwick*, né le 8 avril 1788, à Comines (B.), y décédé le 26 mars 1832. Il avait épousé à Comines (F.), le 5 juin 1811, *Colette-Josèphe Odoux* (fille d'Alexis-Joseph-Marie et d'Amélie-Josèphe Lhuille), et, en secondes noces, le 8 juin 1825, *Eugénie-Angélique Cuvelier* (2) (fille d'Ignace-Joseph et d'Angélique-Catherine Lecomte).

Du premier mariage sont issus, outre plusieurs enfants décédés en bas-âge :

Henri-Joseph Lauwick, né à Comines (F.) le 15 janvier 1820, y décédé le 6 mai 1862. Il avait épousé dame *Catherine-Rose Lambin* (fille d'Arnould-Ignace-Joseph et de dame Jeanne-Rose-Josèphe Cuvelier), dont il eut :

A. *Louise-Rosalie-Antoinette Lauwick*, née à Comines (F.) le 6 sept. 1840.

B. *Louis-Charles-Maurice-Antoine Lauwick*, né à Comines (F.) le 22 sept. 1842.

C. *Charles-Joseph-Alexis Lauwick*, né le 20 mars 1845.

5° *Henriette-Augustine-Josèphe Lauwick*, née le 13 nov. 1790, à Comines (B.), mariée, le 30 avril 1817, à *Pierre-François Catteau* (fils de Charles-Louis-Valentin et de Hubertine-Célestine-Josèphe Tillieur). — Elle mourut le 5 novembre 1862, son époux le 11 janvier 1864, et sont enterrés au cimetière de Comines (F.), sous un magnifique mausolée.

VIII. HENRI-LOUIS-JOSEPH LAUWICK (fils d'Antoine-Joseph et de Rosalie Facon), né le 6 janvier 1782, à Comines (B.), épousa dame CHARLOTTE GRUWÉ (fille de

(1) La famille MEURILLON porte : d'or à la tête de maure de sable, bandée d'argent (Fig. 17).

(2) CUVELIER : d'azur à trois doloires d'argent (Fig. 18). *Généalogie de Coussemacker*, pl. III.

Jean-François Gruwé et d'Amélie-Josèphe David). De ce mariage est issu :
Henri-Augustin Lauwick, qui suit.

- IX.** HENRI-AUGUSTIN-JOSEPH LAUWICK (fils de Henri-Louis-Joseph et de Charlotte Gruwé), né le 11 décembre 1827, épousa, le 22 janvier 1853, à Comines (F.), dame FANNY-JUSTINE-JOSÈPHE VAN ELSLANDE (fille de Jean-Augustin et de Lucie-Adèle-Josèphe Goeman), issue de la branche des van Elslande, *seigneurs de Terbeke et de Billemont* (1).

Branche cadette.

- VII.** PIERRE-JOSEPH LAUWICK (fils puîné d'Antoine-Gervais et de Marie-Cécile Caignet), né à Comines le 1 août 1754, décédé à Comines (B.) le 21 mars 1801. Il avait épousé à Comines (F.), le 6 février 1781, MARIE-JEANNE TILLIEUR (fille de Frédéric et de Marie-Jeanne de Melville). — De ce mariage est, entre autres, issu :

Charles-Joseph-Frédéric Lauwick, qui suit.

- VIII.** CHARLES-FRÉDÉRIC-JOSEPH LAUWICK (fils de Pierre-Joseph et de Marie-Jeanne-Josèphe Tillieur), né à Comines (B.) le 28 octobre 1782 (2), épousa, à Comines, le 1 thermidor an XI, dame CATHERINE-FRANÇOISE DU ROT (fille de François-Joseph du Rot et de Catherine-Françoise-Josèphe Prouvost).

De ce mariage sont issus :

1^o *Camille-Adèle Lauwick*, née à Comines (F.) le 8 fruct. an XII (26 août 1803), décédée en bas-âge.

2^o *Charles-Victor-Bernard Lauwick*, né à Comines (F.) le 6 frimaire an XIV (27 novembre 1805). Il épousa, le 23 septembre 1846, à Lesquin, dame *Joséphine Damide*, fille de Charles Damide et de dame Julie Fry.

De ce mariage sont issus :

A. *Ferdinand-Charles-Victor Lauwick*, né à Lille le 15 septembre 1847.

B. *Murthe-Joséphine-Marie Lauwick*, née à Seclin le 13 juillet 1854.

C. *Berthe Lauwick*, née à Seclin le 15 juin 1856.

3^o *Bernard-Joseph Lauwick*, né à Comines (F.) le 23 novembre 1806, décédé à Heusden le 16 octobre 1859. Il épousa, à Gand, le 30 avril 1838, dame *Clémence-Marie van Rullen* (fille d'Edouard-Amand van Rullen et d'Isabelle-Françoise de Meulemeester) (3).

(1) VAN ELSLANDE : d'argent au pal de sable bandé de quatre bandes d'or, accoté de quatre trèfles de sinople deux à deux (Fig. 19). — La famille van Elslande est une des plus anciennes de la Flandre; elle compte parmi ses ancêtres *Michel van Elslande*, bailli d'Ypres sous le règne de Gui de Dampierre (en 1284).

(2) Dans l'acte de naissance de Charles-Frédéric-Joseph Lauwick, le nom de famille est encore écrit *Lauwyck*; ce n'est qu'à partir de l'état civil moderne que l'orthographe *Lauwick* a été invariablement adoptée.

(3) VAN RUTHEM, dit VAN RULLEN : écartelé, au 1^{er} et au 4^e d'or à l'oie de sable; aux 2^e et 3^e d'argent à deux fasces de sable (Fig. 20).

De ce mariage sont issus :

A. Dame *Clémentine-Isabelle-Caroline-Marie Lauwick*, née à Gand le 26 juillet 1839, mariée, le 21 juin 1860, à *Léon-Jean-Baptiste Legrand* (fils de Jean-Louis Legrand et d'Henriette-Marguerite Jaspard).

B. *Oswald-François-Edouard-Bernard-Marie Lauwick*, né à Gand le 12 janvier 1844, officier d'état-major au service de S. M. le Roi des Belges.

4° *Louis-Emile-Joseph Lauwick*, né à Comines (F.) le 11 janvier 1809, épousa, à Gand, le 19 avril 1831, dame *Marie-Octavie Hamelinck* (fille de Bernard-François-Benoît Hamelinck et de Marie-Jeanne-Reine du Rot (1)).

De ce mariage sont issus :

A. Dame *Aglæ-Marie-Caroline Lauwick*, née à Gand le 29 mai 1833, mariée à Gentbrugge, le 14 juillet 1855, à *Octave-Ange-Emmanuel Groverman*, avocat à la Cour d'appel de Gand (fils de Jean-Baptiste-Joseph Groverman, officier de l'ordre de Léopold, chevalier du Lion néerlandais, ancien président du conseil provincial de la Flandre-Orientale, etc., et de dame Thérèse-Joséphine de Neve) (2).

B. Dame *Ida-Françoise Lauwick*, née à Gand le 22 février 1836, mariée à Gentbrugge, le 26 septembre 1861, à *Octave-Louis-Marie-Ghislain de Meulenaere*, juge au tribunal de Termonde (fils de Charles-Désiré-Maximilien baron de Meulenaere et de dame Caroline-Antoinette-Marie-Thérèse de Broëta) (3).

5° *Alexandre-Abel Lauwick*, né à Lille le 14 mars 1823, épousa à Paris, le 8 février 1864, dame *Thérèse-Marie Riesener* (fille de Louis-Antoine-Léon Riesener, d'origine hongroise, et de Laure-Marie Peytoudaud).

De ce mariage sont issus :

A. *Marthe-Gabrielle Lauwick*, née à Paris le 11 janvier 1865.

B. *Blanche-Laure-Louise Lauwick*, née à Alger le 16 décembre 1868.

6° *Hector-Achille-Charles Lauwick*, né à Lille le 23 novembre 1824, épousa à Paris, le 18 décembre 1854, dame *Cécile Philippe* (fille de feu Charles Philippe, officier de cavalerie, et de dame Louise-Antoinette Janety).

De ce mariage sont issus :

A. *Marguerite Lauwick*, née à Alger le 13 mars 1856.

B. *Philippe Lauwick*, né à Alger en 1859.

7° Dame *Octavie-Aglæ-Françoise Lauwick*, née à Lille le 3 janvier 1826, y épousa, le 30 mai 1848, *Paul de Roucy* (fils de feu Céleste-Marie de Roucy et de dame Élise Petit de Douilly) (4), issu d'une des plus anciennes familles de la Picardie.

(1) **HAMELINCK** : écartelé, au 1^{er} et au 4^e d'argent à la bande de sable, chargée de trois lions rampant d'or, armés et lampassés de gueules, au 2^e et au 3^e d'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux branches de laurier au naturel et d'une rose de gueules en pointe, sur le tout d'or au chevron de gueules, accompagné de trois maillets du même (Fig. 21).

(2) **GROVERMAN** : d'argent à la fortune au naturel sur un globe d'argent, voguant sur une mer d'azur et tenant dans les mains un voile de pourpre (Fig. 22).

(3) **DE MEULENAERE** : de sable au chevron d'argent, accompagné en chef de deux merlans du même et en pointe d'une coquille aussi du même (Fig. 23).

(4) **DE ROUCY** (ancienne famille comtale) : d'or au lion d'azur (Fig. 24).

Diplôme confirmatif de noblesse.

CAROLUS VI, divina favente clementiâ, electus Romanorum imperator semper augustus, ac rex Germaniæ, Castellæ, Aragoniæ, Legionis, utriusque Siciliæ, Hierusalem, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatia, Sclavoniæ, Navarræ, Granatæ, Toleti, Valentiniæ, Gallitiæ, Majoricarum, Sevilii, Sardinie, Cordubæ, Corsicæ, Murciæ, Giennis, Algarbiæ, Algeziræ, Gibraltaris, Insularum Canariæ et Indiarum, ac terræ firmæ maris Oceani, archidux Austriæ, dux Burgundiæ, Brabantie, Mediolani, Styriæ, Corinthiæ, Carniolæ, Limburgiæ, Lucemburgiæ, Geldriæ, Wirtembergæ, superioris et inferioris Silesiæ, Calabriæ, Athenarum et Neopatriæ, princeps Sueviæ, Cataloniæ et Asturiæ, marchio Sacri Romani Imperii, Burgoviæ, Moraviæ, superioris et inferioris Lusatiæ, comes Habsburgi, Flandriæ, Tyrolis, Ferretis, Kyburgi, Goritiæ et Arthesiæ, landgravius Alsatiæ, marchio Oristhani, comes Goziani, Namurci, Rossilionis et Ceritaniæ, Dominus Marchiæ Sclavonicæ, Portus Naonis, Biscariæ, Molinæ, Salinarum, Tripolis et Mechliniæ, nostro Sacrique Romani imperii fideli, dilecto *Joanni-Baptistæ Raellen*, gratiam nostram cæsaream et omne bonum.

Penes alias imperatoriæ Majestatis notas, illa utique prærogativa eminet, quæ velut primarius omnis splendoris parens, quæque versus evibrat radios, dissitissimas etiam oras illustrans, ac nitorem suum imperiali liberalitate illis conferens, qui vel latent obscura in plebe, vel claris quidem orti natalibus, ampliorem tamen lucem ambiunt, digno virtutum nixi suffragio unde evenit, ut et natalium noverca eliminetur, et apta meritis conditio statuatur, quod non modo justitiæ distributiæ respondet sed et stimulat ad virtutes, consequenter in Republicæ tum augendæ, tum ornandæ omnino vergit emolumentum, dum præclara parentum facta etiamnum relucet in liberis, quæ eos a communi hominum conditione se ipsis exemerunt, aut virtus etiam propria altiore sibi statum conciliavit.

Posteaquam nobis igitur humillime relatum est, quod tu JOANNES-BAPTISTA RAELEN, belga-gandavus ex perhonestâ oriundus sis familia, filius nempe naturalis et legitimus PETRI RAELEN et BARBARÆ BOM, et hic filius GEORGII RAELEN : porro JOANNES RAELEN, patruus tuus, fuerit canonicus cathedralis ecclesiæ sancti Donati Brugis, ALBERTUS quoque RAELEN, alter patruus, curator seu pastor extiterit ecclesiæ sancti Quintini Lovanii, et decanus in districtu Mechliniensi; PHILIPPUS RAELEN, etiam patruus, et canonicus collegiæ ecclesiæ Beatissimæ Virginis Mariæ Brugis; præterea, quod antecessores agnati pariter ac cognati fidelissimè semper se gesserint suos erga reges et principes augustissimæ domus nostræ prædecessores, quemadmodum decebat fidelissimos vasallos et subditos suos erga legitimos optimosque principes. Exponis insuper patrem tuum, dum vixisset, non mediocrem pecuniæ summam subministrasse in promovenda re militari, pro exigentia exercitus nostri cæsarei, quæ cum ita sint, et tu Joannes-Baptista Raellen desideres ad exemplum majorum tuorum, pari zelo ac fidelitate in nostris cæsareis mereri servitiis, nec non tuos descendentes ac posteros ad non minorem, mediante insigni quadam honoris et gratiæ cæsareæ nota, accendere affectum, faciendum nobis putavimus, ut te quoque posterosque tuos præclara quadam gratiæ nostræ cæsareæ tesserâ majoris in virtutes studii, ac stimuli jugisque erga principes vestros et patriam obsequii causâ donaremus.

Ac proinde ex certa scientia, animo bene deliberato, ac sano accedente consilio, deque cæsareæ nostræ potestatis plenitudine, te Joannem-Baptistam Raellen, omnes que tuos liberos, hæredes, posteros ac descendentes ex legitimo matrimonio natos et nascituros, masculos et feminas in numerum, cætum, consortium, statum, gradum, ordinem, atque dignitatem nostrorum ac Sacri Romani Imperii, Regno-

rumque et Ditionum nostrarum hæreditariarum, nobilium assumimus, evehimus, extollimus et agregamus, vosque omnes et singulos juxta sortis humanæ qualitatem, *nobiles, et tanquam de nobili genere, domo ac familiâ procreatos* dicimus, nominamus et declaramus, nec non ab omnibus et singulis, cujuscunque statûs, gradûs, ordinis, conditionis, dignitatis aut præeminentiæ existant, pro veris nobilibus dici, nominari, haberi, reputari ac honorari volumus. Decernentes et edicto hoc nostro cæsareo statuentes, quod tu supradicte Joannes-Baptista Raellen, omnesque liberi, hæredes, posteri ac descendentes tui legitimi, utriusque sexûs orti, atque orituri ubivis locorum et terrarum, tam in judiciis quam extra in rebus spiritualibus et temporalibus, ecclesiasticis et profanis, nec non in omnibus et singulis actibus atque exercitiis possitis ac valeatis, iisdem omnino honoribus, officiis, juribus, libertatibus, gratiis et beneficiis uti, frui, potiri gaudereque, quibus alii Nostri ac Sacri Romani Imperii, Regnorumque ac Ditionum Nostrarum hæreditariarum, nobiles a quatuor avis paternis ac maternis geniti utuntur, fruuntur, potiuntur et gaudent, quomodo libet consuetudine vel de jure.

Ut autem nostram cæsaream erga te gratiam èo testatiorem reddamus, hactenus a te gesta insignia, autoritate cæsarcâ clementer laudamus, approbamus, confirmamus et quatenus opus est de novo concedimus et elargimur in hunc, qui sequitur, modum a te tuisque legitimis descendantibus utriusque sexûs natis et nascituris, omni posthac tempore gestanda et deferenda : *scutum videlicet militare erectum : auro et atro colore bipartitum horizontaliter, superiore sui parte continens duo capita aprugna nigra deinceps posita, et ad dextram scuti partem extensa inferiore autem parte unum pariter âprugnum caput aureum similiter extensum.* Scuto incumbit galea cõronata, situ ad dextrum scuti angulum conversa, unde apex assurgit jugum alarum juxta se positarum, expansarumque : quarum dextera aurea, sinistra vero nigra. Lacinia demum utrinque aurea atratæque; prout hæc omnia artificiosa pictoris manu in hoc diplomate accuratius repræsentantur. Volentes, edictoque hoc nostro cæsareo firmiter decernentes, quod tu Joannes-Baptista Raellen, omnesque liberi, hæredes, posteri et descendentes tui legitimi orti et orituri utriusque sexûs jam descripta armorum ac nobilitatis insignia, ex hoc perpetuo posthac tempore in omnibus et singulis honestis et decentibus actibus, exercitiis atque expeditionibus tam serio, quam joco, in hastilibus ludis, seu hastatorum dimicationibus pedestribus vel equestribus, in bellis, singularibus certaminibus et quibuscunque pugnis, eminus cominus in scutis, banneriis, vexillis, tentoriis, cœnotaphiis, sepulchris, monumentis, elenodiis, annulis, monilibus, sigillis, ædificiis, lacunaribus, tapetibus ac supellectibus quibuscunque, tam in rebus spiritualibus, quam temporalibus et mixtis in locis denique omnibus pro rei necessitate, vestræque voluntatis arbitrio, aliorum nobilium armigerorum more libere et absque ullo impedimento habere, gestare ac deferre, iisdemque quovis modo uti possitis ac valeatis. Apti quoque sitis et idonei ad ineundum et recipiendum omnes gratias, libertates, exemptiones, feuda, privilegia, vacationes a muneribus et oneribus quibuscunque, realibus et personalibus sive mixtis, ad utendum denique singulis juribus, quibus cæteri a Nobis et Sacro Imperio hujusmodi ornamentis insigniti et feudorum capaces utuntur, fruuntur, potiuntur et gaudent, consuetudine vel de jure.

Deinde nobilitatem tuam alio ornamenti genere, augere cupientes, tibi Joanni-Baptistæ Raellen, omnibusque descendantibus tuis legitimis, utriusque sexûs natis et nascituris, hanc quoque specialem gratiam facimus, concedimus et elargimur, ut imposterum prædicato de tam scripto, quam vivâ voce uti possitis, eodemque etiam ab aliis appellari valeatis debeatisque.

Quapropter mandamus universis et singulis electoribus ac principibus, tam ecclesiasticis, quam secularibus, archi-episcopis, episcopis, ducibus, marchionibus, comitibus, baronibus, militibus, nobilibus, clientibus, capitaneis, vice-dominis, locumtenentibus, gubernatoribus, præsidentibus, præfectis, castellanis, rectoribus, magistratibus, antianis, vexilliferis, potestatibus, civium magistris, consulibus ac omnibus denique nostris et Sacri Imperii Regnorumque et Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis et fidelibus dilectis, cujuscunque statûs, gradûs, ordinis, conditionis, dignitatis aut præeminentiæ existant, ut te sæpefatum Joannem-Baptistam Raellen, tuosque liberos, hæredes, posteros ac descendentes legitimos utriusque sexûs natos, et omni posthac tempore nascituros, suprascriptâ nobilitate, armorum, insignibus, omnibusque aliis, et singulis gratiis et libertatibus, vobis in hoc nostro imperiali diplomate concessis, libere, quietè, et absque ullo impedimento uti, frui, potiri et gaudere

sinant adeoque vos in iis omnibus et singulis defendant, conservant et manuteneant, et alios ne quid in contrarium attentent, vel moliantur, pro viribus impedian et prohibeant. Si quis autem præsens edictum hoc nostrum Imperiale transgredi, vel ausu quopiam temerario violare conatus fuerit, is præter gravissimam nostram et Sacri Imperii indignationem, quinquaginta marcarum auri puri mulctam fisco seu ærario nostro imperiali, ac injuriam passi, vel passorum usibus ex æquo pendendam se noverit ipso facto, toties quoties contra hanc nostræ creationis, concessionis, liberalitatis et gratiæ paginam factum fuerit, irremissibiliter incursum.

Harum testimonio Literarum propriâ Manu Nostrâ subcriptarum et sigilli nostri Cæsarei appensione munitarum. *Datum Laxenburgi*, die octavâ Maii, anno Millesimo septingentesimo vigesimo primo, Regnorum nostrorum Romani decimo, Hispanicorum decimo octavo, Hungarici et Bohemici vero undecimo.

(Signe) CAROLUS.

(Contresigne) VI. Frid. Car. com. de Schoenborn.

Plus bas. Ad mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium.

(Signe) Philippus Wildericus Georgendiel.

Collationatur et registratum : Joannes Hermanus Nolden, registrator.

(Diplôme de 20 pages sur parchemin, dont une représentant le dessin colorié des armes, relié en velour rouge, muni du grand seel en cire rouge de l'empereur. — *Original appartenant à M. le chevalier Vervier.*)





KERVYN.

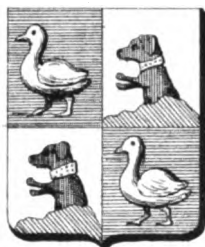
Famille KERVYN.

1



VAN DE ZYPE.

2



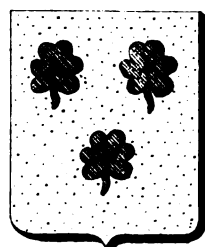
PARASIS.

3



VAN WERREBROUCK.

4



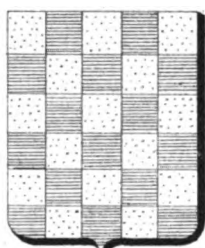
SANDERS.

5



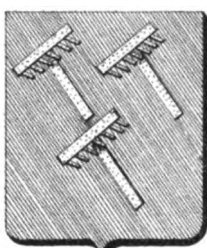
DE SMEDT.

6



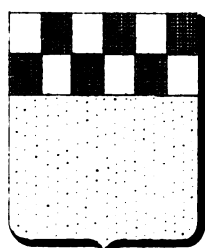
DE CLAISSONE.

7



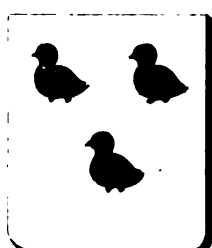
D'HERCKERE.

8



ROGGHEMAN.

9



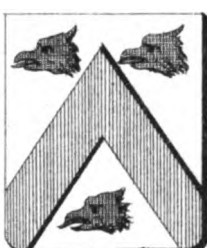
DE WAELE.

10



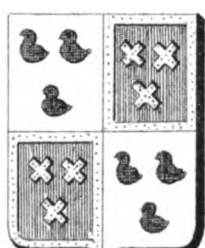
DE ROMBAUT.

11



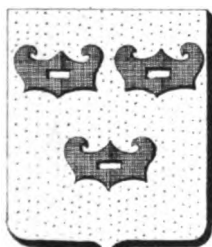
D'HANE.

12



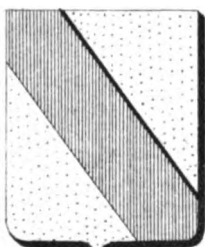
COOLMAN.

13



STALINS.

14



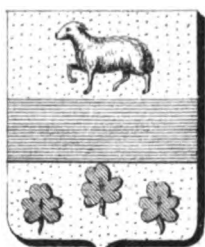
DE BLONDEL.

15



PENNEMAN.

16



GHYSENS.

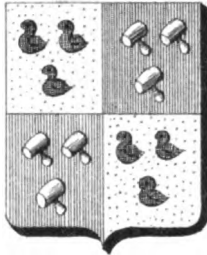
Famille KERVYN.

17



COPPENS.

18



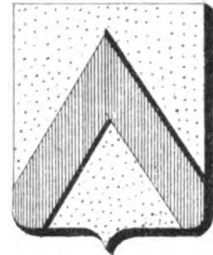
DE MAHIEU.

19



DE MERLIER.

20



DE BISCHOP.

21



VAN DEN KERCHOVE.

22



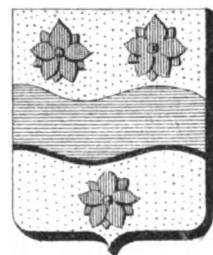
DE GRAVE.

23



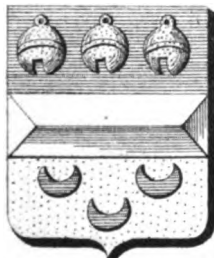
VAN DE WOESTYNE.

24



CLEMMEN.

25



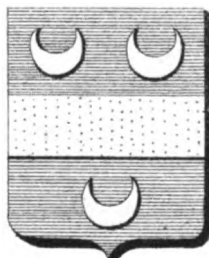
VAN DEN HECKE.

26



**DE LIEDEKERCKE
DE PAILHE.**

27



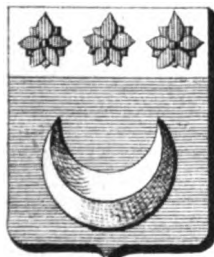
ODEMAER.

28



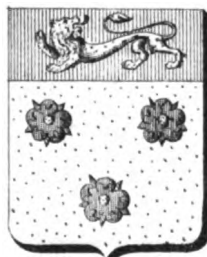
DE NEVE.

29



DE POTTER.

30



VAN ROCKOLFING.

31



BORLUUT.

32



DE MEULENAERE.

Famille KERVYN.

33



**VAN HOOBROUCK
TEN HEULE.**

34



**DE VILLENFAGNE
DE VOGELZANG.**

35



SURMONT.

36



SOENENS.

37



HOPSOMERE.

38



DE ZINZERLING.

39



DE LIMON.

40



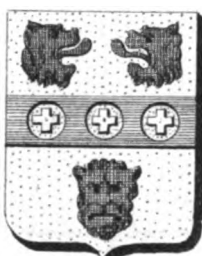
GOETHALS.

41



BAUT DE RASMON.

42



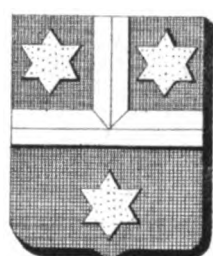
DE GHELLINCK.

43



DELLA FAILLE.

44



DE LA KETHULLE.

45



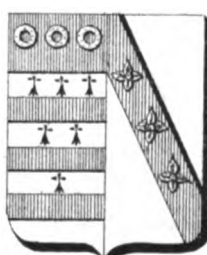
DE POTFELSBERGHE.

46



DE GUCHTENEERE.

47



DE GOURCY.

48



BLOMMAERT.

Famille KERVYN.

49



GEELHAND.

50



MORETUS.

51



HELIAS D'HUDEGHEM.

52



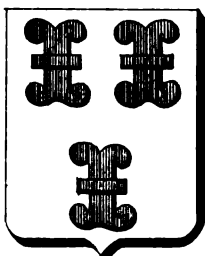
PIERS.

53



DE KERCHOVE.

54



**VAN ZUYLEN VAN
NYEVELT.**

55



COPPIETERS.

56



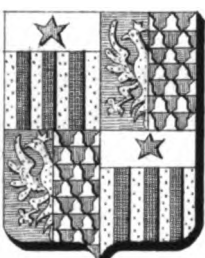
DE HEERE.

57



VAN HOOIBROUCK.

58



**VAN DEN BRANDEN
DE REETH.**

59



DE ZEVECOTE.

60



VAN DEN BOGAERDE.

61



VAN DER MEEREN.

62



DE WINDELE.

63



DE COPPENOLLE.

64



ZOETAERT.

NOTICE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

MAISON KERVYN,

EN FLANDRE.

ARMES : de sable au chevron d'or, accompagné en chef à dextre d'un glund tigé et feuillé d'or, à sénestre d'une étoile à six rais du même et en pointe d'un membre d'aigle d'argent. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, assorti de son bourlet et de ses lambrequins d'or et de sable. Cimier : un griffon naissant d'argent, armé et lampassé de gueules. Supports : à dextre un griffon d'or, la tête contournée, lampassée de gueules; à sénestre un lion du même, la tête contournée, lampassée de gueules. Devise : **FORTITER ET LEVITER.**

Une tradition constante, transmise de génération en génération depuis des siècles, donne l'Irlande pour berceau à la famille Kervyn. Cette opinion est exprimée dans une lettre écrite de Dublin à la fille d'un illustre Irlandais, O'Connell, qui résidait en 1845 en Belgique. *There is a tradition — y est-il dit — very generally received amongst them, that every person of the name must be related.* D'après cette tradition, les Kervyn ou Kervin de Flandre, les Kerven de Bretagne et les Kirwan ou O'Kyrrvain d'Irlande, ont une même origine. Appuyer cette thèse sur des documents authentiques, serait pour nous une tâche d'autant plus difficile à remplir que nous aurions à nous livrer à des recherches, non-seulement en Belgique, mais encore en Bretagne et en Irlande. Ce travail ne serait peut-être pas sans utilité pour l'histoire et mériterait d'être entrepris par les membres de cette famille, qui se consacrent à l'étude des sciences historiques.

Quoi qu'il en soit, cette maison figure avec honneur en Flandre vers la fin du XV^e siècle. Pendant les troubles du siècle suivant, Jacques Kervyn était bourg-

mestre d'Eecloo, fonctions importantes et difficiles à remplir au milieu des orages politiques de ce temps-là, et qui témoignent en faveur de la confiance et de la considération dont il jouissait. On remarque encore vers la même époque un autre membre de cette famille, également nommé Jacques Kervyn, qui occupait une des hautes dignités de l'illustre chapitre de St-Donat, à Bruges.

Quant aux alliances de la famille Kervyn, elles sont toutes des meilleures et avec les plus anciennes maisons de la noblesse flamande. Qu'il nous suffise de citer celles des DE MAHIEU, des DE KERCHOVE, des DE NEVE, des ODEMAER, des VAN DE WOESTYNE, des BORLUUT, des D'HEERE, des VAN ROCKOLFING, des VAN HOOBROUCK, des VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, etc., etc.

Un ouvrage de grand mérite, l'*Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre*, par M^r Kervyn de Volkaertsbeke, que nous allons suivre en y ajoutant d'importantes annexes, nous permettra de faire l'histoire et la généalogie d'une famille dont plusieurs membres ont rendu des services au pays, aux sciences et aux lettres.

I. François (selon d'autres Jacques) Kervyn, épousa une dame dont le nom ne nous a pas été transmis. Il est cité dans une note extraite des archives de la ville d'Eecloo, qui atteste qu'en 1515 la famille Kervyn y était représentée par lui, et qu'il laissa cinq fils : François, Vincent, Jacques, Pierre, et N.... Ses enfants furent donc :

1^o François Kervyn.

2^o Vincent Kervyn.

3^o Jacques Kervyn.

4^o Pierre Kervyn. Son article suit.

Et 5^o N... Kervyn.

II. Pierre Kervyn figure dès 1533 parmi les magistrats de la ville d'Eecloo (1). Il épousa, en 1523, Jossine PYLS et mourut en 1551. Dont six enfants, savoir :

1^o Jacques Kervyn, né en 1524, décédé le 24 décembre 1579, à Bruges, où il fut inhumé dans l'église des Pauvres-Filles, dont il était le bienfaiteur. Son épitaphe, décorée de ses armes, y existait encore en 1781 (2). Il fut créé chanoine en 1548 et élu chantre le 11 décembre 1562 du chapitre de l'église cathédrale St-Donat, à Bruges. Ce chapitre, l'un des plus anciens et des plus illustres des Pays-Bas, fut institué, en 961, par Baudouin-le-Jeune, comte de Flandre, qui le dota largement. Un grand nombre d'autres comtes de Flandre l'honorèrent par la suite de leurs bienfaits et contribuèrent ainsi

(1) Voyez Neelemans : *Tydrckenkundige Naamlust der Burgemeesters en Schepenen, enz., der stede van Eecloo*.

(2) Voir le recueil d'épitaphes d'Ignace d'Hooghe, en manuscrit, à la bibliothèque de la ville de Bruges, sous le titre de : *Versaemelinghe van alle de sculturen, epitaphien, wapens, beelden, enz., van de kercken, enz., van Brugge, by een vergaderd, 1698-1707, door Ignatius d'Hooghe* (en plusieurs volumes in-^{fo}).

à le rendre l'un des plus puissants corps ecclésiastiques du pays. L'évêque en était le prévôt et avait, par cette qualité même, le privilège d'être chancelier-héréditaire et pair de Flandre. Ce chapitre, composé dans le principe de douze chanoines seulement, le fut en 1215 de vingt-sept, tous nommés à vie et, exclusivement choisis parmi les licenciés en droit canonique et en droit civil et les nobles, dont neuf étaient gradués. C'est à la garde de ces chanoines qu'étaient confiées les précieuses reliques de St-Donat : une antique chasse en bois les renfermait ; mais cette chasse fut remplacée, en 1565, par une autre d'argent. Cette translation fut approuvée par un acte en due forme, signée par les vingt-sept chanoines, parmi lesquels figure notre Jacques Kervyn (Jacobo Kervin, cantore) (1).

Le portrait du chanoine Kervyn, peint en 1573 sur panneau, par un des meilleurs peintres de l'école flamande, existe encore dans sa famille. On y remarque ses armoiries, ainsi que cette inscription :

Ætatis suæ 49, A° 1573

*Effigies D. Jacobi Kervyn Cantoris et Canonici
Ecclīæ Cathedralis Brugē.*

Il existe une belle lithographie de ce portrait, due au crayon de M. J. B. Lammens, de Gand.

2° George, dont l'article suit au degré III.

3° Jean Kervyn, troisième fils de Pierre et de Jossine PYLS, échevin de la ville d'Eecloo en 1574, et encore en 1577, comme conste par une charte qui appartient aux archives de la famille. Il résulte du sceau qui y est appendu à double queue de parchemin qu'il brisait ses armoiries en pointe d'un cor de chasse. Il épousa, en premières noces, Marguerite DE DROOGHE, fille de Pierre, et, en secondes noces, Pierette DICX. — De son premier mariage naquirent deux filles : Anne Kervyn, mariée, en 1584, à Adrien DE METZ, greffier de Waesmunster (Waes), sans postérité ; et Jossine Kervyn, morte le 12 septembre 1586. Un seul fils vint de la seconde union de Jean Kervyn, savoir : Gilles Kervyn, décédé en 1587.

4° Anne Kervyn, fille unique et quatrième enfant de Pierre et de Jossine PYLS, mourut le 4 septembre 1583, ayant été mariée, en premières noces, avec George VAN DE ZYPE (2), et, en secondes noces, par contrat du 24 juillet 1580, avec Josse VAN DEN BOGAERDE (3), fils de Martin, sans hoirs.

5° Liévin Kervyn, qui épousa une dame dont le nom nous est inconnu et par laquelle il fut père de quatre enfants, savoir : A. Liévin Kervyn, qui

(1) Voyez à la fin de cette généalogie, à la note I, le texte de cette translation. Voyez aussi trois extraits des actes capitulaires du chapitre de St-Donat, que nous donnons à la note II ; une copie d'une donation faite au chanoine Kervyn, au profit de son chapitre, à la note III, et le testament de ce chanoine, à la note IV.

(2) VAN DE ZYPE : de sinople à trois têtes de léopards d'or, lampassées de gueules (Fig. 1).

(3) VAN DEN BOGAERDE : d'or au chevron d'azur, accompagné de trois arbres de sinople (Fig. 60).

figure en qualité d'héritier et de tuteur de son frère Barthélemi et des enfants de ses deux sœurs dans la succession de sa tante Anne Kervyn, citée ci-dessus; *B.* Barthélemi Kervyn, mort à Eecloo de la peste, le 15 avril 1585; *C.* Jossine Kervyn, morte avant 1584, ayant été mariée, en premières noces, avec Pierre VAN DEN EYNDE, et, en secondes noces, avec Arnould D'HANE, desquels elle avait eu deux filles; et *D.* Anne Kervyn, qui mourut avant 1584, ayant été mariée avec Paul SEGHERS, dont un enfant. — Par une transaction passée à St-Nicolas (Waes) le 1^{er} sept. 1584, par devant les hauts-échevins du Pays de Waes, et conservée dans les archives de la famille Kervyn, Josse VAN DEN BOGAERDE, veuf d'Anne KERVYN, fait un arrangement avec les héritiers de sa femme, savoir : George Kervyn, pour et en qualité de tuteur de Jossine Kervyn, sa nièce; Liévin Kervyn, pour lui et en qualité de tuteur de Barthélemi Kervyn, son frère, des enfants de Pierre VAN DEN EYNDE, de l'enfant unique d'Arnould D'HANE (Fig. 11) et de l'enfant de Paul SEGHERS.

Et 6^e François Kervyn, sixième et dernier enfant de Pierre et de Jossine PYLS, mort en 1572, sans avoir été marié.

III. George Kervyn, second fils de Pierre et de Jossine PYLS, épousa, en premières noces, le 22 juillet 1548, Anne PARASIS, laquelle mourut à Eecloo le 21 juin 1558 (1). Cette dame était fille de Guillaume PARASIS et de Catherine DE NOCKEREN. Il convola, en secondes noces, le 25 novembre 1558, avec Jossine BRÏCX, veuve de Herman LAMBRECHT. Puis, en troisièmes noces, il se remaria, le 5 avril 1583, par contrat du 29 du mois précédent, avec Jeanne VAN DEN BUSSCHE, morte avant le 7 août 1584, veuve de Pierre VAN WERREBROUCK, seigneur de Straetenhove et de Wimmerghem, dont nous aurons occasion de parler au degré suivant. Ces deux dernières femmes moururent sans laisser de postérité. — George Kervyn, étant veuf de sa troisième femme, Jeanne VAN DEN BUSSCHE, s'engagea, par un acte passé devant les échevins de la ville de Bruges, le 7 août 1584, pour lui et ses héritiers, à payer à Josse Brest une somme de 121 livres de gros et 19 escalins, pour achat de maisons, etc. Cet acte est sur parchemin, d'une teneur fort longue, et mentionne toutes les propriétés de George Kervyn. Les sceaux qui y ont été appendus n'existent plus.

Du dit George Kervyn et de sa première femme, Anne PARASIS, naquirent quatre enfants, savoir :

1^o Jacques Kervyn, né le 5 mars 1549, mort en bas-âge.

2^o Pierre Kervyn, né le 26 octobre 1551, décédé sans alliance.

3^o Liévin Kervyn, né en 1553, également décédé sans alliance.

Et 4^o Jacques, qui va être mentionné au degré suivant.

(1) La famille PARASIS porte pour armoiries : écartelé, aux 1 et 4 d'azur à une oie au naturel; aux 2 et 3 d'argent au chien braque de gueules, colleté d'or et issant d'un tertre de sinople mouvant de la pointe (Fig. 2).

IV. Jacques Kervyn, dit *le Vieux*, fils cadet de George et de sa première femme, Anne PARASIS, naquit le 29 mars 1555. Il fut élu bourgmestre d'Eecloo en 1588 et, en cette qualité, il consacra tous ses soins et tout son zèle à la cicatrization des plaies que la guerre civile avait faites à cette petite ville, jadis si florissante et alors si malheureuse. En cette même année 1588, au mois de mai, il se rendit à Gand, où les Etats de Flandre étaient réunis, et y assista au renouvellement de l'administration de la chambre des pauvres d'Eecloo, comme il conste par un article d'un compte de la gestion qu'après sa mort ses héritiers présentèrent au magistrat de la ville. Ce digne magistrat conserva sa charge jusqu'en 1594, époque de sa mort. Il avait épousé, en premières noces, Pierrette VAN WERREBROUCK (1), fille de Pierre, seigneur de Stratenhove, et de Jeanne VAN DEN BUSSCHE, citée au degré précédent.

Cette famille VAN WERREBROUCK fut anoblie par lettres patentes du 15 avril 1686, en la personne de Pierre VAN WERREBROUCK, seigneur de Straetenhove et Wimmerghem, ancien échevin de la keure de Gand. Elle avait sa sépulture dans le chœur de l'église paroissiale de St-Michel, à Gand, comme le témoigne le registre des résolutions de la fabrique de cette église, où il est dit, au folio 71, que le 22 septembre 1699 « il est consenti et » accordé une franche sépulture et tombe maçonnée (*eene vrye sepulture ende » ghemetst graff*) dans le chœur principal de cette église pour feu messire » Pierre Werrebrouck, en son vivant seigneur de Stratenhove, etc., dans » laquelle le dit seigneur est déjà enterré, et ce pour lui, ses descendants, » ses hoirs et successeurs, moyennant la somme de vingt-quatre livres de » gros, une fois payée, autorisant notre receveur Steuperaert à recevoir » cette somme, et à délivrer sous son seing acte de franche sépulture, en » due forme, etc. » (Traduction libre du flamand de l'original.)

Le dit Jacques Kervyn avait convolé, en secondes noces, avec Anne SANDERS, laquelle vivait en 1628 et était fille de George (2). Il eut trois fils de cette seconde femme et un de sa première, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Pierre Kervyn, né à Bruges le 26 février 1583, vivant encore en 1611, mort sans laisser de postérité.

(1) VAN WERREBROUCK porte pour armes : de sable au chevron d'or, chargé de trois trèfles de sinople, et accompagné de trois lionceaux d'argent (Fig. 3).

(2) SANDERS porte pour armes : d'or à trois trèfles de sinople (Fig. 4). Cette famille est originaire du Pays de Waes, où elle florissait au XIV^e siècle et où elle s'est alliée aux principales maisons, parmi lesquelles on remarque les DE MASMINES, DE STOPPELAER, TAELOOMS, DE WYSE, DE NEVE, VAN SCHINGEN, DE MARSELAER, VAN HAVERE, VAN LAKE, DE STEELANT, VAN DEN ECHOUTE, GREERINX, VILAIN, VAN DER DONCK, DE MUNCK et autres. Elle a fourni des mayeurs-héréditaires de Vracene et de St-Gilles, des hauts-échevins du Pays de Waes, des médecins distingués, au nombre desquels figure Jean SANDERS, chanoine gradué de la cinquième prébende graduée es droits de la cathédrale de St-Bavon, à Gand, mort en 1563.

(Du 2^a Lit.)

2^o George Kervyn, né à Bruges le 29 déc. 1587, décédé le 31 mars 1590.

3^o Jacques, qui sera mentionné au degré V.

Et 4^o Jean Kervyn, né à Gand le 25 juin 1594, mort le 25 novembre 1651, ayant épousé, le 12 janvier 1628, en l'église de St-Jacques, à Gand (le contrat est du 26 novembre 1627), Catherine DE SMEDT (1), morte le 30 novembre 1644, fille de François et de Jeanne VAN DER MEEREN (2).

V. Jacques Kervyn, second fils de Jacques et de sa seconde femme Anne SANDERS, naquit à Gand le 14 février 1591 et y mourut le 9 juillet 1643. Il fut homme de fief de la seigneurie de Vinderhaute, près de Gand, comme le témoigne une charte sur parchemin, en date du 29 janvier 1628, appartenant aux archives de la famille Kervyn. On y lit que Jean Wouters, seigneur de Vinderhaute, déclare consentir à la cession de trois parcelles de terre, situées dans la commune de Landeghem. Le scel en cire rouge de Jacques Kervyn, homme de fief de la seigneurie de Vinderhaute, appendu à cette pièce en double queue de parchemin, représente le blason de Kervyn, surmonté du heaume et de son cimier qui est un gland feuillé de deux feuilles de chêne et assorti de ses lambrequins.

Jacques Kervyn se maria deux fois : en premières noces, par contrat du 16 mars 1618, avec Marie DE CLAISSONE (3), fille de Thomas et de Barbe DE BUCK, et petite-fille d'Allard DE CLAISSONE et d'Elisabeth DE MAEKERE; et, en secondes noces, le 17 avril 1624, Apollonie D'HERCKERE, laquelle lui survécut et mourut à Gand vers 1681 (4). Elle était fille de Pierre D'HERCKERE, bourgmestre d'Eecloo, et d'Apollonie DANCKAERT, morte le 5 février 1628, et inhumée dans l'église d'Eecloo. La dite Apollonie D'HERCKERE était veuve, en premières noces, d'Adrien DE COSTERE, bourgmestre d'Eecloo en 1620, d'où est issue une branche des vicomtes D'OTTIGNIES-QUENONVILLE.

Voici un crayon généalogique sur la famille D'HERCKERE, éteinte aujourd'hui :

Pierre D'HERCKERE, bourgmestre d'Eecloo, épousa Apollonie DANCKAERT, inhumée à Eecloo le 5 février 1628. Dont deux enfants, savoir :

1^o Apollonie D'HERCKERE, morte à Gand vers 1681, épousa : 1^o, à Eecloo, le 26 août 1620, Adrien DE COSTERE, bourgmestre d'Eecloo, mort le 13 juillet 1623; 2^o, à Eecloo, le 17 avril 1624, Jacques KERVYN. Du premier mariage naquit : Anne DE COSTERE, née à Eecloo le 26 avril 1623, morte le 15 septembre 1648, épousa, le 21 juillet 1648, Jean HAERENS, bourgmestre d'Eecloo, mort le 21 février 1663, à l'âge de 43 ans. Dont : Marie-Thérèse HAERENS, qui épousa Guillaume DE JONGHE. Dont : Jean-

(1) DE SMEDT : de sable à une enclume d'argent (Fig. 5).

(2) VAN DER MEEREN : d'azur à trois feuilles de mûrier, penchées vers la droite de l'écu et renversées d'or (Fig. 61).

(3) DE CLAISSONE : échiqueté d'or et d'azur (Fig. 6).

(4) D'HERCKERE : de sinople à trois rateaux d'or, posés en bande, 2 et 1 (Fig. 7).

Théodore DE JONGHE, seigneur de Somerghem, Walbourg, Herselle, Schipdonck, Ter Heyden, etc., qui épousa Marie-Justine-Angéline DE LANFRANCHY, dame de Bouchoute, morte le 5 février 1753. Dont : Marie-Catherine-Colette DE JONGHE, dame de Bouchoute, d'Ottignies, Walbourg, Ter Heyden, etc., qui épousa Alexandre BERTHOUT DE POLMEN CARILLO, seigneur de Cauwenberghe, Quenonville, vicomte d'Ottignies. Dont : Catherine-Colette BERTHOUT, épousa Albert-Ignace DE GRASS, seigneur de Moorzele, Poele, etc. Dont : Colette DE GRASS, épousa Hébert RAPAERT.

Et 2^o Pierre D'HERCKERE, né à Eecloo le 26 avril 1611, mort le 10 novembre 1657, épousa Anne KERVYN, morte le 3 septembre 1647, âgée de trente ans, fille de Jacques et de Marie DE CLAISSONE. De ce mariage naquit : Catherine-Marie D'HERCKERE, baptisée le 29 mai 1644, épousa François KERVYN (Voir pour sa postérité la généalogie de KERVYN, ci-dessus). Dont : Jacques KERVYN, épousa Françoise-Lucie DE MAHIEU. Dont : Guillaume-Luc KERVYN, seigneur d'Oudt-Mooreghem, etc., épousa : 1^o Anne-Marie DE BISCHOP; 2^o Isabelle-Françoise VAN DE KERCHOVE. Du premier lit : Georges-Antoine KERVYN, seigneur d'Oudt-Mooreghem; du second lit : Charles-Jacques KERVYN, seigneur de Volkaertsbeke.

Huit enfants sortirent des deux mariages de Jacques Kervyn, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Anne Kervyn, née en 1619, morte le 9 septembre 1647, ayant été mariée, le 10 novembre 1638 (le contrat étant de la même date), avec Pierre D'HERCKERE, dit *le Jeune*, né le 26 avril 1611, décédé le 10 novembre 1657, fils de Pierre D'HERCKERE, dit *le Vieil*, et d'Apollonie DANCKAERT; et frère de la seconde femme de Jacques Kervyn, père d'Anne susdite. Du dit mariage vinrent : A. Pierre D'HERCKERE, mort à Gand le 20 octobre 1647, sans laisser de postérité; B. Anne-Jacqueline D'HERCKERE, décédée à Gand en 1704; et C. Catherine-Marie D'HERCKERE, mariée, en l'église de St-Michel, à Gand, le 1 juillet 1670, à François KERVYN, né en 1642, décédé à Gand en 1733, comme il sera dit ci-après; dont postérité.

(Du 2^d Lit.)

2^o David Kervyn, fils aîné de Jacques et de sa seconde femme Apollonie D'HERCKERE, né le 4 novembre 1628, mort le 23 juin 1647, sans enfants.

3^o Jacques-Jean Kervyn, né le 10 mars 1631, mort à Gand le 10 janvier 1729, à 97 ans et 10 mois, ayant épousé, en l'église de St-Jacques à Gand, le 30 septembre 1681, Pétronille ROGHEMAN (1), fille de Dominique et veuve de Charles DE SMEDT, avocat au conseil de Flandre.

4^o Anne Kervyn, née le 28 novembre 1633, morte le 4 juin 1647.

5^o Jeanne Kervyn, née le 28 février 1636, morte le 17 février 1664,

(1) ROGHEMAN : d'or, au chef échiqueté d'argent et de sable de deux traits (Fig. 8).

ayant été mariée, en 1659, avec Godefroid DE WAELE (1), fils de Mathieu. Leurs trois enfants suivent sous les lettres *A*, *B* et *C*.

A. Mathieu DE WAELE, mort en bas-Âge.

B. Catherine DE WAELE, épouse de Jacques-Antoine DE SMEDT, son cousin, mort en 1709, fils de Charles DE SMEDT, avocat au conseil de Flandre, et de Pétronille ROGHEMAN, fille de Dominique, dont il a été parlé ci-dessus. De ce mariage vinrent six enfants, que nous mentionnons sous les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e* et *f*, savoir :

a. Marie DE SMEDT, mariée avec Norbert VAN REYSSCHOOT; dont postérité.

b. Jacques DE SMEDT, mort sans alliance.

c. Charlotte-Catherine DE SMEDT, mariée à Gand, en l'église de St-Michel, le 17 juillet 1708, à Jean-François DE ROMBAUT (2), seigneur de Terhaeghen, dit Volkaertsbeke, etc., né à Gand le 23 août 1678 et y baptisé en l'église de St-Bavon. Il était fils de George DE ROMBAUT, avocat au conseil de Flandre, à Gand, et de Marie-Barbe DE MAHIEU (mariés en 1672), fille de Jean DE MAHIEU et de Jossine STALINS, morte le 17 septembre 1695, âgée de 93 ans, et arrière-petite-fille de Léon DE MAHIEU, frère aîné de Jean DE MAHIEU, récollet, nommé évêque de Deventer, lequel fut cruellement maltraité par les Huguenots à Audenarde, au mois d'octobre 1572, et mourut le 10 mai 1577. Ce courageux évêque fut enfermé dans un grand tonneau garni de clous, que l'on laissa rouler d'une colline; néanmoins il ne mourut pas de ses nombreuses et cruelles blessures. Le dit George DE ROMBAUT était fils de George, mort à Anvers en 1699, et de Georgine VAN DER GOES. Quant à Jean-François DE ROMBAUT, époux de Charlotte-Catherine DE SMEDT, il fut, par lettres patentes de l'empereur Charles VI, en date du 29 décembre 1718 (ainsi que son frère Léon-Bernard DE ROMBAUT), maintenu dans la noblesse de ses ancêtres, avec anoblissement en tant que besoin serait, et créé chevalier du St-Empire; puis, par autres lettres du 1 août 1736, il obtint confirmation de ce titre avec rétroaction au dit 29 décembre 1718. — Jean-François DE ROMBAUT et Charlotte-Catherine DE SMEDT, son épouse, furent inhumés dans l'église de St-Michel, à Gand, dans la chapelle du St-Sacrement, où l'on voit une plaque de marbre, encadrée dans le mur, portant cette inscription : *Memorie — van — Mher Jan François de — Rombaut, — Heere van Ter Haeghen dict Volckaersbeke, etc. — en van — vrouw Catharina Charlotte — de Smedt, — zijne geslrede die aen desen autaar de — venerabili hebben gefondeert een eeuwige — dagelijksche gelesen misse van Requiem, — met den profundis aen den voet van den selven autaar, ten XI uren precies, tot — lavenisse van de ziele — van — vrouw Maria Joanna de Rombaut, hun eenigh kindt, die geslrede was — van — Jo^r Hieronimus Sebastianus d'Hane, —*

(1) DE WAELE : d'azur à 3 merlettes d'or; et quelques-uns : d'argent à 3 merlettes de sable (Fig. 9).

(2) DE ROMBAUT : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux flèches émoussées du même, et en pointe d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent (Fig. 10).

overleden den 1111 september MDCCXXXIII — en hier nevens begraven, in de capelle — van den H. Sebastiaan, en ook tot de — voordere intentie van de gemelde fondateuren (1).

Comme on le voit par ce qui précède, Charlotte-Catherine DE SMEDT eut de son dit mariage une fille unique, Marie-Jeanne DE ROMBAUT, dame de Terhaeghen, dit Volkaertsbeke, morte le 4 septembre 1733, qui épousa Jérôme-Sébastien D'HANE (selon d'autres Norbert), né le 29 octobre 1705 (2), qui convola en secondes noces avec Catherine-Thérèse-Bernardine COOLMAN, fille de Jean-Baptiste, dit Volkaertsbeke, morte sans enfants le 4 septembre 1733, qui épousa à S^t-Michel de Gand, le 8 juillet 1732, Jérôme-Sébastien D'HANE, né le 29 octobre 1705, mort le 10 septembre 1756, ayant convolé en secondes noces, à la dite église, le 9 décembre 1749, avec Catherine-Thérèse-Bernardine COOLMAN, née le 11 mars 1722, décédée le 2 octobre 1751, inhumée à S^t-Michel de Gand, dans la chapelle de S^t-Sébastien, fille de Jean-Baptiste COOLMAN, seigneur de Ter Cameren et d'Anvaing, anobli avec pouvoir d'ajouter à ses armes une couronne sur le heaume, au lieu de bourlet, par lettres patentes du 8 mars 1758 (3), et de Thérèse-Albertine STALINS. — Jérôme-Sébastien D'HANE eut de sa seconde femme, Catherine-Thérèse-Bernardine COOLMAN, une fille, Marie-Catherine-Félicité D'HANE, mariée, en premières noces, en 1768, avec Pierre-François-Joseph baron DE GIEY, capitaine, puis major au régiment de S^t-Ignon, au service d'Autriche, mort à Gand en 1790, et, en secondes noces, à Gand, en 1793, avec Eloi-Louis-Jacques TRIEST.

d. Ignace DE SMEDT, second fils et quatrième enfant de Jacques-Antoine DE SMEDT et de Catherine DE WAELE, mourut en bas-âge.

e. Anne-Pharailde DE SMEDT, sœur cadette d'Ignace qui précède, épousa à Gand, en la cathédrale de S^t-Bavon, le 1 septembre 1711, Jean VAN HULTHEM, avocat au conseil de Flandre.

Et f. François DE SMEDT, sixième et dernier enfant de Jacques-Antoine, mourut en célibat.

Et C. Anne DE WAELE, fille cadette et troisième enfant de Godefroid et de Jeanne KERVYN, mourut le 7 juin 1707 et fut inhumée en l'église des Récollets, à Gand. Elle avait été mariée, à S^t-Jacques de Gand, le 4 juin 1686, avec Jean-François STALINS (4), seigneur de Bosscheyde, etc., avocat au

(1) Voyez les *Eglises de Gand*, t. II, p. 78.

(2) D'HANE : d'argent, au chevron de gucules, accompagné de trois têtes de griffons, arrachées, de sable, languées de gucules (Fig. 11).

(3) COOLMAN : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à trois merlettes de sable; aux 2 et 3 de gucules à trois sautoirs d'or, à la bordure du même (Fig. 12).

(4) STALINS : d'or à trois pierres de fusil de sable (Fig. 13). — Jean-François STALINS ci-dessus était frère d'Anne-Barbe STALINS, morte le 19 juin 1690, ayant été mariée avec Jacques STALINS, conseiller et président du grand-conseil à Malines, mort le 22 juillet 1714, fils de Jacques STALINS, chancelier de Gueldre et de Zutphen, créé chevalier par lettres du 2 septembre 1652, mort le 11 mai 1654, et de Marie ROELANTS.

conseil de Flandre, mort à Gand le 3 septembre 1731. Il était fils de Pierre STALINS, seigneur du dit lieu, et d'Anne DE BLONDEL (1). De cette union naquirent quatre enfants qui suivent sous les lettres *aa*, *bb*, *cc*, *dd*.

aa. Pierre-François STALINS, seigr de Bosscheyde, né à Gand le 13 mars 1687, y baptisé à la cathédrale de S^t-Bavon, mort dans la dite ville sans avoir été marié.

bb. Jacques STALINS, né à Gand le 1 septembre 1688, y baptisé à S^t-Martin.

cc. Anne-Catherine STALINS, née à Gand le 30 novembre 1690 et y décédée le 29 juin 1749. Elle fut inhumée dans l'église des Récollets. Elle avait épousé à S^t-Martin, de Gand, le 26 juillet 1712, Charles-Maximilien PENNEMAN (2), décédé le 20 mai 1729, fils de Jacques-François PENNEMAN, conseiller-pensionnaire de la ville de Gand, et de Françoise DE BIERVLIET, dame d'Overbroeck, et frère de Charles-Maximilien PENNEMAN, qui épousa Anne-Catherine STALINS.

Et *dd*. Isabelle-Constance STALINS, née à Gand le 31 mai 1697, baptisée le 1 juin en l'église de S^t-Martin, morte en 1724, ayant été mariée, le 4 septembre 1723, avec André-Emmanuel STALINS, né à Gand le 16 décembre 1699, fils de Jean-Baptiste et d'Anne-Marie DE LAU.

6^o Jean Kervyn, troisième fils de Jacques et de sa seconde femme Apollonie D'HERCKERE, mentionnés ci-devant, naquit le 15 août 1637 et mourut le 25 avril 1642.

7^o Catherine Kervyn, sœur cadette de Jean qui précède et troisième fille de Jacques Kervyn et d'Apollonie D'HERCKERE, sa seconde femme, naquit le 10 février 1641, et mourut à l'âge de treize jours.

Et 8^o François Kervyn, dont l'article suit au degré VI.

VI. François Kervyn, huitième enfant de Jacques Kervyn, homme de fief de la seigneurie de Vinderhaute, et le septième qu'il eut de seconde femme Apollonie D'HERCKERE, naquit le 6 avril 1642, et trépassa à Gand le 14 juillet 1733, à l'âge de 91 ans. Il fut licencié en droit et avocat au conseil de Flandre. Il épousa, par contrat de mariage du 25 juillet 1670, et à l'église de S^t-Michel, à Gand, le 1 juillet suivant, Catherine-Marie D'HERCKERE, morte le 7 fév. 1729, fille de Pierre, dit *le Jeune*, et d'Anne Kervyn, mentionnés ci-dessus au degré V, 1^o. — Dont quatre enfants, savoir :

1^o Jacques, qui suit au degré VII.

2^o Jean-François Kervyn, né à Gand le 27 mai 1673, baptisé le lendemain en l'église de S^t-Michel.

3^o Marie-Apollonie Kervyn, morte à Gand le 17 septembre 1758, et y inhumée en l'église de S^t-Bavon. Elle avait épousé, le 5 janvier 1705, à l'église

(1) DE BLONDEL : d'or à la bande de sable (Fig. 14).

(2) PENNEMAN : d'azur à trois plumes d'oie d'argent, posées 2 et 1, les deux du chef adossées (Fig. 15).

de St-Michel, dans la dite ville, Guillaume GHYSENS (1), seigneur de Diesvelt, etc., né à Gand le 21 mars 1677, baptisé le lendemain en l'église de St-Bavon et morte en 1758, fils de Jean-Philippe et de Reine DE COPPENOLLE (2). Leurs enfants, au nombre de neuf, suivent sous les lettres *A, B, C, D, E, F, G, H* et *I*.

A. Marie-Claire GHYSENS, née à Gand le 17 janvier 1707, et y baptisée en la cathédrale de St-Bavon, y trépassa le 11 février 1765. Elle fut inhumée en la dite cathédrale.

B. Guillaume-Joseph GHYSENS, prêtre, né à Gand le 3 janvier 1709.

C. Jacques-François GHYSENS, né à Gand le 23 février 1710, seigneur de Grandval, licencié en l'un et l'autre droit le 4 mai 1734, avocat au conseil de Flandre, mort à Gand le 6 décembre 1778. Il épousa, le 5 août 1737, Marie-Philippine-Louise-Jacqueline ODEMAER, née à Gand le 15 janvier 1716, morte le 1 novembre 1742. Elle était fille de Bernard-François ODEMAER, conseiller-pensionnaire de la ville d'Audenarde, mort le 29 décembre 1759, et de Marie-Anne-Josèphe DE ROMBAUT DE TER HAEGHEN, dit VOLKAERTSBEKE, (qu'il avait épousée le 17 septembre 1714), morte le 15 décembre 1742, enterrée avec son mari dans l'église de St^e-Walburge, à Audenarde, et petite-fille de Philippe ODEMAER, conseiller-pensionnaire d'Audenarde, et de Marie-Norbertine DE WINDELE (3). Trois enfants naquirent de ce mariage, savoir : *a.* Guillaume-Joseph GHYSENS, seigneur de Grandval, Diesvelt, etc., dernier vicomte de Gand (4), né à Gand le 29 décembre 1739, qui épousa en la cathédrale de St-Bavon, le 4 avril 1775, sa cousine Marie-Colette-Catherine-Jeanne COPPENS, fille de Charles-Ferdinand-Joseph baron COPPENS (5) et de Marie-Thérèse-Caroline MELYN, dont un fils mort sans alliance. — *b.* Anne-Apolline-Bernardine GHYSENS, née à Audenarde et morte le 24 mai 1791, à Gand, où elle avait épousé, le 8 septembre 1758, Jean-Baptiste-Bavon KERVYN, seigneur de Lettenhove, Hunots, Hemstroe, etc., né à Gand, en la paroisse de St-Jacques, le 2 octobre 1722, décédé au château de Merendré, le 12 juin 1796. Il était fils de Jacques KERVYN, seigneur d'Oudt-Mooreghem, et de Françoise-Lucie DE MAHIEU, mentionnés au degré VII. — Et *c.* Jean-François GHYSENS, seigneur de Grandval, Diesvelt, etc., mort célibataire à Gand le 3 juin 1769.

D. Marie-Thérèse GHYSENS, quatrième enfant de Guillaume et de Marie-Apollonie Kervyn, née à Gand le 2 février 1711 et y baptisée à St-Bavon,

(1) GHYSENS : d'or, à la fasce d'azur, au mouton passant d'argent en chef, et trois trèfles de sinople en pointe, mal ordonnés (Fig. 16).

(2) DE COPPENOLLE : de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois têtes arrachées d'aigles d'or (Fig. 63).

(3) DE WINDELE porte : de gueules à trois roses d'argent. Bernard-François ODEMAER brisait son écu avec celui de DE WINDELE, brochant sur le tout (Fig. 62).

(4) Voyez à la fin de cette généalogie la note V.

(5) COPPENS : d'or à une tête de sanglier de sable, défendue d'argent, languée de gueules, percée d'une flèche au naturel en bande, la pointe en haut (Fig. 17).

morte le 10 avril 1753 et inhumée en la dite cathédrale. Elle avait été mariée à St-Bavon, le 25 novembre 1739, Jean-Baptiste BLONDEL, né à Gand le 31 août 1708, fils de Jean-Baptiste et d'Isabelle VAN DER HAEGHEN.

E. Isabelle-Apolline GHYSENS, née à Gand le 13 février 1713.

F. Reine-Françoise GHYSENS, née à Gand le 28 mars 1714, morte religieuse à l'abbaye de Groenen-Briel, à Gand.

G. Hélène-Colette GHYSENS, née à Gand le 20 novembre 1718.

H. Marie-Catherine GHYSENS, née à Gand le 20 novembre 1718, jumelle de la précédente.

Et *I.* Françoise-Lutgarde, née à Gand le 16 juin 1724, morte religieuse au couvent des Pénitentes, à Gand.

Et 4^e Catherine-Thérèse Kervyn, quatrième et dernier enfant de François et de Marie-Catherine D'HERCKERE, mentionnés au degré VI, naquit à Gand le 26 janvier 1682 et y fut baptisée en l'église de St-Michel. Elle mourut en la dite ville au mois de février 1701, sans alliance.

VII. Jacques Kervyn, fils aîné de François et de Marie-Catherine D'HERCKERE, naquit à Gand le 8 mars 1671, et y fut baptisé en l'église de St-Michel. Il mourut le 20 octobre 1742, ayant épousé, par contrat du 14 juillet et à la cathédrale de St-Bavon le lendemain 1706, Françoise-Lucie DE MAHIEU, dame d'Oudt-Mooreghem, Marcke-ten-Driessche, Grootenhaeghe, etc., née à Gand le 7 novembre 1682, baptisée à St-Bavon, morte le 7 décembre 1757 (1), fille de Jean-Baptiste DE MAHIEU, avocat au conseil de Flandre, mort le 3 mars 1719, et de Jeanne-Marie DE ROMBAUT, fille de George DE ROMBAUT et de Jeanne VAN DER GOES, — le dit Jean-Baptiste DE MAHIEU frère de Marie-Barbe DE MAHIEU, femme de George DE ROMBAUT, dont le fils Jean-François DE ROMBAUT, seigneur de Ter Haeghen, dit Volkaertsbeke, épousa Charlotte-Catherine DE SMEDT, fille de Jacques-Antoine DE SMEDT, mort en 1709, et de Catherine DE WAELE, fille de Godefroid DE WAELE et de Jeanne KERVYN, fille de Jacques KERVYN, homme de fief de la seigneurie de Vinderhoute, né en 1591, mort en 1643, et d'Apollonie D'HERCKERE, sa seconde femme, mentionnés ci-devant au degré V (2).

Les dits Jacques Kervyn et Françoise-Lucie DE MAHIEU, son épouse, furent inhumés dans le chœur de l'église de St-Michel, à Gand. Ils avaient procréés dix enfants, savoir :

1^o François-Jacques Kervyn, né à Gand le 24 mai 1707, mort à Louvain le 6 décembre 1748, en célibat.

2^o Jacques Kervyn, jésuite, mort à Louvain en 1743.

3^o Guillaume-Luc qui suit au degré VIII.

(1) DE MAHIEU : écartelé, aux 1 et 4 d'or à trois merlettes de sable; aux 2 et 3 de gueules à trois maillets d'argent (Fig. 18).

(2) Voyez la note VII. *Dénombrement de la Seigneurie d'Oudt-Mooreghem*. Voir aussi *Églises de Gand*, t. II, p. 107.

4^e Marie-Françoise-Colette Kervyn, née à Gand le 10 juillet 1708, baptisée en l'église de St-Jacques, y décéda le 11 décembre 1774. Elle épousa, en la cathédrale de St-Bavon, à Gand, le 5 novembre 1735, Jean-François DE MERLIER (1), conseiller au conseil de Flandre, mort à Gand le 31 juillet 1778. Il était fils de François-Guillaume DE MERLIER et d'Anne-Régine GHYSENS. Ces époux n'eurent point d'enfants et furent inhumés dans l'église de St-Michel, à Gand.

5^e Colette-Catherine Kervyn, née à Gand le 27 février 1716, baptisée à St-Jacques, morte dans la dite ville, en 1759, au couvent des Ursulines.

6^e Marie-Barbe Kervyn, née à Gand le 28 septembre 1717, baptisée à St-Jacques, morte le 14 mars 1759, et inhumée à St-Michel dans la sépulture de sa famille.

7^e Anne-Catherine Kervyn, née à Gand le 8 mars 1721, baptisée à St-Bavon.

8^e Jean-François Kervyn, licencié ès-lois (1746), mort à Gand le 3 août 1778, et inhumé à St-Michel dans le dit caveau.

9^e Françoise-Apollonie Kervyn, morte à Gand le 26 décembre 1744.

Et 10^e Jean-Baptiste-Bavon Kervyn, seigneur de Lettenhove, dont l'article suivra après la postérité de son frère Guillaume-Luc Kervyn, au degré VIII bis.

VIII. Guillaume-Luc Kervyn, troisième fils de Jacques et de Françoise-Lucie DE MAHIEU, seigneur d'Oudt-Mooreghem, de Grootenhaeghe et de Marcketen-Driessche, licencié ès-lois, échevin de la seigneurie de St-Pierre-lez-Gand, naquit à Gand, en la paroisse de St-Jacques, le 18 octobre 1713. Il épousa : en premières noces, le 31 mars 1742 (le contrat est du 27), Anne-Marie DE BISSCOP ou plutôt DE BISCHOP, morte en couches le 27 novembre suivant et inhumée aux Pauvres Claires, à Gand. Elle était fille de Jean-Remi DE BISCHOP (2), secrétaire des parchons de Gand, et de Marie-Thérèse DE ZEVECOTE (3), sa première femme. Il épousa, en secondes noces, en la cathédrale de St-Bavon, à Gand, le 7 septembre 1745, Isabelle-Françoise VAN DEN KERCHOVE, née à Gand le 18 juillet 1741, baptisée en la dite cathédrale de St-Bavon, fille d'Arnould-Jacques (4) et de Marie-Ernestine PENNEMAN. Du dit mariage vinrent huit enfants, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o George-Antoine, dont l'article suit au degré IX.

2^o Françoise-Catherine Kervyn, née à Gand le 25 novembre 1743, sœur

(1) DE MERLIER : d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles à six rais d'azur, et en pointe d'un arbre terrassé de sinople (Fig. 12). Voyez *Audenaerdsche Mengelingen*, p. 443, v. 4.

(2) DE BISSCOP ou DE BISCHOP : d'or au chevron de gueules (Fig. 20).

(3) DE ZEVECOTE : d'or au dragon de sable armé et lampassé de gueules (Fig. 89).

(4) VAN DEN KERCHOVE : écartelé, aux 1 et 4 d'or à l'aigle éployée de sable, aux 2 et 3 d'argent au chevron de gueules, au chef d'azur chargé de deux croissants d'or ; le tout surmonté d'un chef d'or, à la fasce de gueules chargée de trois croisettes d'argent et accompagnée en pointe d'une bêche de sable (Fig. 21). Voyez *Audenaerdsche Mengelingen*, p. 381, v. 2.

jumelle de George-Antoine ci-dessus, décédée le 25 mars 1824. Elle avait été mariée : en premières noces, le 21 avril 1765, avec Jean-Pierre-Joseph ZOETAERT (1), greffier du conseil de Flandre, mort le 22 septembre 1786, inhumé à St-Denis-Westrem, fils de Clément et de Catherine-Thérèse DE BISCHOP, dont une fille, nommée Marie-Catherine ZOETAERT, qui ne vécut que quelques jours. Elle fut mariée, en secondes noces, avec Charles-Joseph DE GRAVE (2), conseiller du conseil de Flandre, né à Ursel, et mort subitement à St-Denis-Westrem. Il a écrit un ouvrage curieux, intitulé : *République des Champs-Elisées ou Monde Ancien*, qui ne fut publié qu'après sa mort.

(Du 2^d Lit.)

3^e Antoine-François-Guillaume Kervyn, né à Gand le 2 septembre 1747, mort sans avoir été marié.

4^e Isabelle-Françoise-Colette Kervyn, née à Gand le 18 décembre 1749, et y décédée le 17 juillet 1833, ayant épousé à Gand, en l'église de St-Bavon, le 25 juillet 1778, Antoine-Joseph VAN DE WOESTYNE (3), chevalier-héréditaire, échevin de la loi de St-Pierre-lez-Gand, avocat au conseil de Flandre, né à Gand le 2 février 1733, mort le 31 août 1790, veuf, en premières noces, de Marie-Thérèse VAN HULTHEM, et fils d'Antoine-François VAN DE WOESTYNE, créé chevalier-héréditaire, et de Marie-Ferdinande BLONDEL. — De cette union vint : Emmanuel-Guillaume-Ghislain VAN DE WOESTYNE, né à Gand le 1 juillet 1779, y décédé le 23 novembre 1826, ayant épousé à Gand, le 2 avril 1812, Eléonore-Jacqueline-Livine CLEMMEN (4), née le 20 sept. 1792, décédée le 19 janvier 1819, fille de Josse-Charles baron CLEMMEN DE PETEGHEM et de Françoise-Pétronille POELMAN. Dont trois enfants, savoir :

A. Clémence-Léonarde-Ghislaine VAN DE WOESTYNE, née à Gand le 13 mars 1813, mariée en cette ville, le 26 avril 1832, à Victor-Joseph-Ghislain VAN DEN HECKE DE LEMBEKE (5), né à Everghem le 20 avril 1810, chevalier de l'ordre de Léopold, fils de Jacques-Joseph-Jean-Louis et de Marie-Rosalie-Ghislaine DELLA FAILLE D'ASSENEDE (6). Dont postérité.

B. Théophile-Ghislain-Marie baron VAN DE WOESTYNE, sénateur, né à Gand le 27 mai 1816, qui épousa, le 20 juillet 1853, au château de Pailhe, Marie-Frédérique DE LIEDEKERKE (7), née le 28 février 1834, fille de

(1) ZOETAERT : d'or à la bande d'azur, chargée de trois abeilles d'or (Fig. 64).

(2) DE GRAVE : d'argent au chêne arraché de sinople (Fig. 22).

(3) VAN DE WOESTYNE : de sable au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles du même (Fig. 23).

(4) CLEMMEN : d'or à la fasce onnée d'azur, accompagnée de trois roses de gueules, boutonnées du champ et feuillées de sinople (Fig. 24).

(5) VAN DEN HECKE : tiercé en fasce, au 1^{er} d'azur à trois grelots d'or, au 2^d d'argent et au 3^e d'or à trois croissants d'azur (Fig. 25).

(6) DELLA FAILLE : de sable, au chevron d'or, chargé de trois fleurs-de-lis d'azur, accompagné en chef de deux têtes de lions arrachées et affrontées d'or, lampassées de gueules et en pointe d'une tête de léopard d'or, bouclée d'un anneau de fer (mordant un anneau de sable). Cimier : une fleur-de-lis d'azur, mouvante d'un croissant d'or (Fig. 45).

(7) DE LIEDEKERKE DE PAILHE : de gueules à trois lions d'or, couronnés du même (Fig. 26).

Jacques-Bernard comte DE LIEDEKERKE DE PAILHE et de Charlotte-Françoise DE GODIN. Dont postérité.

Et C. Victor-Ghislain-Colette VAN DE WOESTYNE, jumeau du précédent, né à Gand le 27 mai 1816, mort à Copenhague le 24 juillet 1843. Inhumé à Vinderhaute, où un beau monument a été élevé à sa mémoire, dans l'église paroissiale.

5° Jean-François-Xavier Kervyn, né à Gand le 14 octobre 1751.

6° Jean-Charles-Remi Kervyn, né à Gand le 3 décembre 1752. Il fut nommé chanoine gradué noble du chapitre de la cathédrale de St-Bavon, à Gand, par lettres patentes du 18 mai 1780, du prince Ferdinand-Marie de Lobkowitz, XVII^e évêque de Gand, et émigra à Altona, en Danemark, pendant la tourmente révolutionnaire de 1793. Ses biens furent confisqués et vendus au profit de l'Etat. Son frère Charles-Jacques, seigneur de Volkaertsbeke, les acheta pour les restituer plus tard à leur propriétaire légitime. Les circonstances qui provoquèrent la fuite de ce chanoine sont racontées par l'auteur de *l'Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre*. Ce récit inspire un trop vif intérêt pour ne pas le reproduire ici.

« A cette terrible époque, où les haines politiques faisaient chaque jour
 » de nouvelles victimes, où les vengeances personnelles s'exerçaient sous
 » le voile d'un prétendu patriotisme, l'homme semblait avoir renoncé à la
 » pratique des vertus qui élèvent l'âme. Les vices les plus hideux se pro-
 » duisaient au grand jour et trouvaient des admirateurs enthousiastes.
 » L'ingratitude et la délation étaient récompensées toutes les fois qu'il
 » s'agissait de livrer un noble ou un prêtre aux farouches révolution-
 » naires qui répandaient partout la terreur. Ce fut sans doute pour méri-
 » ter le prix d'une action aussi noire, qu'un forcené, nommé Meyer, que
 » le chanoine Kervyn avait recueilli et fait élever à ses frais, se rendit
 » à la tête d'une bande de Jacobins, armés de sabres et de fusils, à
 » Meerendré, où le digne ecclésiastique possédait une résidence d'été.
 » Meyer y arriva au moment où la voiture du chanoine franchissait
 » l'entrée. Grâce à la présence d'esprit du cocher et à la vigueur des
 » chevaux, le vénérable prêtre parvint à s'échapper. Au lieu de suivre la
 » route de Gand, il se dirigea vers Bruges et de là il s'embarqua pour
 » Altona.

» Meyer, qui avait voulu envoyer son bienfaiteur à l'échafaud, ne tarda
 » pas à recevoir la punition due à ses crimes. Un jour qu'il vociférait dans
 » le temple de la déesse Raison, il fut frappé d'apoplexie et expira en
 » vomissant le sang en même temps que d'affreuses imprécations.

» Le chanoine Kervyn aimait à encourager les artistes. C'est grâce à sa
 » munificence que les fonts dans lesquels Charles-Quint reçut le baptême
 » furent renfermés dans un grand globe de cuivre, émaillé d'azur et semé

» d'étoiles d'or; les anges qui le soulèvent sont en marbre blanc et de la
 » main du sculpteur Portois. Le socle porte les armoiries du donateur. L'un
 » des tableaux en grisaille, la *Sainte Cène*, œuvre de Pierre-Norbert Van
 » Reysschoot, qui orne le chœur, a été également offert par lui à la cathé-
 » drale. Voir *Les Églises de Gand*, t. I, pp. 90 et 122.

» Le chanoine Kervyn, qui fut forcé de s'expatrier, en 1794, pour échapper
 » à la fureur des Jacobins, avait joué, s'il faut en croire certains écrits
 » publiés vers cette époque, un rôle politique dans la révolution brabançonne
 » de 1789. Son portrait est conservé dans la famille. »

Le chanoine Jean-Charles-Remi Kervyn mourut à Gand le 3 mai 1812.

7° Guillaume-Antoine-de Padoue Kervyn, né à Gand en novembre 1753, et y décédé le 17 décembre 1812, célibataire.

Et 8° Charles-Jacques Kervyn, huitième et dernier enfant de Guillaume-Luc, seign^r d'Oudt-Mooreghem, de Grooten-Haeghe, de Marcke-ten-Driessche et autres lieux, et d'Isabelle-Françoise VAN DEN KERCHOVE, sa seconde femme, qui naquit à Gand le 10 novembre 1754 et y trépassa le 7 février 1836. Il fut seigneur de Volkaertsbeke, licencié en droit le 21 janvier 1778, membre et trésorier de l'ordre équestre de la Flandre-Orientale, échevin de la ville de Gand, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, etc., etc. Les établissements religieux, en général, et les béguinages en particulier, lui sont redevables de grands et notables services, et on y conserve encore de précieux souvenirs des efforts qu'il fit, sous le règne de Guillaume I^{er}, pour sauver ces établissements du coup qui venait de frapper les congrégations religieuses, établies dans les Pays-Bas. — Deux artistes gantois ont reproduit sur la toile l'audience dans laquelle le roi accorda une exception en faveur des béguinages. Le *Messenger des Sciences et des Arts*, année 1827, donne une gravure au trait du tableau du Grand-Béguinage, œuvre de Van Huffel, et y consacra un article. Un autre artiste, qui peut être, à juste titre, cité parmi les plus célèbres, Joseph Paelinck, a été chargé de l'exécution de cet épisode pour le Petit-Béguinage : les personnages en sont de grandeur naturelle, et une copie en a été gravée à Paris dans l'*Album biographique*, t. II, édité par Chabannes.

Charles-Jacques Kervyn, épousa, à Gand, le 11 avril 1780, Marie-Anne-Caroline ODEMAER, dame de Volkaertsbeke (1), de Plaschevelde, etc., née le 27 août 1756 à Gand et y décédée le 14 octobre 1805. Cette dame était fille aînée de George-Philippe-Emmanuel ODEMAER, seigneur de Volkaertsbeke, licencié ès-droits, et d'Anne-Lucie-Josèphe ODEMAER, sa cousine germaine, et petite-fille de George-Philippe ODEMAER, avocat au conseil de Flandre, et de Françoise-Thérèse DE ROMBAUT DE TER HAEGHEN, dite VOLKAERTS-

(1) ODEMAER : d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois croissants d'argent (Fig. 27). — Voyez à la fin de cette généalogie, la note VI.

BEKE (1). Du dit mariage vinrent sept enfants, qui suivent sous les lettres *A, B, C, D, E, F, G*.

A. Charles-Joseph Kervyn de Volkaertsbeke, né à Gand le 23 janvier 17..., décédé le 27 juillet 1807, en Allemagne, étant au service de France.

B. Jean-Charles Kervyn de Volkaertsbeke, né à Gand le 3 janvier 1784, y décédé le 20 décembre 1854, ayant été officier dans le corps des gendarmes d'ordonnance de l'empereur Napoléon I^{er}, quitta le service après la paix de Tilsit; membre de l'ordre équestre de la Flandre-Orientale par l'arrêté collectif du 14 avril 1816, N^o 281. — Il avait épousé à Gand, le 17 mai 1811, Angélique-Louise DE NEVE, née à Saint-Pierre-lez-Gand le 1 février 1781 et y décédée le 27 janvier 1852, fille de Philippe-François-Chrétien chevalier DE NEVE (2) et de Marie-Colette-Josèphe-Emmanuelle BORLUUT (3). — Du dit mariage vinrent :

a. Charles-Joseph Kervyn de Volkaertsbeke, né à St-Nicolas, au Pays de Waes, le 1 mai 1812, décédé au château de Hamme, en octobre 1816.

b. Philippe-Augustin-Chrétien Kervyn de Volkaertsbeke, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne des Pays-Bas; élu conseiller communal de Gand en 1854, et nommé échevin de la dite ville par arrêté royal du 26 décembre 1854; élu membre de la Chambre des Représentants, par l'arrondissement de Gand, le 11 juin 1861; l'un des directeurs du *Messenger des Sciences et des Arts*; membre de plusieurs sociétés savantes belges et étrangères, et auteur de divers ouvrages sur l'histoire nationale, les arts et l'archéologie, dont les principaux sont :

Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre. In-folio. Gand. — Grandes planches coloriées et dorées, avec texte gravé.

Les Bibliophiles flamands; leur histoire et leurs travaux. Grand in-8^o, orné de deux gravures. — Tiré à 200 exemplaires, dont 137 sur papier vélin satiné, 38 sur papier fort de Hollande et 25 sur papier vélin fort.

Le Songe d'un Antiquaire, nouvelle fantastique. In-12. Gand, avec une gravure.

Joyeuse entrée de l'empereur Maximilien I à Gand en 1508 (Description d'un Livre perdu). Grand in-8^o, avec une gravure. Gand, Bruxelles et Leipzig, 1850.

Les Borluut du XVI^e siècle (Importance des archives privées). Grand in-8^o. Anvers, 1851; tiré à 100 exemplaires.

Verslag van 't magistraet van Gent nopens de godsdienstige beroerten aldaar, loopende van den 30 juny 1566 tot den 30 april 1567, gevolgd door talryke

(1) Sous le titre : *Un Banc de Justice féodale (Groene Vierschare)*, M. Henri Raepsaet a publié dans le *Messenger des Sciences historiques*, année 1866, un intéressant article dû à la plume du célèbre jurisconsulte Raepsaet. La gravure du banc de justice de la seigneurie de Volkaertsbeke, qui subsiste encore, accompagne cette savante dissertation.

(2) DE NEVE : de gueules à une truite d'argent posée en bande (Fig. 28).

(3) BORLUUT : d'azur à trois cerfs passants d'or, en abîme un écu de gueules au chef échiqueté d'argent et d'azur à la bordure engrelée d'or, qui est d'AILLY DE FORMELLES (Fig. 31).

bewysstukken. Gent. — Publié dans la collection de la Société des Bibliophiles flamands, et tiré à 138 exemplaires.

Biographies. — *Le baron de Reiffenberg*. — *Félix Bogaerts*. — *Hélias d'Huddeghem*. — *Le dernier comte de Thiennes*. — *Le baron de St-Genois*.

Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas, de 1577 à 1584, avec des notes biographiques et historiques, une introduction et des fac-simile. 2 vol. in-8°. Gand, 1849.

Cantate patriotique, composée à l'occasion du séjour de S. M. le Roi et de la Famille royale à Gand, en 1853. Musique de M. Charles Miry.

Hymne sacrée. Musique de M. Charles Miry.

Correspondance de François de la Noue, surnommé Bras-de-Fer, accompagnée de notes historiques et précédée de la vie de ce grand capitaine. In-4° et in-8°. Gand, 1854.

Les Eglises de Gand, 2 vol. grand in-8°, avec gravures. Gand, 1857-1858.

Mémoires de François de Halewyn, seigneur de Sweveghem, sur les troubles de Gand, 1577-1578. ouvrage publié par la Société d'Histoire en Belgique. Bruxelles, 1865; un vol. in-8°.

Philippe-Augustin-Chrétien de Volkaertsbeke épousa à Gand, le 27 mai 1843, sa cousine Eugénie-Amélie-Françoise-Ghislaine VAN ROCKOLFING DE NAZARETH (1), née à Gand le 26 décembre 1818, fille de Louis-Charles-Joseph-Ghislain VAN ROCKOLFING, seigneur de Nazareth, de Volmerbeke, etc., et de Marie-Françoise-Ghislaine BORLUUT. Dont :

1° Ernest-Philippe-Jean-Charles-Ghislain Kervyn de Volkaertsbeke, né à Gand le 2 mars 1845, officier au régiment des zouaves au service de Sa Sainteté Pie IX, décoré de la croix de Mentana.

2° Louise-Elodie-Ghislaine Kervyn de Volkaertsbeke, née à Gand le 12 juin 1846.

3° Augusta-Marie-Ghislaine Kervyn de Volkaertsbeke, née à Gand le 4 octobre 1848.

4° Victor-Emile-Valentin-Ghislain Kervyn de Volkaertsbeke, né à Gand le 6 février 1853.

5° Alfred-Henri-Ghislain Kervyn de Volkaertsbeke, né à Gand le 14 juillet 1855.

6° Marie-Louise-Françoise-Ghislaine Kervyn de Volkaertsbeke, née à Gand le 14 janvier 1857.

Et 7° Angélique-Zoé-Alphonsine-Marie-Ghislaine Kervyn de Volkaertsbeke, née à Gand le 8 avril 1861, décédée au château de Nazareth le 27 mars 1863.

c. Emelie-Marie-Louise Kervyn de Volkaertsbeke, née à St-Nicolas le 28 juillet 1817, épousa à Gand le 9 avril 1850, Henri-Ferdinand-Ange-

(1) VAN ROCKOLFING : d'or à trois roses de gueules, boutonnées d'or et feuillées de quatre feuilles de sinople, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'or, la tête contournée (Fig. 30).

Auguste DE MEULENAERE (1), né à Gand le 28 mars 1801 et y décédé le 18 juin 1856, capitaine de dragons au service de S. M. le Roi des Pays-Bas, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, décoré de la Croix de bronze, de la Boucle militaire, etc., fils d'Eugène-Jean-Nicolas et de Lambertine-Charlotte-Louise-Augustine DE LIMNANDER DE ZULTE. Dont :

1° George-Jean-Louis-Ghislain DE MEULENAERE, né à Gand le 6 janvier 1852.

2° Marie-Eugénie-Ghislaine DE MEULENAERE, née à Gand le 13 février 1853.

3° Maximilienne-Marie-Irma DE MEULENAERE, née à Gand le ... mai 1854, y décédée le 25 juin 1864.

Et d. Auguste-Gaspard-Chrétien Kervyn de Volkaertsbeke, né à St-Nicolas le 23 août 1821, décédé à Gand le 19 novembre 1851, épousa à Landeghem, le 9 juin 1847, Julie-Colette-Marie-Thérèse VAN HOOBROUCK TEN HEULE (2), née à Gand le 14 mai 1822, fille de François-Hubert-Jean-Nepomucène-Ghislain et de Sophie-Julie-Reine VAN POTTELSBERGHE DE BOULANCY. — Ils eurent une fille, savoir : Savina-Marie, née à Gand le 9 mai 1848.

Après la mort de son premier mari, Julie VAN HOOBROUCK TEN HEULE convola, en secondes noces, avec le baron Alphonse DE VILLENFAGNE DE VOGELZANG (3).

C. Marie-Bernardine-Antoinette Kervyn, troisième enfant et première fille de Charles-Jacques Kervyn de Volkaertsbeke et de Marie-Anne-Caroline ODEMAER, née à Gand le 29 décembre 1784, mariée à Gand, le 10 janvier 1810, à Louis-Jean-Joseph DE POTTER (4), membre du Corps législatif sous Napoléon I^{er}, veuf de Colette-Joséphine Kervyn, fille de Jean-Baptiste-Bavon Kervyn et d'Anne-Bernardine GHYSENS, mentionnés ci-après au degré VIII bis. De ces mariages vinrent six enfants, mentionnés ci-après sous les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e* et *f*, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

a. Louis-Marie-Jean-Ghislain DE POTTER, né à Gand le 7 mai 1795, y épousa à St-Bavon, le 1 juillet 1816, Julie-Marie Kervyn, née à Gand le 11 avril 1797, et y décédée le 31 août 1851, fille de Charles-Jacques, seigneur de Volkaertsbeke, et de Marie-Anne-Caroline ODEMAER, cités ci-devant au degré VIII, 8°, et sœur cadette de Marie-Bernardine-Antoinette Kervyn, citée ci-dessus. Ces époux eurent sept enfants, qui seront mentionnés plus loin à l'article de Julie-Marie Kervyn.

(1) DE MEULENAERE : de sable au chevron, accompagné en chef de deux poissons, nommés en flamand *meulenaars*, et en pointe d'une coquille, le tout d'argent (Fig. 32).

(2) VAN HOOBROUCK TEN HEULE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à l'aigle éployée de sinople, armée et lampassée de gueules, aux 2 et 3 d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre besants de même; sur le tout coupé d'argent au orbeau, tenant dans son bec un et de gueules (Fig. 33).

(3) DE VILLENFAGNE DE VOGELZANG : d'argent à la bande de sable, chargée de trois coquilles d'or et accotée de deux bâtons du même. L'écu timbré d'un casque d'acier poli, taré de profil, grillé et liseré d'or, orné de son bourlet et de ses lambrequins d'argent, de sable et d'or, et au-dessus, en cimier, un buste d'homme, vêtu de gueules et boutonné d'or, la tête liée d'un bandeau d'argent (Fig. 34).

(4) DE POTTER : d'azur au croissant d'argent, au chef d'argent chargé de trois roses de gueules (Fig. 39).

b. Auguste-Jean-Ghislain DE POTTER, né à Gand le 5 août 1796 et y décédé le 31 janvier 1863, épousa, le 15 octobre 1818, sa cousine-germaine Marie-Anne-Colette-Ghislaine SURMONT (1), née le 10 août 1795, et décédée à son château de Scheldevelde, à Nazareth, le 23 mai 1856, fille de François-Pierre-Guillaume-Louis SURMONT DE VOLSBERGHE et de Colette-Thérèse-Marie-Ghislaine DE POTTER. Ils eurent un fils, mort en bas-âge, et une fille, Zoé-Marie-Colette-Ghislaine DE POTTER, née à Gand le 5 août 1820, morte le 10 juin 1858, à son château de Scheldevelde, à Nazareth, qu'elle a légué au bureau de bienfaisance de cette commune, pour être transformé en hospice de vieillards. Elle épousa à Gand, le 14 novembre 1839, Alphonse-Jean-Baptiste-Ghislain BORLUUT, né à Gand le 8 février 1802, décédé au dit château le 28 juillet 1861, fils d'Emmanuel-Joseph-Louis BORLUUT, chevalier de Malte et sénateur belge, et de Marie-Amélie VAN DER BRUGGEN.

c. Joseph-Marie-Ghislain DE POTTER, né le 28 septembre 1798, ancien membre de la Chambre des Représentants de Belgique, épousa, le 28 avril 1829, Mélanie-Louise SOENENS (2), née le 16 janvier 1805, fille de Jean-Baptiste-François-Ferdinand et de Thérèse-Françoise STAUTHAMER. De ce mariage vinrent cinq enfants, savoir : 1^o Stanislas-Joseph-Marie-Ghislain DE POTTER, né à Gand le 15 avril 1838, décédé le 2 février 1854; 2^o Gabrielle-Marie-Ghislaine DE POTTER, née à Gand le 7 octobre 1840, épousa, le 7 oct. 1862, Hervey DE GOUSSENCOURT, né le 27 février 1833, fils de Théodore-Timoléon comte DE GOUSSENCOURT et d'Aline LEMAIRE (de Sars-le-Comte); 3^o Clément-Eugène-Marie-Ghislain DE POTTER, né à Gand le 30 octobre 1842, épousa à Gand, le 26 novembre 1864, Valérie-Marie-Adélaïde-Colette-Ghislaine KERVYN D'OUTT-MOOREGHEM, née à Gand le 10 mars 1844, fille de Valentin-Louis-Ghislain et de Marie-Julie-Colette-Ghislaine VAN ROCKOLFING DE NAZARETH; dont postérité; 4^o Albert-Emile-Marie-Ghislain DE POTTER, né à Gand le 30 décembre 1843; 5^o Marie-Josèphe-Colette-Ghislaine DE POTTER, née à Gand le 10 mars 1847, épousa, le 16 mai 1866, au château de Cluysen, Joseph-Emmanuel-Antoine-Marie-Ghislain KERVYN D'OUTT-MOOREGHEM.

(Du 2^a Lit.)

d. Angélique DE POTTER, fille aînée de Louis-Jean-Joseph-Ferdinand et de sa deuxième femme Marie-Bernardine-Antoinette Kervyn, morte en bas-âge.

e. Emélie-Marie-Isabelle-Ghislaine DE POTTER, née à Gand le 4 janv. 1814, et y décédée le 8 juillet 1848.

Et f. Julie-Marie-Bernardine-Ghislaine DE POTTER, née à Gand le 19 août 1815.

D. Louis-Charles Kervyn, quatrième enfant et troisième fils de Charles-

(1) SURMONT : d'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux croisettes du même, et en pointe d'une montagne de sinople mouvante du bas de l'écu (Fig. 33).

(2) SOENENS : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles à six rais du même, et en pointe d'une épée haute d'argent, garnie d'or (Fig. 36).

Jacques Kervyn, seigneur de Volkaertsbeke et de Marie-Anne-Caroline ODEMAER, né à Gand le 5 mars 1787, y décédé le 6 mai 1857, prêtre.

E. Amélie-Françoise-Jeanne Kervyn, née à Gand le 14 novembre 1790, y décédée le 30 avril 1847, ayant épousé Auguste-Denis HOPSOMERE (1), né à Gand le 28 janvier 1785, y décédé en janvier 1826, fils d'Ignace-Bernard-Constant, seigneur de Gampelaere, et de Thérèse-Xavière-Scholastique PAPELEU. Sans hoirs.

F. Thérèse-Isabelle Kervyn, née à Gand le 26 juillet 1793, morte le 21 mai 1813.

Et *G.* Julie-Marie Kervyn, septième et dernier enfant de Charles-Jacques et de Marie-Anne-Caroline ODEMAER, née à Gand le 11 avril 1797, et y décédée le 31 août 1851. Elle avait épousé à Gand, le 1 juillet 1816, Louis-Marie-Jean-Ghislain DE POTTER, né le 7 mai 1795, fils de Louis-Jean-Joseph-Ferdinand, déjà cité à la lettre *C*. Ces époux eurent sept enfants qui suivent sous les lettres *aa*, *bb*, *cc*, *dd*, *ee*, *ff* et *gg*, savoir :

aa. Jules-Marie-Charles-Ghislain DE POTTER, né à Gand le 19 juin 1817, épousa à Mons, le 13 avril 1847, Marie-Thérèse-Ignace-Ghislaine-Joséphine-Céline baronne DE ZINZERLING, née à Mons le 17 février 1829, fille de Jean-Camille baron DE ZINZERLING (2) et de Bernardine-Marie-Amélie-Robert DE WADELINCOURT. Dont postérité.

bb. Edmond-Marie-Louis-Ghislain DE POTTER, né à Gand le 8 novembre 1818, épousa à Gand, le 3 octobre 1843, Elodie-Charlotte-Henriette-Ghislaine DE LIMON (3), née à Ypres le 6 août 1824, fille de Jean-Baptiste et de Sophie-Agnès-Ghislaine DE LA KETHULLE.

cc. François-Marie-Auguste-Ghislain DE POTTER, né à Gand le 8 avril 1822, y décédé le 27 janvier 1856. Célibataire.

dd. Claire-Marie-Colette-Ghislaine DE POTTER, née à Gand le 20 juin 1823.

ee. Thérèse-Joséphine-Marie-Ghislaine DE POTTER, née à Gand le 8 mars 1825.

ff. Sophie-Marie-Jeanne-Ghislaine DE POTTER, née à Gand le 24 février 1827, y épousa, le 13 septembre 1853, Edmond-Jean-François-Ghislain DE BAY, né à Gand le 5 septembre 1815, fille de Charles et de Sabine DE KERCHOVE DE DENTERGHEM.

Et *gg.* Marie-Joséphine-Alphonsine-Ghislaine DE POTTER, née à Gand le 1 octobre 1828. Elle épousa : en premières noces, le 11 avril 1850, Augustin-

(1) HOPSOMERE : écartelé au 1 et 4 d'argent à la fasce de gueules, au lion naissant, armé et lampassé de gueules; au 2 et 3 d'or au sautoir engrêlé, accompagné de quatre losanges de gueules; à l'écu d'argent à trois tourteaux de sinople brochant sur le tout (Fig. 37).

(2) DE ZINZERLING : d'or à l'ancre d'azur, au chef d'azur chargé de trois étoiles mal ordonnées à huit rais d'or (Fig. 38).

(3) DE LIMON : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à la fasce écotée de gueules, accompagnée de trois trèfles de sinople; aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois hures d'argent; sur le tout un écusson d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de six losanges du même (Fig. 59).

Louis-Marie-Ghislain GOETHALS (1), né à Gand le 7 janvier 1829, mort le 18 août 1856, par suite de blessures reçues au sinistre arrivé la veille sur le chemin de fer du Pays de Waes. Il était fils de Louis-Joseph-François et de Julie-Christine VAN TIEGHEM, dont postérité. Et, en secondes noces, le 9 janvier 1858, Florimond-Philippe-Marie-Ghislain CARDON, né à Gand le 5 novembre 1830, et mort à Destelbergen le 14 avril 1858, fils de Philippe-Josse-Charles et d'Eugénie-Marie-Jeanne GOOSSENS.

IX. George-Antoine Kervyn, fils de Guillaume-Luc Kervyn, seigneur d'Oudt-Mooreghem, et de Anne-Marie DE BISCHOP, sa première femme, mentionnés au degré précédent, naquit à Gand le 25 novembre 1743. Il fut seigneur d'Oudt-Mooreghem, de Groote-Haeghe, de Marcke-ten-Driessche, etc., secrétaire des parchons de Gand, membre de l'ordre équestre de la Flandre-Orientale, et mourut à Gand le 26 février 1831. Il avait épousé à Gand, à St-Michel, le 25 février 1767, Rosalie-Marie-Anne BAUT (2), née à Gand le 19 décembre 1746, décédée le 2 octobre 1796, fille de François-Jean-Baptiste BAUT, seigneur de Wanneghem, de Lée, de Rasmon et autres lieux, et d'Anne-Marie-Ferdinande-Ghislaine STALINS (mariés à St-Michel à Gand le 19 mars 1741), fille de Ferdinand-Joseph STALINS et de Marie-Adrienne LE HOYE, petite fille de François-Louis BAUT, né le 29 mars 1688, mort le 5 novembre 1764, et de sa première femme Marie-Catherine BAUT (mariés à Gand le 25 février 1713). De ce mariage sortirent quatre enfants, savoir :

1° Jean-Remi-Ghislain Kervyn d'oudt-Mooreghem, né à Gand le 27 mai 1769 et y décédé le 27 mai 1843, ayant épousé, le 24 mai 1798, Pauline-Marie-Ghislaine DE GHELLINCK (3), née le 11 octobre 1778 et morte le 10 ou 17 août 1841, fille aînée de Charles-Borromée-François-Xavier DE GHELLINCK DE WYNGHENE, né le 6 décembre 1748, mort le 24 avril 1826, et de Marie-Jeanne-Josèphe VAN DEN HECKE, née à Gand le 24 juin 1755, décédée le 24 février 1825 (mariés à St-Michel de Gand le 10 janvier 1778), et petite-fille de Jean-Baptiste-Mathieu-Louis DE GHELLINCK, chevalier, seigneur de Wyngheene et de Craenenbrouck, né à Courtrai, mort à Gand le 2 février 1755, et de Marie-Jeanne-Sabine DE GHELLINCK, sa cousine, née le 6 avril 1714, décédée le 2 janvier 1754. — Du mariage de Jean-Remi-Ghislain Kervyn et de Pauline-Marie-Ghislaine DE GHELLINCK sont issus :

(1) GOETHALS : de gueules à trois bustes de filles de carnation, chevelées d'or, vêtues d'azur (Fig. 40).

(2) BAUT DE RASMON : d'or, à la fasce onnée d'azur, accompagnée, en chef, de deux têtes de maure de sable, tortillées d'argent, et, en pointe, de deux flèches en sautoir du même, empennées de gueules et d'azur. En abîme l'écu de CLAESMAN, savoir : tranché d'or et de sable, chargé d'un membre de lion de sable (Fig. 41).

(3) DE GHELLINCK : d'or à la fasce d'azur à trois besans d'argent, chargés d'une croix pattée de gueules, en chef deux têtes de lions affrontées, et en pointe une tête de léopard, arrachés toutes trois de sable, lampassées de gueules (Fig. 42).

a. Edmond-Emmanuel Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né à Gand le 9 août 1799, ancien officier d'état-major au service de S. M. Léopold I^{er}, roi des Belges, habite actuellement son domaine de Suveretto, en Toscane.

b. Amédée-Louis-Marie-Ghislain Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né le 14 avril 1808, décédé à Gand le 21 février 1863, épousa à Gand, le 26 mai 1838, Humblin-Catherine-Marie-Ghislaine BAUWENS, née le 4 novembre 1812, fille de François-Josse et de Colette-Emmanuelle-Marie-Ghislaine baronne DE ZINZERLING. Dont :

1^o Marie-Catherine-Colette-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 14 août 1841, y décédée le 5 février 1849.

Et 2^o Pauline-Marie-Colette-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 12 décembre 1844, y épousa, le 25 avril 1865, Albert VAN POTTELSBERGHE DE LA POTTERIE, fils de Joseph et de N.... DE KERCHOVE.

c. Célestine-Eugénie-Marie-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 4 sept. 1804, y décédée le 9 décembre 1850.

Et d. Sidonie-Marie-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 9 mars 1809, épousa, le 11 mai 1833, François-Ghislain BORLUUT, né à Gand le 21 avril 1709, bourgmestre d'Hansbeke et conseiller provincial, fils d'Emmanuel-Joseph-Louis, chevalier de Malte, membre de l'ordre équestre de la Flandre-Orientale et sénateur belge, et de Marie-Amélie VAN DER BRUGGEN.

2^o Rosalie-Marie-Ghislaine Kervyn (deuxième enfant de George-Antoine et de Rosalie-Marie-Anne BAUT), née le 7 octobre 1770, morte à Gand le 30 octobre 1830, ayant été mariée à Gand, le 21 février 1791, Jean-Brunon VAN DEN HECKE, né le 5 août 1761, mort le 30 décembre 1842, second fils de Louis-Mathieu VAN DEN HECKE, seigneur de Lembeke, etc., receveur-général du Vieux-Bourg, né à Gand le 17 août 1711, mort le 11 novembre 1772, et de Françoise-Philippine LE FEVRE (fille de Louis-Ignace LE FEVRE, receveur de la châtellenie d'Audenarde, et de Barbe-Norbertine ODEMAER), sa première femme; petit-fils de Louis VAN DEN HECKE, receveur du Vieux-Bourg, né à Gand en 1673, et de Marie-Cornélie DE GHELLINCK, née à Courtrai en 1682, décédée à Gand en 1762. — Jean-Brunon VAN DEN HECKE et Rosalie-Marie-Ghislaine Kervyn eurent neuf enfants, savoir :

A. Justine-Ghislaine VAN DEN HECKE, née à Gand le 23 juillet 1794, décédée à Gentbrugge le 3 octobre 1866, mariée à Gand, le 26 avril 1822, à Louis-Philippe-Bavon (selon d'autres Louis-Désiré) DE LA KETHULLE, né à Gand le 17 novembre 1794, fils de Louis-Désiré-Ghislain DE LA KETHULLE et de Céleste-Jeanne-Françoise (selon d'autres Colette) VAN DER BRUGGEN. Dont deux fils et une fille, savoir : 1^o Eugène-Ernest-Ghislain DE LA KETHULLE (1), né à Gand le 19 février 1823, mariée, le 11 juin 1850, avec Gabrielle-Alphonsine-Marie-Colette-Ghislaine DE GHELLINCK DE WALLE, née

(1) DE LA KETHULLE : de sable à un demi-pal qui joint une fasce, l'un et l'autre d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe (Fig. 44).

à Gand le 12 février 1829, y décédée le 18 novembre 1861, fille d'Emmanuel-André-Ghislain et d'Isabelle-Jeanne-Léonarde-Ghislaine DE LOOZE. Dont postérité. — 2° Marie-Colette-Ghislaine DE LA KETHULLE, née à Gand le 21 février 1825, mariée à Gand, le 14 juillet 1846, à Jules-Ferdinand VAN POTTELSBERGHE DE LA POTTERIE, né à Gand le 23 janvier 1818, fils de Marie-Frédéric-Joseph (1) et de Thérèse-Pélagie comtesse DE LICHTERVELDE. Dont postérité. — Et 3° Jules-François-Ghislain DE LA KETHULLE, né à Gand le 13 octobre 1827. Il épousa à Ypres, le 17 juin 1856, Ida-Aimée-Félicie-Ghislaine DE NECKERE, née en cette ville le 20 décembre 1832, fille de Joseph-Ghislain DE NECKERE, membre du Sénat belge, et de Clémence-Françoise DE CONINCK. Dont postérité.

B. Emmanuel-Philippe-Ghislain VAN DEN HECKE, né à Gand le 19 août 1796 et y décédé le 9 avril 1855, ayant épousé à Gand le 29 Avril 1834, Marie-Victoire-Colette SOENENS, née à Gand le 9 juin 1803, fille de Jean-Baptiste-François-Ferdinand SOENENS, chevalier, et de Thérèse-Françoise STAUTHAMER. Ces époux eurent deux filles : l'une nommée Marie-Thérèse-Colette VAN DEN HECKE, née le 17 mars 1835 et y mariée, le 15 décembre 1866, à Eugène-Marie-Ghislain comte DE VOLDER, né à Destelbergen le 29 juin 1844, fils de Jacques-Melchior-Antoine et de Marie-Colette-Thérèse HEYNDERYCKX.

C. Henri-Ghislain-Charles VAN DEN HECKE, né le 5 janvier 1798, et décédé le 19 novembre 1862. Il avait épousé, à Bruxelles, le 9 septembre 1828, Anatholie- (ou Nathalie). Marie-Eléonore-Ghislaine DE GUCHTENEERE, née à Gand le 14 septembre 1807, fille de Jean-Baptiste-Bernard DE GUCHTENEERE (2), chevalier, membre de l'ordre équestre de la Flandre-Orientale, président de la Cour de Cassation à Bruxelles, et de Marie-Jeanne-Jacqueline VAN STEYNEMEULEN. Dont cinq enfants, savoir : a. Désiré-Marie-Jean-François-Ghislain VAN DEN HECKE, né à Gand le 21 avril 1832; b. Léon-Jean-Marie-Ghislain VAN DEN HECKE, né à Gand le 8 décembre 1833; c. Alfred-Reine-Marie-Ghislain VAN DEN HECKE, né à Gand le 21 juillet 1836; d. Marie-Philomène-Colette-Ghislaine VAN DEN HECKE, née à Gand le 21 juin 1838, mariée en cette ville, le 25 octobre 1860, au comte Victor-Amand-Felix DE GOURCY DE SERAINCHAMPS, né à Assesse, province de Namur, le 28 mai 1831, fils de Felix-Joseph comte DE GOURCY-DE SERAINCHAMPS-DE MIANOYE (3) et de Mathilde-Augustine-Isabelle baronne DONS-LOVENDEGHEM; et e. Charles-Auguste-Marie-Jean-Augustin VAN DEN HECKE, né le 17 janvier 1840.

D. Pauline-Ghislaine VAN DEN HECKE, née le 1 avril 1799.

(1) DE POTTELSBERGHE : de sable à un cor de chasse d'argent, virolé d'or et lié de gueules; au chef d'or (Fig. 45).

(2) DE GUCHTENEERE : d'argent à cinq mouchetures d'hermines de sable, posées 3 et 2; au chef d'azur chargé d'un lion naissant d'or, colleté du même (Fig. 46).

(3) DE GOURCY : d'argent à trois fasces de gueules, les trois premiers intervalles d'argent chargés respectivement de 3, de 2 et de 1 mouchetures d'hermine de sable; au chef de gueules chargé de trois annelets d'or. Parti d'argent à la bande de gueules chargée de trois quartefeuilles d'or (Fig. 47).

F. Auguste-Alphonse-Ghislain VAN DEN HECKE, cinquième enfant de Jean-Brunon VAN DEN HECKE et de Rosalie-Marie-Ghislaine Kervyn, né à Gand le 10 mars 1801, où il mourut le 19 octobre 1865. Il y avait épousé, le 19 mai 1830, Virginie-Bernardine-Pétronille BLOMMAERT ⁽¹⁾, née à Gand le 16 avril 1806, fille de Jacques-Ferdinand et de Catherine-Philippine VAN DEN BOSSCHE. Sans hoirs.

F. Constantin-Jacques-Ghislain VAN DEN HECKE, né le 10 janvier 1804.

G. Victoire-Marie-Ghislaine VAN DEN HECKE, née le 4 août 1805, décédée, le 4 octobre 1855, à Mariakerke-lez-Gand.

H. Thérèse-Joséphine-Ghislaine VAN DEN HECKE, née le 21 novembre 1807.

Et *I.* Théodore-Emmanuel-Ghislain VAN DEN HECKE, neuvième et dernier enfant de Jean-Brunon et de Rosalie-Marie-Ghislaine Kervyn, né à Gand le 6 août 1809, y décédé le 21 mai 1806, sans alliance.

3^e Emmanuel-Antoine-Ghislain Kervyn, troisième enfant de George-Antoine Kervyn, seigneur d'Oudt-Mooreghem, et de Rosalie-Marie-Anne BAUT, mentionnés au degré IX, naquit à Gand le 30 juillet 1772, et décéda le 12 mai 1842. — Il avait épousé à Gand, le 25 août 1796, Marie-Agnès-Françoise-Augustine-Robertine VAN DEN HECKE, née à Gand le 23 avril 1774, et y baptisée en l'église de St-Michel, décédée en cette ville le 18 octobre 1821. Elle était fille aînée de Louis-Bernard VAN DEN HECKE, seigneur de Lembeke, né à Gand le 16 août 1747, et de Barbe-Jeanne PAPEJANS DE MORCHOVEN, dit VAN DER STREPEN, née le 22 septembre 1752 (marié à Meerendré le 15 octobre 1772), fille de Jean-Baptiste-Joseph PAPEJANS DE MORCHOVEN, dit VAN DER STREPEN, haut-échevin du Pays de Waes, puis conseiller de Flandre, et de Jeanne-Livine LE FEVRE.

D'Emmanuel-Antoine-Ghislain Kervyn et de Marie-Agnès-Françoise-Augustine-Robertine VAN DEN HECKE sont nés :

a. Valentin-Louis-Ghislain Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né à Gand le 12 juin 1797, y décédé le., épousa à Gand, le 25 septembre 1838, Marie-Julie-Colette-Ghislaine VAN ROCKOLFING DE NAZARETH, née à Gand le 16 août 1816, fille de Louis-Charles-Joseph-Ghislain, seigneur de Nazareth, Volmerbeke, etc., et de Marie-Françoise-Ghislaine BORLUUT. Dont :

1^o Joseph-Emmanuel-Antoine-Marie-Ghislain Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né à Gand le 5 novembre 1839, épousa à Cluysen, le 16 mai 1866, Marie-Josèphe-Colette-Ghislaine DE POTTER, née à Gand le 10 mars 1847, fille de Joseph-Marie-Ghislain, ancien membre de la Chambre des Représentants, et de Mélanie-Louise SOENENS. Sans postérité (Voir p. 22).

2^o Marie-Ghislaine Kervyn d'Oudt-Mooreghem, née à Gand le 24 mars 1841, morte le 12 mars 1850.

3^o Léonie-Marie-Eugénie-Ghislaine Kervyn d'Oudt-Mooreghem, née à Gand

(1) BLOMMAERT : d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or, feuillées et soutenues de sinople, qui est DE BLOEMAERTS, de Gueldre (Fig. 48).

le 12 juillet 1842, épousa à Mariakerke-lez-Gand, le 24 juin 1865, le baron Alfred-Henri-Marie-Ghislain DE NEVE DE RHODEN, né à Gand le 26 juillet 1838, fils de Victor-Philippe et d'Euphrasie-Marie-Ghislaine VAN DEN HECKE DE LEMBEKE.

4° Valérie-Marie-Adélaïde-Colette-Ghislaine Kervyn d'Oudt-Mooreghem, née à Gand le 10 mars 1844, y épousa, le 26 novembre 1864, Clément-Eugène-Marie-Ghislain DE POTTER, né à Gand le 30 octobre 1842, fils de Joseph-Marie-Ghislain et de Mélanje-Louise SOENENS susdits (Voir p. 22).

5° Adèle-Ghislaine Kervyn d'Oudt-Mooreghem, née à Gand le février 1845, morte le 17 septembre 1849.

6° Ursule-Marie-Ghislaine Kervyn d'Oudt-Mooreghem, née à Gand le 6 juin 1846, y épousa, le 14 avril 1866, Alfred-Dieudonné-Paul-Joseph GEELHAND (1), membre du Conseil provincial d'Anvers, né dans la dite ville le 27 octobre 1837, fils d'Emile-Marie GEELHAND DE LABISTRAETE, membre de la Députation permanente de la province d'Anvers, et de Zoé-Isabelle-Marie-Joséphine MORETUS (2).

7° Gustave-Ghislain d'Oudt-Mooreghem, née à Gand le 6 février 1849, mort le 28 septembre 1849.

8° Edouard-Marie-Ghislain Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né à Gand le 20 octobre 1850.

Et 9° Irène-Marie-Ghislaine Kervyn d'Oudt-Mooreghem, née à Gand le 17 décembre 1857.

b. Nathalie-Marie-Philippine-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 7 octobre 1798, décédée à Gand le 6 juin 1837, épousa, à Gand, le 2 juin 1832, Théodore-Jacques-Ghislain COPPENS, né à Gand le 22 septembre 1798, fils d'Arnould-François-Joseph-Ghislain et de Rosalie-Françoise-Marie-Ghislaine Kervyn, ci-dessous. Sans postérité.

c. Hélène-Marie-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 26 octobre 1799, morte le 16 août 1839, épousa, à Gand, le 11 mai 1835, Robert-Emmanuel-Adrien-Ghislain HELIAS D'HUDDEGHEM (3), né à Gand le 1 mai 1792, mort à Gand le 31 janvier 1851, décoré de la Croix de Fer, chevalier de l'ordre de Léopold, membre du Congrès national de Belgique en 1830, président de la Cour d'Appel des deux Flandres. Après le décès de sa première femme, il convola, en secondes noces, avec Angélique-Hyacinthe VAN DER BRUGEN.

Et d. Adolphe-Joseph-Ghislain Kervyn d'Oudt-Mooreghem, né à Gand le 12 janvier 1813.

(1) GEELHAND : écartelé, au 1 d'azur à une main gauche apaumée d'or, au 2 d'argent à un ours de sable, rampant contre un chêne de sinople, posé sur une terrasse du même, au 3 d'or à trois trèfles de sinople, et au 4 de sinople à l'oiseau de proie d'argent, chaperonné de gueules. Cimier : la main de l'écu entre un vol d'azur (Fig. 49).

(2) MORETUS : d'or à l'aigle éployée de sable, chargée sur la poitrine d'un écusson de gueules, surchargé d'une ombre de soleil d'or; à la Champagne échiquetée d'argent et d'azur de trois tires. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, orné de son hourlet et de ses lambrequins d'or, de sable, d'argent et de gueules, et au-dessus, en cimier, une ombre de soleil d'or entre un vol, dont une partie est de sable et l'autre de gueules (Fig. 50).

(3) HELIAS D'HUDDEGHEM : d'or à une rencontre de lion de sable (Fig. 51).

Et 4^e Rosalie-Françoise-Marie-Ghislaine Kervyn, sœur cadette d'Emmanuel qui précède, naquit à Gand le 14 septembre 1774, et y mourut le 9 juin 1855. Elle avait épousé, en premières noces, à Gand, le 23 mai 1796, Arnould-François-Joseph-Ghislain COPPENS, né le 21 novembre 1771, mort en 1805, treizième enfant et quatrième fils de Charles-Ferdinand-Joseph baron COPPENS, par lettres patentes de Marie-Thérèse du 30 novembre 1766, seigneur d'Eeckenbrugge, de la Chapelle, et de Marie-Thérèse-Charlotte MELYN (mariés à Anvers en l'église de S^t-Jacques, le 16 juin 1748). Elle convola, en secondes noces, à Gand, le 19 juin 1819, avec le neveu de son premier mari, Charles-Marie-Ghislain baron COPPENS, né à Gand le 9 novembre 1796, membre du Congrès national pour le district de Gand, puis de la Chambre des Représentants de 1831 à 1833, colonel des gardes civiques de Gand, après les événements de 1830, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de Fer, fils d'Emmanuel-Joseph-François-Ghislain COPPENS et de Marie-Anne-Josèphe DE NORMAN. De la première alliance de Rosalie-Françoise-Marie-Ghislaine Kervyn sortirent quatre enfants, qui suivent sous les lettres *a*, *b*, *c* et *d*, savoir :

a. Rosalie-Marie-Ghislaine COPPENS, née à Gand le 30 septembre 1797, décédée le 26 juillet 1841 et inhumée à Olsene. Elle avait été mariée, à Heusden, le 20 août 1827, à Eugène-Jean PIERS DE RAVESCHOOT (1), sénateur belge et membre des États provinciaux de la Flandre-Orientale, bourgmestre d'Olsene, etc., mort à Olsene le 19 juillet 1837, où il fut inhumé près de sa femme sous une pierre sépulcrale ornée de leurs armoiries, et de ces seize quartiers :

<i>Piers.</i>	<i>Lanchhals.</i>	<i>Triest.</i>	<i>van Duerne.</i>
<i>de Neve.</i>	<i>d'Hanins.</i>	<i>d'Oosterlinck.</i>	<i>de Neve.</i>
<i>Coppens.</i>	<i>de Lannoy.</i>	<i>de Melyn.</i>	<i>de Lannoy.</i>
<i>Kervyn.</i>	<i>de Bisschop.</i>	<i>Baut.</i>	<i>Stalins.</i>

Il était fils d'Auguste-Joseph-Hyacinthe, seigneur de Raveschoot, Straeten, etc., et de Jossine-Marie DE NEVE. Ses enfants furent : 1^o Elodie-Marie-Ghislaine PIERS DE RAVESCHOOT, née le 13 septembre 1828, morte à Gand le 7 juin 1864, qui y épousa, le 24 septembre 1849, le chevalier Jean-Baptiste-Anicet-Marie-Ghislain DE GHELINCK, né à Gand le 5 octobre 1815, fils de Charles-Louis-Jean, chevalier, et de Reine-Marie-Josèphe DE POTTER, lequel convola, en secondes noces, Claire-Victoire-Marie-Ghislaine SURMONT, fille de Henri-François-Marie-Ghislain baron SURMONT et de Octavie-Colette-Ghislaine DE GHELINCK DE WALLE. — 2^o Polidore-Joseph-Ghislain PIERS DE RAVESCHOOT, bourgmestre d'Olsene, né à Gand le 20 juillet 1830, qui épousa à Gand, le 27 avril 1852, Marie-Colette-Thérèse-Ghislaine baronne SURMONT-DE VOLSBERGHE, née à Gand le 18 novembre 1829, fille de Charles-François Pierre-

(1) PIERS : de sable à trois hamaides d'or (Fig. 52).

Ghislain et de Thérèse-Philippine-Marie-Ghislaine marquise RODRIGUEZ D'EVORA y VEGA. Dont postérité. — 3^e Alfred-Joseph-Ghislain PIERS DE RAVESCHOOT, né à Gand le 20 octobre 1831. — Et 4^e Léon-Emmanuel-Ghislain PIERS DE RAVESCHOOT, né à Gand le 6 novembre 1834, mort le 10 mars 1837.

b. Théodore-Joseph-Ghislain COPPENS, né à Gand le 22 septembre 1798, épousa à Gand, le 2 juin 1832, Nathalie-Marie-Philippine-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 7 octobre 1798, et décédée dans la dite ville le 6 juin 1837, fille d'Emmanuel-Antoine-Ghislain et de Marie-Agnès-Françoise-Augustine-Robertine VAN DEN HECKE.

c. Prosper-Alphonse-Ghislain COPPENS, né à Gand le 30 octobre 1801. Il entra dans la compagnie de Jésus le 19 septembre 1832. Il remplit successivement les charges de recteur au collège de S^{te}-Barbe, à Gand, et de provincial de l'ordre pour la Belgique et la Hollande. Il fut aussi chargé pendant quelque temps de la rédaction de la vie des Saints pour la collection des Bollandistes.

Et d. Edmond-Ghislain COPPENS, né le 10 janvier 1804, mort le 13 janv. 1810.

Postérité de Jean-Baptiste-Bavon Kervyn, cinquième fils et dixième enfant de Jacques et de François-Lucie DE MANIEU, mentionnés ci-devant au degré VIII.

VIII^{BIS}. Jean-Baptiste-Bavon Kervyn, seigneur de Lettenhove, de Hunots et de Hemstroe, naquit à Gand en la paroisse de S^t-Jacques le 2 octobre 1722, et mourut au château de Meerendré le 12 juin 1796. Il avait épousé à Gand, le 8 septembre 1758, Anne-Apollonie-Bernardine GHYSENS, née à Audenarde et décédée à Gand le 24 mai 1791, fille de Jacques-François GHYSENS, seigneur de Grandval, né à Gand le 23 février 1710, et y baptisé en la cathédrale de S^t-Bavon, licencié en l'un et l'autre droit le 4 mai 1734, avocat au conseil de Flandre, décédé à Gand le 6 décembre 1778, et y inhumé en la dite cathédrale, et de Marie-Philippine-Louise-Jacqueline ODEMAER, née à Gand le 15 janvier 1716, et décédée le 1 novembre 1742 (mariés le 5 août 1737). Le dit Jacques-François GHYSENS était fils de Guillaume et de Marie-Apollonie KERVYN, mentionnés ci-devant au degré VI, 3^e. — Sa fille Anne-Apollonie-Bernardine, épouse de Jean-Baptiste-Bavon Kervyn, ci-dessus, avait deux frères : l'un, Jean-François GHYSENS, qui mourut en célibat le 3 juin 1769 (son blason fut placé derrière le monument de M. de Lummene, dans la première chapelle de S^t-Laurent, en la cathédrale de S^t-Bavon, à Gand); l'autre, Guillaume-Joseph GHYSENS, né le 29 décembre 1739, épousa, le 4 avril 1775, sa cousine Colette-Catherine-Jeanne COPPENS, fille de Charles-Ferdinand-Joseph baron COPPENS, seigneur d'Eeckenbrugge, et de Marie-Thérèse-Charlotte MELYN.

Jean-Baptiste-Bavon Kervyn et son épouse Anne-Apollonie-Bernardine GHYSENS laissèrent neuf enfants, savoir :

1^o Joseph-Jean-Antoine Kervyn, né à Gand le 24 janvier 1760, y décédé le 31 mars 1764.

2^o Bernard-Guillaume-François Kervyn, né à Gand le 5 août 1761, décédé le 14 du même mois.

3^o Marie-Isabelle-Colette Kervyn, née à Gand le 12 octobre 1762, mort à Royghem-lez-Gand, le 11 octobre 1822, sans avoir été mariée.

4^o Jean-François-Emmanuel Kervyn, né à Gand le 19 janvier 1766, mort en bas-âge.

5^o Joseph-Guillaume, dont l'article suit au degré IX.

6^o Emmanuel-Léon Kervyn, né à Gand le 8 août 1769, mort le 14 mai 1771.

7^o François-Jacques-Gaspard Kervyn, né à Gand le 6 janvier 1773, décédé le 11 juillet suivant.

8^o Colette-Joséphine Kervyn, née à Gand le 3 mars 1775, y décédée le 17 mai 1805. Elle avait épousé, le 9 novembre 1792, Louis-Jean-Joseph-Ferdinand DE POTTER, né à Gand le 8 août 1765 et y décédé le 9 octobre 1823. Il avait été échevin des Parchons en 1791, conseiller de préfecture et député du département de l'Escaut au Corps législatif sous Napoléon I^{er}, membre des États-Généraux et membre de l'Ordre équestre de la Flandre-Orientale sous Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas. Il était fils de Jean-François DE POTTER, homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg à Gand, et de Colette-Marie BAUT (mariés le 3 juin 1764), — et petit-fils de Jean-Joseph DE POTTER, mort le 8 octobre 1770, et d'Isabelle-Thérèse SURMONT, — et arrière-petit-fils de Liévin DE POTTER et de Catherine GRENIER. — Le dit, Louis-Jean-Joseph-Ferdinand DE POTTER, après le décès de son épouse, convola, en secondes noces, avec Marie-Bernardine-Antoinette KERVYN, fille de Charles-Jacques et de Marie-Anne-Caroline ODEMAER, dame de Volkaertsbeke, dont il est parlé ci-devant au degré VIII, 8^o. La postérité issue de ces deux mariages se trouve également au même degré VIII, 8^o et C.

Et 9^o Constantin-Ghislain Kervyn, né à Gand le 26 novembre 1776 et y décédé le 13 octobre 1852. Il avait épousé à Gand, le 5 mai 1808, Marie-Sophie-Camille-Ghislaine comtesse DE KERCHOVE D'EXAERDE, née à Gand le 17 juillet 1783, y décédée le 16 janvier 1850, fille d'Albert-Désirée-Xavier comte DE KERCHOVE (1), baron d'Exaerde, seigneur d'Etichove, la Deuze, d'Olsene et autres lieux, né le 2 octobre 1736, et de Camille-Josèphe-Ghislaine DE LENS, fille aînée du comte Nicolas-François DE LENS, seigneur d'Oyeghem, de Poucques, de Gros, de Terbeken et de Bavichove, maréchal-héréditaire de West-Flandre, et de Liévine-Hippolyte DE BEER, dame de Moorsele. Le dit Albert-Désirée-Xavier était fils d'Englebert-Martin-Joseph DE KERCHOVE, baron d'Exaerde, seigneur d'Etichove, de la Deuze, d'Ol-

(1) DE KERCHOVE : échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or, à un pigeon volant en bande d'azur, membré de gueules, tenant en son bec une branche d'olivier au naturel (Fig. 53).

sene, etc., mort à Gand le 21 février 1748, et de Marie-Isabelle-Balduine DE ZINZERLING, morte le 24 novembre 1756, fille de François-Adolphe baron DE ZINZERLING et du St-Empire, envoyé de l'empereur Charles VI auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, et de Cornélie-Adrienne-Balduine DE COSTEMBURG, originaire de la Hollande, et veuve d'un riche habitant des Indes-Orientales.

Constantin-Ghislain Kervyn et Marie-Sophie-Camille-Ghislaine DE KERCHOVE, son épouse, eurent trois enfants, savoir :

A. Auguste-Marie-Charles-Ghislain Kervyn, né au château de Meerendré le 5 mai 1815, qui épousa à Bruges, le 3 août 1847, Marie-Anne-Caroline-Ghislaine baronne VAN ZUYLEN VAN NYEVELT (1), née à Courtrai le 2 avril 1824, fille de Félix-Macaire-Marie-Ghislain baron VAN ZUYLEN VAN NYEVELT et de Marie-Anne-Ghislaine DE SCHIETERE DE LOPHEM. Leurs enfants sont : 1° Auguste-Marie-Constance-Ghislaine Kervyn, née à Bruges le 8 décembre 1848; — 2° Albéric-Félix-Constant-Marie-Ghislain Kervyn, né à Lophem le 1 juin 1850; — 3° Constant-Henri-Marie-Ghislain Kervyn, né à Bruges le 23 février 1852; — 4° Marie Alphonsine-Constance-Ghislaine Kervyn, né à Bruges le 3 décembre 1854, y décédée le 24 octobre 1861; — et 5° Marie-Léonie-Camille-Ghislaine Kervyn, née à Bruges le 30 mai 1864.

B. Paul-Marie-Ghislain Kervyn, né au château de Meerendré le 20 janvier 1817, épousa à Bruges, le 7 avril 1845, Stéphanie-Joséphine-Julie-Ghislaine baronne VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, née à Bruges le 10 avril 1827, sœur de Constance-Philippine-Ghislaine VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, femme de Camille-Alexandre-Marie-Ghislain KERVYN, mentionné ci-après. — De cette union sont issus douze enfants, savoir : 1° Hélène-Marie-Julienne-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 3 mai 1846, religieuse au couvent des Dames du Sacré Cœur, à Jette-St-Pierre; — 2° Adalbert-Marie-Julien-Ghislain Kervyn, né à Somerghem le 2 juillet 1847; — 3° Céline-Frédéricque-Henriette-Marie-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 8 janvier 1850; — 4° George-Guidon-Marie-Ghislain Kervyn, né à Somerghem le 19 août 1850; — 5° Daniel-Camille-Marie-Ghislain Kervyn, né à Gand le 19 août 1852; — 6° Léon-Marie-Vincent-Constant-Ghislain Kervyn, né à Gand le 21 septembre 1853; — 7° Valentine-Hélène-Marie-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 19 janvier 1855, y décédée le 3 mai suivant; — 8° Raimond-Marie-Ghislain Kervyn, né à Gand le 6 octobre 1856; — 9° Conrard-Hector-Marie-Ghislain Kervyn, né au château de Meerendré le 25 octobre 1859, y décédée le 28 du même mois; — 10° Marie Céline-Georgine-Ghislaine Kervyn, née au château de Meerendré le 15 août 1861; — 11° Valentine-Marie-Ghislaine Kervyn, née au château de Meerendré le 26 octobre 1863; — et 12° Ernest-Joseph-Marie-Ghislain Kervyn, né à Gand le 14 avril 1868.

Et C. Mathilde-Marie Kervyn, née au château de Meerendré le 16 no-

(1) VAN ZUYLEN VAN NYEVELT : d'argent à trois rocs d'échiquier de gueules (Fig. 54).

vembre 1819, mariée à Gand, le 20 avril 1852, à Vincent-Jacques COPPIETERS (1), né à Bruges le 15 juin 1821, fils d'Anselme-Marie-Idesbalde-Boniface-Ghislain et de Marie-Anne VAN OCKERHOUT. — Dont : 1° Marie-Mathilde-Sophie-Vincent-Ghislaine COPPIETERS, née à Lophem le 8 septembre 1853; — 2° Léon-Pierre-Constant-Guidon-Marie-Ghislain COPPIETERS, né à Bruges le 30 mars 1855; — 3° Elisa-Marie-Mathilde-Jeanne-Augusta-Vincent-Ghislaine COPPIETERS, née à Bruges le 9 mai 1856, y décédée le 13 janvier 1863; — 4° Mathilde-Marie-Stéphanie-Sophie-Ghislaine COPPIETERS, née à Bruges le 13 janvier 1858; — 5° Désiré-Henri-Julien-Vincent-Marie-Ghislain COPPIETERS, né à Bruges le 31 mars 1859, décédé à Lophem le 17 septembre 1859; — 6° Victorine-Adèle-Marie-Camille-Apollonie-Ghislaine COPPIETERS, née à Bruges le 25 février 1861; et 7° Paul-Anselme-Marie-Ghislain COPPIETERS, né à Bruges le 3 mai 1862.

IX. Joseph-Guillaume Kervyn de Lettenhove, — cinquième enfant et quatrième fils de Jean-Baptiste-Bavon Kervyn, seigneur de Lettenhove, etc., et de Anne-Apolline-Bernardine GHYSENS, — naquit à Gand le 14 juin 1767. Il fut chambellan de S. M. Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas; membre de l'Ordre équestre de la Flandre-Occidentale; député de ce corps à la Députation permanente de la province, et mourut à Bruges le 27 mars 1837. Il avait épousé à Bruges, le 30 août 1802, Eugénie-Jeanne-Marie-Brunone DE HEERE DE BEAUVOORDE, née à Bruges le 29 novembre 1784, fille de Brunon-Maximilien baron DE HEERE DE BEAUVOORDE (2) et de Jeanne-Guillielmine PAPEJANS DE MORCHOVE, dit VAN DER STREPEN. — De cette alliance vinrent cinq enfants, savoir :

1° Joseph-Brunon-Marie-Constantin Kervyn, dont l'article suit au degré X.

2° Henri-Joseph-Marie-Ghislain Kervyn, né à Gand le 30 janvier 1809, ancien membre de la Chambre des Représentants, inspecteur provincial de l'enseignement primaire, officier de l'ordre de Léopold. L'agriculture lui doit divers écrits remarquables, parmi lesquels il faut citer : *Quelques vues pratiques pour améliorer la situation de la population rurale des Flandres. — Mémoire imprimé par ordre du Gouvernement sur les ressources nouvelles que peut fournir l'agriculture au point de vue du travail et du paupérisme. — Observations sur l'agriculture flamande. — Etude agronomique. — Des plantations dans les Flandres.* Il épousa à Landeghem, le 13 mai 1840, Emïlie-Marie-Madeleine VAN HOOBROUCK DE TEN HEULE (3), née à Gand le 24 mai 1817, fille de François-Hubert-Jean-Népomucène-Ghislain et de Sophie-Julie-Reine baronne VAN POTTELSBERGHE-DE BOULANCY. Dont douze enfants, savoir :

(1) COPPIETERS : d'azur à la coupe couverte d'or et traversée de sénestre à dextre d'une épée d'argent (Fig. 55).

(2) DE HEERE : de gueules à la fasce bretessée et contre-bretessée d'or, accompagnée de trois étoiles à six rais du même (Fig. 56).

(3) VAN HOOBROUCK : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à l'aigle éployée de sinople, becquée et membrée de gueules; aux 2 et 3 d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre besans du même (Fig. 57).

A. Alice-Sophie-Marie-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 9 décembre 1842, décédée dans la dite ville le 10 avril 1857.

B. Camille-Françoise-Sophie-Marie Kervyn, née à Gand le 1 février 1844, y décédée le 5 avril 1857.

C. Julienne-Constance-Stéphanie-Marie Kervyn, née à Gand le 10 mai 1845, décédée dans la dite ville le 10 février 1848.

D. Irène-Mathilde-Marie Kervyn, née à Gand le 20 octobre 1846, mariée à Gand, le 18 septembre 1866, à Gustave-Charles-Jules VAN DEN BRANDEN DE REETH, né à Malines le 12 juillet 1842, fils de Félix-Florimond-Aloïs baron VAN DEN BRANDEN DE REETH (1), membre de la Chambre des Représentants, né à Malines le 20 juin 1809, et de Reine-Pauline-Jeanne DE WARGNY D'ODENHOVEN (mariés le 26 septembre 1833), — petit-fils de Jean-Henri-Pierre VAN DEN BRANDEN DE REETH, chevalier, seigneur de Reeth, sous-préfet de l'arrondissement de Malines, né en cette ville le 28 juin 1762, mort le 26 novembre 1826, enterré à Reeth, — et de sa seconde femme Marie-Josèphe-Ernestine-Florence DE VEYDER-WALBERG, née à Aix-la-Chapelle le 22 juillet 1776 (mariés à Aix-la-Chapelle le 10 septembre 1805).

E. Alban-Emile-Désiré-Marie Kervyn, né à Gand le 9 avril 1848.

F. Gaston-Charles-Henri-Marie Kervyn, né à Gand le 5 janvier 1850.

G. Emile-Henri-Auguste-Marie Kervyn, né à Gand le 10 mai 1851, décédé à Gand le 9 décembre 1859.

H. Maurice-Alexis-Vincent-Marie Kervyn, né à Gand le 30 juin 1852.

I. Julienne-Hortense-Marie-Ghislaine Kervyn, née à Gand le 14 juillet 1854.

J. René-Edmond-Marie-Ghislain Kervyn, né à Gand le 5 septembre 1855.

K. Edouard-Alexis-Camille-Marie Kervyn, né à Gand le 11 avril 1858.

Et L. Adrien-Edmond-Marie-Ghislain Kervyn, né à Gand le 1 août 1859, décédé le 13 janvier 1864.

3^e Camille-Alexandre-Marie-Ghislain Kervyn, né à Gand le 9 juillet 1810, épousa à Bruges, le 7 avril 1845, Constance-Philippine-Ghislaine baronne VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, née à Bruges le 11 mars 1824, fille de Jean-Jacques-Ghislain baron VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, seigneur de Haar, Wyckevorst, Ischot, etc., et de Julienne-Isabelle-Marie-Ghislaine VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, sa seconde femme. — De ce mariage vinrent neuf enfants, savoir :

a. Lucie-Anne-Constance-Ghislaine Kervyn, née à Bruges le 26 juillet 1846, décédée à St-Michel, près de Bruges, le 7 octobre 1858.

b. Alfred-Joseph-Marie-Ghislain Kervyn, né à St-Michel le 28 décembre 1847.

c. Gabrielle-Jeanne-Marie-Ghislaine Kervyn, née à St-Michel le 5 octobre 1849, décédée en cette commune le 1 avril 1854.

d. Julienne-Mathilde-Henriette-Ghislaine Kervyn, née à St-Michel le 12 juillet 1851.

(1) VAN DEN BRANDEN DE REETH : écartelé, aux 1 et 4 d'or à 3 pals de sable, au chef cousu d'argent chargé d'une étoile de gueules à 5 rais; aux 2 et 3 parti à dextre, d'azur à la demi-aigle d'or, becquée et membrée de gueules, mouvante du parti; à sénestre, vairé d'argent et de gueules (Fig. 58).

e. Clara-Stéphanie-Augusta-Marie-Ghislaine Kervyn, née à St-Michel le 30 septembre 1853, et y décédée le 30 mai 1855.

f. Stanislas-Gustave-Marie-Ghislain Kervyn, né à St-Michel le 28 décembre 1855.

g. Gabrielle-Elisa-Pauline-Marie-Ghislaine Kervyn, née à St-Michel le 18 septembre 1858.

h. Clotilde-Emilie-Marie-Ghislaine Kervyn, née à Bruges le 2 déc. 1859.

Et i. Lucie-Julienne-Joséphine-Marie-Ghislaine Kervyn, née à St-Michel le 7 avril 1866.

4^e Eugénie-Marie-Louise Kervyn, née au château de Merendré le 4 août 1811, et y décédée le 5 juin 1833, sans alliance.

Et 5^e Désiré-Prosper-Marie Kervyn, cinquième et dernier enfant de Joseph-Guillaume et d'Eugénie-Jeanne-Marie-Brunone DE HEERE DE BEAUVOORDE, né au château de Merendré le 7 août 1812, mort à Gand le 8 décembre 1833.

X. Joseph-Brunon-Marie-Constantin baron Kervyn, par lettres patentes du 4 mai 1861, fils aîné de Joseph-Guillaume Kervyn de Lettenhove et d'Eugénie-Jeanne-Marie-Brunone DE HEERE DE BEAUVOORDE, mentionnés au degré précédent, né à St-Michel lez-Bruges le 17 août 1817. Élu membre de la Chambre des Représentants, en 1861, par les électeurs de l'arrondissement d'Eecloo, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France et de plusieurs autres compagnies savantes, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de François-Joseph d'Autriche et de l'Étoile polaire de Suède. Il est auteur d'un grand nombre d'écrits remarquables, dont voici la nomenclature :

Œuvres choisies de Milton. Traduction. Paris 1839.

Les forestiers de Flandre. Lideric de Buc. Bruges, 1846.

Histoire de Flandre. Bruxelles, 1847. Ouvrage qui a obtenu le prix quinquennal décerné par l'Académie royale de Belgique.

Dans les BULLETINS et les MÉMOIRES de l'Académie royale et dans divers recueils périodiques, il a publié :

Childeric III et les fils de Charles Martel.

Notice sur les Chroniques inédites de Gilles-le-Bel.

Les Bibliothèques de Rome.

Le Télémaque du XV^e siècle.

Un fragment de l'Histoire des Croisades.

Le Procès de Robert d'Artois.

Notes sur quelques Manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne.

Jean-sans-Peur et l'apologie du tyrannicide.

La dernière Sibylle.

Programme d'un Gouvernement constitutionnel en Belgique au XV^e siècle.

Une lettre de St-Jean de Capistran au duc de Bourgogne, en faveur de la commune de Gand.

Notice sur une charte d'Edouard III, donnée à l'Écluse le 19 juillet 1345.

L'unité de la langue en Belgique.

De la part que prit la Flandre aux guerres civiles de l'Angleterre sous le roi Jean.

Du droit et du devoir.

Thierri de Flandre, empereur de Chypre au XIII^e siècle.

Froissart, Edouard III et le comte de Salisbury.

Siger de Gullegheem, docteur en théologie de l'Université de Paris au XIII^e siècle.

Conseils sur les devoirs des rois, adressés à St-Louis, par Guibert de Tournay.

Les relations d'Edouard III avec la Belgique, d'après les documents anglais.

Béatrice de Courtrai.

Amédée de Savoie, le Comte Rouge.

Discours prononcé à la séance publique de l'Académie royale de Belgique, le 3 mai 1868.

Lettres inédites de Marie-Thérèse et de Joseph II.

Recherches sur la part que l'ordre de Cîteaux et le comte de Flandre prirent à la lutte de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel.

Notice sur un manuscrit de l'abbaye de Dunes.

Jean-le-Bel. Chroniques et Poésies.

Froissart. Etude littéraire sur le XIV^e siècle. Bruxelles, 1857.

L'Avenir des études historiques en Flandre. Discours prononcé dans la séance du 20 septembre 1858 du congrès artistique et archéologique de Gand.

Guibert de Tournay, sa biographie et ses travaux historiques.

Commentaires de Charles-Quint. Bruxelles, 1863.

Jacques d'Artevelde.

Du jugement que l'histoire doit porter sur Jacques d'Artevelde. Bulletins de l'Académie, t. XXIII.

Des sources du sentiment patriotique. Conférence donnée le 21 février 1866 à la Société d'Émulation de Bruxelles.

Œuvres de George Chastelain. Bruxelles, 1863-1866.

Dans le MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES, OU ARCHIVES DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE, il a publié :

En 1849, *Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, par le comte Léon de Laborde.*

En 1851, *Recherches historiques du comte L. de Laborde. Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle.*

En 1853, *Notice des émaux, bijoux et objets divers, exposés dans les galeries du Louvre. Histoire, documents et glossaire, etc., par le comte de Laborde.*

En 1855, *Vers d'Eustache Descamps sur la bataille de Roozebeke.*

En 1856, *Jacques d'Artevelde. Notes et documents.*

En 1865, *Un document inédit sur l'histoire de Gand (1451).*

Le baron Kervyn de Lettenhove épousa à Paris, le 4 avril 1839, sa cou-

sine-germaine Eugénie-Marie-Clémence-Euphrasie DE LAAGE DE BELLEFAYE, née à S'-Omer le 1 juin 1820, fille de Clément-Jean-Gustave, chevalier de la Légion d'Honneur, et de Rosalie-Marie-Joséphine-Euphrasie baronne DE HEERE DE BEAUVOORDE. sœur d'Eugénie-Jeanne-Marie-Brunone, mère de Joseph-Brunon-Marie-Constantin Kervyn de Lettenhove. — Ils eurent neuf enfants, savoir :

1° Marie-Eugénie-Rosalie-Brunone Kervyn de Lettenhove, née le 4 mars 1842, décédée à Cannes (département du Var) le 16 novembre 1859.

2° Eugénie-Marie-Clémentine-Joséphine Kervyn de Lettenhove, née le 26 août 1843.

3° Gustave-Marie-Brunon-Joseph-Constantin Kervyn de Lettenhove, attaché d'ambassade, né le 6 octobre 1844.

4° Léonie-Marie-Pauline-Adélaïde Kervyn de Lettenhove, née le 13 novembre 1846, religieuse au couvent du Sacré-Cœur à Conflans.

5° Joseph-Marie-Léon Kervyn de Lettenhove, né le 4 juillet 1849.

6° Louise-Marie-Eugénie-Pauline Kervyn de Lettenhove, née le 13 octobre 1852.

7° Pauline-Marie-Eugénie-Rosalie Kervyn de Lettenhove, née le 14 juin 1853.

8° Henri-Marie-Léon-Joseph-Brunon Kervyn de Lettenhove, né le 16 avril 1856.

Et 9° Marguerite-Marie-Eugénie-Claire Kervyn de Lettenhove, née le 9 février 1858.

Documents se rapportant à la famille Kervyn.

I.

Texte de l'acte de translation des reliques de S-Donat dans une chasse d'argent, en 1565.

Anno 1565, mensis octobris die 13, regnante Hispaniarum Rege Philippo, Caroli V, Romanorum Imperatoris filio, comite Flandriæ, etc. Petro Curtio Episcopo Brugensi Ecclesiæ Cathedralis Præposituram obtinente, translata est per eundem Episcopum cistula cum corpore Sanctissimi Patris nostri Donatiani Confessoris Christi, VII. Rhemorum Archiepiscopii, de scrinio ligneo antiquo et detrito, in quo diu requieverat, in aliud argenteum ponderis ducentarum viginti-septem marcarum summo ingenio, opere artificioso, ex exactissimâ curâ ac diligentia, ei parari et extrui procuratum, à suis tunc in hac Ecclesia residentibus et sibi ministrantibus decano et canonicis, utpote venerabilibus D. D. Nicolao Tordomar decano, Jacobo Kervin, cantore, Georgio de Veerse, scholastico, Alexander Barradot, Marco-Antonio Moscron, Francisco Fierins, Gherardo Bachusio, Joanne Heetvelde, Francisco Heede, Nicolao

de Heere, Livino Westerlynck, Antonio Robyn, Arnoldo Woelaerdt, Judoco Lambrecht, Judoco Baersdorp, Jacobo Huereblock, Joanne Brant, Anthonio Monachi, Jacobo Pamele, Laurentio de Molendino, Silvestro de Veerse, Hieronymo de Boodt et Francisco Cordier.

(FOPPENS, *Compendium chronologicum episcoporum Brugensium, nec non præpositorum, Decanorum et Canonicorum, etc. Ecclesiæ Cathedralis S. Donatiani Brugensis. Brugis, 1731.*)

II.

*Extrait des Actes capitulaires du Chapitre de St-Donat, registre O, anno 1548,
fol. CCXXVIII.*

Actum in Capitulo ordinario, die mercurii xxiiii^a octobris, Domino decano presidente.

Comparens et personaliter constitutus Dominus Jacobus Kervyn unacum Johanne Pancoucke cive opide Brugensis, exhibuit litteras collationis et provisionis de canonicatu et quatuor minoribus nuncupata prebenda hujus ecclesiæ tanquam per resignationem magistri Guillelmi Van Male illorum novissimi possessoris, in manibus Dñi prepositi hujus ecclesiæ illorum ordinarii collatoris causa tamen permutationis de illis ad capellaniam perpetuam de extra chorum fundatam per quondam Jacobum Breydel in capella ad altare Sante Catherine situm in ecclesia Beate Marie Brugensis, vacantibus ordinaria auctoritate sibi facta instanter petens a Dominis de Capitulo quatenus se vigore earundem litterarum ad dictos canonicatum et prebendam admittere necnon in eorum confratrem et concanonicum recipere vellent, offerens ibidem jura receptionis consueta, necnon cautionem per eundem Johannem Pancoucke pro indemnitate ecclesiæ. Qua quidem petitione facta, iidem domini litterarum hujusmodi audita lectura, cautioneque per eundem Johannem Pancoucke prestita, qui se suosque heredes et bona sua quecunque in manibus mei notarii stipulantis et recipientis ac testium infrascriptorum presentia obligavit, quem etiam cum simili obligatione dictus Dñus Jacobus Kervyn indempnem servare promisit necnon juramentò solito per eundem Dñum Jacobum prestito ipsum ad dictos canonicatum et prebendam admiserunt in eorumque confratrem receperunt. Quo facto Dñus mag^r Franciscus Domessent coadjutor Dñi fabricarii eundem Dñum Jacobum in corporalem et realem actualem dictorum canonicatus et prebende juriumque et pertinentiarum eorumdem possessionem per osculum summi altaris et installationem in sedibus superioribus a latere Dñi prepositi, posuit et induxit; deinde idem Dñus Jacobus in capitulum reversus, aperto libro legit evangelium secundum Lucam, in illo tempore dicebat Jesus cuidam principi phariseorum, cum facis prandium aut cenam, noli vocare amicos tuos neque fratres tuos, etc., et admisso ad osculam pacis, locus ei in capitulo est assignatus cum aliis solemn-

tatibus solitis et consuetis, ac cum solemnī juramento de secretis capituli non revelandis quod ei prestitit. Presentibus in cautione mag^{ro} Joanne Lescornet ostiario capituli et Carolo Spaenhooghe clerico Cameracensis diocesis, in possessione vero Dñis Petro De Raedt, Joanne De Valle capellanis de gremio chori, Marino Tolins, clerico installato, et prefato mag^{ro} Joanne Lescornet ostiario, testibus ad premissa vocatis specialiter atque rogatis.

Tenor autem litterarum collationis et provisionis de quibus supra fit mentio sequitur et est talis : Claudius Carondelet prepositus ecclesie collegiate Sⁱ Donatiani Brugensis perpetuus cancellarius Flandrie major decanus ecclesie metropolitane Bisuntinensis in Burgundia ac Cesarie Maj^{is} Consiliarius, etc., venerabilibus sincere dilectis Dñis decano et capitulo dicte ecclesie Sancti Donationi Brugensis, salutem in Domino sempiternam. Cum hodie data presentium dilectis noster Guilielmus Van Male canonicus dicte ecclesie Sancti Donatiani confrater noster, canonicatum et de quatuor minoribus nuncupatam prebendam, quos obtinet in eadem ecclesia Divi Donatiani per procuratorem suum ad hoc specialiter constitutum in manibus nostris sponte pure et libere resignavi fecerit ad opus et in favorem Dñi Jacobi Kervyn presbiteri, Tornacensis diocesis, capellani capellanie de extra chorum fundate per quondam Jacobum Breydel in capella et ad altare Sancte Catherine, situm in ecclesia collegiata nostre Domine Brugensis causa tamen permutationis faciende et perficiende de dictis canonicatu et prebenda cum eodem Dño Jacobo Kervyn ad prefatam suam capellaniam quorum quidem canonicatus et prebende collatio provisio et omnimoda dispositio ad nos ratione dicte nostre prepositure spectare dinoscuntur. Nos recepto primitus et ante omnia juramento, a dicti Guillelmi resignantis procuratore quod in premissis non intervenit neque interveniet aliqua fraus dolus simonie labes aut alia quevis illicita pactio seu corruptela, predictam permutationem gratiose admittentes eosdem canonicatum et prebendam sic ut premittitur liberos et vacante cum omnibus suis juribus et pertinentiis universis, memorato Dño Jacobo Kervyn pietatis intuitu dedimus et contulimus damusque et conferimus investiente illum in eisdem per presentes. Quocirca vos requirimus et hortamus, quatenus predictum Dñum Jacobum Kervyn vel procuratorem suum legitimum pro eo et ejus nomine in et ad corporalem realem et actualem possessionem canonicatus et prebende juriumque et pertinentiarum predictorum ponatis et inducatis seu poni et induci faciatis ipsumque in canonicum et confratrem recipiatis stallum sibi in choro et locum in capitulo cum plenitudine juris canonici ut moris est assignando, necnon sibi vel procuratori suo predicto, de fructibus redditibus, proventibus, juribus obventionibus et emolumentis universis prefatorum canonicatus et prebende respondeatis seu ab aliis quorum interest vel interesse poterit plenarie et integre responderi faciatis. Adhibitis solemnitatibus in talibus adhiberis solitis et consuetis, jure nostri et cujuslibet alterius in omnibus semper salvo. Datum Bruxellis Cameracensis diocesis in domo solite nostre residentie, sub sigillo dicte nostre prepositure, anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo octavo, mensis octobris die decima sexta, subscriptum supra plicam per R^{um} Dominum prepositum perpetuum cancellarium Flandrie, etc. Signatum L. de Puteo.

Extrait du registre Q, anno 1562.

Fol. Veneris XI^a decembris, tempore primarum Dominis in loco capitulari extraordinarie capitulariter congregatis et ad hoc specialiter convocatis, ac super novi cantoris electione et institutione deliberantibus, audita primum lectura certe schedule papyre dñorum et mayrorum Cornelij a Baersdorp doctoris, ac Judoci ejus filii canonici signis manualibus subsignati, per quam hesternam capituli consensum insequendo, Dñum Jacobum Kervyn canonicum ad cantoriam hujus ecclesie commendabant. Domini subinde ad electionem via Spiritus Sancti procedendum esse concludentes et ferme ad unum omnes personam commendatam gratam esse preferentes, Dñum Kervynum sic commendatum, ob cantorio desertionem in cantorem elegerunt ac elective confirmarunt. Quo facto Dominus Livinus Westerlync fabriciarius, mandato et auctoritate capituli eundem Dñum Kervynum sic in cantorem electum ad chorum deducendo, in stallo Dñi cantoris consueto installavit. Cui ad Capitulum postmodum reverso cantoris locus in capitulo fuit assignatus cum honoribus et preeminentiis consuetis. Deinde lecto per me solito cantorum electorum juramento; prout in libro statutorum idem Dñus Kervyn solemniter juravit ad pectus sacerdotale omnia et singula in dicto juramento contenta legaliter observare et in posterum non contravenire de jure vel de facto.

Extrait du registre S, anno 1578.

Cantor mortuus mercurij 24^a decembris

Postea comparuerunt in capitulo Dñus et Mag^r Georgius Verlysen canonicus et Georgius Kervyn laicus in Eecloo frater germanus, ut et tanquam executores testamenti quondam venerabilis Dñi et magistri Jacobi Kervyn canonici et cantoris hujus ecclesie heri manè satis inopinata morte correpti, assistente ipsis Dño et et magrō Joanne Trympont laicorum pastore, petentes testamentum hic exhibitum corroborari atque offerentes pro redemptione funeris in capella schole bogardice juxta testamentum sepiliundi, quinque libras grossorum, quam oblationem licet valde exiguum (attento quod defunctus xxxvi aut xl annis canonicus fuerit et nihil fundaverit) Domini acceptarunt et testamentum corroborarunt decernentes hujusmodi corroborationis litteras in debita forma, salvo computu executionis testamenti in fine anni reddendo juxta consuetudinem ecclesie

Exequie D. Cantoris. Eadem die dominica nempe 28^a decembris, ante prandium Dñis in sacristia congregatis ad instantiam executorum testamenti quondam Dñi Kervyn cantoris, ordinatum fuit quod cras ante prandium missa de requiem cum commendatione loco exequiarum ejusdem in hac ecclesia juxta testamentum decantetur ac postridie similiter missa de requiem per canonicos apud predicatorum fieri solita, ob dispersionem fratrum ac fractionem et spoliationem ecclesie ejusdem monasterii ex prescripto magistratus Brugensis sequutam, hic celebretur, salvis juribus quibuscunque.

III.

*Donation faite au Chanoine Jacques Kervyn, au profit du Chapitre de S^t-Donat
à Bruges. — 4 mars 1556.*

Fol. 35 v°. — Wy Ledenært Casenbroot ende Pieter Anchemant, scepenen in Brugghe in dien tyden. Doen te wetene allen lieden dat quamen voor ons als voor scepenen Joos Scrivent ende Pyrine filia Franchois Kervyn zyne ghezelnede als erfachtich ende proprietarissen van den parcheele van huuse met datter toebehoort, hedent date deser in voorseyts scepenen teghenwoordicheyt bedeghen zynde, ende hier naer verclaerst : welcke voornoomde comparanten bezetteden over hemlieden ende over huerlieder naercommers heer Jacob Kervyn, pbr̄e ende cannuenic binder collegiale kercke van S^t Donaes in Brugghe present ende accepterende ten behouue ende prouffyc̄te van den Capitle ende deken der zelve kercke van S^t Donaes voorseit, up een huus staende ten voorhoofde up de plaetse Maelberch ende es 't huus daar Thomaes Van Ruusselee inne woont met zynen ghemeenen muer ende looden ghoote tusschen den huuse van Gillis Van den Schoondonck ende desen voorn^{en} huuse an de oostzyde, aen d'een zyde; ende voort an de westzyde met zynen ghemeenen muer ende looden ghoote beghinnende van de zuudtzyde van der zelve boeye, achterwaerts noordt up streckende, ghemeene zynde metten huuse daer Joachim Rake inne woont ende dezen voorn^{en} huuse an d'ander zyde; ende voort achterwaerts streckende met eene boeye de welcke nu in huere heeft Joachim Rake ende alzoo die ghestaen ende ghelegghen is. Dies worden ghehouden de toecommende proprietarissen van den voornoomden huuse daer Joachim Rake inne woont, ende desen voorn^{en} huuse toe te maetsene alle de dueren ende ghaten die in de voorn^e ghemeene muer staen ten ghelycken coste; ende voort achterwaerts streckende met eene ghecalsyde plaetse van lande lanc elleven voeten de middelen met eene ghemeene thuun-muer die de proprietaris van den huuse daer nu inne woont de wedewe Van Cante; ende desen voorn^{en} huuse worden ghehouden te makene ende uppe te matsene ten ghemeenen coste, de welcke thuun-muer huer bestrecken moet oost ende west naer de voorseide ghemeene muer die staat tusschen beede huusen van Gillis Van den Schoondonck, ende voort met eene ghemeene aysement ghemeene zynde metten huuse van Gillis Van Schoondonck ende desen huuse daer hyer bezettinghe up ghedaen werdt, de welcke men ruymen zal ende laeren duer dit huys daer hier bezettinghe up ghedaen werdt, midts dat achter in de plaetse 't gat van der Vaulte street. Ende voort zoo moet dit voorn^e huus ghedooghen dat de oysien van den achterhuuse van der westzyde huerlieder val hebben in der voorn^e ghecalsyde plaetse ende alzoo suweeren ter straetewaerts : — Alzo van twintich schellinghen groon tsiaers den penninc twintich ofte de weerde daer overe in andere payementen te gheldene en te betalene de zelve rente, te weetene alle halfven jaere thyen schellinghen groon, daerof 'teerste half jaar vallen ende verschynen zal te Kers-

messe XV^c zeven ende vichtich eerst toecommende ende tdander half jaer Sint Jansmesse XV^c achtenvichtich daer naer volghende, ende alzo voort allen halfven jaere thyen schellinghen grōon totter aflossinghe van diere voorwaerts aan gheduerende. Ende is te wetene dat men dese voornoomde rente van twintich schellinghen grooten tsiaers aflossen ende zuveren zal mueghen t'allen tyden ende stonden zoo wanneer dat het de voorn^e comparanten goetdincken ende believe zal, elcken penninc met twintich penninghen daer vooren met al zulcken ghelde als ter date van der aflossinghe cours ende ganc hebben zal bin den lande ende graefschep van Vlaenderen. Behoudende ooc dat de voorn^e rente van twintich schell. grōon tsiaers, midtsgaders de huusinghen daerup die bezet staen hoe ofte in zoo wat handen dat die hiernaermals zouden mueghen commen ofte veranderen, taillable zyn ende blijven zullen ghelyck alle andere parcheelen van huusen ende renten bin der stede ende schependomme van Brugghe ghestaen ende ghelegghen den poorteren ende andere inwoonende schot ende lot gheldende, toebehooren; volghende d'ordonnancie daerup ghemaect. In kennesse van desen dinghen zoo hebben wy scepenen voornoomd dese letteren bezeghelt met onzen zeghele uithanghende. Dit was ghedaen int jaer duust vyf hondert zessenvichtich, up den vierden dach van maerte. Onderteeckent Van den Dycke.

IV.

Testament du Chanoine Jacques Kervyn.

Copia Testamenti et computus executionis testamenti quondam Dñi Jacobi Kervyn dum vixit canonici et cantoris ecclesie Sancti Donatiani Brugensis defuncti 23 decembris 1578, pro capitulo.

J. H. S.

In den Naeme der Heiliger Dryvuldicheyt, Vader, Zone ende heilighen Gheest, Amen. Ic Jacob Kervyn presbiter filius Pieters, fray ende ghesont van lichaeme, myn verstant wel gebruuckende by der gratie Godts, considererende de broosheyt der meynschen leven, zoo eist dat ic begheerende te disponeren by forme van testamente ofte andersins van myne tydelicke goedynghen in der manieren hier naer volghende, revocerende ooc alle andere testamente voor date van desen ghemaect.

Alder eerst recommandere ende bevele myn aerme ziele zo wanneer die uuyt myn lichaem scheeden zal in die ghenadicheyt Godts, die hy met zyn dierbaer bloet ghecocht ende verlost heeft, Marie zyn ghebenedide moeder ende maghet, ende al het hemelsche gheselschap, begheerende myn doode lichaem begraven te hebben ten Boghaerde in den choor, ofte *te Eecloo in de sepulture van myn vader ende moeder ende den dienst aldaer ghedaen te hebben naer costume ghelyc van myn vader ghedaen was*, ende aldaer gheleyt te hebben een witte zarcsteen ende ghestelt in den muer een schoone epitaphi, ende ooc ghedeelt te hebben ten

daeghe van myn untvaert elcken aerme meynsche daer commende een groote in broode ofte ghelde, ende ghestelt te hebben eenen disch voor den aermen elc weerdich zynde viii grooten, tot tzeitich ofte meer.

Item ic gheve den steenhauwere voor te stellen up de sepulture de date van myn overlyden vi schell. grñ.

Item de fabrycke van Eecloo xx schell. grñ.

Item de fabrycke van S^t Donaes xx schell. grñ.

Item den disch van Eecloo xx schell. grñ.

Item de fabrycke van onze Vrouwen in Brugghe xx schell. grñ.

Item de fabrycke van S^t Salvators aldaer xx schell. grñ.

Item de fabrycke van S^{te} Wouburghe aldaer xx schell. grñ.

Item de obediencie van S^t Donaes alle de distributien my competerende ende niet ontfanen met noch twee ponden grooten in ghelde, behoudens dat dezelve zal doen celebreren een zynghende messe met commendatie in den choor al voor men myn doode lichaem transporter en zal, ghevende ooc den celebrant xii grooten, den diaken subdiaken ende canter elc vi grooten, myn doode lichaem latende rusten in myn woenplaetse tot tzelve vulcommen es.

Item ghevende noch de fabrycke van S^t Donaes alle de arrieragen die men my noch schuldich zoude mueghen zyn ende niet ontfanen van de canterie.

Item ic gheve by testamente mynen heeren Deken ende capitle alle de dieten van het foreyn my noch competerende tzydert Sint Jansmesse XV^e LXXXVIII.

Item myn joncwyf twee ponden groon eens.

Item de ghilde van het appelmoes tot onze Vrouwen naer costume xx schell. groon ende dit over myn habyt of keerle naer costume.

Item ic gheve joncvr. Emerentiane Heyndricxs weduwe van Jan Bruneel, de partye van zelve hier naar volghende want de die te ghemeene ofte ghemact hebben lanxst levende, ofte de weerde van dien in ghelde, indien ic die ghebroken ofte vercocht hadde, ende in wesen niet en waeren. Eerst een zelve wyn canne weghende xxxii oncen, noch drie coppetassen weghende xxxiii oncen, noch een zelve becker weerdich hondert guldenen, want dat ter date van desen vercocht by my was. Item noch eenen rync van een turcois, ende een goude cruusken, noch een goude ketenken, noch een goude signet, ende een saffier by my al wesende.

Item ic wil dat men wettelic transportere de Societeyt van Jesus in Brugghe, de rente van twaelf ponden thien scellinghen groon, makende twee hondert ponden groon, volghende een instrument ghepasseert voor M^r Anthuenis Monachi, in date den xii^{en} april LXXII (1572), met conditien daarinne verhaelt, ende hier anne gheannexeert, bezet up de Waterynghe van Blanckenberghe ofte andere indien dezelve voor myn overlyden ghelost waere, ende daerof stellen een epitaphie in huerlieder huus ofte in de capelle van S^t-Jans-kercke in Brugghe ten coste van myn sterfhuus.

Item ic wil dat men wettelic transportere ten profyte van de kinderen Van den Bogaerde, een rente van drye ponden grooten tsiaers denario xvi^{re} bezet ooc up de Waterynghe van Blanckenberghe, met conditien dat zylieden alle jaeren up den vasten avont dach doen celebreren een zynghende messe met commendatie

ende vigilie met ix lessen sdaechs te vooren in huerlieder capelle, waerof men stellen zal een epitaphie in de kercke aldaer ten coste van myn sterfhuus.

Item ic gheve ooc de meyskins in de Ezelstrate een rente van drie ponden grooten tsiaers den penn. xvi^e, bezet ten laste van de kinderen van Jan Van Male in Lisseweghe, met laste van een lesende messe tsiaers up alderheileghen avont waerof men als vooren ten laste van myn sterfhuus stellen zal een epitaphie.

Item ic gheve de ghevanghenen ten steene van Brugghe een rente van drie ponden grooten tsiaers den penninc zesthiene, ten laste van Jan De Zuttere in Zuwenkercke up zyn obligatie ende ten date van desen als noch niet beset, om het verloop van de zelve jaerlix te distribueren den ghevanghenen up alderheileghen avont ter discretie van myn heere den cantere van S^t Donaes ende burchmeesters ende scepenen ende voochden van den Steene, waerof men ooc als vooren stellen zal een epitaphie ten coste als voren.

Nihil hic.

Item ic wil dat men transportere een rente van zesse ponden groon tsiaers die ic hebbe up de stede van Ghendt, den penn. xiii^e, ten profyte van den aermen disch van Eecloo, om met verloop jaerlicx te coopen grau pie laken.

Nihil midtsdats hebben ghebrouken ofte laten breken myn sculpture ende de outaeren ende beelden in dezelve kercke.

Item ic begheere ghefundeert te hebben te Eecloo de messe van den heileghen Sacramente alle donderdaghe volghende een concept hier anne gheannexeert bedraghende jaerlicx met het lof snavons ende vier aerme mannen, ter somme van thien ponden groon te weten vier ponden groon up de stede van Brugghe den penninc xviii^e, ende zes ponden groon tsiaers up de stede van Ghendt den penninc xiiii^e, al volghende 't zelve concept, waerof men ooc stellen zal een epitaphie ten coste als vooren.

Item indien eeneghe partyen van renten hier vooren verhaelt ghelast wierden, zal men dezelve imployeren in ander renten ten fyne dezelve niet en smelten, ende stellen tzelve in de epitaphie.

Item om dieswille dat mynen hoirs ende aeldynghers niet en zouden quereleren ofte jeghens dese legaten contradiceren, declarere dat ic dezelve ghecocht hebbe met parcemonie ende myn industrie, ende ooc met het incommen van gheestelicke vruchten ende beneficien.

Item ic gheve Gillekin myn cosyn al myn boucken.

Item ic gheve joncvr. Marie Doulx twee ponden grooten eens.

Item in alle myn andere goedinghen, als van renten, busschen, landen, huusen, catheilen, meuble ende immeuble alzo wel gheconquesteert als ghesuccedeert, institue myn rechte hoirs ende aeldynghers, alzo verre als dezelve catholyc bevonden zyn, waerof de pastoors zullen ghetughenesse gheven.

Item ic declarere dat ic vrilaet ben in Snellegthem gheworden anno XV^e LVII in october, waeromme hier voor memorie, ende alzo gheen yssue te Brugghe schuldich en ben.

Item ic declarere dat dit is myn testament ende uutersten wille, begheerende tzelve vulcommen te hebben verbindende daer in al myn goet ten vulcommen van dese. Ende bidde voor mynne executeurs M^{re} Jooris Verlyse canuenic S^t-Donaes ende Jooris Kervyn myn broeder, ghevende elc van hemlieden voor huerlieder

moeyte ende testamente, twaelf oncen zelve. Oorconde myn handteecken desen ⁱⁱⁱ^{en} october 1577. Ghereserveert altyts de macht te mueghen veranderen, verminderen, vermeerderen ende tzelve te codicilleren ofte andersins te wederroupen. Onderteeckent Kervyn.

Concordat prescripta copia cum originali Testamento, de verbo ad verbum, deletis lineis et articulis, ac marginalibus annotationibus adscriptis, juxta dictum originale testamentum, facta collatione die quarta January 1579 in presentia venerabilium dominorum, et M. Nicolay de Heere decani et Georgy Verlysen canonici alterius executorum, per me

Andream Bottyn, notar.

Item ghemerct dat de Societeyt van Jesus van Brugghe vertrocken is, wil dat tzelve transport niet zal sorteren effect, maer zal suspens blyven tot anderstont wederomme zy te Brugghe een collegie houden, ende alsdan huerlieder ghetransporteert worden, ende zullen te wylent danof gauderen ende tzelve ghebruucken van 't verloop ende croos, den Berch van Caritate tot Brugghe. Behoudens dat niemant danof gauderen zullen dat ten zy dat die ghuene die aldaer pant brynghen zullen ghehouden zyn van huerlieder pastoor te brynghen schriftelic ghetuyghenisse dat ziliated catholyc zyn ende anders gheen. Toorconde myn handteecken, desen ^{xxi}^{en} septembre 1578, ende dit hebbe ic ghescreven ende gheteekent per modum codicilli. Onderteeckent Kervyn.

Concordat prescripti copia collatione facta ut supra.

Andream Bottyn, notar.

Hoc testamentum corroboratum per capitulum 24 decembris 1578.

Exhibitam in capitulo
lune ^{xvii}^{en} martij 1579.

Rekeninghe van d'executie van den testamente ende uuyterste wille van heer Jacob Kervyn in zynen tyt priester caneu-ninck ende canter van de cathedrale kercke van Sinte Donaes, overleden den 22 Dec. 1578, ghedaen by Jooris Verlysen ende Jooris Kervyn beede executeurs van den voorseiden testamente myn heeren Deken ende Capitle van Sinte Donaes, den ^{xvii}^{en} van Maerte ^{XV}^e LXXIX.

In den iersten alzo den voorseiden testateur by testamente begheert heeft begraeven te zyne ten Boghaerden in den choor met eenen witten sarcsteen op zyn graff, ende aldaer ghedaen te hebben een uuytvaert, es al tzelve by den executeurs volcomen soe notoir es ende van den witten sarcsteen oyck blyct by quitancie van den steenhouder.

Maer aenghaende het schoon epitaphie dat den testateur oyck begheert heeft ter plaetsen van zyn sepulture in de muer ghestelt te hebben, zoude tzelve ghemaeet gheweest hebben, maer d'executeurs betuchtende dat 'tcrucifix ende personaigie die zy van advyse syn te maecken, mochten met dese alteratie ende trouble

van tyde ghebroken ende in stucken ghesmeten worden, es tzelve uuytghestelt tot den tyt sal veranderen. Hebben des nietemin d'executeurs in de muer doen stellen den voet van tzelve epitaphie met fundatie daerinne ghesneden, bereet om daerop het crucifix ende personaigie knielende, in tyden ende stonden te wercken, blyckende by quitancie van den steenhouder ende oyck notoir es.

En marge se trouve : — Dat de executeurs in't Capitle exhiberen tpatroon van der epitaphie ende tcontract met den steenhauwere by den welcken blycken mach waer vooren dat hy ghehouden wordt tzelve aldaer te stellene daertoe verzocht zynde.

Item nopende d'aelmoesen die den testateur begheert heeft ten daeghe van zyn uuytvaert ghedaen te hebben te weten van elcken aermen mensche die ten huysse van uuytvaert comen sal te distribueren eenen grooten in ghelde ofte broot, voorts tzeitich proven elck van viii grooten, es ooc tzelve by de executeurs volbracht.

Item tlegaet van xx schellinghen groon voor de kercke van Eecloo, ende van de xx schell. groon voor den Disch aldaer, mitsgaeders de kercke den catholycken ghenomen es, ende gheenens disch aldaer ghedistribueert en wordt, de betaelinghe van dezelve ii ponden groon es ghesuspendeert ter tydt toe de kercke ende disch van Eecloo den catholycken wederomme zullen gherestitueert worden. Ende zyn de ii ponden groon by Jooris Verlysen eenen van de executeurs ghegheven in handen van Jooris Kervyn woonende te Eecloo zynen mede executeur onder recepisse van zyn hant, met belofte van de zelve ii ponden groon te betaelen ten eersten als de kercke ende disch wederomme den catholycken sullen gherestitueert worden.

En marge se trouve : — Dat Jooris Kervyn by quictantie docere van der betaelinghe van desen article in tyden ende stonden.

Item heer Alexander Barradot over de fabricke van Sinte Donaes voor tlegaet betaelt by quitantie xx schell. grñ.

Item heer Pieter Bultinck over de fabricke van onzer Lieve Vrouwen in Brugghe voor tlegaet betaelt by quitantie xx schell. grñ.

Item Jan Pauwels over de fabricke van Sinte Salvators voor tlegaet betaelt by quitantie xx schell. grñ.

Item heer Jan Meese over de fabricke van Sinte Wouburghen voer tlegaet betaelt by quitantie xx schell. grñ.

Item Severino Baeten tafeldraegher over d'Obedientie van Sinte Donaes betaelt allen de distributien den voorseiden testateur in zynen tyt competerende ende niet ontfanen, met noch twee ponden grooten de selfste Obedientie ghelegateert, met laste van te doene in den choor van Sinte Donaes een singhende messe met commendatien, hoewel dat aangaende den dienst van de singhende messe de selfste niet en heeft connen ghedaen worden naer de begheerte van den testateur te weten eer syn lichaem ter eerden soude ghedaen wesen, want tselfste mits de suspicie van peste ende subite doot van den testateur, wiens lichaeme terstont moeste ter eerden ghedaen wesen, niet en was moghelyck, naer den

teneur van den testamente te volbringhen, maer es tselfste vulcommen ter eerste oportunityt naer 't begraeven van 'tdoode lichaem soe notoir es, ende oyck blyckt by quitantie van den tafeldragher.

Item by de selfste quitantie van den voorseiden tafeldragher blyct dat den celebrant van de voerseide singhende messe betaelt zyn xii grooten, den diaken ende subdiaken ende canter elck vi grooten volghende de begheerte van den testateur.

Item heer Alexander Barradot over de fabricke van Sinte Donaes belooft onder zyn hanteecken ten proffyte van de fabricke van Sinte Donaes in rekeninghe te bringhen alle de achterstellen die men den testateur schuldich was tot zyn overlyden van de canterie de selve fabricke by den testateur ghelegateert.

Item de zelve heer Barradot belooft onder zyn hanteecken in rekeninghe te bringhen alle de dieten die men den testateur schuldich was van Sint Jansmisse LXXVIII tot zyn overlyden den 22 decembris LXXVIII, ten proffyte van mynen heeren deken ende Capitle van Sinte Donaes, den selven mynen heeren by den testateur ghelegateert.

Item Vyne Ruyschers joncwylf van den testateur voer haer legaet betaelt by quitantie ii pond grñ.

Item heer Jacques Lescornet over de ghilde van d'appelmoes binnen Onser Vrouwen Kercke voer tlegaet ende dat voer redemptie van tbeste cleet van den testateur betaelt by quitantie xx schell. grñ.

Item ghelevert in handen van joncvr. Emerenciana Heindrix vidua dheer Jans Bruneel voer haer legaet eerst eenen rinck van eenen turcois, een goude cruys, een goude ketekin, een goude signet, item eenen rinck van een saffier by recepisse.

En marge : — Volghende haer recepisse onderteeckent hier ghesien.

Item aenghaende d'article van den testamente daerby den testateur begheert wettelycken ghetransporteert te hebben de Societeyt van Jhesus in Brugghe een rente van xii ponden x schell. groon tsiaers maeckende ii^e ponden groon den penninck zestiene, bezet op de Waeteringhe van Blancqueberghe, volghende zeker instrument ghepasseert voor heer Anthuenis Monachi in daten xii^{en} april LXXII en mach tzelve by den executeurs niet vulcommen worden mits den testateur by zyn codicille naer date van den testamente ende instrumente ghemaect, te weten den xxi^{en} september 1578, dies aenghaende zynen wille heeft verandert, begheerende by den selven codicille dat om dieswille de Societeyt van Jhesus van Brugghe es vertrocken dat tzelve transport niet en zal sorteren effect, maer suspens blyven ter tyt toe de selve Societeyt wederomme binnen Brugghe collegialyck sal comen wonen. Ende by faulte van tzelve collegie oft capelle van der voerseide Societeyt hier binnen Brugghe, moet oyck uuytghestelt worden tmaecken ende stellen van d'epitaphium dat de voerseide testateur insghelyx begheert heeft in 'thuys van de Jesuiten oft in Sint Jans Capelle ghestelt te hebben; belovende des nietemin de voerseide executeurs tselfste t'effectueren ende vulcomen als de voerseide Societeyt hier binnen Brugghe volghende den wille van den testateur wederomme sullen collegialycken comen wonen, ergo hier alleen memorie.

Item nopende tverloop van de voerseide rente van xii ponden x schell. groon, de welcke den testateur begheert heeft by zyn voerseide codicille dat ghenieten zal den Berch van Caritaeten, ende oyck niemant dan die by attestatie van zynen pasteur bevonden zal worden catholyck, zyn d'executeurs desen aenghaende te vreden huer te verdraeghen in 't zegghen van mynen heeren van den capitle alzooselve niet wel moghelyck en es te vulcomen mits d'apparende swaericheyt ende proces te gherysen tusschen den voerseiden Berch van Caritaeten ende de Jesuiten; d'een sustinerende te moeten ghenieten 't voerseide verloop uuyt crachte van de codicille, als den Berch van Caritaeten, d'andere, als de Jesuiten, maintenerende dat den testateur niet en vermochte by testamente ofte andersins te disponeren in prejudicie van de voerseide Societeit uuyt crachte van zeker donatie inter vivos van de selve rente ten profyte van de voerseide Societeit, naer uuytwysen van zeker instrument voer heer Anthuenis Monachi ghepasseert, hierboven ghementionneert, ende, nopende den brieff van de zelve rente van xii ponden x schell. grñ t'siaers, es die ghelevert in handen van Jooris Kervyn eenen van de executeurs ende erfghenaem onder recepisse van zyn hant.

En marge se trouve : Myne heeren van den capitle ordonneren dat d'executeurs overbrighen te buffette van den capitle de rentebrief hier ghementionneert, ten behouue van den ghuenen die bevonden zullen wesen recht daeran thebbene, con-senterende beede partyen vidimus van dien.

Item es by den executeurs wettelycken voor heere Laureins de Molendino et Remigius Druitius caneunicken ghetransporteert Franchois Noirrot comparerende ende accepterende over de schole van de kinderen van den Boghaerde, een rente van dry ponden grooten tsiaers den penninck zestiene, bezet op de waeteringhe van Blancqueberghe, ende es in de selve schole ghestelt een epitaphie mette fundatie van den voerseiden testateur, te weten met last van een singhende messe, met commendatie ende vigilien van neghen lessen 's daechs te voren, blyckende al tzelve soe by affirmatie van de voerseide executeurs, als de voerseide heeren caneunicken, ende by attestatie van Vincent Letins die tzelve transport ghepasseert heeft uuyten naeme van den greffier van den caneunicken ende voerts oyck by attestatie ende quitantie van den steenhouder.

Item es wettelycken ghetransporteert by den voerseiden executeurs voir de zelve heeren caneunicken den selven Franchois Noirot over de meyskins schole, comparerende ende accepterende een rente van dry ponden groon tsiaers den penninck zestiene, bezet ten laste van de kinderen van Jacob Van der Gote die hy hadde bij Launardyne, filia Malin Jansseune Van Male; ende es in de zelve schole, volghende den uuytersten wille van den testateur, in de meur ghestelt een epitaphie mette fundatie van een lesende messe alle jaere op Alderheylghen avent, blyckende by affirmatie, attestatie ende quitantie alsvoiren.

Item es by den executeurs voor de voerseide heeren caneunicken ende Vincent Letins wettelycken ghetransporteert Anthuenis Janssuene over de ghevanghenen van den Steene, comparerende ende accepterende een rente van drie ponden grooten

tsiaers, den penninck zestiene, als noch niet beset maer alleene op obligatie van Jan De Zuttere in Zuwenkercke, ende es in den meur van d'examineercamercken van den Steene ghestelt een epitaphie met tverclaers volghende de wille van den testateur, dat men tverloop van de zelve rente alle jaere distribueren sal op Alderheyghen avent den ghevanghenen ter discretien van mynen heere den canter van Sinte Donaes, burchmeesters, scepenen ende vooghdn van den Steene, blyckende by affirmatie, attestatie ende quitantie als voiren.

Item aenghaende d'article van den testamente, mentioen maeckende dat men de renten hiervoiren ghelegateert indien die ghelost werden soudn wederomme employeren ten profyte alsovoiren, ende stellen tzelve in d'epitaphie ten fyne die niet en smelten, alsoe daer noch gheen ghelost en zyn wort hier ghestelt voir memorie, hebben des nietemin d'executeurs ende de glune tot wiens profyte de voirseide ghelegateerde renten ghetransporteert zyn, gheloofte indyden die ghelost werden te remployeren ten profyte alsovoiren ten fyne die niet en smelten volghende den wille van den testateur.

Item ghelevert by den executeurs onder recepisse in handen van M. Joris Dix, pensionnairis van Dunckercke, ende Joris Kervyn, voochden van Gilleken Kervyn, alle de boecken ten sterfhuuse van den testateur bevonden ende den voerseiden Gilleken ghelegateert, waeraff dat den inventaris ghebleven es onder den executeurs.

Item joncvrouw Marie Doulx voer haer legaet betaelt by quitantie 11 pond grñ.

Item aenghaende alle d'andere ghoedinghen, soe meuble als immeuble, by den testateur achterghelaeten ende niet ghelegateert, hebben de rechte hoirs ende aeldinghers als gheinstitueerde erffghenaemen ghepaert ende ghedeelt alvoren ghedoceert hebbende scriftelycken by attestatie van huerlieder pasteur volghende den wille van den testateur dat zy catholyck zyn.

Item Joris Verlysen als executeur van den testamente betaelt voer tlegaet ende executie xii uncen silvers.

Item Joris Kervyn als executeur van den testamente betaelt voir zyn legaet ende executie xii uncen silvers.

Item betaelt M. Jooris Verlysen over 'tstellen deser rekeninghe by ordonnancie van den capitle xx schell. gr.

Item heer Andries Bottyn secretaris van den capitle over tappostilleren ende teeckenken van twee rekeninghen 11 schell. grñ.

Item betaelt mynen heeren den Deken ende Cānuenicken auditeurs van dese rekeninghe, te wetene, Deken, Archidiaken, Cantere, Barradot, Moscron, Westerync, Lambrecht, Adornes, Heere, Monachi, Cordier, Hubrechts, Driutius Verlysen, Baersdorp, Smout, Rade, Regis, Woestyne, Thierry, Secretaris ende Roedraghere elc vi grooten, myn heere den Deken dobbele xi schell. vi groon.

Reddita sunt presentia computa in capitulo. Anno mense et die prescriptis, Dominis decano et capitulo, eadem cum solita protestatione approbantibus presente me,

Andrea Bottyn, notar.

V.

Guillaume-Joseph Ghysens, dernier vicomte de Gand.

Monsieur Kervyn de Volkaertsbeke, dans son *Histoire de quelques familles de Flandre* (généalogie Kervyn), reproduit un article, publié, il y a quelques années, par une feuille gantoise, le *Journal des Flandres*, sous le titre de : *Le dernier Vicomte de Gand*. — Voici la teneur de cette pièce :

« Notre intention n'est pas de nous livrer ici à des recherches savantes sur l'origine du titre de *Vicomte de Gand*, ni sur l'établissement du *Burggraviat* de ce nom; nous laissons aux érudits le soin d'éclaircir ces questions.

« En publiant ces lignes, nous n'avons d'autre but que de démontrer, par quelques extraits d'un acte authentique, quelles étaient les prérogatives du vicomte de Gand dans ces derniers temps et moyennant quelle somme d'argent s'acquerrait une des dignités les plus honorées de la Flandre. Peut-être que ces vieilleries offriront encore de l'intérêt pour quelques lecteurs.

« Le vicomte de Gand était premier connétable et guidon héréditaire de la Flandre autrichienne; sa juridiction s'étendait sur une partie de la ville de Gand et sur les communes d'Oostacker, de Loochristy, de Cluysen, de Meulestede, d'Ertvelde, d'Assenede et autres lieux. Il possédait diverses seigneuries, et notamment celles d'Heusden, de Meulestede, Decke, Laetschepen, Evergem et Doo-resele-Tendonck; la seigneurie d'Ertvelde et de Cluysen; la seigneurie d'Haesdonck et les quatre seigneuries connues sous le nom des Quatre-Métiers, avec les droits de justice; il avait en outre des droits de péage et tonlieu, tant par eau que par terre, en la ville de Gand et à Meulestede ou Boeckle, et un grand nombre de rentes seigneuriales, censives et autres droits.

« La *vicomté de Gand*, qui avait été possédée primitivement par les châtelains de Gand, passa successivement à la famille de Gérard d'Enghien, seigneur de Sottegem, puis à celle d'Hugon d'Antoing, qui la porta en celle de Melun par le mariage d'Elisabeth d'Antoing avec Jean de Melun. Elle était depuis plusieurs siècles en la possession de cette illustre maison, lorsqu'à la fin du XVII^e siècle elle passa successivement à Louis de Melun, duc de Joyeuse, pair de France et prince d'Epinay.

« Le duc de Melun, étant décédé en 1724, avait laissé pour seuls héritiers : Charles de Rohan, prince de Soubise; Armand de Rohan, depuis cardinal de Soubise; Marie-Louise de Rohan, depuis vicomtesse de Marsan et gouvernante des enfants de France; François-Auguste de Rohan, depuis nommé comte de Tournon, et René de Rohan, depuis chanoine de Strasbourg.

« Indépendamment des droits que la famille de Rohan avait sur les biens délaissés par leur oncle maternel, le duc de Melun, en leur qualité d'héritiers, la vicomté de Gand leur fut abandonnée à titre de partage, par acte passé à

Paris, le 24 juin 1735, contenant transaction entre les héritiers du duc et Alexandre-Théodore de Melun, son légataire universel.

» Les droits que ces cinq héritiers avaient dans la succession du duc de Melun se réunirent ensuite sur Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Epinaÿ, duc de Rohan, pair et maréchal de France, ministre d'État, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi, gouverneur et lieutenant-général pour S. M. des provinces de Flandre et de Hainaut, et gouverneur particulier des ville et citadelle de Lille.

» Ce prince si immensément riche, ce courtisan fortuné de Louis XV, qui eut l'honneur de s'allier à la famille royale de France, par le mariage de sa fille avec le prince de Condé, se vit néanmoins réduit à contracter des emprunts onéreux pour faire face à ses prodigalités et à ses folles dépenses. Dans sa vieillesse, il se piquait encore d'entretenir à grands frais des filles de l'Opéra; on a même accusé le duc d'Orléans d'avoir profité bassement des sommes que le prince de Soubise prodiguait à la Michelon, courtisane alors célèbre par le nombre et la haute qualité de ses adorateurs.

» Ce fut en de telles circonstances que le prince de Soubise résolut de renoncer au titre de vicomte de Gand et de s'en faire escompter la valeur en espèces sonnantes.

» Le 27 septembre 1784, à l'heure du midi, maître De la Rue et son collègue Goudruin, conseillers du roi et notaires au Châtelet de Paris, se rendirent à l'hôtel de Soubise, rue de Paris, paroisse de St-Jean en Grève, pour recevoir la déclaration du prince et l'entendre affirmer sous serment que l'état de ses finances le mettait dans la nécessité d'aliéner la vicomté de Gand.

» Cette déclaration fut confirmée par Adrien Briet, garde des archives du prince, et par Louis-Charles Perdu, premier commis de son trésor, comme étant suffisamment instruits des affaires financières de Son Altesse.

» Ces formalités étant remplies, le prince de Soubise vendit tous ses droits à la vicomté de Gand, moyennant la somme de 400,000 livres argent de France, pour prix principal, et 2400 livres pour pot de vin, à messire Jean-Louis-Nector comte de Segur, capitaine de dragons, demeurant ordinairement au château de Camon, près la ville d'Arrean, vallée d'Aure, diocèse de Comminges, avec promesse de consentir que le seigneur acquéreur et ses amis élus ou à élire fussent investis, saisis ou mis en possession des biens vendus.

» Le 19 octobre 1784, le comte de Segur déclara avoir acquis la vicomté de Gand pour et au nom de messire Guillaume-Joseph Ghysens, écuyer, seigneur de Diesvelt et autres places, à Gand, en Flandre.

» Messire Ghysens ne resta pas longtemps en paisible jouissance du titre qu'il avait acquis à si haut prix; les coups de la tempête qui arrachèrent les souverains de leurs trônes, emportèrent aussi le nouveau vicomte de Gand et dispersèrent les monuments de son court règne. »

VI.

Seigneurie de Volkaertsbeke.

La seigneurie de Volkaertsbeke était située dans la châtellenie d'Audenarde. Le célèbre jurisconsulte Raepsaet a laissé sur le banc de justice féodale de Volkaertsbeke une intéressante *étude*, que M^r Henri Raepsaet, son petit-fils, a publié dans le *Messenger des Sciences historiques de Belgique* (1866). Ce monument, le seul de ce genre qui existe encore, est reproduit par le burin dans la gravure qui accompagne cette savante dissertation sur l'histoire de nos anciennes institutions judiciaires. « Cette gravure, dit l'auteur, représente le banc de justice de la seigneurie de Volkaertsbeke, enclavée dans la baronnie d'Yssel-Mooreghem, située dans la grande châtellenie d'Audenarde, à un quart de lieue de la ville, sur le bord du chemin de Beveren à Worteghem, à l'entrée de l'avenue de la ferme de Volkaertsbeke, qui formait anciennement un petit château et la masse de la seigneurie de ce nom. »

La famille Kervyn conserve dans ses archives plusieurs documents importants se rapportant à cette seigneurie. Le plus ancien de ces actes, sur parchemin, porte la date du 7 septembre 1535; il est ainsi conçu :

« Ick Jan De Bleeckere, bailliu ende wettelick mandre van den manen van leene myns harden gheduchten heeren ende princhen, hertoghen van Bourgoingnen, grave van Vlaenderen, van zynen castele, hove ende heerschepe van Peteghem by Audenaerde. Doen te weten allen den ghenen die deze presente letteren van recepiessen zullen zien ofte hooren lesen, Dat ic als bailliu boven ghenompt ontfaen hebbe van Jan Van den Hazewelde, f^s Pieter, de grootte, denombrement ende overgheven van eenen leene, welck leen de voors. Jan houdende es van mynen voors. harden gheduchten heere ende prinche van zynen voors. hove van Peteghem, ghelyc ende inder zelve manieren dat voors. Jans grootte ende overgheven inhoudt ende hier naer volcht van woorde te woorde. — Dit hier naer volghende es de grootte ende denombrement van eenen leene dat ic Jan Van den Hazevelde, f^s Pieter, houdende ben in rechten leene ende manscepe van mynen harden gheduchten heere ende prince, den hertoghe van Bourgoingnen, grave van Vlaendre, van zynen casteel, hove ende heerschepe van Peteghem by Audenaerde, gheleghen myn voors. leen in de prochie van *Bevere by Audenaerde up de zuidzyde van VOLKAERTSBEKE, streckende over beede zyden van den heerweghe also men gaet tAudenaerde waert van der voors. beke, streckende tot den leene TER HAEGHEN*, welc men houdt van den heerscepe van Bevere. Groot wesende myn voors. leen vive bundren landts, lettelt min ofte meer, Item behoort te minen voors. leene een heerlicke rente, als blyct by den renteboucken die daerof zyn van ouden tyden, bestreckende de voors. rente in de prochie van *Bevere in Moorgheem [Yssel-Mooreghem] ende Peteghem*. » Suit le dénombrement des fiefs.

Un autre dénombrement, également sur parchemin, porte la date du 18 avril 1602.

Un acte de relief, sur parchemin, daté du 23 février 1678.

Une minute de commission de bailli, écrite de la main de Jean-François de Rombaut, chevalier héréditaire du St-Empire, seigneur de Volkaertsbeke, nous apprend quels étaient les droits et les pouvoirs de ce magistrat seigneurial. Voici comment le seigneur de Volkaertsbeke s'exprime :

„ Ick onderschreven m^{heer} JAN-FRANSOIT DE ROMBAUT, erfachtich ridder van 't H. Rick, heere van TER HAEGHEN, gheseyt VOLCKAERSBEKE, enz., committere ende stelle soo ick doen by desen Michiel De Vos, f^s Adriaen, baillieu van mynen leene ende heerlyckhede, ligghende in de prochie van BEVERE, haer bestreckende in MOOREGHEM, PETEGHEM ende HOYKE. Welcke heerlyckheyt ick houde in leene ende manschepe van den hove van Peteghem, den welcken voorn. Michel De Vos als baillieu ick hebbe ghegheven ende gheve by desen p^{nte} volle macht, auctoriteyt ende specialyck bevel om wet te doen met myne laeten ofte met ontleende schepenen van den hove van Peteghem voorn^t, op dat met sy hof ende vierschaere erfenisse ende onterfenisse te doene ende om wet te doene van alle stucken ende stucken uytgheleyt van crime, ende daer de souvereiniteyt ende der hoocheyt aencleeft, achtervolghende der oude costume; belovende soo [was by] date voorn. Michel De Vos [ingaeende] baillieu ghedaen ende gheexploiteert sal worden syn officie doende dat te houden goet, vast ende van weerden oock mede, mits my goede rekenynghe, bewys ende reliqua doende van den vervallen emolumenten ende heerlyckhede tallen tyden als ick versoucken sal, waer inne ick ontbiede ende bevele ale myne laeten ende ondersaeten dien aengaet, mits dat sy den selven mynen baillieu in syn voorseyde officie doende, neerstich by staen. Dese commissie ghevende tot mynen wederroepens, in kennisse der waerheyt soo hebbe ick gheschreven ende onderteeckent, desen zeventhien hondert ”

Les contestations judiciaires avaient fréquemment lieu entre les baillis des seigneuries qui se touchaient. C'étaient presque toujours des empiétements ou des usurpations de pouvoir qui provoquaient ces conflits que le Conseil de Flandre était appelé à trancher. La pièce suivante en fournit la preuve.

„ De president ende raedtslieden s'Coninx van Castillien, van Leon, van Aragon, etc., Grave van Vlaenderen, etc.; gheordonneert in Vlaenderen den eersten deurwaerdere van de Camere van den Raede hier op verscocht, Saluyt. Wy hebben ontfaen de supplicatie van m^r Jooris Rombaut, advocaet van desen hove, inhoudende dat hy heeft recht ende is in possessie namentlyck ter lester occasie door *synen bailliu ende laten van syne heerelyckheyt ende leen* TER HAEGHEN by VOLCKAERSBEKE, te hebben kennisse van alle calaignien van acker schaede voorvallende op de landen sorterende onder de voorseyde heerelyckhede ende daer van roerende namentlyck ter exclusie van den bailliu der heerelyckhede van Peteghem daer van tsuppliants leen is ghehouden, en al ist dat hem daer inne niemant en behoorde te troubleren, tis nochtans soo dat Joos Schapwoman, bailliu van tvoornomde Peteghem, sich heeft vervoordert van kennisse te nemen van de callaignie ghedaen op twee koeyen ter schaede ghedaen in de vruchten van Adriaen Godefroyt, competerende de dochter van Miechiel Bouters oock con-

trarie an den expressen teneur van tsuppliants denombrement inhoudende dat suppliantens voornomden *bailliu ende laten wet doen van alle stucken vuytghelyt van crim ende daer de souverainiteyt ende hoocheyt ancleest*. Den suppliant hem daardoorre ghetroubleert vindende ende schaede ghedaen ter somme van dry hondert guldens salvo justo, cause den suppliant hem keert tot ons, soo [hy seyde] versouckende onse provisie waeromme Wy, anghesien de saecke voorseyt, U ontbieden ende bevelen van 's Coninx weghe, daertoe committerende by desen dat ghy op dat U blycke van dies voorseyt is, dachvaert den voornomden Joos Schaepwoman, bailliu van tvoornomde Peteghem, ende andere, ist noot te compareren voor U deurwaerdere teenen sekeren daghe ende U ter plaetse contentieuse daar den voorseyden trouble ghebeurt is ende aldaer haut ende maintineert van s'Coninx weghe den suppliant in syne voorseyde perturbasie ende saisine weerende ende afdoende alle beletten hem daerinne ghedaen, ter contrarien bevel doende van s'Coninx weghe den voornomden perturbateur dat hy hem verdraghe den suppliant daer inne meer ghelycke beletten te doen hem opleggende over schade de somme van hierboven vermelt, salvo justo, ende in cas van opposisie ofte dilay nieuwighe gheweert ende de saecke contentieuse ghenomen ende ghestelt in handen des Coninx als opperste omme tgheschil van partyen restablissement alvooren ghedaen [reelick] ende by faicte ofte andersins deuchdelick voor alle wercken, dachvaert hem te compareren hier thove teenen sekeren daghe omme te tooghen de cause van diere, den suppliant ende den procureur generael van Vlaenderen te verantwoorden ter causen voorseyt met [dieser ancterien] mach te sien ende hooren de recredentie ende voorts te procederen soo tbehooren sal, ons overschryfvende wies ghy hiertoe ghedaen sult hebben, oversendende tblycken van goede [tverclaerse] int gheschreven want wy U dies gheven volle macht ende speciael bevel. Ghegheven te Ghent, onder den zeghel van de Camer van den voornoemden Raede, den neghenentwintichsten july seventhien hondert twee. "

VII.

Dénombrement de la Seigneurie d'Oudt-Mooreghem.

L'acte ci-après est extrait des archives de la ville d'Audenarde, d'un volume intitulé : *Register van het leenhof, den Steenen Man*, f° 140 v°, 1746.

" Dit naervolghende is de grootte, rapport, denombrement ende vermoghen van eenen leene die ick jo^e Francoise Lucie Mahieu, wed^e van den advocaet m^r Jacques Kervyn, filia d'heer ende m^{re} Jan Baptiste, vrouw van Marcke ten Driessche, houdende ben van de Majesteyts princelycken leenhove den Steenen Man t'Audenarde in leene ende manschepe, synde een leen wesende de heerelyckhede van Audtmooreghem, haer bestreckende binnen de prochien van Worteghem, Nokere ende Waereghem; bestaende in een fonchier van neghen-en-tachentigh bunderen dry vierendeelen en neghen-en-tneghentigh roeden, wesende bosch ende heet, nochtans onbegrepen maete, al ghelegghen binnen de voornoemde prochie van

Worteghem, boven noch dry a vier hondert bosch, ghe-naemt de Strylycke, ligghende op de oostsyde van de Mooreghemsche straete die naer Waereghem loopt; paelende in het gheheele oost den Simpelaere ende de voornoemde straete, suyt, west den Hospitaal Bosch van onse Lieve Vrouwe binnen Audenaerde en Jo^r Philippe Ernestus Dumont, noort den voornoemden Dumont ende Francois Putman. Hebbende myn voorseyde leen ende heerlychede 't vermoghen van te stellen eenen bailliu, stedehauder ende eene volle banck van seven schepenen, eenen greffier ende eenen forestier, ende andere officieren daarmede men vonnissen administreert, onderfven ende erfven, mitsgaeders afwinnynghen van gronden van erfven als naer costume ende usantie van de vierschaere van het selve myn leen. Item vermach mynen bailliu ende schepenen te berechten de sterfhuysen die op de voorseyde myne heerlychede commen te vervallen, voor soo vele de gone nonpoorters syn der stede van Audenaerde, mitsgaeders oock de sterfhuysen de gone commen te vervallen op de heerlychede van Marcke ten Driessche. Item vermach myn leen ende heerlychede tol vindt bastaert goet incommelynghe ende stragiers goet; mitsgaeders middele ende nedere justicie, straetbereydt ende straetschauwynghe ende vrye waerhande bestreckende in Worteghem, Nokere ende Waereghem, mitsgaeders vrye jaeghens ende vlieghe soos verre als de voorseyde heerlychede haer extendeert. Item van dese myne heerlychede worden ghehouden diversche gronden van erfven daer van diversche jaerlycx syn gheldende in pennynck rente naer het verclaers van den renteboeck, te weten tot twintich pondt seven schele ses deniers pars, mitsgaeders de naerschreven specien, te weten : vier-en-vyftigh cappoenen, item twintigh hoenderen, ses haelsteren en een moken coren, audenaertsche maete; item vyf rasieren, cortrycksche maete; seestien haelsteren evene spende maete, dry haelsteren dry mokens en een sesde van een moken evene, groote maete, ende een hondert vier-en-veertigh eyeren; waer van den valdag van dese voorschreven heerelycke renten worden gherefereert an den heerelycken renteboeck. Ende als eenighe van de gronden van erfven van mynen leene ghehouden ende rente gheldende commen te veranderen by versterfte, soo vermach ick aldaer te heffen ende ontfanghen dobbelen doodtcoop, te weten twee jaeren rente onghemindert de loopende rente, ende van wandelcoop telcker vertierynghe van de cheynsgronden vyfthien groote van den ponde groote van dat sy sullen commen te ghelden. Ende van de naerschreven leenen van myne voornoem heerelychede releverende ende ghehouden den thienden pennynck van dat sy ghelden; relief ende caemerlynck ghelt ende eenighe de beste vromme van drye, een paer handtschoenen, ghelyck ick hier naer ben verclaerende; Eerst een leen van vier bunderen landts al d'een an d'andere myn competerende ghe-naemt, de heerlychede van Marcke ten Driessche, paelende oost myn selfs goet ende Gillis de Stoop, suyt myn selfs, west de kinderen van Pieter de Schittere ende Pieter van den Hecke, als oock west ende noort de straete. Welcke voornoemde heerlychede vermach eenen bailliu te stellen ende hauden staen eene vierschaere de welcke den bailliu vermach te bannen ende daer op ende anne recht ende weth te doene met schepenen van Audtmooreghem sonder

ontleenen; welcke schepenen aldaer ten dienste moeten staen t'allen tyden als het mynen bailliu van Marcke ten Driessche believen ende van doen hebben sal, mits an de selve schepenen betaelende hunnen redelycken salaris. Item ten selven leene comt jaerelycx in pennynck-rente acht pondt seventhien schele pars, ses-entwintigh cappoenen en half, dry haelsteren rogghe; item derthien haelsteren ende een sesde deel van een haelster evene; item dry borghwerken, dry brooden, eenen halfven ploegh, eenen halfven waeghen, een halfve merrie ende een half borghwerck; item behoort ter selver heerelychede noch toe tol vondt boeten van dry ponden pars, doodtcoop, te weten dobbel rente, mitsgaeders wandelcoop t'elcker vertierynghe by coope vyfthien groote te ponde groote. Dit voornoemde leen staende ter trauwe ende waerhede van Audtmooreghem t'eenen relieve van thien ponden pars ende twintigh schele van camerlynck ghelt, ende ter vertierynghe by coope vermach daer van te proffiteren den thienden pennynck van dat ghelt; relief ende caemerlynck ghelt als vooren. Item releveert van desen leene ende heerlychede eenen bodem van leene competerende an de hoirs van s^r Jan Annoteau, te vooren jo^e Marie van der Linden, groot in erfachtighede ses bunderen, consisterende in diversche partyen al d'een an d'andere, oost Gillis ende Anthone de Schietere, d'hoirs François de Rore ende Joos Maebe, suyt het beexken, west Janneken Dujardin met haer leen, ende noort myn selfs, d'hoirs Anthone van Haute ende andere. Staende dit leen ter trauwe ende waerhede t'eenen vollen relieve van thien ponden pars ende twintigh schele pars van camerlynck ghelt ter doodt, ende ter vercoopynghe den thienden pennynck van dat ghelt, relief ende caemerlynck ghelt alsvooren. Item releveert van mynen voorseyden leene ende aen my competerende als hoir feodal ten sterfhuyse van joff^e Marie Anne Mahieu, myne suster, eene partye leen consisterende in saeylandt ende bosch, groot twee bunderen ofte daer omtrent, deel van dry bunderen welck derde als nu compeeteert ende groot is een bunder aen Janneken Dujardin, lest wed^e van Jan Van Haute, te vooren by coope van Gillis Verstraeten; desen leene abouterende oost het voorn. Janneken Dujardin, suyt het Riemersselken, west d'hoirs Jan Ronsse ende noort den selven ende myn selfs goet. Staende 't selve leen ter trauwen ende waerheden t'eenen vollen relieve van thien ponden pars ende twintigh schele van camerlynck ghelt, ende ter vercoopynghe den thienden pennynck van dat ghelt, relief ende caemerlynck ghelt als vooren. Item releveert van myne heerelychede eenen bodem van leene, groot een bunder, toebehoorende aen Janneken Dujardin, by successie van haeren vader Francois Dujardin, deel van het voorenstaende leen ende als nu ghespleten, oost d'hoirs s^r Jan Annoteau, suyt de straete, west myn selfs goet ende noort de voorn. hoirs Annoteau; consisterende het selve leen in saeylandt ende vyvere; staende het selve leen ter trauwe waerhede t'elcker doodt t'eenen vollen relieve van thien ponden pars ende twintigh schele pars van camerlynck ghelt, ende ter vercoopynghe den thienden pennynck van dat het ghelt, relief ende caemerlynck ghelt alsvooren. Item releveert van mynen leene ende heerelychede eenen bodem van leene, groot een bunder, wesende saeylandt, competerende aen Jan Blaublomme, by successie van Joos Blaublomme, filius

Pauwels, abouterende oost de straete, suyt de kinderen Pieter de Schittere, west de selve ende d'hoirs Anthone van Haute, noort Joos Verbere ende Joannes Craeynest; staende 't selve leen t'elcker doot t'eenen vollen reliefve van thien ponden p̄ars ende twintigh schele p̄ars van caemerlynck ghelt, ende ter vercoopynghe den thienden pennynck van dat het ghelt, relief ende caemerlynck ghelt alsvooren. Item releveert van mynen voorseyden leene ende heerelychede eenen bodem van leene, groot twee bunderen in twee partyen, toebehoorende aen Joannes Bauters, causa uxoris, uit het sterfhuys van jo^r Jan de Sant-audere, oost, west ende noort de Pontstraete, ende noort het waut van Mooreghem, staende 't selve leen t'elcker doot t'eenen vollen reliefve van thien ponden p̄ars ende twintigh schele van caemerlynck ghelt, ende ter vercoopynghe den thienden pennynck van dat ghelt, relief ende caemerlynck ghelt als voren. Item releveert van mynen voorseyden leene ende heerelychede een leen groot ses vierendeelen, toecomme aen heere raedt Elsenaire, te vooren aen de hoirs Thomaes de Bie, abouterende oost de straete, suyt het fonchier van Marcke ten Driessche, west Gillis van Rumbeke ofte den voetwegh, noort Gabriel de Stoop, den heere van Bruwaen ende den heere van Nokere; staende ten reliefve ende caemerlynck ghelt als vooren. Item releveert van myn voorn. leen eenen bodem van leene groot een bunder, toebehooren den heere raedt Elsenaire, te vooren Joannes Wemaere ofte syne hoirs, oost Arnout Callant als pachter, suyt d'hoirs Anthone van Haute, west d'hoirs Jan van de Popeliere ende noort de straete; dit leen staende ten vollen reliefve ende caemerlynck ghelt als vooren. Item releveert van myne heerelychede eenen bodem van leene groot dry vierendeelen, toebehoorende de hoirs Anthone van Haute, filius Gillis, oost, suyt ende west myn selfs goet, ende noort den heere raedt Elsenaire, staende ten vollen reliefve ende caemerlynck ghelt als vooren. Item releveert van mynen leene ende heerelychede eenen bodem van leene, groot ses vierendeelen, ghenaemt den Stockbosch, aen myn competerende, abouteren oost de kercke, aermen van Worteghem ende Tempeliers goet, suyt Steven de Stoop, west den heere van Nokere ende noort Jan van Meerhaeghe. Item releveert van myne voorn. heerelychede eenen bodem van leene, groot een vierendeel, myn competerende, nu bosch, oost myn selfs goet, suyt, west ende noort de straete. Item releveert van mynen voorseyden leene ende heerelychede eenen bodem van leene, groot ontrent de twee hondert, als nu saeylandt, toecommen 't vague sterfhuys van Jan Willecomme, oost, suyt ende west de straete, noort Philips de Schietere, staende ten reliefve ende caemerlynck ghelt als vooren. Item releveert van mynen leene ende heerelychede eenen bodem van leene, groot vyf bunderen, ghelegghen in het district van Peteghem, ghenaemt den Simpelaire, myn toecommen als hoir feodal van wylent jo^e Marie Anne Mahieu, myne suster, die het selve hadde vercreghen als hoir feodal van heer ende m^{re} Georgius Dominicus Mahieu, priester, haeren broeder, abouterende oost d'hoirs van jo^r Emmanuel Dhaene, suyt ende west het waut van Mooreghem, ende noort de dreve van Heulenbergh; staende ten vollen reliefve van thien ponden p̄ars ende twintigh schele p̄ars van caemerlynck ghelt als de voorgaen. Item ende ten lesten releveert van mynen leene ende

heerelychede eenen bodem van leene groot een vierendeel, synde bosch, ende aen my competerende als hoir feodal als vooren; abouterende oost den Heulenbergh, suyt Francois de Vos, west de straete ende noort myn selfs goet, ghenaemt de Strylencke, staende ter trauwen ende waerheden t'eenen vollen relieffe van thien ponden pars ende twintigh schele voor caemerlynck ghelt als vooren. Item vermach ick ter causen van mynen voorseyden leene ende heerelychede van Audtmooreghem het vooren sitten ende offeren in de kercke van Worteghem; staende myn voorseyde leen ende heerelychede an de Maj^t ter trauwen ende waerheden, als het verandert by coope soo heeft de Maj^t den thienden pennynck van dat het ghelt, relief van thien ponden pars ende twintigh schele voor caemerlynck ghelt, ende als het verandert ter doodt, relief ende caemerlynck ghelt alsvooren. Welcke voorschreven grootte ende denombrement van leene ick ben overghevende met expresse protestatie indien datter t'mynen voorseyden leenen iet meer ofte min toebehoorde als voorseyt is, het selve te verbeteren ende corrigeren ter ordonnantie ende correctie van mannen van selven leenhove van de Maj^t, wiens huysgenoot ick ben. In teecken der waerheyt hebbe dese gheteekent met myn ordinaire handtteecken ende seghel ofte cachet, desen 3 x^{bre} 1746; ende was ond^t F. L. MAHIEU, wed^e KERVYN. "



DE SWARTE.

Famille DE SWARTE.

1



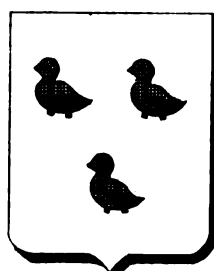
VAN HILLE.

2



MOREEL.

3



CLEENEWERCK.

4



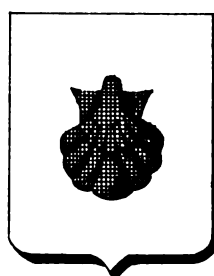
DE COUSSEMAKER.

5



BIESWAL.

6



DE DONCKERE.

7



BUISSART.

8



VRAMMONT.

9



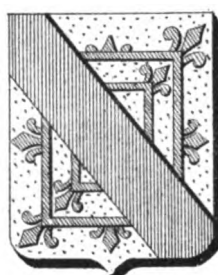
VAN VLETEREN.

10



MOENS.

11



DE CREUS.

12



DE MEY.

Famille DE SWARTE.

13



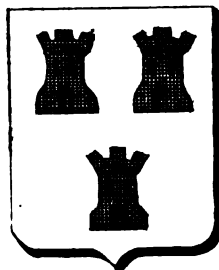
WAELS.

14



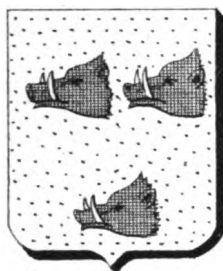
COURTOIS.

15



VAN TORRE.

16



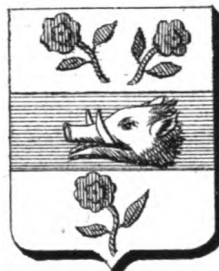
SWYNGEDAuw.

17



SNELLAERT.

18



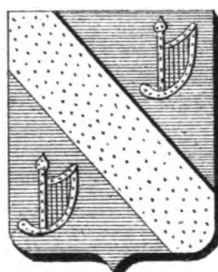
DE KYTSPOTTER.

19



BLANCKAERT.

20



DAVID.

21



LOOTEN.

22



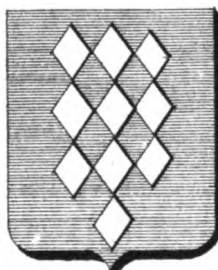
VAN POUILLE.

23



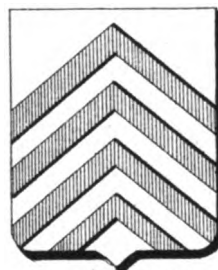
DE CLERCQ.

24



REVEL DE PLUMOISON. VAN DEN BUSSCHE.

25



NOTICE GÉNÉALOGIQUE

CONCERNANT LA

FAMILLE DE SWARTE.

La famille DE SWARTE porte pour armes : *d'argent à l'aigle de sable, becquée, languée et membrée de gueules* (1). — Tenants : *deux chevaliers armés de toutes pièces, l'épée dans le fourreau, garnie d'or, et suspendue au ceinturon d'or, leurs casques surmontés de trois panaches ou plumes de gueules, la visière levée, le visage au naturel, portant sur leurs étendards les armes de Meteren, qui sont : de gueules à deux clefs affrontées et passées en sautoir d'argent, et un écusson d'or, chargé de trois cors de sable, liés de gueules, brochant sur le tout.* — *L'écu sommé d'un casque ou heaume d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de gueules, orné de ses lambrequins d'argent et de sable.* — Cimier : *une aigle essorante comme dans l'écu, issante du casque.* — *Le tout posé sur une terrasse de sinople, ou au naturel.* — Devise : MYN PLIGT EN MYN REGT (Mon Devoir et mon Droit).

Le nom de la famille dont la généalogie se trouve rapportée ci-après s'écrivait dans l'origine DE ZWARTE ou DE ZWAERTE; vers la fin du XVII^e siècle, on le voit se transformer, dans tous les actes publics et privés, en DE SWARTE ou DE SWAERTE, pour se fixer enfin à la seule orthographe qui subsiste de nos jours, à savoir : DE SWARTE.

Il existe aux archives de Bailleul une note qui renvoie, pour la famille DE SWARTE,

(1) Voir à la bibliothèque communale de la ville de Douai le tome III du manuscrit intitulé : *Dictionnaire des Nobles* (au nom DE ZWARTE), par Messire Ferdinand-Ignace Maloteau, chevalier, seigneur de Villeroide, conseiller honoraire au Parlement de Flandre.

aux noms : *Sweerts* et *Le Noir*; mais aucune des personnes mentionnées dans cette généalogie ne se trouve indiquée sous l'un de ces noms dans les documents qui ont servi à la dresser. Il est pourtant impossible, en songeant à l'habitude qui s'est vue à de certaines époques de modifier les noms de famille ou de les traduire d'une langue dans une autre, d'affirmer que les DE SWARTE, les SWEERTS et les LE NOIR n'ont point la même origine.

L'absence de documents suffisants ne nous permet pas d'indiquer avec précision le berceau de la famille DE SWARTE. Ce qui est incontestable, c'est qu'au commencement du XV^e siècle elle existait dans la châtellenie de Bailleul (1), en West-Flandre. Son nom est un de ceux que l'on rencontre le plus souvent dans les plus anciennes archives de cette ville, avec les titres *d'heer* pour les hommes, et *jouffrouwe* ou *juffrouw* pour les femmes (2). Plusieurs de ses membres s'y sont mariés et ont exercé d'importantes fonctions dans la ville et châtellenie. Mais, aussi loin que remontent les papiers de cette famille, on voit qu'elle habitait depuis longtemps le village de Meteren, alors simple paroisse possédant une *vierschaere* royale et dépendant de la ville de Bailleul. C'est là qu'est encore aujourd'hui son siège principal. Les changements et embellissements qui, à diverses reprises, ont été apportés à l'intérieur de l'église de ce village, ne permettent plus de reconnaître les sépultures des membres de cette famille qui y furent autrefois inhumés; nous avons dû, à cet égard, nous en rapporter uniquement aux registres de la paroisse.

Les premières générations de cette notice sont établies d'après les *Manuscrits généalogiques* de Ghislain de Poortere, conseiller-greffier-pensionnaire de Bailleul, au commencement du XVII^e siècle. On sait que ces travaux ont été faits avec tant de soin que de tout temps ils ont fait foi presque comme actes authentiques. Dans les pièces d'un procès en retrait lignager encore conservées aux archives, c'est de lui qu'il est dit que ses « écrits sont receuz dans la prouince pour des » arrest et des décisions suivant le témoignage des personnes les plus considérables de Bailleul. »

Les générations suivantes sont dressées d'après les papiers de la famille, tels que *Partages*, *Adhéritances*, *Rapports* et *Dénombrements de fiefs*, etc., et surtout d'après un crayon généalogique dû à l'un de ses membres qui vivait vers l'année 1650. Ces papiers se trouvent du reste confirmés et complétés par les registres de baptêmes, mariages et sépultures de Meteren, de Bailleul et d'autres paroisses, par la *Flandria illustrata*, de Sanderus, par les archives communales de la ville de Bailleul et par les archives départementales du Nord, à Lille.

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord.

(2) Les qualifications *d'heer* (équivalent de seigneur) et de *m'her* (équivalent de monseigneur) étaient jadis employés exclusivement par la noblesse flamande. Mais il est à remarquer ici que, vers le commencement du XVIII^e siècle, époque à laquelle les anoblissements devinrent forts fréquents, les nouveaux nobles et non titrés préférèrent la qualification de *jonkheer* ou *jonkher* (*for.*, *jhr.*), qui est le diminutif de *heer*.

I. JEAN DE SWARTE, premier de ce nom, né vers 1390, épousa une dame dont le nom ne nous a pas été transmis et par laquelle il fut père de :

1^o BARTHOLOMÉ DE SWARTE, qui épousa JEANNE VAN HILLE, fille de GUILLAUME (1). De cette union sortirent :

A. JACQUES DE SWARTE, dont le fils BARTHOLOMÉ épousa JEANNE-MARIE DE WAGHEMAECKER, par laquelle il fut père de JEANNE DE SWARTE, femme de PIERRE BAELE, morte sans hoirs.

B. JEAN DE SWARTE.

2^o Jean, qui suit.

II. JEAN DE SWARTE, II^e de ce nom, épousa une dame dont nous ignorons le nom. Leurs enfants furent :

1^o JEAN DE SWARTE, III^e de ce nom, qui eut trois enfants, savoir :

A. JEAN DE SWARTE, IV^e de ce nom, qui eut huit enfants, parmi lesquels on remarque JEAN DE SWARTE, V^e de ce nom, et PIERRE DE SWARTE.

B. PHILIPPOTE DE SWARTE, femme d'Olivier MOREEL (2). Ces époux eurent un fils, nommé BARTHOLOMÉ MOREEL.

C. CATHERINE DE SWARTE, femme de PIERRE DE VALCKENAERE. Dont : HENRI DE VALCKENAERE et CORNEILLE DE VALCKENAERE, greffier de Berkyn (Vieux-Berquin).

2^o BARTHOLOMÉ DE SWARTE, mort sans postérité.

3^o GUILLAUME DE SWARTE, dont le fils OLIVIER DE SWARTE fut père de ROLAND DE SWARTE, qui eut un fils nommé JEAN, et de MARIE DE SWARTE, femme de PIERRE DE BERT. — De ce dernier mariage vint un fils, nommé ROLAND, qui fut père de GUILLAUME DE BERT.

4^o NICOLAS, qui suit.

5^o JEANNE DE SWARTE, qui mourut sans alliance.

6^o JACQUEMINE DE SWARTE, mariée à MICHEL VOET. Dont GUILLAUME VOET, père de LOUIS et de JEANNE VOET.

III. NICOLAS DE SWARTE, I^{er} du nom. Le nom de sa femme nous est inconnu. Nous savons seulement qu'il en eut deux fils et une fille, savoir :

1^o LOUIS, qui suit.

2^o FRANÇOISE DE SWARTE, mariée, en premières noces, à JACQUES COLAERT, et, en secondes noces, à JEAN DEUWELE.

3^o PIERRE DE SWARTE, I^{er} de ce nom, qui forma la *seconde branche*, rapportée ci-après, page 219.

IV. LOUIS DE SWARTE, qui demeurait à Meteren, épousa JOSSINE VRAMMOUT, laquelle convola, en secondes noces, avec JEAN DE CREUS, fils de PIERRE, veuf en premières noces de JEANNE DE VYNCK, fille de COLARD, et, en secondes noces, de PIERRONNE LUPHOUT, veuve de JEAN VAN DE WALLE. Dont trois enfants, savoir :

(1) VAN HILLE : de gueules à un pavillon d'or, accompagné en chef de deux papillons du même (Fig. 1).

(2) MOREEL : d'or à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles à six rais du même et en pointe d'un croissant aussi d'azur (Fig. 2).

1^o NICOLAS, qui suit.

2^o FRANÇOIS DE SWARTE.

3^o JEANNE DE SWARTE, femme de PIERRE DE CREUS, fils de JEAN.

V. NICOLAS DE SWARTE, II^e de ce nom, épousa, en premières noces, JEANNE DE CREUS, fille de JEAN et de JEANNE DE VYNCK, et, en secondes noces, CATHERINE PRIEM, fille de Jean, morte sans hoirs. Du premier lit vinrent :

1^o FRANÇOISE DE SWARTE, morte le 12 septembre 1631, ayant été mariée à GUILLAUME CLEENEWERCK, fils de Jean (1). De cette alliance sortirent :

A. CHARLES CLEENEWERCK, qui, par sa femme JEANNE VALEYE, fille de JEAN, fut père de MARGUERITE et de JEANNE CLEENEWERCK.

B. JACQUES CLEENEWERCK.

C. PIERRE CLEENEWERCK.

D. JEAN CLEENEWERCK, qui épousa FRANÇOISE CLEENEWERCK, fille de FRANÇOIS. — Leurs enfants furent : a. GUILLELMINE CLEENEWERCK ; b. FRANÇOISE ; c. JEAN ; d. PIERRONNE ; e. JACQUES ; f. JEANNE ; g. CHARLES CLEENEWERCK.

E. JEANNE CLEENEWERCK, femme de PIERRE DE GROOTE, fils de JEAN.

2^o JEANNE DE SWARTE, mariée à JACQUES BERTHOULT.

3^o THOMAS, qui suit.

4^o PIERRE DE SWARTE, qui épousa PIERRONNE DE LASSUS, fille de JEAN.

VI. THOMAS DE SWARTE, fils de NICOLAS et de JEANNE DE CREUS, sa première femme, fut Échevin de Bailleul, où il fonda l'école des Enfants Pauvres (*Instituta etiam nuper Ballioli et fundata per Thomam de Swarte schola pauperum puerorum ad formam scholæ Ypresis*).... Une école d'enfants pauvres a été dernièrement instituée et fondée à Bailleul par THOMAS DE SWARTE, sur le modèle de l'école d'Ypres (*Flandria illustrata*. Sanderus. Cologne, t. II, p. 557) (2). — Ce THOMAS DE SWARTE mourut le 16 décembre 1635, ayant épousé, en premières noces, le 30 juin 1597, FRANÇOISE DE COUSSEMAKER, née à Bailleul en 1575, fille de HENRI (3) et de CATHERINE QUEKERS ; et, en secondes noces, à Bailleul, le 23 juillet 1611, CATHERINE VRAMMOUT, fille de GILBERT et d'ANNE VERMEERSCH, qui convola, en secondes noces, avec PIERRE BIESWAL (4), fils de CHARLES. — THOMAS DE SWARTE ne laissa point d'enfants.

(1) CLEENEWERCK : d'argent à trois merlettes de sable (Fig. 3).

(2) L'école d'Ypres, qui servit de modèle à celle de Bailleul, était un asile ouvert aux enfants pauvres des deux sexes. Divers genres de métiers y étaient enseignés et chaque individu, admis à l'école, était, suivant ses dispositions et ses inclinations, appliqué à l'un ou à l'autre de ces métiers. On y choisissait chaque année les jeunes gens dont le caractère et l'intelligence offraient de bonnes garanties pour les livrer aux études littéraires, puis à la philosophie et aux sciences les plus sérieuses. (Voir le même ouvrage, *Fl. illust.*, t. I, p. 384.)

(3) DE COUSSEMAKER : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à trois merlettes de sable ; aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or, chargé d'une fleur-de-lis de gueules et accompagné de trois étoiles à six rais d'or ; sur le tout d'argent à un lion de sable, lampassé de gueules (Fig. 4).

(4) BIESWAL : d'argent à trois merlettes de sable, au chef d'azur (Fig. 5).

SECONDE BRANCHE.

Postérité de PIERRE DE SWARTE, 1^{er} du nom, fils de NICOLAS, mentionné ci-devant au degré III.

IV^{BIS}. PIERRE DE SWARTE, 1^{er} de ce nom, nommé aussi THIERRY dans quelques actes (*Dericq, Diric, Diederick* ou *Dierick*, en flamand), fils puîné de NICOLAS DE SWARTE, 1^{er} de ce nom, demeurait à Meteren, où, d'après un écrit en langue flamande du XVII^e siècle, qui le qualifie d'homme important et riche, il vivait entouré de considération et de respect, et recevait particulièrement du clergé des témoignages de la plus haute déférence. Il épousa CATHERINE VAN LYNDEN, après la mort de laquelle il convola, en secondes noces, avec MARTINE LE BLEU, veuve en premières noces de CHRÉTIEN DE DONCKERE (1), fils de PIERRE, et fille de JOSSE LE BLEU, chevalier, seigneur de Vigne, qui habitait le château de la Haie, dans la paroisse de Meteren (2). Du premier lit vinrent :

1^o PIERRE, qui suit.

2^o PIERRONNE DE SWARTE, qui fut mariée à PIERRE BUISSART ou BUIS-SAERT (3). — Leurs enfants furent :

A. PIERRE BUISSART.

B. JEANNE BUISSART, qui fut femme de JEAN VRAMMOUT (4), fils de

(1) DE DONCKERE : d'argent à la coquille de sable (Fig. 6).

(2) L'écrit flamand, cité plus haut, parle du château de la Haie en ces termes : « sijnde trauwde met de Dochter van Jor Joos Le Bleu die Rudder was en woonende op de prochie van Meteren in een schoon Casteel dat genaemt was het Haeghe Casteel, maar twas in den ouden quaden tijt al geruijneert daer af hebben al de meerschen die hem oock toebehoorden den name behouden de Haeghe Merschen dij lagen omtrent t' Casteel; twas dobbel bewatert en apparentelijck schoone haegen rontomme, mits het die naeme hadde, oock twee heerlijckheden d'eene genaemt de Vijgne die nichte de Swarte noch heeft, dander en weet ik de naeme, cousijn Appel salt ul » Voici la traduction de ce qui précède : « Il épousa la fille de noble Josse Le Bleu, chevalier, qui habitait, dans la paroisse de Meteren, un beau château, appelé le Château de la Haie, qui fut totalement ruiné dans les mauvais jours; de là tous les prés, situés à l'entour du château et qui lui appartenaient, ont conservé le nom de prés de la Haie; le château était ceint d'un double fossé et sans doute aussi de belles haies, puisqu'il était ainsi appelé. Deux seigneuries en dépendaient : l'une, nommée de Vygne, que la cousine de Swarte possède encore, l'autre, dont j'ignore le nom, que le cousin Appel vous indiquera. »

A en juger par la coïncidence des dates et par d'autres détails, rapportés dans le même écrit, les mauvais jours, dont il est parlé ici, sont les moments de troubles religieux du XVI^e siècle, où les partisans de la réforme, parcourant le pays en bandes armées, ne laissaient que des ruines sur leur passage et causaient un si vif effroi que l'exercice public du culte était complètement interrompu dans une grande étendue de la contrée. — Ces prés sont encore aujourd'hui nommés les prés de la Haie. — Quant au château, il n'en existe plus de trace; on voit pourtant à l'extrémité méridionale de ces prés, un terrain de forme parfaitement rectangulaire, entouré d'un fossé; à l'extrémité opposée, on voit un autre terrain longé de deux côtés par un fossé dont rien ne fait soupçonner l'origine. Mais il est impossible d'affirmer que ce sont là des vestiges de l'ancien château. — Les prés de la Haie comprennent une superficie d'environ 10 hectares, s'étendant à droite et à gauche du pavé qui mène de Meteren à Flêtres.

(3) BUISSART : d'argent au lion de gueules, couronné d'or, accompagné de sept coquilles de sable, rangées en orle (Fig. 7).

(4) VRAMMOUT : d'azur à trois glands d'or (Fig. 8).

FRANÇOIS et de JACQUEMINE WEXSTEEN. De cette dernière alliance vint :

JACQUEMINE VRAMMOUT, mariée en premières noces à JEAN VAN VLETEREN (1), mort sans enfants; et, en secondes noces, à PIERRE BODDAERT, fils de DANIEL, qu'elle rendit père de :

a. N.... BODDAERT, mort sans alliance.

b. DANIEL BODDAERT, père jésuite, mort au mois de juillet 1676.

V. PIERRE DE SWARTE, II^e de ce nom (2), épousa AGNÈS DE DONCKERE, fille de CHRÉTIEN DE DONCKERE, qui s'arma avec un grand nombre d'habitants de Meteren et d'autres paroisses des environs pour aller secourir St-Omer, assiégé par les Français, et de MARTINE LE BLEU, remariée en secondes noces à PIERRE DE SWARTE, I^{er} de ce nom, lors du mariage de sa fille. — PIERRE DE SWARTE eut trois enfants de son dit mariage, savoir :

1^o PIERRE DE SWARTE, III^e de ce nom, Licencié en Droit canon et en Droit civil, qui épousa à Bailleul, le 8 février 1610, MARIE ONZEEL ou OUZEEL, née et baptisée à Bailleul le 25 mars 1592, fille de PIERRE et de MARIE SWYNGHEDAUW. — PIERRE DE SWARTE étant mort à Bailleul avant le 14 mars 1611 (date de l'inventaire de ses biens), sans laisser de postérité. Sa veuve, MARIE OUZEEL, épousa en secondes noces FRANÇOIS DE HAENE.

2^o GEORGES, qui suit.

3^o PÉTRONILLE DE SWARTE, mariée, en 1612, à JEAN MOENS, fils de NICOLAS MOENS (3) et de JEANNE WAELE; et petit-fils de GHISLAIN MOENS et de CATHERINE VRAMMOUT. — JEAN MOENS fut, par son dit mariage, père de six enfants, savoir.

A. PIERRE MOENS.

B. GUILLAUME MOENS.

C. JEAN MOENS, qui épousa : en premières noces, JEANNE DE HAENE, fille de GEORGES; et, en secondes noces, JEANNE CLAEREBOUT, fille de PASQUIER. — Du premier lit vinrent PIERRONNE et JEAN MOENS, et du second MARIE et SUZANNE MOENS.

D. AGNÈS MOENS, qui fut femme de PASQUIER WALE.

(1) VAN VLETEREN : d'argent à un coq au naturel, crêté, becqué et barbé de gueules, la queue tortillée en queue de serpent, et terminée en fer à dard (Fig. 9).

(2) « Wel seggen nu van Pieter de Swarte die myn grootvader is geweest den soone van den vooris, getrauwet geweest met Agnès de Doncker syn vaders behuyde dochter die oock treffelyck en rycke gewast hebben datse. . . . ne 300 gemeten lant hadden dat ick noch soude. . . . nen betoogen en een gemet lant in Meteren isserwel viere weert van sleecht lant en de pachthooven waeren soo wel beplant dat de houten ofte boomen bynaes sooveel weert waeren als het lant. . . . »

« Arrivons maintenant à Pierre de Swarte, qui fut mon grand-père et le fils du susnommé; il a eu pour femme Agnès de Doncker, une fille qu'avait la femme de son père d'un précédent mariage. Ces époux aussi étaient importants et riches, au point qu'ils possédaient bien 300 mesures de terre, comme je pourrais encore le prouver, et une mesure de terre à Meteren vaut bien quatre mesures de mauvaise terre, et les fermes étaient si bien plantées, que le bois ou les arbres valaient presque autant que la terre. » (*Manuscrit cité plus haut.*)

(3) MOENS : de sable au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même et surmonté d'un croissant aussi d'or (Fig. 10).

E. MARIE MOENS, mariée à NICOLAS D'HOLLANDER, sans enfants.

F. GEORGES MOENS, qui épousa : en premières noces, le 12 oct. 1623, à Bailleul, MARIE DE CREUS (1), fille d'OMER; et, en secondes noces, MARIE DE MEY (2), fille de JEAN. — Du premier mariage naquirent :

a. JEANNE MOENS, femme de FRANÇOIS BEUN; *b.* GEORGES MOENS, *c.* JACQUEMINE MOENS.

VI. GEORGES DE SWARTE, fils de PIERRE et d'AGNÈS DE DONCKERE, épousa, à Bailleul, le 14 juillet 1613, ANNE VAN RISPORT, baptisée à Bailleul le 22 décembre 1592, fille de JEAN VAN RISPORT, seigneur de Schooncruyce, Avoué (*Vooght*, en flamand) de la ville de Bailleul de 1600 à 1630, et de JEANNE WAELS (3), née le 26 octobre 1561 et morte à Bailleul le 11 janvier 1633, fille de JEAN WAELS et de GHISLAINE COURTOIS (4). — Le dit JEAN VAN RISPORT était fils d'un autre JEAN, Trésorier à Bailleul, en 1549, et de FRANÇOISE VAN TORRE (5), et petit-fils de MATHIEU VAN RISPORT et de MARIE SWYNGEDAUF (6). — GEORGE DE SWARTE eut deux fils, savoir :

1° ANTOINE, dont il est parlé au degré suivant.

2° CHARLES DE SWARTE, 1^{er} du nom, auteur de la *troisième branche*, rapportée ci-après, page 11.

VII. ANTOINE DE SWARTE, fils aîné de GEORGE et d'ANNE VAN RISPORT, épousa, en premières noces, JACQUEMINE VERMEULEN, et, en secondes noces, N.... De ces deux mariages vinrent :

(Du 1^{er} Lit.)

1° ANTOINE DE SWARTE, mort sans hoirs le 24 septembre 1688, ayant épousé PÉTRONILLE VAN COSTENOBLE, fille de PIERRE.

2° THOMAS DE SWARTE qui épousa une dame dont nous ignorons le nom et par laquelle il fut père de quatre enfants, savoir :

A. THOMAS DE SWARTE, né en 1671.

B. CLAIRE DE SWARTE, née en 1672.

C. PIERRE DE SWARTE, né en 1675.

D. JACQUES DE SWARTE, né en 1680.

3° JEANNE DE SWARTE, femme de JEAN BEYAERT, fils de JEAN.

(Du 2^d Lit.)

Et 4° Charles, qui suit.

(1) DE CREUS : d'or à un double trescheur, fleuroné et contrefleuronné de sinople, à la bande de gueules brochant sur le tout (Fig. 11).

(2) DE MEY : d'argent à une colombe volante d'azur, membrée et becquée de gueules, tenant en son bec une branche d'olivier au naturel (Fig. 12).

(3) WAELS : d'argent au chevron de sable, accompagné de trois étoiles à six rais du même (Fig. 13).

(4) COURTOIS : de gueules au cor de chasse d'or, accompagné de trois étoiles à six rais du même (Fig. 14).

(5) VAN TORRE : d'argent à trois tours de sable (Fig. 15).

(6) SWYNGEDAUF : d'or à trois hures de sanglier de sable (Fig. 16).

VIII. CHARLES DE SWARTE mourut en 1694. Il s'était marié trois fois : en premières noccs, à Bailllenl, le 5 novembre 1662, à PIERRONNE SNELLAERT, décédée en 1670, fille de PIERRE (1); en secondes noccs, à JACQUEMINE FORMAN, morte en 1685, fille de CHRÉTIEN; et, en troisièmes noccs, à JEANNE BAY, fille de PIERRE et veuve de JEAN DE KYTSPOTTER (2). — Il n'eut point d'enfants de ce dernier mariage, mais des deux premiers naquirent six fils et quatre filles, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

- 1^o GILLES DE SWARTE.
- 2^o ANTOINE DE SWARTE, né à Meteren le 19 août 1663.
- 3^o JUDOQUE (ou JOSSELINE) DE SWARTE, née à Meteren le 14 juin 1665.
- 4^o CHARLES DE SWARTE.
- 5^o EGIDE DE SWARTE, né à Meteren le 14 octobre 1669.

(Du 2^d Lit.)

- 6^o PIERRE DE SWARTE, né à Meteren le 3 juin 1673.
- 7^o MARIE-CATHERINE DE SWARTE, née à Meteren le 6 septembre 1676.
- 8^o JEAN-MATHIEU DE SWARTE, né à Meteren le 11 janvier 1679.
- 9^o CATHERINE-ELISABETH DE SWARTE, dont la postérité fait l'objet de l'article suivant.
- 10^o GODELIVE DE SWARTE, née à Meteren le 23 juin 1685.

IX. CATHERINE-ELISABETH DE SWARTE, née à Meteren le 16 janvier 1682, décédée le 15 octobre 1743, ayant été mariée à ANTOINE BLANCKAERT, décédé le 10 mai 1741, fils d'ANDRÉ (3) et de MARIE TAVERNIER. Leurs enfants furent :

- 1^o MARIE-CATHERINE BLANCKAERT.
- 2^o MATHIEU-ANTOINE, qui suit.
- 3^o PIERRE-FRANÇOIS BLANCKAERT.
- 4^o PHILIPPE-JACQUES BLANCKAERT, qui épousa MARTE-CATHERINE BEDDELEM, fille de NICOLAS et de MARIE-CATHERINE QUAGEBEM, veuve de JEAN-BAPTISTE DE CALF, mort le 21 novembre 1748, fils de PIERRE et de MARIE-CATHERINE BOURRY.
- 5^o ANTOINE BLANCKAERT.

X. MATHIEU-ANTOINE BLANCKAERT, mort le 21 mai 1777. Il avait épousé, en premières noccs, ANNE-CLAIRE BORGEM, morte le 15 août 1743, fille de PHILIPPE et de MARIE MAES, et, en secondes noccs, ROSE RUYSSSEN, fille de FRANÇOIS et de MARIE DAVID (4). — De ces deux mariages vinrent :

(1) SNELLAERT : d'or à la fasce onnée d'azur, accompagnée en chef d'un soleil d'or, et en pointe d'un cerf courant au naturel (Fig. 17).

(2) DE KYTSPOTTER : d'argent à une fasce d'azur, chargée d'une hure de sanglier d'argent, et accompagnée de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, les deux en chef adossées (Fig. 18).

(3) BLANCKAERT : d'azur semé de fleurs-de-lis d'argent au chevron d'or brochant sur le tout (Fig. 19).

(4) DAVID : d'azur à une bande d'or, accompagnée de deux harpes d'or, cordées de sable, posées l'une en chef et l'autre en pointe (Fig. 20).

(Du 1^{er} Lit.)

- 1^o PIERRE-ANTOINE BLANCKAERT.
- 2^o PHILIPPE-JACQUES BLANCKAERT.
- 3^o JOSEPH-FRANÇOIS BLANCKAERT.
- 4^o JOSEPH-ANDRÉ BLANCKAERT.
- 5^o ANNE-CIAIRE BLANCKAERT.

(Du 2^d Lit.)

- 6^o MARIE-FRANÇOISE BLANCKAERT, mariée à JOSEPH DE SCHEPPER, natif de Caestres, fils de MATHIEU et de MARIE-JEANNE CAESTEKER.
- 7^o MARIE-ANNE-THÉRÈSE BLANCKAERT.
- 8^o JACQUES-FRANÇOIS BLANCKAERT.
- 9^o PIERRE-FRANÇOIS BLANCKAERT.
- 10^o JEANNE-THÉRÈSE BLANCKAERT.

TRÔISIÈME BRANCHE.

Postérité de CHARLES DE SWARTE, fils de GEORGES et d'ANNE VAN RISPORT, mentionnés ci-devant au degré VI.

VII BIS. CHARLES DE SWARTE, 1^{er} de ce nom, naquit à Meteren et mourut en 1661, ayant épousé, avant le 4 mars 1642, JOSSINE LOOTEN ⁽¹⁾, fille de JACQUES et de JACQUEMINE SOODTS. Leurs enfants furent :

- 1^o CHARLES, qui suit.
- 2^o PIERRE DE SWARTE, né à Meteren le 7 juin 1647.

VIII. CHARLES DE SWARTE, II^e de ce nom, fils de CHARLES et de JOSSINE LOOTEN, naquit à Meteren, y trépassa le 27 juillet 1722, et y fut inhumé dans l'église. Il avait épousé en la dite paroisse, le 3 février 1674, MARIE-CATHERINE VAN POUILLE, fille de MAHIEU ⁽²⁾, morte à Meteren le 9 octobre 1720 et inhumée dans l'église de Meteren. De ce mariage naquirent sept enfants, savoir :

1^o PÉTRONILLE DE SWARTE, née à Meteren le 26 mai 1677. Elle n'est point citée dans le partage des biens de ses parents, ce qui nous fait supposer qu'elle mourut en bas-âge, ou du moins qu'elle ne vivait plus en 1722 et n'avait point laissé de postérité.

2^o PIERRE DE SWARTE, né à Meteren le 27 mars 1681, y décédé célibataire le 1 août 1724.

3^o JACQUES-ANTOINE DE SWARTE, né à Meteren le 4 février 1683, y décédé sans alliance le 14 novembre 1751. Inhumé en l'église de Meteren, dans la chapelle de la S^{te}-Vierge.

(1) LOOTEN : d'azur à trois couronnes d'or (Fig. 21).

(2) VAN POUILLE : d'argent à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles à six rais d'or, et accompagnée de trois cannes de sable (Fig. 22).

4° ANTOINE DE SWARTE, né à Meteren le 16 août 1684, y décédé sans alliance le 28 octobre 1729.

5° MARIE-CATHERINE DE SWARTE, née à Meteren le 26 août 1687, y décédée le 13 avril 1717. Elle avait été mariée à Meteren, le 14 juin 1702, à JACQUES-PIERRE BECUWE, fils de JACQUES, qui épousa, en secondes noces, MARIE COUSIN, fille de LOUIS, et qui mourut le 13 octobre 1744. Du premier mariage vinrent huit enfants, savoir :

A. MARIE-FRANÇOISE BECUWE, née à Meteren le 2 avril 1703, morte le 27 janvier 1779. Elle avait été mariée à CHRÉTIEN ALLENDRE, qui lui survécut jusqu'au 19 juin de la même année 1779. Il était fils de JEAN-BAPTISTE ALLENDRE et de NICOLAISE PATTIN. Leurs enfants furent : a. MARIE-JEANNE ALLENDRE; b. MARIE-FLORENTINE ALLENDRE; c. JEANNE-APOLLINE ALLENDRE; d. ROSE ALLENDRE; et e. JEAN-BAPTISTE ALLENDRE.

B. PIERRE-FRANÇOIS BECUWE, né à Meteren le 5 juillet 1704, qui épousa MARIE-FRANÇOISE SOENEN, fille de JOSEPH et de CATHERINE DE VRÉE, par laquelle il fut père de PIERRE-JACQUES BECUWE, dont la femme fut ROSE DELPLACE. Elle était fille de FRÉDÉRIC DELPLACE et d'ANNE-THERÈSE DE HEEGER, et fut mère de JEAN-BAPTISTE, de BENOÎT-JOSEPH, et de CATHERINE-SOPHIE BECUWE.

C. ELISABETH-THERÈSE BECUWE, née à Meteren le 4 juin 1707.

D. JACOB-JEANNE BECUWE, née à Meteren le 8 février 1708.

E. JACQUEMINE BECUWE, mariée à PIERRE-JOSEPH DE PORC, fils de GILLES et de JOSSINE VELGE.

F. JACQUES BECUWE, mort sans alliance.

G. JACOB-JEANNE BECUWE, née à Meteren le 26 janvier 1710.

H. MARIE-ANNE BECUWE, mariée à MATHIEU MOREEL, fils de MATHIEU et de MARIE DE LOUX, veuf, en premières noces, de MARIE-PÉTRONILLE DEIKEN, fille de JEAN et de MARIE-PÉTRONILLE DE HAUDT, et, en secondes noces, de JEANNE DE CLERCQ, fille de PIERRE (1) et de MARIE-JEANNE-GENEVIÈVE ROUSSEAU.

6° JEANNE-JACOB-DE SWARTE, née à Meteren le 8 octobre 1689, y décédée le 11 avril 1729, sans laisser de postérité. Elle avait été mariée à Meteren, le 22 avril 1720, à JEAN-BAPTISTE LEURELLE, qui mourut le 20 mars 1760, fils de JEAN et de PÉTRONILLE KIECKEN. Il s'était remarié, en secondes noces, à MARIE-CATHERINE DE CREUS, fille d'ADRIEN et de MARIE-CATHERINE VOORBRAECKE.

7° JEAN-BAPTISTE, qui suit.

IX. JEAN-BAPTISTE DE SWARTE, fils de CHARLES et de MARIE-CATHERINE VAN POUILLE, naquit à Meteren le 23 avril 1692 et y mourut le 3 avril 1763.

(1) DE CLERCQ : d'azur au chevron d'argent, chargé de sept mouchetures d'hermines, accompagné en chef de deux étoiles à six rais d'argent et en pointe d'un lion du même (Fig. 25).

Il avait épousé à Meteren, le 12 mai 1733, MARIE-FRANÇOISE HEUSELE (fille d'ISAAC et de SARA MOREEL), née à Meteren le 19 août 1704 et y décédée le 10 mars 1790. De cette union sortirent :

1^o JEAN-BAPTISTE, dont l'article suit.

2^o PIERRE-JACQUES DE SWARTE, né à Meteren le 28 août 1735 et y décédé sans alliance le 14 avril 1817.

X. JEAN-BAPTISTE DE SWARTE naquit à Meteren le 23 février 1734 et y mourut le 22 juillet 1788. Il avait épousé en cette paroisse, le 20 septembre 1763, MARIE-ANNE-CLAIRE-CÉCILE CYSSAU, née le 30 juillet 1742, à Meteren, d'où sa famille était originaire et où elle a été alliée aux VAN BELLE, HALLYNCK, DE MERSEMAN, HUYGHE, DE VOS, VAN UXEM, LIEVEKYNDT, etc. Cette dame était fille de PIERRE-NICOLAS CYSSAU (1) et de MARIE-FRANÇOISE DE BRUYNE, d'une famille alliée aux BASELIS, DE LA HAYE, QUESTROY, VAN SCHEURE, VRAMMOUT, WALE, etc. — MARIE CYSSAU mourut à Meteren le 6 septem-

(1) Pierre-Nicolas Cyssau était, du chef de son aïeule maternelle Nicolaise Lievekyndt, arrière-petit-neveu de Ghislaine Lievekyndt (née Ysebrandt, et mariée à Jean Lievekyndt), qui fut accusée de sorcellerie et brûlée vive à Bailleul, au mois d'août 1660.

Ghislaine Lievekyndt, condamnée par la cour féodale de Bailleul, interjeta appel et resta prisonnière à Bailleul. Mais la populace, irritée de la longueur des débats, s'ameuta et vint menacer les juges de faire retomber sur eux tout le poids de sa fureur, si Ghislaine Lievekyndt n'était immédiatement livrée au supplice. Placés entre la crainte et leur devoir, les juges n'osèrent point affronter le danger et résister au vœu sanguinaire de la foule : l'accusée fut trainée sur le bucher et livrée aux flammes.

Ghislaine Lievekyndt venait à peine d'expirer quand arriva de Gand la sentence qui l'acquittait et ordonnait sa mise en liberté. Elle mourut donc victime d'un fanatisme que ne sauraient excuser ni l'ignorance du temps, ni les calamités publiques qui avaient affligé Bailleul à cette époque et avaient aigri le caractère de ses habitants ; victime aussi, ce qui est plus grave, de la faiblesse criminelle des juges, qui n'auraient point dû se laisser intimider par les cris d'une multitude insensée et mettre le comble à leur forfait en autorisant, sans attendre l'arrêt définitif, l'exécution d'une peine capitale portée dans une condamnation inique.

Bon nombre de pièces originales, provenant de ce procès et qui se trouvaient éparées dans la salle des archives de Bailleul, ont été réunies par M. le Roy. (*Arch. de Bailleul*, arm. 81, reg. 3.) L'étude de ce dossier révèle l'effet produit en ces jours de superstitions populaires, par une intelligence d'élite, bien supérieure à tout ce qui l'entourait. Les chefs d'accusation, comme dans tous les procès de ce genre, n'étant appuyés sur aucun fait précis où l'intervention de l'accusée fut nettement démontrée, ne soutiennent pas un examen sérieux. Aussi, ne faut-il point s'étonner que Ghislaine Lievekyndt, condamnée à Bailleul, ait obtenu à Gand un acquittement complet, alors que les fonctions de juge et le rôle d'accusateur ne se trouvaient plus confondus sur la tête de ses ennemis personnels.

Le souvenir des tortures et de la mort cruelle endurées par cette malheureuse femme ne peut pas rester indifférent à sa famille. Il est juste que l'on n'ait point honte de compter au nombre de ses alliés Ghislaine Lievekyndt, livrée aux flammes pour avoir porté ombrage à l'ignorance d'hommes envieux et avides, pour avoir donné des preuves d'un esprit si délicat et si vif, que ses concitoyens n'ont pu se l'expliquer sans croire à une intervention surnaturelle. Ici, la sentence de condamnation n'est plus la sanction de la justice humaine, c'est un crime ; la mort subie n'est plus un supplice, c'est un martyre.

bre 1765, et y fut inhumée en l'église, dans la chapelle de la S^{te}-Vierge. Elle laissait à son mari deux fils, savoir :

1^o JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DE SWARTE, qui suit.

2^o PIERRE-JACQUES DE SWARTE, né à Meteren le 4 août 1765, y décédé sans alliance le 6 avril 1819.

XI. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DE SWARTE, naquit à Meteren le 7 juillet 1764, et y mourut le 6 décembre 1842. Il avait épousé, à Dranoutre, JEANNE-THÉRÈSE-BENOÎTE DE LASSUS, née à Meteren le 1^{er} juin 1765. Cette famille DE LASSUS était originaire de Merville : la branche fixée à Meteren depuis environ un siècle est actuellement éteinte; elle avait été alliée aux BOONE, GERNU, THIEULIERS, etc. La dite dame était fille de JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DE LASSUS, Échevin, puis Maire de Meteren, et de BARBE-THÉRÈSE-CLAIRE LORIDAN, d'une famille originaire de Dranoutre, qui compte au nombre de ses alliances les VAN ACKER, DE COUSSEMAECKER, HEUGHEBAERT, ISEMBRANT, DE MERSSEMAN, MOENS, DE RAEDT, DE ROO, DE VRIÈRE, VAN DE WALLE, etc. Sept enfants naquirent du susdit mariage, savoir :

1^o VEDASTINE-CLOTILDE-SOPHIE DE SWARTE, née à Meteren le 5 novembre 1793, et y décédée le 21 décembre de la même année.

2^o PIERRE-JEAN, qui suit.

3^o REINE-BENOÎTE DE SWARTE, née à Meteren le 25 ventôse an V (16 mars 1797), y décédée sans alliance le 15 mars 1817.

4^o SOPHIE-CATHERINE-JOSÈPHE DE SWARTE, née à Meteren le 26 frimaire an VII (16 décembre 1798), y décédée sans alliance le 23 mai 1814.

5^o HYACINTHE-EUSÈBE DE SWARTE, né à Meteren le 13 nivôse an VIII (2 janvier 1800), y décédé le 16 novembre 1831. Il avait épousé, le 28 mai 1828, à Bailleul, JOSÉPHINE-REINE-BARBE DUVERLIE, née à Bailleul le 8 juillet 1804, fille de NICOLAS-MATHIAS et de REINE-PERPÉTUE-BARBE THEVELIN. Elle mourut à Meteren le 12 mars 1835, ayant convolé, en secondes noces, au dit Meteren, le 12 septembre 1832, avec PIERRE-CHARLES-IGNACE MALBRANCKE, fils de JEAN-BAPTISTE et de ROSE-CONSTANCE BUSTRAEM. Leur fils EDOUARD-CÉSAR-HENRI DE SWARTE naquit à Meteren le 11 février 1829, et y mourut le 8 mars de la même année.

6^o BERTIN-MODESTE DE SWARTE, naquit à Meteren le 3 complémentaire an X (20 septembre 1802), et y trépassa le 18 juillet 1865, ayant épousé à Strazeele, le 12 septembre 1827, CATHERINE-CLAIRE-ADÉLAÏDE LERNOUT, née à Strazeele le 3 prairial an XI (22 mai 1803), fille de FRANÇOIS-ARNOULD LERNOUT, Adjoint au maire de Strazeele, et de CÉCILE CLEENEWERCK. De ce mariage vinrent six enfants, savoir :

A. CHARLES-FRANÇOIS-ALEXIS DE SWARTE, né à Meteren le 18 septembre 1828, Maire de Strazeele.

B. PIERRE-HENRI-JOSEPH DE SWARTE, né à Meteren le 13 mai 1830, Membre du Conseil municipal de Meteren.

C. LOUIS-AIMÉ-DENIS DE SWARTE, né à Meteren le 18 avril 1835, y décédé le 10 septembre 1857, Étudiant en théologie au Séminaire de Cambrai.

D. REMI-PIERRE DE SWARTE, né à Meteren le 1^{er} octobre 1836.

E. MARIE-MÉLANIE-PHILOMÈNE DE SWARTE, née à Meteren le 10 février 1839.

F. JULES-VICTOR-AVERTIN DE SWARTE, né à Meteren le 25 février 1844.

7^o HENRI-JOSEPH DE SWARTE, né à Meteren le 30 juin 1808, nommé Notaire à Hazebrouck, par ordonnance royale du 20 juillet 1837, puis Juge-de-Paix du canton de Lens (Pas-de-Calais), par décret du 14 septembre 1852, et Président de la Commission de statistique agricole de ce canton, décédé à Bailleul le 9 juillet 1869, Juge-de-Paix du canton sud-ouest de cette ville, par décret du 5 décembre 1861, Délégué cantonnal de l'Instruction primaire, Membre honoraire de l'Institut des archivistes de France. Il avait épousé, à Steenvoorde, le 15 juin 1847, ELISE-MARIE-LOUISE REVEL DE PLUMOISON, d'une ancienne maison alliée aux DE BEHAGUE, DE CAULERS, VAN ESTRYWE, VAN HEEMS, DE MAUD'HUY, VAN DER MEERSCH DE MARIENVAL, VAN MELDERT, MESPLAUX, VAN OOSTVELT, etc. — Cette dame est née à Steenvoorde, le 23 janvier 1827, de CHARLES-MILON-EUGÈNE-GERMAIN REVEL DE PLUMOISON (1), Maire de Steenvoorde, Membre du conseil-général du Nord, et de NATHALIE-THERÈSE-CHARLOTTE BECK. Cette famille BECK, originaire de Godewarsvelde, compte au nombre de ses alliances les maisons DE BAMBÈQUE, VAN DER BRUGGHE, DE CAPPLE, VAN EMPPEL, VAN DER FOSSE, HELLES dit MORBECQUE, MANDEKYN, DE QUIDT, REVEL DE PLUMOISON, DE SAIN, DE SAINT-OMER dit WALLONCAPELLE, DE VOS, DE WACHTERE, DE WARHEM, etc.

De HENRI-JOSEPH DE SWARTE et d'ELISE-MARIE-LOUISE REVEL DE PLUMOISON sont issus :

A. VICTOR-CORNIL-HENRI DE SWARTE, né à Dunkerque le 3 juillet 1848, Étudiant en Droit de la Faculté de Paris.

B. ERNEST-LOUIS-CORNIL DE SWARTE, né à Dunkerque le 6 novembre 1849, Bachelier en Droit de la Faculté de Paris.

XII. PIERRE-JEAN DE SWARTE, fils aîné de JEAN-BAPTISTE-JOSEPH et de JEANNE-THERÈSE-BENOÎTE DE LASSUS, naquit à Meteren le 14 pluviôse an III (2 février 1795), Ancien Lieutenant de la 2^e cohorte de la garde nationale du Nord, qu'il a quittée en 1815, pour servir dans les rangs des Volontaires-Royaux, autorisé, par brevet du 26 mai 1816, à porter provisoirement la décoration du Lys; nommé Maire de Meteren le 5 décembre 1831, le 2 septembre 1840, le 5 août 1843, le 26 avril 1848, le 5 décembre 1861, et enfin, depuis le 28 octobre 1865, exerçant encore ces fonctions. Il a épousé, en la dite commune de Meteren, le 1^{er} août 1821, ROSALIE-EUSÉBIE-HILAIRIE

(1) REVEL DE PLUMOISON : d'azur à dix losanges d'argent (Fig. 24).

GHERBEDOEN (fille de FÉLIX-IGNACE-DOMINIQUE, Maire de Meteren, et de ROSALIE-DOROTHÉE-BENOÎTE VERMEERSCH), née à Meteren le 3 ventôse an X, (22 février 1802). De cette alliance sont issus six enfants, tous nés à Meteren, savoir :

1^o LOUIS-JOSEPH, qui suit.

2^o SOPHIE-ROSALIE-BENOÎTE DE SWARTE, née le 26 mars 1825, mariée, à Meteren, le 11 février 1852, à TIBURCE-AUGUSTE VAN DEN BUSSCHE (1), né à Rubrouck le 14 avril 1818, fils d'AMBROISE-FOLQUIN et de MARIE-JEANNE-THÉRÈSE VAN HAECKE. Leurs enfants sont :

A. VALÉRIE-BLANCHE-MATHILDE-ROSALIE VAN DEN BUSSCHE, née à Arnèke le 14 février 1853.

B. PORPHYRE-LUCIEN-AUGUSTE-HYACINTHE VAN DEN BUSSCHE, né à Arnèke le 12 septembre 1854.

C. ALIX-GABRIELLE-MARIE-LOUISE VAN DEN BUSSCHE, née à Arnèke le 22 août 1859.

D. ABEL-PAUL-JOSEPH VAN DEN BUSSCHE, né à Arnèke le 8 mars 1861.

3^o MARIE-THÉRÈSE DE SWARTE, née à Meteren le 22 octobre 1827, y décédée sans alliance, le 8 décembre 1856.

4^o BENOÎT-AUGUSTE DE SWARTE, né le 18 mars 1830, décédé à Meteren le 10 février de l'année suivante.

5^o HYACINTHE-EDOUARD-CONSTANT DE SWARTE, né le 10 juillet 1831.

6^o EDOUARD-FIDÈLE-JOSEPH DE SWARTE, né le 23 août 1834, Ancien Adjoint au maire de Vieux-Berquin, où il s'est marié, le 21 septembre 1858, à ANAÏS-CAMILLE LAGERSIE, née au dit Vieux-Berquin le 8 septembre 1834, fille de LOUIS-LAURENT LAGERSIE, Ancien Adjoint au maire de Vieux-Berquin, et de VICTOIRE-CHARLOTTE WICART. De ce mariage :

A. JOSEPH-JEAN-EDOUARD DE SWARTE, né à Vieux-Berquin le 10 août 1859.

B. MARIE-CHARLOTTE-EULALIE DE SWARTE, née à Vieux-Berquin le 25 février 1861, y décédée le 12 mars de la même année.

C. MARIE-LOUISE DE SWARTE, née à Vieux-Berquin le 26 février 1862.

D. GABRIELLE-MARTHE-MARIE-CORNILLE DE SWARTE, née à Vieux-Berquin le 11 mars 1864.

E. MARGUERITE-MARIE-JEANNE-BERTHE DE SWARTE, née à Vieux-Berquin le 4 mai 1866.

F. JEAN-JOSEPH-LOUIS-EDOUARD DE SWARTE, né à Vieux-Berquin le 7 avril 1867, y décédé le 1 mars 1868.

G. JEANNE-ISABELLE-ANNE-MARIE DE SWARTE, née à Vieux-Berquin le 24 février 1869.

XIII. LOUIS-JOSEPH DE SWARTE, fils aîné de PIERRE-JEAN et de ROSALIE-EUSÉBIE-HILAIRIE GHERBEDOEN, Ancien Membre du conseil municipal de

(1) VAN DEN BUSSCHE : d'argent à quatre chevrons de gueules (Fig. 23).

Meteren, est né à Meteren le 12 avril 1822. Il s'est marié à Merville, le 11 février 1861, à FÉLICIE-CÉLINE DE LASSUS, née à Merville le 17 octobre 1830, fille de CÉLESTIN-JOSEPH et de FLAVIE VAN DER BERGHE. De ce mariage :

1^o MARTHE-MARIE-LOUISE-FÉLICIE DE SWARTE, née à Meteren le 24 décembre 1861.

2^o LOUISE-ROSALIE-JEANNE-MARIE DE SWARTE, née à Meteren le 25 août 1863.

3^o JULIEN-LOUIS-FÉLICIEN-PIERRE DE SWARTE, né à Meteren le 1 août 1865, y décédé le 5 mai 1869.

4^o JEANNE-ELISABETH-SUZANNE-MARIE DE SWARTE, née à Meteren le 1 novembre 1867.





VAN LIDTH DE JEUDE.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

CONCERNANT LA

FAMILLE VAN LIDTH DE JEUDE.

VAN LIDTH DE JEUDE, ancienne famille de la Hollande, porte pour armes : *de gueules à trois puls de vair; au chef d'or, au renard courant au naturel; l'écu timbré d'un heaume d'argent, grillé, liséré, colleté et couronné d'or, fourré et attaché d'azur, aux lambrequins de gueules et d'or. Cimier : un lion de gueules naissant, lampassé et couronné d'or, entre deux demi-vols d'or et de gueules. Supports : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules. Devise : NIL SINE DEO.*

- I.** JEAN VAN LIDTH DE JEUDE épousa, en 1556, Henriette-Jacqueline GREAUWERS, fille de Jacques, dont :
- II.** ALBERT VAN LIDTH DE JEUDE, qui épousa, en 1588, Jeanne VAN BRACKEL, dont :
 - 1^o Jeanne van Lidth de Jeude, mariée à N. VAN LEEUWEN, bourgmestre de Wyck.
 - 2^o Jean-Guillaume, qui suit.
- III.** JEAN-GUILLAUME VAN LIDTH DE JEUDE, bourgmestre de Thiel et sénateur de la ville d'Utrecht en l'an 1618; il épousa, le 29 septembre 1610, Théodrine VAN LEEUWEN, dont :
 - 1^o Albert, qui suit.

2° Elisabeth van Lidth de Jeude, mariée à J. FOYERT, bourgmestre de Thiel.

3° Bélia van Lidth de Jeude, mariée à Gaspard EBBEN, bourgmestre de Gennip.

4° Jeanne van Lidth de Jeude, mariée à Henri NOEST.

5° Corneille van Lidth de Jeude, épousa, en 1631, Wynandt VAN RESANT.

6° Gertrude van Lidth de Jeude, mariée à Jean SCHAGEN.

IV. ALBERT VAN LIDTH DE JEUDE, bourgmestre de Thiel, épousa, le 6 novembre 1638, Gertrude VAN BENTHEM, fille de N... VAN BENTHEM et de N... VAN BRACKEL, dont :

V. JEAN VAN LIDTH DE JEUDE, bourgmestre de Thiel, mort le 17 juillet 1708, à Thiel, épousa, le 17 octobre 1668, Mathilde JONGBLOED, fille de Corneille JONGBLOED, bourgmestre de Bommelerhout, et de Jeanne-Marie DOUBLET. De ce mariage sont nés :

1° Corneille-Philippe van Lidth de Jeude, bourgmestre de Thiel, né en 1670, épousa, le 18 décembre 1701, Christine-Marguerite WYNEN. Leur postérité s'est honorablement maintenue en Hollande.

2° Albert-Jean van Lidth de Jeude, secrétaire de la ville de Thiel, épousa : 1°, en 1707, Aleyde BITTER; et 2°, en 1710, Esther-Sibylle MUYS. Il n'eut pas d'enfants du premier mariage, mais il laissa du second :

a. Mathilde-Aleyde van Lidth de Jeude.

b. Guillaume-Henri van Lidth de Jeude, mort en bas-âge.

3° Henri, qui suit.

4° Jeanne-Marie van Lidth de Jeude, née en 1679, épousa : 1° M.-J. VAN CUILENBURG; et 2°, en 1724, Philippe DE VAAL.

VI. HENRI VAN LIDTH DE JEUDE, baron de Gansoyen, lieutenant-colonel d'un régiment écossais au service de la Hollande, né le 12 février 1677, mort à Anvers le 16 mars 1755, et enterré à Notre-Dame de cette ville; il épousa, en premières noces, Agnès KNIPS, décédée en 1726 et inhumée dans le temple Saint-Pierre à Leyde, fille de Jean KNIPS et de Digna-Maria VAN ALPHEN; et en secondes noces, Adrienne-Leda HAMEL, veuve de N. FLAMING.

A l'occasion de sa conversion et de celle de ses deux enfants Dymphe et Corneille, faites à Meersel, chez les pères Capucins, le 12 septembre 1735, il renonça au service militaire de la Hollande, quitta ce pays et se retira à Anvers. A ce sujet, les Etats de Brabant et le Collège des échevins d'Anvers prirent, chacun, une résolution importante, comme on peut le voir dans le procès-verbal de la séance du 26 juin 1736 : « Myne heeren geïnformeerd zynde dat sekere heere van Lidth de Jeude, gewesen lieutenant-colonel van dragonders in dienst der heeren Staeten van Holland, dezelve zyne charge geabbandonneerd heeft om te amplexeren de roomsche catholique religie met zyne familie, ende alsoo alles ter dier oorsaecke geabbandonneerd hebbende, alhier is commen nederslaan met zyn kinderen; hetwelcke door de heeren Staeten van Brabant geconsidereert synde, soo is

't dat de selve heeren Staeten, tot volherdinge van zyn loffelyck voorne-
men, aen hem vergunt hebben een pensioen van Ende myne heeren
burgmeesteren ende schepenen niet minder in aendacht nemende de ver-
voordering van de roomsche catholycke religie, hebben op het bovenstaende
exempel, aen hem insgelyckx tot zyne subsistentie toegevoeght een pensioen
van hondert guldens s'jaers, uit de vierhondert ter dispositie van mynheere
jaerlyckx staende, ende dat deze betalinghe soo lange zal geschieden tot
wederroepen toe. »

Du premier mariage naquirent :

1^o Digna ou Dymphe van Lidth de Jeude, née à Berg-op-Zoom, le
29 juillet 1717, et baptisée le 1^{er} août de la même année, embrassa, âgée
seulement de 18 ans, la religion catholique. Deux missionnaires de l'ordre
des Capucins étaient tout particulièrement prévenus d'avoir préparé cette
conversion. Les Etats de Hollande ordonnèrent la fermeture de l'église où
elle avait eu lieu, comme si un grand malheur était arrivé. Dymphe prit
le voile chez les Ursulines à Anvers. Sa profession eut lieu le 27 septem-
bre 1736, prenant le nom claustral de Marie-Josèphe-Constance de la divine
Providence. Elle est décédée au couvent le 12 mai 1788.

2^o Jean van Lidth de Jeude, cadet au régiment du colonel son père,
selon déclaration donnée à Breda le 28 mai 1734 par le brigadier et
colonel Alexandre Kalkett, né à Berg-op-Zoom le 17 novembre 1719 et
mort en 1735.

3^o Corneille-Philippe, qui suit.

4^o Thomas van Lidth de Jeude, bourgmestre de Delft, né à Donghen,
sous la baronnie de Breda, le 25 novembre 1725, n'avait par conséquent
que 10 ans lors de la conversion de sa sœur et de son père. Il mourut
dans la religion protestante à Delft en janvier 1811, à un âge très avancé.
Il épousa, en premières noces, le 13 mars 1769, selon le rite réformé,
M. STADLANDER, native d'Amsterdam, décédée à Delft en juin 1772, et, en
secondes noces, à Utrecht, le 24 août 1775, selon le même rite, Suzanne-
Cornélie TYSSOT DE PATOT, née le 28 août 1737, décédée à Delft le
15 janvier 1797.

Du premier mariage sont nés deux enfants, savoir :

a. Jeanne-Françoise-Emilie van Lidth de Jeude, née le 2 septembre 1770,
mariée, le 2 janvier 1807, à Delft, à Gérard-Bernard-Mathias LUYKEN,
de Gouda.

b. Anne-Emilie-Henriette van Lidth de Jeude, morte en 1774.

Du second mariage sont nés aussi deux enfants, savoir :

c. Marie-Louise van Lidth de Jeude, née le 13 septembre 1776, décédée
à Delft le 10 février 1805.

d. Henriette-Cornélie-Clémentine van Lidth de Jeude, née à Delft en 1778,
mariée à Corneille VAN DER GOES VAN NATERS.

5^o Jeanne van Lidth de Jeude, née à Donghen le 8 décembre 1726, décédée

à Harlem le 2 janvier 1784, qui se maria à François RIGAIL, né en 1717, mort Harlem le 12 novembre 1780.

VII. CORNEILLE-PHILIPPE VAN LIDTH DE JEUDE, cadet, dès l'âge de 13 ans, au régiment d'infanterie du colonel Philippe Tilly, au service des Etats-Généraux, né à Donghen, sous la baronnie de Breda, le 29 décembre 1720, mort à Anvers le 15 août 1781 et enterré dans le caveau de son père, épousa, à Saint-Jacques, à Anvers, le 7 novembre 1752, Jeanne-Françoise LIS, née à Anvers le 29 septembre 1714, décédée en la même ville le 28 octobre 1795 et enterrée dans le caveau de son époux. Elle était fille de Pierre LIS et d'Isabelle CHARLÉ. De ce mariage sont nés :

1° Henriette-Elisabeth van Lidth de Jeude, née à Anvers le 18 novembre 1753, décédée le 11 septembre 1754;

2° Thérèse-Jeanne van Lidth de Jeude, née le 16 avril 1755, décédée le 27 juin de la même année.

3° Pierre-Corneille-Joseph, qui suit.

VIII. PIERRE-CORNEILLE-JOSEPH VAN LIDTH DE JEUDE, grand-aumônier d'Anvers en 1790, né à Anvers et baptisé à Notre-Dame le 31 août 1759, mort le 5 mars 1816, épousa, le 9 août 1785, à St-Jacques, à Anvers, Madeleine-Thérèse-Barbe BAUDUIN, née à Anvers le 4 décembre 1760, décédée le 8 décembre 1839, fille de Barthélemy-Joseph BAUDUIN et de Thérèse-Anne VAN DER SCHELSTRAETEN. Ils gisent à Berchem, près d'Anvers. De ce mariage sont nés :

1° Jeanne-Marie-Josèphe van Lidth de Jeude, née à Anvers le 30 mai 1786, décédée le 10 décembre 1852 et inhumée à Schelle, se maria, le 16 novembre 1814, à St-Jacques de cette ville, avec Jean-Baptiste-François VAN RAVESTYN, né le 12 mai 1788, fils de François-Antoine-Etienne VAN RAVESTYN et de Marie-Josèphe DE BUNIE.

2° Isabelle-Marie-Servande-Rebecca van Lidth de Jeude, née le 10 novembre 1787, décédée à Anvers le 10 mai 1853, sans alliance, et inhumée à Berchem.

3° Marie-Madeleine-Josèphe van Lidth de Jeude, née le 20 avril 1789, béguine à Lierre.

4° Madeleine-Thérèse-Barbe van Lidth de Jeude, née le 18 juillet 1790, décédée à Anvers le 2 décembre 1832 et inhumée à St-Willebrord.

5° Thérèse-Françoise-Antoinette van Lidth de Jeude, née le 22 mai 1792, morte à Malines le 5 janvier 1859, se maria : 1°, le 16 octobre 1821, à Anvers, avec Louis-Jean-Baptiste VAN RAVESTYN, beau-frère de sa sœur aînée, né le 27 septembre 1795, mort à son château de Battenbrouck, Waelhem, le 28 novembre 1833; 2°, le 4 juin 1835, audit Waelhem, avec Jean MANNEKENS, bourgmestre de Schelle, né le 2 août 1800, mort au château de Battenbrouck, le 6 octobre 1847, fils de Jean-Corneille MANNEKENS et de Thérèse-Isabelle DE MEYER.

6° Joseph-Jean-Pierre-François van Lidth de Jeude, né à Anvers le 22 novembre 1794, a épousé, à Anvers, le 11 juin 1822, Marie-Françoise-Caroline-Gasparine GOYVAERTS, née à Anvers le 19 septembre 1801, morte en la même ville le 23 juin 1865, fille de Simon-Joseph-Léopold GOYVAERTS et de Marie-Thérèse-Françoise HUFKENS. De ce mariage sont nés :

a. Léopold-Joseph-Hubert van Lidth de Jeude, né le 11 mars 1823 à Anvers, mort le 14 février 1824 en la même ville.

b. Joséphine-Marie-Madeleine van Lidth de Jeude, née le 18 janvier 1825 à Anvers, et y mariée, le 29 février 1848, à Charles-Auguste VERHOUSTRAETEN, consul de Sardaigne et de Toscane, né à Anvers le 31 octobre 1805, fils de Guillaume VERHOUSTRAETEN et de Marie-Anne GILIS.

c. Constantin-Jean-Hubert van Lidth de Jeude, né le 18 février 1828 à Anvers, épousa, à Louvain, le 25 mai 1852, Reine-Marie-Félicité VAN BRUSSEL, née à Louvain le 6 mai 1827, fille de Thomas VAN BRUSSEL et de Séraphine-Thérèse-Norbertine VAN BOCKEL.

d. Emile-Joseph-Hubert van Lidth de Jeude, né le 23 octobre 1835 à Anvers, mort le 14 septembre 1836.

7° Constance-Caroline-Madeleine-Marie van Lidth de Jeude, née à Anvers le 10 février 1798, décédée à Tirlemont le 22 mars 1861.

8° Catherine-Marie-Madeleine van Lidth de Jeude, née à Anvers le 10 janvier 1800, béguine à Lierre, décédée à Lierre le 3 novembre 1842.

9° Jean-François-Antoine-Joseph van Lidth de Jeude, qui suit.

IX. JEAN-FRANÇOIS-ANTOINE-JOSEPH VAN LIDTH DE JEUDE, né à Anvers le 3 mai 1805, épousa, en premières noces, à Amsterdam, le 2 juillet 1835, Rosalie-Marie MOIANA, née à Amsterdam le 10 février 1792, décédée à Anvers le 28 octobre 1839, fille de Louis-Théodore MOIANA et de Catherine-Antoinette-Caroline CAVALINI, et en secondes noces, à Anvers, le 15 juin 1841, Désirée-Joséphine-Isabelle-Marie VAN DUN, née à Anvers le 4 août 1820, fille de Pierre-Jean-Joseph VAN DUN et de Joséphine-Antoinette-Isabelle-Marie VERACHTER. Par arrêté royal du 26 mars 1856, il a été admis, conjointement avec son frère, dans la noblesse du royaume de Belgique. De ce second mariage sont nés :

A. Florentin-Joseph-Jean-Hubert-Marie van Lidth de Jeude, qui suit.

B. Adélaïde-Jeanne-Désirée-Joséphine-Marie van Lidth de Jeude, née à Anvers le 10 février 1844.

C. Clément-Jean-Joseph-Hubert-Béatrix-Marie van Lidth de Jeude, né à Mortsels-lez-Anvers le 26 août 1845.

D. Léon-Jean-Hubert-Désiré-Marie van Lidth de Jeude, né à Anvers le 28 février 1847.

E. Albéric-Jean-Hubert-Catherine-Marie-Joseph van Lidth de Jeude, né à Anvers le 16 novembre 1848.

F. Marie-Joséphine-Caroline-Hubertine-Jeanne-Désirée-Clotilde van Lidth de Jeude, née à Mortsel-lez-Anvers le 3 juin 1851.

G. Odile-Constance-Jeanne-Désirée-Hubertine-Marie van Lidth de Jeude, née à Mortsel-lez-Anvers le 17 juillet 1853.

H. Romain-Clément-Florentin-Jean-Hubert-Marie van Lidth de Jeude, né à Mortsel-lez-Anvers le 9 mai 1855.

I. Vincent-de-Paule-François-Jean-Hubert-Marie van Lidth de Jeude, né à Mortsel-lez-Anvers le 22 mai 1859.

J. Hilda-Joséphine-Clémentine-Jeanne-Marie-Hubertine van Lidth de Jeude, née à Anvers le 27 janvier 1861.

K. Stanislas-Léon-Joseph-Jean-Hubert-Marie van Lidth de Jeude, né à Anvers le 20 juin 1862.

X. FLORENTIN-JOSEPH-JEAN-HUBERT-MARIE VAN LIDTH DE JEUDE, né à Anvers le 22 mars 1842, épousa à Anvers, le 10 juin 1868, Marie Justine-Hubertine LIEBRECHTS, née à Anvers le 29 mars 1848, fille de Edmond-Joseph LIEBRECHTS et de Justine-Marie-Colette VAN DE ZANDEN. De ce mariage est né :

Adalbert-Jean-Florentin-Joseph-Marie-Aloyse-Hubert van Lidth de Jeude, né à Anvers le 26 juin 1869.

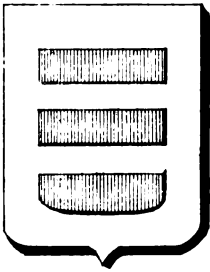




L00. (van)

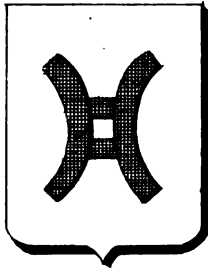
Famille VAN LOO.

1



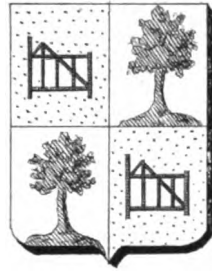
VAN DEN ABEELE.

2



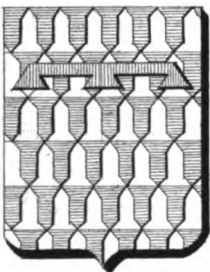
DE MEULENAERE.

3



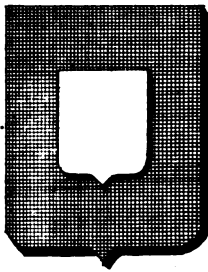
VAN HECKE.

4



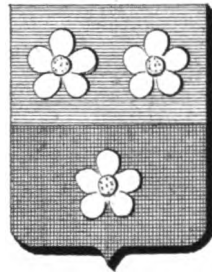
DE KUYSER.

5



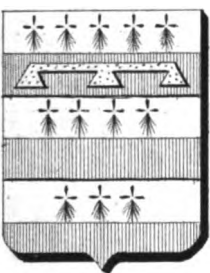
BILLEMONT.

6



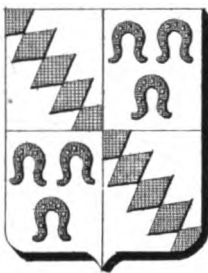
DE SMET.

7



DE BERLAERE.

8



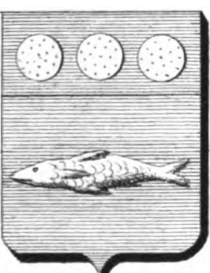
VAN DER VARENT.

9



VAN LOO.

10



DE LANEAU.

11



VAN LOO.

12



VAN ACKER.

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE VAN LOO.

ARMES : *coupé, de gueules à deux fleurs-de-lis d'or, et d'or à l'aigle éployée de gueules. L'écu timbré d'un heaume d'argent, grillé, liseré, colleté, couronné d'or, fourré et attaché d'azur, et orné de ses lambrequins de gueules et d'or. Cimier : une aigle naissante de l'écu. — Devise : FRUI PARATIS.*

I. JEAN VAN LOO, époux d'une dame dont le nom ne nous a pas été transmis, eut un fils nommé Jean, qui suit.

II. JEAN VAN LOO, né à Gravelines, décédé le 19 novembre 1622, ayant épousé dame Catherine VAN DEN ABEELE ⁽¹⁾, d'une ancienne famille originaire de la Zélande. Elle était fille de Paul VAN DEN ABEELE et de Jacqueline VROMBAUT. — Leurs enfants furent :

1^o Elisabeth van Loo, baptisée à Gand, en l'église paroissiale de St-Michel,

(1) VAN DEN ABEELE : d'argent à trois hamaines de gueules (Fig. 1).

le 10 février 1604, mariée avec Guillaume DE MEULENAERE (1), d'une famille originaire de la Hollande. Dont postérité.

2° Paul van Loo, baptisé en la dite église de St-Michel, le 24 septembre 1606.

3° Barbe van Loo, baptisée en l'église de St-Michel, le 13 septembre 1609.

4° Catherine van Loo, baptisée le 25 mai 1612.

5° Lucie van Loo, baptisée le 25 mai 1615.

6° Jacqueline van Loo, baptisée le 18 novembre 1617.

7° Paul, dont l'article suit.

Et 8° Jeanne van Loo, baptisée en l'église de St-Michel, à Gand, le 25 avril 1621.

III. PAUL VAN LOO, naquit à Courtrai et fut avocat, échevin des Parchons de la ville de Gand en 1646 et 1647, et receveur des travaux de cette ville en 1648, 1649 et 1651. Il mourut le 26 juin 1667, ayant épousé à Gand, en l'église cathédrale de St-Bavon, le 22 février 1632, Jossine VAN HECKE (2), laquelle lui survécut jusqu'au 16 octobre 1686 et fut inhumée à St-Bavon. Elle était fille de Liévin VAN HECKE et de Catherine VAN DER EECKEN. — Du dit mariage provinrent :

1° Liévin van Loo, dont l'article suit.

2° Catherine van Loo, baptisée à Gravelines, en l'église paroissiale de St-Willibrord, le 25 octobre 1635, mariée à son cousin-germain Pierre DE MEULENAERE (3), fils de Guillaume et d'Elisabeth VAN Loo.

Et 3° Paul-Jean van Loo, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère Liévin.

IV. LIÉVIN VAN LOO, seigneur de Terwilde, naquit à Gravelines le 4 décembre 1632 et y fut baptisé en l'église de St-Willebrord. Il fut avocat au Conseil de Flandre, le 30 octobre 1660; lieutenant et greffier du lieutenant civil, et receveur général du roi en ses domaines du droit salique. Il mourut le 4 mai 1697, ayant épousé à Gand, en l'église paroissiale de St-Nicolas, le 19 août 1692, Jeanne-Catherine DE KUYSER (4), d'une famille originaire de Flandre, qui florissait à Middelbourg, dans le comté de Zélande, vers le milieu du XVII^e siècle. Cette dame était née le 16 décembre 1659 et mourut le 30 août 1729, après avoir convolé, en secondes noces, avec Louis BILLEMONT (5). Elle était fille de Pierre-Jean DE KUYSER et de Liévine VAN DER MARIEN. — Le dit Liévin van Loo et son épouse furent enterrés

(1) DE MEULENAERE : d'argent à l'anille de sable (Fig. 2).

(2) VAN HECKE : écartelé, aux 1 et 4 d'or à la clôture de sable; aux 2 et 3 d'argent à l'arbre terrassé de sinople (Fig. 3).

(3) Voir la figure 2.

(4) DE KUYSER : de vair au lambel à trois pendants de gueules (Fig. 4).

(5) BILLEMONT : de sable à l'écusson d'argent (Fig. 5).

en l'église cathédrale de St-Bavon, à Gand, sous une pierre sépulcrale ornée de leurs armoiries, avec cette épitaphe :

Sepulture

*Van M^r LIVINUS VAN LOO,
F^s d'Heer Pauwels, advocaet
in den Raedt van Vlaenderen
audt 64 jaeren overl. den 1. May 1697.
Mitsgaders Jo^e JOANNA KUYSER,
F^e D. Pieters, syne huysvr. overl.
den 30 Augusti 1729. audt 70 jaeren
die t'saemen geprocreeert hebben dry kinderen
te weten : Livinus overl. den 13. Apr. 1716,
Joanna Cath. van Loo overl. 23. May 1750,
Maria Theresia,
en Sr. JEAN BAPT. DE SMET, f^s Corn. in
huwelyck met de voorn. Jo^e Cath. van Loo,
Proc. geweest van geestelyck hove &c,
overl. den 11. Maerte 1730, audt 58 jaeren.
Bidt voor de Zielen (1).*

De Liévin van Loo et de son épouse Jeanne-Catherine DE KUYSER vinrent :

1^o Jeanne-Catherine van Loo, baptisée en l'église cathédrale de St-Bavon le 22 octobre 1693, morte le 23 mai 1750. Elle avait été mariée, en 1718, avec Jean-Baptiste DE SMET (2), procureur de la cour ecclésiastique de St-Bavon, décédé le 11 mars 1730, à l'âge de 58 ans, fils de Corneille et de Pétronille VAN DEN BROUCKE. Tous deux gisent dans la sépulture de Liévin van Loo, mentionnée ci-dessus.

2^o Liévin van Loo, mentionné après sa sœur, qui suit.

Et 3^o Marie-Thérèse van Loo, née à Gand le 24 décembre 1696, baptisée le lendemain dans l'église cathédrale de St-Bavon, décédée le 12 avril 1754, et enterrée dans l'église paroissiale de St-Michel (derrière le maître-autel, dans la sépulture de son second mari. On y voyait son blason funéraire). Elle fut mariée, en premières noces, à St-Bavon, le 22 janvier 1719, Charles-Pierre DE BERLAERE (3) (alias PONTHEURE DE BERLAERE), de Trivières, che-

(1) Traduction de l'épitaphe ci-dessus : Sépulture de Messire Liévin van Loo, fils de Messire Paul, avocat au Conseil de Flandre, décédé le 1 mai 1697, à l'âge de 64 ans. — Et de Dame Jeanne Kuyser, fille de Messire Pierre, son épouse, décédée le 30 août 1729, âgée de 70 ans. — Lesquels ont procréé trois enfants, savoir : Liévin, mort le 13 avril 1716; Jeanne-Catherine van Loo, morte le 23 mai 1750; Marie-Thérèse, et St Jean-Baptiste de Smet, fils de Corneille, époux de la dite dame Catherine van Loo, en son vivant procureur de la Cour ecclésiastique, etc., décédé le 11 mars 1730, à l'âge de 58 ans. Priez pour leurs âmes.

(2) DE SMET : coupé, d'azur à deux quintefeilles d'argent, boutonnées d'or, — et de sable à une quintefeille du même que les autres (Fig. 6).

(3) DE BERLAERE : burelé d'argent et de gueules de 6 pièces, les burelles d'argent chargées respectivement de 3, de 4 et de 3 mouchetures d'hermines; la 1^{re} pièce de gueules chargée d'un lambel à 3 pendants d'or (Fig. 7).

valier du S^t-Empire romain, seigneur d'Overbroeck, etc., baccalauréat en l'un et l'autre droit, né le 3 août 1698, décédé le 25 septembre 1722, enterré avec blason funéraire dans l'église paroissiale de Notre-Dame, à S^t-Pierre, fils de Charles-Pierre, seigneur d'Overbroeck et de Trivières, créé chevalier du S^t-Empire le 4 octobre 1717, par l'empereur Charles VI, docteur en droit, amman héréditaire et semonceur légal des magistrats de la ville de Gand, et de sa cousinegermaine et première épouse Anne-Thérèse DE BERLAERE, dame d'Overbroeck. Dont postérité.

Marie-Thérèse van Loo épousa, en secondes noces, en l'église paroissiale de S^t-Nicolas, le 6 mai 1730, Pierre-Louis vicomte VAN DER VARENT (1), né à Gand, en la paroisse de S^t-Michel, le 28 octobre 1699, chevalier, J. U. L., avocat au conseil de Flandre, échevin de la keure, à Gand, en 1727, 1728, 1729 et 1730, second échevin en 1752 et 1753, troisième échevin de 1759 à 1777, et des parchons en 1743, 1745, 1746, 1747, 1748 et 1754, second échevin en 1755, 1756, 1757, 1758; échevin des deux bancs jusqu'au 10 janvier 1781; grand-bailli de la cour féodale de S^t-Pierre depuis 1780. Il était fils de Louis vicomte VAN DER VARENT, lieutenant-bailli de la cour féodale de S. M. à Termonde, conseiller du conseil provincial de Flandre à Gand, créé vicomte de son nom par lettres patentes du 15 juin 1720, et de Marie-Jacqueline MORTGAT. Dont postérité.

Le dit Pierre-Louis vicomte VAN DER VARENT épousa, en secondes noces, à Gand, en la cathédrale de S^t-Bavon, le 26 août 1757, Marie-Bernardine baronne DE S^t-GENOIS et du S^t-Empire, née à Gand le 8 mai 1708, baptisée en l'église de Notre-Dame. Sans postérité.

V. LIÉVIN VAN LOO, baptisé à S^t-Bavon, à Gand, le 6 septembre 1695, décédé le 16 avril 1716, fut inhumé dans la sépulture de ses parents.

Postérité de **PAUL-JEAN VAN LOO**, fils de Paul et de Jossine **VAN HECKE**, mentionnés ci-devant au degré III.

IV^{BIS}. **PAUL-JEAN VAN LOO**, licencié ès lois, baptisé à Gravelines, en l'église paroissiale de S^t-Willibrord, le 12 mars 1640, épousa, le 3 août 1677, Marie **VAN DEN ABEELE** (2), sa cousine, décédée le 21 septembre 1695. Ils procréèrent :

1^o Liévine van Loo, baptisée à Gravelines, en l'église paroissiale de S^t-Willibrord, le 2 février 1679, religieuse.

2^o Christophe van Loo, dont l'article suit.

Et 3^o Elisabeth van Loo, baptisée à Gravelines, en l'église paroissiale de S^t-Willibrord, le 13 janvier 1682, laquelle épousa, le 25 octobre 1713, Charles-

(1) **VAN DER VARENT** : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à la bande fuselée de sable; aux 2 et 3 d'argent à trois fers de cheval de sable, cloués d'argent (Fig. 8).

(2) Voyez fig. 1.



VAN I.00.

Louis BILLEMONT (1), fils de Jean, neveu de feu Louis BILLEMONT, second mari de Jeanne-Catherine DE KUYSER, précités.

V. CHRISTOPHE VAN LOO, fils de Paul-Jean et de Marie VAN DEN ABEELE, fut baptisé à Gravelines le 15 septembre 1680. Il épousa, le 15 janvier 1708, Jeanne VAN LOO (2), d'une famille originaire du pays et comté de Hollande, dont on trouve une branche établie au XVI^e siècle en Frise (3). Dont :

VI. BAUDOUIN VAN LOO, baptisé le 19 avril 1726, épousa, le 14 février 1751, Pétronille DE LANEAU ou LANEAUX (4), d'une famille originaire de Bourgogne. De ce mariage vint :

VII. CHRISTOPHE VAN LOO, baptisé le 26 novembre 1751, qui épousa, le 28 mai 1780, Anne-Marie VAN LOO (5), baptisée le 11 novembre 1751, fille de Bernard VAN LOO et de Jeanne-Marie FOPPENS, baptisée le 8 janvier 1713, en l'église paroissiale de la Chapelle, à Bruxelles, fille de Guillaume-Albert FOPPENS ou FOPPEZ, officier au service de S. M. I., et d'Isabelle CURGET. Dont :

VIII. BERNARD-PIERRE VAN LOO, né et baptisé le 11 juin 1782 (6).

REMARQUES.

Les armes telles qu'elles sont figurées aux registres du conseil héraldique (voyez planche 2), se blasonnent ainsi :

Coupé : d'azur à trois fleurs-de-lis d'or, et d'or à l'aigle de sable, armée et languée de gueules. L'écu timbré d'un heaume d'argent, grillé, liseré, colleté et couronné d'or, fourré et attaché de gueules. Lambrequins d'or et d'azur. Cimier : une aigle naissante de l'écu. Devise : *Frui paratis*.

Les titres établissant d'une manière authentique et irréfutable l'ancienneté et la noble extraction de la famille dont nous venons de dresser la généalogie, sont aujourd'hui la propriété de Monsieur le chevalier Charles-Auguste-Louis-Fidèle PONTHEURE DE BERLAERE, bourgmestre de Vinderhaute, lez-Gand, descendant en ligne directe de Charles-Pierre DE BERLAERE DE TRIVIÈRES, chevalier du St-Empire romain, seigneur d'Overbroeck, etc., époux de Marie-Thérèse VAN LOO, mentionnés au folio 239.

(1) Voyez fig. 5.

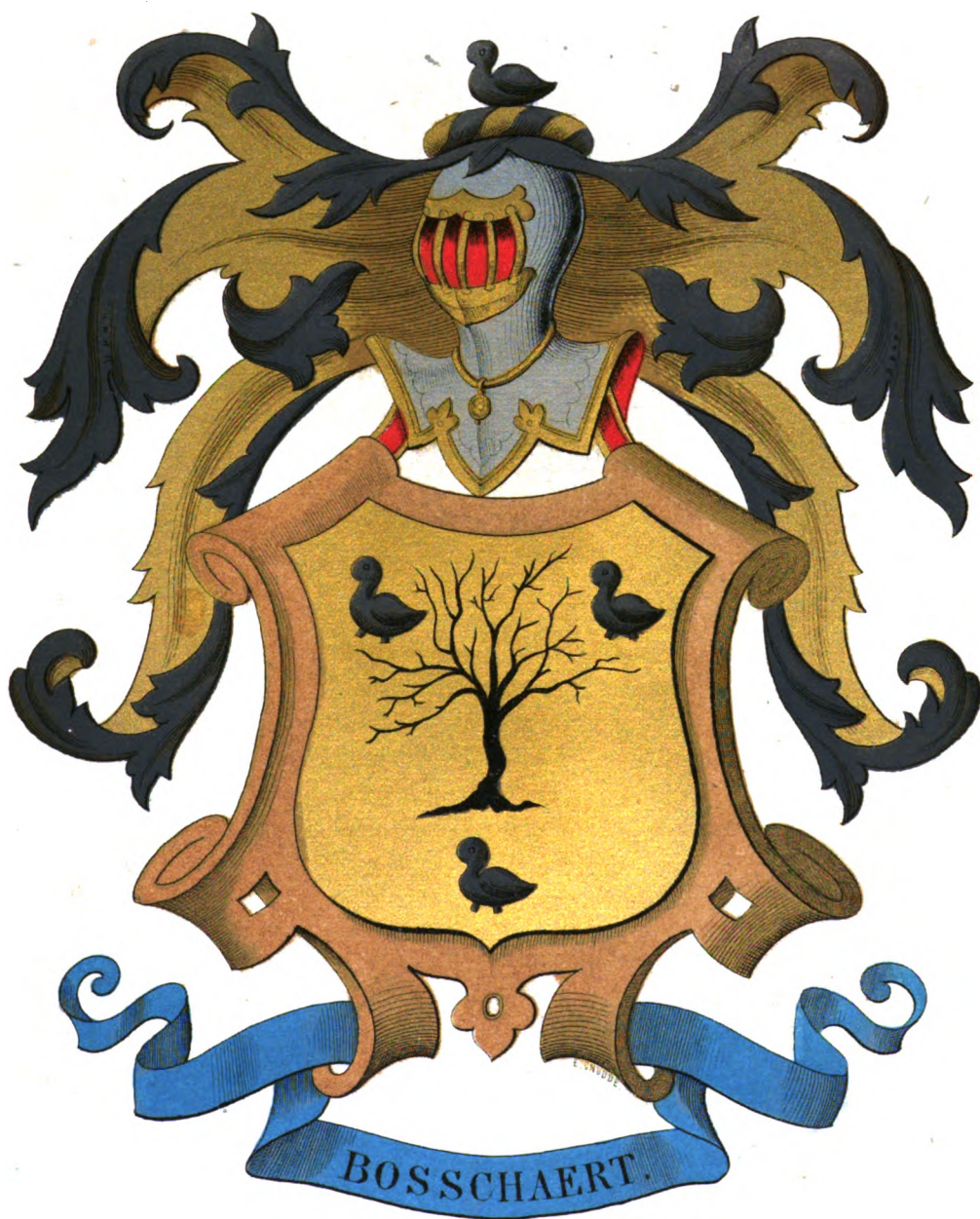
(2) VAN LOO : de gueules à deux épées d'argent, posées en sautoir, à la garde d'or, les pointes en bas, et cantonnées de 4 trèfles du même (Fig. 9).

(3) Voyez les *Fragments généalogiques* de la famille VAN LOO, publiés par M. de Haan Hettema, dans son ouvrage : *Staemboek van den Frieschen adel*. 2 volumes, Leeuwarden, 1846.

(4) DE LANEAU : d'azur au barbeau d'argent, posé en fasce; au chef cousu d'azur chargé de 3 besants d'or (Fig. 10).

(5) VAN LOO : bandé d'argent et d'azur de douze pièces, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'or (Fig. 11).

(6) De son mariage avec Thérèse-Pétronille VAN ACKER, née et baptisée le 23 février 1787, fille de François, licencié en droit, procureur au conseil de Flandre, il a laissé postérité. — VAN ACKER porte : d'azur à une plante de blé de 3 épis d'or, mouvant d'une terrasse de sinople (Fig. 12).



NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LA FAMILLE

BOSSCHAERT, DE BOSSCHAERT, ou BOSSCHAERTS.



Cette famille, une des plus anciennes de la ville d'Anvers, porte pour armes : *d'or à un arbre sec de sable, accompagné de trois merlettes du même. L'écu surmonté d'un casque d'argent, grillé, liseré d'or, couvert de son bourlet d'or et de sable, et orné de ses lambrequins aux mêmes émaux. Cimier : une merlette de l'écu.*

I. Jacques Bosschaert, décédé à Anvers le 21 janvier 1529, avait épousé Adrienne GOUDENS, laquelle lui survécut jusqu'au 29 juillet 1538. — De cette alliance naquirent :

1^o Paul, qui suit.

2^o Anne Bosschaert, décédée le 23 janvier 1572, à l'âge de 69 ans. Elle avait été mariée à François DE SCHODT, ou SCHOTT, seigneur de Bautersem, de Cumplich, de Waerloos, de Reeth, etc., décédé à Anvers le 23 avril 1587.

— Ces époux furent inhumés dans l'église de Notre-Dame à Anvers, où

l'on éleva à leur mémoire deux monuments funéraires, portant les inscriptions suivantes :

“ *Resurrect. Christi vita mortuorum. — D. O. M. — FRANCISCO I. F. I. N.*
 “ *SCHOTTO Belgæ, — civi et mercatori Antverp. D. de Boutersem, — inter*
 “ *hujus R. P. pauperum patronos quondam adoptato, — deque patria B. M. —*
 “ *et — ANNÆ BOSSCHAERT ejus conjugii. — Parentibus chariss. liberi mæsti P. P.*
 “ *— Obiit ille ætatis suæ anno LXXII. — Christi CIO. IO. LXXXVII. kal.*
 “ *may. — hæc verò ætat. LXIX. — Christi CIO. IO. LXXII. X. kal. feb. —*
 “ *R. I. S. P. — Mors transitus ad vitam. ”*

(Vide SWEERTII, *Monum. sepulch. Brabantie*, fol. 68 et 69.)

“ *Hic situs est — FRANCISCUS IO. F. IO. N. SCHOTTUS — domo Antverpia —*
 “ *eidemq. e IV. viris ab eleemosyn : — toparcha de Boutersem — cujus virvuti*
 “ *conjunctam fortun : — populiq. primarium fuisse virum — uno ore consentie-*
 “ *bant cives : et ANNA BOSCHAERT conjunx pientis : obiit ille an. CIO. IO.*
 “ *LXXXVII. IX. — kal. mai ætat. LXXII. — hæc CIO. IO. LXXII. X.*
 “ *kal. feb. æt. LIX. — FRANC. FR. F. SCHOTTUS I. C. et senator, — cum*
 “ *conjugæ lectiss. SUSANNA LE WAI — Urgente AND. SCHOTTO frat. cariss. —*
 “ *Societatis JESU presbytero — Sibi ac posteris lib. mer. — Parentibus opt.*
 “ *monum. hoc de suo — instaur. curarunt. — S. T. T. L. ”*

(Vide SWEERTII, *Monum. sepulch. Brabantie*, fol. 390).

De François DE SCHOTT et d'Anne Bosschaert naquirent six enfants, savoir :

A. Jacques SCHOTT, aumônier et receveur de la ville d'Anvers, mort le 4 septembre 1601, âgé de 63 ans. Il avait épousé Elisabeth VAN HOINSEM (VAN HONSEM), fille de Henri, morte le 12 mai 1609, âgée de 58 ans.

B. André SCHOTT, prêtre de la Société de Jésus, mort à Anvers le 24 janvier 1629, âgé de 77 ans.

C. François SCHOTT, licencié ès-lois, échevin, puis, en 1619, bourgmestre de la ville d'Anvers. Il épousa Susanne LE WAI.

D. Isabeau SCHOTT, mariée à Jean VAN DER HAGEN.

E. Marguerite SCHOTT, mariée à Henri DE KINSCHOT, licencié ès-lois et avocat du Conseil de Brabant. Dont postérité.

Et F. Marie SCHOTT, femme de Paul VAN DIEST.

François DE SCHOTT, allié avec Anne Bosschaert, porte pour armes : d'argent à la rose de gueules, feuillée de sinople, écartelé d'argent à une branche de chêne de trois feuilles de sinople, posée en bande. Sur le tout d'azur au lion d'or (1).

Et 3^e Marguerite Bosschaert, mariée à Pierre VAN DER HEYDEN.

(1) La famille DE SCHOTT, ou plutôt DOUGLAS, dit SCHOTT, obtint le 24 mars 1694 permission de porter : d'argent au cœur de gueules, couronné d'une couronne royale d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

II. Paul Bosschaert, aumônier de la ville d'Anvers, y donna, aux Dominicains, une belle verrière ornée de son portrait et qui périt dans l'incendie du couvent en 1680. Il mourut au dit Anvers le 21 janvier 1588, étant veuf, depuis le 12 janvier 1586, d'Anne KERREMANS ou KEEREMANS, dont les armes étaient : *d'or à trois merlettes de sable; cimier : un buste d'homme habillé de sable, boutonné d'or, au collet du même, le bonnet de sable, rebrassé d'or, en tête de carnation.* Cette noble famille KERREMANS, une des plus anciennes de la ville de Malines, commence sa filiation suivie par Jean KERREMANS, échevin de Malines vers la fin du XIII^e siècle; elle a fourni un grand nombre d'échevins, de communimaitres, d'écoutètes, de chefs-doyens et de receveurs de Malines, et un conseiller du comte de Flandre en 1374 et 1394. S'étant éteinte en la personne d'Arnould KERREMANS, mort le dernier hoir mâle de sa maison le 2 mai 1621, un Paul KERREMANS, commissaire des montres des gens de guerre du roi, natif de Bruxelles, fut anobli avec permission de relever et de porter les armes nobles de cette dite famille KERREMANS, par lettres patentes expédiées à Madrid le 11 février 1684. De Paul Bosschaert et d'Anne KERREMANS, son épouse, naquirent les trois enfants qui suivent :

1^o Wauthier Bosschaert, rapporté ci-après.

2^o Pierre Bosschaert, décédé le 6 mars 1576.

Et 3^o Marie Bosschaert, morte en 1570, ayant été mariée à Thielman THIELENS.

III. Wauthier Bosschaert, né à Anvers le 13 juillet 1537, mourut à Hambourg le 7 octobre 1611. — Il avait épousé : en premières noces, Marguerite DE SCHODT, décédée à Anvers le 2 janvier 1583, âgée de 42 ans, et y inhumée en l'église de S^{te}-Walburge. Elle était sœur de Pierre SCHOTT, aumônier de la ville d'Anvers, mort le 28 juin 1602, époux de Marguerite RUTS, morte en 1611, — et fille de Cornil SCHOTT, ou SCHODT, et de Marie ou Catherine NEEFS, fille de Pierre NEEFS et de Marie VAN DEN EYNDE. — Le dit Cornil SCHOTT était frère de François SCHODT, époux d'Anne Bosschaert, mentionné ci-devant. — Catherine ou Marie NEEFS, ou NEEFFS, appartenait à une ancienne famille noble qui a fourni plusieurs échevins et communimaitres de Malines. — Wauthier Bosschaert épousa en secondes noces Marguerite VAN HORCK, et en troisièmes noces Marguerite MICHELSENS, veuve d'Arnould VAN SLOT. — Il n'eut postérité que de sa première femme. Onze de ses enfants lui survécurent, savoir :

1^o Anne Bosschaert, née à Anvers le 13 novembre 1559 et y baptisée en l'église de S^t-André, décédée à Amsterdam le 13 novembre 1638. Elle avait été mariée, en premières noces, à Jérôme VAN DAELE, mort à Anvers; en secondes noces, à Abraham ADRIAENSSENS, décédé au dit Anvers en 1607; et, en troisièmes noces, à Jacques BOON, mort à Amsterdam.

2^o André Bosschaert, né le 30 novembre 1559, à Anvers, et y baptisé

en l'église de St-André, décédé le 31 mars 1611, étant veuf depuis le 28 septembre 1599 de Catherine BASSELIERS, inhumée en l'église de Notre-Dame. — Ces époux eurent une fille, nommée Catherine Bosschaert, laquelle mourut le 24 décembre 1653, et fut inhumée auprès de ses parents à Notre-Dame d'Anvers; elle avait été mariée, le 20 août 1610 (selon d'autres le 10 août 1616), avec Melchior DE LUNDEN, grand-aumônier de la ville d'Anvers, né à Anvers le 18 février 1588, mort le 7 mai 1655, fils de Melchior DE LUNDEN, aussi grand-aumônier de la ville d'Anvers, mort le 10 juin 1608, et de Catherine VAN SOLT, qu'il avait épousée le 11 septembre 1580, et qui mourut le 11 juillet 1635. — La famille anversoise DE LUNDEN, originaire de la ville de Hanovre, porte pour armes : *tranché d'argent et de gueules, à trois roses de l'un en l'autre, boutonnées d'or, mouvantes d'un bâton péri en bande de sinople.*

3° Paul Bosschaert, né à Anvers le 25 janvier 1562, mort à Amsterdam le 18 septembre 1620, sans laisser de postérité d'Isabelle VAN SOLT, son épouse.

4° Jeanne Bosschaert, née à Anvers le 5 mars 1564, et y décédée le 28 juillet 1595, ayant été mariée avec Pierre VAN DER PIET, qui portait pour armes : *d'argent à la croix de sable, cantonnée de quatre clefs de gueules.*

5° Marie Bosschaert, née le 6 janvier 1566, morte à Anvers le 12 juillet 1637, et y enterrée en l'église de Notre-Dame. Son mari, Adrien STEVENS, fut aumônier de la ville d'Anvers et y mourut en 1640.

6° Wauthier Bosschaert, né le 16 mars 1547, décédé célibataire à Wittenberg le 24 mai 1591.

7° Théodore Bosschaert, né le 20 février 1569, décédé à Hambourg le 10 janvier 1635. Il avait épousé, en premières noces, Catherine SNELLINCK, d'une ancienne famille noble de Malines, dont une branche s'est établie à Dunkerque et une autre à Ypres, et dont les armes sont : *d'argent à une quintefeuille percée de gueules, au chef de sable, chargé de 3 sautoirs d'argent, et pour cimier une quintefeuille de l'écu; — en secondes noces, Suzanne VERMEEREN, d'une famille d'Anvers, anoblie en 1613, qui portait : fascé de sable et d'argent de quatre pièces, les fascés de sable chargés de trois trèfles d'or, posés 2 et 1, les queues de sable, brochantes sur les 2° et 4° fascés; — et, en troisièmes noces, Sara WERBROUCK, veuve de Renier VAN WESENBREECK.*

8° Corneille, qui suit.

9° Melchior Bosschaert, né le 27 janvier 1553, mort à Hambourg le 22 septembre 1623, ayant épousé Elisabeth HERBERTS.

10° Marguerite Bosschaert, née à Anvers le 25 septembre 1574, décédée à Amsterdam le 8 juin 1632. Elle avait épousé, en premières noces, Corneille VAN BESELAER, et, en secondes noces, Gaspard VAN WICQUEFORT.

Et 11° Gaspard Bosschaert, né à Anvers le 2 février 1578, noyé à Hambourg le 2 juin 1602.

IV. Corneille Bosschaert naquit à Anvers le 24 juillet 1570, et y trépassa le 6 juillet 1636. Il avait épousé Claire VAN VALCKENBURG, fille d'Adrien, morte le 25 novembre 1620, auprès de laquelle il fut inhumé avec épitaphe et armoiries dans l'église de Notre-Dame, où il avait fait don de la statue de St-Simon, en marbre blanc. — De sa dite alliance vinrent six enfants, savoir :

1^o Adrien, qui suit.

2^o Claire Bosschaert, décédée, le 28 mai 1633, à l'âge de 28 ans, et inhumée aux Carmes à Anvers. Elle avait été mariée à Jacques Goos, qui lui survécut jusqu'au 19 juillet 1666, étant alors âgé de 77 ans. Il était fils de Jacques Goos et de Claire MOENS. Dont trois enfants. — La famille Goos, d'Anvers, porte pour armes : *d'or à la bande d'azur, chargée de trois étoiles à six rais d'argent; pour cimier, une étoile d'or entre un vol d'azur.*

3^o Wauthier, dont nous donnerons la postérité après celle de son frère Adrien.

4^o Anne Bosschaert, née à Anvers en 1611 et y décédée le 3 octobre 1652, enterrée dans la chapelle de St-Barbe, en l'église de Notre-Dame. Elle avait été mariée à Jean VAN DER PIET, fils de Pierre VAN DER PIET et de Martine KELCKENS.

5^o Corneille Bosschaert, qui forma la *Branche*, dite de *Bruzelles*.

Et 6^o Pierre Bosschaert, mort le 18 mars 1646, qui épousa Catherine DE LUNDEN, née le 4 mai 1622, remariée, en secondes noces, en 1648, avec Jean-Joseph VECQUEMANS.

V. Adrien Bosschaert mourut le 6 avril 1640, ayant épousé, le 6 juillet 1625, Marie VAN DER PIET, décédée le 10 mars 1657, fille de Pierre et de Marie KELCKENS. De cette alliance vinrent :

1^o Corneille, qui suit.

2^o Anne-Marie Bosschaert, morte le 14 juillet 1702, ayant été mariée, à N.-D. à Anvers, avec Guillaume DE LUNDEN, écuyer, grand-aumônier d'Anvers, né en cette ville le 12 août 1624, et y décédé le 12 juillet 1692, fils de Melchior et de Catherine Bosschaert, et veuf, en premières noces, de Catherine DE LUNDEN.

Et 3^o Adrien Bosschaert, qui épousa Marie-Catherine JANSSENS DE BISTHOVEN, dont les armes étaient : *d'or à trois arbres de sinople, et ayant pour cimier un arbre de l'écu.* Elle était fille de Pierre-Joseph JANSSENS DE BISTHOVEN, échevin d'Anvers, et de Marie SCHOENMAECKER. Leurs enfants furent :

A. Joseph-Adrien Bosschaert, décédé en septembre 1747.

B. Catherine-Claire Bosschaert, décédée le 12 mars 1731, mariée à François PAULI, seigneur d'Arendonck, qui portait pour armes : *coupé, en chef d'argent à 3 membres d'aigle de sable, et en pointe d'or à trois hures de sangliers de sable.* Il fut aussi receveur de Turnhout et mourut le 30 juin 1732.

C. Isabelle-Catherine Bosschaert.

D. Jean-Charles Bosschaert, né à Anvers le 28 janvier 1674, grand-

aumônier de cette ville, où il mourut le 8 juin (et non le 8 janvier, comme nous l'avons dit par erreur ci-devant en la généalogie DE KNYFF, p. 76) 1749. Il avait épousé, en l'église de Notre-Dame à Anvers, le 6 janvier 1726, Marie-Thérèse-Caroline DE KNYFF, née à Anvers le 1^{er} août 1705, morte sans enfants le 13 juin 1755, ayant été mariée, en secondes noces, le 4 février 1750, avec Jacques-Xavier DU BOIS DE VROYLANDE, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, né le 11 janvier 1716, mort le 1^{er} avril 1751. La dite dame Marie-Thérèse-Caroline DE KNYFF (et non Agnès-Thérèse-Caroline) portait : *de gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles à six rais, et en pointe d'une tour d'or; au chef d'or, chargé d'une aigle éployée de sable*. Elle était fille de Jacques-Gérard KNYFF, né en 1681, plusieurs fois bourgmestre d'Anvers, créé chevalier de Knyff et du S^t-Empire en 1719, et de Marie-Agnès VERBIEST, née en 1683, décédée en 1724.

E. Marie-Anne Bosschaert, ursuline à Malines.

Et F. Jean-Pierre Bosschaert, décédé à Anvers en septembre 1718.

VI. Corneille Bosschaert naquit à Anvers le 31 août 1627. Il fut créé écuyer par lettres patentes du roi Charles II, expédiées à Madrid le 16 août 1685, et obtint en même temps permission de porter les armoiries blasonnées au commencement de cette notice, lesquelles armoiries se voient exposées en plusieurs endroits de la ville d'Anvers. Il mourut le 23 décembre 1707, âgé de 79 ans, et fut inhumé en l'église de Notre-Dame. Il avait épousé à Anvers, le 9 septembre 1653, Anne DE LUNDEN, née le 13 juillet 1633, décédée le 13 janvier 1702, à 69 ans, fille de Melchior DE LUNDEN et de Catherine Bosschaert. De cette alliance vinrent deux filles, savoir :

1^o Catherine-Marie Bosschaert, mariée, le 28 janvier 1687, avec Jean-Adrien DE WITTE, seigneur de Leeuwerghem, de Doorne et de Terbeeck, amman d'Anvers, mort le 7 août 1719, lequel portait pour armes : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois mouettes du même; cimier : une mouette d'argent*. Il était fils de Jacques-Antoine DE WITTE, seigneur de Leeuwerghem, de Doorne et de Terlaken, bourgmestre d'Anvers en 1684, député sur le fait du commerce d'Espagne, mort en 1688, et de Anne-Catherine MAILLIAERT, mort en 1699, et petit-fils de Jacques DE WITTE, seigneur de Buerstede, Vekene, etc., mort en 1631, et de Marie NUTIUS, morte en 1661, et enterrée auprès de son mari à Notre-Dame à Anvers. Des dits Jean-Adrien DE WITTE et Catherine-Marie Bosschaert naquirent :

A. Cornélie-Brigitte-Cécile-Victoire DE WITTE, mariée à François COLIN, gouverneur de la Tête de Flandres.

B. N.... DE WITTE, qui épousa N.... VAN RYNEGEM.

Et C. Jean-Guillaume-Nicolas-Joseph DE WITTE, seigneur de Bauwel, épousa : 1^o Marie VAN ROOSENDAEL, et 2^o Marie-Anne-Josèphe DE VliegHERE.

Et 2^o Anne-Françoise Bosschaert, femme de Guillaume-Albert DE LUNDEN, décédé le 23 juin 1751, fils d'Arnould-Albert et de Catherine MOENS.

Postérité de Wauthier Bosschaert, second fils de Corneille et de Claire VAN VALCKENBOURG, mentionnés ci-devant au degré IV.

V^{BIS}. Wauthier Bosschaert naquit à Anvers le 8 juillet 1655. Il épousa : en premières noces, Marie DE GROOT, morte le 26 juillet 1641, fille de Balthazar et de Jeanne FOURMENT; et, en secondes noces, Marie DE GROOT, laquelle lui survécut jusqu'au 21 avril 1661. Cette dernière était fille de Henri DE GROOT et de Sibille D'USTERLO. Des susdits deux mariages vinrent huit enfants, savoir :

(Du 1^{er} Lit.)

1^o Wauthier Bosschaert, décédé en 1724 à Hoboken, ayant épousé Marguerite CARLIER, par laquelle il fut père de :

A. Marie-Thérèse Bosschaert, morte le 11 octobre 1752. Elle avait été mariée à Jean-Baptiste DE LUNDEN, mort le 4 septembre 1735, fils de Jean-Baptiste DE LUNDEN et de Hélène-Françoise RUBENS, fille de Nicolas RUBENS, seigneur de Ramaye, et de Constance HELMAN, et petite-fille du célèbre peintre Pierre-Paul RUBENS, chevalier, secrétaire du Conseil privé aux Pays-Bas, etc., mort le 30 mai 1640, et de sa première femme Isabelle BRANT.

Et B. Egide-Aimé Bosschaert, mort sans alliance le 27 octobre 1709.

2^o Balthazar, qui suit.

3^o Marie Bosschaert, femme de Jean DE LE FLIE, écuyer à Anvers, dont les armes étaient : *fascé d'or et d'azur, parti contrefascé d'azur et d'or de quatre tires; cimier : deux demi-vols, à dextre fascé d'or et d'azur, à sénestre contrefascé d'azur et d'or, le tout de quatre tires.*

(Du 2^d Lit.)

4^o Sibille Bosschaert, morte le 20 janvier 1690, étant veuve, depuis le 18 novembre 1688, de Henri-François SCHILDERS, aumônier de la ville d'Anvers, qui portait pour armes : *d'argent à deux pals d'azur, accompagnés en chef de trois merlettes de sable, à la fasce vivrée de gueules, brochante sur le tout; cimier : une merlette de l'écu, aliis un coq au naturel.* — Il était fils de François SCHILDERS et de Michelle-Gertrude VAN NIROP.

5^o Jacques Bosschaert, estoc de la branche cadette à Anvers.

6^o Marie-Catherine Bosschaert, femme de Charles-François COURTOIS, chevalier, licencié ès-lois, seigneur de Bouchout, natif d'Anvers, fils de Balthazar et de Marie DE LA BISTRATE, sa seconde femme, et petit-fils de Jean COURTOIS et de Marie TAEDTS, fille de Balthazar TAEDTS et de Marie COCQUIEL. Cette famille COURTOIS porte pour armes : *d'or au sautoir raccourci (alesé) de gueules; cimier : un sautoir de l'écu entre un vol d'or et de gueules.*

7^o Marie-Claire Bosschaert, capucine.

Et 8^o Marie-Anne Bosschaert, décédée le 12 février 1694, ayant été mariée à Nicolas CHEEUS, chevalier, mort en 1726, fils de Jean CHEEUS et de Marie VAN DER PIET. Cette famille CHEEUS, à Anvers, qui fut honorée du titre de

chevalier par lettres patentes du 19 octobre 1679, porte pour armes : *d'azur à trois cloches d'argent, bataillées du même; cimier : une cloche de l'écu, entre un vol d'argent et d'azur.*

VI. Balthazar Bosschaert mourut le 15 juin 1699. Il avait épousé Marie-Catherine FORMENT, de Cologne, fille de Jean FORMENT, dont les armes étaient : *d'azur à 3 épis de blés d'or, tigés et feuillés du même, sortant d'une même tige et posés un en pal au centre, et les deux autres en bande et en barre.* Du dit mariage vinrent trois enfants, savoir :

1° Charles-François, qui suit.

2° Claire-Césarine Bosschaert, décédée, le 10 mai 1737, sans enfants de son mariage avec Gaspard DELLA FAILLE, qui lui survécut jusqu'au 15 janvier 1742. Ils furent inhumés aux Carmes à Anvers. Le dit Gaspard était second fils d'Alexandre DELLA FAILLE, chevalier, écoutète de la ville d'Anvers, seigneur de Reeth, de Laer et d'Archennes, margrave du pays de Ryen, mort en 1728, et de sa première femme Anne-Marie VAN BRENSEGHEN, décédée en 1686. L'illustre et ancienne maison DELLA FAILLE porte pour armes : *de sable au chevron d'or, chargé de trois fleurs-de-lis d'azur et accompagné en chef de deux têtes arrachées et affrontées de lion d'or, lampassées de gueules, et en pointe d'une tête de léopard, mordant un anneau de sable.*

Et 3° Alexandrine-Thérèse Bosschaert, décédée le 1 décembre 1735, ayant été mariée à Jean-Joseph DE BISTHOVEN, écuyer, fils de Jean-Charles et de Catherine JANSSENS.

VII. Charles-François Bosschaert, écuyer par patentes du 8 juillet 1714, seigneur de Westrem et de Voorde, mourut le 25 octobre 1748. — Il avait épousé, en 1712, Anne-Marie-Catherine VAN DEN BRANDEN, laquelle lui survécut jusqu'au 11 février 1765, et fut enterrée en l'église de St-Jacques à Anvers. Elle était fille de Jean VAN DEN BRANDEN, chevalier, seigneur de Reeth, greffier de la cour féodale de Brabant au pays de Malines, secrétaire du grand-conseil, mort en 1694, et d'Anne-Catherine T'SANDELE, morte en 1708, étant veuve de son second mari Ignace-Henri VAN KERRENBROECK, vicomte de Grimberghe. — La dite Anne-Marie-Catherine VAN DEN BRANDEN, après le décès de son mari, obtint confirmation de noblesse, avec rétroaction en faveur de feu son époux, des supports avec bannières, une couronne au lieu de bourlet, et le titre de chevalier pour ses deux fils, Charles-Nicolas-Joseph et Jean-Joseph-Henri Bosschaert, par lettres patentes de l'impératrice-reine en date du 20 novembre 1756. — Le susdit Charles-François Bosschaert portait ses armes telles qu'elles sont blasonnées au commencement de cette notice généalogique, mais écartelées de celles de la famille VAN DER PIET, savoir : *d'argent à la croix de sable, cantonnée de quatre clefs de gueules.* — Quant à la famille VAN DEN BRANDEN, elle porte : *écartelé, aux 1 et 4 d'or à trois pals de sable, au chef cousu d'argent, chargé d'une étoile à 6 rais de gueules; aux 2 et 3 parti, au 1^{er} d'azur à la demi-aigle de l'empire d'or, becquée et mem-*

brée de gueules, mouvante de la partition à dextre; au 2° vairé d'argent et de gueules. Cimier : une étoile à 6 rais de gueules entre un vol, dont une partie est d'or et l'autre de sable. — De Charles-François Bosschaert et d'Anne-Marie-Catherine VAN DEN BRANDEN naquirent les sept enfants qui suivent :

1° Anne-Marie-Catherine Bosschaert, mariée avec François-Jean VAN DER BORCHT, fils de François et d'Anne-Marie-Elisabeth MOENS.

2° Charles-Nicolas-Joseph suit.

3° Marie-Thérèse Bosschaert, morte le 7 avril 1764, ayant été mariée, le 27 août 1747, avec Michel-Jean-Antoine DE KNYFF, né à Anvers le 28 septembre 1720, secrétaire de cette ville et créé chevalier par lettres patentes du 20 novembre 1756, décédé le 7 août 1797. Il était fils cadet de Jacques-Gérard DE KNYFF, cinq fois bourgmestre d'Anvers, licencié ès-lois, chevalier du S^t-Empire, et de Marie-Agnès VERBIEST. — Le dit Jacques-Gérard DE KNYFF entra dans les ordres après la mort de sa femme, et il devint chanoine gradué de la cathédrale d'Anvers. — Dont trois fils et une fille.

4° Séraphine-Catherine Bosschaert, béguine à Anvers.

5° Balthazar Bosschaert, né le 25 mars 1725, mort en bas-âge.

6° Jean-François Bosschaert, né le 4 janvier 1726, prêtre séculier, décédé le 19 octobre 1784.

Et 7° Jean-Joseph-Henri Bosschaert, dont l'article suivra après la postérité de son frère Charles-Nicolas-Joseph.

VIII. Charles-Nicolas-Joseph de Bosschaert, chevalier, mourut à Anvers le 14 décembre 1792, âgé de 78 ans. Il avait épousé, le 20 octobre 1756, Cornélie-Caroline-Josèphe DE PRET, dont les armes étaient : *d'argent à une fleur-de-lis de gueules, au pal de sable chargé de trois chevrons d'or, brochant sur le tout.* — Elle mourut à Anvers le 20 février 1789, et était fille d'Arnould-François DE PRET, écuyer, et d'Anne-Marguerite VAN HORNE. — De ladite alliance vinrent deux enfants, savoir :

1° Charles-Jean-Joseph, qui suit.

Et 2° Thérèse-Marie-Josèphe Bosschaert, née le 12 novembre 1762, mariée, le 21 octobre 1783, à Louis-Paul-Charles-Joseph VAN COLEN, né à Anvers le 11 février 1764 (ou 1766), fils de Charles-Joseph VAN COLEN, seigneur de Bouchout, né en 1735, mort à Anvers le 29 mai 1791, et inhumé à Bouchout, et de Jeanne-Marie-Simone-Josèphe DE FRAULA, qu'il avait épousée au dit Anvers le 20 décembre 1759. — Elle mourut à Anvers le 22 nov. 1825, et fut inhumée à Bouchout, et lui trépassa dans la même ville le 14 janvier 1820. La famille VAN COLEN porte pour armes : *d'azur à deux grelots d'or, mis en fasce; au chef cousu de gueules chargé de deux bourdons de pèlerin d'or, passés en sautoir.* Du susdit mariage naquirent :

A. Marie-Caroline-Joséphine VAN COLEN, née le 3 janvier 1785, décédée à Anvers le 25 janvier 1836, ayant été mariée avec son cousin-germain Jean-Paul MORETUS.

Et *B.* Charles-Servais-Joseph VAN COLEN, né le 7 janvier 1797, mort à Anvers le 18 juin 1839, sans postérité.

IX. Charles-Jean-Joseph de Bosschaert, chevalier, naquit à Anvers le 6 mai 1759, et y trépassa le 8 septembre 1828. Il avait épousé, le 7 août 1812, Catherine-Marie-Françoise DE VINCK, née le 4 décembre 1775, fille de Jean-François-Joseph et de Hélène-Françoise STIER. — De ce mariage vinrent :

1^o Charles-Marie-Joseph Bosschaert, né le 26 juillet 1813.

Et 2^o Mélanie-Marie-Louise Bosschaert, née en 1817, décédée à Bruxelles le 13 juin 1836, sans alliance.

Postérité de Jean-Joseph-Henri Bosschaert, 4^e fils de Charles-François, et d'Anne-Marie-Catherine VAN DEN BRANDEN, son épouse, mentionnés ci-devant au degré VII.

VIII^{BIS}. Jean-Joseph-Henri Bosschaert, licencié ès-droits à l'Université de Louvain le 20 juillet 1751, mourut en 1794. Il avait épousé, le 16 août 1752, Isabelle-Anne-Marie DE WITTE, née le 30 août 1728, fille de Jean-Guillaume-Nicolas-Joseph DE WITTE, seigneur de Leeuwerghem, de Ter-Beeck, etc., et d'Anne-Marie-Josèphe DE Vliegheer, sa deuxième femme. Elle portait pour armes : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois mouettes du même*, comme il a été dit ci-devant. Leurs enfants, au nombre de huit, suivent.

1^o Anne-Marie-Isabelle Bosschaert, née le 24 juin 1753, décédée sans alliance le 15 janvier 1815.

2^o Charles-Joseph-Martin Bosschaert, né le 10 novembre 1754.

3^o Paul-Joseph-Jean, rapporté ci-après.

4^o Jean-Aloïs-Joseph Bosschaert, né le 16 novembre 1757, fut second de la 2^e ligne au concours général de Louvain en 1777, licencié ès-droits en la même Université le 26 juin 1780, échevin d'Anvers en 1782, et membre du corps législatif.

5^o Joseph-François-Henri Bosschaert, né le 14 août 1759.

6^o Michel Bosschaert.

7^o Catherine-Marie-Isabelle Bosschaert, née le 16 août 1761, décédée à Bruxelles le 12 août 1794, ayant été mariée avec Pierre DE BRUYN, seigneur de Viersel, fils de Pierre-Michel et d'Isabelle VAN DEN ZANDEN.

Et 8^o Isabelle-Caroline-Marie-Joséphine Bosschaert, née le 13 avril 1773, épousa, le 23 février 1794, Claude-Antoine-Marie-Hyacinthe DELLA FAILLE, né à Anvers le 14 janvier 1772, mort le 5 octobre 1818, fils de Jean-Baptiste-Ange-Alexandre-Constantin DELLA FAILLE, seigneur de Waerloos, né à Anvers en 1755, y décédé en 1820, et enterré à Waerloos, et de sa première femme Jeanne-Josèphe-Marie DELLA FAILLE, née à Anvers en 1735, et y décédée en 1776. Leurs enfants furent :

A. Pauline-Isabelle-Marie-Joséphine DELLA FAILLE, née en 1795, mariée à

Anvers, en 1815, avec Augustin-Thomas-Joseph MORETUS, né à Anvers en 1791.

B. Eugénie-Reine-Marie-Joséphine DELLA FAILLE, née en 1797, mariée, en 1827, à Désiré-Antoine-Florentin-Marie-Joseph MINCE, baron du Font-Barré.

C. Marie-Catherine-Isabelle-Joséphine DELLA FAILLE, née en 1798, mariée à Wilryck, en 1820, à Edouard-Joseph GUYOT, né à Anvers en 1785, mort à son château de Mishaegen, sous la commune de Braesschaet, en 1846.

Et D. Julie-Marie-Joséphine DELLA FAILLE, née en 1801, mariée à Anvers, en 1829, à son cousin-germain Edouard DELLA FAILLE, né à Anvers en 1797.

IX. Paul-Joseph-Jean Bosschaert naquit le 22 juin 1756, mourut le 24 sept. 1836, et fut enterré à Bouwel. Il avait épousé : en premières noces, le 29 mai 1783, Marthe-Jeanne-Marie-Vincente DE PROLI, morte le 2 septembre 1815, à 52 ans, laquelle portait : *coupé; en chef d'argent à l'aigle éployée de sable, en pointe d'argent à 3 bandes de gueules, et sur le tout une fasce de gueules*. Elle était fille de Charles-André-Melchior DE PROLI et de Cornélie-Pétronille VAN DER LINDEN. Sa seconde femme, qu'il avait épousée à Bruxelles le 24 janvier 1817, fut Julie-Barbe VAN LANGENDONCK, née en cette ville au mois de mars 1787. Elle était fille de Charles-Jean-Joseph VAN LANGENDONCK et de Thérèse-Angélique DE MEESTER, laquelle se remaria, en secondes noces, le 19 mars 1838, avec le capitaine A....-L.... MOURIAU. Du premier mariage sont issus :

1^o Isabelle-Ernestine-Pauline Bosschaert, née le 29 septembre 1784, mariée, le 11 juin 1805, avec Jean-Ferdinand-Marie-Joseph OSY, né le 5 décembre 1778, fils de Jean-Charles OSY, seigneur de Wichen, et de Marie-Christine-Jacqueline DELLA FAILLE, sa seconde femme.

Et 2^o Joseph-Edouard-Marie Bosschaert, né le 16 août 1786.

BRANCHE CADETTE A ANVERS.

Postérité de Jacques Bosschaert, fils aîné de Wauthier Bosschaert, et de sa seconde femme Marie DE GROOT, mentionnés ci-devant au degré V bis.

VI^{BIS}. Jacques Bosschaert, aumônier de la ville d'Anvers, mourut le 21 sept. 1677, avait épousé Hélène VINCQUE, laquelle lui survécut jusqu'au 30 nov. 1692, ayant eu deux enfants, savoir :

1^o Charles, qui suit.

Et 2^o François Bosschaert, mort sans alliance à Rome.

VII. Charles Bosschaert mourut en 1723, étant veuf, depuis le 4 mars 1712, d'Isabelle LE CANDELE, fille de Louis, dont les armes étaient : *d'or à trois chaperons de deuil, finissant en pointe de sable*. De cette alliance vinrent :

1^o Isabelle-Madeleine Bosschaert, morte le 4 février 1764, ayant été mariée, le 19 juin 1705, avec George-Alexandre GOUBAU, écuyer, seigneur de Melsen, Mespelaer, Coudenhove, etc. (après son frère Jean-Albert GOUBAU), né le 23 décembre 1697, grand-aumônier de la ville d'Anvers en 1725, mort le

14 août 1760. Il était fils d'Alexandre GOUBAU, né à Anvers en 1658, seigneur de Melsen et de Mespelaer, grand-aumônier d'Anvers, où il mourut en 1715, et de sa première femme Marie-Constance-Albertine RUBENS, née à Anvers en 1672, et y décédée en 1710. Dont postérité. La famille GOUBAU porte : *d'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux croix pattées au fiché, et en pointe d'un croissant aussi de gueules.*

Et 2° Jacques-Joseph, qui suit.

VIII. Jacques-Joseph Bosschaert, mort en juillet 1767, avait épousé, le 13 juin 1752, en l'église de St-Jacques, à Anvers, Anne-Isabelle-Claire-Josèphe DE MELYN, née à Anvers et y baptisée, en l'église de Notre-Dame, le 17 juin 1708, décédée le 16 mars 1785. — Elle était fille de Jean-Michel DE MELYN, créé chevalier en 1735, grand-aumônier d'Anvers en 1710, échevin de cette ville, où il était né le 29 septembre 1684, et où il mourut le 28 février 1737, — et d'Isabelle VAN HAVRE, née le 20 janvier 1679, décédée le 24 novembre 1750. — La famille noble DE MELYN porte : *de gueules à trois pals de vair. Cimier : une tête d'âne d'or.* De Jacques-Joseph Bosschaert et d'Anne-Isabelle-Clémence-Josèphe DE MELYN, son épouse, vinrent les trois fils qui suivent :

1° Jacques-Joseph-Xavier, mentionné ci-après.

2° George Bosschaert, né en 1755, décédé en bas-âge.

• Et 3° Joseph Bosschaert, dit le Capucin.

IX. Jacques-Joseph-Xavier Bosschaert naquit le 3 décembre 1753 à Anvers, et mourut à Bruxelles le 1 novembre 1803. Il avait épousé, en l'église de St-Jacques à Anvers, le 11 juin 1776, Isabelle-Catherine-Marie DE LUNDEN, née à Anvers le 17 avril 1756, et y décédée le 7 mars 1817. Elle était fille d'Arnould-Guillaume-Joseph DE LUNDEN DE LACHENEN, né à Anvers en 1732, et y décédé en 1782, et d'Isabelle-Louise VAN DEN CRUYCE, née à Anvers en 1734, et y décédée en 1813. — Du susdit mariage sont issus cinq enfants, savoir :

1° Ferdinand-Arnould-Joseph Bosschaert, né à Anvers le 5 juillet 1777, mort sans avoir été marié.

2° Joseph-Louis Bosschaert, né le 28 septembre 1779, décédé célibataire à Anvers le 4 avril 1805.

3° Augustin-Egide, qui suit.

4° Emmanuel-Joseph-François Bosschaert, né le 5 mai 1785, décédé le 20 janvier 1838. Il avait épousé, en premières noces, le 9 juin 1817, Françoise-Marie DE WAEL, née le 19 décembre 1781, morte sans postérité le 29 octobre 1823, fille d'Ignace-Joseph DE WAEL, né le 1 novembre 1736, et de Marie-Pétronille-Jeanne-Josèphe VAN DER AA DE RANDEMODE, née le 15 janvier 1748, — et petite-fille de Norbert-Louis DE WAEL et d'Anne-Thérèse-Barbe DE VINCK. — Emmanuel-Joseph-François Bosschaert avait épousé en secondes noces, le 23 janvier 1827, à Anvers, Rosalie-Joséphine-Hélène DU BOIS

DE VROYLANDE, née le 24 février 1802, décédée à Anvers le 12 mars 1835. Elle était fille de Ferdinand-Antoine-Désiré-Joseph-Adrien baron DU BOIS-DE VROYLANDE, né à Anvers le 28 mars 1769, sénateur de Belgique, etc., et de Reine-Antoinette-Pétronille-Joséphine WELLENS, née le 14 mai 1768, décédée le 15 mars 1841, et inhumée dans le caveau de sa famille à Wyneghem. — La famille DU BOIS-DE VROYLANDE, ou DE WALHAIN (ou DU BOIS-DE NEVELE), originaire de Courtrai, mais établie depuis plus de trois siècles à Anvers, porte pour armes : *coupé, au 1 de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules, chaussé d'or, à deux trèfles du champ, qui est bordé de deux bâtons noueux au naturel; au 2^a d'azur à la bande de sable, chargée de trois étoiles à 6 rais d'or, et accompagnée de deux branches de chêne fruitées d'or. Cimier : un lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules, entre deux bâtons noueux au naturel.* — Emmanuel-Joseph-François Bosschaert eut de son second mariage un fils et enfant unique, Théodore-Emmanuel-Marie-Joseph Bosschaert, né à Anvers le 9 décembre 1827, et y décédé le 19 avril 1857, ayant épousé Eulalie du Bois.

X. Augustin-Egide Bosschaert naquit à Anvers le 10 septembre 1781, et y épousa, le 4 février 1807, Angélique-Marie-Joséphine DELLA FAILLE-LEVERGHEM, née à Anvers le 28 mai 1778, y décédée le 20 avril 1832 et inhumée à Wilryck. Elle était fille de Joseph-Charles-Henri-Jean-Népomucène DELLA FAILLE-DE LEVERGHEM, né à Anvers en 1754, membre de la première chambre des États-Généraux sous le royaume des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du lion néerlandais, etc., décédé en la dite ville en 1822 et enterré à Wilryck, et de Catherine-Isabelle-Marie-Joséphine-Antoinette DE WITTE, née à Anvers en 1755 et y décédée en 1803. — Augustin-Egide Bosschaert eut de son dit mariage cinq enfants, savoir :

1^o Augustin-Marie-Joseph Bosschaert, légataire de Paul BOSSCHAERT-DE BOUWEL, né le 2 juillet 1809.

2^o Adèle-Marie-Josèphe Bosschaert, née le 7 avril 1811, enterrée à Bois-schot le 20 octobre 1820.

3^o Albertine-Marie-Joséphine Bosschaert, née le 30 juin 1813.

4^o Géorge-Marie-Joseph, qui suit.

Et 5^o Victoire-Marie-Josèphe Bosschaert, née le 28 février 1820, qui fut mariée, le 20 janvier 1840, avec Jules-Antoine de Padoue-Joseph MEYERS, né le 19 août 1813, fils de Ferdinand-Antoine MEYERS et d'Isabelle-Antoinette-Joséphine VERMOELEN.

XI. George-Marie-Joseph Bosschaert naquit le 5 juin 1815, et épousa à Anvers, le 20 avril 1841, Colette-Albertine-Marie VAN DEN BERGHE, née le 21 mai 1818, fille de Charles-Jean-Joseph et de Henriette-Marie-Isabelle MORETUS. — De cette alliance sont nés :

1^o Marie-Joséphine-Henriette-Augustine Bosschaert, née le 26 sept. 1842.

Et 2^o Robert-Marie-Joseph Bosschaert, né le 27 mai 1844.

BRANCHE DITE DE BRUXELLES.

Postérité de Corneille Bosschaert, 3^e fils de Corneille Bosschaert et de Claire VAN VALCKENBURG ou VALCKENBOURG, mentionnés ci-devant au degré IV.

V^{TER}. Corneille Bosschaert, né le 18 février 1614, mourut en 1678, ayant épousé, en 1640, Marie VAN DER PIET, morte en 1669, fille de François et d'Elisabeth VAN Os. Leurs enfants furent :

1^o Claire-Marie Bosschaert, femme de don Pedro DE Vos, né en 1640, fils de Paul et d'Isabelle VAN WAERBEECK.

2^o Corneille Bosschaert, qui forma la *Branche dite de Gand*, ci-après.

3^o Corneille-François, qui suit.

Et 4^o François Bosschaert, né à Anvers le 13 octobre 1642, drossard de Rumpst et de Boom, qui épousa, en premières noces, Catherine GARST, en secondes noces, Marie DE CONINCK, en troisièmes noces, une dame dont nous ignorons le nom, et, en quatrièmes noces, Catherine MARTYNS. — De sa première femme vinrent :

A. Une fille, béguine.

B. Une fille, béguine.

C. Une fille, béguine.

Et D. Corneille Bosschaert, né à Anvers le 3 mars 1677, qui épousa Madeleine VAN DEN BERGHE. — Leur postérité s'établit à Boom.

VI. Corneille-François Bosschaert naquit à Bruxelles le 5 décembre 1658, et fut avocat, conseiller-assesseur du drossard de Brabant et amman le 22 août 1722 à Bruxelles, où il mourut le 29 août 1728. — On lui doit une nouvelle édition du *Traité de Procédure*, par Simon van Leeuwen, Bruxelles, 1720, qu'il a enrichi de notes. Il avait épousé, le 10 mai 1685, Isabelle VAN KESSEL, fille de Théodore-André DE KESSEL, natif de Bois-le-Duc, bourgmestre et échevin d'Anvers, où il mourut le 24 mars 1694, et d'Anne-Catherine REDEQUER ou plutôt REDINGHER. — La maison DE ou VAN KESSEL porte : *d'argent à cinq losanges de gueules, posées en croix et se touchant par les angles*. — La dite Isabelle VAN KESSEL fut mère des quatre enfants qui suivent :

1^o Théodore Bosschaert, mort célibataire.

2^o Jacques-Corneille suit.

3^o Isabelle-Marguerite Bosschaert, femme de Guillaume-Henri DE GREVÈ, échevin et secrétaire de Bruxelles, mort le 8 mai 1751, fils de Jacques et de Jeanne-Antoinette VERJUYS.

Et 4^o Marie-Catherine Bosschaert, femme de N... VAN DER HEYDEN.

VII. Jacques-Corneille-François Bosschaert, licencié en droits à l'université de Louvain en 1725, avocat au conseil de Brabant, conseiller-assesseur du drossard de Brabant et du prévôt de la cour le 8 août 1740, conseiller et maître de la chambre des comptes, conseiller des domaines de S. M.

le 17 décembre 1749, mourut à Bruxelles le 30 mai 1754, et y fut enterré en l'église de Finis-terrae. Il avait épousé Thérèse-Joséphine BOSCHERON, morte le 15 avril 1752, fille de Jean. De cette alliance vinrent :

1° Guillaume-Jacques, qui suit.

2° Marie-Thérèse Bosschaert, religieuse au couvent de Berlaimont, à Bruxelles, morte le 19 septembre 1814, à 79 ans.

Et 3° Isabelle-Joséphine Bosschaert, née le 22 janv. 1739, qui fut mariée, le 12 févr. 1765, à Jean-Baptiste-Goswin comte DE WYNANTS, né le 17 oct. 1726, conseiller honoraire de la chambre des comptes, garde des chartes du duché de Brabant, fils de Pierre-Melchior-Henri, conseiller du souverain conseil de Brabant, et de Catherine PANGAERT. — Le comte DE WYNANTS portait : *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois grappes de raisins de pourpre, feuillées de sinople, au chef de gueules.*

VIII. Guillaume-Jacques-Joseph Bosschaert fut licencié en droits à Louvain le 29 avril 1760, greffier de la chambre d'Uccle en 1779, et fondateur d'une Société artistique qui, plus tard, devint l'Académie de Peinture à Bruxelles. Il fut ensuite nommé membre du jury pour les recherches des objets d'art et de science du département de la Dyle, par l'administration centrale de ce département, et doit être considéré comme le véritable fondateur du Musée de Bruxelles, auquel il rendit de grands services, et où une des salles est ornée de son buste en marbre. — Il mourut à Bruxelles le 14 décembre 1812, à l'âge de 78 ans (Voyez *Levensbeschryving der mannen en vrouwen van België, enz.*, door PIRON, bl. 27).

BRANCHE DITE DE GAND.

Postérité de Corneille Bosschaert, fils de Corneille et de Marie VAN DER PIET, mentionnés ci-devant au degré V^{ter}.

VI^{BIS}. Corneille Bosschaert naquit à Anvers, en la paroisse de Notre-Dame, nord, le 1 juillet 1648. Il épousa à Lierre, le 28 février 1677, Elisabeth HELLEMANS, dont les armes étaient : *de sable au chevron renversé d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules, et accompagné de neuf trèfles d'or, posés 3 et 1 en chef, et les cinq autres en orle en pointe.* Il avait eu pour parrain et marraine à son baptême Corneille Bosschaert et Marie de Groot, au nom de Corneille van der Piet, et pour témoins à son mariage Martin Droeshout et Jean van Leemput. — Son fils Jean suit.

VII. Jean Bosschaerts naquit à Lierre le 22 janvier 1681 (?) et eut pour parrain Pierre van Leemput et pour marraine Marie Bosschaert. Il mourut à Lierre le 3 mars 1752, étant veuf, depuis le 26 août 1750, de Françoise VAN BERCKELAER. De ce mariage vint Corneille, qui suit.

VIII. Corneille Bosschaerts fut baptisé à Lierre le 6 novembre 1734 et eut pour parrain Corneille Willems et pour marraine Marie Ruelens. Il

mourut à Gand le 9 octobre 1795, y ayant épousé, le 19 février 1767, Marie-Jacqueline-Caroline HOSDEN. — Les neuf enfants issus de ces époux furent :

1^o Jean-Joseph-Charles, qui suit.

2^o Pierre-François Bosschaerts, né à Gand et y baptisé le 5 février 1769. Il mourut sans alliance.

3^o Marie-Jeanne-Pharaïlde Bosschaerts, née à Gand le 4 janvier 1770. Elle mourut célibataire.

4^o Jeanne-Claire Bosschaerts, née à Gand et y baptisée le 18 janvier 1772. Elle mourut à Gand le 29 septembre 1802, y ayant été mariée, le 27 fructidor an VII, à Charles-Jean-François ANTHEUNIS, fils de François-Xavier ANTHEUNIS, avocat au Conseil de Flandre, et de Jeanne GOETHALS. — De cette alliance naquirent :

A. Henri ANTHEUNIS, né à Gand le 5 octobre 1799 et décédé à Bruxelles le 10 novembre 1845.

B. Alphonse ANTHEUNIS, né à Gand le 27 mars 1801.

Et C. Charles ANTHEUNIS, né à Gand le 11 septembre 1802.

5^o Anne-Cornélie Bosschaerts naquit à Gand le 10 janvier 1773. Elle mourut sans avoir été mariée.

6^o Louis-Joseph Bosschaerts, né à Gand le 28 mai 1774. Décédé célibataire.

7^o Thérèse-Elisabeth Bosschaerts, née à Gand, et y baptisée le Elle avait épousé, à Gand, Emmanuel-Philippe-Pierre VAN DE WALLE, né à Audenarde et décédé à Bruxelles le 17 décembre 1856. Leurs enfants furent :

A. Eugénie VAN DE WALLE.

B. Constant VAN DE WALLE.

C. Flore VAN DE WALLE.

Et D. Mathilde VAN DE WALLE, tous nés à Gand.

8^o Joseph-Hubert Bosschaerts, né à Gand le 24 septembre 1778.

Et, 9^o Colette Bosschaerts, née à Gand le 24 septembre 1781 et y décédée. Elle avait épousé Charles-Joseph ODEVAERE, de Bruges. — Leurs enfants furent :

A. Pauline ODEVAERE.

Et B. Julie ODEVAERE, nées à Gand.

IX. Jean-Joseph-Charles Bosschaerts naquit à Gand et y fut baptisé le 23 février 1768. Il eut pour parrain Jean-Guillaume HOSDEN et pour marraine Elisabeth Bosschaerts. Il mourut à Gand le 28 août 1813, y ayant épousé, le 27 fructidor an VI, Colette-Elisabeth-Philippine ANTHEUNIS, née à Gand le 16 avril 1774 et y décédée le

— De Jean-Joseph-Charles Bosschaerts et de Colette-Elisabeth-Philippine ANTHEUNIS, son épouse, vinrent les sept enfants qui suivent, savoir :

1^o Eugène-Jean-Honoré-Charles Bosschaerts, né à Gand le 27 brumaire

an VII, y décédé le 29 octobre 1863. — Il avait épousé, à Gand, Eugénie VAN DER MAEREN, dont postérité.

2° Edouard-Charles-Honoré-Jean Bosschaerts, né à Gand le 4 vendémiaire an IX. Mort célibataire. •

3° Hippolyte-Charles Bosschaerts, né à Gand le 2 prairial an X et y décédé sans descendance.

4° Adolphe-Jacques Bosschaerts, né à Gand le 17 décembre 1805, marié, le 16 août 1837, avec Sophie-Clémence MASSOT, née à Ardembourg le 3 mars 1818, dont descendance.

5° Marie-Thérèse-Colette Bosschaerts, née à Gand, y épousa, le 20 avril 1829, Alphonse-Antoine MOREL, dont postérité.

6° Joséphine-Marie-Colette Bosschaerts, née à Gand, décédée religieuse à Anvers le 2 mars 1840.

Et 7° Anne-Marie-Charlotte Bosschaerts, née à Gand et décédée à Anvers; elle avait épousé Eugène DE BACKER, d'Anvers, dont descendance.

REMARQUE.

L'on ne doit pas confondre la famille BOSSCHAERT ou DE BOSSCHAERT, qui fait le sujet de cette notice (écrite, en grande partie, d'après le *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, par M. F. V. Goethals), avec la famille BOSSCHARTS, qui a également habité la ville d'Anvers, où elle a fourni des magistrats.

A cette famille BOSSCHARTS appartenait GEORGE BOSSCHARTS, seigneur de Boom, conseiller et maître-général des monnaies du roi des Pays-Bas et Bourgogne, natif de la ville de Graban, au pays et duché de Mecklembourg, en Allemagne, qui habita la ville d'Anvers, où il eut pour femme une des filles de Guillaume d'ESPOMEREAUX, dit VAN HOVE, écuyer, vivant plus ancien échevin et trésorier, et, en 1665, second bourgmestre d'Anvers, — et de Catherine VAN HOVE, dame d'Altena. — Ce George BOSSCHARTS fut anobli par lettres patentes du roi Charles II, dépêchées à Madrid le 16 décembre 1665. Il fut créé chevalier par autres lettres en date du 7 octobre 1670, avec permission de faire supporter ses armes de deux lions d'or, et de changer le bourlet en une couronne, — et ce en considération de ce qu'il, durant les dernières guerres, avait levé et entretenu à ses frais deux soldats dans le régiment de la ville d'Anvers, et par ordre du marquis de Castel Rodrigo, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas et Bourgogne du roi, fourni des grosses sommes de deniers pour la levée de deux régiments d'infanterie d'Allemagne.

Cette famille BOSSCHARTS porte pour armoiries : *d'or au château de gueules, surmonté d'une aigle de sable, membrée de gueules, — écartelé d'azur au lion d'argent, couronné d'or, armé et lampassé de gueules. L'écu sommé d'un heaume d'argent, grillé*

et liseré d'or, — les lambrequins aux émaux de l'écu. Cimier : un lion naissant de l'écu, entre un vol de sable.

Nous trouvons aussi un THOMAS-WILLEBRORD BOSSCHAERT, né à Berg-op-Zoom en 1613, peintre et un des élèves de Gérard Seghers. Il fut directeur de la célèbre Académie de peinture d'Anvers, et mourut le 23 janvier 1656. Ses tableaux sont fort recherchés et se trouvent, presque tous, répandus dans les églises de Flandre.

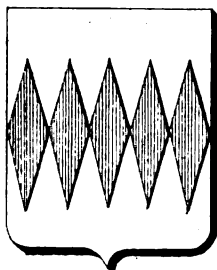
Un autre peintre du même nom, né à Anvers en 1696, fut élève de Crépu et excellait dans le genre des fleurs.

On trouve encore un WILLEBRORD BOSSCHAERT qui fut abbé de Tongerlo. Il est l'auteur de l'ouvrage : *De primis veteris Frisiæ Apostolis*; Malines, 1650.



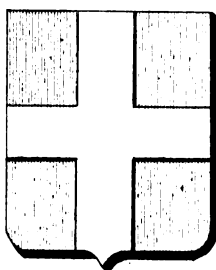
Famille DE RAMAIX DE SÉMIRANCOURT.

1



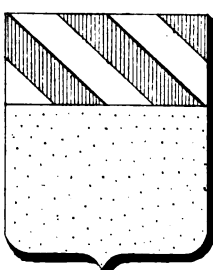
DE HAMAL.

2



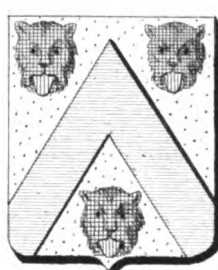
DE MORTAGNE.

3



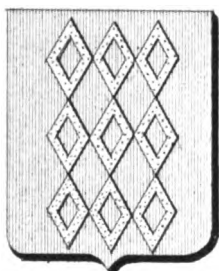
DE KIÉVRAIN.

4



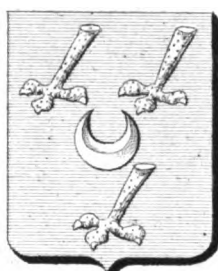
DE FORBIN.

5



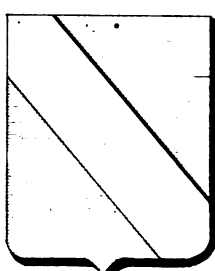
DE ROHAN.

6



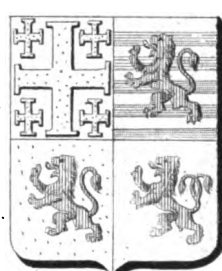
DU RACQUET.

7



DE RAMEY
(en Champagne).

8



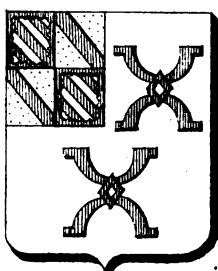
DE CHYPRE ET JÉRUSALEM.

9



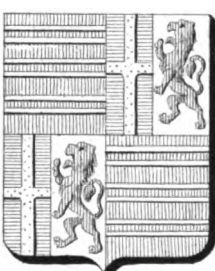
DE LA PLACE.

10



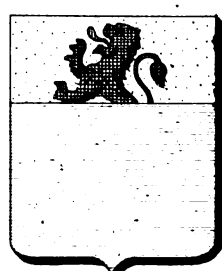
DE BEUGNIES.

11



DE BELLINI ou BELLINE.

12



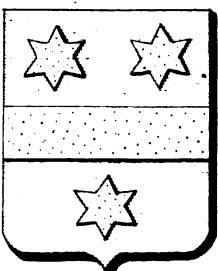
MORCOU ou MOURCOU.

13



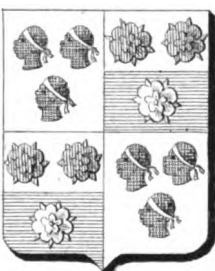
DU MORTIER.

14



LE CLERCQ.

15



MOREAU.

16



DE DURAS.

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

CONCERNANT LA FAMILLE

DE RAMAIX DE SÉMIRANCOURT.

BRANCHE AINÉE.

ARMES : *d'azur au sautoir d'or, chargé en abîme d'un écusson d'argent à cinq pals de gueules, surmonté d'une couronne de comte. L'écu sommé d'un casque ou heaume d'argent, fourré d'azur, grillé, liseré et orné d'or, couvert d'un bourrelet d'azur et d'or, aux lambrequins des mêmes. Cimier : un griffon issant éployé de sable, armé et lampassé de gueules. Supports : deux griffons éployés de sable, armés et lampassés de gueules, portant bannières aux armes de l'écu.*

L'ancienne famille DE RAMAIX semble originaire de la Flandre française ou du Hainaut, car, déjà à une époque reculée, vers le milieu du XIII^e siècle, nous trouvons quelques-uns de ses membres établis successivement dans les environs de Lille et de Mons.

Son nom, que l'on rencontre également dans des anciennes chartes du duché de Brabant et de quelques villes du nord de la France, a beaucoup varié. Ce fut seulement vers le milieu du XVII^e siècle que l'orthographe de ce nom parut se fixer. Avant cette époque, on l'écrivit indifféremment *de Ramé, de Ramée, de Ramey,*

de *Rameis*, de *Ramez*, même de *Ramelz* et de *Ramuz*. La prononciation étant le seul guide des scribes d'alors, il en est résulté que tous ces noms d'orthographes diverses donnés à la même personne, varient, circonstance qui se représente continuellement jusque dans ces derniers temps, comme nous le ferons remarquer dans le courant de ce travail.

Le comte Eugène de Ramaix de Sémirancourt, gentilhomme de la Chambre de la Noblesse du pays et comté de Hainaut (1631-1661), paraît être le premier de sa famille qui ait adopté le nom tel qu'il est écrit aujourd'hui : du moins son scel, qui est encore conservé dans la famille, le fait supposer, car on y remarque le nom de *Ramaix*, tandis que les papiers publics qui le mentionnent l'appellent tantôt de *Ramé*, tantôt de *Ramelz* ou de *Ramez*.

Les procès-verbaux des séances de la Chambre noble du Hainaut, reproduite par le comte Joseph de S^t-Genois, offrent un exemple frappant de cette différence d'orthographe.

Que l'on me permette de faire remarquer ici qu'il est très important de ne pas confondre la famille qui nous occupe avec celle des seigneurs de Rames et de la Ramée. Ceux-ci, du moins quelques-uns d'entr'eux, n'abandonnèrent que plus tard leur nom propre pour prendre celui de leur terre. De là les erreurs de plusieurs généalogistes, distingués du reste, qui assimilèrent les uns aux autres.

Quoi qu'il en soit du reste de l'origine et de la variable orthographe du nom de Ramaix, la branche aînée, qui fait le sujet de cette notice, s'est constamment perpétuée, jusqu'à nos jours, au sein des honneurs et des richesses. Les anciens généalogistes qui parlent de la famille de Ramaix la citent d'une manière très distinguée. Les alliances qu'elle a contractées successivement nous présentent, entr'autres, les beaux noms de DE HAMAL, DE MORTAGNE, DE FORBIN, DE ROHAN, DE RAQUET, DE CHYPRE, DE LA PLACE, DE BEUGNIES, DE BELLINI, alias DE BELLINE, etc., etc. Son origine distinguée et la position élevée que plusieurs de ses membres ont acquises sont suffisamment attestées par les charges et dignités dont ils ont été revêtus depuis des siècles.

I. Emerand ou Jean de Ramé ou de Ramuz, titré de comte dans un ancien document, fut seigneur de Lannoy. Il épousa Barbe DE HAMAL, fille de Jean DE HAMAL et de Marguerite DE QUIÉVRAIN ou KIÉVRAIN, d'une famille originaire du pays de Liège, connue dès la fin du XII^e siècle et qui portait pour armes anciennes : *d'argent à cinq fusées de gueules, rangées en fasce* (1) (Fig. 1).

Cette famille DE HAMAL a donné naissance à un grand nombre de bonnes maisons, telles que les DE BRIALMONT, DE MONTFORT, DE CANNART, D'ELDEREN (ou ODEUR), DE FRAITURE, DE PAYVES, DE TRAZEGNIES, DE LOVERVAULX, DE GEER, DE VERBOIS, DE FRAIPONT, DE KEMEXHE dit LOEN, DE CRISGNÉE et autres. — *L'Histoire de Cambrai et du Cambresis*, par Jean le Carpentier,

(1) DE HAMAL moderne porte : de gueules à cinq fusées d'argent, rangées en fasce.

et la plupart des anciens généalogistes liégeois, citent Florent ou Floris, dit *le Vieux*, comme le premier qui se trouve avoir pris la qualité de sire ou baron de Hamal (1). Il était père de Florent ou Floris, dit *le Jeune*, sire ou baron de Hamal, mort en 1192, qui donna à l'abbaye de Saint-Aubert la portion qu'il avait sur les dîmes de Sausoy, où Baudouin de Sombreffe, son beau-frère, était chanoine. Mais M. le baron de Stein d'Altenstein, en son *Annuaire de la Noblesse belge*, année 1868, commence la généalogie de la famille de Hamal par Guillaume-le-Riche, cité dans le *Miroir des Nobles de la Hesbaye*, par Jacques de Hemricourt, qu'il donne comme père probable de Daniel DE HAMAL, que Jean le Carpentier susdit donne comme arrière-petit-fils de Florent-le-Jeune. — Quoi qu'il en soit de ces passages obscurs du commencement de la généalogie de Hamal, cette famille doit être rangée en tête des plus illustres et des plus anciennes maisons de la Hesbaye, où elle a fourni de vaillants chevaliers bannerets et des personnages des plus remarquables par les hautes charges dont ils ont été revêtus depuis plus de cinq siècles. Les comtes DE HAMAL actuels descendent en ligne directe de Jean DE HAMAL, baron de Vierves et autres lieux, gouverneur et capitaine de Dinant, puis grand-bailli de Namur, mort le 31 août 1584, laissant vingt enfants de son mariage avec Jacqueline d'Ève, dame d'Oignies, etc.

Terminons cette courte digression en faisant remarquer qu'Émerand de Ramé se trouve mentionné dans des Lettres conservées à la Chambre des Comptes à Lille et reproduites, en partie, par le comte Joseph de St-Genois, dans ses *Monuments anciens*, où il est dit :

« L'an 1275. Lettres par lesquelles la comtesse Marguerite approuve la
 » prisee faite par son féal Bauduin, sire de Comines, chevalier, Michel de
 » la Deuffle, bailli de Lille, et Paul de Beaufremez, bourgeois de cette
 » ville, des terres, prés et aies qui ont été prises pour faire le canal depuis
 » la maison de Renier, au pont de Canteleu, jusqu'à la Gaukerie de Los;
 » savoir : depuis cette maison jusqu'au jardin du temple, pour les prés abou-
 » tans à cette rivière, où il n'y a pas de plants sur le pied de 4 sols
 » artois par cent de terre de revenu annuel; pour les prés où il y a beau-
 » coup de plants 5 sols par cent, et pour les jardins 7 sols par cent de
 » terre, depuis le fossé qui va de l'abbaye de Los au milieu des prés des
 » frènes jusqu'au moulin du Quesnoy; chaque ceul de terre de Monseigneur
 » Sohier de Hautemousere, du chapelain de la Haie et de *Madame de Ramées*
 » sur le pied de 4 sols 6 deniers d'Artois de revenu annuel; des prés de
 » Monseigneur Jean de Menin, des pauvres de Los et de l'abbaye de Los,
 » 3 sols 6 deniers d'Artois le cent par an; de ce que l'on a pris du fossé
 » Hendiart, de le Motte et de la maison Emelot Orbretine, le cent vaut
 » 6 sols par an; et la terre de la Houplines 4 sols 6 deniers artois, le

(1) Le fief de Hamal comprenait le territoire du hameau actuel de Hamal, englobé dans la commune de Russon, sur la rive droite du Geer.

« cent par an. La comtesse ordonne que la voie de trait depuis Hautbourdin
 « jusqu'au moulin du Kesnoit aura 7 pieds de largeur et sera du côté Melan-
 « tois, et de là jusqu'au pré Raimbaut le Noir, où la voie doit passer et
 « aller de l'autre côté; elle sera du côté de Weppers jusqu'au point de
 « Canteleu. 1275. Avril. » (*Premier Cartulaire de Flandre*, p. 322.)

On trouve encore dans les mêmes *Monuments anciens*, à la page 879 du tome I^{er}, à l'inventaire chronologique des Titres de la Flandre, à la Chambre des Comptes à Lille :

« Lettres de Gui, comte de Flandre, par lesquelles il assigne sur la mon-
 « naie de Douai, à son amé et féal Wauthier Brouche, chevalier, et à sa
 « femme, la somme de 120 livres, monnaie de Flandre, de rente, sa vie
 « durant, pour le dédommager des biens qui lui appartenaient, dont le roi
 « de France s'est emparé; ces biens sont : la terre de la Harguerie, tenue
 « du comte, estimée 67 livres de revenu annuel; la terre Hognies, tenue
 « de Monseigneur Taket, estimée 28 livres, et la terre de Lannoy, tenue de
 « Madame de Ramée, estimée 25 livres. — 1298, le jeudi avant la S^t-Nico-
 « las (4 décembre). »

Les deux pièces ci-dessus constatent l'existence de Madame de Ramée en 1275 et en 1298, et le décès à ces époques de son mari Jean ou Emeraud de Ramée, I^{er} du nom.

Emerand de Ramée fut par sa femme Barbe DE HAMAL père des deux enfants qui suivent, savoir :

1^o Jean, dont il sera parlé ci-après.

Et 2^o Anne de Ramée, laquelle fut mariée à Jacques DE MORTAGNE, d'une illustre famille du Hainaut, qui tire son nom de Mortagne, petite ville sur l'Escaut, entre Valenciennes et Tournai, et dont les armes étaient : *de gueules à la croix d'or* (Fig. 2). — Cette famille DE MORTAGNE est considérée par plusieurs auteurs comme issue des anciens comtes de Flandre. Un Radaoul DE MORTAGNE, qui se qualifiait de Prince, vivait du temps de Hugues Capet. Son petit-fils Éverard DE MORTAGNE fut allié à Richilde, fille du comte de Hainaut, Baudouin III, puis, en secondes noces, à Yolende DE GUELDRES, fille de Gérard, seigneur de Wassemberge, et d'Ermengarde comtesse DE GUELDRES. — Éverard DE MORTAGNE, deuxième de ce nom, fils d'Éverard qui précède, épousa Mahaut DE BÉTHUNE, fille de Guillaume DE BÉTHUNE et de Clémence d'OISY, puis, en secondes noces, Gertrude, nièce de Thierry, comte de Flandre. — Le chevalier de Wouters, en son *Album généalogique* (Bibliothèque royale de Bourgogne, à Bruxelles, MS., 4^e vol., N^o 21080), parle de ce mariage en ces termes :

« Anne de Ramé, fille d'Émeraud de Ramé et de Barbe DE HAMAL,
 « épousa Jacques DE MORTAGNE, qui procréèrent Jean et Pierre DE
 « MORTAGNE. »

Cet auteur dit aussi au folio précédent du même ouvrage :

« Barbe DE HAMAL, fille de Jean DE HAMAL et de Marguerite QUIÉVRIN,

» épousa Émeraud de Rameez (de Ramé), qui procréèrent Anne, épouse
» de Jacques DE MORTAGNE. »

Cette Marguerite QUIÉVRAIN ou DE KIÉVRAIN portait pour armes : *d'or au chef bandé de six pièces d'argent et de gueules* (Fig. 3). Elle appartenait à la famille des anciens seigneurs de Kiévrain, de Bois-de-Lessines, de l'Estreverie et autres lieux en Hainaut. — Sanderus, en sa *Flandr. illustr.*, t. III, p. 109, parle d'un Gérard DE KIÉVRAIN, dit DES PRETS, chevalier, qui mourut en 1342 et fut inhumé avec épitaphe à Quiévreachain.

II. Jean de Ramé, dit de la Houssire, chevalier, fils d'Émerand et de Barbe DE HAMAL, est cité comme frère d'Anne de Ramé ci-dessus, dans un « acte » de partage fait entre Jacques de Mortagne, ses frères et son beau-frère » le chevalier de Ramé. » Cette pièce était encore parfaitement conservée aux archives de Mons, à l'époque que Jean Godefroid en fit l'inventaire en l'an 1693, sur l'ordre du roi de France. Le comte Joseph de St-Genois cite cet acte dans ses *Monuments anciens*, t. I, p. 390, en ces termes :

« Inventaire des titres de la Trésorerie de la Chambre de Hainaut, à
» Mons, l'an 1288. Lettres en français et parchemin, très bien conservées,
» contenant arrangement au sujet d'un partage entre Jacques de Mortagne,
» Guillaume de Mortagne et son beau-frère le chevalier sire de Rameis (de
» Ramé). »

De son côté, de l'Espinoy, en sa *Chronologie des Magistrats, Gentilshommes de Brabant, etc.* (Biblioth. de Bourgogne, à Bruxelles), dit :

« Jean de Ramus de la Houssire, escuyer, en l'office de Genep, vers le
» commencement du XIV^e siècle. »

Ce nom de Ramus pourrait nous arrêter, si c'était là la seule fois que nous le rencontrons. Mais, comme nous le ferons remarquer chaque fois que ce mode d'orthographe se présentera, plusieurs membres de cette famille ont cru, à tort ou à raison, pouvoir adopter cette dénomination. — D'un autre côté, une écriture illisible ou effacée par les ravages du temps a pu facilement induire de l'Espinoy en erreur, en lui faisant lire *de Ramus* là où se trouvait *de Rameis*. — Quant au titre de chevalier, donné à ce Jean de Ramé, nous ignorons comment il lui a été acquis : chacun sait que la chevalerie était vers cette époque donnée par les souverains soit pour des actions d'éclat à la guerre, soit pour des services signalés rendus à la patrie. — Nous ignorons également le nom de la dame que Jean de Ramé épousa; mais nous savons qu'il en eut un fils, nommé Ernould, qui suit.

III. Ernould de Ramé, fils de Jean qui précède, est cité dans un acte déposé aux archives de Mons sous la date de l'an 1370, 24^e layette, côté X. — C'est encore aux *Monuments anciens*, par le comte Joseph de St-Genois, t. I, p. 400, que nous empruntons à ce sujet ce qui suit :

« Inventaire des titres de la Chambre de Hainaut, à Mons.

» Vidimus en français et parchemin donné en 1370, sous le sceau en cire

„ verte de Nicolles de Tournay, abbé de Crespin, de la sentence rendue
 „ par Gilles sire de Riuinout, chevalier, bailli du Hainaut, assisté de Jean
 „ de St-Didier, sire de Roche et de Lietmanoir, chanoine et grand-archidiacre
 „ de Cambrai, Simon de Lalaing, sire de Hordaing, sénéchal d'Ostrevant,
 „ Gérard de Vendigres, Nicoles de Polles, Jean de Fountenoit, Jean Couves,
 „ chevaliers, Robert sire de Montigny en Ostrevant, écuyer, Jean dit Saufes de
 „ Maraiges, Jean de Wargny et autres hommes de fiefs du comté de Hainaut,
 „ par laquelle, en exécution des lettres de Eustasse sire dou Rues et de
 „ Trasignies, reprises au long de ce jugement, et par lesquelles en présence
 „ de Gillion dou Sart, chevalier, Nicolas de Naste, Thierry de Bourbeche,
 „ Jean Renaut, Harduin de Hion, Huart d'Espierres, Thierry de Bughe-
 „ hiat, Godefrin de Trivières, *Ernoul de Ramée* (de la Ramée), Allart
 „ Agoullant, et Noullekin de Grandbais, il déclare avoir donné héritable-
 „ ment à son oncle Ernoul, dit don Rues, une rente de 200 livres à prendre
 „ sur sa terre de Rœux; ils ordonnent ensuite de la plainte autrefois
 „ faite par Jean sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, chevalier, et Robert
 „ de Ligne, prévôt de l'église de Condé, oncle de Mikiuls sire de Ligne,
 „ et de Brissouel, chevalier, que la rente de 200 livres sur la terre de Rœux,
 „ pour laquelle rente il avait une autre différence entre Mad^e Mahaut de
 „ Tuing, comtesse de Saulines, à cause de son douaire contre Jean de Los,
 „ seigneur d'Augimont et de Walchain, et aussi seigneur viager de Rœux,
 „ serait dorenavant payé au dit Mikiuls de Ligne à qui elle appartenait.
 „ A Mons au château en plains plaids, le lundi 24 septembre 1369. „

L'auteur expose à propos de cet acte que Ramée est un fief. Mais remar-
 quons ici en passant que ce nom *de la Ramée* donné à Ernould, a proba-
 blement été l'unique cause de son erreur, car, comme nous l'avons déjà
 dit, la famille qui nous occupe ne peut et ne doit pas être confondue avec
 les différents seigneurs qui possédaient des fiefs du nom de la Ramée.

C'est ainsi que nous trouvons qu'il existait près de Neufville un arrière-fief
 du nom de la Ramée et dont les sires de Neufville prenaient également
 le titre.

Les sires d'Estouville s'intitulaient également seigneur de la Ramée ou de
 la Rame.

Près de Jodoigne existait autrefois la célèbre abbaye de la Ramée.

Il nous serait facile de multiplier ces exemples, mais un si grand nombre
 de seigneurs s'intitulèrent de ce nom qu'il doit nous suffire de citer un
 Mathieu DE RAMES, seigneur de Tractes; un Julien D'ESCAUSSEUL, seigneur
 de la Rame ou de la Ramée; un Baudouin D'HELIN, seigneur de Rames;
 un Jean D'IVES, seigneur de Ramez; un Pierre DE MEAUX, seigneur de Drouy
 et de la Ramée; un Jean-Martel DE BOSQUEVILLE, seigneur de Rames, etc.
 Le Père Anselme en cite encore un grand nombre d'autres.

Enfin, au sujet du dit Ernould, le chevalier de Wouters, en son *Album*
généalogique (Bibl. de Bourgogne, MS. N° 21,085-gv.), après avoir constaté

qu'il s'appelle Ernould *de Ramé*, mentionne le vidimus dont nous avons parlé plus haut.

Ernould eut pour héritier de son nom et de ses biens Pierre, dont l'article suit.

IV. Pierre de Ramé, seigneur du Poet, mourut vers 1450. Le père Anselme, religieux augustin déchaussé, au tome VIII, p. 306 F, de son *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France, des pairs, ducs, etc.*, continuée par M. du Fourny, fait mention de Pierre de Ramé, en parlant de la généalogie des de Forbin. Nous ignorons le nom de sa femme, mais nous savons qu'il en eut, entr'autres enfants :

1^o Nicolas de Ramé, seigneur du Poet.

2^o Jean, dont l'article suit.

Et 3^o Marguerite de Ramé, laquelle fut mariée avec Michel DE FORBIN, d'une ancienne famille originaire de l'Ecosse, qui portait pour armes : *d'or à un chevron d'azur, accompagné de trois têtes de léopards de sable, lampassés de gueules, posées 2 en chef et 1 en pointe* (Fig. 4). L'*Histoire généalogique* du P. Anselme, susmentionné, s'exprime ainsi au tome VIII, page 306 F : « Marguerite de Ramé, fille de Pierre de Ramé, seigneur du Poet, épousa Michel de Forbin, seigneur de Gardanne. Elle mourut en 1497. Michel de Forbin » testa en 1519. »

La Chesnay des Bois, en son tome VI, cite Michel DE FORBIN, seigneur de Gardanne, troisième fils de Jean, premier consul de Marseille en 1480, et d'Isoarde DE MARINI, qui lui aussi fut premier consul de Marseille de 1497 à 1514, et qui se distingua au célèbre siège de cette ville fait par le duc de Bourbon en 1524. Il fonda avec son fils aîné une chapelle sous l'invocation de St-Antoine, dans l'église paroissiale de Gardanne, dont ils se réservèrent le patronage. Le dit Michel DE FORBIN épousa, le 27 janv. 1489, Marguerite de Ramé, comme il a été dit, fille de Pierre de Ramé, que la Chesnay des Bois dit avoir été seigneur de Poët, en Dauphiné. Leurs enfants furent :

A. Esprit DE FORBIN-DE GARDANNE qui épousa, en 1521, Madeleine DE VILLENEUVE.

B. Louis DE FORBIN, mort en célibat.

C. Jacques DE FORBIN, décédé également sans avoir été marié.

D. Louise DE FORBIN, morte sans alliance.

E. Honorée DE FORBIN, mariée avec N.... DE CASTILLON, puis, en secondes noces, avec Antoine DE LAIDET, seigneur de Sigoyer.

Et F. Hélène DE FORBIN, femme de Guillaume DE GRAS, seigneur de la Tour, du Val, de Sigoyer au Gapençois, etc.

Cette maison DE FORBIN figurait à juste titre parmi les plus illustres de la Provence, tant par sa noblesse, par ses alliances et par ses richesses, que par les charges dont ses membres furent revêtus. Elle tirait son nom de la terre et seigneurie *de Forbes*, dans le comté d'Aberdeen, laquelle est

possédée depuis plus de six siècles par les seigneurs du nom de Forbes, lords et premiers barons d'Ecosse. Pierre DE FORBIN, alias DE FORBES, qui le premier vint s'établir en France, descendait au VI^e ou au VII^e degré de Fergues de Forbes, auquel le roi d'Ecosse, Alexandre II, donna la terre de Forbes.

V. Jean 'de Ramé, deuxième fils de Pierre, fut seigneur de Vigneu. Il épousa Jeanne DE ROHAN et testa le 2 septembre 1499, au rapport de l'auteur de la Généalogie de la maison de Rohan, qui dit au tome V : « Jeanne de » Rohan épousa Jean de Ramé, seigneur de Vigneu. Il testa le 2 sept. 1499. » Cette très illustre et très ancienne maison DE ROHAN porte pour armes : *de gueules à neuf macles d'or, rangées 3, 3 et 3* (Fig. 5). On remarque parmi ses membres : Louis-François-Jules DE ROHAN, appelé prince de Soubise, mort le 6 mai 1724, ayant épousé la fille de Louis DE MELUN, prince d'Espinoy, colonel du régiment de Picardie, maréchal des camps et armées du roi en 1702; — Armand DE ROHAN-SOUBISE, son fils, qui fut créé cardinal le 10 avril 1747, et devint évêque de Strasbourg et grand-aumônier de France en 1749; — Charles DE ROHAN, autre fils de Louis-François-Jules ci-dessus, prince de Soubise et d'Espinoy, duc de Rohan-Rohan, pair de France, comte de la Voute et de Tournon, vicomte de Joyeuse, etc., capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde du roi, brigadier de cavalerie, maréchal-de-camp, lieutenant-général, duc-pair de Rohan-Rohan et gouverneur de Champagne, gouverneur de Flandre en 1751, maréchal de France en 1758, etc., etc.; — Charlotte-Godefride-Elisabeth DE ROHAN-SOUBISE, morte en 1760, ayant été mariée à Louis-Joseph DE BOURBON, prince de Condé, prince du sang, pair et grand-maître de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur de Bourgogne, etc., etc. — Jean de Ramé eut de son dit mariage trois fils, savoir :

1^o Mathieu de Ramé, qui paraît être la souche d'une branche qui alla s'établir en Champagne, où elle existait encore au siècle dernier. A cette branche appartenait une Claudine-Antoinette de Ramé, qui fut femme de Pierre DU RACQUET ou RACHETIT, écuyer, seigneur de l'Orme, d'une famille originaire du marquisat de Montferrat, qui vint se fixer en Franche-Comté et en Bourgogne, vers le milieu du XVII^e siècle, et dont les armes étaient : *d'azur à trois pattes de griffons d'or, accompagnées d'un croissant d'argent en abîme* (Fig. 6). — Cette famille DU RAQUET ou RACHETIT fut, au rapport du marquis de Magny, en son *Nobiliaire de France*, maintenue dans son ancienne noblesse par jugement de l'intendant du 11 mai 1668, par sentence du lieutenant particulier du bailliage de Dôle, du mois de mars 1684, et enfin, par un arrêt authentique de la chambre des domaines et finances de Dôle, le 29 novembre 1698, par lesquels ses membres furent reconnus nobles de race, avec permission de porter la qualité de noble et d'écuyer, tant en jugements que partout ailleurs. — Le marquis de Magny, en son *Armorial de France*, donne pour armes à une famille DE RAMEY, en Forez et Champagne : *d'azur à une*

bande d'argent (Fig. 7). — La Chesnay des Bois, en son tome III, page 686, dit que cette famille comtale de Ramey, en Forez et Champagne, fut maintenue dans ses privilèges par arrêt du Conseil d'État du roi rendu le 28 avril 1671. Il mentionne comme représentant de cette maison François-Vital Ramez, écuyer, seigneur d'Arfeuille et de Fugny ou Sugny, né le 15 août 1715, fils aîné de Claude et d'Arlouville DE CHASTRE, sa seconde femme. Le dit François-Vital fut, le 2 avril 1744, pourvu d'un office de conseiller au parlement de Metz et commissaire aux requêtes au palais. Il épousa, par contrat du 23 août 1743, Rose-Angélique DE VAURILLAU DE LESLANG, fille de Claude DE VAURILLAU et d'Antoinette-Rose DE BRIENNE.

2° François de Ramé. Son article suit.

Et 3° Raoul de Ramé, que quelques généalogistes disent père de Marie de Ramé, femme de Louis DE CHYPRE, de la famille des princes DE GALILÉE. Nous regrettons ici que la *Généalogie de la maison de France*, par le Père Anselme, ne soit pas assez explicite à cet égard, pour nous permettre d'affirmer cette filiation. Voici comment cet auteur s'exprime à la page 604 A, tome II : « Louis DE CHYPRE, marié à N...., fille de N.... de Ramé, eut pour père Pierre DE CHYPRE, qui avait eu en partage le bailliage de Cuodara, et pour mère N.... DE BUSTRON, noble venitienne. — Ce Louis DE CHYPRE était descendant au 4^e degré de Henri DE CHYPRE, auteur de la branche des princes de Galilée, et 6^e fils de Jacques DE CHYPRE, 1^{er} de ce nom, roi de Chypre, et d'Agnès DE BAVIÈRE. — Henri DE CHYPRE, prince de Galilée, reçut de son père la baronnie de Lapithe, ainsi que les seigneuries de Démétrie, de Piscopion, de Chily et autres places. Il fut apanagé de la principauté de Galilée, dans la Palestine, par le roi Jean II, son frère, qui le fit aussi capitaine-général de l'armée qu'il levait pour s'opposer aux courses et conquêtes du soudan d'Égypte, et mourut dans la ville de Chirothytié, en combattant contre les Turcs, en 1426. Cette maison DE CHYPRE ET DE JÉRUSALEM portait : *écartelé, au 1^{er} d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même, qui est DE JÉRUSALEM; au 2^e burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, brochant sur le tout, armé et lampassé d'or, qui est DE LUSIGNAN; au 3^e d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'or, qui est D'ARMÉNIE; et au 4^e de LUXEMBOURG »* (Fig. 8).

VI. François de Ramé de Sémirancourt (comte), deuxième fils de Jean et de Jeanne DE ROHAN, mourut en 1570, après avoir occupé pendant un assez long temps plusieurs fonctions importantes, et fait partie de l'assemblée des seigneurs du pays de Hainaut. La liste chronologique des membres de la chambre de noblesse du pays et comté de Hainaut, relevée par le comte Joseph de St-Genois, le cite à la page 45 de ses *Monuments anciens*, à la date de 1567, avec son nom orthographié de *Ramez*.

On sait que pour faire partie de ces assemblées, il fallait, lors de son admission, faire preuve de noblesse, et que les membres délibéraient ensuite au sujet de l'admission du postulant.

Quant à la terre de *Sémirancourt*, nous avons vainement fait de nombreuses recherches pour en découvrir soit l'origine, soit la situation. Nous devons nous borner en ce moment à faire remarquer qu'il existait autrefois une petite bourgade, appelée *Sérancourt*, dans les environs de St-Quentin. Nous trouvons aussi ce nom orthographié de diverses manières, tantôt *Serancourt*, *Seraucourt*, d'autres fois *Séraincourt*, etc. Ne serait-ce pas d'ici que notre *Sémirancourt* dérive? C'est là un point que nous tâcherons d'éclaircir un jour. Il pourrait bien se faire que les seigneurs de ce lieu ont donné ce nom à leur château seul pour le distinguer de celui du fief dans lequel il était situé, ainsi que cela s'est pratiqué maintes fois. — Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le fief ou hameau de *Sémirancourt* a existé; son nom, du reste, a été religieusement transmis de père en fils dans la famille de Ramaix. D'un autre côté, l'abbé d'Erpilly dit dans son *Dictionnaire géographique de France* : « *Sérancourt*, en Picardie, diocèse de Noyon, parlement de Paris, » intendance d'Amiens, élection de St-Quentin, rive droite de l'Oise, vis-à-vis » de *Serancourt-le-Grand*, à 2 lieues de St-Quentin, comprenait alors 44 feux. » Or, à cette époque il était insignifiant; donc au temps où l'un des membres de la famille de Ramaix en fut possesseur, il était encore moindre, et par suite l'on ne doit pas s'étonner de voir le nom se modifier et son souvenir perdu. Les anciens registres doivent en faire indubitablement mention, soit comme arrière-fief, soit comme château; mais l'ancienneté de l'existence, les bouleversements sociaux ont dû rendre ces pièces excessivement difficiles à trouver. Nous nous proposons néanmoins de continuer ultérieurement nos recherches à ce sujet, qui feront le sujet d'une nouvelle notice dans cet ouvrage.

Remarquons ici en passant que ce *Sérancourt* ne peut être confondu ni avec *Sérancourt* en Lorraine, ni avec *Sérancourt-le-Grand*, dont nous avons fait mention, ni avec *Séraincourt* en Champagne.

François de Ramé de Sémirancourt eut plusieurs enfants, dont le fils aîné fut Eugène, qui suit.

VII. Eugène de Ramaix, qualifié comte de Ramaix de Sémirancourt, siégea avec honneur à la Chambre de la noblesse du Hainaut, où son nom se rencontre presque constamment depuis le 1^{er} janvier 1631 jusqu'au 20 avril 1661. Le comte Joseph de St-Genois le mentionne aux pages 49 et suivantes dans sa *Liste des Gentilhommes de cette Chambre*.

Comme nous l'avons dit, Eugène de Ramaix est le premier de sa famille qui ait choisi pour son nom l'orthographe qui prévaut aujourd'hui. — Nous avons cependant trouvé son nom écrit de diverses manières. Ainsi, en nous bornant à citer ce que nous remarquons dans les comptes-rendus des séances de la Chambre de Noblesse, nous y lisons alternativement **RAMELZ**, à la séance du 1^{er} janvier 1631, — **RAMEZ**, le 27 juin 1633, — **MONSEIGNEUR DE RAMELZ**, le 29 mars 1638, — **MONSEIGNEUR DE RAMEZ**, le 12 janvier 1660,

— et enfin à partir de 1651 à 1661, généralement DE RAMELZ (Voir *Liste chronol.*, par le comte de St-Genois, p. 49 et suivantes).

Eugène de Ramaix eut un fils, nommé Arnould, dont l'article suit.

VIII. Arnould de Ramaix de Sémirancourt naquit au château de Sémirancourt (?), selon les Mémoires conservés dans sa famille. Il vint s'établir en la ville d'Ath après la mort de son père, et y épousa, le 28 janvier 1676, Cécile PLACE ou plutôt, DE LA PLACE, issue d'une ancienne famille qui portait pour armes : *d'azur à trois glands d'or, tigés et feuillés du même* (Fig. 9).

Le marquis de Magny, en son *Nobiliaire de France*, dit que la famille DE LA PLACE est originaire du Limousin, où elle figure parmi les plus anciennes et les plus distinguées maisons de cette province. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par plusieurs jugements des intendants de Limoges, rendus en 1668. Cette maison possédait alors les terres de Chauvas, de Torsal, de la Tour-Garnier, de la Valette, de Babaud, de Deweix, etc. Elle compte au nombre de ses alliances les DE CUMONT, les DE TUIN, les DE LE VERGUE, les DE ROUZIER, les DE CHASSAING, les DE FABRIQUES, etc., toutes premières familles du Limousin. Une de ses branches hérita des titres et biens de la maison DE CHAUVAC, originaire du Dauphiné. — Nous remarquons parmi ses membres, vers 1560, un JEAN DE LA PLACE, commandant du roi, qui s'empara d'un fort près de la ville de Beaulieu, au pouvoir des Protestants. Enhardi par ce succès, il voulut secourir la garnison du fort St-Laurent, mais il tomba dans une embuscade et fut massacré.

Du dit mariage sont issus plusieurs enfants, parmi lesquels Julien fait le sujet du degré qui suit :

IX. Julien de Ramaix de Sémirancourt naquit le 17 novembre 1676 et mourut le 25 décembre 1740, ayant épousé, le 20 juin 1706, Antoinette DE BEUGNIES, laquelle portait pour armes : *d'argent à deux fers de moulin de gueules, au 1^{er} canton de TRAZEGNIES, écartelé de LIGNE* (Fig. 10). — Cette dame appartenait à une des plus anciennes familles du Hainaut et comptait parmi ses ancêtres plusieurs personnages importants par les hautes fonctions dont ils furent revêtus. Deux membres de la famille DE BEUGNIES siégèrent à la Chambre de la noblesse du Hainaut, l'un en 1536 et l'autre de 1643 à 1650. — De Julien de Ramaix et d'Antoinette DE BEUGNIES sont nés plusieurs enfants, dont les noms ne nous ont pas été conservés et dont l'aîné va être mentionné.

X. Jean-Baptiste de Ramaix de Sémirancourt, fils aîné de Julien et d'Antoinette DE BEUGNIES, naquit à Ath le 19 décembre 1707 et y mourut le 11 février 1774. Il avait épousé Marie-Josèphe BELLINE, issue d'une branche de la famille italienne de Venise BELLINI, qui était venue s'établir dans le Hainaut vers la fin du siècle précédent. Cette famille, également connue sous les noms de BELLINE, BELLINI, BELLIN, s'illustra dans les arts,

grâce aux talents de plusieurs de ses membres. Gentile BELLINI et Jean BELLIN, son frère, brillèrent d'un vif éclat parmi les peintres du XV^e siècle, et jetèrent un lustre brillant sur l'école venitienne : le premier naquit en 1421, et peignit à fresque la salle du grand-conseil à Venise, et fut envoyé près de Mahomet II, qui avait demandé à la République un artiste distingué; il mourut à Venise en 1501; le second, Jean BELIN, dit BELLINI, naquit en 1426 et mourut en 1516. — La famille DE BELLINI, alias DE BELLINE, porte pour armes : *écartelé, aux 1 et 4 de gueules à trois jumelles d'argent; aux 2 et 3 d'azur à la croix d'or, parti d'argent au lion de gueules* (Fig. 11).

Jean-Baptiste de Ramaix et Marie-Josèphe BELLINE n'eurent qu'un fils unique, qui suit.

XI. Arnould-Joseph de Ramaix de Sémirancourt naquit le 14 novembre 1746 et mourut le 4 février 1819. Il avait épousé, en 1796, à Tournay, Agathe-Élisabeth-Josèphe MORCOU ou MOURCOU, laquelle lui survécut jusqu'au 10 juin 1843. Cette dame appartenait à l'ancienne famille des DE MORCOURT, qui portait : *d'azur au chef d'or, chargé d'un lion issant de sable, armé, lampassé de gueules* (Fig. 12). Ils eurent plusieurs enfants, savoir :

1^o Agathe-Séraphine-Josèphe de Ramaix, née le 10 novembre 1796, mariée, le 27 janvier 1816, à François-Philippe DU MORTIER, de Lessines, d'une famille originaire du Cambresis et du Tournaisis, et qui portait pour armoiries : *échiqueté d'argent et d'azur* (Fig. 13).

2^o Sophie-Elisabeth-Josèphe de Ramaix, née le 12 août 1798, mariée à Léopold-Joseph DELHAYE, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles. Elle mourut en cette ville le 5 décembre 1848.

3^o Justine-Séraphine-Josèphe de Ramaix, née le 24 août 1799, mariée, à Ath, à Auguste-Théodore CHAMPON, de Lille.

4^o Marie-Antoinette de Ramaix, née le 7 juillet 1802, décédée en bas-âge.

5^o Napoléon-François-Joseph de Ramaix, dont l'article suit.

Et 6^o Bruno-Antoine-Arnould de Ramaix, né le 5 mai 1810, mort en bas-âge.

XII. Napoléon-François-Joseph de Ramaix de Sémirancourt, né le 2 déc. 1804, épousa, le 5 septembre 1848, à Bruxelles, Marie-Pauline VAN DER MEERSCHEN, décédée à Bruxelles le 15 mai 1869. De ce mariage sont issus :

1^o Maurice-Paul-François de Ramaix de Sémirancourt, né à St-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, le 2 mars 1850.

2^o Charles-François-Gaston de Ramaix de Sémirancourt, né à Bruxelles le 25 février 1854.

3^o Hélène-Marie-Joséphine-Thérèse de Ramaix de Sémirancourt, née à Bruxelles le 14 octobre 1857.

Et 4^o Blanche-Marie-Justine-Isabelle de Ramaix de Sémirancourt, née à Bruxelles le 30 août 1859, décédée en cette ville le 17 avril 1862.

A N N E X E S.

Nous croyons bien faire en donnant ici, à titre de renseignement, le crayon généalogique suivant, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Mons.

Un Jean de Ramaix, qui acheta un fief près de Chièvres, relevant du seigneur de ce lieu, épousa une dame dont le nom ne nous a pas été transmis et par laquelle il fut père de :

Simon de Ramaix qui demeura dans les environs de Chièvres. Il fut père de :

Simon-Corneille de Ramaix, demeurant à Montreuil-sur-Haisne. Il épousa : en premières noces, Jeanne LE CLERCQ, fille de Hubert LE CLERCQ-DE MONSTRUELLE *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles à six rais du même; fig. 14*) et de Jeanne DU MARET; en secondes noces, une dame qui trépassa peu de semaines après son mariage; et, en troisièmes noces, Francoise CAZEL DE THULIN, de laquelle il eut dix à douze enfants. Du 1^{er} lit vinrent :

1^o André de Ramaix, qui épousa Martine ROYART, à Montroël, par laquelle il fut père de cinq enfants, savoir :

A. Jean de Ramaix, mort le 18 septembre 1691. Il avait épousé Éléonore DELFORGE (d'Elouges), fille de Nicolas et de Barbe PERUEZ. De ce mariage vinrent : 1^o Barbe de Ramaix, femme de Nicolas DOYE, fils de Jean et de Jacqueline DE FRASNES; 2^o Nicolas de Ramaix, chapelain de S^{te}-Waudru, à Mons, mort à Autruye; 3^o Isabelle-Thérèse de Ramaix, mariée à Martin CAMBIER, à Boussu; et 4^o Marie-Thérèse de Ramaix, morte en 1704, ayant été mariée à Etienne PAPIN, à Elouges, fils de Jean et de Jeanne DE BUGE.

B. Catherine de Ramaix, femme de Jean DE L'ESPLINGAR.

C. Jeanne de Ramaix.

D. Marie de Ramaix, mariée avec Pierre CANTINEAU, à Montroël.

E. Une autre Marie de Ramaix, femme de Pierre DU BUISSON, à Montroël (dont les marquis de ce nom porte : *d'or à un arbre ou buisson de sinople*).

2^o Antoinette de Ramaix, mariée, à Montroël, avec Julien MOREAU (*écartelé, aux 1 et 4 d'argent à trois têtes de maures de sable, tortillées d'argent; aux 2 et 3 coupé d'argent et d'azur à trois roses, dont deux de gueules sur l'argent, et une d'argent sur l'azur; fig. 15*).

3^o Catherine de Ramaix, femme de Nicolas GRÉGOIRE.

4^o Jeanne de Ramaix mariée avec Nicolas DORCQ, à Ville-lez-Pommereuil.

5^o Druon de Ramaix, prêtre et pasteur à, près de Douai.

6^o Marguerite de Ramaix, femme d'André RINCHON.

7^o Charlotte de Ramaix, mariée avec Roland SCAROT, à Montroël.

8° Pierre de Ramaix, qui suit.

9° André de Ramaix.

10° Gilles de Ramaix.

Pierre de Ramaix épousa Barbe CANTINEAU, à Montroël. — De cette alliance sont issus :

1° Michel, dont l'article suit.

2° Simon de Ramaix, qui épousa Catherine TAMBUREUR, à Pommereuil.

3° Florent de Ramaix, qui épousa Jeanne DE S^t-GHISLAIN, morte le 2 juillet 1710.

Leurs enfants furent :

A. Jean de Ramaix, qui épousa Marie-Marguerite ERNOULD, à Elouges, fille d'Augustin et d'Agnès DESCAMPS.

B. Marie-Lambertine de Ramaix, mariée avec George DE FRASNES, à Thiélin.

Et C. Marguerite de Ramaix, femme de Jean BALLE, puis de Robert CRISPIN, à Quiévrain.

4° Marie de Ramaix.

Et 5° Catherine de Ramaix, mariée avec Jean DE HON.

Michel de Ramaix épousa Joline de S^t-GHISLAIN, à Heusies; puis, en 2^{es} noces, Jeanne BUREAU. Ses enfants furent :

1° Florent de Ramaix, épousa Marguerite LE POING, à Heusies, de laquelle il eut : François-Albert, Ignace et George de Ramaix.

2° Barbe de Ramaix, épousa, en 1700, Jean-Baptiste LAISNÉ, à Mons. Il mourut en octobre 1747, et elle le 4 mai 1741.

Et 3° Michel de Ramaix, qui épousa Marie-Françoise PARENT, à Mons, et mourut le 17 décembre 1738. Leurs enfants furent :

A. Jacques-Michel de Ramaix, prêtre en 1735, professeur de poésie, puis de rhétorique et de dialectique, à Houdain.

B. Caroline de Ramaix, qui épousa N.... BOUILLOT.

C. Marie-Josèphe de Ramaix.

Et D. Thérèse de Ramaix.

Les recherches nombreuses que nous avons faites dans les registres des villes de Ath, de Chièvres, de Mons, de Tournai, de Liège et dans ceux des communes de Frameries, d'Irchonwelz, de Brugelette et autres lieux, nous ont fourni la preuve que les membres de la famille de Ramaix se sont toujours alliés aux principales maisons des localités où ils ont habité. En effet, nous remarquons au nombre de ces alliances, à Ath, les noms de : DU CASTELAIN (aussi inscrit DU CASTILLON, CASTELON et CASTELLION), DESMAREZ (alias DUMARES et DUMARETZ), BAUDAMME, DE MARBAIS, DE LA PLACE, LE PELTIER, DE BEUGINES, DE WERCHIN, BOONE, DE NEVE, CARLIER, DE BELLINE, MEDARD, LE GRAIN, DE SÉBILLE, LE LANGHE (alias LE LANGE), DE LILLE, DE SIRAUT, D'OBERT, CUVELIER, DE BREBART, etc., etc.

A Liège, nous trouvons les DE BRIALMONT, les DAMPSART, les DE LANGE, les DE WARNE, les DE GOBERT, etc., alliés à la famille qui nous occupe.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer au commencement de cette notice, le nom de Ramaix a beaucoup varié. C'est surtout à Ath que cette variation dans l'orthographe de ce nom offre le plus grand nombre de singularités; cependant le nom de Ramaix y occupe constamment le principal rang, comme nous le prouvons par les quelques lignes qui suivent.

En effet, sur 401 actes de l'état civil que nous avons copiés dans les registres de la ville d'Ath, à dater de l'année 1590 jusques vers la fin du siècle dernier, nous trouvons ces variations curieuses :

292 fois de *Ramaix* ou *De Ramaix*, dont 131 aux naissances, 101 aux mariages et 60 aux décès.

30 fois *Dramaix*, dont 3 aux naissances, 25 aux mariages et 2 aux décès.

29 fois *De Ramax*, dont 18 aux naissances et 11 aux décès.

10 fois *deramay* aux naissances.

9 fois *Deramais*, dont 7 aux naissances, 1 aux mariages et 1 aux décès.

7 fois *De Ramais* aux naissances.

7 fois *Deramay*, dont 6 aux naissances et 1 aux mariages.

4 fois *De Ramay* aux naissances.

4 fois *Dramais*, dont 2 aux naissances, 1 aux mariages et 1 aux décès.

3 fois *De Ramays* aux naissances.

2 fois *Deramaise* aux naissances.

1 fois *Daramais* aux naissances.

2 fois *Ramaix* aux naissances.

Et 1 fois *Deramayx* aux naissances.

A Chièvres, à Brugelette, à Tournai et autres localités, le nom de cette famille est presque toujours écrit *Deramaix* ou *De Ramaix*.

A Liège se rencontre les noms de *de Ramaix*, *delle Rameye*, *Ramey*, *de la Ramey*, *Ramée*, etc.

Dans les *Registres aux convenances et testaments du greffe des échevins* de cette dernière ville se trouve ce qui suit :

1480. Testament de Marie DELLE RAMEYE, veuve, en secondes noces, de Gilles DE BRIALMONT, et, en premières noces, de Godefrin DAMPSART.

1558. Un acte d'où résulte que Laurent, fils légitime de Laurent DELLE RAMÉE, épousa Catherine DE LANGE, et va habiter la maison qu'on dit *delle Ramée*, en Souverain-Pont, à Liège, maison dont il devient propriétaire par suite du décès de son père.

1558. Un acte par lequel Anne RAMEY, fille de feu C... RAMEY, institue ses légataires Anne, Jehanne et Catherine, filles d'Antoine RICHELLE, beau-frère de la testatrice.

1586. Pièce où l'on trouve cités Wathier, Laurent et Mechtilde, enfants de feu Jehenne DE LA RAMEY.

1636. Convenance de mariage entre Jehenne RAMEYE et Jean BASTIN.

1712. Réalisation d'un testament du 28 juillet 1689, fait par honorable François DE RAMEY et Antoinette WARNE, qui contient les noms de leurs enfants : Anne-Thérèse, épouse de Jérôme GOBERT, Guillaume-François et Marie-Antoinette DE RAMEY.

1600-1604. Rendage proclamatoire fait par Marie DE LEMBERG, veuve de Jean RAMÉE, peintre.

Enfin, aux archives de la ville de Liège se trouvent les lettres patentes d'anoblissement et de concession du titre de comte en faveur d'un Laurent RAMÉE, colonel, qui semble originaire du Hainaut.

La famille DE RAMAIX compte encore au nombre de ses alliances celle d'une Catherine DE RAMAIX avec Antoine-Charles DE DURAS (vers 1600), de l'ancienne et très illustre maison de ce nom, dont les armes étaient : *de sable semé de fleurs-de-lis d'or* (Fig. 16). Ces époux eurent un fils, nommé Charles DE DURAS.



SUPPLÉMENT

A LA

Généalogie de la Famille VAN DER TAELEN.

Voyez ci-devant t. II, p. 31 et suivantes.



Des lacunes existent dans la généalogie de la famille van der Taelen; pour les combler dans la mesure du possible, car nous remontons à une époque bien reculée, nous donnons quelques copies et analyses de divers actes authentiques qui concernent cette vieille et noble famille flamande, originaire des marches de l'Artois. Quelques-uns de ces actes mentionnent les qualifications nobles de Domina et de Domicella, et les parrains et marraines qui figurent dans les actes de naissances appartiennent à la haute classe de la société.

Annexe 1.

Stad Gent.

Rekening van half ougste 1482 tot half ougste 1483, bl. 16 r^o.

„ Ontfanc vanden ghenen die ghebannen hebben ghezyn ende scepenen binnen
„ desen voorn. jare consent ende gracie van haerlieden in landen ende poort ghe-
„ daen hebben.

„ Eerst van enz.
„ (bl. 17 recto). Item van Janne Vandertale, Janszone, VI fl gr. „
„

Traduction de l'acte qui précède.

Ville de Gand.

Compte de la mi-août 1482 à la mi-août 1483, folio 16 r^o.

„ Reçu de ceux qui ont été bannis et à qui les échevins ont fait grâce pendant
„ ladite année, consentant à leur rendre leurs droits de regnicoles et ceux de
„ bourgeoisie.

„ Premièrement de etc.
„ (folio 17 recto). Idem de Jean Vandertale, fils de Jean, VI fl gr. „
„

Les comptes de la ville de 1484 à 1485 constatent que l'amende était annuelle, mais successivement moins élevée : Jean Vandertale n'a payé pendant cette période que II ₧ gr.

REMARQUES. — Nous avons fait connaître au bas de la dernière page de la généalogie de cette famille, que Jean Vandertalen avait commandé le corps des troupes communales qui fut envoyé au secours de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, comte de Flandre, pendant la guerre que ce prince soutint contre les cantons suisses. L'histoire nous apprend que ce prince fut tué pendant cette guerre et que les mécontents profitèrent des désastres de la patrie, à la mort de leur souverain, pour imposer leur volonté à leur jeune souveraine, Marie de Bourgogne, seule et unique héritière des vastes domaines de son malheureux père.

La ville de Gand, toujours remuante, se distingua par ses excès; elle s'en prit d'abord aux conseillers du souverain décédé, et l'émeute contraignit le tribunal des échevins à condamner à mort deux des personnages les plus marquants, les seigneurs Hugonet et Imbercourt; plusieurs autres furent bannis : la peine de mort et celle du bannissement entraînaient dans la Flandre la perte des droits civils et la confiscation des biens. Jean Vandertalen fut compris parmi ces dernières victimes de la fidélité envers leur souverain. Le calme s'étant rétabli et l'humanité reprenant le dessus, les bannis furent amnistiés par les échevins qui avaient alors le droit régulier de grâce.

Nous croyons que l'expatriation de la famille van der Taelen eut lieu vers cette époque : le premier de ce nom que nous trouvons dans le Brabant est mentionné dans un acte du 24 janvier 1491, en qualité d'échevin à Dilbeek; cependant un Louis van der Taelen tenait encore un fief à Seeverghem, Flandre, en 1521.

(Voir *La Noblesse de Flandre*, ouvrage imprimé en 1864; et un acte de relief du 21 août 1521.)

EXTRAITS DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Annexe 2.

L'an 1552, le 12 du mois de juillet, fut célébré le mariage de Laurent van der Talen et de Marie LISSENS.

Annexe 3.

Le 20 du mois de janvier 1554, fut célébré le mariage d'Arnold van der Talen et d'Elisabeth PYLKENSUYS.

Annexe 4.

Anno Domini 1568, die x decembris, contraxerunt matrimonium cum dispensatione p̄mus banni temporis, atque prohibiti Antonius Vandtalen et Catharina Smols.

Annexe 5.

Anno Domini 1574, die xx martii, baptiza est Joanna Vangeenderdael, filia Anthony et Catharina Dña (Domina). Susceperunt Henrici Sterck et Dña (Domina) Joanna Smolts.

Annexe 6.

Anno Domini 1575, die viii Juny, baptizata est Magdalena Vangendertalen, filia Antoni et Catharina quam susceptores Nicolaus de Duwez et Magdalena Rampaerts.

Annexe 7.

Anno Domini 1577, die x maii, baptizata est Gertrudis Vangindertalen, filia Antoni et Catharine quam sus. : M. Joes Vangindertalen et Gertrudis Keyzers.

Traduction des quatre extraits qui précèdent.

L'an de Notre Seigneur 1568, le 10 du mois de décembre, contractèrent mariage, avec dispense de temps du premier ban et des publications, Antoine Vandertalen et Catherine SMOLS ou DE MOL (1).

L'an de Notre Seigneur 1574, le 20 du mois de mars, est baptisée Jeanne Vangeendertaal, fille d'Antoine et de dame Catherine; ses parrain et marraine furent Henri Sterck (2) et dame Jeanne Smolts.

L'an de Notre Seigneur 1575, le 8 du mois de juin, est baptisée Madeleine van Gindertalen, fille d'Antoine et de Catherine; elle eut pour parrain et marraine Nicolas de Duwez et Madeleine Rampaerts (3).

L'an de Notre Seigneur 1577, le 10 du mois de mai, est baptisée Gertrude Vangindertalen, fille d'Antoine et de Catherine; elle eut pour parrain et marraine le s^r Jean Vangindertalen et Gertrude Keyzers ou de Keyser.

REMARQUES. — Nous avons dit précédemment que les van der Taelen et les van Gindertalen forment deux familles distinctes, mais nous n'en avons pas la preuve; les doutes existent lorsqu'on examine les actes officiels publiés dans la généalogie des van der Taelen, où, comme ici, les filles se nomment van Gindertalen et la descendance mâle van der Taelen.

Les filles baptisées sous les prénoms de Jeanne, Madeleine et Gertrude Vangeendertael et Vangindertalen sont les enfants d'Antoine Vandertalen, écrit aussi Vandertale, et de dame Catherine DE MOL; la seconde a eu pour parrain Nicolas de Duwez, dont le nom de famille, mentionné à la page 817 du *Nobiliaire*, est

(1) Un René DE MOL, seigneur de Hérent, en Brabant, au quartier de Louvain, de Balen et de Dessel, fut créé baron de Hérent par lettres du roi Philippe IV du 17 août 1638. Il portait pour armes : de gueules à cinq losanges d'argent, posées en croix, cantonnées de 20 billettes d'or.

(2) STERCK. Nous consacrons quelques lignes à deux familles de ce nom dans notre *Nobiliaire* : l'une a habité Anvers, où elle a fourni des chevaliers et des hauts fonctionnaires; l'autre se trouvait en Brabant, où elle occupait un rang distingué dans la noblesse, dans la magistrature et dans l'armée.

(3) RAMPAERTS porte : de sable à trois fleurs-de-lis d'argent.

écrit S'Duwers; la lettre S remplaçait à cette époque la particule *de* ou *van*.

Quant à la différence d'armoiries, elle provient peut-être d'une brisure (1).

Nous donnons plus loin une dissemblance de nom plus singulière encore.

Annexe 8.

Jean Vandertalen épousa Jeanne N...., de laquelle il eut les trois enfants qui suivent :

1^o Léonard Vandertalen, baptisé le 11 avril 1671, en l'église de la Chapelle, à Bruxelles. Il eut pour parrain et marraine : Jacques Taye et Catherine Boisot.

Cette famille TAYE brille parmi les plus anciennes de la noblesse brabançonne, et fut honorée du titre de chevalier (1613), en la personne de Gaspard Taye, seigneur de Goycke, plusieurs fois bourgmestre de Bruxelles, fils de Jacques Taye, bourgmestre de la dite ville, en 1575, 1579 et 1585, et de Julienne Boisot, son épouse. Plus tard, en 1628, Engelbert Taye, chevalier, aussi bourgmestre de Bruxelles, fut créé baron de Wemmel, et, en 1651, Engelbert-François Taye fut créé baron de Goycke. Enfin, Philippe-Albert Taye fut créé marquis de Wemmel en 1688.

Quant aux armoiries de TAYE et de BOISOT, nous les donnons respectivement dans notre *Nobiliaire* aux fig. 1997 et 358.

2^o Jean Vandertale, baptisé le 15 septembre 1572. Ses parrain et marraine furent : Jean Batens et demoiselle de N....

3^o Catherine Vandertale, baptisée le 13 mars 1577, eut pour parrain et marraine : Marc Prevorst et Catherine Strady.

Une veuve van Hamme, des anciens seigneurs d'Assche, figure en 1565, au folio 947 du *Nobiliaire*, sous le nom de STRADIO.

Annexe 9.

Le 2 octobre 1574 fut baptisé Jean Vandertaelen, fils de Paul et de N.... Ses parrain et marraine furent : Jean Vandertaelen, cité plus haut, et Jeanne van Welle.

Annexe 10.

Le 31 janvier 1597 fut baptisé Michel, fils de Gérard Vandertalen et de Catherine N.... Il eut pour parrain et marraine : Nicolas de Smet (2) et Catherine van den Eeden (3).

(1) D'après M. Van Duyse, décédé archiviste de la ville de Gand, les van der Taelen et les van Gindertaelen descendent d'une même souche. Les van der Tale, Talen ou Taelen, de l'Artois, à leur arrivée dans le duché de Brabant, y ont trouvé une famille portant le même nom qu'eux; pour se distinguer ils ajoutaient parfois une syllabe au nom de leurs filles, qui indiquait *ceux de là-bas*, en flamand *van ginder*; M. Van Duyse prétendait en avoir acquis la preuve.

(2) DE SMET. Les seigneurs de Leystraeten et de Tervarent de ce nom portaient : coupé d'azur et de sable, à 3 anémones d'argent, boutonnées de sinople, brochantes sur le tout. Voir le *Nobiliaire*, p. 1708.

Une autre famille du nom de DE SMET, alias DU SMET, à Alost, portait : de sable au chevron d'argent, accompagné de trois croissants du même. Voir le *Nobiliaire*, p. 1798.

(3) VAN DEN EEDE : d'or au lion naissant de sable, armé et lampassé de gueules et couronné d'or. Voir le *Nobiliaire*, p. 699 et fig. 613.

Annexe 11.

Acte de mariage de Pierre van der Taelen avec Anne VAN BLYENBERGHE, dont nous avons donné la descendance :

« Anno Dⁿⁱ 1605, iv octobris, juncti sunt Peeter van der Talen et Anneken » VAN BLYENBERGHE. »

REMARQUE. Ce Pierre van der Taelen sera né de 1579 à 1585. La date de sa naissance n'a pu être constatée, par le motif que les registres de l'état civil de l'époque, tenus par le clergé, ont été lacérés par les iconoclastes. Il fut probablement le fils d'un des van der Taelen cités plus haut.

Annexe 12.

Ville d'Anvers.

« Extract uit de scabinale protocollen der stad Antwerpen van het jaer 1541, sub : Wesenbeeck ende Grapheus, vol. 3, fol. 106. »

Acte zonder namen van schepenen.

« Jacob Neutich, coopman van Dansick, ex una, ende Hans Vandertalen, alias van Mechelen, ex altera, bekennde ende verleyden onderlinghe, ex utraque, dat zy wel ende minnelick met malcanderen over comen ende getransigeert zyn, aangaende sekere questien differenten ende geschillen, enz., enz.

» Sub sigillo ad causas iii novembris anno XLI. »

REMARQUES. L'extrait d'acte qui précède constate qu'à la suite d'un différend survenu entre un nommé Jacques Neutich, marchand de Danzig, et un nommé Jean Vandertalen, autrement dit van Mechelen, ceux-ci se sont retirés devant les échevins à Anvers, pour y reconnaître la transaction qui termine le différend. L'acte échevinal porte la date du 3 novembre 1541.

Ce qui intéresse notre publication consiste en ce qu'un Vandertalen portait aussi dans l'ancien temps le nom de van Mechelen. Pourquoi et à quel titre? Nous l'ignorons.

La famille van Mechelen, qui existait à cette époque à Anvers, a figuré dans la magistrature communale d'Anvers, de Lierre, de Louvain, de Turnhout; plusieurs de ses membres furent armés chevaliers, et nous donnons sa généalogie au ⁿ 1317 du *Nobiliaire*. Elle portait pour armes : *d'or à trois pals de gueules, au franc canton d'argent, chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé de sable.*

Une autre famille du nom de van Mechelen, ou une autre branche de celle ci-dessus, portait pour armes au XV^e siècle : *d'or, à la fasce d'azur chargée d'une étoile de gueules et accompagnée de trois tourteaux du même, deux en chef et une en pointe.* (Voir l'ouvrage publié, en 1856, sur les inscriptions funéraires de la cathédrale d'Anvers; on y trouve la figure de ces armoiries, que l'on remarque sur la pierre tumulaire d'une nommée Pernelle van Mechelen, morte en l'an 1400.)

FAMILLE SENY.

Supplément à l'annexe 3 qui suit la généalogie de la famille van der Taelen.

Jean LE BADUEL ou DE BADUELLE, seigneur de Temploux et autres lieux, épousa Anne-Marie DE JAMBLINNE, fille de Herman DE JAMBLINNE et d'Anne-Marie DE MARNEFFE, petite-fille de Jean DE JAMBLINNE et d'Aleide D'EYNATTEN (par mariage du 4 mai 1581), sa première femme, et arrière-petite-fille de Henri DE JAMBLINNE, seigneur de Doyon, et d'Anne DE BADUELLE (mariés le 6 novembre 1545), fille de Laurent DE BADUELLE et de Marie DE MONCEAU (1).

Des dits Jean LE BADUEL et Anne-Marie DE JAMBLINNE vint :

Jean LE BADUEL, seigneur de Temploux, dernier rejeton mâle de sa famille. Il épousa N...., par laquelle il fut père de deux filles, savoir :

1^o Anne BADUELLE, qui fut mariée à Jean-Joseph SENY.

Et 2^o N.... BADUELLE.

Jean-Joseph SENY fut par sa dite femme Anne BADUELLE père de dix enfants, dont l'aîné, nommé Pierre, fut propriétaire du grand-fief de Beau-Faux, d'une contenance de cent et six bonniers. Ce fief était chargé d'une redevance féodale de trois sacs de noix, hommes de fief, etc.

Nous avons donné leur descendance.

FAMILLE POULLET.

Supplément à l'annexe 22 qui suit la généalogie de la famille van der Taelen.

Depuis la publication de cet annexe, la branche cadette de la famille POULLET a obtenu la faveur de pouvoir ajouter à ses armoiries la devise suivante : *Nec odio nec favore*. L'arrêté de S. M. porte la date du 29 janvier 1871.

Nous mentionnons aussi que :

A. Du mariage de Léontine-Marie-Joséphine POULLET, — fille d'Ives-Corneil-Joseph POULLET et de Marie-Victoire-Désirée VAN DER TAELEN, — avec Léon DAUW (2), fils de François-Lambert DAUW, décédé président du tribunal de première instance à Louvain, chevalier de l'Ordre de Léopold, etc., et de dame Marie-Caroline MERTENS (3), sont issus trois enfants, savoir :

1^o Emile-Joseph-Marie DAUW, né à Louvain le 18 mars 1867.

2^o Alfred-François-Ives-Prosper-Marie DAUW, né le 19 avril 1868.

Et 3^o Eugène-François-Marie DAUW, née le 27 juillet 1869.

(1) Voir Gaillot : *Histoire de la ville et province de Namur*, vol. IV, p. 94.

DE JAMBLINNE porte : écartelé; aux 1 et 4 coupé, en chef de gueules à deux faux d'argent posées en barre; en pointe d'or treillisé de sable; aux 2 et 3 d'azur à 9 besants d'argent, 3, 3 et 3.

(2) DAUW. Armes anciennes : d'or à un fer à moulin de sable, accompagné en pointe d'une fleur d'iris au naturel, tigée et feuillée de sinople.

(3) MERTENS : d'argent à deux roses de gueules, feuillées de sinople, l'une en chef, l'autre en pointe; au franc quartier de gueules, au sautoir engrêlé d'argent.

B. Edmond-Ives-Joseph-Marie POULLET, déjà cité, chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a épousé Pauline-Eugénie-Joséphine ERNST, fille d'Antoine-Nicolas-Joseph ERNST, ancien ministre de la justice en Belgique, et de Jeanne-Catherine-Antoinette SNOECK (1). Dont :

1° Prosper-Antoine-Joseph-Marie POULLET, né à Louvain le 5 mars 1868.

2° Arnold-Emile-Marie-Louis-Joseph POULLET, né le 6 mai 1869.

3° Albéric-Justin-Marie-Joseph POULLET, né le 8 octobre 1870.

Et 4° Antoinette-Catherine-Marie-Josèphe POULLET, née à Louvain le 25 décembre 1872.

C. Mathilde-Louise-Joséphine POULLET a été mariée, en l'année 1870, à Louis-Donatien-Marie-Ghislain DE SCHIETÈRE DE LOPHEM (2), fils de Laurent-Marie et de Marie-Virginie PECSTEEN (3). De cette alliance sont nés une fille le 9 sept. 1871, baptisée à Bruges sous le prénom de Marie-Catherine-Laurence-Ghislaine, et un fils le 21 novembre 1872, qui a reçu les prénoms de Ferdinand-Prosper-Ghislain.

D. Prosper-Jules-Jean POULLET, capitaine de cavalerie démissionnaire, a épousé à Anvers Marie-Jeanne JACQUES, née en 1847, fille de Jean-Joseph, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, et de Thérèse-Jeanne-Marie VAN VAERENBERGH; dont une fille, Marie-Catherine-Josèphe-Jeanne, née à Anvers le 2 avril 1873, décédée à Louvain le 11 août de la même année.

(1) SNOECK ou SNOUCK. Voir *Nobiliaire*, p. 1803.

(2) DE SCHIETÈRE DE LOPHEM : Voir les armes fig. 1873 du *Nobiliaire*.

(3) PECSTEEN : Cette famille noble et ancienne, originaire d'Allemagne, porte pour armoiries : échiqueté d'argent et d'azur de cinq tires, au chef d'argent chargé de treize mouchetures d'hermines de sable, rangées en fasce, 7 et 6.



Famille D'HANENS ou D'HANINS.

33



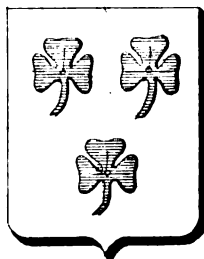
PICKERE (DE).

34



PIERSSENS.

35



RAEMDONCK (VAN).

36



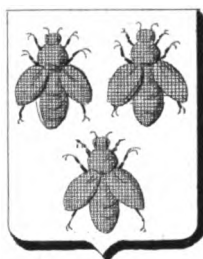
ROUILLÉ (DE).

37



ROYEN (VAN).

38



STEENBERGHE (VAN).

39



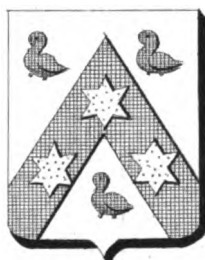
STEGHEN DE PUTTE
(VAN DER).

40



SERCLAES (DE T').

41



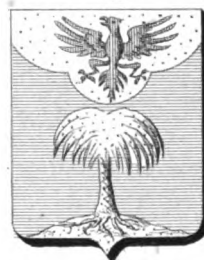
THYERIN ou THIERENS.

42



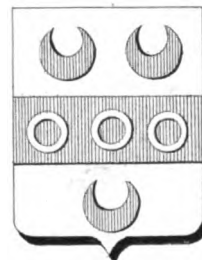
VILETTE (DE LA).

43



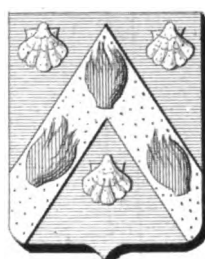
VIRON (DE).

44



VOLCKERICK.

45



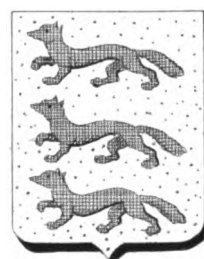
WILLAYS (DE).

46



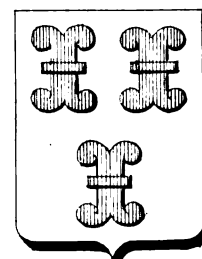
WAHA DE HOUTAIN (DE).

47



WOLF (DE).

48



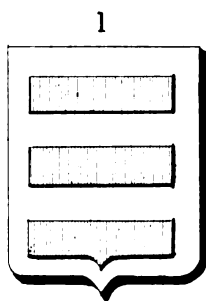
ZUYLEN VAN NYEVELT (VAN).



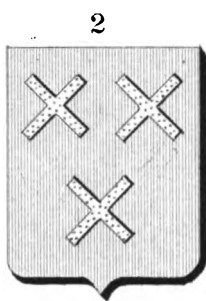
D'HANENS ou D'HANINS.

(Branche Comtale).

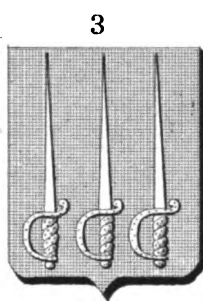
Famille D'HANENS ou D'HANINS.



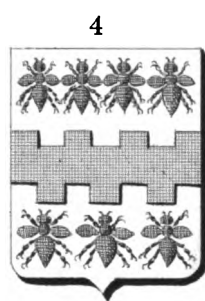
ABBEEL.



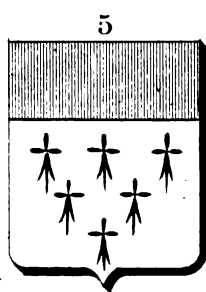
ANDRIES.



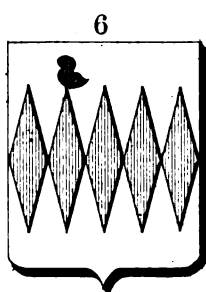
BEKE (VAN DER).



BIE (DE).



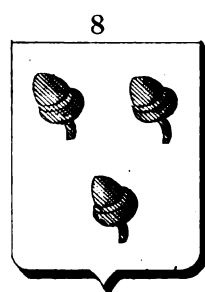
CAMPEN (VAN).



CANNART D'HAMALE (DE).



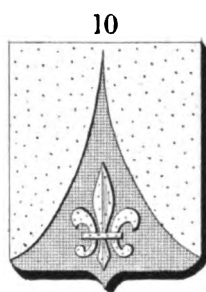
CARINS.



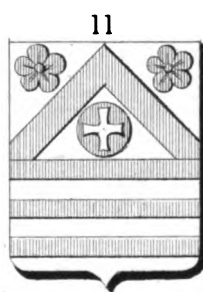
CLAPDORP (VAN).



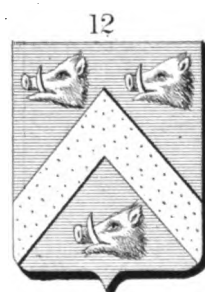
COPPIETERS.



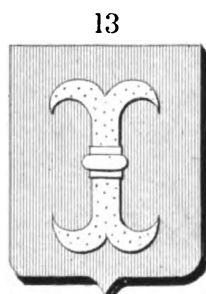
CORNELIS DE LERNOUT (DE).



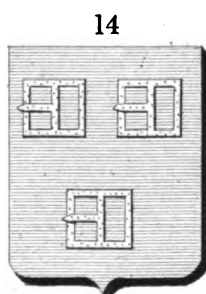
CRIDTS (DE).



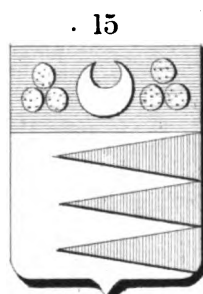
DIERICKX DE BRETEL.



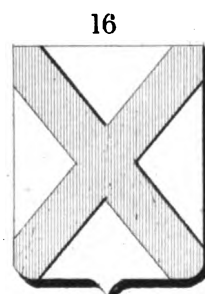
DOEDENS.



DOORNE (VAN).



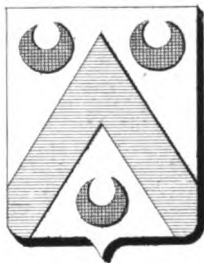
DU ROY DE BLICQUY.



EECHAUT (UUTTEN).

Famille D'HANENS ou D'HANINS.

17



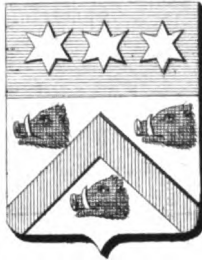
GAVER (VAN DEN).

18



GOETHEM (VAN).

19



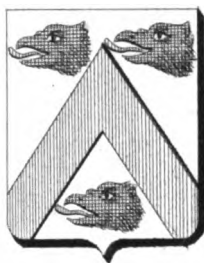
GRENIER.

20



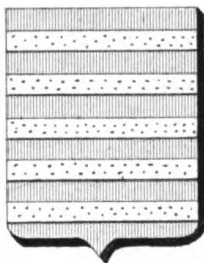
HAMELINCK.

21



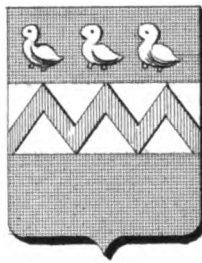
HANE (D').

22



HAESBYT.

23



HEYNDRICKX.

24



HOOGHE (D').

25



HOOREBEKE (VAN).

26



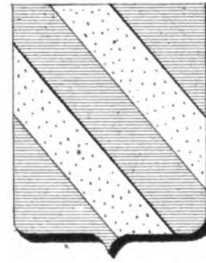
JANSSENS DE BISTHOVEN.

27



LAUTENS.

28



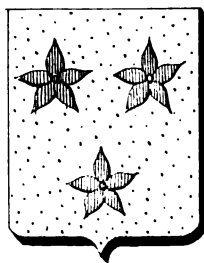
MELGAR (DE).

29



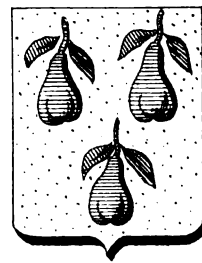
NEVE (DE).

30



OUTRIVE D'YDEWALLE (VAN).

31



PEERS.

32



PENNEMAN.

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE D'HANENS OU D'HANINS.

ARMES : *de gueules à la bande d'hermines, accostée de deux têtes de coqs arrachées d'or.*
Cimier : *un coq naissant d'or.*

La branche comtale porte : *de gueules à la bande d'argent, chargée de quatre mouchetures d'hermines et accostée de deux têtes de coqs arrachées d'or. Voilé d'un manteau de gueules à la fourrure d'hermines.* Heaume : *couronné.* Cimier : *un coq naissant d'or.*
Supports : *deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules, tenant des bannières aux armes de l'écu.*

Une notice généalogique, concernant la famille d'Hanens ou d'Hanins, a été publiée, en 1860, par M. Gailliard, dans *Bruges et le Franc*.

Cet auteur lui donne le nom de d'Hanins.

C'est l'orthographe la plus généralement suivie dans les anciens documents; cependant le père de Jonghe, dans son *Histoire des troubles de Gand, depuis 1566 jusqu'en 1588*, t. I, pp. 79, 168, 225 et 231, écrit d'Hanens.

Les membres de cette famille, formant actuellement la branche aînée, paraissent avoir adopté définitivement l'orthographe d'Hanins. Ceux de la branche cadette écrivent aujourd'hui d'Hanens. C'est le nom que lui donne M. Goethals, dans son *Dictionnaire héraldique et généalogique*, t. IV, article de Viron.

L'auteur des *Fragments généalogiques*, publiés à Genève en 1776, t. IV, pp. 141 et 142, et réimprimés à Gand en 1862, p. 93, donne à cette dernière branche

le nom de d'Hanins. M. le baron de Stein d'Altenstein, dans son *Annuaire de la Noblesse belge*, année 1866, p. 121, lui donne aussi le nom de d'Hanins.

Jusqu'à Bavon d'Hanens ou d'Hanins, auteur commun des deux branches connues, ci-après cité sub N° V^{BIS}, nous écrivons d'Hanins. Depuis Bavon d'Hanens, nous écrivons pour la branche aînée d'Hanins et pour la branche cadette d'Hanens. Dans les citations de pièces et documents, nous avons respecté l'orthographe des originaux.

Nous avons largement profité des recherches faites par M. Gailliard. Nous avons contrôlé et complété le travail de ce généalogiste, nous écartant de ses données toutes les fois que l'examen des titres et documents, ci-après invoqués et reproduits, nous a fait découvrir quelque inexactitude dans son travail.

I. Luc d'Hanins, décédé en 1438, eut pour fils Nicolas d'Hanins, qui suit.

II. Nicolas d'Hanins épousa Marie NEGGEVLIET. — De ce mariage naquit Gilles d'Hanins, qui suit.

III. Gilles d'Hanins épousa Anne VAN CLAPDORP (*d'argent à trois glands de sinople*; fig. 8). Il fut en 1519 et 1526 l'un des quatre électeurs de la ville de Gand, échevin des Parchons en 1527, de la Keure de 1506 à 1533, et chef doyen de cette ville en 1522, 1523 et 1532 (V. *Memorieboek der stad Ghent*, t. II, pp. 12, 40, 48, 56, 59, 61, 67, 69, 79, 87 et 94). — Il décéda en 1537, laissant cinq enfants, qui furent :

1° Gilles d'Hanins, qui suit sub N° IV.

2° Ivon d'Hanins, qui suit sub N° IV^{BIS}.

3° Pierre d'Hanins, qui fut échevin des Parchons de 1557 à 1577 et de la Keure de 1566 à 1586 (V. *Memorieboek*, etc., t. II, pp. 289, 338, 373, 380; t. III, pp. 12, 30 et 102. — De Jonghe, *Gendsche Geschiedenissen*, t. I, pp. 156, 168, 225 et 300).

4° Liévine d'Hanins, qui épousa Liévin DOEDENS (*de gueules au double roc d'échiquier d'or*; fig. 13), échevin des Parchons en 1554 (V. *Memorieboek*, t. II, p. 276).

5° Catherine d'Hanins, qui épousa, en premières noces, Josse VAN DER BEKE (*de gueules à trois épées hautes d'argent, posées en pal, aux gardes, poignées et pommeaux d'or*; fig. 3), et, en deuxièmes noces, Daniel UUTTEN EECHAUT (*d'argent au sautoir de gueules*; fig. 16), échevin des Parchons de Gand en 1590 (V. *Memorieboek*, t. III, p. 120) (1).

(1) Kenlic zy allen lieden Vute dien dat Pieter ende Gillis Danins, ghebroeders, metten clausele van elc voor anderen ende een over al, zekers ende borghen staen over Yweyn Danins, huerliedder broedere, ende datte voor tinhouden van desselfs Yweyns kinderen moederlicken staet van goede.

Allen den ghenen, etc. Doen te wetene dat voor ons commen ende ghecompareert es in propren persooone Ywaeyn Dhanins, de welcke kende ende verclaersde, duechdelic ghecedeert, ghetransporteert hebbende in den handen, tot behoefve ende proffyte van Jan Doens, als vooght van zyne onbejaarde broeders ende susters, eene erfvelicke onlosselicke rente van X sch. grooten tsjaars, als hem comparant onder andere te deele ghehuert es int steerfhuys van den voorsciden Gillis zynen vadere.

Allen den ghenen die dese presente lettren, etc. Saluut, met kennessen der waerheden, doen te

IV. Gilles d'Hanins fut échevin des Parchons de 1563 à 1567 et de la Keure de 1573 à 1575 (V. *Memorieboek*, t. II, pp. 322, 332, 350; t. III, pp. 2 et 16. — De Jonghe, t. I, pp. 79, 141 et 231). — Il épousa Elisabeth VAN DEYNSE, décédée en 1581. Il eut pour enfants :

1° François d'Hanins.

2° Guillaume d'Hanins.

3° Josse d'Hanins, qui suivra sub N° V.

4° Marie d'Hanins, qui épousa Laurent BERENGIERS.

5° Cornélie d'Hanins, qui épousa Laurent PENNEMAN (*d'azur à l'oe d'argent, becquée et membrée de gueules, nageant sur une eau au naturel, mouvante de la pointe de l'écu*; fig. 32).

6° Catherine d'Hanins, qui épousa Philippe ANDRIES (*de gueules à trois sautoirs alésés d'or*; fig. 2).

7° Jean d'Hanins, qui suivra sub N° V^{BIS}.

V. Josse d'Hanins épousa, en premières noces, Marguerite VAN DEN GAVER (*d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois croissants montants de sable*; fig. 17), décédée en 1582, et, en deuxièmes noces, Jeanne VAN CAMPEN (*d'argent à six mouchetures d'hermines, posées 3, 2 et 1; au chef de gueules*; fig. 5). — Il eut de son premier mariage :

1° Louise d'Hanins.

2° Elisabeth d'Hanins.

3° Josine d'Hanins.

De son deuxième mariage naquit Pierre d'Hanins, qui suit :

VI. Pierre d'Hanins épousa Catherine DE SMET et eut pour enfants :

1° Liévin d'Hanins, né à Gand le 3 décembre 1618, qui fut capitaine au service de l'Espagne.

2° Liévine d'Hanins, née à Gand le 29 décembre 1619.

3° Jeanne d'Hanins, née à Gand le 29 septembre 1624.

wetene, dat dit es den staet van goede toebehoorende Willekin, Claerkin, Jannekin, Betkin, Joorynkin, Tannekin ende Grietkin Doedins, Lievins kinderen, die hy hadde by joncvrauwe Lievyne Danins, filia Gillis, zyne ghezelnede was, de zelve weesen toecommen, verschenen ende verstorven alvooren by den overlydene van den voornoemden Lievin Doedins ende daarnaer by der successie van der zelve joncvrauwe Lievyne Danins huerlieder vadere ende moedere waeren; welc goedt Martin van Deinse, filius Mattheus, als ter causen van zyne ghezelnede oom ende deelvoocht van den zelve weesen alhier ghecreert, van der vaderlycke zyde, metghaders Pieter Danins, onsen medegheselle in wette, ooc oom ende deelvoocht van den voorseyden weesen, van der moederlycke zyde,

Kenlic, etc., dat Lievin Doedins comen ende ghecompareert es, etc., de welcke kende, lyde ende verclaersde wel ende duechdelyc vercocht hebbende Gillis Dhanins, filius Gillis, zynen zwaghene, de somme van

Kenlic zy allen lieden dat dit es den staet van goede toebehoorende Betkin, Gillekin ende Claerkin Vanderbeke, Joos kinderen, die hy hadde by Joncvrauwe Kathelyne Dhanins, filia Gillis, zynen wywe was,

Compareert in persooone Daneel Vutten Eechaute, ghetrauwet hebbende Joncvrauwe Cathelyne Danens, te vooren weduwe van Joos Vanderbeke,

(V État des biens reçus par les échevins des Parchons de Gand et déposés aux archives de la ville de Gand, années 1533-1534, folio 58 recto; 1534-1535, folio 87 recto; 1537-1538, folio 104 recto et folio 278 recto; 1561-1562, folio 171 recto, et 1564-1565, folio 18 recto.)

V^{BIS}. Jean d'Hanins fut, en 1571, échevin des Parchons de Gand (V. *Memorieboek*, t. II, p. 380. — De Jonghe, t. I, p. 168). — Il épousa Claire DE BUCK et eut pour fille Constance d'Hanins.

IV^{BIS}. Ivon d'Hanins fut échevin des Parchons de Gand en 1553 (V. *Memorieboek*, t. II, p. 263). — Il décéda en 1573. Il avait épousé, en premières noces, Cornélie DOEDENS, et, en secondes noces, Anne HAESBEYT (*de gueules à cinq fasces d'or*; fig. 22), fille de Chrétien. Il laissa de son premier mariage :

1^o Claire d'Hanins, qui épousa Pierre VAN HOOREBEKE (*d'azur au cor de chasse d'argent, embouché et virolé d'or, lié de gueules, l'embouchure à dextre*; fig. 25).

2^o Marie d'Hanins, qui épousa Gilles UUTTEN EECHAUT, secrétaire de la Keure de Gand en 1572 et 1584 (V. *Memorieboek*, t. II, p. 390, et t. III, p. 93).

3^o Liévine d'Hanins, qui épousa Jean LAUTE.

De son deuxième mariage naquirent :

1^o Gilles d'Hanins, qui suivra sub N^o V.

2^o Bayon d'Hanins, qui suivra sub N^o V^{BIS}.

3^o Catherine d'Hanins.

4^o Jeanne d'Hanins (2).

V. Gilles d'Hanins fut grand-bailli de la baronnie de Sotteghem. Il épousa, en premières noces, Isabelle SCHAUWVLIEGHE, et, en deuxième noces, Jeanne SOUTS.

Ses enfants furent :

1^o Philippe d'Hanins, qui suivra sub N^o VI.

2^o Jean-Baptiste d'Hanins, qui suivra sub N^o VI^{BIS}.

3^o Jeanne d'Hanins, décédée en célibat le 4 décembre 1638 et inhumée en l'église St-Martin à Gand, où l'on voyait sa pierre, portant les armoiries de la famille avec cette inscription : « Hier licht begraven Jo^o Joanna d'Hanins, fa d'heer Gillis, die overleet den 4 december 1638. Bidt voor de ziele. »

(2) Kennelic, etc., zy allen lieden dat dit es den staet 'ende verclaers van alle den goede toebehoerende Maykin ende Vynkin Danins, Ywayns kinderen, die hy hadde by wylen Joncvrauwe Cornelia Doens, zyne ghesellenede was, daerof zy weesen met Pieter Van Hoerebeque, in huwelicke begrepen hebbende Joncvrauwe Clare Danins huerlieden zwaghère, gheheel hoysr bedeghen zyn; den zelven weesen toecommen, verschenen ende verstorven by den overlydene van de voorseide Joncvrauwe Cornelia huerlieder moedere. . . .

Allen den ghoonen etc., dat wy als uppervoochden van Gillis, Baven, Cathelyne ende Jannekin Dhanins, Yweyns kinderen die hy ghehadt heeft by Joncvrauwe Anna Hasbyt, zyne tweede gheselnede was, naer trappoort tonswaerts ghedaen by den voornomder haerlieder moedere, Gillis Uuteneechaute ende Jan Laute der voornomde weesen zwaghers, Pieter ende Gillis Danins, ooms. . . .

Compareerde voor scepenen van ghedecele in Ghendt, Gillis Dhanins, de welcke ter maninghe van den amman ende wysdomme van Schepenen, deelvoocht ghecreert wiert van Gillis, Baven, Cathelyne ende Johannekin Dhanins f Yweins die hy hadde by Joncvrauwe Anna Haesbyts, verstorven van huerlieder voornomde vaders. . . .

(V. État des biens, reçus par les échevins des Parchons de Gand et déposés aux archives de la ville de Gand, années 1552-1553, folio 13 recto; 1573-1574, folio 549 recto et folio 534 verso).

(V. *Inscriptions funéraires et monumentales de la province de la Flandre-Orientale.* — *Églises paroissiales*, t. I. *Église St-Martin de Gand*, p. 64 (3).

VI. Philippe d'Hanins fut avocat (V. note 7), seigneur de Waeseghem, grand-bailli de Wedergaet et de Meerbeeck, lez-Ninove. Il épousa Jeanne TIMMERMANS (4).

Il eut pour fils Albert-Ignace d'Hanins, qui suit.

VII. Albert-Ignace d'Hanins, poète célèbre, fut d'abord officier au service de l'Espagne. — Il épousa, le 23 juin 1661, Liévine MANILIUS, fille de Servais MANILIUS et de Barbe DUFFELS (5).

Albert-Ignace d'Hanins laissa divers poèmes, entre autres :

1° *Het Bevel van Cupido, bestaende in dry deelen : minnelietjens, herders-gedichten en kluchten*, publié à Bruxelles en 1653.

2° *Reverendissimo Illustrissimoque Viro, Domino D^{no} Carolo Sylvio, Nuper Brugensium, Nunc Vero Gandavensium, Episcopo Longe Meritissimo*. Vers latins, français, espagnols et flamands, publiés à Gand en 1660.

3° *Het Leven Vande Glorieuse Matrone S^{te}-Anna, Moeder vande Alder-heylichste en onbevleete Maghet ende Moeder Godts Maria*. Gand, 1661.

4° *A l'honneur De La Très-Illustre, Très-Noble Et Vertueuse Dame, Madame Isabelle-Claire-Eugène De Houchin, Dicte De Longastre, Abesse De L'Abbaie D'Oost-Eekeloo*. Gand, 1669.

5° *Illustrissimo Ac Reverendissimo Domino, Domino Eugenio-Alberto d'Allamont, Nono Gandavensium Episcopo*. Poésies latines, françaises, espagnoles et flamandes. Gand, 1672.

6° *Heroicis Versibus Decantata Vita Heroica S^{ti} Nicolai Episcopi*. Gand, 1684.

7° *Compendium Martyrii Sancti Livini*. Gand, 1686.

8° *Serenissimis, Excellissimis Et Potentissimis Principibus Et Conjugis Carolo Secundo Et Mariæ-Annæ Hispaniarum Indiarumque Regi ac Reginae, Brabantiae Ducibus, Comitibus Flandriæ, etc.* Gand.

(3) Au registre des funérailles, célébrées en l'église St-Martin de Gand, nous trouvons : « 1639 13^d january : Jonckvrauwe Joanna Danens een kercklyck. »

(4) En l'église paroissiale de Meerbeeck, lez-Ninove, l'on voit une pierre portant : « Hier light begraven deerbaere Joanna Timmermans Jo^r Philip D'hanins, heere van Waeseghem, hoogh-bailliu van lande van Wedergaet, Meerbeke, haeren man »

(5) Son acte de mariage, inscrit au registre des mariages de l'église de St-Bavon de Gand, porte : « 23 juni 1661, Albertus Ignatius Danins et Livina Manilius iuncti sunt matrimonio coram Servatio Manilius et Florentio Evenepoel, factis 3 bannis. »

Le contrat de mariage d'Albert-Ignace d'Hanins, que nous avons trouvé dans les minutes du notaire Adrien Flourent, à la date du 17 juin 1661, porte :

« Voor my Adriaen Flourent, openbaer notaris, present de onderschrevene getuughen, is gecompereert in persooene Jo^r Albertus-Ignatius Dhanins, filius Jo^r Philips, ter cender, ende Jo^e Lievine Manilius, filia Servaes, ter andere, te kennen gevende hoe dat tusschen de future conjointen apparent is huwelick te geschieden indien onse moeder de H. roomsche catholycke keercke tzelve toelaet ende permitteert (verhopende wel dat jae); zoo eyst dat zy voor eenighen bandt van den zelve huwelicke hebben besproken ende gheconditionneert tnaervolgende, te wetene : »

(V. minutes du notaire Adrien Flourent, déposées aux archives de la ville de Gand, année 1661.)

On lit à la fin de cet ouvrage :

PANXIT ALBERTVS IGNATIVS D'HANINS REGIS HISPANIÆ CENTVRIO
EMERITVS.

9° *Serenissimis, Excellentissimis ac potentissimis Principibus, atque amantissimis Conjugibus, Maximiliano Emanueli, Dei gratia utriusque Bavariae et superioris Palatinatus Duci, Comiti Palatino Rheni, sacri Romani Imperii Archidapifero atque Electori, Lantgravis de Leichtenberg, Belgii Archistratego et Gubernatore supremo . . . et Theresiae Khunigundae Carolinae Casimirae Mariae.* Gand, 1695.

10° *Expulso belli jugo.* Vers latins, français et flamands. Gand, 1697.

11° *Historie Ofte Kort Verhael Van den Oorspronck Des Alder-volsten Aflaet Van Portiuncula, Op Rym ghestelt door Albertus Ignatus d'Hanins.*

12° *Elogium Vetustissimae Celeberrimae, Praenobilis, Patritiae Atque equestris familiae Waesberganae.* Gand, 1696.

13° *Illustrissimo d° Placido Van de Poele.*

14° *Illustri . . . Roberto De Haynin.* Vers latins, français et espagnols. Gand, 1662.

15° *Virgo Gandavensis Obitum Deplorat Optimi Pastoris Sui.*

16° *Reverendissimo D. Ignatio Augustino Ex Commitibus. De Grabbendonck Nuper Namurcentium Nunc Gandavensium Episcopo.* Vers latins, français, espagnols et flamands. Gand, 1680.

Albert-Ignace d'Hanins décéda le 23 février 1707. Liévine MANILIUS décéda le 5 novembre 1703. Ils furent inhumés en l'église des Récollets à Gand (6).

Postérieurement au décès d'Albert-Ignace d'Hanins deux poèmes de cet auteur furent encore publiés, savoir :

1° *Het leven, mirakelen ende dood van de H. maghet Berlindis, patronesse der prochie van Meirbeke, nevens Ninove; wiens heylighe reliquien in de kerke aldaer zyn berustende, overgeset uyt het latyn ende op dicht ghestelt in onse vlaemsche tale door A. I. d'Hanins.* Bruxelles, 1714.

2° *De deugt afgebeeld in den H. Trudo, apostel van Haspengouwe, stichter van de keyserlycke ende wytvermaerde abdy van S. Benedictus-orden ende besonderen patroon van de ryckxstadt en inwooners van S. Truyden, door A. J. d'Hanins.* Gand, 1748.

Albert-Ignace d'Hanins dut composer encore d'autres poèmes. L'on trouve en effet au registre de Henri Saetruwer, imprimeur à Gand :

(6) L'acte d'inhumation d'Albert-Ignace d'Hanins, inscrit au registre des inhumations de l'église des Récollets, à Gand, porte :

(1707) Obijt 23 feb. nobilis Dominus d'Hanens, primus hujus patriae carminifex sepultus vero in fine mediae ecclesiae vigesima quarta sub vesperi cum Reda in Cavia communi de licentia Illustrissimi D. Episcopi.

L'acte d'inhumation de sa femme, inscrit au même registre, porte :

(1703) Obijt 5 novembris Domicella dhaenes, mater R. Adm. Domini d'Haenens monachi s. petri sepulta vero secta (sic) cum Reda in cavia communi in fine ecclesiae vesperi.

(V. Registre des inhumations de l'église des Récollets, à Gand, déposé aux archives de l'état civil de Gand).

Den 16 oct. 1687, voor de abdye van S^t-Pieters, ghedruckt 70 carmina, opgedraeghen aen myn heer den prelaet van S^t-Pieters, door d'Hanins.

Den 10 nov. 1689, voor de abdye van S^t-Pieters, gedruckt 125 carmina van den nieuwen paus Alexander den achtsten, opgedraeghen aen den seer eerw. heer Prelaet door myn heer d'Hanins.

Den 12 augusti 1692, ghedruckt 90 carmina in het latyn, opgedraeghen door d'Hanins aen myn heer van Poel, prior van S^t-Pieters.

Den 16 dito (juillet 1695), ghedruckt 150 carmina, opgedraeghen door myn heer d'Hanins.

(V. sur Albert-Ignace d'Hanins et ses œuvres : Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire des dix-sept provinces des Pays-Bas*. Louvain, 1746, t. VII, pp. 241 et suiv. — Ph. Blommaert, *De nederduitsche Schryvers van Gent*, pp. 298 et suiv. — Van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. II, pp. 149, 150, 158, 161, 321, 322, 326, 329, 331; t. VI, pp. 112, 121, 122, 125, 130, 132, t. VII, p. 7.)

Du mariage d'Albert-Ignace d'Hanins naquit :

Philippe d'Hanins, né le 4 décembre 1663 (7), qui fut religieux à l'abbaye de S^t-Pierre, à Gand.

VI^{BIS}. Jean-Baptiste d'Hanins fut greffier de Belcele et receveur-général des aides au Pays de Waes. — Il épousa, en 1639, Claire VAN ROYEN, fille de Charles VAN ROYEN, sergent-major du Pays de Waes, et de Marie VAN DE VYVERE, fille de Josse et d'Elisabeth DE MAERE.

De ce mariage naquit Philippe d'Hanins, qui suit.

VII. Philippe d'Hanins, chevalier du S^t-Empire, pensionnaire et haut-échevin du Pays de Waes, épousa Adrienne DE PICKERE (*d'azur au coq d'or entre trois quintefeuelles d'argent, 2 et 1; fig. 33*), décédée le 22 septembre 1704, fille de François DE PICKERE, seigneur de Willebeke et de Diepenbeeck, conseiller-pensionnaire de la ville d'Audenarde, et de Susanne VAN DE WOESTYNE. — Il décéda le 12 août 1727. Il eut de son mariage :

1^o Marie-Françoise d'Hanins, qui épousa Sébastien D'HANE (*d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes d'aigles, arrachées de sable, languées de gueules; fig. 21*), seigneur de Bersé et de Bottele, échevin des Par-chons de Gand et membre du Conseil de Flandre, décédé le 30 juillet 1735, fils de Jérôme D'HANE et de Marie DE WILDE.

2^o Angéline-Thérèse d'Hanins, qui épousa, le 17 février 1703, Chrétien baron DE NEVE (*de gueules à une truite d'argent, posée en bande; fig. 29*), seigneur de Dullaert, ten Roden, Peperstraete, etc., haut-échevin du Pays de

(7) Son acte de baptême, inscrit au registre de l'église S^t-Nicolas, à Gand, porte : 5 decemb. 1663 baptisatus est Philippus, filius legitimus Alberti Ignatii Daenens et Livinae Manillae natus est mundo pridie huius circa 1^{am} promeridianam susceptores fuere R. D. Hayman loco Dⁿⁱ Philippi Danens, advocati, et Barbara Duffels (V. registre baptistaire de l'église S^t-Nicolas, à Gand).

Waes, fille de Pierre DE NEVE, chevalier, seigneur des dits lieux, et d'Agnès D'OOSTERLINCK.

V^{BIS}. Bavon d'Hanins épousa, le 20 août 1603, Catherine LAUTENS (*coupé; d'argent et de gueules, à trois quintefeilles de l'un en l'autre; l'écu entouré d'une bordure engrêlée coupée d'azur et d'argent; fig. 27*), fille de Jean LAUTENS, conseiller en la Chambre des Comptes à Lille, et d'Élisabeth NUTYNCK. Il fut greffier des ajournements de la ville de Gand.

Il laissa pour enfants :

1^o Jean d'Hanins, qui suit sub N^o VI.

2^o Guillaume d'Hanins, qui suivra sub N^o VI^{BIS}.

3^o Isabelle d'Hanins, qui épousa Jacques COPPIETERS (*d'azur à une épée d'argent, posée en bande, et une coupe couverte d'or, brochant sur le tout; fig. 9*), avocat au Conseil de Flandre, mort le 30 avril 1668, inhumé en l'église St-Michel, à Gand, fils de Pierre COPPIETERS et de Claire COPPEJANS.

4^o Françoise d'Hanins, décédée en célibat (8).

Bavon d'Hanins décéda le 18 août 1611. — Catherine Lautens décéda en 1620. — Ils furent inhumés en l'église St-Michel de Gand, sous une pierre portant les armoiries pleines de la famille d'Hanens ou d'Hanins, avec cette inscription :

« Sepulture van d'heer Bavo d'Hanins, f^e Iweins, ex Jo^e Anna Haesbyt, f^e Christiaens, in synen levne erfachtigh greffier van de indaghinghe der stede van Ghendt, die overleet den 18 augusti 1611. Ende van Jo^e Catherina Lautens, f^e d'heer Jans, in synen levne raedt ende rekenmeester van H. M. in hunne camere van rekeninghe te Rysssele, geprocreëert by Jo^e Elisabeth Nutynck, syne huysvrouwe, overleet den 1620. »

(V. *Inscriptions funéraires et monumentales de la ville de Gand, église St-Michel*, p. 274.)

VI. Jean d'Hanins fut baptisé à l'église St-Nicolas de Gand le 30 août 1606 (9).

Il fut avocat au Conseil de Flandre et seigneur de Roodoncq, en Mariakerke, lez-Gand. Il épousa, le 30 janvier 1643, Marie-Martine CARINS, décédée le

(8) Allen den ghenen, etc. Doen te wetene dat dit es den staet van goede toehehoorende Jan, Guillaume, Isabeau ende Francheiseken Dhanins, alle kinderen van dheer Bavo Dhanins, in zynen levne erfachtich greffier van de indaghinghe der stede van Ghendt, gheprocreert by Jo^e Catherine Lautens. . . .

Allen den ghenen, etc. Alsoo tusschen heer ende meester Jan-Baptiste Lautens, raedt ordinaire in den raedt van Vlaenderen, Joncvrauwe Isabeau Lautens, weduwe van dheer Olivier Meyne, Joncvrauwe franchoise Lautens, Joncvrauwe Jacquelyne de Hellyn, weduwe van Joncheer Guillaume Emanuel Lautens, als voocht van haere kinderen die zy ghehadt heeft by den selven haeren man, Joncheer Pieter van der Vichte, als machtich over meester Jan-Baptiste Dhanins, advocaet in den zelven raedt, meester Guillaume Danins, ooc advocaet in den zelven raede, ende Joncvrauwe Isabeau Danins, kinderen van wylent dheer Bavo Dhanins, by Joncvrauwe Catherine Lautens, gemeene ende onverdeelt was. . . .

(V. État des biens, reçus par les échevins des Parchons de Gand, années 1611-1612, folio 93 recto; 1633-1634, folio 23 recto.)

(9) Son acte de baptême porte : aug. 1606. 30 die bapt. fuit Joannes, filius bavoni Danens. — Susceptor d. Joannes Lautens, susceprix Elisabeth Lautens (V. registre baptistaire de l'église St-Nicolas de Gand).

26 février 1700, fille d'Adrien CARINS (*d'azur à trois grenades tigées et feuillées d'or*; fig. 7), conseiller au Conseil de Flandre, et de Pétronille VAN DE WALLE. Il décéda le 15 août 1654 et fut inhumé en l'église St-Michel, où l'on voyait son blason, orné de ses quatre quartiers : *Hanins — Haesebyt — Lautens — Nutynckx*. — De son mariage naquirent :

1^o Isabelle-Thérèse d'Hanins, née le 15 janvier 1646, qui épousa, le 29 mai 1668, Louis-Maximilien THYERIN (*d'argent au chevron de sable, chargé de trois étoiles à 6 rais d'or, et accompagné de trois merlettes de sable*; fig. 41), né le 12 septembre 1644, seigneur de Clefs et de Roodemoer et haut-échevin du Pays de Waes, mort le 14 août 1699, fils de Philippe THYERIN, également haut-échevin du Pays de Waes, et de Françoise VILAIN. — Elle décéda le 5 février 1678 et fut inhumée en l'église paroissiale de St-Gilles (Waes) (10).

2^o Adrien-Léonard d'Hanins, né le 21 février 1650, attaché à l'ambassade d'Espagne en France, décédé en célibat à Paris.

3^o Philippe-François, qui suit sub N^o VII.

4^o Marie-Françoise d'Hanins, qui épousa, le 13 février 1667, François-Ferdinand DE LA TOUR, dit VAN PRAET, seigneur de Hoogenhove et de Terlinden, à la mort de son frère; premier échevin de la ville d'Ypres, en 1675, fils d'Antoine DE LA TOUR, seigneur des mêmes lieux, haut-pointre de la Châtellenie de Courtrai, etc., et de Florence LE BAILLY.

VII. Philippe-François d'Hanins, seigneur de Roodonck, né à Gand le 26 sept. 1653, obtint, en 1699, le titre de chevalier, avec permis de porter une couronne d'or au lieu de bourrelet, avec supports et bannières, les supports couverts d'un voile de gueules, fourré d'hermines. Il fut seigneur de Wiericx, Kemmelland, Neerengaver, Warnave, Blyspoel, la Chevalerie, Steenhof, Aelsbeke, Meulendyk, etc., échevin du Franc de Bruges de 1676 à 1710, receveur-général des impôts du même Pays en 1704. — Il épousa, le 23 sept. 1674, Jeanne-Adrienne DE LA VILETTE (*d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeilles du même, tigées et feuillées de sinople, boutonnées d'or*; fig. 42), dame de Moerkerke, née à Dunkerque le 29 mars 1654, fille de Robert DE LA VILETTE, chevalier, échevin du Franc en 1666, surintendant et directeur-général des vaisseaux de guerre de S. M. aux Pays-Bas, et de Jeanne BAESSENS. — Il fut inhumé avec sa femme en l'église St-Jacques de Bruges, dans le caveau de la famille DE LA VILETTE. — De son mariage naquirent :

1^o Jacques-Onuphre d'Hanins, né en 1677, décédé en célibat à Bruges le 6 juin 1701. — On voyait à l'église St-Jacques son blason, portant les huit

(10) Son acte d'inhumation, inscrit au registre des inhumations de la paroisse de St-Gilles (Waes), porte : 1678. D. Isabella thelesia danins, uxor N. D. Ludovici Maximilienni thyrn obiit die 5^{ta} february 1678, ætatis suæ anno 32 vel circiter et sepulta fuit in templo. (Voir registre des inhumations de St-Gilles (Waes), déposé aux archives de l'état civil de cette commune.)

quartiers suivants : *d'Hanins — Lautens — Carins — van de Walle — la Vilette — Meulebeke — Baessens — Eecke.*

2° Charles-Joseph d'Hanins, né à Bruges le 20 décembre 1679, capitaine d'infanterie, décédé sans postérité le 9 décembre 1740. Il était seigneur de Moerkerke, Roodonck, Wiericx, Warnave, etc. Il avait épousé, en premières noces, le 23 octobre 1712, Marie DE CRIDTS (*coupé; au 1^{er} d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux quintefeuelles du même, et en pointe d'un tourteau également de gueules, chargé d'une croix pattée d'argent; au 2^a fascé de gueules et d'argent de six pièces; fig. 11*), décédée le 11 octobre 1729, fille de Barthélemy DE CRIDTS, échevin de Bruges en 1695, et de Jeanne-Thérèse VAN DE ZANDE, et, en secondes noces, le 6 octobre 1730, sa cousine germaine, Claire DE LA VILETTE, dame de ten Torre, Monswalle, Zuytcote, veuve de Charles-Marie ARRASOLA DE ONATE, et fille de Jacques-Robert DE LA VILETTE et de Gertrude-Françoise DE BOCK.

3° Adrien-Léonard d'Hanins, né à Bruges, le 3 janvier 1683, membre de la régence de Bruges de 1711 à 1721, échevin en 1723, décédé en célibat le 28 septembre 1725.

4° Philippe d'Hanins, né en 1681, décédé le 16 février 1713.

5° Marie-Louise d'Hanins, née le 7 février 1685, qui épousa, le 28 avril 1720, Jacques-Bernard DE MELGAR (*d'azur à deux bandes d'or; fig. 28*), capitaine au service de S. M. C., au régiment de Spinola, lieutenant grand-veneur de Flandre, décédé le 2 décembre 1735, fils de Bernard DE MELGAR, seigneur de Breydelaer, et de Marie VERSCHEURE.

6° Marie-Norbertine d'Hanins, née en 1686, qui épousa, le 13 décembre 1722, Jean-Baptiste VAN STEENBERGHE, fils de Jacques VAN STEENBERGHE (*d'argent à trois abeilles de sable; fig. 38*), greffier-pensionnaire du Franc de 1670 à 1691, et d'Anne LE GILLON. — Elle décéda le 4 novembre 1723, sans postérité.

7° Pierre-Louis d'Hanins, qui suit sub N° VIII.

VIII. Pierre-Louis d'Hanins, né le 21 août 1693, chevalier, seigneur de Moerkerke, Warnave, Wiericx, Roodoncq, etc., échevin de 1731 à 1764 et bourgmestre de 1736 à 1742 du Franc Bruges, député aux États de Flandre, épousa, le 1 mars 1722, Marie-Madeleine DE BIE (*d'or, à la fasce breteessée et contre-breteessée de sable, accompagnée de sept abeilles du même, 4 en chef et 3 en pointe; fig. 4*), décédée sans postérité, fille d'Elie-Albert DE BIE, bourgmestre du Franc en 1707, et de Prisca VAN ALTERE, et, le 18 novembre 1745, Jeanne-Constance DE CORNELIS, dite DE LERNOUT (*d'or enté de sable, à la fleur-de-lis d'or; fig. 10*), décédée le 11 août 1752, fille de Jacques DE CORNELIS, chevalier, natif d'Anvers, lequel obtint de relever le nom et les armes de la famille DE LERNOUT, par lettres patentes du 18 octobre 1716, et d'Anne-Marie DE LERNOUT, décédée dernière de son nom en 1734.

De son deuxième mariage sont nés :

1° Pierre-Jacques d'Hanins, qui suit sub N° IX.

2° Constance-Brunone d'Hanins, née à Bruges le 6 octobre 1746, décédée le 1 janvier 1777, qui épousa, le 30 décembre 1770, Pierre-Antoine DE MELGAR, échevin du Franc de Bruges, seigneur de Breydelaere, fils de Henri et d'Isabelle FOURBISSEUR.

IX. Pierre-Jacques d'Hanins, né en 1747, chevalier, seigneur de Moerkerke, Warnave, Roodoncq, etc., épousa en premières noces, le 1 octobre 1771, à Bruxelles, Claire DIERICKX, dite DE BRETEL, décédée à Bruges le 7 mai 1777, inhumée en l'église de St-Jacques, dans le caveau des de la Vilette, et fille de Charles DIERICKX, dit DE BRETEL (*d'azur au chevron d'or, accompagné de trois hures de sanglier d'argent; fig. 12*), seign^r de la Coquerie, de la Rivière, etc., et d'Isabeau DE BIE, et en secondes noces, à Bruges, le 7 janvier 1778, Anne-Isabelle WILLAYS (*d'azur au chevron d'or, chargé de trois flammes de gueules et accompagné de trois coquilles d'or; fig. 45*), née le 10 décembre 1750, fille de François-Jean, conseiller de Bruges en 1781, et d'Anne-Thérèse VLEYS. Il décéda le 11 février 1806.

De son premier mariage est né :

Ferdinand-Auguste d'Hanins, qui suivra sub N° X.

De son deuxième mariage sont nés :

1° Marie-Anne d'Hanins, née en 1778, décédée en célibat le 21 fév. 1845.

2° Louis-Jacques d'Hanins de Moerkerke, né à Bruges le 6 août 1780, membre de l'Ordre Équestre de la Flandre-Occidentale, échevin de Bruges de 1818 à 1824, colonel de la Garde Bourgeoise, chevalier de l'Ordre de Léopold, décédé le 30 août 1852, sans enfants de Marie-Angéline DE BIE, née à Bruges le 13 décembre 1790, fille de Louis-Joseph DE BIE DE WESTVOORDE et de Jeanne-Thérèse SALENS.

Marie-Angéline DE BIE mourut le 25 janvier 1855 et fut inhumée à Oostcamp. Elle avait fondé, de concert avec son mari, l'école gardienne établie près du Béguinage à Bruges.

3° Julien-François d'Hanins, qui suivra sub N° X^{BIS}.

4° Honoré-Joseph d'Hanins de Moerkerke, qui suivra sub N° X^{TER}.

X. Ferdinand-Auguste d'Hanins de Moerkerke, né à Bruges le 11 octobre 1775, épousa à Bruxelles, le 19 août 1802, Marie-Lambertine DE MULLER, fille de François DE MULLER et de Frédérique-Marie RYCKZ. Il décéda à Warneton le 15 juillet 1820. Lambertine DE MULLER décéda le 8 septembre 1845, à son château de Lanquesaint, lez-Ath.

Ils eurent pour enfants :

1° Ferdinand-Pierre d'Hanins de Moerkerke, qui suit sub N° XI.

2° Aimé-François-Aquila d'Hanins de Moerkerke, qui suit sub N° XI^{BIS}.

XI. Ferdinand-Pierre d'Hanins de Moerkerke, né à Ath le 10 juillet 1803, capitaine de lanciers, épousa à Tournai, le 7 février 1837, Zéphyrine-Ghislaine DE WOLF, fille de Marie-Louis DE WOLFF DE CLAIRBOIS (*d'or à trois lours*

passants l'un sur l'autre de sable; fig. 47) et de Charlotte d'YSENBAERT. Il décéda le 30 mars 1848, laissant une fille unique, Emma-Charlotte-Ghislaine d'Hanins de Moerkerke, née à Tournai le 26 novembre 1837, qui épousa Théobald-Alexandre-Joseph DE LA ROCHE.

XI^{bis}. Aimé-François-Aquila d'Hanins de Moerkerke, né à Ath le 22 août 1805, créé comte par arrêté royal du 5 septembre 1856, général-major, chef du Département du grand-écuyer de la Maison des Rois Léopold I et Léopold II, écuyer d'honneur de la Reine, officier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix Commémorative de Belgique, grand-officier de la Couronne de Chêne, commandeur de l'Ordre de Charles III, commandeur de l'Ordre Impérial de la Couronne de Fer d'Autriche, commandeur de l'Ordre Royal d'Albert-le-Valeureux de Saxe, commandeur de la Légion d'Honneur, officier et chevalier de plusieurs autres ordres, épousa à Ath, le 23 mai 1839, Hortense-Aldegonde DE ROUILLÉ (*d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses feuillées et tigées d'argent, et en pointe d'un croissant montant du même; fig. 36*), fille d'Edouard-Louis comte DE ROUILLÉ, lieutenant-colonel de cavalerie, membre de l'Ordre Équestre du Hainaut, membre du Congrès National, sénateur, chevalier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de Fer, et d'Aldegonde VAN SEGHBROUCK.

De ce mariage sont nés :

1^o Fernand-François comte d'Hanins de Moerkerke, né au château d'Ormeignies, lez-Ath, le 26 octobre 1840, qui épousa, au château de Houtain-le-Val (Brabant), le 29 mai 1873, Marie DE WAHA DE HOUTAIN (*de gueules à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'argent; fig. 46*), fille d'Alfred-Charles-Marie DE WAHA DE HOUTAIN et de Coralie-Marie-Henriette GRENIER, fille d'Edouard baron GRENIER (*d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois hures de sanglier de sable, défendues du champ; au chef d'azur chargé de trois étoiles à six pointes d'argent; fig. 19*), sénateur de Belgique.

2^o Léontine-Louise d'Hanins de Moerkerke, né au même lieu le 29 juin 1842, qui épousa Ferdinand DU ROY DE BLICQUY (*emmenché en parti; d'argent de 2 pointes et de 2 demies, et de gueules; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent entre 6 besants d'or, posés 3 à dextre, 1 et 2, et 3 à sénestre, aussi 1 et 2; fig. 15*), fils d'Alexis-François-Chrétien et de Marie-Delphine-Augustine-Robertine COSÉE DE MAULDE.

X^{bis}. Julien-François d'Hanins, né le 1 janvier 1785, bourgmestre d'Oostcamp, épousa, le 19 septembre 1811, Charlotte-Flore VAN OUTRYVE D'YDEWALLE, fille d'Emmanuel-Louis VAN OUTRYVE D'YDEWALLE (*d'or à trois quintefeuilles de néflier de gueules; fig. 30*), chevalier, échevin du Franc et receveur-général du Quartier de Bruges, et de Colette-Bernardine HAMELINCK (*écartelé; aux 1 et 4 d'argent à la bande de sable, chargée de trois lionceaux d'or, posés en bande; aux 2 et 3 d'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux branches de laurier de sinople, et en pointe d'une quintefeuille de gueules, percée*

du champ. Sur le tout, un écusson d'or au chevron de gueules, accompagné de trois maillets penchants du même; fig. 20).

De ce mariage naquit Jules-Louis d'Hanins, né à Bruges le 13 sept. 1812, décédé en célibat à Liège le 4 mars 1832.

Julien-François d'Hanins décéda le 26 octobre 1855. Charlotte-Flore VAN OUTRIVE D'YDEWALLE décéda le 18 septembre 1812.

X^{ter}. Honoré-Joseph d'Hanins de Moerkerke et Warnave, né le 8 janvier 1788, membre de l'Ordre Equestre de la Flandre-Occidentale, conseiller communal de Bruges, bourgmestre de Moerkerke, etc., épousa, le 24 octobre 1811, Anne-Catherine DE DEURWAERDER, fille de Bernard DE DEURWAERDER, ancien pensionnaire du Franc et plus tard président du Tribunal de 1^{re} Instance de Bruges, et de Catherine LYBAERT.

De ce mariage sont nés :

1^o Herminie-Anne d'Hanins de Moerkerke et Warnave, née à Bruges le 26 août 1812, qui épousa, le 12 janvier 1842, Auguste-Ernest baron DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM, successivement commissaire d'arrondissement de Dixmude et de St-Nicolas, inspecteur provincial de l'enseignement primaire de la Flandre-Occidentale, fils de Jean-François baron DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM et d'Anne-Catherine VAN DER GOTE DE METZ-BLANC-BOIS, chevalier de l'Ordre de Léopold, dont : Jean-Werner baron DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM, né à Dixmude le 6 octobre 1842; Marie-Ide baronne DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM, née à St-Nicolas le 27 janvier 1845, qui épousa, le 28 août 1865, Georges-Victor-Herman DE CROMBRUGGHE, fils de Victor-Jules-Laurent et d'Herminie-Léontine-Marie DE CROMBRUGGHE DE BEAUPRÉ; Alexandre-Marie baron DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM, né à St-Nicolas le 15 juillet 1846, et Lothaire-Iwan baron DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM (*de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, chargé sur l'épaule gauche d'un écusson d'or, au chef échiqueté d'argent et de sable de deux tires; fig. 40*), né à St-Nicolas le 12 avril 1848.

2^o Honoré-Louis d'Hanins de Moerkerke et Warnave, décédé en célibat à Roulers le 3 juillet 1831.

3^o Alexandre-Marie d'Hanins de Moerkerke et Warnave, décédé en célibat le 4 février 1858.

4^o Marie-Christine d'Hanins de Moerkerke et Warnave, née à Bruges le 10 juin 1819, qui épousa, le 9 juin 1845, Jean-Jacques baron VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, né le 31 août 1801, conseiller communal de la ville de Bruges, fils d'André-Pierre baron VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, receveur-général de la Flandre-Occidentale, et de Marie-Anne VAN HAMME; dont Marie-Anne baronne VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, née le 19 mai 1846, qui épousa, le 21 février 1865, Ferdinand-Lambert-Corneille-Marie DE STEURS, secrétaire de légation, fils de Lambert-Joseph-Corneille-Antoine-Marie chevalier DE STEURS et de Josèphe-Marie VAN DEN PEEREBOOM; Julienne-Honorine VAN

ZUYLEN VAN NYEVELT, née le 16 août 1847, laquelle a épousé Oscar-Edouard-Faustin DE BURBURE DE WEESENBECK, fils de Gustave-Louis-Marie DE BURBURE DE WEESENBECK, chevalier de l'Ordre de Léopold, et de Sidonie-Marie VERHAEGHE; Iwan-André baron VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, né le 4 octobre 1849, décédé le 5 février 1850; Alexandrine-Mélanie baronne VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, née le 21 janvier 1851, et Herminie-Julie baronne VAN ZUYLEN VAN NYEVELT (*d'argent à trois zules [zuilen] de gueules*; fig. 48), née le 3 janvier 1858.

VI^{bis}. Guillaume d'Hanens, né à Gand et baptisé à l'église St-Michel de cette ville le 9 février 1609 ⁽¹⁰⁾, fut avocat au Conseil de Flandre (V. note 8) et receveur des dîmes de l'abbaye de St-Pierre à Gand, pour les biens situés à St-Gilles (Waes), Kemseke, etc., et dépendants de la seigneurie de Cluyse, qui appartenait à ladite abbaye. — Il épousa à St-Gilles (Waes), le 18 avril 1655, Amelberghe d'HOOGHE (*de gueules au chevron d'argent, chargé de trois yeux humains*; fig. 24), sœur de Josse d'HOOGHE, officier porte-drapeau (alfère) au service de l'Espagne, fille de Josse d'HOOGHE et de Marie VAN DE POELE.

De ce mariage sont nés :

1^o Guillaume d'Hanens, qui suit sub N^o VII.

2^o Jeanne d'Hanens, née à St-Gilles (Waes) le 21 juin 1659 ⁽¹¹⁾, qui épousa Adrien VOLCKERICK (*d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois annelets du champ, et accompagnée de trois croissants montants de gueules*; fig. 44), fils de Mathieu et d'Anne VOLCKERICK. Elle décéda sans postérité le 8 mai 1729 et fut inhumée en l'église paroissiale de St-Gilles (Waes).

VII. Guillaume d'Hanens, né à St-Gilles (Waes) le 16 février 1657, seigneur de Ter Boucle et de Ter Biest, avocat au Conseil de Flandre, fut nommé conseiller au Grand Conseil de Malines. — Il épousa à St-Gilles (Waes), le 30 octobre 1684, Cornélie VAN GOETHEM (*coupé; au 1^{er} d'or semé de billettes de gueules, au lion du même passant sur le tout; au 2^d de sable plein*; fig. 18), fille de Jean VAN GOETHEM, bailli de Saelegem et de Meerdonck, et de Catherine DE PUYDT.

De ce mariage sont nés :

1^o Guillaume-Jean d'Hanens, né à Gand et y baptisé à l'église St-Pierre le 17 août 1685, avocat au Conseil de Flandre, décédé en célibat le 15 décembre 1769, et inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Vracene.

2^o Jean-Pierre d'Hanens, né à Gand le 5 mai 1687, y baptisé le lendemain en l'église St-Michel, décédée en bas-âge.

(10) Son acte de baptême porte : « 1609, febr. 9, Guilgellmus p̄ Bavonis Dhanens ex Jov^r Catharina Lautens sus Guilgame Lautens et Margarita Lautens. » (V. Registre baptistaire de l'église St-Michel de Gand.)

(11) Son acte de baptême porte : « 1659, 24 junii. Joanna f^a Guilielmi Danins et Amelbergæ d'Hooghe, conjugum, baptisata fuit eam suscipientes ego infrascriptus et Joanna van de Poele. Nata fuit 21 junius hora tertia meridiana. A. Sporon. » (V. Registre baptistaire de St-Gilles (Waes).)

3^e Marie-Catherine d'Hanens, née à Gand le 16 avril 1688, décédée en bas-âge.

4^e Jeanne-Catherine d'Hanens, née à Gand le 3 novembre 1689, y baptisé le lendemain à l'église S^t-Michel, qui épousa François-Ignace VAN ROYEN, avocat, seigneur de Steendonck, et dont une fille unique, Marie-Joséphine-Cornélie VAN ROYEN (*d'azur à trois chevrons d'or; fig. 37*), épousa, le 8 janvier 1756, Mathias-Barnabé-Jean DE CANNART D'HAMALE (*d'argent à cinq fusées de gueules, rangées en fasce, la seconde fusée surmontée d'une merlette de sable; fig. 6*), seigneur de Wittegracht, bourgmestre de Lierre.

5^e Marie-Cornélie d'Hanens, née à Gand le 8 février 1693, décédée en bas-âge.

6^e Marie-Cornélie d'Hanens, née à Gand le 13 mars 1695, baptisé le même jour à l'église S^t-Michel, qui décéda en célibat le 10 octobre 1761, et fut inhumée dans le chœur de l'église de Vracene.

7^e Jean-Pierre d'Hanens, qui suit sub N^o VIII.

Guillaume d'Hanens décéda le 28 octobre 1727. Cornélie VAN GOETHEM décéda le 18 juin 1738. Ils furent inhumés dans le chœur de l'église de Vracene. Leur monument funéraire y existe encore avec cette épitaphe :

« D. O. M.

TEGITVR QVI OBIT DIE VIGESIMA OCTAVA OCTOBRIIS.

Consultissimus Dominus ac Magister Guillelmus d'Hanens, circa annorum ætatis 71 et Domina Cornelia van Goethem, conjuges, nati in S^{ci} Ægidii, illa obiit 18 Juny 1738, ætatis anno 83^o et Domicella Maria Cornelia d'Hanens, hic juxta parentes sepulta, nata Gandavi sub parochia S^{ci} Michaelis, obiit 10^a 8bris 1781, ætatis 66. Requiescant in pace. »

VIII. Jean-Pierre d'Hanens, né à Gand le 3 juin 1697, baptisé à l'église S^t-Michel le même jour, épousa Aldegonde ABBEEL (*d'argent à trois hamaiides de gueules; fig. 1*), fille de Guillaume ABBEEL et d'Anne-Cornélie BAERT. De ce mariage sont nés :

1^o Marie-Cornélie d'Hanens, née et baptisée à Nieukerken (Waes) le 16 novembre 1748, décédée en célibat et inhumée à Nieukerken le 14 décembre 1813, dans le caveau de la famille d'Hanens.

2^o Guillaume-Jean d'Hanens, qui suivra sub N^o IX.

3^o Jean-Pierre-Alexandre d'Hanens, né à Nieukerken le 26 avril 1751, prêtre, successivement curé à Mendonck, Thielrode et Dacknam, décédé le 5 mai 1833 et inhumé à Nieukerken, dans le caveau de la famille.

4^o Jeanne-Catherine d'Hanens, née le 16 décembre 1752, décédée en bas-âge et inhumée dans l'église de Nieukerken.

5^o Joseph-Benoît d'Hanens, né le 13 décembre 1753, décédé en bas-âge et inhumé dans l'église de Nieukerken.

6^o Charles-Norbert d'Hanens, qui suivra sub N^o IX^{bis}.

Jean-Pierre d'Hanens décéda le 30 juin 1773, Aldegonde ABBEEL décéda

le 14 juillet 1782. Ils furent inhumés dans le chœur de l'église de Nieuwerkerken.

IX. Guillaume-Jean d'Hanens, né à Nieuwerkerken le 9 février 1750, fut avocat au Conseil de Flandre et haut-échevin du Pays de Waes. Il épousa, en premières noces, à St-Nicolas, le 11 juin 1780, Catherine-Thérèse-Françoise DE VYLDER, née à Malines le 25 octobre 1754, fille de Jean-Philippe DE VYLDER et d'Anne-Françoise VAN KIEL. Elle décéda à St-Nicolas le 17 juin 1784 et fut inhumée en l'église paroissiale de Nieuwerkerken.

Guillaume-Jean d'Hanens épousa, en deuxièmes noces, le 10 septembre 1786, Isabelle-Caroline VAN RAEMDONCK (*d'argent à trois trèfles d'azur*; fig. 35), fille de Joseph VAN RAEMDONCK et de Marie-Françoise AERTSSENS.

De son premier mariage sont nés :

1° Pierre-Aimé d'Hanens, né le 8 juin 1781, décédé en bas-âge et inhumé en l'église de Nieuwerkerken.

2° Louise-Alexandrine-Françoise d'Hanens, née à St-Nicolas le 25 avril 1782, décédée en célibat le 16 novembre 1869.

3° Cornélie-Reine-Joséphine d'Hanens, née à St-Nicolas le 23 mai 1783, qui épousa, en premières noces, le 24 février 1808, Charles-Philippe VAN RAEMDONCK, ancien procureur au Conseil de Flandre, et, en deuxièmes noces, le 3 février 1813, Marin-Nicolas VERHAGEN, qui fut conseiller provincial de la Flandre-Orientale, membre de la Députation permanente et de la Chambre des Représentants.

De son mariage avec Isabelle-Caroline VAN RAEMDONCK, Guillaume-Jean d'Hanens laissa plusieurs enfants, entr'autres :

1° Marie-Joséphine-Antoinette d'Hanens, née à St-Nicolas le 19 janv. 1787, y décédée en célibat le 3 novembre 1854.

2° Guillaume-Joseph-Marie d'Hanens, qui suivra sub N° X.

3° Charlotte d'Hanens, née le 21 juin 1789.

4° Eugène-Charles-Louis d'Hanens, né le 9 juin 1796, qui fut officier de cavalerie au service des Pays-Bas.

5° Isabelle d'Hanens, née à St-Nicolas le 20 floréal an VII, qui épousa, le 19 mai 1824, Edouard-Joseph JANSSENS DE BISTHOVEN (*d'or à trois arbres arrachés de sinople*; fig. 26); fils d'Alexandre-Joseph-Nicolas et de Catherine-Colette VAN HECK. De ce mariage sont nés :

A. Ferdinand-Alphonse JANSSENS DE BISTHOVEN, né à St-Nicolas le 29 octobre 1827, successivement juge aux Tribunaux de 1^{re} Instance des arrondissements de Termonde et de Gand, époux de Léonie-Thérèse-Ghislaine HEYNDRIKX (*de sable à la fasce d'argent, chargée de trois chevrons de gueules, et accompagnée en chef de trois merlettes d'argent*; fig. 23), fille de Charles-Louis et d'Anne-Françoise-Fidèle-Joséphine DE MAERE, dont postérité.

B. Cécile-Reine-Joséphine, née le 1 mars 1829, décédée en célibat le 25 décembre 1858.

C. Céline-Thérèse, née le 31 mars 1830, qui a épousé, à St-Josse-ten-Noode, le 26 mai 1851, Edouard-Joseph-Marie D'HANENS, ci-après cité, dont postérité.

6° Fidèle-Guillaume-Josèphe d'Hanens, qui suivra sub N° X^{BIS}.

Guillaume-Jean d'Hanens décéda à St-Nicolas le 1 octobre 1831; Caroline VAN RAEMDONCK y décéda le 22 juillet 1810. Ils furent inhumés à Nieukerken dans le caveau de la famille.

X. Guillaume-Joseph-Marie d'Hanens, né à St-Nicolas le 21 février 1788, licencié en droit, fut membre du Congrès National, des États et de la Députation permanente de la Flandre-Orientale, président de la Commission des Hospices et conseiller communal de la ville de St-Nicolas, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de Fer. Il épousa, le 16 avril 1818, Amélie-Colette PEERS; fille de Pierre-Joseph PEERS (*d'or à trois poires d'azur, tigées et feuillées de sinople; fig. 31*), originaire de Bruges, et de Marie PANIS. De ce mariage sont nés :

1° Guillaume-Jean-Marie d'Hanens, né à St-Nicolas le 31 janvier 1819, docteur en droit, échevin de la ville de St-Nicolas.

2° Pierre-Louis-Xavier d'Hanens, prêtre, né à St-Nicolas le 18 déc. 1820, successivement aumônier militaire et curé à Destelberghe.

3° François-Louis-Stanislas d'Hanens, né à St-Nicolas le 11 avril 1823.

4° Edouard-Joseph-Marie d'Hanens, né à St-Nicolas le 15 novembre 1826.

Guillaume-Joseph-Marie d'Hanens est décédé à St-Nicolas le 22 oct. 1861. Amélie-Colette PEERS y est décédée le 11 avril 1865.

X^{BIS}. Fidèle-Guillaume-Joseph d'Hanens, né à St-Nicolas le 14 germinal an X, épousa, le 27 février 1839, Marie-Coralie-Joséphine DE WOLF, fille de Jean-Baptiste DE WOLF et de Marie-Sophie-Angélique PIERSSSENS (*coupé; en chef de gueules au chevron d'or; en pointe d'argent à trois branches de laurier, posées en éventail; fig. 34*).

De ce mariage est né :

Emile-Guillaume-Marie d'Hanens, né à St-Nicolas le 8 mai 1840.

IX^{BIS}. Charles-Norbert d'Hanens, né à Nieukerken le 2 avril 1755, licencié en droit, fut échevin de la Keure de Gand, procureur fiscal au Conseil de Flandre et membre des États du Brabant méridional. — Il épousa à Gand, le 27 novembre 1790, Isabelle-Jeanne VAN DOORNE (*d'azur à trois boucles carrées d'or, les ardillons dirigés vers la dextre; fig. 14*), fille de Pierre-Joseph VAN DOORNE, procureur au Conseil de Flandre, et de Marie-Anne-Petronille VAN DEN BOSSCHE.

De ce mariage sont nés :

1° Cornélie-Philippine d'Hanens, née à Gand le 17 novembre 1791, qui épousa à Bruxelles, le 10 août 1819, Guillaume-Jean-Antoine baron DE VIRON (*d'azur au palmier arraché d'or, au chef arrondi de trois festons du même*,

chargé d'une aigle éployée de sable; fig. 43), gouverneur de la province du Brabant, officier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de Fer, fils de Jean-Bernard baron DE VIRON et de Catherine CALLUY.

De ce mariage est né :

Théodore-Charles-Marie-Ghislain baron DE VIRON, né à Bruxelles le 26 février 1823, époux de Jeanne-Marie-Ghislaine BAESSEN, dont postérité.

2° Charles-Eugène d'Hanens, qui suit sub N° X.

Charles-Norbert d'Hanens décéda à Bruxelles le 29 mars 1818. — Isabelle-Jeanne VAN DOORNE décéda à St-Josse-ten-Noode le 24 février 1848. Ils furent inhumés à Nieukerken, dans le caveau de la famille d'Hanens.

- X.** Charles-Eugène d'Hanens, né à Gand le 1 novembre 1794, épousa à Bruxelles, le 6 novembre 1812, Thérèse-Françoise-Jeanne-Josèphe comtesse VAN DER STEGEN (*d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, la queue passée en sautoir; fig. 39*), baronne de Putte, fille de François-Philippe comte VAN DER STEGEN, baron de Putte, ancien maire de la ville de Bruxelles, et de Marie-Françoise DE CANNART D'HAMALE, laquelle était fille de Mathieu-Jean-Barnabé DE CANNART D'HAMALE et de Marie-Joséphine-Cornélie VAN ROYEN, ci-dessus mentionnés.

De ce mariage sont nés :

1° Gustave-Charles-Eugène-Marie-Ghislain d'Hanens, né à Bruxelles le 7 juin 1815.

2° Emile-Pierre-Louis-Marie-Joseph d'Hanens, né à Bruxelles le 1 avril 1821.

3° Eugène-Albert-Marie-Ghislain d'Hanens, né à Bruxelles le 24 août 1822.



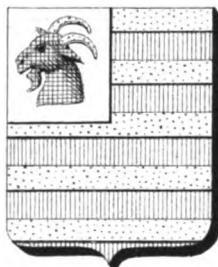
FAMILLE D'HOOP DE SYNGHEM.

1



Chevalier VON HOOP.

2



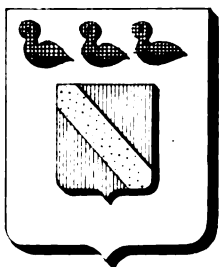
DANNEELS.

3



MARIUS.

4



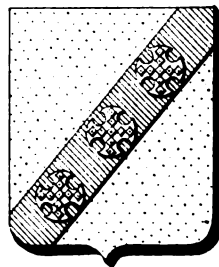
DE CLERCQ

5



Comte AUERSPERG.

6



VAN ALSTEIN.

7



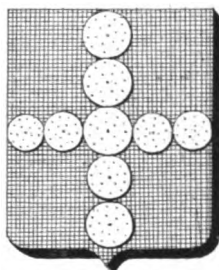
NEYT.

8



FONTAINE DE GHELIN.

9



DE MEESTER DE RAVESTEYN.

10



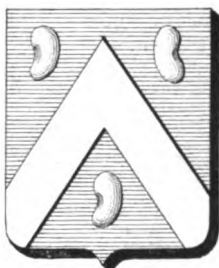
DE CAMBRY DE BAUDIMONT.

11



Comte BORŽEK DOHALSKY.

12



LE FÈVERE.



d'HOOP de Synghem ten Brande.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

CONCERNANT LA FAMILLE

D'HOOP DE SYNGHEM.

La famille d'Hoop porte : *de gueules au lion couronné d'or, armé et lampassé d'azur, cantonné de quatre coquilles d'argent; l'écu surmonté d'un heaume ou casque d'argent, grillé et liseré d'or, fourré et attaché d'azur, orné de ses lambrequins d'argent et de gueules. Cimier : le lion naissant de l'écu. — Le casque fut, par grâce spéciale, couvert d'une couronne d'or au lieu de bourlet. — Devise : Discite justitiam moniti et non temnere divos.*

Le 13 novembre 1789, neuf cents hommes de l'armée nationale, commandés par le général Vandermeersch, parurent devant les portes de Gand, en deux colonnes. Ils pénétrèrent dans la ville en forçant les postes militaires des portes du Sas et de Bruges, et poussèrent les soldats autrichiens de poste en poste, de manière que le soir ceux-ci n'occupaient plus que les casernes et la citadelle.... (DE SMET, *Hist. belg.*, t. II.) Ce fut dans cette soirée qu'une populace furieuse se rua sur l'hôtel situé au coin de la rue de Bruges et de la rue du Bélier, habité par FRANÇOIS-DOMINIQUE D'HOOP, alors conseiller-pensionnaire et actuaire des États de Flandre. Son dévouement aux intérêts du pays ne put détourner la haine révolutionnaire que lui attirait sa fidélité envers l'empereur, son souverain. Sa

maison fut pillée, son mobilier, sa bibliothèque, ses archives de famille, tout fut détruit, dispersé, livré aux flammes. Voir *Réclamations Beligues*. — Imp. des nations — XV^e volume, p. 145 — relation officielle de la prise de Gand, par G. B. A. Schellekens, greffier du Comité général des Pays-Bas, du 25 novembre 1789.) — Un document reposant aux archives de l'État, à Gand (attestation du 23 novembre 1789, donnée par le magistrat de Bruxelles; inventaire n° 5559), constate qu'à la date de ce fait, FRANÇOIS-DOMINIQUE D'HOOP habitait l'hôtel précité avec sa femme, cinq enfants et quatre domestiques, et que les dépens à payer du chef de ce pillage par la commune à M. D'HOOP s'élevèrent à 25,500 florins courant de Brabant. Mais ce qu'aucune indemnité ne pouvait réparer, c'était la perte des anciens titres et archives de la famille. C'est cette circonstance fâcheuse qui nous a décidé à ne comprendre dans la présente notice que ceux des ascendants D'HOOP, dont la généalogie se trouve établie d'une manière absolument certaine par les extraits qui ont pu être retrouvés dans les registres des anciennes paroisses. Il résulte néanmoins de documents authentiques recueillis dans les dépôts d'archives que la famille D'HOOP⁽¹⁾, sans fournir comme plus tard des membres dont la renommée soit parvenue jusqu'à nous par d'éminents services rendus au pays, occupait, dès le XVI^e siècle, en Flandre et notamment à Gand, une position des plus honorables.

-
- I. François D'HOOP eut de sa femme Maximilienne DE FYN un fils nommé Antoine-François, dont l'article suit :
 - II. Antoine-François D'HOOP naquit à Gand (paroisse de St-Michel) en 1708 et y mourut (en la même paroisse) le 18 mai 1786, à l'âge de 78 ans. Il avait épousé à Gand, le 23 juin 1736 (paroisse de St-Bavon), Thérèse-Françoise RAPARLIER, fille de Georges et de Marie-Françoise BOURDON. Cette dame décéda à Gand, le 14 mai 1786, à l'âge d'environ 78 ans. Dont :
 - III. François-Dominique D'HOOP, né à Gand (paroisse de St-Nicolas) le 4 août 1737. licencié en droit de l'Université de Louvain, successivement avocat au Conseil de Flandre, homme de fief de la Chambre légale de Flandre, à Gand, conseiller-pensionnaire du pays d'Alost, conseiller-pensionnaire et actuaire des États de Flandre, enfin conseiller au Grand-Conseil de Malines. — Il est à remarquer que les membres de ce Conseil étaient en même temps maîtres des requêtes de l'hôtel de Sa Majesté : cette qualité les rendait égaux en rang et en honneurs aux conseillers et maîtres des requêtes du Conseil privé, leur donnait, comme à ceux-ci, la noblesse héréditaire, s'ils ne l'avaient déjà, et le titre de chevalier.

François-Dominique D'HOOP épousa à Gand (paroisse de St-Nicolas), en 1765, dame Marie-Louise DANNEELS, née à Gand (paroisse St-Bavon), le 8 sep-

(1) Ce nom a beaucoup varié dans les documents anciens, où il se trouve orthographié *de Hoop*, *Dhoop*, *D'hoop*, *van Hoop*; mais il est à remarquer que lorsqu'il s'agit de la famille qui fait l'objet de la présente notice, l'H ne manque jamais.

tembre 1741, y décédée le 9 octobre 1819, à l'âge de 78 ans ⁽¹⁾. Elle était fille de Jean-Baptiste DANNEELS, seigneur de Syngheem ten Brande, ter Beken, etc. ⁽²⁾, et d'Adrienne-Louise MARIUS ⁽³⁾; petite-fille de Gerlache MARIUS et de Catherine-Guillielmine DE CLERCQ D'HURTEBISE ⁽⁴⁾.

Par lettres patentes, en date du 5 mars 1789, l'empereur Joseph II anoblit le susdit François-Dominique D'HOOP, avec transmissibilité à tous ses descendants légitimes et ce : « pour les bons et utiles services rendus depuis de nombreuses années dans les emplois qu'il a desservis avec un zèle constant et un attachement respectueux pour le bien de notre royal service.... » permettant « de décorer ses armoiries, par grâce spéciale, d'une couronne d'or. » — Nous donnons une copie de ce diplôme à la fin de cette notice.

Un certificat délivré à Vienne, le 7 mai 1811, par le conseiller d'État, ancien président du Grand-Conseil à Malines, Le Clerc, atteste « que, comme conseiller pensionnaire et grand actuaire de Flandre, place d'autant plus importante, que celui qui en était pourvu était pour ainsi dire l'âme de toute l'administration de la province, M. D'HOOP a rendu des services essentiels au gouvernement général.... » — D'un autre côté nous extrayons d'un certificat, daté de la même ville, du 20 juin 1814 et signé Albert, archiduc de Saxe-Tesschen, ce qui suit :

« Nous soussignés certifions par la présente que feu François-Dominique D'HOOP (suivent les qualités) a rendu, pendant le temps que nous tenions le gouvernement général des Pays-Bas en nos mains, les secours les plus essentiels et les plus distingués à l'État; qu'il a déployé une fidélité et un dévouement constant et désintéressé envers son souverain, et que, pour cette raison même, il s'est attiré pendant l'insurrection Belgique, de la part de ses compatriotes, des persécutions de tout genre.... »

Le dévouement de François-Dominique D'HOOP au gouvernement général et sa fidélité envers son souverain, auxquels le diplôme et les certificats précités

(1) C'est cette respectable dame qui présidait les réunions de famille dont parle le comte de Châteaubriand, dans ses *Mémoires d'outre tombe*, lorsque, racontant l'accueil empressé que les principales familles de Gand faisaient pendant les cent jours aux personnes de la cour de Louis XVI^e, il dit : « J'étais assez souvent invité à des festins dans la famille de M^r et M^{me} D'HOOP (*), père et mère vénérables, entourés d'une trentaine d'enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.... » Les bonnes relations de cette famille avec l'illustre écrivain continuèrent après son retour en France, et la comtesse de Châteaubriand resta en correspondance avec elle.

(2) DANNEELS porte : *de gueules à 5 burelles d'or; au franc canton d'argent à une tête et col de chèvre de sable, barbée et cornée d'or* (Fig. 2). Voir la généalogie de cette famille dans le *Dictionnaire héraldique* de F. V. Goethals.

(3) MARIUS porte : *d'azur à 4 bandes ondulées d'or* (Fig. 3). Cette famille est d'origine romaine. — Louis MARIUS, aïeul de Gerlache ou Gerlacus, cité plus haut, était noble romain, auditeur-général de la légation apostolique du Rhin et conseiller de S. E. l'Électeur de Trèves.

(4) DE CLERCQ D'HURTEBISE porte : *d'argent à 3 merlettes de sable, rangées au chef de l'écu; à un écusson de gueules à la bande d'or, en abîme*. Cette ancienne famille, aujourd'hui éteinte, comptait parmi ses alliances les Blancquart d'Herleghem, de Fumal, de Zevecote, de Quesnoy, Jacobs, de Spira, etc. (Fig. 4).

(*) Quelques éditions portent par erreur d'Ops au lieu de d'Hoop.

rendent un si éclatant hommage, n'exclurent jamais chez lui un profond attachement aux institutions et aux privilèges des provinces belges. En sa qualité de conseiller-pensionnaire et d'actuaire des États de Flandre, seul il signait les nombreuses protestations et réclamations adressées par ces États, soit à l'empereur, soit aux gouverneurs généraux (Voir notamment *Recueil des représentations*, etc. Imp. des nations, 1788, vol. I, 1^{re} partie, p. 229; 3^e partie, pp. 77, 103, 254, 256; vol. II, 1^{re} partie, p. 121; 3^e partie, p. 82; vol. IV, 2^e partie; vol. V, 1^{re} partie, p. 174, etc.). Ces documents exposaient au souverain avec une grande fermeté et dans un style énergique, les griefs des Flamands et l'agitation croissante du pays. — F.-D. d'Hoop, au nom des États, les rédigeait lui-même, comme le prouvent les minutes écrites de sa main et conservées dans les archives de ces États. Mais quelques fussent les justes sujets de plainte de ses concitoyens, F.-D. d'Hoop, fidèle à son serment, ne voulut jamais sortir des voies légales et refusa de suivre ses compatriotes sur le terrain de l'insurrection. C'est ce qui le fit compter à tort, par une populace ignorante et surexcitée, parmi ses ennemis et provoqua la scène de pillage et d'incendie dont nous avons parlé en tête de cette notice.

François-Dominique d'Hoop dans ses moments de loisirs, s'occupait de travaux historiques et littéraires. Dans les comptes-rendus de la Commission royale d'Histoire, tome II, M. le baron de Reiffenberg donne, pp. 70 à 78, l'analyse et des extraits d'un mémoire inédit de M. d'Hoop. « En 1781, dit-il, » l'Académie royale mit au concours la question suivante : Rédiger une notice » des ouvrages manuscrits antérieurs au XV^e siècle et relatifs à l'histoire des » Pays-Bas. — Le prix fut décerné à M. d'Hoop, conseiller-pensionnaire de » la ville d'Alost. — L'original lui ayant été rendu pour être revu et augmenté, » fut brûlé lors du pillage de sa maison à Gand, au mois de novembre 1789. » Heureusement, il s'en trouve une copie dans le manuscrit n° 891 du fonds » Van Hulthem, à la Bibliothèque royale, »

François-Dominique d'Hoop décéda à Gand le 14 avril 1803, ayant eu de son dit mariage huit enfants, savoir :

1^o Philippine-Antoinette d'Hoop, née à Gand et y décédée le 13 mai 1831, à l'âge de 62 ans. Elle était veuve, depuis le 8 septembre 1791, de François-Ildephonse-Ghislain VAN ALSTEIN, seigneur de Radepas, etc., né à Gand le 31 janvier 1768, fils de Pierre-Grégoire et de Caroline-Jacqueline NEYT. De ce mariage naquit :

Pierre-Léopold-Liévin-Charles-François VAN ALSTEIN, seign^r de Radepas, etc., né à Gand en septembre 1791 et y décédé en célibat le 22 février 1862. Il fut professeur agrégé à l'université de Gand, chargé du cours des langues orientales, dont il avait une connaissance approfondie. — Sa bibliothèque, l'une des plus remarquables collections d'amateur du pays, se composait de plus de 40,000 volumes, dont près de la moitié livres et manuscrits chinois et japonais. Lors de son décès, ses légataires, étrangers à la famille, firent vendre cette

précieuse collection, qui fut ainsi malheureusement dispersée. (Voir le *Messenger des Arts et Lettres de Gand*, année 1862.)

2° Antoine-François d'Hoop. Son article se trouve au degré suivant.

3° Ferdinand-Antoine chevalier d'Hoop, seigneur de Bollechowitz (Bohême), né à Gand le 20 octobre 1771; capitaine-chef d'escadron des dragons de la Tour, membre des États de Bohême, etc. Le *titre de chevalier* (ritter von Hoop), transmissible à tous ses descendants légitimes des deux sexes, lui fut accordé par diplôme en date du 20 décembre 1811, par l'empereur François I^{er}, avec octroi pour armoiries nouvelles d'un écusson divisé en quatre quartiers, étant les 1^{er} et 4^e l'écu d'HOOP, les 2^e et 3^e l'écu DANNEELS, le tout surmonté des doubles cimiers de d'HOOP et de DANNEELS (1). — Il épousa à Vienne, en 1807, la comtesse Catherine AUERSPERG, fille du comte Joseph AUERSPERG et de la comtesse d'ORDSFLIG; petite-fille du comte Antoine AUERSPERG et de la comtesse ÔDE (2). — Elle décéda le 20 décembre 1853, à Bollechowitz, où son mari l'avait précédée dans la tombe le 28 décembre 1842. — Leurs enfants furent :

A. Le chevalier Ferdinand-François-Antoine d'Hoop, né à Vienne le 27 juin 1808, décédé le 22 février 1818.

Et B. Marie-Louise-Catherine d'Hoop, née à Vienne le 19 février 1810, mariée à Gand, le 14 octobre 1830, avec son cousin Jean-Baptiste-François d'Hoop, né à Gand le 5 octobre 1803 et y décédé le 14 avril 1870. Voyez plus loin.

4° Louis-François d'Hoop, né à Gand le 30 janvier 1774, décédé à Alost le 29 novembre 1785.

5° Emmanuel-François d'Doop, né à Gand le 11 janvier 1776, mort en bas-âge.

6° Sophie-Thérèse-Philippine d'Hoop, née à Gand, le 21 mai 1777, décédée en bas-âge.

7° Anne-Sophie d'Hoop, née à Gand le 25 septembre 1778, y décédée en célibat le 20 octobre 1845.

Et 8° Angélique-Françoise d'Hoop, née à Alost le 28 juillet 1783, décédée à Gand le 30 mars 1859, sans postérité. Elle avait épousé, le 16 janvier 1839, Pierre Kocks, du Luxembourg.

IV. Antoine-François d'HOOP, seigneur de Synghem ten Brande et de ter Beken (3), — fils de François-Dominique d'Hoop et de Marie-Louise DANNEELS,

(1) Voir Fig. 1.

(2) AUERSPERG porte : d'argent au bœuf passant au naturel, bouclé d'or, sur une terrasse au naturel mouvante de la pointe (Fig. 5).

(3) Les fiefs et seigneuries de Synghem ten Brande et de ter Beken passèrent de messire Jean-François DANNEELS à son neveu messire Antoine-François d'Hoop, fils de François-Dominique et de noble dame Marie-Louise DANNEELS, par acte passé, d'après les lois de l'époque, devant le notaire Devreese, à Gand, sous la date du 10 octobre 1795. — Les actes d'adhérences furent passés, en ce qui concerne la première de ces seigneuries, devant le bailli et les hommes de fief de la seigneurie de Loogaever, enclavée dans les paroisses d'Oostacker et de Loochristy, le 26 octobre 1795, — 3^e reg^e, f^o 8, verso; — pour la deuxième devant le bailli et les hommes de fief de la Cour féodale de la paroisse et seigneurie de Tronchiennes, le 15 octobre 1795, — registre : f^o 322, verso. — Ces titres, qui compétaient primitivement à

— naquit à Gand le 5 juillet 1769. Il fut docteur en droit, directeur de l'enregistrement et des domaines de la Flandre-Orientale, membre de plusieurs sociétés littéraires tant du pays que de l'étranger, président de la Société pour l'encouragement des beaux-arts. Il épousa à Heusden-lez-Gand, le 10 novembre 1795, dame Hélène-Thérèse VAN ALSTEIN (1), née à Gand le 7 octobre 1776, fille de Pierre-Grégoire et de Caroline-Jacqueline NEYT, précités (2). Elle décéda à Gand le 17 janvier 1849, étant veuve depuis le 10 septembre 1829. — Du dit mariage vinrent quatre enfants, savoir :

1° Marie-Adelaïde-Joséphine-Sophie d'Hoop, née à Gand le 30 novembre 1796, décédée célibataire à Heusden, le 15 octobre 1817.

2° Ferdinand-Théodoro-Adolphe, qui suit.

3° Eulalie-Grégoire-Philippine d'Hoop, née à Gand le 26 octobre 1801 et y décédée le 28 mars 1841. Elle avait épousé dans la même ville, le 7 octobre 1830, Ferdinand-Marie-Joseph-Ghislain LE FÈVERE DE TEN HOVE, docteur en droit, né à Gand le 6 octobre 1798, frère de Marie-Colette, épouse de F.-T.-A. d'Hoop, qui sera cité ci-après. — Leurs enfants furent :

A. Eudoxie-M.-J.-G.-Colette LE FÈVERE DE TEN HOVE, née à Gand le 8 février 1832, mariée à Gand, le 15 septembre 1859, avec Charles-Joseph-Edouard FONTAINE DE GHELIN (3), né à Herchies (Hainaut) le 10 juillet 1830, — fils d'Edouard-Antoine-Augustin et de Thérèse-Eugénie Philippine FONTAINE DE FROMENTEL. — Leur fille Lucie-Valentine-Antoinette-Marie-Josèphe-Ghislaine FONTAINE DE GHELIN naquit à Gentbrugge le 29 septembre 1861.

B. Tharsile-Marie-Josèphe-Ghislaine LE FÈVERE DE TEN HOVE, née à Harlebeke le 10 mars 1833, morte à Gand le 28 octobre 1856.

C. Valentine-Marie-Josèphe-Ghislaine LE FÈVERE DE TEN HOVE, née à Gand le 25 mars 1836, mariée en cette ville, le 20 avril 1858, avec Alfred-Pierre-

la famille DANNEELS, dont le nom devait s'éteindre, par défaut de descendance, aux décès de Jean-François et Antoine-Louis DANNEELS, devinrent ainsi la propriété régulière des descendants de leur sœur, Marie-Louise DANNEELS, épouse d'Antoine-François d'Hoop précité. — Par acte de partage passé devant M^r Van de Poele, le 22 mars 1831, enregistré à Gand le 26 du même mois, vol. 161 bis, f^o 91, v^o, cap. 1, ces titres furent exclusivement réservés à M. Ferdinand-T.-A. d'Hoop, avec droit de les porter et transmettre, à l'exclusion de tous autres cohéritiers.

Dans les inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre-Orientale, 3^e série, tome I, se trouve, à l'article Gentbrugge, une note par laquelle on semble revendiquer pour une branche de la famille VAN HOOBROUCK le titre de Synghem, donné à la famille d'Hoop sur le monument funéraire LE FÈVERE DE TEN HOVE — L'erreur des rédacteurs de cette publication provient de ce qu'ils ignoraient l'existence de la seigneurie de Synghem ten Brande, dépendante de celle de Loogaever, et qu'il l'ont ainsi confondue avec la seigneurie d'Asper et Synghem, compétent à la famille VAN HOOBROUCK.

(1) VAN ALSTEIN porte : d'or, à la barre de sinople, chargée de trois croix de Malte, losangées d'or et d'argent (Fig. 6). Ces armoiries, portées actuellement par les VAN ALSTEIN, sont conforme à un diplôme de noblesse délivré par l'impératrice Marie-Thérèse. Mais cette famille, de noblesse fort ancienne, portait originairement : une bande de gueules chargée de trois croix pattées d'argent sur un champ d'or. C'est ce que prouve un diplôme de notoriété nobiliaire, délivré le 27 octobre 1786 et certifié par les ambassadeurs d'Autriche et d'Espagne. Telles étaient aussi les armoiries de tous les ancêtres VAN ALSTEIN et qui se retrouvent sur tous les anciens cachets de cette famille.

(2) NEYT porte : d'azur à trois cannettes avec anse d'argent (Fig. 7).

(3) FONTAINE DE GHELIN porte : d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois têtes et cols de cerfs d'or (Fig. 8).

Antoine SERDOBBEL, né à Gand le 15 janvier 1833, — fils de Victor-Louis-Joseph et de Clotilde-Marie-Florentine DE CONTRERAS. — Elle mourut à Gand le 17 mai 1863. Son mari, M^r SERDOBBEL, convola en secondes noces, à Tournai, le 14 janvier 1869, avec dame Marie-Thérèse-Charlotte-Sidonie DE BEER, fille de Charles-Aimé-Benoit DE BEER et de Sidonie-Hubertine-Louise DE WOLFF DE CLAIRBOIS, dont il eut une fille.

Valentine-Marie-Josèphe-Ghislaine LE FÈVERE eut de son mariage trois enfants, savoir : 1^o Raoul-Ferdinand-Marie-Joseph-Ghislain SERDOBBEL, né à Gand le 29 février 1859; 2^o Zoé-Eudoxie-Victorine-Marie-Josèphe Ghislaine SERDOBBEL, née à Gand le 11 juillet 1860; et 3^o Marie-Émérance-Irène-Josèphe-Ghislaine SERDOBBEL, née à Gand le 15 janvier 1862.

D. Iréné-Ferdinand-Jean-Baptiste-Marie-Joseph-Ghislain LE FÈVERE DE TEN HOVE, né à Gand le 13 novembre 1837, docteur en droit, épousa : en premières noces, à Gentbrugge, le 24 novembre 1863, Evelina-Jeanna-Marie-Ghislaine DE MEESTER DE RAVESTEYN (1), née à Gand le 19 juillet 1842, y décédée le 2 avril 1865, fille d'Auguste-Henri-Marie-Ghislain DE MEESTER DE RAVESTEYN et d'Idalie-Marie-Ghislaine VAN DEN HECKE DE LEMBEKE; et en seconde noces, à Tournai, le 10 juin 1868, Odile-Marie-Pauline-Emilie-Ghislaine DE CAMBRY DE BAUDIMONT (2), née à Tournai le 6 juin 1845, fille d'Edouard-François-Joseph-Ghislain et de Marie-Arèle-Elise HOUZEAU DE MILLEVILLE. — De ces deux alliances naquirent quatre enfants, savoir :

(Du 1^{er} lit.)

a. Fernand-Auguste-Marie-Joseph-Ghislain LE FÈVERE DE TEN HOVE, né à Gand le 27 mars 1865.

(Du 2^d lit.)

b. Henri-Edouard-Antoine-Marie-Joseph-Ghislain LE FÈVERE DE TEN HOVE, né à Gand le 15 mars 1869.

c. Adèle-Marie-Josèphe-Ghislaine LE FÈVERE DE TEN HOVE, née à Gand le 28 février 1871.

Et d. Gustave-Charles-Marie-Joseph-Ghislain LE FÈVERE DE TEN HOVE, née à Gand le 3 avril 1872.

Et E. Léocadie-Félicité-M.-J.-G. LE FÈVERE DE TEN HOVE, née à Gand le 27 décembre 1840, épousa à Gand, le 5 avril 1869, Victor-François-Ghislain-Jean DE CAMBRY DE BAUDIMONT, né à Tournai le 18 septembre 1842, frère d'Odile précitée.

Et 4^o Jean-Baptiste-François d'Hoop, quatrième enfant et fils cadet d'Antoine-François d'Hoop et de Hélène-Thérèse VAN ALSTEIN, né à Gand le 5 octobre 1803, y décédé le 14 avril 1870. Il avait épousé à Gand, le 14 octobre 1830, sa cousine-germaine Marie-Louise-Catherine d'Hoop, fille du chevalier Ferdinand

(1) DE MEESTER DE RAVESTEYN porte : de sable à la croix formée de neuf besants d'or (Fig. 9).

(2) DE CAMBRY DE BAUDIMONT porte : d'azur à trois losanges d'or (Fig. 10).

d'HOOP et de la comtesse Catherine AUERSPERG, cités plus haut. Dont cinq enfants qui suivent :

A. Gabrielle-Hélène-Marie-Louise d'HOOP, née à Bollechowitz (Bohême) le 19 avril 1833, épousa Nicolas WANG, avec qui elle procréa quatre enfants, savoir : 1^o Alphonse-Jean-Népomucène-François-de-Sales-Nicolas WANG, né le 7 mai 1852, décédé le 11 mai suivant; 2^o Nicolas-Antoine WANG, né le 9 juin 1853; 3^o Charles WANG, décédé en bas-âge, et 4^o Ferdinand-Émanuel-Jean-Baptiste WANG, né le 23 décembre 1855 à Bollechowitz.

B. Pauline-Catherine-Françoise d'HOOP, décédée en bas-âge.

C. Emile-Ferdinand-Jean-Baptiste-Marie-Ghislain chevalier d'HOOP, né le 7 septembre 1836 à Bollechowitz.

D. Victor-Léon-Hubert-Marie-Joseph-Ghislain chevalier d'HOOP, né à Bollechowitz le 8 juillet 1838, lieutenant de cavalerie dans l'armée autrichienne. Il épousa à Pzivoten (Bohême) Marie-Thérèse comtesse DOHALSKY DE DOHALITZ (1), fille du comte Borzck et de la baronne DE PUTEANY. Dont cinq enfants : Ludwinne, Adèle, Wenzel, Victor et Louis.

Et E. Jean-Baptiste-Ferdinand-Hubert-Marie-Joseph-Ghislain chevalier d'HOOP, né à Prague le 7 mars 1841, ancien officier dans les armées autrichienne et mexicaine.

V. Ferdinand-Théodore-Adolphe d'HOOP DE SYNGHEM, etc., fils aîné d'Antoine-François et de Hélène-Thérèse VAN ALSTEIN, naquit à Gand le 21 mars 1798. Il fut docteur en droit et remplit successivement divers emplois dans la carrière de l'enregistrement et des domaines, qu'il quitta avec le titre d'inspecteur honoraire. Il fit partie du Sénat belge de 1840 à 1863, représentant alternativement les arrondissements d'Eecloo et de Gand, fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold en 1855. Il épousa à Gand, le 9 janvier 1821, dame Marie-Colette-Louise-Joséphine LE FÈVERE (2), née à Gand le 21 août 1797, y décédée le 4 avril 1832, fille de Louis LE FÈVERE DE TEN HOVE, ter Beke, ter Brempt, Vryssel, Maneghem, Hoogcamer, etc., et de dame Marie-Joséphine-Amelberge baronne DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE; petite-fille de Jacques LE FÈVERE et de dame Isabelle VAN DER SARE, et du baron Pierre DU BOIS, dit VAN DEN BOSSCHE, et d'Isabelle ROOMAN.

Monsieur Ferdinand-Théodore-Adolphe d'HOOP décéda à Heusden le 7 septembre 1866, où il fut enterré dans le caveau de sa famille. Ses enfants furent :

1^o Victor-François-Marie-Joseph-Ghislain d'HOOP DE SYNGHEM, etc., né à Gand le 13 novembre 1821, licencié en théologie, successivement sous-régent du Collège du Saint-Esprit à Louvain, élève du Collège belge à Rome, vicaire de l'église de Notre-Dame St-Pierre à Gand, directeur du grand séminaire en la même ville, desservant à Mariakerke, curé de l'église de Notre-Dame précitée, doyen de Gand (extra muros) et chanoine honoraire de la cathédrale de St-Bavon.

(1) DOHALSKY porte : *tranchée; en chef d'argent; en pointe, échiqueté d'or et de sable* (Fig. 11).

(2) LE FÈVERE porte : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois fèves du même* (Fig. 12).

2° Louis-Antoine-Marie-Joseph-Ghislain D'HOOP DE SYNGHEM, etc., né à Gand le 27 novembre 1822, docteur en droit.

3° Félicie-Françoise-Marie-Josèphe-Ghislaine D'HOOP DE SYNGHEM, née à Gand le 16 février 1824.

4° Jules-Ferdinand-Marie-Joseph-Ghislain. Son article suit.

5° Léonie-Antoinette-Marie-Josèphe-Ghislaine D'HOOP DE SYNGHEM, née à Gand le 27 juin 1826, décédée à Heusden le 6 octobre suivant.

6° Félix-Henri-Marie-Joseph-Ghislain D'HOOP DE SYNGHEM, né à Gand le 26 juillet 1827, conservateur des archives de l'État à Gand, marié à Bruxelles, le 2 juillet 1861, avec Marie-Cécile-Hélène PIOT, née à Schaerbeek le 29 mai 1843, fille de Guillaume-Joseph et de Catherine-Hermeline WATTECAMPS.

7° Ferdinand-Marie-Josèphe-Ghislain-Séraphin D'HOOP DE SYNGHEM, né à Gand le 29 janvier 1829, vicaire de l'église de St-Martin à Gand, décédé à Heusden le 3 octobre 1859.

Et 8° Georgine-Anne-Hélène-Marie-Josèphe-Ghislaine D'HOOP DE SYNGHEM, née à Gand le 18 août 1830, y décédée le 14 juillet 1832.

VI. Jules-Ferdinand-Marie-Joseph-Ghislain D'HOOP DE SYNGHEM, né à Gand le 1^{er} avril 1825, docteur en droit. Il épousa à Courtrai, le 2 octobre 1855, dame Euphrasie-Marie-Mathilde-Bénédict-Emmanuelle GOETHALS, née à Courtrai le 9 février 1834, fille de Vincent-Brunon-François et d'Eugénie-Albertine DANNEEL, petite-fille de Jacques GOETHALS, membre de l'Académie des Belles-Lettres à Bruxelles, bienfaiteur de la ville de Courtrai, dont il fut l'historien et à laquelle il laissa sa précieuse bibliothèque, et de Claire VERCRUYSE (1). — Du dit mariage sont nés huit enfants, savoir :

1° Marie-Thérèse-Eugénie-Ferdinandine-Cornélie-Josèphe-Ghislaine D'HOOP DE SYNGHEM, née à Gand le 7 novembre 1857, y décédée le 5 juin 1868.

2° Hubert-Vincent-Félicien-Marie-Joseph-Ghislain D'HOOP DE SYNGHEM, né à Gand le 14 décembre 1858.

3° Adrien-Victor-Valère-Vincent-Marie-Joseph-Ghislain D'HOOP DE SYNGHEM, né à Gand le 18 juillet 1860.

4° Paul-Marie-Joseph-Ghislain D'HOOP DE SYNGHEM, né à Gand le 25 mars 1865.

5° Ernest-Louis-Flavien-Marie-Joseph-Ghislain D'HOOP DE SYNGHEM, né à Gand le 1^{er} novembre 1864.

(1) La branche des GOETHALS, de Courtrai, remonte, d'une manière tout-à-fait certaine, jusqu'à André GOETHALS, qui épousa, en 1638, noble dame Catherine AELBRECHT, dont les armes étaient : d'hermines à trois flèches d'arbalète de gueules. Elle compte parmi ses alliances, en ligne directe, les familles nobles et anciennes de BOGHE, VAN DEN BERGHE, VAN VELDRIEL, etc., et en ligne collatérale celles de DE MURRAY, DE FINALE, DE CROIX, SURMONT, etc. Il semble certain qu'elle forme une branche de l'ancienne maison des GOETHALS dont les membres résidaient tant à Gand qu'à Bruges et à Bruxelles. Des documents authentiques, récemment découverts dans les archives de l'État, à Gand, établissent que vers le milieu du XVII^e siècle des arrière-petits-enfants de Pierre GOETHALS et de Barbe de Vos, notamment Luc GOETHALS, résidaient à Courtrai. Aucune des diverses notices parues jusqu'à ce jour sur la famille GOETHALS ne fait mention de ces GOETHALS résidant à Courtrai au XVI^e siècle, bien que leur existence et leur parenté avec l'ancienne famille de ce nom ne puissent être contestées. Les GOETHALS portent : *de gueules à trois têtes de femme, au naturel, chevelées d'or.*

6° Alfred-Félix-Marie-Thérèse-Joseph-Ghislain D'HOOP DE SYNGHEM, né à Gand le 26 juin 1868.

7° Emile-Jules-Eugène-Marie-Joseph-Ghislain D'HOOP DE SYNGHEM, né à Gand le 13 décembre 1870.

Et 8° Fernand-Elisabeth-Albéric-Marie-Joseph-Ghislain D'HOOP DE SYNGHEM, né à Gand, le 20 novembre 1872.

Extrait du diplôme de noblesse en date du 5 mars 1769.

(Des lettres patentes de reconnaissance de noblesse furent octroyées le 10 mai 1858 par Léopold 1^{er}, roi des Belges.)

JOSEPH, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, etc..... Rapport avantageux Nous ayant été fait que Notre cher et bien-aimé FRANÇOIS-DOMINIQUE D'HOOP, conseiller-pensionnaire, actuaire des États de Notre province et comté de Flandre, a depuis de nombreuses années rendu de bons et utiles services dans les emplois qu'il a desservis avec un zèle constant et un attachement respectueux pour le bien de Notre Royal service, en concourant à remplir les vues de Notre gouvernement général, et Nous ayant été représenté en même temps qu'il est fils légitime d'ANTOINE D'HOOP et de THÉRÈSE RAPARLIER, et qu'il a contracté une alliance noble en épousant MARIE-LOUISE DANNEELS, fille de JEAN-BAPTISTE DANNEELS, écuyer, seigneur de Syngheem ten Brande, ter Beke, etc., et de noble dame ADRIENNE-LOUISE MARIUS, Nous Nous portons en toutes ces considérations à lui donner une marque publique du contentement que Nous avons toujours eu de ses fidèles services, dans la vue d'animer aussi ses enfants par son exemple à marcher sur ses traces et à acquérir comme lui, par de voies également louables, un titre à Notre Royale bienfaisance; à ces causes nous l'avons de notre certaine science, grâce spéciale, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine et de l'avis de Notre Conseil Royal du Gouvernement, et oui Notre chancelier de Cour d'État, annobli, comme Nous l'annoblissons par les présentes, ainsi que ses enfants et descendants de l'un et de l'autre sexe, nés et à naître de mariage légitime; voulons et entendons que le dit FRANÇOIS-DOMINIQUE D'HOOP et ses enfants et descendants légitimes jouissent et se servent dorénavant et à toujours du même titre, comme gens nobles en tous leurs faits et actes, des honneurs, franchises, prérogatives, prééminences, privilèges, libertés et exemptions de noblesse, tout ainsi qu'en usent et sont accoutumés d'en user les autres nobles aux Pays-Bas, et dans tous Nos royaumes et états, qu'ils soient et seront tenus pour nobles en toutes places et lieux, soit en, soit hors de jugement, capables d'avoir états et dignités, soit de chevalerie ou autres, et qu'ils puissent et pourront en tout temps acquérir et posséder terres, seigneuries, rentes, possessions et autres choses mouvantes de nos fiefs et arrière-fiefs, ainsi que tous autres nobles et tenements, les

prendre de Nous ou autres seigneurs féodaux, de qui ils seront dépendants, et s'ils en ont déjà acquis, les tenir et posséder, sans être contraints de s'en défaire, à quel effet nous les habilitons et les rendons suffisants et idoines, en faisant vers Nous, nos hoirs et successeurs les devoirs nécessaires selon la nature et condition des mêmes fiefs et biens acquis ou à acquérir, et suivant la coutume de la province ou pays où ils sont situés : et afin que l'état de noblesse du dit FRANÇOIS-DOMINIQUE D'HÓOP, et de ses enfants et descendants de l'un et de l'autre sexe, nés et à naître de mariage légitime, soit d'autant plus notoire, Nous leur avons accordé et permis, comme Nous leur accordons et permettons de porter pour armoiries un écu de gueules au lion couronné d'or, armé et lampassé d'azur, cantonné de quatre coquilles d'argent, le dit écu surmonté d'un heaume ou casque d'argent, grillé et liseré d'or, fourré et attaché d'azur, aux hachements d'argent et de gueules, et pour cimier le lion naissant de l'écu, lesquelles armoiries Nous leur permettons, par grâce spéciale, de décorer d'une couronne d'or sur le heaume au lieu de bourlet et de prendre pour devise : *Discite justitiam moniti et non temnere divos*, le tout en la même forme et manière qu'elles sont peintes et figurées au milieu des présentes; et pour donner au dit FRANÇOIS-DOMINIQUE D'HÓOP une marque intérieure de Nos bontés particulières pour les bons et fidèles services qu'il a rendus dans les différentes occasions qui se sont présentées, Nous avons exempté et déchargé, l'exemptons et déchargeons, aussi par grâce spéciale, du paiement de tous les droits royaux quelconques qu'il aurait à acquitter à raison des présentes. Chargeons leurs Altesses Royales l'Archiduchesse Marie-Christine d'Autriche, Princesse Royale de Hongrie et de Bohême, Notre très chère et très aimée sœur, et le Duc Albert, Prince Royal de Pologne, etc.... Suit la formule exécutoire ordinaire.

Donné à Vienne, le 5 de mars, l'an de grâce mil sept cent quatre-ving-neuf, et de nos règnes, de l'empire romain le vingt-cinquième, de Hongrie, de Bohême le neuvième, etc....

(Signé) JOSEPH.

TABLE DES ARMOIRIES GRAVÉES.

CONTENUES DANS LE

Deuxième Volume du Complément au Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne.

de Fraipont, page 3.

- | | | |
|--------------------------|------------------|---------------------|
| 1. de Gerweys. | 9. de la Sierra. | 17. de Jaymart. |
| 2. de Fraipont (ancien). | 10. de Borlé. | 18. van Seutendael. |
| 3. de Berwal. | 11. de Méan. | 19. de Créquy. |
| 4. de Trineppe. | 12. Streel. | 20. de Thunder. |
| 5. de Lochin. | 13. de Miche. | 21. de Cannen. |
| 6. de la Bouverie. | 14. de la Haye. | 22. de Royer. |
| 7. de Dommestein. | 15. de Horion. | 23. de Creeft. |
| 8. de Stevort. | 16. de Roey. | |

van der Taelen, page 31.

- | | | |
|--------------------|-----------------------|--------------------|
| 1. van der Taelen. | 15. van den Perre. | 29. Bollen. |
| 2. Taelen. | 16. van Cattenbroeck. | 30. Gouthier. |
| 3. van der Linden. | 17. Heymans. | 31. de Loncin. |
| 4. van Blyenberge. | 18. Vercleren. | 32. Joostens. |
| 5. Dandelot. | 19. van den Talen. | 33. Hillema. |
| 6. van den Bruel. | 20. Meesters-Jans. | 34. Scheppers. |
| 7. van Hemelryck. | 21. Vrancx. | 35. Holvoet. |
| 8. de Boisschot. | 22. Blyckaerts. | 36. de Fumal. |
| 9. Sweerts | 23. van Lochorst. | 37. Corty. |
| 10. Seny. | 24. van der Brugge. | 38. Paheau. |
| 11. le Baduel. | 25. Bitlemont. | 39. de Marneffe. |
| 12. Pouillet. | 26. S'Hertoghen. | 40. de Berlaimont. |
| 13. Dauw. | 27. van Nes. | 41. de Blehen. |
| 14. Cockaerts. | 28. d'Acoz. | 42. de Juppieu. |

Spruyt, page 59.

- | | | |
|--------------------|---------------------|----------------------------------|
| 1. Spruyt. | 12. van der Tommen. | 23. van den Kerkhove. |
| 2. de Neve. | 13. de Beuff. | 24. de Cassina. |
| 3. de Vôs. | 14. van der Dussen. | 25. de Wilde. |
| 4. Vyts. | 15. de Monflin. | 26. van der Eerde. |
| 5. van der Haegen. | 16. Husmans. | 27. de Meyskens. |
| 6. de Jonghe. | 17. de Partz. | 28. van Galen. |
| 7. van Havre. | 18. de Villegas. | 29. de Bronckhorst de Batenburg. |
| 8. de Steelandt. | 19. de Caluwe. | 30. de Caluwaert. |
| 9. Grammaye. | 20. van den Dycke. | 31. Maes. |
| 10. du Quesnoy. | 21. Weymaere. | 32. de Buëns. |
| 11. van Leeuwen. | 22. van de Gevel. | |

Gevarts, page 71.

de Creeft, page 97.

de Cannart d'Hamale, page 111.

1. de Marilles.	15. van Arnhem.	29. van Mechelen.
2. de Saint-Servais.	16. van Mechelen-de Berthout.	30. Beex.
3. du Jardin.	17. van Goethem.	31. de Huidenberghe, <i>dit van der</i> Borgh.
4. d'Anthines.	18. Proost.	32. van der Meere.
5. de Corswarem.	19. van der Laen.	33. van der Stegen.
6. Bellarme de Commune.	20. de Wassenaeer.	34. d'Aroé.
7. van Beelen.	21. Guiot.	35. Hoens.
8. d'Eynatten.	22. van Opmeer.	36. van Royen.
9. Haghen ou van Hagen.	23. le Roy.	37. de Waepenaert.
10. du Bois de Melin.	24. de Beeckman.	38. Frantzen.
11. Bassellers.	25. de St-Vaast.	39. de Meester.
12. de T'Serclaes.	26. van Benstenraedt.	40. du Trieu.
13. van de Werve.	27. de Brouckhoven.	
14. t'Seraerts.	28. van Dunne.	

de Clebsattel de Cernay, page 139.

1. d'Andlaw.	7. Macs.	12. de Fusco-Mataloni.
2. de Ferrette.	8. Gervais de St-Laurent.	13. de Waha.
3. Munch.	9. de Salze.	14. de Menten.
4. de Kesselring.	10. de Kercado-Molac.	15. Bergeret.
5. de Reinach de Fröningen.	11. de Senzeille.	16. du Hamel.
6. de la Mancye de Clairac.		

Raellen, page 145.

1. Lauwick.	9. de Roo.	17. Meurillon.
2. de Meuninck.	10. van de Vyvore.	18. Cuvelier.
3. Everaert.	11. de Potter.	19. van Elslande.
4. Bom.	12. Wouters.	20. van Ruthem, <i>dit van Rullen</i> .
5. van der Meeren.	13. Hannecart.	21. Hamelinck.
6. Dommer de Poldersveld.	14. de le Salle.	22. Groverman.
7. Stroobant.	15. Clingé.	23. de Meulenaere.
8. van Poucke.	16. de le Pleus, <i>dit Pleus</i> .	24. de Rousy.

Kervyn, page 161.

1. van de Zype.	18. de Mahieu.	33. Surmont.
2. Parasis.	19. de Merlier.	36. Soenens.
3. van Werrebrouck.	20. de Bischop.	37. Hopsomere.
4. Sanders.	21. van den Kerchove.	38. de Zinzerling.
5. de Smedt.	22. de Grave.	39. de Limon.
6. de Claissonne.	23. van de Woestyne.	40. Goethals.
7. d'Herckere.	24. Clemmen.	41. Baut de Rasmon.
8. Roggheman.	25. van den Hecke.	42. de Ghellinck.
9. de Waele.	26. de Liedekercke de Pailhe.	43. della Faille.
10. de Rombaut.	27. Odemaer.	44. de la Kethulle.
11. d'Hanc.	28. de Neve.	45. de Pottelsberghe.
12. Coolman.	29. de Potter.	46. de Guchteneere.
13. Stalins.	30. van Rockolffing.	47. de Gourcy.
14. de Blondel.	31. Borluut.	48. Blommaert.
15. Pennemàn.	32. de Meulenaere.	49. Geelhand.
16. Ghysens.	33. van Hoobrouck Ten Heule.	50. Moretus.
17. Coppens.	34. de Villenfagne de Vogelzang.	51. Helias d'Huddeghem.

52. Piers.
53. de Kerchove.
54. van Zuylen van Nyevelt.
55. Coppieters.
56. de Heere.

57. van Hooibrouck.
58. van den Branden de Reeth.
59. de Zevecote.
60. van den Bogaerde.

61. van der Meeren.
62. de Windele.
63. de Coppenolle.
64. Zoetaert.

de Swarte, page 215.

1. van Hille.
2. Moreel.
3. Cleenewerck.
4. de Coussemaker.
5. Bieswal.
6. de Donckere.
7. Buissart.
8. Vrammont.
9. van Vleteren.

10. Moens.
11. de Creus.
12. de Mey.
13. Waels.
14. Courtois.
15. van Torre.
16. Swyngedauw.
17. Snellaert.
18. de Kytspotter.

19. Blanckaert.
20. David.
21. Looten.
22. van Pouille.
23. de Clerck.
24. Revel de Plumoison.
25. van den Bussche.

van Lidth de Jende, page 231.

van Loo, pages 237 et 241.

1. van den Abeele.
2. de Moulenaere.
3. van Hecke.
4. de Kuysen.

5. Billemont.
6. de Smet.
7. de Berlaere.
8. van der Varent.

9. van Loo.
10. de Lancan.
11. van Loo.
12. van Acker.

Bosschaert, page 243.

de Ramaix de Sémirancourt, page 261.

1. de Hamal.
2. de Mortagne.
3. de Kiévrain.
4. de Forbin.
5. de Rohan.
6. du Racquet.

7. de Ramey (en Champagne).
8. de Chypre et Jérusalem.
9. de la Place.
10. de Beugnies.
11. de Bellini ou Belline.

12. Morcou ou Mourcou.
13. du Mortier.
14. le Clercq.
15. Moreau.
16. de Duras.

d'Hanens ou d'Hanins, page 285.

1. Abbeel.
2. Andries.
3. van der Beke.
4. de Bie.
5. van Campen.
6. de Cannart d'Hamale.
7. Carins.
8. van Clapdorp.
9. Coppieters.
10. de Cornelis de Lérnout.
11. de Cridts.
12. Dierix de Bretel.
13. Doedens.
14. van Doorne.
15. du Roy de Bliqy.
16. Uutten Eechaut.

17. van den Gaver.
18. van Goethem.
19. Grenier.
20. Hamelinck.
21. d'Hane.
22. Haesbyt.
23. Heyndrickx.
24. d'Hooghe.
25. van Hoorebeke.
26. Janssens de Bisthoven.
27. Lautens.
28. de Melgar.
29. de Neve.
30. van Outrive d'Hydewalle.
31. Peers.
32. Penneman.

33. de Pickere.
34. Pierssens.
35. van Raemdonck.
36. de Rouillé.
37. van Royen.
38. van Steenberghe.
39. van der Steghen de Putte.
40. de T'Serclaes.
41. Thyerin ou Thierens.
42. de la Vilette.
43. de Viron.
44. Volckerick.
45. de Willays.
46. de Waha de Houtain.
47. de Wolf.
48. van Zuylen van Nyevelt.

d'Hoop de Syngem, page 303.

1. Chevalier von Hoop.
2. Danneels.
3. Marius.
4. de Clercq.

5. Comte Auersperg.
6. van Alstein.
7. Neyt.
8. Fontaine de Ghelin.

9. de Meester de Ravesteyn.
10. de Cambry de Baudimont.
11. Comte Borzek Dohalsky.
12. le Fèvre.

TABLE DES NOMS DES FAMILLES

CITÉS DANS LE

Deuxième Volume du Complément au Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne.

A.

Aa de Randerode (van der). 254.
 Abeel. 299.
 Abeele (van den). 10. 107. 237.
 240. 241.
 Absolons. 80. 81.
 Adriaenssens. 245.
 Adrichem. 80.
 Aeri-Briers. 61. 63.
 Aertssens. 74. 89. 300.
 Alamand (d'). 116.
 Allendre. 224.
 Alphen (van). 232.
 Alstein (van). 306. 308. 309. 310.
 Alsteren (d'). 118.
 Altere (d'). 294.
 Ambre (d'). 154.
 Andlaw (d'). 140.
 Andries. 287.
 Anthéunis. 258.
 Anthines (d'). 121.
 Antinnes de Cheneffe (d'). 101.
 Antrinnen (d'). 120.
 Apostolle (l'). 75.
 Aquin. 153.
 Arazola de Onate (de). 78. 95. 294.
 Arcé (d'). 133.
 Argenteau (d'). 120.
 Argo (de). 150.
 Arménie (d'). 269.
 Arnhem (van). 124. 131.
 Asbeeck (van). 126.
 Assche (d'). 120.
 Asten (van). 89.
 Auersperg. 307. 310.
 Ayala. 61.

B.

Bäck. 72.
 Back (de). 72.
 Back-de-Tilburg. 72.

Backer (de). 239.
 Backx. 137.
 Bacx. 72.
 Baduel (le) ou de Baduelle. 282.
 Baduel (le) ou le Baduel. 36.
 Baelde. 217.
 Baert. 299.
 Baesen. 302.
 Baessens. 293.
 Bailly. 10. 293.
 Bailly (le) ou Bailge. 101.
 Ballet. 274.
 Bargas-Machuca (de). 125. 133.
 Baronage (de). 81.
 Barre (de la). 146.
 Basselier ou Basseliers. 123. 127.
 246.
 Bastin. 276.
 Bauduin. 234.
 Baussele (de). 106.
 Baut. 182. 183. 185. 189.
 Baut de Rarmon. 151.
 Bauwens. 183.
 Bauwens-van der Boyen. 87.
 Bavière (de). 289.
 Bay. 222.
 Bay (de). 181.
 Bawette. 92.
 Bechendyck (van). 72.
 Beck. 227.
 Bécue. 153.
 Becuwe. 224.
 Bex. 132.
 Beddelem. 222.
 Beeckman (de). 128.
 Beelen (van). 121. 130.
 Beer (de). 189. 309.
 Beernaerts. 147.
 Beken (van der). 75. 286.
 Beken-Pasteels (van der). 145.
 Bellarmie de Commune. 121.
 Bellefroid (de). 108.
 Belline ou Bellini. 271. 272.

Bemmel (van). 95.
 Bempde (van den). 76.
 Benstenraedt ou Bensenraedt. 130.
 Benthem (van). 232.
 Berchem (de). 116.
 Berckelaer (van). 257.
 Berengiers. 287.
 Berg-de-Trips (de). 77. 99.
 Bergeret. 144.
 Berghe (van den). 80. 229. 253.
 256.
 Berlaere (de). 13. 95. 240.
 Berlaere (de) alias Ponthieure de
 Berlaere. 239.
 Berlaere de Trivières (de). 95.
 Berlainmont (de). 120.
 Bernaert. 153.
 Bernaerts. 127.
 Bernard du Bois. 87.
 Bernemicourt (de). 79.
 Bert (de). 219.
 Berten. 153. 154.
 Berthoult. 218.
 Berthout de Polmen Carillo. 167.
 Berses. 104.
 Berwal (de). 4.
 Berwier (le). 100.
 Beselaer (van). 246.
 Béthuwe (de). 264.
 Betues (de). 115.
 Beuff (de). 61. 62. 65.
 Beuff (del ou de). 66.
 Beugnies (de). 271.
 Beun. 221.
 Beurrelins, Buerrelins ou Bour-
 lynx. 33.
 Beyaert. 221.
 Bex. 106.
 Bie (de). 294. 295.
 Bie de Westvoorde (de). 205.
 Biersez (de). 100.
 Bierens. 75.
 Biervliet (de). 170.

Bieswal. 218.
 Billau. 154.
 Billemont. 238. 241.
 Birsdorf (de). 63.
 Bischof (de). 167. 173. 174. 182.
 Bisthoven (de). 250.
 Bistrate (de la). 249.
 Bitter. 232.
 Blanckaert. 222. 223.
 Blasere (de). 76.
 Bleesen, 151.
 Blehen (de). 116.
 Blesers *ou* de Bleser. 33.
 Bleu (le). 219. 220.
 Blommaert. 185.
 Blondel (de). 170. 172. 174.
 Blyckaerts. 37.
 Blyenberge *ou* van Bleyenberch.
 33. 34.
 Blyenberghe (van). 281.
 Bock (de). 294.
 Bockel (van). 235.
 Boddaert. 220.
 Bœuf (de) *ou* de le Bœuf. 63.
 Bœuf (le). 64.
 Bogaerde (van den). 163. 164.
 Bogaerts. 10. 105.
 Boilleaux (de). 100.
 Bois-de-Fiennes (du). 82.
 Bois de Melin (du). 122.
 Bois de Vroylande (du). 248. 254.
 255.
 Boisol. 280.
 Boisschot (de). 35.
 Bois (du), *dit* van den Bossche.
 78. 90. 91. 310.
 Bolle. 99. 101.
 Bols. 90. 91.
 Bols-d'Arendonck. 82. 91.
 Bom. 148. 149.
 Bonnet (de). 154.
 Bont. 149.
 Boon. 245.
 Boot. 73.
 Boot. (de). 77.
 Borch de Moerick (van der). 123.
 Borch (van der). 105. 231.
 Borgen. 222.
 Borlé (de). 5. 92.
 Borluut. 177. 178. 180. 183. 185.
 Bosch de Moupertinghen (van den)
 ou du Bois de Melin. 122.
 Boscheron. 237.
 Bosch van Moupertinghen (van den).
 101.
 Bosschaert. 75. 245.
 Bossche (van den). 185. 301.
 Bossy (de). 104.
 Bosterhout (van). 69.
 Bouben. 148.

Bouchout (van). 72.
 Bouillot. 274.
 Boulers (de). 67.
 Boumet. 154.
 Bourbon (de). 268.
 Bourdon. 304.
 Bourry. 222.
 Boury. 149.
 Botten. 146. 151. 152. 154.
 Bouverie (de la). 4.
 Boux. 110.
 Boxtel (de). 61.
 Brabant (de). 114.
 Brackel (de). 73.
 Brackel (van). 231. 232.
 Braeckman. 69.
 Braine. 155.
 Branden de Reeth (van den). 192.
 Branden (van den). 230. 231. 232.
 Brant. 249.
 Brants. 68.
 Bray (van). 152.
 Braze. 104.
 Braze (de). 129.
 Brecht (van). 9.
 Bredam (de), *dit* Bavière. 116.
 Bré (de). 73.
 Breuseghem (van). 250.
 Brialmont (de). 112. 119. 120. 121.
 275.
 Brick. 164.
 Brienne (de). 269.
 Broeck (van den). 127.
 Broeckhoven (van). 72.
 Broëta (de). 157.
 Bronckhorst de Batenburg (de). 68.
 Brouchoven (van *ou* de). 81. 130.
 131. 132.
 Broucke (van den). 147. 259.
 Brouwers de Roosendaël. 125.
 Bruel (van den) *ou* van Briel. 34.
 35.
 Bruggen (van der). 180. 183. 186.
 Brussel (van). 72. 235.
 Brussin. 154.
 Bruyn (de). 232.
 Bruyne (de). 225.
 Buck (de). 166. 288.
 Buëns (de). 69.
 Buge (de). 273.
 Buissart *ou* Buissaert. 219.
 Buisson (du). 273.
 Bunie (de). 234.
 Buntincx. 104.
 Burbure de Weesenbeek (de). 298.
 Bureau. 274.
 Buren (de). 73.
 Bussche (van den). 164. 228.
 Bustraem. 226.
 Bustron (de). 269.

Busynne. 146.
 Butkens. 73.
 Buyten (van). 33.

C.

Cabeliau. 59.
 Caesteker. 223.
 Caignet. 154. 155. 156.
 Calf (de). 222.
 Calluy. 302.
 Caluwaert (de). 68. 81.
 Caluwe (de). 65. 67.
 Cambier. 273.
 Cambry de Baudimont (de). 309.
 Campen (van). 287.
 Candele (le). 253.
 Canfs. 83.
 Cannart (de). 116. 124.
 Cannart d'Hamale (van *ou* de). 10.
 101. 112. 131. 135. 299. 302.
 Cannen (de). 9.
 Cantineau. 273. 274.
 Capple (van). 154.
 Cardon. 182.
 Carins. 292. 293.
 Carlier. 249.
 Casier. 146.
 Cassina (de). 67.
 Castillon. 152.
 Castillon (de). 267.
 Catteau. 153.
 Cavalini. 235.
 Cazet de Thulin. 273.
 Chabot. 119.
 Champon. 272.
 Chantemerle (de). 120.
 Charlé. 254.
 Charlier. 104.
 Chassaing (de). 271.
 Chastre (de). 269.
 Château (du). 130.
 Chaudoir. 108.
 Chauvac (de). 271.
 Cheens. 249.
 Chestret (de). 10. 106.
 Chindé (de). 9.
 Chypre (de). 269.
 Claissone (de). 166. 167.
 Claerehout. 220.
 Clapdorp (van). 286.
 Clebsattel de Cernay (de). 139.
 Cleenewerck. 218. 226.
 Clemmen de Peteghem. 174.
 Clercq (de). 127. 146. 224.
 Clercq d'Hurtebise (de). 305.
 Clercq de Monstruelle (le). 275.
 Clermont (de). 117. 118.
 Clinequé. 154.

Cloeps (de). 65.
 Clusen (van der). 80.
 Cock (de). 124.
 Cock-vau Opynen. 71. 72. 73. 75.
 80.
 Cocq. 152.
 Cocquiel. 249.
 Colaert. 217.
 Colen. 9. 109.
 Colen (van). 251. 252.
 Colin. 248.
 Collins. 67. 75.
 Coloma (de). 88. 93.
 Colpin. 107.
 Combaer (de). 61.
 Coninck (de). 184. 256.
 Contreras (de). 309.
 Coolman. 28. 169.
 Coomans. 151.
 Copis (de). 95.
 Coppejans. 292.
 Coppenolle (de). 171.
 Coppens. 171. 186. 187. 188.
 Coppieters. 191. 292.
 Corbeau d'Anthinne. 120.
 Cordes (de). 82.
 Cordiers. 75.
 Cornelis (de), *dit de Lernout*. 294.
 Corswarem (de). 116. 121.
 Cortis (de). 120.
 Cossée de Maulde. 296.
 Costemburg (de). 190.
 Costenoble (van). 221.
 Costere (de). 166.
 Coudenhove (de). 123.
 Counegras. 36.
 Courtereche (de). 119.
 Courtols. 221. 249.
 Cousebant. 126.
 Cousin. 224.
 Coussemaker (de). 218.
 Coutereau (de). 120.
 Coxie (de). 78.
 Craene (de). 95. 147.
 Creeft (de). 9. 10. 11. 97.
 Crœft (van den). 116.
 Creen (de). 147. 154.
 Créquy (de). 8.
 Creus (de). 217. 218. 221. 224.
 Cridts (de). 294.
 Crisnée (de). 112.
 Crispeels *ou* Crispyns. 32. 33.
 Crispin. 274.
 Crombrughe (de). 297.
 Crombrughe de Beaupré (de). 297.
 Cromphaut (van). 13. 14. 15. 16. 18.
 Cruls. 108.
 Cruts. 10. 107.
 Cruyce (van den). 85. 254.
 Cuilenburg (van). 252.

Cumont (de). 271.
 Curgat. 241.
 Cuvelier. 153.
 Cuyt (van). 131.
 Cymon. 123.
 Cyssau. 225.

D.

Daele (van). 245.
 Daems. 154.
 Dagua. 76.
 Dalhem (de). 7.
 Damerier. 5.
 Damide. 156.
 Damme (van). 134.
 Dampsart. 273.
 Danckaert. 166. 167.
 Dandelot. 54.
 Danneel. 311.
 Danneels. 304. 303. 307.
 Dary. 5.
 Das. 89.
 Dauw. 56. 282.
 David. 156. 222.
 Deckere (de). 85.
 Deiken. 224.
 Delforge. 273.
 Delhaye. 272.
 Delplace. 224.
 Deschamps. 274.
 Desmet. 152.
 Desprez. 4.
 Dennetières. 87.
 Deurwaerder (de). 297.
 Deuwele. 217.
 Deynoot. 13. 14. 15. 18. 19.
 Deyuse (van). 287.
 Dickhier. 72.
 Dix. 163.
 Dielman. 152.
 Dierix. 22.
 Dierix (de), *dit de Bretel*. 295.
 Diest (van). 244.
 Doedens. 286. 288.
 Doerne (van). 131.
 Dohalsky de Dohalitz. 310.
 Dommer de Poldersvelt. 149. 150.
 151.
 Dommestein (de). 5.
 Donekere (de). 219. 220. 221.
 Dongelbergh (de). 91.
 Donia (de). 95.
 Dons-Lovendeghem. 184.
 Dony. 107.
 Doorne (van). 501. 502.
 Dorcq. 275.
 Dosci. 151.
 Dossi. 54.
 Doublet. 252.

Douglas, *dit de Schot*. 64.
 Doye. 275.
 Driessche (van). 152.
 Droeshout. 237.
 Drooghe (de). 163.
 Druart. 35.
 Duffel (de). 123.
 Duffels. 289.
 Duldse. 124.
 Dun (van). 255.
 Dunne (van). 131.
 Duras (de). 276.
 Dutry. 150.
 Dussen (van der). 61. 62. 63.
 Duverlie. 226.
 Dycke (van den). 61. 65. 66. 67.
 Dyel du Parquet. 110.
 Duyt van Voorhoute. 86.

E.

Ebben. 252.
 Eecken (van der). 60. 148. 258.
 Eerde (van der). 67.
 Eesbeke (van), *dit van der Haeghen*. 63.
 Elderen (d'). 104. 112.
 Elslande (van). 156.
 Ernould. 274.
 Ernst. 285.
 Espomereaux (d'), *dit van Hove*.
 259.
 Esse (van). 8.
 Estrix. 36.
 Eve (d'). 205.
 Everaert. 147. 148. 151. 153.
 Ewssum (van). 123.
 Eycke (van). 85.
 Eyll (van). 107.
 Eynatten. 282.
 Eynatten de Nieuwenbourg (d').
 77.
 Eynatten van Thys (van). 122.
 Eynde (van den). 164. 243.

F.

Fabriques (de). 271.
 Facon. 155.
 Faille d'Assenede (della). 174.
 Faille (della). 124. 152. 250. 252.
 253. 255.
 Falloise (delle). 10. 99.
 Familieux (de), *dit de Biersée*. 7.
 Fantoni (de). 86.
 Fermond. 155.
 Ferrette (de). 140.
 Fèvere de ten Hove (le). 308.
 309. 310.
 Fèvere (le). 309. 310.
 Feverin. 155.

Fevre (le). 183. 185.
 Feydan (de). 128.
 Fierlant (de). 78.
 Finia (de). 78.
 Flaming. 232.
 Flémalle (de). 119.
 Fléron (de). 113.
 Flie (de le). 249.
 Flodorp (de). 116.
 Fontaine de Fromentel. 308.
 Fontaine de Ghelin. 308.
 Fontigny (de). 124. 129.
 Foppens ou Foppez. 241.
 Forbin (de). 267. 268.
 Forge. 153.
 Forman. 222.
 Forment. 230.
 Fourbisseur. 295.
 Fourment. 249.
 Foyert. 232.
 Fraipont (de). 5.
 Fraipont de Wermerbosch (de). 109.
 Fraiture (de). 112.
 Francalmont (de). 142.
 François (le). 73.
 Frantzen. 134.
 Frasnes (de). 273. 274.
 Fraula (de). 231.
 Fraypont. 119. 120. 121.
 Frédéricx. 83. 83.
 Fresin (de). 10.
 Fry. 156.
 Fusco-Mataloni (de). 145.
 Fyn (de). 304.

G.

Gaillard de Chaynée. 121.
 Gaillard de Farrignies (de). 130.
 Galen (van). 68.
 Galilée (de). 269.
 Gardye (de la). 61.
 Garst. 256.
 Gaule (de). 73. 76.
 Gaver (van den). 287.
 Geelhand. 186.
 Geenst (van der). 65.
 Geer (de). 112. 119.
 Geeraerd. 181.
 Geerinx. 65.
 Gertman. 90.
 Gervais de St-Laurent. 141.
 Gerwels (de). 3.
 Gevarts. 71.
 Gevel (van de). 66.
 Ghellinck (de). 182. 183. 187.
 Ghellinck de Walle (de). 185. 187.
 Ghellinck de Wynghe (de). 182.
 Gherbedoen. 228.

Ghilse (van). 16. 17.
 Ghyselée. 104.
 Ghysens. 171. 172. 173. 179. 188. 191.
 Giry (de). 169.
 Gillis. 233.
 Gillon (le). 294.
 Gobert. 278.
 Goeman. 136.
 Goes (van der). 81. 168.
 Goes van Naters (van der). 233.
 Goethals. 182. 258. 311.
 Goethem (van). 298. 299.
 Gosin. 110.
 Goos. 247.
 Goossens. 182.
 Gortebeke. 93.
 Gote de Metz-blanc-Bois (van der). 297.
 Gothem (van) ou van Goëthem. 125.
 Gottignies (de). 76.
 Goyvaerts. 235.
 Goubau. 154. 253. 254.
 Goudens. 243.
 Gourcy-de Serainchamps-de Miano. 184.
 Goussencourt (de). 180.
 Gracht (van der). 87. 120.
 Grammaye. 60.
 Grauw (de). 129.
 Grauwen (s'). 125.
 Gras (de). 217.
 Grass (de). 167.
 Grave (de). 17. 174.
 Greauwers. 231.
 Grégoire. 273.
 Grenier. 189. 296.
 Greve (de). 72.
 Grevé (de). 256.
 Groot (de). 249. 253. 257.
 Groote (de). 218.
 Groverman. 137.
 Gruntere (de). 77. 82. 154.
 Gruwé. 135.
 Guchteneere (de). 184.
 Gueldres (de). 264.
 Guerra (de). 92.
 Guiot. 128. 127.
 Gutschoven (de). 104.
 Guyot. 233.

H.

Hackfort (de). 126.
 Haecke (van). 228.
 Haecx. 74. 83.
 Haesten (van). 124.
 Haegen (van der). 60.
 Haeghe (van der). 130.

Haeghen (van der). 172.
 Haene (de). 220.
 Haerens. 166.
 Haesbeyt. 288.
 Hagen (van der). 244.
 Haghen (de). 88.
 Haghen ou van Hagen. 122.
 Haghen (van der). 59.
 Hamal (de). 3. 262. 263. 264.
 Hamale (de). 79.
 Hamel. 252.
 Hamel (du). 144.
 Hamelinck. 157. 206.
 Hamme (van). 297.
 Hane (d'). 164. 169. 291.
 Haneffe (de). 5.
 Hanens (d'). 301.
 Hanens (d') ou d'Hanins. 285.
 Haunecart. 154.
 Hanneffe (de). 113.
 Hanins (d'). 135.
 Hardiquais, dit Hautkees. 108.
 Harford. 110.
 Hartford. 10.
 Hasselt (de). 130.
 Haut (de). 224.
 Hautpenne (de). 113.
 Havre (van). 60. 254.
 Hawille (de). 119.
 Haye (de la). 7. 10. 104.
 Hazebrouck (van). 154.
 Hebbelinck. 153.
 Heck (van). 300.
 Hecke de Lembeke (van den). 174. 186. 309.
 Hecke (van). 149. 258.
 Hecke (van den). 182. 183. 184. 185. 188.
 Hedenryck (van). 105.
 Hegger (de). 224.
 Heere de Beauvoorde (de). 191. 193.
 Heeren. 106.
 Heilspiegel. 122.
 Helaut. 148.
 Helias d'Huddelghem. 186.
 Hellemans. 85. 257.
 Helman. 63. 83. 249.
 Hemelryck (van). 35.
 Hemricourt (de). 117.
 Heurico. 56.
 Herberts. 246.
 Herckenrode (de). 10. 82. 83. 91. 92. 93. 94. 102. 103. 105. 116.
 Herckere (d'). 166. 167. 170. 172.
 Herlaer (de). 73.
 Hermeyns. 80.
 Hertop. 86.
 Heul ou Huyle (de). 122.
 Heusch (de). 8. 10.

Heusch-de la Zangrie (de). 106.
107. 108.
Heusch-de Schalckhoven (de). 107.
Heusele. 223.
Heuvel (de). 126.
Heuvele (van den). 153.
Heyden (van der). 244. 256.
Heynderycx. 184.
Heyndrickx. 300.
Hille (van). 217.
Hinnisdael (de). 7.
Hoens. 133.
Hoest-van Kriekenbeck (van der).
86.
Hoefvelmans. 76.
Hoinsem (van). 74.
Hoinsem (van) ou van Honsem. 244.
Hollander (d'). 221.
Holtmeulen (de). 7.
Hon (de). 274.
Honssem (van). 86.
Hooghe (d'). 298.
Hoobrouck ten Heule (van). 179.
191.
Hoop de Synghem (d'). 303.
Hoorbeke (van). 288.
Hooenbeke (van). 81. 130.
Hopsomere. 181.
Horck (van). 245.
Horion (de). 7. 8.
Horne (van). 251.
Horpmael (de). 99.
Horst (van der). 73
Hosden. 258.
Houzeau de Milleville. 309.
Hove (van). 83. 86. 152. 259.
Hovines (de) ou d'Hovyue. 76. 77.
Hoye (le). 182.
Hozemont (de). 115.
Hufkens. 235.
Hug de Winterbach. 140.
Hugo. 83.
Huldenberghe (de) dit van der
Borch. 132.
Hulthem (van). 169. 174.
Husmans. 84.
Husmans de Merbois. 134.
Huybrecht. 147.
Huy (d'). 119.
Huyter. 125.

I.

Immens. 66.

J.

Jacobs. 83. 91.
Jacques. 283.
Jaerens. 150.

Jaeymaert. 122.
Jalh a (de), dit Groulart. 5. 7.
Jamblinne (de). 282.
Jamblinne-de Meux (de). 92. 93.
Jamblinne de Noville (de). 92.
Janety. 157.
Janssens. 230.
Janssens de Bisthoven. 247. 300.
Jardin (du). 121.
Jaspar. 157.
Jaymart de Geneffe (de). 7. 8.
Jegher (de). 106.
J rusalem (de). 269.
Joirion (de). 5.
Joncqu re (de). 64.
Jongbloed. 232.
Jonghe (de). 60. 166. 167.
Jonghe-de Stoeldyck (de). 60.
Juppelle (de), dit de Jamines. 99.

K.

Kael (de). 89.
Keelen (van der). 72.
Kelckens. 247.
Keller (de). 91.
Kemexe, dit Loen. 112. 119.
Kerchove (de). 183. 189. 190.
Kerchove de Deuterghem (de). 181.
Kerchove (van de). 167. 173. 176.
Kerchove d'Exaerde (de). 189.
Kerckem (de). 101. 117. 118. 119.
Kerckove ou Kerckhove (van den).
66. 67. 131.
Kerremans ou Keeremans. 245.
Kerrenbroeck (van). 250.
Kersbeke (de). 115. 116.
Kervyn. 161. 188. 189. 190.
Kervyn d'Oudt-Mooreghem. 180.
Kessel (de ou van). 256.
Kesselring (de). 141. 143.
Kethulle (de la). 181. 183. 184.
Kever (de). 152.
Kiecken. 224.
Kiel (van). 300.
Ki vrain (de), dit des Prets. 265.
Kimpe (de). 60.
Kinschot (de). 73. 75. 76. 77. 79.
83. 244.
Knips. 232.
Knyff (de). 248. 251.
Kocks. 307.
Kuyser (de). 238. 239. 241.
Kytspotter. (de). 222.

L.

Laage de Bellefaye (de). 193.
Laen (van der). 78. 79. 123. 126.
127.

Laere (van). 82. 90. 91.
Lagersie. 228.
Laidet (de). 267.
Laisn . 274.
Lalaing (de). 86.
Lambel, dit Crawillon. 119.
Lambert. 107.
Lambin. 155.
Lambooy (de). 6.
Lambrecht. 164.
Lamsoete. 129.
Lanchals (de). 77.
Landas (de). 86.
Landgris (de). 119.
Laneau (de) ou Laneaux. 241.
Lanfranchy (de). 167.
Lange (de). 275.
Langel (van). 105.
Langendonck (van). 253.
Langenhove (van). 79.
Langhe. 151.
Lannoy (de). 150.
Lantman ou Landman. 90.
Lantremange (de). 10. 11. 105.
Lassus (de). 218. 226. 227. 229.
Lau (de). 170.
Laurenty. 106.
Lauryn. 87.
Laute. 288.
Lautens. 292.
Lauwick. 146. 147. 153. 154. 155.
156. 157.
Lecomte. 155.
Leemans. 52.
Leemput (van). 257.
Leemputte (van). 80.
Leeuwen (van). 61. 231.
Legillon. 92.
Legrand. 157.
Lemaire. 155. 180.
Lemberg (de). 276.
Lemmens. 90.
Lens (de). 189.
Leraert (de). 116.
Lernoult. 154.
Lernout. 226.
Let roli. 151.
Lettens. 154.
Leu (de). 147.
Leurrelle. 224.
Leyssens. 148. 152. 153.
Lhuile. 153.
Liaukama (de). 125.
Lichtervelde (de). 184.
Lidth de Jeude (van). 231.
Liebrechts. 236.
Liedekerke (de). 174. 175.
Lier (van). 72.
Liere (van). 85.
Li rive (de). 119.

Lievens. 23. 25. 26.
 Ligne (de). 77.
 Limmander de Zulte (de). 179.
 Limon (de). 181.
 Lindekens. 37.
 Linden (de). 120.
 Linden (van der). 32. 253.
 Lintermans. 108.
 Lips. 72.
 Lis. 234.
 Lissens. 278.
 Lom-de-Berg (de). 10. 107.
 Lomellini. 123.
 Lonchin (de). 4.
 Longin (de). 123.
 Longprez (de). 106.
 Loo (van). 27. 148. 149. 237. 238. 241.
 Looten. 223.
 Looz (de). 114. 117.
 Looze (de). 184.
 Lord-de Montesquioux (de). 106.
 Loridan. 226.
 Losecart (de). 80.
 Louvain (de). 214.
 Loux (de). 224.
 Lovervaulx. (de). 112.
 Lowar. 63.
 Luciano (de). 95.
 Lunden (de). 246. 247. 248. 249. 254.
 Lumphout. 217.
 Lusignan (de). 269.
 Luttre (de). 147.
 Luxembourg (de). 269.
 Luyken. 235.
 Luzerne de Rora. 142.
 Lybaert. 297.
 Lynden de Croonenburg (de). 126.
 Lynden (van). 219.

M.

Macquereel ou Mackereel. 128.
 Maekere (de). 166.
 Maere (de). 291. 300.
 Maeren (van der). 239.
 Maes. 69. 79. 80. 94. 95. 141. 153. 222.
 Maegere (de). 153.
 Mahieu (de). 27. 167. 168. 171. 172. 173.
 Mailliaert. 248.
 Malabaya. 142.
 Malbrancke. 226.
 Male (de). 117.
 Malle (de). 117.
 Man (de). 82.
 Maneye de Clairac (de la). 141.
 Manilius. 289. 290.

Mannekens. 234.
 Marbais (de). 116.
 Marck (de la). 118.
 Maret (du). 273.
 Marien (van der). 238.
 Marilles (de). 121.
 Marini (de). 267.
 Marius. 305.
 Marneffe (de). 5. 282.
 Maron (de). 124.
 Marotte de Calenelle (de). 92.
 Martenaere. 154.
 Martyns. 256.
 Marselaer (de). 104.
 Massot. 259.
 Mauger (de). 10. 106.
 Maxeri. 118.
 Méan (de). 5. 67.
 Mechelen de Berthout (van). 124.
 Mechelen (van). 131. 132.
 Meere (van der). 29. 81. 82. 95. 132.
 Meeren (van der). 72. 120. 149. 166.
 Meerschen (van der). 272.
 Meester de Ravesteyn (de). 309.
 Meester (de). 137. 253.
 Meldaw (de) ou Meldau. 75.
 Melgar (de). 294. 295.
 Melville (de). 156.
 Melun (de). 268.
 Melyn. 171. 187. 188.
 Melyn (de). 254.
 Menten (de). 10. 102. 103. 105. 108. 116.
 Menten de Hornes (de). 145.
 Menweeg (de). 144.
 Merlier (de). 173.
 Mérode (de). 81. 116.
 Mertens. 282.
 Metz (de). 163.
 Meulemeester (de). 156.
 Meulenaere (de). 76. 157. 179. 238.
 Meulepas (de). 68.
 Meuninck (de). 146. 152. 153.
 Meurillon. 155.
 Meurs (van). 90.
 Mey (de). 221.
 Meyer (de). 234.
 Meyere (de). 19.
 Meyers. 235.
 Meyskens (de). 67.
 Miche (de). 7.
 Michielsens. 245.
 Mile (de). 153.
 Minne. 152.
 Moens. 220. 221. 247. 248. 251.
 Moiana. 235.
 Mol (de) ou Smols. 279.
 Molenbeke (de). 115.

Monceau (de). 282.
 Monceau (du). 129.
 Monette. 63.
 Monflin (de). 63. 64.
 Monsperg (van). 62.
 Montenacken (de). 116.
 Montferrand (de). 99.
 Montflin (de). 61.
 Montfort. (de). 112.
 Morcou ou Mourcou. 272.
 Morcourt (de). 272.
 Moreau. 107. 273.
 Moreel. 217. 224. 225.
 Morel. 259.
 Moretus. 186. 251. 255. 255.
 Mortagne (de). 264. 265.
 Mortier (du). 272.
 Mortgat. 240.
 Motmans. 104.
 Moulin (du). 120.
 Moulmier. 116.
 Moumale de Warfusée (de). 114. 115.
 Mouriau. 253.
 Moy (de). 83.
 Muller (de). 295.
 Munch. 140.
 Muys. 232.

N.

Nachtegael. 152.
 Nagels. 75.
 Neckebroeck (de). 69.
 Neckere (de). 184.
 Necque (de). 148.
 Neefs. 245.
 Neele (de). 119.
 Neffs. 140.
 Neggevlit. 286.
 Nerum (van). 36.
 Neve (de). 59. 157. 177. 187. 291. 292.
 Neve de Rhoden (de). 186.
 Neyt. 151. 306. 308.
 Neyt (de). 21.
 Nieulant (de). 78.
 Nieuwenhuys (van). 73. 80. 94.
 Nirop (van). 249.
 Nockeren (de). 164.
 Noest. 232.
 Norman (de). 187.
 Nutius. 248.
 Nutynck. 292.
 Nys. 60. 94.

O.

Obluy (d'). 104.
 Ockerhout (van). 191.
 Odemaer. 171. 176. 179. 181. 183. 188. 189.

Odevaere. 258.
 Odoux. 153.
 Odrimont (d'). 64.
 Oeteren (van). 10.
 Oetteren (van). 104.
 Offhuys (van). 60.
 Omacere. 150.
 Omalia. 108.
 Omel (van). 66.
 Onier (d'). 221.
 Onzeel ou Ouzeel. 220.
 Oosterhout (van). 66.
 Oosterlinck (d'). 292.
 Ophem (de). 63. 78.
 Opmeer (van). 127.
 Ordsfig (d'). 307.
 Orey (d'), *dit* de Rummen. 117.
 118.
 Origone (d'). 94.
 Orsaghen (van). 120.
 Os (van). 256.
 Osy. 253.
 Outignies-Quenonville (d'). 106.
 Ouden (d'). 74.
 Oultremont (de). 120.
 Outryve d'Ydewalle (van). 296.
 297.
 Overschie (d'). 86.
 Overwaele (van). 28. 148. 151.
 Oyenbrugge de Duras (d'). 77.

P.

Paeffenrode (de). 90.
 Paepe (de). 79.
 Pagerie (de la). 10.
 Paives (de). 112.
 Pallant (de). 81.
 Pangaert. 257.
 Panis. 301.
 Pansaerts. 127.
 Pape (de). 133.
 Papejans de Morchoven, *dit* van
 de rStrepen. 183. 191.
 Papeleu. 181.
 Papin. 273.
 Parasis. 164. 165.
 Parent. 274.
 Part (du). 142.
 Partz (de). 64.
 Pastrana (de). 123.
 Patheet. 150.
 Pattin. 224.
 Paull ou Pauly. 89. 247.
 Pecsteen. 283.
 Peereboom (van den). 297.
 Peers. 301.
 Pellens. 89.
 Pels. 60.
 Penneman. 170. 173. 287.

Persoens. 134.
 Peruez. 273.
 Peschery (de). 140.
 Petit de Douilly. 157.
 Pétrins. 20.
 Peytousaud. 157.
 Philippe. 157.
 Pickère (de). 291.
 Pierets de Croonenburgh. 157.
 Pierre (de la). 8.
 Piers de Raveshoot. 187. 188.
 Pierssens. 301.
 Piet (van der). 19. 128. 246. 247.
 249. 250. 256. 257.
 Pinquet. 154.
 Piot. 311.
 Place (de la). 271.
 Plano (del). 78.
 Pleus (de la). 154.
 Plumant de Baillet. 127.
 Poêle (van de). 298.
 Poelman. 174.
 Poing (le). 274.
 Pollart (de). 7.
 Pont (du). 67.
 Pore (de). 224.
 Porquin. 74.
 Pottelsberghe de Boulancy (van).
 179. 191.
 Pottelsberghe de la Potterie (van).
 183. 184.
 Potter (de). 149. 150. 179. 180.
 181. 183. 186. 187. 189.
 Poucke (van). 146. 148. 151.
 Pouille (van). 223. 224.
 Pouillet. 36. 282. 283.
 Poyvre (le). 88.
 Praet. 73.
 Pret (de). 231.
 Priem. 218.
 Princen, *dit* Watson. 89.
 Proli (de). 253.
 Proost. 74. 82. 88. 89. 90. 123. 126.
 Prouvost. 156.
 Provenier. 116.
 Puteany (de). 310.
 Putmans. 104.
 Putte (van den). 108.
 Puydt (de). 298.
 Pycke. 153.
 Pylkenshuys. 278.
 Pyls. 162. 164.

Q.

Quabeck (de). 117.
 Quagebem. 222.
 Quekers. 218.
 Quesnoy (du). 60.
 Quévrain ou Kiévrain (de). 262.
 264. 265.

R.

Racquet ou Rachetit (du). 268.
 Raedt (de). 128.
 Raellen. 145.
 Raemdonck (van). 300. 301.
 Raet (de). 94. 95.
 Rahier (de). 121.
 Ramaix de Sémirancourt (de). 261.
 Ramaux. 154.
 Ram (de). 86. 87.
 Raminez. 74.
 Randhaxe. 106.
 Ranson. 110.
 Rantere (de). 64.
 Rapaert. 167.
 Rapartier. 304.
 Ravestyn (van). 234.
 Rayment. 26.
 Réael (de). 78.
 Rehz (de). 62. 64. 65.
 Redequer ou Redingher. 255.
 Reepen (van). 122.
 Reinachen de Fröningen (de). 141.
 Remaux (des). 146.
 Renaud. 10. 110.
 Renesse (de). 120.
 Reniers. 152.
 Resant (van). 232.
 Revel de Plumoison. 227.
 Reyneghem (de). 63.
 Reysschoot (van). 168.
 Richelle. 275.
 Riemaker (de). 153.
 Riesener. 157.
 Rietwyck (de). 81.
 Rigail. 234.
 Rinchon. 273.
 Rinquet. (ex-matre Noydens). 90.
 Risport (van). 221.
 Roberti. 108.
 Robyns. 107.
 Roche (de la). 296.
 Rockolîng de Nazareth (van). 178.
 180. 183.
 Rodriguez (de). 61.
 Rodriguez d'Evera y Vega. 188.
 Roest (de). 126.
 Roey (de) ou Roye. 7.
 Roggheman. 167. 168.
 Roban (de). 208.
 Rombaut (de). 168. 172.
 Rombaut de ter Haeghen, *dit* de
 Volkaersbeke. 171. 178.
 Rons (de). 150.
 Roo (de). 132. 153.
 Rooman. 310.
 Roose. 73. 83. 84. 85. 86. 87. 88.
 Roosendaël (van). 248.
 Rot (du). 156.

Roucy (de). 157.
 Rouillé (de). 206.
 Rousseau. 224.
 Roux (le). 95.
 Rouziers (de). 271
 Royart. 273.
 Roy de Blicquy (du). 296.
 Royen (van). 133. 134. 291. 299. 302.
 Royer (de). 9.
 Roy (le). 89. 94. 95. 104. 128.
 Rubens. 63. 88. 249. 254.
 Reulens. 237.
 Ruelle (la). 37.
 Ruilen (van). 156.
 Ruts. 243.
 Ruysen. 222.
 Ryckel (de). 7. 10. 99. 100. 101. 105.
 Ryckel d'Oirbeeck (de). 132.
 Ryckman de Betz. 143.
 Ryckx. 295.
 Rynegem (van). 248.
 Ryngout (de) ou Ryngoet. 75.
 Ryswyck (van). 91.

S.

St-Genois (de). 240.
 St-Ghislain (de). 274.
 St-Servais (de). 121.
 St-Vaast (de). 129. 130.
 Saleus. 295.
 Salle (de le). 154.
 Salze (de). 142.
 Sandele (l'). 230.
 Sanders. 165. 166.
 Santiago-Lerin. 92.
 Sare (van der). 310.
 Sassembroeck (de). 10.
 Sart (de). 10.
 Sart (de), dit Helman. 101.
 Saucy Xhendremale (de). 120.
 Saudelants. 125.
 Saul (de la). 117.
 Saulx (de la). 7.
 Scarot. 293.
 Schagen. 232.
 Schauwvlieghe. 288.
 Schelstraeten (van der). 234.
 Schepper (de). 223.
 Scheppers. 36
 Schietere de Lophem. 190. 285.
 Schilders. 249.
 Schilders (de). 62.
 Schodt (de) ou Schot. 243.
 Schoenmaecker. 247.
 Schoote (van). 60.
 Schoott. 244. 245.
 Schott, dit Douglas. 74. 75. 76.
 Schoutten. 131.
 Schroots (de). 103. 104.

Schueren de Haaghoort (van der). 131.
 Schynge (van). 65.
 Scoebecke (van). 17.
 Seghbrouck (van). 296.
 Seghers. 164.
 Senave. 147. 151.
 Sénéchal de Kercado (le). 142.
 Seny. 36. 37. 282.
 Senzeille (de). 143.
 Seraerts (l'). 123.
 Sëraing (de). 117.
 Serclaes (l'). 123.
 Serclaes de Wommersom (l'). 297.
 Serdobbel. 309.
 Serruus. 146. 147. 151.
 Slot (van). 246.
 Smedt (de). 166. 167. 168. 169. 172.
 Smeesters. 127.
 Smet (de). 259. 285.
 Smeyers. 126.
 Smissen (van der). 10. 103. 104.
 Sombrefle (de). 115.
 Smols ou de Mol. 279.
 Snellaert. 222.
 Snellinck. 246.
 Snoeck. 60. 283.
 Singem (de). 124.
 Singhele (van). 154.
 Sivori (de). 74.
 S'Kendremale (de). 120.
 Soenen. 224.
 Soenens. 180. 184. 185. 186.
 Soetyneck. 148.
 Solt (van). 246.
 Somers. 68.
 Sondervorst. 37.
 Soodts. 223.
 Souts. 288.
 Souvegnée (de). 119.
 Sparmont (de). 120.
 Spies. 150. 151.
 Spinola (de). 74.
 Sprolant (de). 100.
 Spruyt. 59.
 Stadlander. 233.
 Stalins. 78. 168. 169. 170. 182.
 Stauthamer. 180. 184.
 Steelandt (de). 60
 Steeman. 91.
 Steenberghe (van). 25. 294.
 Steenenhuysse (van) ou van den Steen. 102.
 Steenhuis (van). 89.
 Steghen (van der). 81. 82. 91. 132. 153. 154. 302.
 Stevens. 246.
 Stevort. 101. 102.
 Stevort (de). 5. 10. 116.
 Steurs (de). 297.

Steynemeulen (van). 184.
 Steynen. 107. 108.
 Steyvort (van) ou de Stevort. 10.
 Stier. 252.
 Streel (de). 7.
 Stroobant. 150.
 Stymans. 90.
 Succa (de). 93.
 Suetendael (van). 8.
 Surllet (de). 10. 98. 115. 116. 119. 120. 121.
 Surmont. 180. 187. 189.
 Surmont de Volsberghe. 180. 187.
 Swarte (de). 215.
 Sweerts. 35. 36. 37.
 Swieten (van). 123.
 Swyngbedaaw. 220. 221.

T.

Tacquet. 73.
 Taedts. 249.
 Taelen (van der). 31. 277.
 Tambureur. 274.
 Tavernier. 222.
 Tave. 280.
 Tellet (de). 112.
 Temmerman. 152.
 Tenre (de le). 64.
 Tevels. 146.
 Thevelin. 226.
 Thielens. 245.
 Thoiët (du). 152.
 Thunder (de). 8.
 Thyerin. 295.
 Tieghem (van). 182.
 Tilleur. 155. 156.
 Timmermans. 289.
 Tommen (van der). 60. 61. 62. 66.
 Tornaco (de). 104.
 Torre (de la). 83.
 Torre (van). 221.
 Tour (de la), dit van Praet. 293.
 Trappé de Lozange (de). 64.
 Trazegnies (de). 112.
 Triest. 169.
 Triest (de). 120.
 Trieu de Terdonck (du). 137.
 Trimpeneers. 9. 92. 109.
 Trineppe (de). 4.
 Trompes (des). 75.
 Tuin (de). 271.
 Twente (de). 114.
 Tyssot de Patot. 255.

U.

Udekem (d'). 91. 92.
 Ulens. 9. 10. 92. 109.
 Usterio (d'). 249.
 Uuten Eechaut. 286. 284.

V.

Vaal (de). 252.
 Vaereuberg (van). 283.
 Vaeresele (van). 152.
 Vaes. 10. 104.
 Valckenaere (de). 217.
 Valckenbourg, *dit* de Longuerpée de Gothem. 115.
 Valckenbourg, (van). 249.
 Valckenburg (van). 247. 256.
 Valeye. 218.
 Vare (de). 24.
 Varent (van der). 240.
 Varick (de). 76. 79. 87.
 Vasquez (de). 91.
 Vaultpart (de). 119.
 Vaulx (de). 64.
 Vaurillau de Lestang (de). 269.
 Vecoven (van). 102. 116.
 Vecquemans. 65. 247.
 Velde (van de). 91.
 Velge. 224.
 Velpen (de). 124.
 Velroux (de). 100.
 Velthuys. 151.
 Vendôme (de). 8.
 Verachter. 255.
 Verbiest. 248. 251.
 Verbois (de). 112.
 Verbracken. 90.
 Verbruggen. 34.
 Vercruysse. 311.
 Vergue (de le). 271.
 Verhaeghe. 298.
 Verhagen. 300.
 Verhonastraeten. 253.
 Verjuys. 256.
 Verlaine. 37.
 Vermeeren. 246.
 Vermeersch. 218. 228.
 Vermeulen. 221.
 Vermoelen. 235.
 Verscheure. 294.
 Versteylen. 95.
 Vertrissen. 146.
 Vervier. 150.
 Vervoz (de). 119.
 Veyder-Walberg (de). 192.
 Vilain. 295.
 Vilette (de la). 293. 294.
 Village. 153.
 Villegas (de). 65. 77. 78. 79.
 Villegas d'Aa (de). 65.
 Villegas-Kinschot (de). 78. 79.
 Villeneuve (de). 267.
 Villenfagne de Vogelzang (de). 179.
 Villers (de). 99.
 Vinck (de). 252. 254.
 Vincque. 255.

Viron (de). 301. 302.
 Visscher (de). 88.
 Visscher de Celles (de). 79. 88.
 Vissenacken. 127.
 Vits. 65.
 Vleteren (van). 220.
 Vleys. 295.
 Vlieghe (de). 248. 252.
 Vloots. 124.
 Voel-de Hollede, douairière Bodson. 105.
 Voet. 217.
 Volckerick. 298.
 Volder (de). 184.
 Voocht (de). 8.
 Voorbraecke. 224.
 Voorde (van de). 150.
 Vorssen (van) ou de Fresin. 103.
 Vos (de). 59. 68. 151.
 Vrammont. 217. 218. 219. 220.
 Vrée (de). 224.
 Vriese (de). 26.
 Vrombaut. 237.
 Vylder (de). 300.
 Vynck (de). 217. 218.
 Vyncke. 148.
 Vynckt (van der). 147.
 Vyts ou Vyt. 59. 60.
 Vytse. 152.
 Vyvere (van de). 291. 147. 148.
 Vucht de Gordon (van). 10. 108.

W.

Wadelincourt (de). 181.
 Wael (de). 254.
 Waele. 220.
 Waele (de). 168. 169. 172.
 Waels. 221.
 Waens (de). 153.
 Waepenaert (de). 134.
 Waes (van). 73.
 Waeyenberghe (de). 72.
 Waghemaecker (de). 217.
 Waha-Baillonville (de). 143.
 Waha de Houtain (de). 298.
 Wai (le). 244.
 Walave de Lamines (de). 119.
 Wale. 220.
 Walle (van de). 217. 238. 293.
 Wang. 310.
 Waanemaker (de). 150.
 Wans (de). 148. 151.
 Warfusée (de). 115. 114. 115.
 Wagny d'Oudenhoven (de). 192.
 Warne. 276.
 Waroux (de). 10. 100. 101. 119.
 Wassenaer (de). 126.
 Wattecamps. 511.
 Wellens. 253.

Werbrouck. 246.
 Werrebrouck (van). 164. 165.
 Werve (van de). 123.
 Wesenbeeck (van). 246.
 Wever (de). 35.
 Weymaer (de). 61.
 Weymaere (de). 66.
 Wexsteen. 220.
 Weerdt (de), *alias* Vandersteghen. 131.
 Wicart. 228.
 Wiquefort (van). 246.
 Wiele (van de). 147.
 Wilde (de). 66. 291.
 Willays. 155. 295.
 Willems. 257.
 Willot. 146.
 Windele (de). 171.
 Winterfelt (de). 85. 86.
 Witte (de). 150. 151. 248. 252. 255.
 Witt (de). 150.
 Woestyne (van de). 174. 175. 291.
 Wolf. 81.
 Wolf (de). 295. 301.
 Wolff de Clairbois (de). 295. 309.
 Wonsheim (de). 67.
 Wouters. 90. 151. 166.
 Wynants (de). 257.
 Wyer (van de). ou van der Wier. 104.
 Wynen. 232.

X.

Xhenemont (de). 99.
 Xhocé (de). 120.

Y.

Ynatten. 6.
 Yppelaer (van). 124.
 Ysebrant. 78. 79.
 Ysenbaert (d'). 296.
 Yseren (van). 122.

Z.

Zanden (van de). 236. 252. 294.
 Zelichs (de). 10. 101. 116.
 Zelichs, *dit* de Brabant. 101.
 Zevecote (de). 175.
 Zinzerling (de). 181. 183. 190.
 Zoetaert. 174.
 Zoete (de). 132.
 Zuylen van Nyevelt (van). 190. 192. 297. 298.
 Zype (van de). 165.

